

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

1907

FONDÉE EN 1878

TOME XXVIIe. — 1907

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

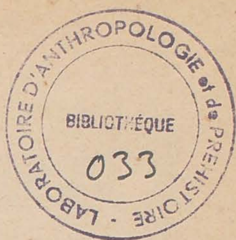
1907




LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PRÉHISTOIRE - BIBLIOTHÈQUE 033

Cas. 213

Ces 213



SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXVIIe. — 1907

ORAN
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1907

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

MM. Barthélémy.
Bassompierre.
Carabin.
Dangles.
Doumergue.
Engel.
Fabre.
Flahault.
Gasser.
Gillot.
Jullian Charles.
Koch.

MM de Malaussène.
Ondedieu.
Pastorino.
Pock.
Pousseur.
René-Leclerc.
Rocchisani.
Rongier.
Roux-Freissineng.
Sandras.
Simonin.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : Dr Gasser.
Vice-Présidents : Gillot.
Doumergue.
Secrétaire général : Flahault.
Trésorier : Pock.
Bibliothécaire-archiviste : Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique : Rocchisani.
Secrétaire-adjoint id. : Koch.
Secrétaire pour la Section archéologique : Abbé Fabre.
Secrétaire-adjoint id. : Engel.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Gasser.
Gillot.
Doumergue.

MM. Flahault.
Rocchisani.
Abbé Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

Jullian.
Rongier.
Roux-Freissineng.

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 1er Mars 1907

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.
G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien Ministre des Affaires Etrangères, 24, rue de Rocroi, Paris.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.
Le Général commandant la Division d'Oran.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Sénateur du département d'Oran.
Les Députés du département d'Oran.
Le Président du Conseil général d'Oran.
Le Maire d'Oran.
A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, 15, rue Washington, Paris.
René Cagnat, membre de l'Institut, 10, rue Stanislas, Paris.
Le Colonel Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant-Marchand, Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Monbrun, Théogène, avocat, 7, boulevard Seguin, Oran.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Foureau, id.
Monteil, id.
Nanssen, explorateur.
Trivier, id.
Verminck, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. René Basset, directeur de l'École supérieure des Lettres, 77, rue Michelet, Alger.

Augustin Bernard, professeur à l'Université de Paris, 61, rue Scheffer, Paris.

Dr Carton, médecin-major de 1re classe au 4e Régiment de Tirailleurs Algériens, La Goulette (Tunisie).

Le P. Delattre, membre correspondant de l'Institut, Carthage (Tunisie).

Ed. Doutté, professeur à l'École supérieure des Lettres, Alger.

Flamand J. B. M., professeur à l'École supérieure des Lettres, Alger.

L. Gentil, maître de conférences à l'Université de Paris, 65, boulevard Pasteur, Paris.

Le commandant Lacroix, chef du Service des Affaires indigènes au Gouvernement général de l'Algérie.

A. Mesplé, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

MEMBRES A VIE

ayant racheté leurs cotisations mensuelles par un versement unique de 100 francs

MM. Le capitaine P. Azan, détaché à la Section historique de l'État-Major général de l'Armée, 6, place du Palais Bourbon, Paris.

Bonnard, avocat, Tunis.

Cheylard, chef de bataillon en retraite, Alger.

Delinon, directeur de la Cie du Gaz, Barcelone.

Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 14, rue Pelouze, Paris.

Goyt, topographe principal en retraite, 1, rue de la Paix Oran.

P. Pallary, instituteur à l'école d'Eckmühl, Oran.

Pastorino, notaire, 3, boulevard Seguin, Oran.

Poinssot, propriétaire, 7, rue Nicole, Paris.

Thorin, propriétaire, Pont-Albin, Oran.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ABOU-BEKR ABD ES-SELAM BEN CHOAÏB, professeur à la Médersa, Tlemcen.

ACHARD Léon, docteur en médecine, Aïn-Temouchent.

ALBERT Pierre, officier interprète à l'État-Major de la Division d'Alger.

ALLIOT, directeur de l'Hôpital de Mustapha, Alger.

AMILLAC Albin père, chirurgien-dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran**.

AMOROS Thomas, négociant, Gambetta, **Oran**.

ANGLARD, chef de section aux Chemins de fer algériens de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.

ANTOINE Emile, instituteur à l'Ecole Karguentah, **Oran**.

ARDITTI R., rabbin de la circonscription consistoriale de Tlemcen.

ARGOUD Paul, vétérinaire de l'Abattoir, **Oran**.

ASAAD HALARIJI KARAM, professeur d'arabe, Tanger.

AUBERT Alphonse, 7, rue de Mostaganem, **Oran**.

AUDÉOUD Ernest, administrateur délégué de la Société Immobilière d'Algérie, rue El-Moungar, **Oran**.

BARBER, consul d'Angleterre, quai Sainte-Marie, **Oran**.

BARBIN, instituteur, Lalla-Maghnia.

BARTHÉLÉMY, pharmacien, 54, rue Philippe, **Oran**.

BARTHOLOMÉ, directeur des Tramways électriques, **Oran**.

BARTIBAS, pharmacien, conseiller général, adjoint au Maire, boulevard Oudinot, **Oran**.

BASSOMPIERRE, médecin-principal de 2e classe, chef de l'Hôpital militaire, **Oran**.

BASTIDE, maire, Sidi-Bel-Abbès.

BASTIÉ H., négociant, faubourg Victor Hugo, **Oran**.

BATTESTI, chef de bataillon au 3e Zouaves, Constantine.

BAUDRY, lieutenant de vaisseau, Toulon.

BAUGER, lieutenant du Service des Affaires Indigènes, chef du poste de Forthassa, Sud Oranais.

BEAUPUY, président de la Chambre de Commerce, **Oran**.

BAUR Paul, receveur de l'Enregistrement et des Domaines, Perrégaux.

BEAUDOIN, propriétaire, 15, boulevard Charlemagne, **Oran**.

BEHR Fr., négociant, avenue de la Petite Vitesse, **Oran**.

BEL Alfred, directeur de la Médersa, Tlemcen.

BEL Edgar, professeur au Lycée, conservateur-adjoint du Musée, **Oran**.

BEL MOKHTAR MUSTAPHA OULD MOHAMED, Imam à la grande Mosquée, Relizane.

BEN AÏSSA MAHIEDDINE, membre de la Chambre de Commerce, **Oran**.

BENAOUDA HADJ ABED BEN MILOUD BEN CHIKH, propriétaire, Relizane.

MM. Ben Dahmam el Hadj ould Mohammed, négociant, Relizane.
Ben Danou César, vétérinaire clavelisateur, Méchéria.
Ben Daoud, colonel en retraite, 12, rue de Wagram, Oran.
Bendjo Prosper, négociant, 32, boulevard National, Oran.
Benhamou Joseph, commis des Postes, Oran.
Benrahou Mohamed, fondé de pouvoirs de la Maison Bel-Hadj, Nemours.
Ben Saad, étudiant en pharmacie, 54, rue Philippe, Oran.
Berenger, capitaine en retraite, 12, rue Beauprêtre, Oran.
Bertrand H., répartiteur en retraite, 11, rue Pélissier, Oran.
Bertrand, propriétaire, conseiller général, Inkermann.
Bessière Adrien, receveur des Contributions diverses, Adrar (Oasis Sahariennes).
Bethenod, propriétaire, faubourg de Miramar, Oran.
Bibliothèque populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 40, rue d'Arzew, Oran.
Bibliothèque du Bureau arabe, Lalla-Maghnia.
Bienabe, comptable au Service topographique, rue Alsace-Lorraine, Oran.
Bigault de Cazanove, administrateur de la commune mixte, Saïda.
Bister P., interprète judiciaire, Relizane.
Blanc, docteur en médecine, 1, rue du Général Joubert, Oran.
Blanchet Louis, négociant, rue de l'Hôtel de Ville, Oran.
Boissin, directeur de l'Ecole Sédiman, Oran.
Bonifay Paul, propriétaire, 1, rue de la Paix, Oran.
Bons Gabriel, capitaine d'artillerie en retraite, Laferrière.
Bosc P., négociant, boulevard de l'Industrie, maison Basset, Oran.
Bossi (abbé), Bou-Sfer.
Bougnol, notaire, Sidi-bel-Abbès.
Bou Khalloua Bou Abdallah ben Mohammed, bach-adel à la mahakma, Orléansville.
Bouzid Abd-el-Kader ould Ahmed, douar Elaraïssa (Ferry).
Bruneau, professeur de dessin au Lycée, 10, rue de Gênes, Oran.
Brunel Camille, géomètre principal en retraite, 14, rue d'Anjou, Alger.
Brunie Pierre, ingénieur E.C.P., rue de Mostaganem, Oran.
Brustlein Henri, ingénieur-constructeur, 72, rue d'Arzew, Oran.

Cabanel Denis, chef des gares de la Cie P.-L.-M., Oran.
Camus Arsène, propriétaire, Bou-Henni.
Canal J., ingénieur, chef du Service de la Marine, 1, rue de Savoie, Bizerte (Tunisie).
Capelle, juge au Tribunal civil, Oran.

MM. CAPIFALLI, receveur des Postes et Télégraphes, boulevard Malakoff, **Oran**.

CARABIN, pharmacien-major de 1re classe à l'Hôpital militaire, Alger.

CARAFFA J., pharmacien, place Kléber, **Oran**.

CARDONA, chancelier du Consulat d'Espagne, 1, boulevard Charlemagne, **Oran**.

CARDONNE, secrétaire du Syndicat agricole, Tlemcen.

CARLI, agent général d'assurances, 18, boulevard Charlemagne, **Oran**.

CARRAFANG, propriétaire, Saïda.

CARTEAUX Octave, officier d'administration en retraite, 27, rue d'Arzew, **Oran**.

CASTANIÉ père, ingénieur-conseil de la Cie des Mines de Mokta-el-Hadid, 11, rue de La Boëtie, Paris.

CASTANIÉ Joseph, armateur, rue El-Moungar, **Oran**.

CATROUX, capitaine au 1er régiment Étranger, Sidi-bel-Abbès.

CAYLA Emile, père, ingénieur, château d'Arnouville, rue Duvivier, **Oran**.

CAYLA Emile, fils, ingénieur-architecte, rue El-Moungar, **Oran**.

CAZENAVE, administrateur-adjoint, Inkermann.

CHABAUD Paul, commis des Postes et Télégraphes, **Oran**.

CHAMPION Victor, administrateur-adjoint, Turenne.

CHANDELIER, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

CHATROUSSE Abel, administrateur des Affaires indigènes, détaché à la Préfecture, 22, boulevard Malakoff, **Oran**.

CHÈNERAUX, directeur de l'usine frigorifique, Arzew.

CHERVIER Charles, commis principal des Téléphones, **Oran**.

CHIAPPINI A., lieutenant au 2e Chasseurs d'Afrique, **Oran**.

CHOLET, directeur de la Cie des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien, **Oran**.

COHEN-SOLAL E., professeur d'arabe au Lycée, 6, rue de Rome, **Oran**.

COHEN-SOLAL A., docteur en médecine, 10, bould Seguin, **Oran**.

COLOMBANI, docteur en médecine, 15, rue d'Arzew, **Oran**.

CONSEIL MUNICIPAL DE PERRÉGAUX.

CONSEIL MUNICIPAL DE RELIZANE.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAÏDA.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS-DU-SIG.

CONSEIL MUNICIPAL DE SIDI-BEL-ABBÈS.

CONSTANTINI, inspecteur des douanes, 27, rue d'Arzew, **Oran**.

COTTENEST, capitaine, chef de bureau arabe, à la section des Affaires Indigènes de l'Etat-Major de la Division, **Oran**.

COUR A., professeur à la Médersa, Tlemcen.

COURCELLE Abel, docteur en médecine, 26, boulevard Malakoff, **Oran**.

COURRECH, directeur de l'Ecole du faubourg d'Eckmühl, **Oran**.

COURTINAT, avocat-défenseur, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

MM. Crévelier, professeur au Lycée, Oran.
Cruck Eugène, rédacteur à l'*Echo d'Oran*, Oran.
Cuvellier, inspecteur-chef du Service topographique, rue Alsace-Lorraine, Oran.

Dalbéra Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, Oran.
Dangles Victor, géomètre du Service topographique, 4, rue Saint-Louis, Oran.
Daniel Paul, négociant, 1, boulevard Seguin, Oran.
Darmon Moïse de Guenoun, mercier, 3, place d'Armes, Oran.
David Lucien, chimiste, rue de Marseille, maison Canépa, Oran.
Déchaud Edouard, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce, place de la République, Oran.
Décrion Constant, propriétaire, Sidi-bel-Abbès.
Delpech, administrateur-adjoint de la commune mixte de la Mékerra, Sidi-bel-Abbès.
Derrar Safi ould ben Aouda, mouadine à la Grande Mosquée, Relizane.
Descours, propriétaire, Saint-Denis-du-Sig.
Deros Julien, négociant, rue du Général Cérez, Oran.
Didière, géomètre principal du Service topographique, jardin Welsford, Oran.
Direction des Affaires indigènes de la Division, Oran.
Dobrenn, chirurgien-dentiste, 5, boulevard Seguin, Oran.
Doumergue, professeur au Lycée, 2, rue Manégat, Oran.
Douzans, médecin-major, en mission au Maroc, Tanger.
Dreveton Julien, propriétaire, Nédromah.
Driotton, chef du matériel et de la traction des Chemins de fer algériens de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, Oran.
Dubourget, instituteur, Saint-Denis-du-Sig.
Ducomps, vétérinaire sanitaire, Frendah.
Dunis, docteur en médecine, Saint-Denis du-Sig.
Dupuy Charles, négociant, 10, boulevard Charlemagne, Oran.
Dupuy Alfred, professeur au Lycée, Oran.
Durègne Louis, commis principal des Télégraphes, Oran.
Duret Ferdinand, avocat, délégué financier, 2, rue de la Bastille, Oran.
Duzan, docteur en médecine, maire, Saint-Leu.

Elghozi Moïse, négociant, 40, boulevard National, Oran.
Eliet Alexis, ingénieur E.C.P., Saïda.
Emerat, négociant, conseiller général, place Nemours, Oran.
Engel, ingénieur civil E.C.P., 32, boulevard National, Oran.
Estaunié, secrétaire-adjoint de la commune mixte, Renault.
Etienne Eug., député, ancien Ministre de la Guerre, 11 bis, rue Saint-Dominique, Paris.

MM. Etiennot, directeur des Postes et Télégraphes, **Oran**.
Evêque (L') du diocèse, **Oran**.
Eyriès Louis, propriétaire, Nemours.
Fabre (Abbé), aumônier de l'Hôpital civil, boulevard Fulton, **Oran**.
Fabre, receveur des Contributions diverses, Tiaret.
Fabre Elisée, sous-chef de section à la Recette principale des Postes et Télégraphes, **Oran**.
Fabre-Lamaurelle, commis aux Chemins de fer de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.
Fabriès, docteur en médecine, Sidi-bel-Abbès.
Fariau, chef de bataillon, chef de la Mission militaire française à Fez (Maroc).
Farjon, propriétaire, rue du Chemin de Fer, **Oran**.
Farnet Ernest, dessinateur au Service topographique, **Oran**.
Faure Jean, entrepreneur, 50, rue d'Arzew, **Oran**.
Féraud, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.
Fidel Camille, attaché au Service des études financières du Crédit Lyonnais, 16, rue Gustave Courbet (Passy) Paris.
Flahault, ingénieur E.C.P., 2 bis, boulevard Charlemagne, **Oran**.
Forterre, instituteur en retraite, 13, rue de la Vieille Casbah, **Oran**.
Foucher, licencié en droit, étude H. Giraud, 4, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.
Fould Alfred-Israël, propriétaire, 32, boulevard National, **Oran**.
Fouque Laurent, conseiller général, rue de Mostaganem, **Oran**.
Fournial, médecin-major à la Mission militaire française, Fez (Maroc).

Gabriel Charles, courtier en vins, faubourg d'Eckmühl, **Oran**.
Gacem Miloud ben Djilali ben Arbi, adel à la mahakma, Relizane.
Gachet Paul, négociant, place des Quinconces, **Oran**.
Game Louis, juge de paix, Arzew.
Garlandier Emile-René, ingénieur-architecte, rue Gambetta, Saint-Charles, **Oran**.
Garoby Edouard, secrétaire général de la Préfecture, **Oran**.
Gasquet Camille, notaire, Orléansville.
Gasser, docteur en médecine, 1, rue Général Joubert, **Oran**.
Gaudefroy-Demombynes, secrétaire de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris.
Gaudibert, docteur en médecine, 51, rue d'Arzew, **Oran**.
Gauthier, sous-intendant militaire, **Oran**.
Gauthier, capitaine du Service des Affaires indigènes, au bureau d'Oudjda.

MM. Gautsch, agent de la Compagnie Touache, Tanger.
Gérard E., propriétaire, Palikao.
Gibou Émile, entrepreneur de travaux publics, Saïda
Gillot Henry, professeur au Lycée, plateau Sainte-Thérèse, **Oran.**
Giraud Amédée, villa Fanny, faubourg Del Monte, **Oran.**
Giraud Casimir, banquier, 25, rue d'Orléans, **Oran.**
Giraud Edmond, avoué, Alger.
Giraud Hippolyte, avoué, maire, **Oran.**
Girod, professeur au Lycée, **Oran.**
Gorce, vétérinaire, 16, boulevard Sébastopol, **Oran.**
Gourdon, porteur de contraintes, Zemmorah.
Grand, inspecteur d'Académie, 86, rue d'Arzew, **Oran.**
Grandjean, directeur de l'Ecole de la rue Mirauchaux, **Oran.**
Graziani, commis de la commune mixte du Djebel Nador, Tiaret.
Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh.
Gsell, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, inspecteur des monuments historiques, 77, rue Michelet, Alger.
Guérido, conseiller de Préfecture, 55, rue d'Arzew, **Oran.**
Guesde Oct., fondé de pouvoirs à la Compagnie Algérienne, 7, boulevard Seguin, **Oran.**
Guigue Paul, directeur des Messageries Nationales, rue des Jardins, **Oran.**
Guillaume, préparateur au Lycée, 4, rue Beauprêtre, **Oran.**
Guillet, général de brigade du cadre de réserve de l'Etat-Major de l'Armée, 110, rue d'Arzew, **Oran.**

Harburger Jules, avocat, 2, rue Séguin, **Oran.**
Hassan ~~Léon~~, négociant, 3, rue Saint-Félix, **Oran.**
Heintz, imprimeur, boulevard Malakoff, **Oran.**
Henrion, receveur à l'Abattoir, **Oran.**
Henrys P., chef d'escadrons, chef de la Section des Affaires indigènes de l'Etat-Major de la Division, **Oran.**
Hérelle propriétaire, route de Mostaganem, villa Sauzède, **Oran.**
Herson, général commandant la division d'occupation de la Tunisie, Tunis.
Hilbert, vétérinaire, Tlemcen.
Houdou père, propriétaire, 4, rue Beauprêtre, **Oran.**
Huc, négociant en vins, faubourg d'Eckmühl, **Oran.**
Huertas Raphaël (chanoine), aumônier des SS. Trinitaires, 4, rue de Berlin, **Oran.**
Hugolin, publiciste, 2, rue Bérenger, **Oran.**

Imbert, maire, Tafaraoui.

MM. JACQUES Emile, avocat-défenseur, conseiller général, 18, boulevard Seguin, **Oran**.

JARD A., ancien capitaine d'infanterie, propriétaire, Tiaret.

JARSAILLON, propriétaire, 35, boulevard Seguin, **Oran**.

JARSAILLON Louis, docteur en médecine, 16, rue de la Paix, **Oran**.

JASSERON, docteur en médecine, 16, rue de Lyon, **Oran**.

JASSERON E., pharmacien, rue d'Orléans, **Oran**.

JEANNEY, capitaine au 12e d'Artillerie, Tlemcen.

JOLIET (abbé), professeur au grand Séminaire, **Oran**.

JONCHAY (Sarton du), chef d'escadrons, commandant le dépôt de remonte, Constantine.

JOURDAN Emile, directeur des chemins de fer, Bahuru, province de Sao-Paulo (Brésil).

JUCHEREAU DE SAINT-DENYS (Tony de), juge de paix, Aïn-el-Arba.

JULIEN Louis, propriétaire, 16, rue des Postes, Cette.

JULLIAN Charles, vice-consul de Russie, place de la République, **Oran**.

KALFON-PIMIENTA, négociant, 38, boulevard National, **Oran**.

KAMLI BEN ABDELLAH OULD EL HADJ MILOUD, propriétaire au douar Kouamlia, commune mixte de la Mina, Relizane.

KARSENTY Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

KERMINA, entrepreneur de travaux publics, 5, rue Saint-Marc, Paris.

KIENER, juge au Tribunal civil, Sidi-bel-Abbès.

KLEIN, administrateur de la brasserie l'*Algérienne*, **Oran**.

KOCH Adolphe, ingénieur civil, 5, rue Arago, **Oran**.

KŒBEL, directeur de la brasserie l'*Algérienne*, **Oran**.

KRIEGER Édouard, contrôleur principal des Contributions directes, rue Lahitte, **Oran**.

KRUMB, greffier du Conseil de Préfecture, **Oran**.

LABROSSE, lieutenant au 2e Régiment de Zouaves, **Oran**.

LAFAYE Joseph, commis des Postes et Télégraphes, **Oran**.

LAFFARGUE, administrateur-adjoint, Saint-Cloud.

de LAMOTHE, capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs algériens, Colomb-Béchar.

LAPOSTOLE, lieutenant du Service des Affaires indigènes, Marnia.

LAURENT, conseiller général, Perrégaux.

LAURET François, pharmacien, place du Marché Karguentah, **Oran**.

LAYRISSE, administrateur-adjoint, Frendah.

LEBON Paul, médecin-major à l'Hôpital militaire, Marseille.

MM. Le Camus Pierre, architecte, 18, boulevard Charlemagne, Oran.

Leclère, lieutenant du service des Affaires indigènes, Aïn-Sefra.

Legeas, capitaine au 3e Régiment de Zouaves, Constantine.

Legendre, payeur principal de la Trésorerie d'Afrique, Oran.

Lemaire Eugène, propriétaire, Lalla-Maghnia.

Le Maire Marius, ingénieur E. C. P, 1, boulevard Seguin, Oran.

Lemann G., négociant, 3, rue de Lyon, Oran.

Lemoisson, professeur au Lycée, Oran.

Lenoir Edouard, juge de paix, Saint-Denis-du-Sig.

Levé, lieutenant-colonel de cavalerie, commandant le 6e régiment de Chasseurs d'Afrique, Mascara.

Lévy J. S., négociant, 51, boulevard National, Oran.

Lhuillier, instituteur, Ecole Karguentah, Oran.

Lhuillier Maurice, architecte, rue El-Moungar, Oran.

Llabador Oct., licencié en droit, agent maritime, Nemours.

Loge Maçonnique " l'Union Africaine ", 26, boulevard Sébastopol, Oran.

Lorenzo Engel, greffier-notaire, Télagh.

Louet, médecin major à la Direction du service de santé de la Division, Oran.

de Loys, agent maritime, place de la République, Oran.

Lyautey H., général de brigade, commandant la Division, Oran.

Madani Cherif Bouziane ould Bouziane, ancien élève à la Médersa de Tlemcen, au douar Pammar, Kalâa, commune mixte de la Mina.

Maignien, capitaine breveté, officier d'ordonnance du général commandant la 83e brigade d'infanterie, Châlons-sur-Marne.

de Malaussène Alzéari, ingénieur-électricien à la Cie du gaz, 11, rue Saint-Denis, Oran.

Mantoz, directeur des Contributions diverses, Oran.

Maraval, docteur en médecine, 47, boulevard National, Oran.

Marchand, officier interprète détaché au Ministère des Colonies, bureau des renseignements islamiques, Paris.

Marchant Xavier, propriétaire, 105, rue d'Arzew, Oran.

Marégiano, notaire, 7, rue Edgard Weber, Oran.

Margot, officier interprète, Méchéria.

Maronneau, pharmacien-major, Hôpital militaire, Oran.

Mayaudon, notaire, rue Schneider, Oran.

Mélis, propriétaire, Saint-Denis-du-Sig.

Merle, géomètre principal, 7, rue de la Paix, Oran.

Mhammed ben Rahal, propriétaire, assesseur au Conseil Général, Nédroma.

MM. MICHEL Henri, ingénieur des Ponts et Chaussées, Mascara
MILLIÈRE, administrateur de la commune mixte, Port-Gueydon.
MILSOM, ingénieur civil des Mines, rue Baudens, **Oran.**
MIRAMONT Léon, 45, boulevard Seguin, **Oran.**
MOLLE, docteur en médecine, rue Edgard Weber, **Oran.**
MONBRUN, avocat, 7, boulevard Seguin, **Oran.**
MONDOT, docteur en médecine, 42, boulevard National, **Oran.**
MOTELEY Albert, propriétaire, El-Ançor.
MOULIN Gustave, caissier du *Crédit agricole et commercial algérien,* 5, boulevard Seguin, **Oran.**
MOYSE Richard, secrétaire de la Mairie, Arzew.

NASSAUD, sous-préfet, Mascara.
NATAF, interprète judiciaire, Mercier-Lacombe.
NAVARRE H., négociant, rue de Tlemcen, **Oran.**
NESSLER, consul d'Autriche-Hongrie, boulevard de l'Industrie, **Oran.**
NICOLAÏ, capitaine du Port, **Oran.**
NICOLAS Jacques, docteur en médecine, Lamoricière.

OLIVA Joseph, professeur-adjoint au Lycée, **Oran.**
OLLIVIER, propriétaire, à Moudzouch, Bou-Tlélis.
ONDEDIEU, chef d'escadrons d'Artillerie, en retraite, rue Saint-Hubert, **Oran.**
OUDRI, général de division, commandant le IVe Corps d'Armée, Le Mans.
OULD MAMMAR AHMED OULD MOHAMED, adel à la mahakma, Relizane.

PAGÈS Jean, armateur, 21, boulevard Malakoff, **Oran.**
PALLU DE LESSERT, avocat, 17, rue de Tournon, Paris.
PARIEL, capitaine, chef de bureau arabe, Beni-Ounif.
PARIENTÉ, docteur en médecine, 6, boulevard Seguin, **Oran.**
PASCALET Henri, négociant, 27, rue d'Arzew, **Oran.**
PASCALET Jules, négociant, Beni-Ounif.
PASSERON, conducteur des Ponts et Chaussées, faubourg de St-Eugène, **Oran.**
PASTRE, agent voyer communal, Sidi-bel-Abbès.
PEINÉ, comptable de l'imprimerie Fouque, **Oran.**
PELLET, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran.**
PÉQUIGNOT, directeur des Salines, Arzew.
PEREZ Adolphe, chef de bureau au Service topographique, **Oran.**
PEREZ Henri, banquier, 12, boulevard Seguin, **Oran.**
PERRIER Gaston, chef de la publicité à l'*Echo d'Oran*, **Oran.**

MM. Perrier Paul, directeur de l'*Echo d'Oran*, **Oran**.
Petit, lieutenant au 1er régiment de Zouaves, Koléa.
Petit Claude, conducteur des Ponts et Chaussées, Mascara.
Peyras, employé à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien, Sidi-bel-Abbès.
Piérart Alexandre, surveillant d'internat au Lycée, Alger.
Pinguet Emile, commissionnaire en marchandises, 24, boulevard Malakoff, **Oran**.
Pitollet, notaire, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran**.
Planté-Longchamps, receveur des Contributions diverses, Perrégaux.
Platel, ingénieur des Ponts et Chaussées, Tlemcen.
Pock, caissier de la *Caisse Nationale d'Epargne*, **Oran**.
Pointeau, notaire, Tlemcen.
Poulard, sous-intendant militaire, **Oran**.
Pouradier-Duteil, colonel, chef d'État-Major du IIIe Corps d'Armée, Rouen.
Pourtauborde Pierre, avocat, 1, rue de la Paix, **Oran**.
Pousseur, directeur de la Compagnie du gaz, 36, boulevard National, **Oran**.
Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.
Prailly, notaire, Aïn-Temouchent.
Preignon Jules, pharmacien, Aïn-Temouchent.
Prunier Charles, administrateur-adjoint, Frendah.

Quénardel René, propriétaire, Mascara.
Quiévreux Clément, huissier, Le Télagh.

Rahali Hadj Abdessalem ben Mohamed, coiffeur, Relizane.
Ramier, conseiller général, rue El-Moungar, **Oran**.
Régina Albert, avocat, 12, rue de la Paix, **Oran**.
René-Leclerc, rédacteur en chef de la *Dépêche Marocaine*, Tanger.
Réunion des Officiers, **Oran**.
Réunion des Officiers, Sidi-bel-Abbès.
Rimbaud, professeur de musique, boulevard de Tivoli, **Oran**.
Rober-Raynaud, directeur de la *Dépêche Marocaine*, Tanger.
Robert, administrateur de la commune-mixte, Bordj bou-Arréridj.
Robert Édouard, proviseur du Lycée, **Oran**.
Robin, lieutenant du Service des Affaires Indigènes, chef de l'annexe de Sidi-Aïssa, par El-Aricha.
Rocchisani, directeur des Postes et Télégraphes, en retraite, Jardin Welsford, **Oran**.
de Rochefort, agent principal de la *Compagnie générale Transatlantique*, place de la République, **Oran**.

MM. Rognon, secrétaire général de la Préfecture, **Oran**.

Rongier, directeur de l'agence de la Compagnie Algérienne, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

Roques, pharmacien, 30, rue Lancefoc, Toulouse.

Roux-Freissineng, avocat, 2, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

Rouziès Casimir, instituteur, Tizi.

Roy, médecin-major, Hôpital militaire, **Oran**.

Sabatier, avocat-défenseur, Tlemcen.

Saget François, négociant, 5, rue de Mostaganem, **Oran**.

Saint-Germain, sénateur d'Oran, 1, rue Blanche, Paris.

Saintpierre Charles, négociant, faubourg St-Charles, **Oran**.

Sajous, géomètre du Service topographique, Tiaret.

Sandras, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran**.

Sarrus Alcide, commis principal des Télégraphes, **Oran**.

Saurel Jules, avocat, 10, boulevard Charlemagne, **Oran**.

Say Louis, lieutenant de vaisseau de réserve, Port-Say, par Nemours.

Scaliéri, docteur en médecine, 47, boulevard National, **Oran**.

Schœnberg, conducteur des Ponts et Chaussées, Boghari, (Alger).

Scotti, armateur, 3, rue de Rome, **Oran**.

de Segonzac, explorateur, 11, rue de Monceau, Paris.

Sénac, fondé de pouvoirs de la maison Bernauer, rue du Chemin de Fer, **Oran**.

Séveroni, officier d'administration principal, Hôpital militaire, **Oran**.

Siégel E., marchand tailleur, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

Simon Georges, propriétaire, villa Marie-Emilie, boulevard du Czarevitch, Nice.

Simonin, chef de gare des Chemins de fer algériens de l'Etat, **Oran**.

Smadja Gaston, négociant, 41, boulevard National, **Oran**.

Soipteur, propriétaire, Tlemcen.

Souesme Stanislas, employé principal à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien, Sidi-bel-Abbès.

Souin, propriétaire, Lalla-Maghnia.

Soulier, pharmacien, 44, boulevard Seguin, **Oran**.

Stéphanopoli, vice-président du Conseil de Préfecture, **Oran**.

Storto, négociant, 33, boulevard Seguin, **Oran**.

Tabary, receveur principal des Douanes, **Oran**.

Taleb Mustapha bel Hadj Mahi, adel à la mahakma, Relizane.

Tarbouriech Georges, propriétaire, Mostaganem.

Thibaudat, receveur principal des Postes et Télégraphes, **Oran**.

MM. Thiébault, conservateur des Hypothèques, 16, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Thirion, ingénieur électricien, 2, rue Manégat, **Oran**.

Thouvenin, capitaine au 2e Zouaves, 11, rue Saint-Denis, **Oran**.

Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

Tourné, inspecteur divisionnaire des Douanes, **Oran**.

Tournier, agent de la *Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique*, place de la République, **Oran**.

Trouin César, député d'Oran, 8, rue Miromesnil, Paris.

Tuduri, contrôleur des Contributions diverses, Tlemcen.

Vaffier-Pollet, lieutenant de vaisseau de réserve, Tanger.

Vallois, capitaine en retraite, Arzew.

Varnier, secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie, Alger.

Veillard Jules, géomètre du Service topographique, 31, rue Alsace Lorraine, **Oran**.

Venail, industriel, faubourg Saint-Eugène, villa Pierrot, **Oran**.

Venisse, administrateur de commune mixte, contrôleur général adjoint des services de la Sûreté, au Gouvernement général de l'Algérie, Alger

Viala Eugène, interprète judiciaire, Arzew.

Viénot, chef de bataillon en retraite, rue Lahitte, **Oran**.

Vigy, général commandant la 2e brigade d'infanterie, **Oran**.

Vogley, ancien consul de Belgique, 22, rue Edgard Quinet, Alger.

Watin, officier interprète au Bureau arabe, Géryville.

Weill, grand rabbin, 3, rue de Lyon, **Oran**.

Wetzel, général commandant supérieur de la Défense, **Oran**.

Wibratte, ingénieur des Ponts et Chaussées, détaché aux chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, Paris.

Zuani, capitaine du Port, Ajaccio.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

Paris. — Société de Géographie. — Société de Géographie commerciale.

Alger, Bordeaux, Bourges, Douai, Dunkerque, Le Havre, Lille, Lorient, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Rochefort, Rouen, Toulouse, Tours.

Amsterdam, Anvers, Berne, Bruxelles, Budapesth, Buenos-Ayres, Edimbourg, Genève, Helsingfors, Le Caire, Lisbonne, Madrid, Manchester, Munich, Neuchâtel, New-York, Rio-de-Janeiro, Saint-Gall, Saint-Pétersbourg.

SOCIÉTÉS DIVERSES

Paris. — Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Musée Guimet. — Office colonial. — Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Etudes algériennes. — Revue coloniale. — Société des Etudes maritimes et coloniales. — Société nationale des Antiquaires de France.

Alger. — Ecole supérieure des Lettres. — Société historique algérienne.

Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.

Autun. — Société Eduenne.

Bône. — Académie d'Hippone.

Constantine. — Société Archéologique.

Dax. — Société de Borda.

Gap. — Société des Etudes des Hautes-Alpes.

Rome. — Ecole française. — Academie dei Lincei.

Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.

Saïgon. — Société des Etudes Indo-Chinoises.

Sousse. — Société Archéologique.

Toulouse. — Revue archéologique du Midi de la France.

Tunis. — Institut de Carthage.

Vienne (Isère). — Revue épigraphique.

Cordoba. — Academia nacional des Ciencias.

Guatemala. — Sociedad Guatemalteca de Ciencias.

Madrid. — Real Academia de la Historia.

Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».

Rome. — Istituto archeologica Germanico.

Saint-Pétersbourg. — Section impériale d'Archéologie.

Stockholm. — Académie des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités.

Toronto. — The Canadian Institute.

LA CONFÉDÉRATION DES BENI GUIL

ORIGINES DE LA CONFÉDÉRATION

La confédération des Beni Guil, une des plus importantes de Dahra, comprend environ 3.500 tentes. Elle nomadise sur nos confins oranais depuis le parallèle de Berguent jusqu'à celui de Colomb et s'y trouve en contact avec les tribus Hamyan, Amour, Doui Menia et Oulad Djerir.

Ses origines sont à peu près inconnues, même des indigènes qui la composent. L'absence de documents écrits ne permet pas de les déterminer avec exactitude, aussi est-on contraint de s'en tenir aux légendes les plus généralement admises. Celle qui paraît avoir le plus de crédit figure dans l'ouvrage : *Documents sur le Nord-Ouest Africain.* (1)

« Les Beni Guil descendent des Beni Hassen qui habi-
« taient autrefois le Sahara marocain. Il y a environ un
« siècle, et après deux années consécutives d'extrême séche-
« resse, les Beni Hassen émigrèrent en masse vers le Nord.
« Un jour que la chaleur était intense, une fraction de la tribu
« fit halte pour se reposer quelques heures. La pluie survint,
« puis continua, rendant le départ impossible. Il fallut atten-
« dre. Bientôt cependant, sous son action bienfaisante, les
« pâturages reverdirent et la campagne aride, la veille, se
« transforma comme par enchantement. Le chef du douar y
« fixa ses tentes. Les Beni Hassen, qui avaient gagné le Tell,
« donnèrent à la tribu séparatiste le nom de Beni Guil,
« Enfants de la sieste », et ce nom lui est resté. »

Les Beni Hassen, mentionnés ici, sont évidemment ceux qui habitent actuellement dans le R'arb, la plaine de Sebou. Ce

(1) LAMARTINIÈRE et LACROIX. *Documents sur le nord-ouest africain*, 4 vol. in-4°, avec atlas.

sont des arabes de la tribu des Makil. Les lettrés admettent cette origine commune des Beni Guil et des Beni Hassen, mais ils ne peuvent fournir de preuves à ce sujet. D'autres prétendent que les R'omëracen comprendraient les débris de Berbères Zenata qui occupèrent jadis la même contrée et ils en voient la preuve dans le nom de cette fraction qui aurait signifié originairement « les enfants de *Iar-Omeracen*, c'est-à-dire les descendants du fondateur de la dynastie des Beni Zian (Zenata) à Tlemcen. »

Quelques Kébar des Beni Guil prétendent que ce nom aurait été donné à leurs ancêtres par un marabout appelé Ben Ahmed, originaire de Zaouiat Anoual. Il y a environ un siècle, ce saint personnage, campé dans la région actuellement occupée par les Beni Guil, aurait été menacé d'une razzia par les Beraber. Il aurait supplié quelques douars des Beni Hassen, voisins du sien et depuis peu dans la contrée, de lui venir en aide. Ceux-ci auraient acquiescé à sa prière et l'auraient préservé du danger le menaçant. En souvenir de cette bonne action, Ben Ahmed les aurait baptisés « Beni Guil », fils de ceux qui procurent la paix nécessaire à la sieste. Quelques mauvaises langues disent aussi que les fractions dont il est question plus haut, auraient refusé leur concours au marabout qui, par dérision, les aurait appelées « Beni Guil », fils de ceux capables seulement de faire la sieste.

Quoiqu'il en soit, il paraît certain que les Beni Guil sont originaires du Sahara marocain et venus dans la région qu'ils occupent à une époque, voisine du milieu du dix-huitième siècle, pour un motif que leurs descendants paraissent absolument ignorer.

DESCRIPTION DU PAYS DES BENI GUIL

L'aire de parcours des Beni Guil semble limitée, au Nord, par la Garat de Debdou et le chott Gharbi ; à l'Est, par le Djebel Guettar et les hautes vallées de la Zousfana et de ses affluents ; au Sud, par une ligne jalonnée par Fendi, Bou-Yala, Ben Zireg, Colomb et Kenadsa ; à l'Ouest, par les points de Boukaïs, Hassi Lamna, Bel Ghiada et la chaîne de collines d'où descendent les affluents de gauche de l'Oued Charef.

Ces limites n'enserrent pas une contrée uniquement propre aux Beni Guil, mais indiquent la zone de leurs migrations habituelles, suivant les nécessités climatériques. D'autres tribus y pénètrent ; à l'Ouest, les Ouled El Hadj, les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa et les Beraber ; au Sud, les Oulad Djerir ; à l'Est, les Amour et les Hamyan.

Cette région comprend deux parties assez différentes : au Nord de la ligne Galloul-Tendrara, Matarka, plaine immense, prolongement des hauts-plateaux algériens ; au Sud de cette ligne, fouillis de montagnes, contreforts de la chaîne saharienne. La plaine, au Nord, est légèrement ondulée. Les vallées des Oueds Ber-Remad, Bou-Khalkhal, Bou-El-Ardjem, les sillonnent, mais sont peu marquées ; de leurs sources, dans le plateau d'El Anaguer, à leur confluent, la différence d'altitude est seulement de quelques mètres. Ils coulent du Sud au Nord et drainent les rares eaux de cette contrée. Dans leurs lits se forment, en hiver et après les pluies d'orage, de nombreux et importants redirs qui facilitent aux troupeaux l'accès de ces pâturages. Ceux-ci sont constitués par l'alfa et l'armoise (appelée chih par les nomades et improprement thym par nos soldats). Les arbres y font absolument défaut, mais les fonds de vallées sont souvent parsemés de retem, fort apprécié comme combustible par les indigènes. De novembre en mai, les Beni Guil et les Hamyan y séjournent fréquemment et leurs troupeaux y trouvent une nourriture assez abondante.

La région montagneuse comprend divers massifs importants. Le Doug, qui est le sommet le plus élevé, a une altitude d'environ 2.000 mètres. De nombreux tuya et jujubiers couvrent ses flancs et régularisent le régime des eaux. En hiver il est souvent couvert de neige. Les sources y sont abondantes : Forthassa, Bab-er-Rouach, El Ghoura. C'est là que prennent naissance les rivières formant la Zousfana. Le Doug se prolonge à l'Ouest au-delà du seuil de Bab Nedjoua par le Djebel Khakh, le Djebel Defla, le Djebel Bou-Harfa, la montagne d'Aïn El-Orak et le Djebel Hraouïa. Les points d'eau y sont encore nombreux, mais les arbres y sont beaucoup plus clairsemés. Au Sud, et parallèlement à cette chaîne, on remarque le Djebel Melah, puis le Djebel Maïz prolongé par le Djebel Ghals, et plus au Sud encore, le Djebel Grouz qui s'affaisse dans le Tamlelt, près de Mengoub. Enfin du Djebel Tendrara se détachent vers l'Ouest des chaînes de collines

(Chebket) qui se terminent près des sources de l'Oued Charef et de l'Oued Bou Anan.

Ces pâtés montagneux sont séparés entre eux par des vallées assez larges, présentant de bons pâturages (alfa et armoise). Les Beni Guil y campent en toutes saisons, mais plus particulièrement en été, en raison de la permanence des points d'eau. Cette description serait incomplète si nous n'y insérions une remarque sur le Chott Tigri et la plaine de Tamlelt.

Le chott Tigri est une dépression elliptique de 70 kilomètres E.-O. sur 50 N.-S. parsemée de garat, composée de sable aggloméré surmonté d'une partie plane en forme de table. Dans cette cuvette aboutissent des oueds de faible étendue descendant du versant Nord du Doug et du plateau d'El Anagueur. Les points d'eau y sont nombreux et très abondants. Leur énumération serait trop longue, mais nous signalerons les plus importants, Mazzer, El Merir, Oglat Moussa.

Les pâturages sont fort beaux à peu près en toutes saisons, et il n'est pas rare de rencontrer, entre les garat, de petites dayas de 2 ou 3 hectares, couvertes d'une herbe fine et tendre dont les moutons se montrent très friands. Le chott Tigri possède quelques betoums, mais, surtout, une herbe spéciale (hateb) croissant dans les fonds à efflorescence saline. Au printemps, les nomades y conduisent leurs troupeaux et sont persuadés que cette nourriture a une heureuse influence sur l'entretien en bon état de leurs animaux.

Cette herbe se rencontre aussi dans le Maader El-Ahmar, à l'Est du Doug, très fréquenté par les Hamyan et Amour.

Enfin, au Sud du Djebel Lakhdar, s'étend la vaste plaine de Tamlelt. Ses pâturages, presque uniquement constitués par l'armoise, sont très fréquentés ; les troupeaux trouvent en toutes saisons à s'abreuver aux sources et puits qui l'enserrent. En hiver, certains bas fonds (maader) présentent des prairies de faible étendue très appréciées des ovins.

Les Beni Guil sont essentiellement nomades et ne possèdent aucune culture en dehors de celle de leurs jardins des ksour (Figuig, Aïn-Chair). Il n'en a pas toujours été ainsi. Près de certains points d'eau, on remarque des ruines de murs de jardins et la tradition prétend qu'autrefois quelques-unes de leurs fractions y entretenaient des khammès (nègres esclaves ou harratin). C'est ainsi que les Ouled Mouloud cultivaient

à Tanezzara, les Ouled Raho à Aïn Orak et Nessissa, les Ouled Brahim à Bou Arfa et les Ouled Sidi-Ben-Aïssa à Forthassa-Gharbia. L'abandon de ces cultures paraît imputable à l'insécurité de la région. Aussi n'est-il pas téméraire d'augurer que la tranquillité, chaque jour plus réelle, succédant à l'agitation d'antan, incitera les Beni Guil à remettre en valeur les contrées susceptibles de produire.

FRACTIONNEMENT DES BENI GUIL

Les Beni Guil se divisent en deux groupements importants : les Beni Goumen et les Beni R'Omeracen ou Beni Guil Cheraga et Gheraba.

Beni Goumen

Ce sont les Beni Guil de l'Est, c'est-à-dire ceux avec lesquels nos rapports sont les plus fréquents. Leur aire de parcours s'étend peu au delà du méridien de Nessissa ; à part quelques fractions des Ouled Ahmed, ils poussent rarement plus avant dans l'Ouest et seulement quand ils sont momentanément en bonnes relations avec les Beraber. C'est ainsi qu'en 1906, les Oulad Farès ont pu camper près de Bel-Ghiada. Leur pôle d'attraction est Figuig, où ils possèdent des jardins et des palmiers et dont plusieurs de leurs fractions se prétendent originaires.

Ils comprennent trois grandes fractions : Oulad Brahim, Oulad Farès et Oulad Ahmed.

OULAD BRAHIM

Les points d'eau qu'ils fréquentent le plus généralement et qui paraissent limiter leur zone de migrations sont : Mazzer, El Guettar, Bel Haouaïa, El Hamïa, Hassi Smara dans le chott Tigri, Hassi Sefra, Bou-Arfa, Aïn Defla, El Gouachich du Djebel Malah, Oaglat Ben-Abdel-Djebar, El Héroua, El Attatich, Souf-Kesser, Oued El-Hallouf, Tisserfin, Oued El-Hassi, Hassi Chaffa, Hassi Laama et Tanezzara dans le Djebel

Grouz, Bou Aiech, Ben Zireg, Bou Yala, Mérirès. Au printemps, ils conduisent leurs troupeaux dans les pâturages des oued Ber-Remad, Bou-Khalkhal et Bou-Lardjem. Les Ouled Brahim se subdivisent eux-mêmes en quatre sous-fractions composées chacune de plusieurs douars.

I. OULAD M'HAMED. — On les nomme plus communément Oulad Brahim proprement dits. Ils se disent d'origine Chorfa, sans pouvoir donner de preuves de cette affirmation. Ils seraient originaires du ksar d'El Oudaghir où ils possèdent encore de nombreux jardins. Ils sont commandés par le cheikh Ahmed Ben El-Kebir, vieillard âgé, mais encore vigoureux, très aimé de ses gens. Ses deux fils, M'Hamed et Abderrahman, le suppléent dans ses fonctions. Il a été investi par Si Abdelmalek, ex-amel d'Oudjda, mais a reçu son cachet de Si Mohammed ben Aoumar, ancien caïd de Figuig. Les Oulad Brahim comprennent 230 tentes environ ; ils sont riches, possèdent de nombreux troupeaux et font avec les Aït Bou-Chaoun (Beraber) un important commerce de moutons.

Deux kebar des Oulad Brahim, Hammou-Ould-Brahim-ben-Bou-Zeïan et El-Khedim-Ould-Naïmi ont reçu un cachet de Si Abdessalem, amel de Figuig (1902-1904).

II. OULAD ALI-BEN-LHASSEN. — Ils ont à leur tête El Hadj Smaïn ben Mehenni, investi et doté d'un cachet dans les mêmes conditions qu'Ahmed ben El-Khebir. C'est aussi un vieillard, presque impotent, ancien combattant de Temaïd ben Salem (26 avril 1882), où une balle française lui brisa l'articulation du coude droit. Son frère Laribi exerce le commandement effectif de la tribu.

Deux kebar, Maamar-Ould-Souyach et Mohammed-Lakahder ben-bou-Arfa, sont détenteurs de cachets donnés le 1er par Si Abdessalem et le 2e par Si Mohammed ben Aoumar.

Avec les Oulad Ali-ben-Lhassen vivent quelques tentes (10) des Oulad Azzi, formant un douar, sous l'autorité de Mouley Djeloul.

III. OULAD RHAMDAM. — Deux de leurs douars sont commandés par Fekir M'Hamed-ould-Brahim ben-bou-Zaïan, qui a reçu son cachet de Si Mohammed ben Aoumar. Deux de ses oncles l'avaient précédé dans ses fonctions : Naïmi-ould-

Brahim-ben-Bou-Zaïan, mort à Oudjda, où il était allé porter les impôts de sa fraction à Si Abdelmalek, El Mokaddem-Mohammed-ben-Brahim-ben-Bou Zaïan, mort vers 1900, à Duveyrier, au campement de Bou-Amama.

Une autre fraction obéit à Mohammed-ould-Abdallah, frère de Tahar, mort en 1902, des suites d'une diffa chez des indigènes de passage à Figuig.

Si Abdessalem a laissé à Mohammed-ould-Abdallah le cachet remis à Tahar par Si Mohammed-ben-Aoumar.

Le chef du quatrième douar est El Fékir-Hamza-ould-ben-Salah qui n'a aucun cachet.

IV. OULAD CHAIB. — Ils comprennent trois fractions, obéissant chacune à un cheikh particulier.

Sliman-ould-El-Kebir, chef des Oulad Abdelkader, a été investi par Si Abdelmalek et a reçu un cachet de Si Mohammed-ben-Aoumar.

Belkacem-Ould-Moumen commande aux Oulad Ali. Il a été investi par Si Abdessalem qui lui a remis un cachet. Ce fonctionnaire a révoqué Ben Abdallah-ould-Zeroual, à la suite d'un djich de ses gens contre nos caravanes sur l'oued El-Hallouf, mais ce dernier possède encore de l'influence et son douar comprend une quinzaine de tentes.

Les Zoreg sont sous les ordres de Mohammed-Ould-Embarek qui a été investi par Si Abdessalem et en a reçu un cachet. Il a remplacé Brahim-Ould-Delbali, tué en 1903, près Hazen-Delim par Slimari-ben-Merbah des Merinat, dans une affaire au cours de laquelle succomba aussi son parent Boudjemaa-Ould-Alouna. Le frère de Brahim-ould-Delbali Dahman a conservé de l'influence sur un petit douar de cinq ou six tentes.

OULAD FARÈS

Leur terrain de parcours est jalonné par les points Oglat Cedra, Tendrara, El-Merir, Hassi El-Hadjar, Hassi El-Kelb, Hassi Hellala, Boudaz, Oglat Moussa, Temaïd ben-Salem Bab-er-Rouah, Ghoura, El-Ferratis, Galloul, Oulakak, Maader El-Ahmar, Oued El-Hallouf, El-Ardja, El-Houedj, Oued Dermel, Er-Rekanis, Djebel Araouia. Comme les Oulad Brahim, ils conduisent à certaines époques de l'année leurs troupeaux dans les pâturages entre les chott Tigri et Gharbi. Les Oulad Farès se divisent en deux groupes principaux, les Oulad Farès proprement dits et les Oulad Bel-Lhassen.

I. OULAD FARÈS PROPREMENT DITS. — Ils comptent environ 500 tentes et forment une fraction très unie obéissant sans conteste au cheikh Ahmed-ould-Ali-Ben-Boudjmaa. Ils possèdent de nombreux troupeaux, fréquentent assidûment nos marchés où ils se réapprovisionnent en céréales et écoulent leurs ovins. Actuellement, ils sont en bonnes relations avec les Beraber Aït Bou-Chaoun, ce qui leur a permis de camper pendant quelques mois à proximité de ces derniers, vers Ghrida. Leur chef, Ahmed-Ould-Ali, a hérité du cachet donné à son père par le sultan Mohammed Abderahman, aïeul de Moulay Abdelaziz. D'autres kebar sont dotés de cachets de commandement : Dhaman-ould-Embarek a été autorisé par Si Mohammed-Ben-Aoumar a conserver le cachet de son neveu Mohammed-ould-Abdallah. Si Mohammed-Ben-Aoumar a aussi délivré des cachets à Moulay-Miloud-Ben-Kaddour et à Taleb-Embarek-ould-Sliman.

II. OULAD BEL-LHASSEN. — Les cinq douars composant ce groupe comprennent environs 230 tentes. La révolte du Rogui a eu chez eux sa répercussion. Une centaine de tentes des divers douars, notamment de celui des Oulad Djilali, ont embrassé la cause du prétendant ; elles se sont séparées de leur contribules et ont longtemps campé à la garat El-Grara, près Debdou. C'est un djich de ces derniers qui, le 16 avril 1905, a enlevé 120 chameaux à El Hadj Taieb, près du Teniet El-Hamri, dans le Djebel Guettar. Au cours de la reconnaissance de mai 1906 à Matarka, ils ont fait preuve de sentiments plus amicaux à notre égard et se sont enfin décidés à restituer les animaux volés.

Les Oulad Bel-Lhassen Azizi sont commandés par Lakhdar-Ben-Aziz, vieillard de 60 ans environ, encore très vigoureux, fort écouté de ses gens.

Il a été investi par Si Mohammed-Ben-Aoumar et en a reçu un cachet en même temps que Kaddour-ould M'Hamed.

Le prétendant a, lui aussi, remis des cachets à Mohammed-ould-Dahman-Ben-Ahmed-Ben-Djilali et à Abderrahman-ould-Aoumin. Ce dernier a peu d'influence, mais a paru vouloir nous donner des preuves de sympathie, en s'employant à découvrir les auteurs d'un vol de fusils commis à Matarka, (mai 1906).

OULAD AHMED

L'ouvrage des *Documents sur le N.-O. africain* ne fait mention que des Oulad Ahmed-Ben-Abdallah.

D'après les renseignements recueillis depuis deux ans et les appellations les plus fréquemment employées par les Beni Guil, il semble que les Oulad Ahmed-ben-Abdallah ne seraient qu'une des fractions de la tribu des Oulad Ahmed qui se décomposerait en Oulad Ahmed-ben-Amor et Oulad Ahmed-ben-Abdallah.

I. OULAD AHMED-BEN-AMOR. — Ce groupe comprend environ 500 tentes qui nomadisent généralement dans la région de Tamelelt, Oum-Ech-Cheggag, Aïn Chaïr, Bel-Ghiada, Ben-Ghilan, Bou-Ghara, Matarka et la gadat de Debdou.

Les Oulad Ahmed-ben-Amor sont plus particulièrement en relations avec nos postes de Beni-Ounif, Talzaza et Colomb. Leur chef le plus influent est Taleb-El-Meki, investi par Si Mohammed-ben-Aoumar, en même temps que Ameur-Ould-Chabira, Mohammed-Ould-Ahmed-ben-Zeriguet, Mohammed-Ould-El-Matti, Mohammed-Ould-Ahmed-ben-Dahman et Abdelkader-Ould-Taieb-ben-Seghir. Un autre cheikh de cette fraction, Haouman-ben-Habib, possède un cachet ; il le tient de Si Abdelmalek, ex-amel d'Oudjda.

Mouley M'Hamed a des partisans chez les Oulad Ahmed-ben-Amor, notamment chez les El-Haouna, dont le kebir, Abdelkader-Ould-Taïeb, bien qu'investi par un fonctionnaire du Sultan, lui est tout dévoué.

II. OULAD AHMED-BEN-ABDALLAH. – Ils comprennent 387 tentes environ, absolument favorables au Rogui. Leur terrain de parcours est sensiblement le même que celui des précédents, mais, en raison de leur affiliation à la cause du prétendant, ils campent depuis près de deux ans sur la rive gauche de l'Oued Charef entre Matarka et la gadat de Debdou. En raison de leur éloignement de nos postes, ils sont peu connus ; cependant on sait que leur chef le plus respecté est El-Meddi-Ould-Abdallah-ben-Ahmed.

Quant au caractère de ce dernier, nous le décrirons d'un trait ; autrefois investi et doté d'un cachet par Si Abdelmalek,

amel d'Oudjda, il n'a eu aucun scrupule d'accepter la même investiture du Rogui. Depuis, comprenant que son intérêt était de vivre en bonne intelligence avec les autorités françaises, il est entré en relations avec le chef du poste de Berguent. Peut-être même, à l'heure actuelle, fait-il usage suivant les circonstances de ses deux cachets. C'est l'exemple le plus frappant de la versatilité d'esprit de ces tribus de l'Ouest, dont la conduite est seulement basée sur l'intérêt du moment. Deux chioukh de cette fraction possèdent des cachets de Bou Hamara : Ali-Ould-Ahmed-ben-Larbi et Ould-Benni-Ould-Bou-Defla. Enfin un autre, Ragba-Ould-Moussa, a suivi El-Meddi dans ses palinodies et, comme lui, est muni de deux cachets du Sultan et du prétendant.

Beni R'Omeracen

Les Beni R'Omeracen sont quelquefois appelés Beni Guil Gheraba, en raison de la position de leur aire de parcours, située à l'Ouest de celle des Beni-Goumen. Les régions qu'ils fréquentent habituellement sont celles de : Tamlelt, Bou-Kaïs, El Ahmar, Sfissifa, Djebel Antar, Ben-Gorin, El-Ghilan, Tisse-Ghaïn et la vallée de l'Oued Charef jusqu'à Matarka.

L'adhésion récente de plusieurs de leurs fractions à la cause du prétendant a amené ces dernières à camper parfois dans les hautes vallées des affluents de gauche de l'Oued Charef et même à proximité de la gadat de Debdou, ce qui leur permettait de communiquer facilement avec les affiliés du Rogui. Mais leur pôle d'attraction reste toujours Aïn Chaïr et les ksour voisins où ils possèdent de nombreux jardins et où quelques-uns entretiennent des khammès.

Ils comptent environ de 1.150 à 1.200 tentes et se divisent en deux groupes principaux : les Oulad Youb et les Oulad Hadj.

I. OULAD YOUB. — Leur zone de migration paraît limitée par les points de Ben Zireg, Talzaza, Bou-Kaïs, Ben-Gorin, la gadat, El-Graa, le Foum-Aggaï, Aïn El-Orak, Mengoub et le Djebel Antar. Ils comprennent environ 720 tentes et se subdivisent eux-mêmes en sept fractions. Celles-ci forment

d'ailleurs deux çofs principaux, correspondant aux anciens caïdats de Haouman-Ould-Bou-Médien et de Abderrahman-Ould-M'Hamed. Dans le premier, on range ordinairement les Oulad Embarek, les Oulad Belkassem et les Oulad Badda. Bien qu'aucun de leurs chioukh n'ait hérité de l'influence dont jouissait Haouman-Ould-Bou-Médien, ces trois fractions n'en sont pas moins très unies et leur adhésion simultanée à la cause de Bou Hamara tendrait encore à le prouver. Depuis quelques mois, leur attitude hostile à notre égard s'est un peu modifiée. La cherté des céréales dans l'Ouest, provoquée par l'état d'anarchie et la disette qui règnent dans ces régions, les a engagés, pour profiter des bas prix de nos marchés, à se concilier nos sympathies ; d'où l'accueil correct fait à notre reconnaissance sur Matarka, en mai 1906.

Le second çof comprend les Oulad Slama, les Oulad Djabeur, les Oulad Raho et les Oulad Ber-Raho. Aucune personnalité n'y jouit de l'influence de feu le caïd Abderrahman. En raison des services rendus par ce dernier, une partie de ces douars reconnaît l'autorité de Ahmed-Ould-Abderrahman, tandis que l'autre, au contraire, obéit aux ordres des Oulad Abdouss. Pour le moment ces deux grandes familles vivent en parfaite intelligence.

II. OULAD HADJ. — Ils comprennent 430 tentes environ et se subdivisent en quatre fractions : les Oulad El-Amouri, les Oulad M'Hammed-ben-Nasseur, les Oulad Amama, les Oulad Ali-ben-Yassine. Ils campent ordinairement dans la vallée du Djebel Béchar de Bou-Kaïs, la partie Ouest de la plaine de Tamlelt et la Chebket Bou-Ghara. Chaque fraction mentionnée ci-dessus obéit à un cheikh particulier, investi par Si Mohammed-ben-Aoumar et doté par lui d'un cachet. Les trois premières se sont toujours tenues en dehors du rayon d'action de nos reconnaissances et de ce fait sont peu connues. Seul, le parti de Hammadi-Ould-Abdallah, des Oulad Ali-ben-Yassine, a manifesté le désir d'entretenir des rapports avec nous. Son chef a toujours accueilli nos détachements d'une façon correcte et a envoyé à maintes reprises ses caravanes s'approvisionner sur nos marchés de Mécheria et d'Aïn Sefra. Il entretient avec Ahmed-ben-El-Kebir, cheikh des Oulad Brahim, des relations qui paraissent cordiales.

CONFRÉRIES RELIGIEUSES

Les confréries religieuses qui ont des adhérents chez les Beni Guil, sont les suivantes :

1° La confrérie de Sidi Abderrahman-Mouley-Sehoul, dont le chef est Sidi Larbi-Ould-Mouley Sehoul et qui a son siège au ksar de Saheli sur le Guir ;

2° Celle des Derkaoua, qui compte de très nombreux adeptes dans la confédération ;

3° Celle des Kerzazia également très répandue ;

4° Celle des Taïbïa (Ouazzan) ;

5° Celle des Ziania (Kenadsa).

TRIBU DES OULAD BRAHIM (495)

FRACTIONS	NOMS DES CHEFS	SOUS-FRACTIONS	Tentes	NOMS DES CHEFS
Oulad M'hammed Oulad Brahim proprement dits. 200	Cheikh Ahmed ben El Kebir.	*Oulad Taleb Mohammed.*	40	Ahmed ben El Kebir.
		Oulad Sliman.	50	Bou Hafs Ould Tahar ben Embarek. Hamamou Ould Brahim ben Bouzian.
		Oulad Abderrahman.	30	Mohammed Ould Boudjemaa ben Dhif.
		Oulad El Fekir.	20	Larbi Ould El Bachir.
		El Torek.	20	Ali Ould Yamani.
		Oulad Abdelkrim.	10	Mohammed Ould Ali ben Dahman.
		Oulad Mohammed ben Dahman.	30	El Kredim Ould Naïmi ben Dahman.
Oulad Ali ben Lhassen 120	El Hadj Smaïn ben Mehenni. El Mokhadem Laribi ben Mehenni.	*Oulad Mehenni ben Taleb.*	20	El Hadj Smaïn ben Mehenni.
		Oulad Ahmed ben Taleb.	15	Hamamou Ould Mohammed ben Abdallah.
		Oulad El Aoussine ben Taleb.	15	Sliman ben El Mamoun.
		Oulad Kassou ou Lakonasse.	20	Maamar Ould Soniah.
		Oulad bou Arfa.	30	Mohammed Lakdar Ould Ali ben Bou Arfa.
		Oulad Ali ben Taleb.	20	Dahman Ould Embarek ben Ali.
Oulad Rhamdan 75	El Fekir M'hammed Ould Brahim ben Bou Zeïan.	Oulad Bou Zeian.	20	El Fekhir M'hammed Ould Brahim ben Bou Zeïan.
		Oulad Abdelkader.	5	El Fekhir M'hammed Ould Brahim ben Bou Zeïan.
		Oulad Abderrahman ben Rhamdan	30	Mohammed ben Abdallah.
		Oulad Ali.	20	El Fekhir Hamza Ould ben Salah.
Oulad Chaïb 100		Oulad Abdelkader.	30	Sliman Ould Kebir.
		Oulad Ali.	30	El Fekir Belkassem Ould Moumen.
		Zoreg.	40	Mohammed Ould Embarek ben Oukhar.

Légende. — Les noms en italique indiquent les fractions Chorfa.

TRIBU DES OULAD FARÈS (717)

FRACTIONS	NOMS DES CHEFS	SOUS-FRACTIONS		Tentes	NOMS DES CHEFS
Oulad Farès proprement dits. 485	Cheikh Ahmed Ould Ali ben Boudjemaa.	Oulad Mohammed ben Farès	Oulad Boudjemaa.	8	Ahmed Ould Ali.
			» Haïda.	9	Sliman ben Haïda.
			» Ben Zeïan.	8	Boudjemaa Ould ben Zeïan.
			» M'hamed.	11	Yamani Ould Bouzerouatta.
			» Ali.	12	Mohammed Ould Boucetta.
			» Abdallah.	8	Embarek Ould Abdallah Attit.
			» Ben Abdallah.	20	Embarek Ould ben Abdallah.
			» Embarek.	30	Dahman Ould Embarek.
			» El Mokadem El Kebir	9.	Mokhadem M'hamed Ould El Miloud Bel Kebir.
		Oulad Mohammed ben Ahmed.		100	Taleb Embarek Ould Sliman ben Dahman.
		Oulad M'hamed.		50	Ali ben Dahman. Ben Samah Ould ben Sliman.
		Oulad Abderrahman ou Rahama		80	M'hamed ben El Abib.
		Oulad Azzi.		40	Mouley El Miloud ben Kaddour.
		Oulad bou Azza ben Farès.		100	Smaïn ben Zerogui. Ahmed Ould El Mokhadem.
Oulad Bel Lhassen 232	Lakhdar ben Azzi.	Oulad Djilali.		80	Lakhdar ben Azzi.
		Oulad Bou Azza.		40	El Mokhadem Moumen Ould El Miloud. Boudjemaa Ould Belkassem.
		Oulad Hammou.		20	Larbi Ould Ahmed ben Hammou.
		El Alibat.		12	Ben Abdallah Ould El Moktar.
		Oulad Ali.		80	Kaddour El M'hammed ben Mohammed.

TRIBU DES OULAD AHMED (887)

FRACTIONS	NOMS DES CHEFS	SOUS-FRACTIONS	Tentes	NOMS DES CHEFS
Oulad Ahmed ben Amor. 500	Taleb El Mekki ben Dahman ben El Mahy.	Oulad El Mahy.	40	Taleb El Mekki ben Dahman ben El Mahy.
		Oulad Abdelkrimm.	30	Mohammed ben Amor ben Moktar.
		Oulad Messaoud.	90	Amor Ould Chabia.
		Oulad ben Nasseur ou Nonisserat	40	Mohammed ben Ahmed ben Zeriguet.
		Metahara.	40	Mohammed Ould Ahmed ben Lhassen.
		Oulad Mouloud.	60	Mohammed Ould Ahmed ben Dahman.
		Oulad Abid.	40	Haouman Ould Ahmed ben Abid.
		Oulad Madjoub.	60	Mohammed ben Fodhil.
		El Alaouna.	100	Abdelkader Ould Taïeb ben Seghir.
Oulad Ahmed ben Abdallah. 387	El Meddi Ould Abdallah ben Ahmed.	Oulad Abdallah ben Ahmed.	40	El Meddi Ould Abdallah ben Ahmed.
		Oulad Amar.	50	Ahmed Ould Mohammed ben Amar.
		Oulad El Madani ben Dahman.	60	Abdallah ben El Madani Tonidjeur.
		Oulad M'hammed.	40	Bou Lenouar Ould ben M'hamed.
		Oulad Ali.	60	Ali Ould Ahmed ben Larbi.
		Oulad Bou Defla.	40	Ould ben Ali Ould Bou Defla.
		Oulad Haddada.	30	Ragba Ould Moussa Ould El Haddada.
		Oulad Ben Chiha.	40	Naïmi Ould ben Chiha.
		Oulad El Adel.	15	Taïeb Ould Sliman ben Addel.
		Oulad Bou Daouah.	12	El Fedil Ould Mohammed ben Abdallah Ould Bou Daouah

TRIBU DES OULAD YOUB (700)

FRACTIONS	NOMS DES CHEFS	SOUS-FRACTIONS	Tentes	NOMS DES CHEFS
Oulad Belkassem 120	Embarek Ould ben Ali.	Oulad Belkassem proprement dits	30	Embarek Ould ben Ali.
		Oulad Ben Amar.	30	El Fekir Belkassem Ould Amar.
		Oulad Ghilane.	60	Ben Ahmed Ould Kaddour.
Oulad Embarek 110	El Mokadem Mohammed ben Salah.	Oulad Djeloul.	40	Mohammed ben Salah.
		Oulad Ahmed ben Ali.	20	
		Oulad Bou-Aïcha.	30	Dahman Ould Bou-Aïcha.
		Oulad Bou Feïda.	20	Mohammed Ould Bou Feïda.
Oulad Badda 85	Mohammed Ould Hamida ben Badda.	Oulad M'hammed ben Badda.	10	Mohammed Ould Hamida ben Badda.
		Oulad Embarek ben Badda.	15	Ben Mohammed Ould Embarek ben Badda.
		Oulad El Aredj ben Badda.	20	Ben El Mamoun ben El Aredj.
		Oulad Zegrouchni ben Badda.	20	Abdelkrimm Ould Ahmed ben Zegrouchni.
		Oulad Bou Melifa ben Badda.	10	El Aoussine Ould Bou Melifa.
		Oulad Fechtallah ben Badda.	10	Miloud Ould Fechtallah.
Oulad Slama 90	Boudjemaa Ould Ahmed ben Ali Ould Slama.	Oulad Abdallah.	40	Boudjemaa Ould Ahmed ben Ali Ould Slama.
		Oulad Ben Slama.	40	Ahmed Ould Embarek ben Miloud ben Slama.
		Oulad Ouahab.	10	Mohammed Ould M'hammed ben Ouahab.
Oulad Djabeur 110	El Mamoun Ould Abdouss.	Oulad Abdallah ben Djabeur.	40	El Mamoun Ould Abdouss.
		Oulad El Abiod.	20	El Attrech Ould Ahmed Djenfi.
		Oulad Mohammed ben Dahman ben Djabeur.	40	El Mahy Ould Dahman.
		Oulad Bou Tahar.	10	Ould Ahmed ben Rhamdam El Tahari.

TRIBU DES OULAD YOUB (suite)

FRACTIONS	NOMS DES CHEFS	SOUS-FRACTIONS	Tentes	NOMS DES CHEFS
Oulad Raho 110	Ahmed Ould Abderrahman Ould M'hamed bel Lhassen.	*Oulad Mohammed ben Raho.*	30	Ahmed Ould Abderrahman Ould M'hammed Bel Lhassen.
		Oulad bel Hassine.	20	Mohammed Ould El Aoussine bel Hassine
		Oulad El Aoussine.	20	Hassine bel El Aoussine.
		Cheritat.	40	Taïeb Ould Ahmed ben Ali.
Oulad Ber Raho 75	Maamar Ould El Alem.	Oulad El Alem.		Maamar Ould El Alem.
		Oulad Ber Raho Ould Mohammed		El Mekkaoui Ould Mohammed ben ber Raho.
		Oulad El Mamoun ben ber Raho.		El Mamoun Ould Mohammed ben El Mamoun ber Raho
		Oulad Seghir ben Dahman.		Ali Ould Dahman.
		Oulad Dahman ben Dahman.		

TRIBU DES OULAD HADJI (420)

FRACTIONS	NOMS DES CHEFS	SOUS-FRACTIONS	Tentes	NOMS DES CHEFS
Oulad El Amouri 90	Mouloud Ould Mohammed ben Mouloud.	*Oulad El Amouri propt dits.*	40	Mouloud Ould Mohammed ben Mouloud.
		Oulad El Meddah.	10	Mouloud Ould Mohammed ben Mouloud.
		Oulad Abdallah.	20	El Hadj Ould Massob.
		Oulad Ben Abbou.	20	. . . .
Oulad M'hammed ben Nasseur 150	M'hamed ben Mouloud.	Oulad M'hammed ben Nasseur proprement dits.	80	M'hammed ben Mouloud.
		Oulad Ahmed ben Nasseur.	30	Embarek Oul Abdelmalek.
		Oulad Mohammed ben Nasseur	40	M'hammed Ould Ahmed ben Fedhil.
Oulad Amama 90	Mohammed Ould ben Amran.	Oulad Moumen.	20	Mohammed ben Aïssa Ould Moumen.
		Oulad ben Ouali.	30	Mohammed Ould ben Ouali.
		Oulad ben Amama.	40	Mohammed Ould ben Amran.
Oulad Ali ben Yassin 90	Hammadi Ould Abdallah ben Hammadi.	Oulad Hammadi.	30	Hammadi Ould Abdallah ben Hammadi.
		Oulad Rhamdan.	20	El Mokhadem El Hadj Ould ben Assaba.
		Oulad Aïssa.	20	El Haoussin Ould El Aouari.
		Oulad Ben Miloud.	10	Boudjemaa Ould El Miloud.
		Oulad M'hammed ben Belkassem	10	El Mamoun Ould M'hammed ben Belkassem.

CONCLUSIONS

Le traité de 1845, qui suivit la bataille d'Isly et le bombardement de Tanger et Mogador, reconnut comme marocaine la confédération des Beni-Guil ; mais la faiblesse du Gouvernement chérifien a rarement permis à l'autorité des Sultans de se manifester d'une manière effective chez ces populations indisciplinées. Seul, Mouley El Hassan, tenta de ramener cet agrégat de tribus à un entendement plus réel de la vassalité. Ses représentants parcoururent leurs régions et y levèrent des impôts. Mais, aussitôt après leur passage, les Beni Guil retombèrent dans leur état d'anarchie.

La seule autorité qu'ils reconnaissent est celle des chioukh, élus par leurs djemaa, autorité assez précaire en temps de paix.

Aussi, serait-il exagéré, de conclure du tableau de commandement qui précéde, que les Beni Guil sont dotés d'une organisation analogue à celle de nos tribus algériennes.

Choisis en général dans les familles riches et influentes ou dans la classe instruite, ces chioukh sont plutôt des chefs militaires comparables à nos barons du moyen-âge. Autour d'eux viennent se ranger, au moment du danger, les contingents des douars menacés, contingents avec lesquels ils combattent l'ennemi et exercent des représailles. Aussitôt l'opération terminée, chacun reprend ses habitudes, basées sur l'intérêt du moment. Quant au chef du Maghreb qui réside à Fez, la masse des indigènes s'en préoccupe fort peu.

Il n'en est pas de même des chioukh.

Plus instruits, craignant de s'attirer l'antipathie du Makhzen par une conduite trop indépendante, au cas toujours possible où un Sultan énergique monterait sur le trône des Chérifs, ils ne manquent pas de faire ratifier leur élection par les agents du Makhzen. C'est ainsi que les caïds marocains d'Oudjda et de Figuig leur ont délivré des cachets de commandement.

Quant à la question des impôts, elle est réglée sur le barême suivant :

1° MOUTONS. — Tout troupeau inférieur à 40 n'est frappé d'aucun droit ; de 40 à 200 exclus, l'impôt est de un mouton ; au delà de 200, il est prélevé un mouton par centaine.

2° CHAMEAUX.— Tout groupe inférieur à cinq est exonéré; de 5 à 10 exclus l'impôt est de un mouton ; au delà de 10 il est prélevé un mouton par groupe de 5 chameaux.

Les chioukh perçoivent ces impôts en nature, ils en gardent une partie correspondant approximativement à la moitié, pour subvenir aux frais de diffa, et le reste, transformé en numéraire, est remis par eux à l'amel de Figuig. Tel est, en principe, la base de l'impôt : dans la pratique il est permis de douter de l'exactitude de ces opérations en l'absence de tout contrôle de la part des chioukh sur leurs administrés et de celle de l'amel sur les chioukh.

La progression constante de l'influence française dans l'Ouest a incité les Beni Guil à resserrer leurs relations avec les représentants du Sultan, tout en cherchant à se concilier la sympathie des autorités françaises.

En se montrant déférent vis-à-vis du Makhzen, ils obtenaient son appui moral qui leur permettait de s'opposer à toute expansion éventuelle de notre part ; en évitant les occasions de conflit avec nos administrés, ils se ménageaient l'accès de nos marchés du Sud, bien approvisionnés par la voie ferrée.

Le dégrèvement des droits de douane, frappant les denrées de première nécessité (sucre, café, dérivés du blé), leur permet de se procurer des marchandises à un taux défiant la concurrence de l'Ouest, avec, en moins, les aléas d'un long voyage à travers des populations pillardes.

Le caïd Abderrahman a été le premier à comprendre tous les avantages à tirer de cette situation et s'est fait le promoteur de cette politique de rapprochement qui lui a survécu. De ce jour date une ère de tranquillité, inconnue jusqu'alors sur nos confins oranais. Les Beni Guil qui naguère accueillaient favorablement nos dissidents et participaient à tous les djiouch et rezzous dirigés contre nos administrés, ont depuis refusé leur concours aux perturbateurs. C'est à peine si, au cours de cette période de trois années, on pourrait signaler quelques vols, accomplis par des professionnels tels qu'il en existe dans toutes les tribus arabes.

L'amélioration de nos rapports avec les Benil Guil a permis d'accroître l'importance de nos transactions dans l'Ouest.

Au cours de l'hiver dernier, un miad de Beraber a visité les douars des Beni Guil et les a engagés à profiter eux et eurs amis du bas prix des dattes au Tafilelt.

Sollicités par les Beni Guil, les Hamyan et notre protégé, Si Allal, formèrent de fortes caravanes, qui se rendirent dans les ksour de l'Oued Ziz et en revinrent sans avoir été inquiétées, moyennant un droit de passage de 2 francs par chameau.

Pendant l'été de 1906, les Beni Guil, ayant appris la baisse du prix des céréales dans le Tell algérien, y envoyèrent de nombreuses caravanes.

Pendant les mois de juillet et août, le seul poste de Forthassa délivra des permis pour un total de plus de 1.500 chameaux.

Enfin la sécurité, chaque jour grandissante, conséquence de notre expansion dans l'Ouest, a permis aux Beni Guil de remettre en valeur des terres restées en friche depuis de longues années. C'est ainsi que les Oulad Ahmed-ben-Amor ont labouré dans l'oued El-Cheggag, les Oulad Youb dans les maader du Tamlelt, les Oulad Brahim dans le maader El-Messaghim et les Oulad Mohammed-ben-Ahmed des Oulad Farès près de Bab Er Rouah. Bien plus, quelques unes de leurs fractions ou de celles de leurs feudataires ont manifesté le désir de créer des jardins dans le maader-El-Ahmar (Oulad Bou-Azza à Oulakak, Oulad Abderrahman-ben-Farès à Aouinet Raho).

Ces essais de culture, couronnés de succès, ont favorablement impressionné ces indigènes, et il n'est pas téméraire de croire que les surfaces ensemencées s'étendront progressivement chaque année dans toutes les régions susceptibles de produire.

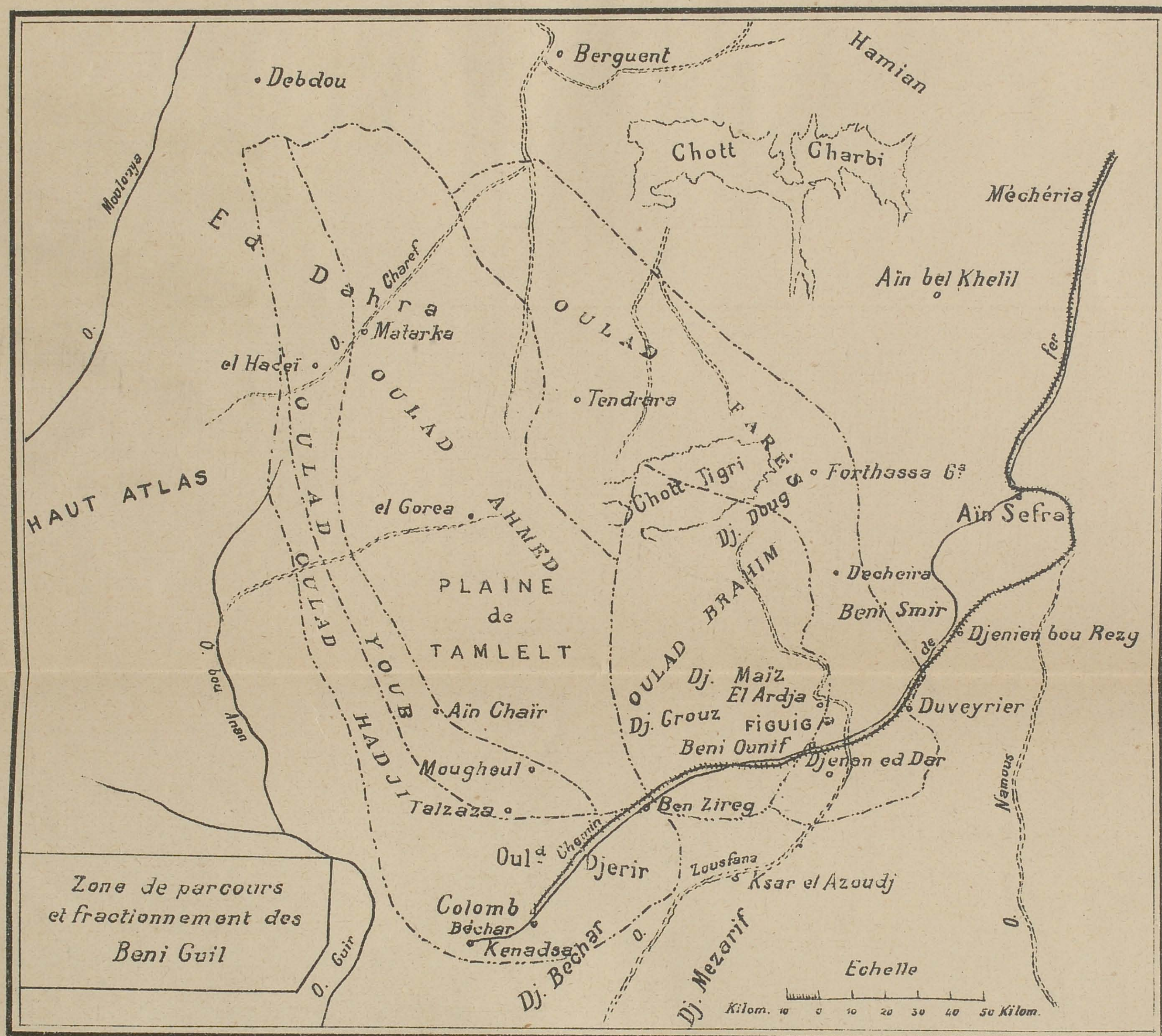
Rétablissement de la tranquillité sur nos confins oranais, accroissement de nos transactions, mise en valeur des terrains cultivables de notre front Ouest, tels sont les résultats de la politique d'entente, inaugurée depuis trois ans à l'égard de la confédération des Beni Guil.

Convaincue de notre force, reconnaissante des procédés pacifiques employés vis-à-vis d'elle, comprenant tout l'intérêt qu'elle peut retirer de la fréquentation de nos marchés, elle ne paraît pas devoir s'écarter de la ligne de conduite que lui a tracée le miad d'Aïn-Sefra.

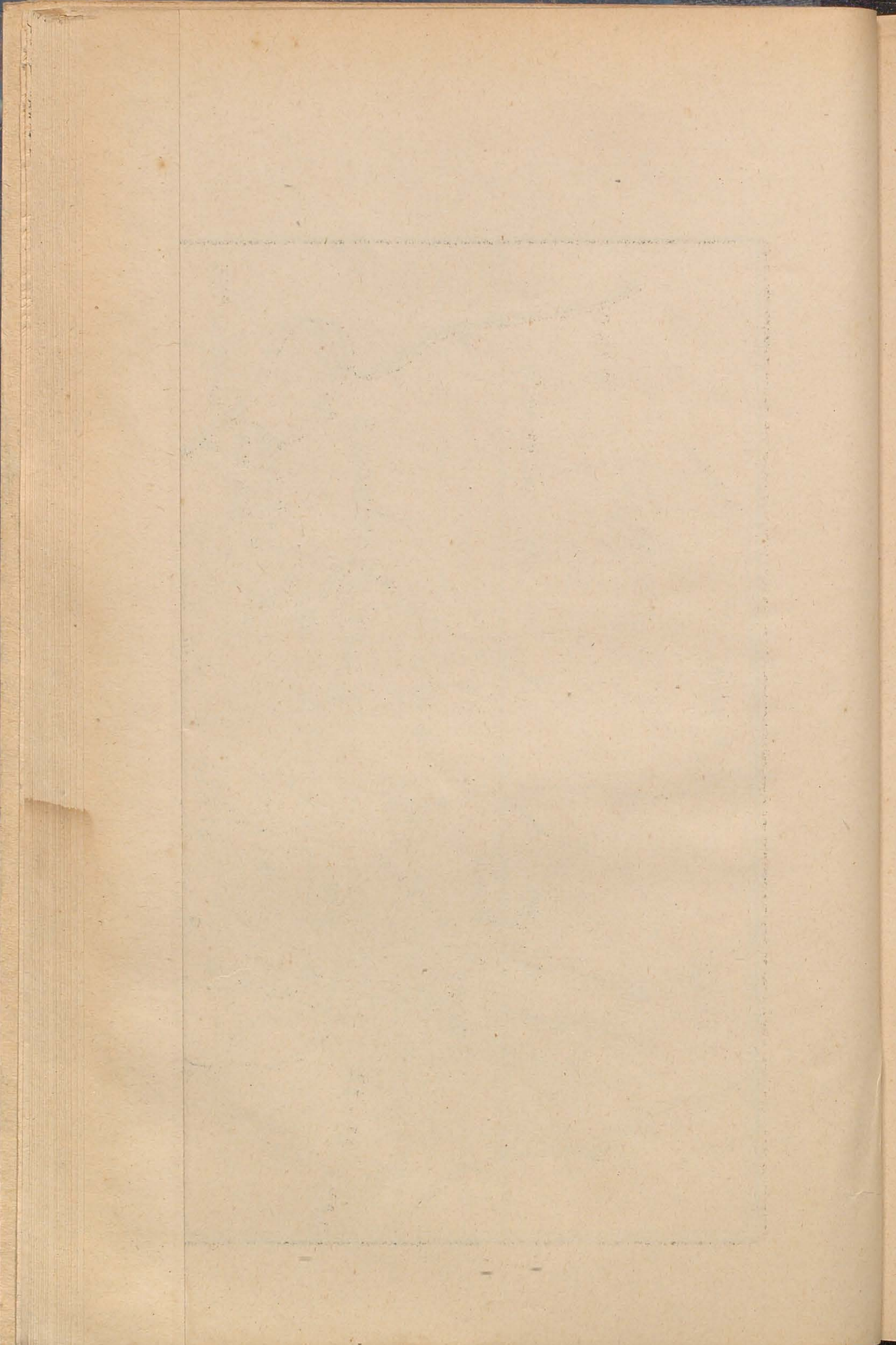
Tout permet donc d'espérer que l'avenir ratifiera les mesures adoptées vis-à-vis d'elle et couronnera de succès l'œuvre d'expansion pacifique entreprise par la France dans ces régions.

Octobre 1906.

L[t] BAUGER.



Debdou
Berguent
Hamian
Chott Gharbi
Méchéria
Aïn bel Khelil
Moulouya
O.
Ed Dahra
Charef
Matarka
el Hacei
OULAD FARÈS
Tendrara
OULAD AHMED
Chott Tigri
Forthassa Gs
Aïn Sefra
HAUT ATLAS
el Gorea
Dj. Doug
OULAD BRAHIM
Decheira
Beni Smir
Djenien bou Rezg
PLAINE de TAMLELT
OULAD YOUB
OULAD HADJI
O. bou Anan
Dj. Maïz
El Ardja
Dj. Grouz
FIGUIG
Duveyrier
Aïn Chaïr
Beni Ounif
Djenan ed Dar
Mougheul
Talzaza
Ben Zireg
Namous
Oulᵈ Djerir
Zousfana
Ksar el Azoudj
Chemin de fer
Colomb Béchar
Kenadsa
O. Guir
Dj. Béchar
Dj. Mezarif
Echelle
Kilom. 10 0 10 20 30 40 50 Kilom.
Zone de parcours et fractionnement des Beni Guil



AU SUJET DES TUMULI

Je viens de relire dans notre Bulletin d'octobre 1905, le travail de M. le lieutenant Petit sur les *tumuli d'Aïn-Sefra*.

En quelques pages claires, précises, l'auteur nous fait part de ce qu'il a observé. Avec un soin méticuleux, il nous décrit la forme, la situation, l'état extérieur des tumuli, la dimension de leur fosse, la position du squelette et les objets de parure trouvés parmi les ossements. Dans ses conclusions, nous sentons son regret de ne pouvoir « en l'état actuel des études concernant l'ethnographie des anciens en Afrique », assigner un âge précis à ces tombes antiques.

Cependant, les tumuli existent dans toute l'Algérie. Notre province est loin d'en être dépourvue.

Il y en a dans le Tell, sur les Hauts Plateaux, dans le Sud ; on les trouve en montagne comme en plaine, souvent sur de petites éminences, jamais dans des creux.

Ceux de la région tellienne sont plus disséminés, presque détruits, et leur diamètre — trois à quatre mètres — ne varie guère.

Dans la deuxième zone, les tumuli sont surtout nombreux sur les premiers gradins du versant du Petit-Atlas méditerranéen et de dimensions très différentes. Presque tous sont abîmés et paraissent avoir été fouillés. Moins communs dans la troisième zone, ils y sont en général dans un meilleur état de conservation.

Il y a des tumuli de belle apparence dans le douar Tadjemout, près de Bedeau. Entre les kilomètres 133 et 134, à 300 mètres à droite de la voie ferrée de Taten Y'ahia à Bedeau, nous en avons relevé un d'un diamètre supérieur à vingt mètres et, plus à l'Ouest, d'autres de dix-huit à trente mètres de tour.

Tout récemment, dans le douar Taourira, nous en avons visité un certain nombre très grands aussi, et dont l'un semble posséder des fosses latérales séparées d'une fosse centrale par un corridor circulaire.

L'été dernier, à Taoudmout, au cours de fouilles précédant des travaux de construction, on trouva, au centre d'un tumulus, un squelette ayant appartenu à un corps de grande

taille et dont les os tombaient en poussière humide au moindre contact.

Près du temporal droit, gisait un anneau que nous possédons. Cet anneau — un pendant d'oreilles sans doute — est un cercle de bronze de trois centimètres et demi de diamètre, de deux millimètres d'épaisseur dans sa partie centrale, d'où il va en s'amincissant à droite et à gauche, pour se terminer par deux pointes recourbées en forme de crochets lesquels, en s'agrafant l'un à l'autre, forment fermoir.

La présence de cet anneau unique a fait conclure aux indigènes de la région que le squelette était celui d'un homme, « car, disaient-ils, dans les tombes où reposent les restes d'une femme, on trouve deux anneaux semblables, un de chaque côté de la tête. »

Nous ne discuterons pas cette assertion, mais peut-être est-ce le lieu de rapporter ici ce que les Arabes pensent des tumuli.

La légende, chez eux, veut que les tumuli — qu'ils appellent djahels [1] — soient des tombes d'ancêtresder ou mis [2] où les morts étaient enterrés avec leurs bijoux et leurs trésors.

Cette circonstance pourrait expliquer pourquoi, surtout dans la région tellienne, on en trouve si peu d'inviolés.

Il est probable qu'il advint plus d'une fois, que l'occupant du sol dans la nécessité de fuir hâtivement devant un envahisseur victorieux, cacha dans ces djahels ses objets précieux, son argent.

Ainsi firent, au moment de notre conquête, les fidèles guerriers qui accompagnèrent l'émir Abdelkader au Maroc et s'y fixèrent.

Aussi, il n'est pas rare de voir apparaître en un point quelconque de notre territoire, des individus du R'arb [3] ; ils donnent à leur voyage un motif plus ou moins plausible et disparaissent bientôt aussi discrètement qu'ils étaient venus.

On s'aperçoit alors, que dans la nuit qui a précédé leur départ, un ou plusieurs djahels, situés dans un périmètre où ils paraissaient se promener en curieux, ont été fouillés.

---

(1) D'un mot arabe qui signifie ancêtre — le mot djahel ou djael s'emploie quelquefois en français et se rencontre assez fréquemment dans les actes administratifs.

(2) Les arabes désignent, sous le nom de roumis, les européens et plus spécialement ceux de race latine.

(3) R'arb — nom donné par les Marocains à leur pays.

C'étaient des gens qu'une révélation orale ou un écrit trouvé dans de vieux papiers de famille, avait mis en possession du secret d'un émigré.

M. le lieutenant Petit, classe les tumuli d'Aïn-Sefra en deux catégories, les uns datant de l'époque préhistorique, les autres de la période protohistorique.

Certains voient dans ces monuments des tombes d'origine berbère [1]. Si le bon état de conservation des ossements humains, dans des fosses dont la construction grossière devait permettre à l'action dissolvante du temps de s'accomplir, semble devoir faire écarter une origine trop reculée, les objets trouvés dans ces tombes paraissent cependant indiquer qu'elles sont antérieures à l'occupation de cette partie de l'Afrique du Nord, par les descendants des Numides [1].

Il est curieux que, répandues en si grand nombre sur le sol de notre colonie, ces vieilles sépultures conservent encore leur secret.

Quelle race humaine ensevelissait ainsi ses morts ? A quelle époque vivait-elle ? Tous ses membres avaient-ils pareils monuments funéraires, ou ce dernier honneur, n'était-il réservé — ce qui est probable — qu'à certains privilégiés ?

Celui qui, avec l'appui de l'État et l'aide des autorités locales, entreprendrait un voyage d'études depuis notre frontière Ouest jusqu'à Tiaret, en passant par Bedeau, le Télagh, Aïn-el-Hadjar, Frenda ; celui qui, disons-nous, ainsi secondé, visiterait et fouillerait sur ce parcours les djahels remarquables que lui indiqueraient des guides soigneusement choisis parmi les indigènes habitant les régions traversées, ferait — nous en avons la certitude — une ample moisson de renseignements et de documents propres à jeter un peu de lumière sur l'origine encore mystérieuse de ces tombes.

Souhaitons que les résultats obtenus par M. le lieutenant Petit, et ces quelques lignes décident un des nombreux lecteurs de notre Revue, à entreprendre cet intéressant voyage.

V. DANGLES.

---

(1) Les Berbères, ancêtres des Kabyles actuels, furent les descendants et les successeurs des Numides assujettis par les Romains, un siècle environ avant notre ère. Les Numides issus d'un petit fils de Cham, fils de Noé, occupèrent d'abord la Lybie, puis à une époque encore incertaine, le Nord-Ouest méditerranéen de l'Afrique.

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

SOMMAIRE : L'exploration en 1906. — La conférence météorologique d'Innsbrück. — La Commission des nuages — La variation périodique des éléments météorologiques. — La température des hautes régions athmosphériques. — Le contre-alizé. — Océanographie. — Nouveaux Instituts et Musées océanographiques. — Les travaux météorologiques et océanographiques de la « Planet » dans l'Atlantique et l'Océan indien. — Les travaux des océanographes anglais dans le Monde — Les conditions océanographiques de la mer du Nord et leur influence sur les pêcheries. — Glaciologie : Apparition d'une publication glaciologique.— Géotectonique.— France : Géologie et tectonique — Les volcans d'Auvergne sont-ils complètement éteints ? — Les nouvelles conceptions géographiques au sujet du Jura. — L'étude scientifique des montagnes en France. — Les débâcles torrentielles en pays de montagne : la catastrophe de Modane. — Les livres nouveaux. — Les Alpes à l'époque glaciaire. — La population de l'Empire allemand au 1er décembre 1905. — Les grandes lignes transalpines. — Afrique occidentale française. — Le Soudan égyptien. — Le chemin de fer du Congo supérieur. — Le chemin de fer de l'Amour. — En Chine : Les projets chinois de chemin de fer. — Les irrigations dans l'Inde. — Les irrigations au Tonkin. — Le chemin de fer de Tourane à Hué. — Le chemin de fer de Hedjaz. — Australie. — Le Nord-Ouest canadien. — Les Andes Bolliviennes. — Régions polaires.

L'Exploration en 1906. — On peut dire à l'heure actuelle que l'exploration de la Terre touche à sa fin. Presque tous les pays habités ont été plus ou moins complètement visités. On commence même à être assez bien renseigné sur le Maroc et sur le Thibet, malgré l'opposition de populations fanatiques et jalouses de leur indépendance. Les quelques taches blanches qui subsistent encore sur les cartes ne recouvrent guère que des espaces déserts brûlés par le soleil des tropiques, ou gelés par les glaces polaires.

Quelques points restent encore à découvrir dans le Sahara, surtout dans la partie orientale, du côté du désert de Lybie. De même en Océanie, l'Australie occidentale est encore très mal connue ; quelques régions des hauts-plateaux de l'Asie centrale n'ont pas encore été jusqu'ici parcourues ; et dans le Nord de l'Amérique, des territoires assez vastes entre la baie d'Hudson et l'Alaska n'ont jamais été visités.

Mais toutes ces régions sont couvertes par les mailles d'un réseau d'itinéraires de plus en plus serré, et ne nous ménagent sans doute plus de grosses surprises. Il faudrait être plus prudent au sujet de l'intérieur de la Nouvelle Guinée qui s'ouvre à peine à l'exploration géographique et surtout au sujet des régions polaires. On s'attend à trouver au Pôle Nord une vaste

mer de glace avec de grandes profondeurs, au Pôle Sud un immense continent, mais au Nord comme au Sud, de larges espaces restent à pénétrer, et c'est de ce côté qui se concentre de plus en plus l'attention et l'effort des explorateurs.

Mais le problème polaire n'absorbe qu'une faible partie de l'activité géographique du Monde. Une foule de questions nouvelles sollicitent de toutes parts la curiosité des savants, et déjà s'ébauche un programme complet de vastes enquêtes internationales pour l'étude scientifique du globe.

LA CONFÉRENCE MÉTÉOROLOGIQUE D'INNSBRUCK

Sans parler du Congrès polaire de Bruxelles sur lequel nous reviendrons plus tard, c'est toute une organisation destinée à coordonner les efforts du monde météorologique qui a achevé de se constituer à la Conférence internationale des directions d'observatoires et de services météorologiques réunies à Innsbrück, du 9 au 15 septembre 1905. Aussi ne nous semble-t-il pas oiseux de revenir un peu sur les travaux de cette assemblée.

Cette organisation comprend :

1° *Un Comité international*, corps permanent exclusivement composé de savants qui sont chefs du service météorologique de tout un pays. Il comprend à l'heure actuelle 17 membres, son président est M. Mascart, directeur du Bureau central météorologique de France, son secrétaire est M. Hildebrandson, directeur de l'observatoire d'Upsal et du service météorologique de Suède ;

2° Il convoque, à l'occasion, la *Conférence des Directeurs d'observatoires*, qui a pour mission « de discuter des questions concrètes, de se mettre d'accord sur les méthodes d'observation et de calcul, ou bien d'entreprendre des travaux communs » ;

3° Dans son sein se recrutent les membres *des Commissions internationales* auxquelles sont confiés «ces travaux communs».

La Commission des nuages, chargée, en 1891, de publier un Atlas international des nuages, ayant terminé ses travaux a été déclarée dissoute. Elle avait publié, en 1896, et sous la direction de MM. Hildebrandson, Riggenbach et Teisserenc de Bort, un magnifique et précieux atlas et un grand ouvrage sur « les bases de la météorologie dynamique ».

La variation périodique des éléments météorologiques. — D'autres Commissions constituées, en 1896, à la conférence de Paris, subsistent et continuent leurs travaux. La *Commission de la radiation solaire*, qui étudie la variation périodique des éléments météorologiques et les rapports entre la météorologie et le physique des astres, est extrêmement intéressante. Ses travaux permettront peut-être d'établir une corrélation entre certains phénomènes astronomiques comme, par exemple, les taches du soleil et certaines anomalies météorologiques.

Déjà Ed. Brückner prétend constater que des périodes alternativement sèches et humides se succèdent à la surface du globe à 15 ou 17 ans d'intervalle. D'après lui, nous serions actuellement à la fin d'une période relativement sèche et froide. En fait, l'expédition antarctique britanique a observé le recul des glaciers entourant le Pôle Sud ; de même les glaciers arctiques, les glaciers alpins sont en retrait ; l'Asie centrale et surtout l'intérieur de l'Afrique se déssèchent assez rapidement. « Est-ce un reflux qui sera suivi d'un autre flux ? Est-ce un recul définitif ? A quels phénomènes météorologiques, ce phénomène géographique se rattache-t-il, et comment les faits météorologiques eux-mêmes dépendent-ils des phénomènes cosmiques ? » Tel est le grand problème dont la Commission de la radiation solaire va poursuivre la solution, coordonnant les efforts des savants, adonnés aux sciences les plus diverses : physique, astronomie, géographie.

La température des hautes régions atmosphériques. — Enfin la Commission aéronautique est chargée d'organiser des ascensions simultanées de ballons sondes et de cerfs-volants, en diverses stations. Déjà elle a obtenu certains résultats positifs, elle a par exemple vérifié, d'une façon irréfutable, l'existence dans les hautes régions de l'air d'une zone continue de basses températures atmosphériques bien inférieures à celles constatées à la surface de la Terre, même au Nord de la Sibérie, au « pôle du froid », à Verkhoïansk. En ce dernier point en effet on n'a jamais enregistré de températures inférieures à 70° ; or, en décembre 1901, M. Teisserenc de Bort avait constaté par ballons sondes à 12,800 mètres au-dessus de Trappes et Chalais-Meudon, des températures variant entre 69 et 73° 8 ; plus haut, la température remontait. M. Laurence

Rotch a refait l'expérience le 25 janvier 1905, à Saint-Louis des États-Unis ; il a constaté à 14,800 mètres, 85° 6. C'est la plus basse température atmosphérique relevée jusqu'à l'heure actuelle.

Le contre-alizé. — D'autres questions sont encore en discussion et donnent lieu à des controverses très vives. Telle est celle qui s'est élevée entre M. Hergesell de Strasbourg et M. Teisserenc de Bort, au sujet des mouvements de l'atmosphère dans les régions supérieures et au sujet du contre-alizé. On connaît la vieille théorie de l'alizé d'après laquelle l'air équatorial surchauffé se dilate, et tend à s'écouler par en haut, de l'équateur vers les tropiques, sous la forme de contre-alizé, tandis que, par en bas, l'air plus froid et plus dense des régions sub-tropicales, afflue vers l'équateur, produisant un vent continu d'alizé. On prétendait même vérifier cette hypothèse en constatant qu'au pic Ténériffe, dans l'archipel des Canaries, les vents soufflent presque toujours du N.-E., alors que les nuages qui enveloppent le sommet se dirigent en sens contraire

Or, M. Hergesell, avait conclu de sondages aériens, effectués en 1904, à bord de la *Princesse Alice*, le yacht du prince de Monaco, que le contre-alizé n'existe pas ; avec l'altitude croissante le vent passait du N.-E. au N.-W. puis s'affaiblissait, jusqu'à devenir insignifiant, vers 4,500 mètres. Pour lui, les observations des vents du S.-W., au sommet du pic Ténériffe ne concernaient que des vents locaux.

MM. Rotch et Teisserenc de Bort ont recommencé l'expérience avec des ballons sondes au cours de la croisière de « l'Otarie », en juillet 1905. Aux Açores, à Madère, à Ténériffe, au Cap Vert, ils ont constaté le contre-alizé. « Dans les régions basses, l'alizé a la direction normale N.-E. ; son épaisseur varie entre 300 et 3,400 mètres. Au-dessus, dominent au N. de Madère et vers les Açores, des vents d'W. et N.-W. ; mais plus au Sud, vers les Canaries et le Cap Vert, règnent des courants du S.-W., du Sud et du S.-E., observés jusqu'à 10,000 mètres » ; d'après MM. Rotch et Teisserenc de Bort, ce seraient les contre-alizés de retour.

A quoi Hergesell répond, qu'il faut attribuer ces derniers résultats à l'influence du voisinage du continent africain. Pour lui, il a opéré en pleine mer, et il a retrouvé les 3 couches précédemment décrites par lui :

1° Une couche chaude et humide de 0 à 1,000 mètres environ, à vent de N.-E. (alizé) et dont la température décroissait avec l'altitude.

2° Après une brusque inversion de température, une nouvelle couche chaude mais sèche avec vent à composante N. (N.-W. à N.-E.) jusque vers 3,500 mètres.

3° Enfin une couche à température régulièrement décroissante, atteignant 10,000 et 12,000 mètres avec vent d'entre N. et W., toujours descendant vers l'équateur.

Au-dessus de cette troisième couche on ne trouve plus que la couche isotherme découverte par Teisserenc de Bort, au-dessus de l'Europe, à une altitude variant entre 10 et 14 kil.

M. Hergesell conclut que « les courants qui ramènent l'air de l'équateur vers les régions plus froides, paraissent être moins simple qu'on ne l'avait admis, et semblent dépendre de la répartition des terres et des mers. »

Océanographie. — En même que se poursuivent ces grandes entreprises météorologiques, d'autres savants scrutent les profondeurs des cuvettes marines et leur arrachent peu à peu leurs secrets. Souvent la même expédition scientifique étudie à la fois les mouvements de l'hydrosphère par des sondages profonds et ceux de l'atmosphère au moyen de ballons et de cerfs-volants. C'est le cas de l'expédition du prince de Monaco qui vient de rentrer au Havre, après avoir étudié la météorologie et l'océanographie des régions situées au N.-W. du Spitzperg ; c'est aussi le cas de l'expédition allemande de la Planet, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Jusqu'ici et malgré l'intérêt que présentent les études océonographiques, au point de vue pratique des pêcheries, on n'est pas arrivé à créer pour l'océanographie une organisation internationale, semblable à celle qui existe pour la météorologie. Le roi Oscar, de Suède, a cependant créé une Commission océanographique internationale, réunissant des représentants des neuf Etats riverains de la Mer du Nord et de la Baltique. On espérait explorer l'Atlantique proprement dit grâce à la coopération de la France et des Etats-Unis. Ce projet d'organisation a partiellement échoué, parce que la France s'est désintéressée de la question et a refusé de coopérer à cette entreprise scientifique. Mais les recherches se poursuivent grâce à l'initiative des autres Etats, plus soucieux de leurs intérêts, ou à la générosité de riches particuliers.

Nouveaux Instituts et Musées océanographiques. — C'est peut-être pour secouer l'apathie de nos Pouvoirs publics que le Prince de Monaco a décidé d'établir à Paris son Institut océanographique : il sera construit sur un terrain récemment acquis par l'Université de Paris, grâce à la générosité du Prince, dans la rue Saint-Jacques et la rue d'Ulm, à Paris. Le Prince a doté le nouvel institut d'un capital de 4 millions ; il a décidé de lui annexer les magnifiques collections de son Musée océanographique, établi actuellement à Monaco. Tout le monde savant s'est associé aux remerciements adressés par le Gouvernement français au Prince de Monaco, qui fait depuis tant d'années et si généreusement servir ses immenses revenus au développement de la science.

Dès le mois de mars avait eu lieu à Berlin, en présence de l'Empereur et du Prince de Monaco, l'inauguration du nouveau Musée de la Mer, qui vient d'être annexé à l'Institut für Meereskunde. Installé dans la Georgestrasse, le Musée est divisé en quatre sections, organisées avec cette méthode scientifique, qui caractérise toutes les entreprises allemandes :

1° Salles des collections de la marine impériale ;

2° Collections historiques-économiques, renfermant les modèles de tous les navires des différentes époques, depuis les Normands jusqu'aux navires les plus récents, des plans des différents ports allemands et des modèles concernant leur organisation et leur outillage ;

3° Collections océanologiques et instruments employés avec des spécimens des divers engins de pêche et toutes sortes de tableaux dans lesquels on s'est efforcé de donner au visiteur une idée des études relatives à la composition des eaux de la mer, à l'examen de leur température, de leur salure, de leur couleur, de leur transparence ;

4° Collections biologiques et pêches avec de curieux essais de reconstitution des différentes flores et faunes qui se succèdent depuis la surface jusqu'au fond des océans.

Souhaitons que, la création du Musée du Prince de Monaco attire l'attention des Français, sur ces questions maritimes qui ne les préoccupent pas assez, et les persuade enfin que pour nous, plus encore que pour l'Allemagne, puissance coloniale de second ordre, l'avenir est sur l'eau.

Les travaux météorologiques et océanographiques de la « Planet » dans l'Atlantique et l'Océan indien. — Cet intérêt que portent actuellement les Allemands aux choses de la mer s'est encore manifesté, cette année, par la mise en service d'un navire *La Planet,* envoyé comme stationnaire scientifique, à l'est des Philippines, dans l'Océan Pacifique.

Le bateau qui partait avec un nombreux assortiment de ballons sondes a commencé ses observations, au cours de son trajet à travers l'Atlantique. Il ne fut pas possible de faire des observations dans la zone des alizés du N.-E., par suite du mauvais temps. Mais dans la région des calmes équatoriaux, le long de la côte de Guinée, comme au Sud, dans la région des alizés du S.-E., il fut possible d'élever les appareils jusqu'à 2,000 mètres, et de constater partout l'existence du contre-alizé. On constata de même la présence du contre-alizé du S.-E. dans l'Océan indien.

Au point de vue océanographique, elle a rectifié plusieurs erreurs stupéfiantes de la part des observateurs qui l'avaient précédée : c'est ainsi que par 11° N. et 22° W. Gr. sur l'emplacement d'une prétendue hauteur sous-marine, la sonde est descendue jusqu'à 5,130 mètres au lieu de 2,121 ! De même au Sud du Cap par 41° 20' E. Gr. et 36° 40' S., là où un sondage du Cyclope avait donné 113 mètres seulement de profondeur, elle trouva des fonds de 4,700 et 5,400 mètres !...

Enfin elle constata, à une profondeur de 1,500 à 2,500 mètres, l'existence d'un banc sous-marin, allant de Madagascar jusqu'à 32° 5' S. dans la direction du Natal et 36° E. Gr.

Actuellement, la *Planet* poursuit activement ses fructueuses recherches dans le Pacifique

Les travaux des océanographes anglais dans le Monde. — A la suite d'une série d'expériences de flottage, en septembre 1901, M. Ch. Bénard, avait mis en doute l'existence du courant de Rennell, c'est-à-dire de ce bras du Gulf Stream, venant au travers de la mer de Biscaye réchauffer les côtes de Bretagne et pénétrant dans la Manche, entre le Finistère et Ouessant. En exécution des prescriptions de l'Association internationale pour l'étude de la mer, M. Donald J. Mattews a été chargé par l'Angleterre d'étudier, en 1903, les conditions hydrographiques de la Manche et du golfe de Biscaye.

De ses observations, consignées dans un mémoire très suggestif, il résulte : 1° Que les eaux de la Manche sont ani-

mées d'un mouvement général de l'Ouest vers l'Est ; 2° Que ces eaux sont amenées par deux courants qui se heurtent à l'entrée de la Manche : l'un à salure relativement faible 35,1 0/000 et venant de la mer d'Irlande, l'autre caractérisé par une forte salinité allant jusqu'à 35,6 0/000 et venant du golfe de Biscaye, c'est le courant de Rennell ; 3° Suivant que l'un ou l'autre de ces courants a la prédominance, on trouve dans la Manche des eaux plus ou moins salées.

En février 1903, le courant de Rennell était très puissant ; l'île d'Ouessant était alors entourée par une nappe très salée à 35,5 0/000, et dans toute la Manche occidentale jusqu'à Wight on trouvait des eaux à 35,4 ; les eaux de la mer d'Irlande 35,3 demeuraient cantonnées à l'W. des Sorlingues. Jusqu'à mai, le courant de Rennell fut prépondérant ; mais en août le courant d'Irlande pénétrait, à son tour, dans la Manche et la Manche, jusqu'au Pas-de-Calais, était occupée par des eaux à faible salinité (35,3 ; 35,2 ; 35,1) ; seul un îlot plus salé subsistait entre le Fininistère et la Cornouaille.

Dans le même rapport, M. Walter Garstang consigne ses observations au sujet des migrations du carrelet qui joue un rôle si considérable dans l'alimentation. Sur 1,463 carrelets marqués, 287 ont été capturés par les pêcheurs. Il résulte des expériences de M. Garstang, que les carrelets de petite taille se déplacent peu, tandis que ceux de grandes dimensions accomplissent des migrations qui peuvent dépasser 150 mille ; en général, ces migrations ont lieu, vers le Sud en hiver et vers le Nord en été.

Il est un peu humiliant, pour l'amour-propre national, de voir les Anglais venir nous révéler les conditions océanographiques des mers qui baignent nos côtes.

M. Clugny, le distingué directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Mer, est à peu près seul en France à poursuivre, avec des ressources malheureusement insuffisantes, des travaux de cette espèce. Ces efforts dont le succès intéresse à tant d'égards la prospérité de notre grand port de pêche de Boulogne, mériteraient pourtant d'être encouragés.

Les conditions océanographiques de la Mer du Nord et leur influence sur les pêcheries. — Ajoutons que le Bureau des pêcheries d'Ecosse (Scottland-Fishery Board), poursuit des études parallèles dans la Mer du Nord ; on y a

constaté la même lutte entre les eaux du Gulf Stream et les eaux froides et peu salées venant du pôle qui les refoulent parfois hors du détroit, entre les Iles Fœroë et les Shetland, et l'obligent à passer au Sud, entre ce dernier archipel et les Orcades, pour atteindre la Mer du Nord. Il semble y avoir une relation indirecte entre la température des eaux de surface de la Mer du Nord et l'abondance de l'Eglefin (Gadus Eglephinus L.), dans ces parages ; à l'époque où cette température atteint son maximum a lieu la pêche d'été du hareng et l'églefin, très friand du frais de ce poisson, se réunit alors en bancs considérables.

Des recherches analogues se poursuivent dans l'Océan indien où M. Gardiner, vient d'explorer la plate-forme des Seychelles, et dans le Pacifique où la récente expédition du « Nero » a étudié les régions comprises entre les Hawaï et la Mer du Japon.

Glaciologie. — **Apparition d'une publication glaciologique.** — Depuis quelques années, sous l'impulsion du professeur Penck, de l'Université de Berlin et de M. Ed. Brückner, les études glaciologiques ont pris une grande importance en Allemagne : ceux-ci poursuivaient leur magistrale étude sur la glaciation dans les Alpes, tandis que M. von Drygalski se spécialisait dans l'étude des glaciers polaires. En France, à la suite de l'application de la houille blanche à l'industrie, la Commission française des glaciers a été créée et poursuit ses travaux dans les Alpes.

M. Edouard Brückner, l'ancien professeur de Berne, qui vient de succéder à Penck, dans la chaire de l'Université de Vienne, a eu l'idée de créer un organe international de glaciologie.

La « Zeitschrift für Gletscherkunde », dont le premier fascicule a paru au milieu de 1906, paraîtra à intervalles irréguliers, à raison de quatre ou cinq cahiers par an, elle publiera à la fois des articles en allemand, en anglais, en français et italien. Elle contiendra : 1° des mémoires portant sur tout ce qui concerne la glaciologie, même aux époques géologiques ; 2° Des articles plus courts sur les observations et explorations glaciologiques dans les diverses parties du globe ; 3° Une revue des livres et articles traitant des questions glaciologiques ; 4° Une bibliographie du sujet.

A en juger par le premier fascicule, qui renferme des articles de MM. Blümcke, Finsterwalder, P. Girardin, Geikie et Oyen, cette publication promet d'être très intéressante.

Géotectonique. — Les géologues alpins continuent à développer leur théorie des nappes de charriages, d'après laquelle les reliefs montagneux seraient le résultat non pas de l'aternance de plis alternativement synclinaux et anticlinaux, mais seraient formés par des nappes de grands plis couchés et empilés les uns sur les autres. Cette théorie, d'abord appliquée par M. Lugeon, aux préalpes du Chablais et du Faucigny en Savoie, puis aux préalpes Bernoises, étendue ensuite à tout l'ensemble des Alpes, semble confirmée par les observations faites dans d'autres massifs montagneux. Dans les Pyrénées, en Espagne, dans la province de Santander, dans le grand massif paléozoïque au S. d'Ovieto, dans le Mesozoïque du Portugal, M. Termier et M. Choffat ont récemment constaté l'existence de nombreux chevauchements horizontaux. Cette théorie paraît aussi s'appliquer aux montagnes de l'Algérie, et notre savant collègue, M. Doumergue, tout en poursuivant, sans parti pris, ses patientes recherches, n'est pas éloigné d'admettre l'existence de phénomènes analogues dans la géologie de l'Oranie.

D'autre part, les catastrophes récentes de San-Francisco et de Valparaiso ont attiré l'attention des savants sur les tremblements de terre. M. F. de Montessus de Ballore, vient précisément de publier un gros livre sur les « tremblements de terre » et la « géographie seismologique ».

M. de Montessus de Ballore, insiste surtout sur ce fait que les tremblements de terre se groupent suivant des zones se coupant à peu près à angle droit : la première accompagne le cercle de volcans qui entoure le Pacifique, la seconde accompagne la bande de montagnes jeunes qui par les Alpes, les Karpathes, et les montagnes des Balkans, le Taurus et le Caucase, les montagnes de Perse et le Pamir, se prolongent des Pyrénées à l'Himalaya.

Ainsi les mouvements qui ont donné au bassin du Pacifique sa forme actuelle et ceux qui ont provoqué la surrection des Alpes, ne sont pas encore complètement arrêtés. Leur étude paraît devoir être fertile en résultats ; elle modifiera probablement pas mal d'idées actuellement reçues sur la formation des montagnes.

***France* — Géologie et Tectonique.** — L'exploration géologique de la France est à peu près terminée dans les régions de hautes montagnes.

Dans les Pyrénées, MM. Carez et Léon Bertrand poursuivent l'inventaire détaillé de la stratigraphie, des roches volcaniques, des alluvions ou dépôts glaciaires, des eaux minérales et des plissements structuraux ; ils s'occupent actuellement des Pyrénées centrales.

M. Eug. Fournier a étudié la région comprise entre la vallée de l'Aspe et celle de la Nive ; et M. Pierre Termier, croit avoir retrouvé des charriages dans les Pyrénées occidentales.

Dans les Alpes, MM. Kilian et Révil, après avoir publié une volumineuse « Description orographique et géologique de quelques parties de la Tarentaise, de la Maurienne et du Briançonnais », poursuivent activement leurs recherches sur le rôle relatif de l'érosion torrentielle et de l'érosion glaciaire dans la formation des vallées alpines.

Les volcans d'Auvergne sont-ils complètement éteints ? — Dans le Massif Central, les récentes éruptions de la Montagne Pelée, puis du Vésuve ont attiré à nouveau l'attention sur les volcans.

D'après M. Boule, à partir de l'éocène supérieur « les éruptions volcaniques exclusivement basaltiques, se sont poursuivies dans la région du Puy et dans celle du Mont Dore presque sans interruption. »

Au début du Pleistocène, de nouveaux volcans sont apparus dans le Velay et en Auvergne. Dans le Velay, « le volcan de Denise date du Pleistocène inférieur » de l'époque de l'éléphant antique et de l'homme chelléen. Le squelette humain trouvé dans cette localité engagé dans un tuf volcanique ferrugineux prouve que l'homme a été le témoin et peut être la victime de ces éruptions.

Mais c'est surtout dans le Pleistocène moyen, à l'époque du Mammouth et de l'homme moustérien, que se sont produites les grandes éruptions de la chaîne des Puys, mais ces volcans paraissent n'avoir plus produit de coulées, après l'époque du Renne et de l'homme magdalénien.

Les volcans d'Auvergne se seraient donc éteints avant la fin de la dernière extension glaciaire, que la plupart des savants s'accordent à reporter à environ cent siècles avant notre ère.

Depuis, ces volcans paraissent éteints, et il n'y a absolument pas à tenir compte des traditions et des documents historiques dans lesquels certains érudits, ont cru tout récemment encore trouver la preuve d'éruptions dans la chaîne des Puys à l'époque historique.

Mais peut-on en conclure que ces volcans soient complètement épuisés ? M. Boule, n'ose pas se prononcer, car on constate dans la chaîne des Puys toute une série de phénomènes qui ne sont que l'écho affaibli des manifestations volcaniques. Royat a une *grotte du chien* identique à celle de Naples au pied du Vésuve.

Les dégagements d'eaux thermales, d'acide carbonique et d'hydro-carbures variés jalonnent les anciennes cassures et l'on a cru remarquer que le bitume sourdait en plus grande quantité du Puy de la Poix près Clermont-Ferrand, lors de l'éruption de la Martinique.

Enfin, « il résulte d'un sondage pratiqué, il y a quelques années, à Riom, au pied de la chaîne des Puys, pour la recherche du pétrole, que dans cette région, le degré géothermique n'est que de 14^{m} 16 au lieu de 33 mètres, sa valeur moyenne ; cela annonce la proximité deux fois plus grande d'un foyer de chaleur. »

La conclusion de M. Boule est très pessimiste . « Rien ne prouve que les volcans du Massif Central soient complètement éteints. Si nous pouvons être tranquilles sur le sort de plusieurs massifs très anciens comme le Cantal, le Velay, l'Aubrac, il n'en est peut être pas de même de la région de Clermont où le Pluton auvergnat paraît s'être réfugié, et où il pourrait bien s'apprêter à nous jouer quelque mauvais tour. Sera-ce dans cent ans, dans mille ans, dans mille siècles ? Nul ne peut le savoir. Ce ne sera peut-être jamais ! »

Les nouvelles conceptions géographiques au sujet du Jura. — Dans le Jura, les observations de M. Brückner, ancien professeur à l'Université de Berne, et de M. Machaçeck de Vienne, semblent modifier complètement les anciennes théories des vieux géologues Francs-Comtois. Le Jura qui avait longtemps passé pour le type des massifs montagneux à chaînes parallèles n'est qu'une pénéplaine pliocène relevée en bloc à la fin de cette période et sculptée à nouveau par les eaux courantes ; de là, l'aspect si extravagant du réseau hydro-

graphique, les coudes brusques et les nombreux changements de direction des rivières ; ces rivières coulaient paresseusement en méandres sinueux à la surface de la vieille pénéplaine. Le mouvement qui relèva le massif fut assez lent pour qu'elles aient pu, dans un grand nombre de cas approfondir sur place leur ancienne vallée sans tenir compte de la structure intime du massif.

L'étude scientifique des Montagnes de la France. — D'autres études dans les pays de montagnes, sollicitent l'attention des géographes.

Le personnel du service des Eaux et Forêts poursuit avec persévérance son œuvre de reboisement dans les Alpes, les Cévennes et les Pyrénées et publie chaque année sur ce sujet une volumineuse littérature dans les différentes revues géographiques et surtout dans la Revue des Eaux et Forêts.

Le club alpin français vient de transformer son annuaire en une revue mensuelle : « La Montagne », qui a déjà publié de très nombreux articles sur l'histoire de l'alpinisme, la cartographie, la spéléologie alpine, et aussi sur la vie végétale et la géographie humaine de ces régions.

Enfin, la Commission française des glaciers, organisée il y a quelques années, publie régulièrement un rapport sur les observations rassemblées par ses adhérents.

En 1904, elle avait organisé quatre missions d'études chargées de déterminer « la relation intime existant entre l'enneigement et l'état glaciaire d'une part, et de l'autre le débit des cours d'eau dans les régions montagneuses. »

MM. Ch. Jacob et G. Flusin ont donné une étude très détaillée sur le Glacier Noir et le Glacier Blanc, dans le massif du Pelvoux. M. P. Girardin s'est occupé de ceux de la Maurienne, de la haute Tarentaise et de la Vanoise ; M. E. Belloc s'occupe des Pyrénées et M. Ch. Gaurice spécialement du Vignemale. Les résultats de la campagne de 1904, ont été publiés par M. Ch. Rabot dans la « Géographie ». M. Ch. Jacob a publié dans la même revue, en juin 1906, un *Rapport préliminaire sur les travaux glaciaires en Dauphiné* pendant l'été de 1905.

Les débâcles torrentielles en pays de montagne ; la catastrophe de Modane. — Enfin la débâcle de Modane a attiré l'attention des glaciologues sur ces catastrophes qui sont

« non point des épisodes accidentels, mais des manifestations normales » de la « vie des montagnes. »

Ces catastrophes sont toutes dues à la formation de barrages derrière lesquelles, l'eau reflue en une sorte de lac jusqu'au moment où rompant cette digue elle se précipite en une seule masse vers la vallée inférieure. Souvent ces barrages sont dus à des éboulements de terrains ravinés par un violent orage, entraînant avec eux, des blocs, de rochers et des troncs d'arbres ; c'est le cas, pour la débacle de Modane, que M. Girardin étudie dans la *Géographie* du 15 septembre 1906.

M. Rabot, dans le même numéro, rappelle que ces barrages temporaires peuvent être aussi d'origine glaciaire et que, dans ce cas, ils peuvent se ramener à trois types.

1° Le glacier, ayant une direction perpendiculaire à une vallée, vient pendant ses périodes de crue, obstruer la vallée, arrêtant ainsi le cours de ses eaux et les obligeant à s'épancher en nappes vers l'amont ; lorsqu'ensuite le glacier recule, les eaux rompent leur barrage et s'écoulent brusquement vers la plaine ;

2° D'autrefois, le glacier coulant dans une vallée principale barre d'une façon permanente un torrent secondaire et l'oblige à former un lac. Tel est le cas du lac Mârjelen sur les bords du glacier d'Aletsch ;

3° Enfin, il arrive que sous l'influence de causes très diverses et qui ne sont pas toutes connues, des poches d'eau se forment dans l'épaisseur du glacier. » A cette classe appartient la poche d'eau du glacier de Tête Rousse, dont l'écoulement engendra la terrible catastrophe de Saint-Gervais. »

Tantôt le flot qui se précipite sur la vallée, est complètement liquide, et alors on assiste en une ou deux heures à de formidables phénomènes d'érosion ; plus souvent, c'est une masse boueuse, épaisse et noire, à la surface de laquelle flottent des blocs, poussant devant elle un barrage mouvant, fait de gros blocs et de troncs d'arbres. »

C'est ce qui est arrivé à Modane. Le village des Fourneaux a été ainsi recouvert d'une couche épaisse de près d'un mètre, de boue, de grosses pierres et de blocs. dont quelques uns atteignent plusieurs mètres cubes. La tranchée du chemin de fer international fut comblée jusqu'au bord par cette masse de matériaux ; et pour rétablir la circulation, il ne fallut pas déblayer moins de 18,000 mètres carrés de débris.

La toute récente catastrophe d'Oudour, dans les Pyrénées, survenue le 17 décembre dernier, vient de nous rappeler, cruellement, que ces questions sont toujours à l'ordre du jour, tout un village a disparu sous le flot de boue et 9 personnes sont restées ensevelies sous les débris de la montagne.

Les livres nouveaux. — Grâce à toutes ces actives recherches, dont nous n'avons pu énumérer ici, que quelques unes des plus importantes, le sol de la France, surtout dans les régions de plaine, commence à être bien connu, et des travaux de synthèse peuvent être dès à présent tentés.

Il ne nous est pas possible, dans cette chronique, d'analyser les savantes monographies qui, dans ces deux dernières années, ont été consacrées aux provinces du Nord de la France. Nous ne pouvons que mentionner le beau livre de M. Demangeon, sur la Picardie et les régions voisines, et les thèses de MM. Chantriot, sur la Champagne, et R. Blanchard, sur la Flandre maritime. Signalons encore l'achèvement de la monumentale publication du Dictionnaire géographique et administratif de la France, de Paul Joanne, avec une introduction par Elisée Reclus... Les éditeurs, ont malheureusement renoncé à poursuivre ce travail, comme ils se le proposaient au début, pour les colonies. Peut être, d'ailleurs, une tentative de ce genre eût-elle été prématurée ; de telles compilations ne valent que par les études de détail qui les ont précédées, et l'inventaire scientifique de nos colonies, même en Algérie, ne fait que commencer.

EUROPE

Les Alpes à l'époque glaciaire. — Après 17 ans d'explorations dans les Alpes, le professeur Penck et M. Ed. Brückner ont commencé la publication d'un grand ouvrage sur les Alpes à l'époque glaciaire. Cette étude est actuellement assez avancée pour qu'on puisse en dégager quelques conclusions générales.

Il y a eu non pas deux, mais quatre grandes extensions glaciaires dont ont retrouve les cailloutis morainiques plus ou moins remaniés par les torrents fluvio-glaciaires, épandus sur le pourtour des Alpes.

Deux de ces formations caillouteuses s'étalent en nappes discontinues à la surface des plateaux et sont antérieures au creusement des vallées actuelles : c'est le deckenschotter ancien ou des hauts plateaux datant des débuts du quaternaire, c'est ensuite le deckenschotter récent ou des plateaux moins élevés. Les deux dernières de ces formations sont contemporaines du creusement des vallées actuelles et forment sur leurs pentes deux niveaux de terrasses de cailloutis : *la haute terrasse* élevée d'environ 100 mètres au dessus des rivières actuelles, et la basse terrasse de 30 mètres ; la différence de niveau entre ces deux terrasses marquant les progrès de l'érosion pendant la deuxième période interglaciaire.

Les glaciers qui ont étalés les Deckenschotter se sont avancés très loin sur le pourtour des Alpes ; ils ont envahi toute la plaine bavaroise jusqu'au Danube, tout le nord de la plaine Lombarde, toute la plaine suisse, et, débordant par dessus le Jura, ils se sont avancés jusqu'à Lyon.

Par suite des pressions formidables qu'ils exerçaient sur leur fond, ces gigantesques appareils glaciaires auraient creusé aux points où ils confluaient ces profondes cuvettes qu'occupent à présent les lacs de Lombardie, de Bavière et de Suisse, puis ils auraient complété leur œuvre en laissant lors de leur retraite, leurs colossales moraines frontales en barrages demi circulaires en avant de chacun de ces bassins lacustres dont ils ont ainsi relevé le plan d'eau.

Les mêmes phénomènes se sont répétés d'une façon moins grandiose sur le pourtour des Pyrénées. Dans la *Géographie* du 15 juin 1906, M. de Lapparent résume et explique les découvertes faites à ce sujet par un élève de Penck, M. H. Obermaier, dans les Pyrénées.

Pour M. Obermaier, la dernière époque interglaciaire correspondrait à l'époque de l'éléphant antique, au chelléen, qui a été une période relativement tiède ; l'époque acheuléenne ou du mammouth, plus froide, correspondrait au début de la dernière invasion des glaciers qui aurait atteint son maximum pendant la période moustérienne ; enfin les civilisations solutréenne et magdalénienne ne se seraient développées qu'après la retraite définitive des glaces.

La population de l'Empire allemand au 1er décembre 1905. — Au 1er décembre 1905, l'Empire allemand comptait une population de 60,605,183 habitants, contre 56,367,178 au

1er décembre 1900 et 41.058792 en 1871. Ainsi l'Allemagne a gagné depuis 1900, 847,600 habitants par an, alors qu'elle n'en avait gagné annuellement que 528,000 pendant la période 1871 à 1900.

C'est que l'émigration qui avait atteint le chiffre de 210.000 personnes en 1870 est descendue à moins de 106,000 à partir de 1893 ; à moins de 50,000 à partir de 1895 et n'a pas dépassé 22,000 en 1901, il est vrai que la politique agrarienne de la bière, de la viande et du pain chers, pratiquée avec trop peu de mesure par le chancelier depuis quelques années, a contribué à relever cette émigration. Les statistiques allemandes n'admettent que 26,000 émigrants pour 1904 parcequ'elles n'indiquent que le chiffre des émigrants par les ports allemands, et qu'elles ne s'occupent pas de ceux qui sont partis par les ports étrangers, Rotterdam, Anvers, Le Hâvre, etc. Ainsi s'explique que les seuls États Unis d'Amérique enregistrent cette même année 46,380 émigrants allemands !

Malgré cette émigration considérable, la population de l'Empire a augmenté depuis 1871 de 41,51 0/0. La densité kilométrique s'est élevée de 75,9 en 1871 à 104,2 en 1900 et à 112,1 en 1905. Cette densité n'est dépassée qu'en Grande Bretagne (132) et au Japon (122.)

Pour la population, l'Empire allemand vient au troisième rang, après la Russie, 125 millions et demi, en 1897 et les États Unis d'Amérique, 76,380,000 en 1900.

Sur ces 60,605,183 habitants, 37,300,000 vivent dans le royaume de Prusse qui renferme donc plus de la moitié des habitants de l'Empire. 6,500,000 sont Bavarois ; 4,5. millions Saxons ; 2,3. Wurtembergeois ; 2, Badois. L'Alsace-Lorraine, compte actuellement 1,800,000 habitants.

C'est surtout dans les villes que se développe cette population.

Cinq villes ont plus de 500,000 habitants :

Berlin.......	2.033.000
Hambourg...	800.582
Münich......	588 393
Dresde......	514.283
Leipsig......	502.605

Dix-neuf villes ont plus de 200,000 âmes, et 41 en ont plus de 100,000.

La population urbaine qui formait 50 0/0 du total en 1870 est montée d'après les évaluations les plus modérées à 54 0/0 pour la Prusse et 55 0/0 pour tout l'Empire.

En Belgique cette proportion est de 76 0/0 ; elle est de 77 0/0 en Angleterre, en France elle n'est que de 39 0/0.

Ainsi, la classe ouvrière est beaucoup plus nombreuse en Allemagne qu'en France, elle y forme la majorité de la population ; de là le progrès rapide des doctrines socialistes dans ce pays.

Les grandes lignes transalpines. — Grâce aux grands tunnels transalpins, les Alpes sont en train de reconquérir leur ancienne importance économique comme région de passage entre l'Europe septentrionale et les pays méditerranéens.

Les Alpes, sont en effet sillonnées en tous sens par de profondes vallées glaciaires tantôt longitudinales (c'est-à-dire, parallèles à la direction générale des chaînes) tantôt transversales (c'est-à-dire perpendiculaires à l'axe du système) grâce auxquelles les chemins de fer ont pu s'insinuer jusqu'au cœur du massif. Il est vrai que le rail vient finalement buter contre le pied des plus hautes montagnes de l'Europe ; mais ce rempart formidable en apparence est en réalité très mince (le Mont Blanc, lui-même, n'a guère que 20 kilomètres d'épaisseur). C'est contre cette muraille que se sont escrimés, dans la seconde moitié du XIXe siècle, ingénieurs et perforatrices.

Actuellement le travail se poursuit très activement dans les Alpes autrichiennes orientales et dans les Alpes suisses.

L'Autriche n'avait jusqu'ici que trois lignes vers l'Adriatique :

1° La ligne du Brenner, de Münich à Vérone et Venise ;

2° La ligne du col de Tarvis, rejoignant à Brück le Sudbahn autrichien et conduisant ainsi de Venise à Vienne ;

3° La ligne du Sudbahn décrivant, le long du bord oriental des Alpes une S gigantesque par le col du Semmering, Brück, Graz, Marbourg et Laibach pour descendre ensuite par une série de lacets, du plateau du Karst au port de Trieste.

Trieste n'était unie à Vienne que par cette ligne sinueuse longue de 594 kilomètres.

En 1901, M. de Kœrber fit adopter la création de toute une série de nouvelles lignes qui doivent modifier complètement

le système des communications à travers les Alpes autrichiennes.

1° Au Sud, dans les Alpes Juliennes, une nouvelle ligne conduit à travers le Wochein presque directement de Trieste à Klagenfurth d'où elle rejoint par Saint-Michael, Leoben, Bruck la ligne du Sudbahn vers le Semmering ; Trieste n'est plus qu'à 555 kilomètres de Vienne ;

2° Au Nord, dans les Alpes autrichiennes, la nouvelle ligne du Pyhrn coupe tout droit à travers le coude de l'Enns et rejoint directement Saint-Michael ; grâce à cette nouvelle ligne et à celle du Wochein, Linz, dans la Haute Autriche n'est plus qu'à 583 kilomètres de Trieste au lieu de 669 ;

3° Enfin, le tunnel des Hohe Tauern, sous le plus puissant massif des Alpes autrichiennes, mettra en relations directes Salzbourg et le Sud de la Bavière avec Trieste.

Dans les Alpes suisses, c'est le problème des voies d'accès au Simplon qui se pose.

Actuellement, en effet, on n'atteint ce tunnel qu'en contournant les Alpes Bernoises, par Lausanne et la vallée du Rhône supérieur. De Martigny à Brigue, sur près de 100 kilomètres, la ligne longe sans l'entamer le pied des Alpes Pennines qu'il s'agit de traverser. Dans ces toutes dernières années, les Bernois ont mis à l'étude et finalement décidé le percement des Alpes bernoises par un tunnel conduisant directement de Berne à Brigue et au Simplon.

Au projet par la vallée de la Simme et la Wildstrübel, écarté comme trop long, les Bernois ont préféré le tracé, plus direct, par Thun, la Kander et le Lœtschberg ; la ligne montera jusqu'à 1242 mètres et franchira la crête sous un tunnel de 13 kilomètres et demi.

Tant que la gare commandant la ligne du Simplon était Lausanne, la France pouvait construire sur territoire français à travers le Jura méridional des lignes raccordant son réseau au Léman, mais si cette gare maîtresse devient Berne, la France n'a plus qu'à négocier avec le gouvernement fédéral, pour obtenir qu'il construise en territoire helvétique des raccourcis entre le Lœtschberg et les lignes françaises de pénétration en Suisse. Nos voisins, se sentant maîtres de la situation, se montraient très exigeants. C'est alors que M. Barthou mit en avant le projet de percement du Mont Blanc. Ce serait là une grosse entreprise, très aléatoire, et il est peu

probable qu'on s'y décide avant longtemps. Toutefois la mise à l'étude de ce projet a eu pour résultat immédiat de permettre à nos commettants de reprendre les négociations avec Berne sur des bases moins inacceptables.

Il faut d'ailleurs se garder à propos de ces lignes transalpines d'une erreur assez répandue. On s'est plu à répéter dans ces dernières années que le Simplon allait fournir un supplément de trafic au port de Gênes, aux dépens de celui de Marseille. C'est là une hypothèse toute gratuite : le développement du port de Gênes, est dû à une importation sans cesse croissante de houille que ce port expédie aux nombreuses usines lombardes, non au développement d'un transit transalpin. C'est ainsi que les céréales, pour ne prendre que cet exemple, payeront de Gênes à Lausanne, 2 fr. 45 par 100 kilos, tandis que de Marseille à Lausanne, elles ne paient que 1 fr. 83, c'est seulement à partir de Sion vers l'Est, que les tarifs sont favorables à Gênes. De même, les nouvelles lignes des Alpes autrichiennes ne serviront guère qu'aux voyageurs. Les marchandises lourdes supporteront exactement les mêmes frais de transit par la nouvelle ligne du Wochhein, ou par l'ancienne ligne du Sud-bahn. C'est qu'en matière de transports par voie ferrée, il faut tenir compte à côté du facteur distance, du facteur pente. Il ne faut donc pas attendre, de ces grandes percées à travers les montagnes, plus qu'elles ne peuvent donner, il nous a paru utile de le rappeler au moment où certains publicistes français éprouvent pour les projets transpyrénéens un enthousiasme peut être exagéré.

AFRIQUE

Afrique occidentale française. — Dans la séance du Conseil de gouvernement du 8 mai 1906, M. Roume a fait adopter un projet d'emprunt de 100 millions ; il l'a fait ensuite approuver par le Gouvernement métropolitain et par le Parlement.

Ce pays, en effet, a besoin plus que tout autre de chemins de fer.

« Les déserts du Sahara au nord, les rivages inhospitaliers de la mer à l'ouest et au sud, l'épais rideau de la forêt équatoriale séparent ces régions du reste du monde..... à l'intérieur même, la pénurie ou la précarité des moyens de communica-

tions sont aussi complètes ; les fleuves, encombrés de rapides, ne permettent qu'une circulation irrégulière et insuffisante, ce n'est qu'autour du bief navigable du moyen Niger que des centres relativement importants de civilisation ont pu, à diverses reprises, être ébauchés. »

De là, le programme de M. Roume : Aménager les rares points d'accès maritime naturels, corriger, là où cela est possible, les défectuosités des voies fluviales, et surtout créer des voies de pénétration artificielles, des chemins de fer.

L'emprunt de 65 millions du 5 juillet 1903, comportait remboursement des emprunts fait antérieurement par le Sénégal et la Guinée, et 50 millions de nouveaux travaux. M. Roume se déclare très satisfait des résultats déjà obtenus. Au 1er janvier 1906, 1,200 kilomètres de voies ferrées étaient construits.

Ligne de Dakar à Saint-Louis	265 kil.
— de Kayes au Niger..............	555 —
— de la Guinée française...........	153 —
— du Dahomey	100 —

Le nouvel emprunt permettrait d'allouer :

1° 30 millions de francs pour l'achèvement de la ligne de la Guinée jusqu'à Kouroussa sur le Haut Niger (330 kilomètres environ) ;

2° 22 millions pour le prolongement du chemin de fer de la Côte d'Ivoire jusqu'à la limite des pays mandés (environ 300 kilomètres) ;

3° 3,500,000 francs pour la construction d'un tronçon de Kayes à Ambidédi, amorçant la future ligne Thies-Kayes à travers la bouche du Sénégal ;

4° 13 millions pour le remboursement des travaux de superstructure exécutés par la Compagnie du Dahomey et pour le prolongement de la ligne d'Agouagou à Savé (25 kilom.)

Lorsque ces travaux seront achevés, le réseau de l'Afrique occidentale se trouvera porté à 2150 et même à 2400 kilomètres, si l'on parvient à exécuter comme on l'espère la ligne de la boucle du Sénégal en dehors des fonds d'emprunt.

On peut donc esquisser dès à présent les traits principaux du réseau normal de l'Afrique occidentale. Quatre lignes partant « d'un point convenablement choisi de chacune des quatre colonies côtières et aboutissant au Niger. »

1° Ligne Dakar, Kayes et Banakou-Koulikoro ;

2° Ligne de Guinée au Haut Niger, Konakry-Kouroussa ;

3° Ligne de la Côte d'Ivoire ;

4° Ligne du Dahomey au Niger.

Et ultérieurement une grande ligne transversale à travers la boucle du Niger.

L'emprunt de 1903, allouait 20 millions pour les travaux d'aménagement des ports, celui de 1906, permet de leur affecter un nouveau crédit de 11 millions.

« Sur cette somme, 4,750,000 francs seraient consacrés au port de Dakar. La situation exceptionnelle de ce port sur la grande route des navires allant dans l'Afrique occidentale et méridionale et dans l'Amérique du Sud, lui assigne un rôle qui dépasse de beaucoup les intérêts locaux qu'il dessert, nous avons l'ambition...... d'en faire un grand port d'escale dans lequel les navires viendront s'approvisionner de charbon, d'eau douce, et de vivres frais. »

On construira donc des jetées, des môles, des quais, des magasins, on draguera le port, on assainira la ville en établissant de grands égouts.

Le programme de 1903, consacrait 5 milllions à l'amélioration du Niger et du Sénégal, celui de 1906, prévoit un nouveau crédit de 2 millions ; on étudiera particulièrement l'hydrographie du Niger supérieur entre Kouroussa et Bammakou. On s'occupera aussi du projet de la fixation de la barre du Sénégal, de l'établissement d'un chenal, faisant communiquer directement avec la mer la lagune d'Abijan, tête de ligne du chemin de fer de la Côte d'Ivoire, on draguera et on balisera les rivières Saloun et Casamance.

Enfin, on prévoit un crédit de 500,000 francs pour l'installation de la station de pêcheries maritimes de la baie du Levrier, 3 millions sont consacrés à l'amélioration du service médical, 5 millions à la construction des casernements militaires, 2 millions à l'établissement d'un réseau télégraphique.

Le Soudan Egyptien. — C'est un pays assez riche, mais surtout, c'est la clef de l'Egypte, les Anglais ont donc tout fait, dans ces dernières années, pour en devenir les maîtres incontestés. Après Fachoda, ils ont obligé le Khédive à la convention de 1898, qui partage officiellement entre l'Angleterre et l'Egypte la possession du Soudan.

Puis en 1906, ils ont obligé l'Etat indépendant du Congo à reculer sa frontière jusqu'à la ligne de partage des eaux entre le bassin du Nil et celui du Congo ; quant à l'enclave de Lado ils n'y renoncent que momentanément, par égard pour Léopold II, à la mort duquel ce territoire deviendra définitivement anglais.

Les Anglais se sont ensuite occupés de mettre en valeur ce pays dévasté depuis 20 ans par les marchands d'esclaves et dont la population, de 8 millions en 1880, est tombée à 2 millions.

Après les savantes études du capitaine Lyons, sur l'hydrographie du Haut Nil (travaux qui ont établis définitivement, que les eaux du Nil Blanc, le Nil des grands lacs, s'évaporent en grande partie dans les marais de Fachoda et ne contribuent guère aux crues de l'Egypte), ils ont conçu un projet grandiose d'endiguement du fleuve à travers toute la région soudanaise, de façon à utiliser ses eaux, soit pour l'irrigation du Soudan, soit pour celle de l'Egypte.

Surtout, ils ont voulu doter ce pays d'un réseau de communications autonome, indépendant de celui de l'Egypte ; de là, le chemin de fer du Nil à la Mer Rouge, inauguré en février 1906.

Kartoum, était à 1900 kilomètres d'Alexandrie, elle n'est qu'à 532 kilomètres de Port Soudan sur la Mer Rouge.

La région entre le Nil Blanc et le Nil Bleu est en train de devenir un pays remarquablement fertile, grâce aux irrigations ; on a commencé un chemin de fer la reliant à Kartoum ; plus tard, la ligne franchira le Nil Blanc et ira jusqu'à El-Beid. Plus tard on fera le chemin de fer de Kassala.

On a construit une ligne de Abou Ahmed jusqu'à Meroé, si bien que tout le trafic de l'Egypte méridionale, au lieu d'aller vers Alexandrie, est draîné vers le Soudan égyptien et vers la Mer Rouge.

Les Egyptiens ont beau protester contre cette dérivation du commerce du Haut Nil, le Soudan devient de plus en plus indépendant de l'Egypte, et les Anglais, maîtres par le Soudan des eaux du Nil, tiennent de plus en plus fortement l'Egypte.

Le chemin de fer du Congo supérieur. -- Le Congo en amont de Léopoldville, comprend trois biefs navigables séparés par des rapides :

1° Le bief Léopoldville Stanleyville, long de 1,600 kilomètres ;

2° Le bief navigable Ponthierville Kindu, long de 315 kilomètres, séparés par une série de rapides : Les Stanley falls.

3° Le bief de Kindu à Buli (600 kilomètres), isolé en amont du précédent par une autre série de rapides s'allongeant sur plus de 300 kilomètres.

Depuis le 1er septembre 1906, les Stanley falls, sont doublées par un chemin de fer, de Stanleyville à Ponthierville. La ligne, longue de 130 kilomètres est à voie unique de 1 mètre, elle traverse un pays de forêts coupé par de nombreuses rivières, mais sans importants accidents de terrains. C'est désormais de Léopoldville à Kindu (sur le 3e parallèle au sud de l'Equateur), une ligne de communications ininterrompues de plus de 2000 kilomètres qui s'ouvre à la colonisation, c'est sur la même distance, la suppression du procédé barbare du portage à dos d'homme. Des études sont commencées, nous dit-on entre le 3e et le 6e parallèle pour relier aux deux précédents les 600 kilomètres du bief de Kindu à Buli.

ASIE

Le chemin de fer de l'Amour. — Le traité de Portsmouth, laisse aux Russes la libre disposition de la ligne directe de la Transbaikalie à Wladivostock à travers le nord de la Mandchourie, mais les progrès des Japonais dans la région de Moukden, et surtout la brusque évolution de la Chine, ont inspiré à la Russie le désir d'avoir sur son propre territoire sibérien une ligne reliant Wladivostock au Baikal. Cette ligne était dépuis longtemps amorcée jusqu'à Khaborowsk sur l'Amour à l'Est, et à l'Ouest jusqu'à Strietensk. Le 21 novembre, le Conseil des Ministres a décidé la construction de la ligne Khaborowsk Strietensk. Elle aura 1,490 kilomètres et coûtera près de 350 millions de francs. A défaut d'un concessionnaire, le Gouvernement entreprendra la construction lui-même.

En Chine. — **Les projets chinois de chemins de fer.** — Les Chinois ont aujourd'hui la prétention de mettre eux-mêmes leur pays en valeur, à l'aide de leurs seuls capitaux et de leurs

seuls ingénieurs. Non contents d'avoir repris à leur compte et mené à bonne fin la ligne Pékin-Hankéou, ils cherchent à mettre la main sur toutes les entreprises de chemins de fer ou de mines concédées à des étrangers. Bien plus, ils élaborent eux mêmes un programme de voies ferrées. Pour couper court à toutes les visées françaises sur le Kouangsi, ils viennent de mettre à l'étude une voie ferrée qui relierait à Heng Tchéou, Nan Ning (ville située à une centaine de kilomètres de notre frontière), par Koeiling à Hengtcheou où elle se raccorderait avec la future grande ligne nord-sud, Han Keou-Canton.

Pour rendre inutiles les efforts de la Britisch and Chineser corporation qui cherche depuis 1878, à obtenir la concession d'un chemin de fer dans les provinces voisines de Hong Kong, les Chinois se préparent très sérieusement à construire une ligne de Canton à Amoy : déjà ils ont entrepris des travaux pour rendre Whampou, le port de Canton accessible aux grands navires de mer.

Au Chan Toung, ils opposent de même des projets chinois aux projets allemands.

Dans le Houpé, c'est le vice-roi Tchang Tché Tong, qui, malgré plusieurs essais malheureux, poursuit ses efforts pour établir autour de Han Keou un centre industriel chinois et qui rêve de produire dans ses acieries de Han Yang, les rails du réseau du chemin de fer projeté dans l'Empire.

Sans doute, les ambitions des réformateurs chinois, n'ont jusqu'ici donné que des résultats assez médiocres ; les filatures de Shang-Haï arrivent à peine à couvrir leurs frais, les entreprises industrielles de Tchang Tché Tong, n'ont jusqu'ici abouti qu'à endetter sa vice-royauté, il n'en est pas moins vrai que la Chine se réveille et que les jeunes Chinois s'en vont de plus en plus s'initier au Japon, en Angleterre, en France, en Allemagne à la civilisation moderne.

Les irrigations dans l'Inde.— Les Anglais auront bientôt dépensé un milliard et demi de francs pour les irrigations de l'Inde, Certains de ces travaux ont été construits à l'aide d'emprunts et donnent des dividendes. En 1904, M. Brénier évaluait ces Productive Works à 610 millions, rapportant 40 millions soit, le 6 0/0. D'autres sont, non des entreprises financières, mais des travaux entrepris par l'Etat à titre onéreux, en vue de préserver certaines provinces désolées trop fréquemment par

les famines. C'est le cas de la province de Madras, où l'on prévoit pour 250 millions de canaux et de barrages à la sortie des ghates. Les 4/5e seront exploités à perte, car on n'y aura recours que pendant les années sèches,

Au contraire dans le Pendjab, les grands canaux qui vont prendre les fleuves à la sortie des montagnes rapportent de gros bénéfices, le canal du Chenab rapporte bon an mal an, 11 millions de francs (soit du 23 0/0), il suscite pour 100 millions de francs de récoltes, assure à une voie ferrée nouvelle un fret de 70 millions de francs.

Actuellement, il y a dans l'Inde, 4,800 kilomètres de grands canaux, 3,700 kilomètres de canaux secondaires et 19,000 kilomètres de canaux de distribution ; les surfaces irriguées dépassent 10 millions d'hectares, c'est le 1/5e de la France !

Les irrigations au Tonkin. — Dans notre Tonkin on en est encore, en matière d'irrigations, à la période des projets. Un grand programme vient d'être élaboré à la suite de toute une série d'études poursuivies depuis 1897. On prévoit au Tonkin pour 16 millions et demi de travaux devant irriguer 115,000 hectares, pour 11,500,000 francs dans l'Annam, pour 2 millions au Cambodge, soit au total, 30 millions pour 217,000 hectares à irriguer. Ce ne serait d'ailleurs qu'un début, et l'on prévoit dès à présent 100 millions de travaux dont il y aurait à entreprendre l'étude. Malheureusement le paysan tonkinois, à la différence du paysan indou, se refuse jusqu'ici obstinément à payer l'eau qui fertilise ses champs, on aurait donc quelque peine à lui faire accepter de nouvelles taxes servant à l'amortissement de ces 30 millions de francs.

Quelques petits travaux d'irrigations sont déjà en voie de réalisation ; tels sont ceux de la plaine de Kep, le long de la voie ferrée de Hanoï à Langson ; il y a là, 5,600 hectares ne produisant qu'une seule récolte de riz par an, celle d'automne, encore est-elle souvent détruite par les sécheresses. On y a entrepris la construction d'un barrage sur le Song Thuong et celle de 63 kilomètres de canaux. Les canaux débiteront 7,000 litres par seconde, en saison d'été et irrigueront 5,600 hectares de rizières, ce débit sera ramené à 3,000 et 4,000 litres en saison sèche et la surface des terrains irrigués sera au minimum de 3,000 à 4,000 hectares. On évalue les frais de premier établissement à un million et demi de francs, et on estime que

ces travaux d'irrigation augmenteront d'au moins 56,000 piastres, soit environ 140,000 francs le rendement annuel des parties irriguées.

Le chemin de fer de Tourane à Hué. — La ligne de Tourane à Hué, en construction depuis 1901, a été ouverte à l'exploitation, le 15 novembre dernier, elle suit la côte en corniche sur une grande partie de son tracé, puis elle s'engage à travers une région très tourmentée qu'elle traverse par douze ponts (dont un de 300 mètres sur la rivière de Cudé) et par onze tunnels dont deux de 840 et de 560 mètres à la traversée du Col des Nuages. Elle doit être prolongée au Nord jusqu'à Quouang Tri,

Le chemin de fer de Hedjaz. — Tandis qu'Anglais et Allemands ne parviennent pas à s'entendre pour la construction du chemin de fer de Bagdad, les Turcs poursuivent très activement les travaux de la ligne du Hedjaz, de Damas à la Mecque. Cette entreprise, purement turque, a construit en moins de 6 ans plus de 800 kilomètres de chemin de fer et atteint aujourd'hui Tebouk, les terrassements sont commencés jusqu'au kilomètre 823. Les difficultés techniques ont d'ailleurs été jusqu'ici tout à fait insignifiantes, il n'y a eu pour ainsi dire qu'à poser les rails sur les plateaux tabulaires qui bordent à l'Ouest le désert de Syrie. Les obstacles deviendront plus nombreux vers Médine et surtout entre Médine et La Mecque (au kilomètre 1750). En même temps les Turcs assuraient à ce chemin de fer musulman, un débouché sur la Méditerranée en établissant au Sud du chemin de fer de Beyrouth à Damas la ligne de Daraa Caiffa qui va entrer en exploitation.

AUSTRALIE

Depuis que le parti ouvrier australien a fait prévaloir dans la grande île, une politique de protection contre de nouveaux immigrants, le développement du Commonwealth, tout en se continuant, se ralentit visiblement, et les Australiens eux-mêmes commencent à s'en effrayer.

A l'heure actuelle, la population est d'environ 4 millions d'habitants, dont 1 million et demi dans la Nouvelle Galles du

Sud ; 1,200,000 dans Victoria ; 506,000 au Queensland ; 373,000 dans l'Australie du Sud ; 248,000 en Westralie ; 170,500 en Tasmanie. Le tiers de la population totale vit dans sept grandes villes ; Sydney (520,180), Melbourne (510,000), Adelaïde (170,000), Brisbane (126,000), Wellinton ? (58,000), Perth (50,000) Hobart (35,000).

Le bétail se compose de 2 millions de chevaux, 9 millions de bœufs, quant au troupeau de moutons qui, de 120 millions en 1891, était tombé, après les grandes sécheresses, à 92 millions en 1901, il a encore diminué, et n'est plus que de 84 millions. C'est que l'on remplace de plus en plus, partout où la chose est possible, le paturage par les cultures. A l'heure actuelle, l'agriculture australienne dispose de 4 millions d'hectares dont 2 millions et demi consacrés au blé seul.

Seule la production minière s'accroît d'une façon notable. La production de l'or dépasse toujours 400 millions, dont 210 millions pour l'Australie occidentale ; celle du charbon atteint 80 millions, celle de l'argent 77 millions.

La production minière totale approche de 690 millions.

AMÉRIQUE

Le Nord-Ouest canadien. — Le Canada est un des pays neufs qui à l'heure actuelle attirent le plus d'immigrants. Le chiffre de ceux-ci qui, en 1900-1901 ne dépassait pas 50,000, a atteint 128,000 en 1902-1903 ; 130.000 en 1903-1904 et dépasse 200.000 pour 1905-1906.

Ces immigrants viennent d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande (70 à 75,000 par an). Ils viennent aussi de plus en plus nombreux des fermes du Dakota et du Minnesota, qui fournissent actuellement un bon tiers des colons des grandes étendues à blé du Manitoba et de la Saskatchewan ; il y a là en effet de vastes plaines occupant le fond de lacs glaciaires disparus, dont le rendement en céréales est double de la moyenne courante aux Etats-Unis.

Ainsi se forme dans le Nord Ouest du Canada un nouveau peuple anglo-saxon, mêlé de quelques éléments Scandinaves, Polonais et Russes.

Quant aux Canadiens français, leur masse compacte et homogène n'est pas entamée par ce flot d'immigrants. Grâce à leur

natalité, grâce à leur adaptation à ce pays fertile, mais au climat rude, ils restent et resteront sans doute encore longtemps les maîtres incontestés des territoires qui bordent le Saint-Laurent ; ils paraissent même gagner sur les Anglo-Saxons du côté des grands lacs.

Les Andes Boliviennes. — On commence seulement à connaître dans ses détails la topographie de la structure des Andes. La partie qui sépare le Chili de l'Argentine, a été étudiée au cours du différend pour la fixation de la frontière entre ces deux pays ; M. Moréno en a publié une très belle carte dans les Annales de géographie de 1902. Mais les Andes Boliviennes restent mal connues et leur hydrographie demeure incertaine.

Une mission allemande, celle des Drs Steinmann, Hoek et Bistram, a parcouru tout le Sud de cette région des Andes Boliviennes. Partie de Jupuy dans l'Argentine elle a visité Tarija, Potozzi, Sucre, Zochabamba, Oruro, la Cordillera Real et La Paz. Elle a publié son itinéraire en deux cartes dans les Petermanns Mittheilungen de 1906.

La mission française de MM. De Créqui-Montfort et Sénéchal de la Grange, a étudié la région qui se trouve à l'Ouest de celle relevée par la mission allemande, et nous promet aussi la publication de précieux travaux sur la géographie, l'anthropologie, l'archéologie, la géologie, la linguistique des régions des Hauts Plateaux de l'Amérique du Sud.

Enfin, la Commission de délimitation entre le Brésil et la Bolivie, va probablement achever de fixer nos connaissances sur cette région encore mal explorée. Déjà un de nos compatriotes, M. Vaudry, ingénieur des Arts et Manufactures, qui fait partie de cette Commission, a relevé en 1904 un itinéraire de plus de 1,500 kilomètres à la boussole, au podomètre et au baromètre altimétrique Goulier.

La carte au 1/50,000e qu'il a dressé, permettra de combler une des trop nombreuses lacunes de nos cartes de l'Amérique du Sud.

RÉGIONS POLAIRES

Plusieurs explorations ont été dirigées cette année vers le Pôle Nord. L'expédition du Prince de Monaco a fait d'importantes recherches scientifiques au Spitzberg, et elle a levé la topographie d'une portion considérable de la grande île occidentale et du Prince-Charles-Foreland. Mais c'est surtout le voyage du capitaine Amundsen, et celui du commandant Peary qui ont attiré l'attention.

Amundsen, après trois hivernages dans l'archipel polaire a achevé sur son navire la traversée du passage du Nord-Ouest. Mac-Clure avait déjà couvert ce parcours, mais il avait dû abandonner son navire et effectuer en traineau une partie du trajet. De son voyage, le capitaine Amundsen rapporte des cartes nombreuses, et surtout de longues séries d'observations météorologiques et magnétiques.

Quant à Peary, il a tenté une fois de plus d'atteindre le Pôle par le Nord du Grœnland. S'il n'y est pas parvenu, il s'en est approché de 324 kilomètres en longeant la côte septentrionale de la Terre de Grant. Il ne se serait, en effet arrêté qu'au 87° 5' de lat. N. Comme l'expédition du duc des Abruses, n'était parvenue en 1900 qu'à 86° 33' 49". Peary aurait battu ce record de 31' 11", soit 58 kilomètres environ. La caravane rallia ensuite la côte Nord du Grœnland et, avant de rentrer aux Etats Unis, elle acheva « la reconnaissance de la Côte Nord de la Terre de Grant » et elle découvrit une nouvelle île par le 100° de long O. de Gr. « Cette île serait donc au Nord des terres Ringnes et à l'Ouest de la terre Axel Heiberg, découvertes par l'expédition norvégienne de Swerdrup. »

E. G.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

I. — GÉNÉRALITÉS

Nous ne pouvons signaler, sous cette rubrique, que le livre monumental de M. AUDOLLENT : *Carthage romaine.* Cet ouvrage contient l'histoire, la topographie, l'organisation municipale, les cultes, les beaux-arts, la littérature, etc. Cette utile publication sera le manuel complet de l'archéologue visitant Carthage.

M. GSELL a publié aussi un travail intéressant et étudié sur la domination romaine en Afrique. Il y signale les limites du territoire de Carthage, limites qui ont varié aux diverses époques de la cité punique. En définitive, il semble ressortir de cette étude, que Carthage, soit avant, soit pendant la domination romaine, avait plutôt une grande influence et non une puissance effective sur les contrées voisines. Cette ville n'a eue en propre et par droit de conquête ou d'achat que les *Emporia*, depuis le Fezzan jusqu'à Gibraltar. Au IVe siècle avant J. C., elle possédait Bizerte, Philippeville, Cherchell, Siga. Sur l'Atlantique même, elle avait sept entrepôts.

II. — TUNISIE

Période punique. — La moisson archéologique a été bonne cette année encore. A *Carthage*, un abraxas décrit par le P. Delattre, porte un personnage à tête de coq. Les jambes représentent des serpents. Le personnage tient un fouet et un bouclier.

Près de Ste-Monique, les fouilles ont permis la découverte de nombreux objets curieux. Une nécropole déblayée, contenait un outil en terre, une statuette de Perséphone, une femme dont les bras étendus et les mains ouvertes servaient de brûle-parfums, une autre femme à éventail, encore une femme la tête entourée d'une étoffe légère. A côté, se dressaient des amphores portant leurs estampilles et leurs graffites.

Tout près, le P. Delattre a encore exhumé une auge, renfermant un cercueil de bois. Le sable qui avait glissé peu à peu, avait été coloré, or et couleurs, par une peinture qui ornait ce sarcophage. L'empreinte, conservée ainsi dans le sable, présentait le personnage, les jambes entourées de bandes d'étoffe.

Le même archéologue a publié une brochure ornée de figures : *La nécropole des Rabs, prêtres et prêtresses de Carthage.* Cette brochure contient le récit des découvertes faites dernièrement dans la nécropole carthaginoise. Les objets sont très divers : Statues à personnages, vases de formes curieuses, encriers puniques, joueuse de flûte, porteuse d'eau, déesses et dieux carthaginois, masques, verreries, ivoires, bijoux d'or et d'argent, entailles gravées. Une inscription relate le nom de *Malac Palas*, descendant des rois de Tyr. Enfin, fait curieux à constater, un tombeau de la même nécropole, possédait des ossements mélangés d'hommes et d'animaux.

M. Héron de Villefosse, de l'Institut, a publié aussi une brochure sur « les sarcophages peints trouvés à Carthage. » Pour lui, la prêtresse au corps enveloppé d'ailes, est la découverte la plus importante faite, jusqu'à ce jour à Carthage. Il cite et étudie les autres tombeaux, huit ornés de couleurs, cinq décorés, quatre richement sculptés. On ne peut que regretter la disparition lente mais continue des couleurs qui décorent ces différents tombeaux carthaginois.

Le *Bulletin* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

rend compte d'une notice du P. Delattre sur le plus grand sarcophage trouvé dans les nécropoles puniques de Carthage. Ce tombeau d'accès difficile, a livré un chaton de bague monté sur or, en cornaline. Le personnage représenté est une *Nephtis*, portant la fleur de lotus. Les caractères, très archaïques du chaton, signifieraient, d'après M. Ph. Berger, en hébreu: *A. Joab*. Cette carthaginoise aurait donc porté, un antique anneau juif. Sur le tombeau est peint, au-dessus d'une ligne de flots bleus, représentant la mer, la nymphe Scylla. Cette peinture, très belle, est rehaussée d'or.

Près de ce tombeau monumental, dressé aujourd'hui devant le musée Lavigerie, à Carthage, d'autres tombes ouvertes, donnèrent dix-huit urnes, deux amphores à inscriptions, onze lampes bicornes, six grecques, des anneaux d'or, bagues sigillaires, pendants d'oreille, etc.

Dans le Congrès des Sociétés savantes à Alger, M. Louis Poinssot, a lu une notice très documentée sur les stèles puniques de la Ghorfa. Ces stèles, transportées à Paris, à Vienne, à Tunis, ne parviendraient pas de Dougga, comme l'avait affirmé M. de la Blanchère, mais de la région de Ghorfa.

Epoque romaine. — Le *Bulletin* de l'Institut de Carthage publie une note du P. Delattre sur les marques céramiques de la colline voisine de Ste-Monique. Il place ces marques sous les chapitres suivants : 1° Marques grecques ; 2° Marques de briques romaines ; 3° Marques de grands vases ; 4° Marques de poteries fines ; 5° Marques de lampes.

Il est à remarquer que la plupart des marques grecques se lisent sur les anses d'amphores Rhodiennes. Nous en trouvons la raison dans le commerce continuel à Carthage des vins de Rhodes, très estimés des anciens. Les noms grecs, gravés sur ces amphores, rappellent les grands héros classiques : Enée, Jason, Xenophon, Socrate, Zénon. Ces dénominations, désigneraient-elles des crus renommés ? Ces amphores appartiennent aux ve, ive et iiie siècles avant notre ère.

Le même archéologue annonce qu'il a trouvé au pied de la même colline et sur le bord de la mer, un dépôt d'amphores romaines. Il espère de ces fouilles de considérables résultats.

Le P. Delattre cite encore deux inscriptions trouvées près de Tunis. L'un porte ces mots lus par M. Monceaux : Cum

Deo factum est omnia et sine Deo nihil factum est, etc. Cette inscription découverte, près du lac de la Goulette, dans un cimetière chrétien, rappelle le début de l'évangile de St-Jean. La deuxième inscription, serait, d'après M. V. TOULOTTE, un décret conciliaire ou épiscopal. Malheureusement, malgré sa longueur, cette épigraphe est bien tronquée.

Le P. VELLARD a découvert près de St-Cyprien de Bou-Kris, plus de trois cents fragments d'épigraphes tumulaires, presque toutes chrétiennes. Deux portent des textes grecs, d'autres présentent le monogramme constantinien. De même, près de Carthage, un fragment chrétien de marbre porte l'arche avec la colombe. A Gamart, une épitaphe bien gravée, nous fait connaître une Longeia Flavia Sancta Virgo.

A Bord-Djedid, une mosaïque bien conservée, présente plusieurs fauves et un personnage. M. GAUCKLER, qui a étudié cette mosaïque, pense que ce personnage est un religieux.

Dans le Sahara, le capitaine DONAU, a exhumé de nombreuses bornes milliaires de la voie de Gabès à Gafsa. Elles sont datées depuis l'an 14 jusqu'à 308, de notre ère. Cette voie de 183 milles, traversait le schott Djerid. Dans les fouilles qui portent le tracé de la voie de Tacape-Théveste par Capsa, fait digne de remarque, le mille employé avait une longueur de 1.600 mètres et non de 1.481 mètres comme la mesure romaine habituelle.

A *Sbeïtla*, l'ancienne Suffetula, M. le capitaine MONTALIER, a découvert une nécropole vandale. Parmi les nombreuses épitaphes de tombeaux, il a rencontré l'inscription d'un magister militum.

Au Kef, l'Abbé BONNEL, a trouvé une belle pierre portant une inscription que M. H. de VILLEFOSSE a étudiée. Il y est question d'un certain Nepotianus, procurator ab actis et centenarius primæ cathedræ. On connaissait déjà le premier titre par d'autres inscriptions. Le second est tout à fait inconnu et mérite de fixer l'attention des épigraphistes.

Disons un mot des catacombes de Sousse. M. le Dr CARTON avait commencé les premières fouilles ; M. LEYNAUD les continue activement. M. H. de VILLEFOSSE, qui a visité cette nécropole, a été frappé de son étendue. Parmi les inscriptions, simples pour la plupart et frustes, écrites dans la chaux, M.

de VILLEFOSSE a remarqué celle de « Stertinius Martialis », infante peregrinu. Ce titre de pélerin, se donnait aux fidèles, morts loin de l'Eglise de leur baptême. L'Eglise, qui les avait reçu par le sacrement, conservait leurs noms. Lorsque ces pélerins étaient en voyage, on les recevait dans des maisons spéciales.

Les catacombes de Sousse ont fourni un beau buste en plâtre, qui, pense-t-on, aurait appartenu à la nécropole païenne, située au-dessus des galeries catacombales. Ajoutons que le total des galeries déblayées est de 39 et le parcours souterrain de plus d'un kilomètre. Tout récemment, un beau sarcophage de marbre blanc portant l'image du Bon-Pasteur, et un autre tombeau avec la colombe portant le rameau d'olivier y ont été découverts. Tout ceci montre l'intérêt que présentent ces fouilles et font le plus grand honneur à M. CARTON qui, le premier, les explora méthodiquement et à M. l'Abbé LEYNAUD qui continue à les déblayer. Terminons en disant que M. CAGNAT, a lu, au Congrès des Sociétés savantes à Alger, une notice de M. LEYNAUD, sur ces fouilles.

Au même Congrès, M. TOUTAIN a fait connaître le vrai tracé du Limes tripolitanus, entre Telmine et Lebda. Peu après, M. le capitaine LE BŒUF, relevait, non loin de ce Limes, sur la voie de Tacape aux Aquæ Tacapitanæ, de nombreuses ruines romaines.

A la même séance, M. Paul MONCEAUX fit connaître les nombreuses altérations du récit de la Passio Félicis, évêque de Thibiuca. De même, M. CAGNAT rendit compte des fouilles faites par M. CARTON à Henchir-Zoura, où des tombes romaines furent superposées à des sarcophages libyques et puniques.

M. POINSSOT a aussi entretenu les congressistes d'Upenna. M. ROBIN, dans les fouilles importantes opérées à Upenna, a retrouvé de nombreuses tombes d'évêques, de prêtres, de 16 martyrs, de religieuses, d'ermites, etc. Il y est question, dans une épigraphe tumulaire, d'un primat de Mauritanie. Comment, un évêque mauritanien, le premier de la province, a-t-il pu aller mourir si loin de son siège !

Dans le même Congrès, M. l'Abbé Armand d'AGNEL, a lu un important mémoire sur les relations entre Marseille et Carthage. Le sous-sol de la cité phocéenne donne de nombreux fragments de lampes et poteries carthaginoises.

M. Gauckler, qui s'occupe activement des fouilles entreprises dans la Régence, rend compte des dégagements du temple de *Calestis* à Dougga. Il signale un fait curieux et unique : la cella du temple était entourée d'un portique semi-circulaire, destiné peut-être à signifier le croissant de la lune, symbole de la déesse punico-romaine. Le temple, d'ordre hexastyle et périptère corinthien, était précédé d'un nymphée à ciel ouvert.

M. Gauckler, fait aussi connaître quelques particularités du théâtre romain de Carthage. Ce théâtre mesurait plus de 104 mètres de diamètre et était dans ce cas, le plus grand après celui de Rome. Il possédait quatre étages de gradins.

Le même savant archéologue publie dans le *Bulletin archéologique*, un rapport épigraphique sur les fouilles de Dougga. De nombreuses inscriptions y ont été retrouvées. Une d'entre elles, mérite d'attirer l'attention. C'est une dédicace impériale de forme classique qui est une des plus anciennes de l'Afrique romaine. Cette inscription rapporte qu'au temps de Tibère, c'est-à-dire au début du Ier siècle, il y avait à Dougga des temples ornés de statues, déjà assez anciens pour tomber en ruines. Il ressort de cette épigraphe que Dougga, fut colonisée et ornée de monuments, dès la conquête romaine en Afrique.

Au Congrès des Sociétés savantes à Alger, M. Poinsot a lu un mémoire du capitaine Benet sur un monastère de femmes à Tabarka. Il s'élevait près du lieu où fut trouvé la fameuse mosaïque de la religieuse Castula Plusieurs mosaïques recouvrent les tombes du cimetière de ce monastère ; quelques-unes sont dignes d'intérêt.

A Dougga, le Dr Carton a complètement dégagé le Dar-el-Acheb. Il envoie, à la Société de Constantine une notice à ce sujet, en l'accompagnant de planches fort bien gravées. Ces planches représentent le Dar-el-Acheb, un plan d'édifice, une pierre sculptée, etc.

Dans le même recueil, M. Joly, publie un rapport intéressant sur l'antique Thubursicum Numidarum, Khamissa. La façade du théâtre a été restaurée, l'aile gauche déblayée. A côté se trouvait le Nymphée, alimenté par le Bagradas. Les chambres de captation étaient décorées de marbre. On y a retrouvé des fragments et un torse de Diane. Le Forum

novum a été déblayé aussi et trois dédicaces relevées. Parmi diverses statues, un Hermès décapité, porte le monogramme du Christ, tracé par un mauvais graveur. Les plans des Thermes et de l'Arc de triomphe de Septime-Sévère ont pu être reconstitués. Le Vieux Forum, le Capitole, la Curie ont été en partie déblayés. Ce dernier monument a donné une tête de Minerve casquée et un torse fort beau de Jupiter.

III. — DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Période préhistorique. — M. Camille VIRÉ, dans le *Recueil archéologique de Constantine*, a publié une étude sur l'âge de pierre dans la région de Bordj-Menaïel, et sur la partie de cette région qui borde la mer. Il a découvert, non loin du rivage, de nombreux silex taillés.

Tout près du cap Djinet et de Cissi municipium, M. VIRÉ a rencontré un grand nombre de silex de petite dimension. La quantité recueillie montre bien là l'existence d'un atelier néolithique. De semblables découvertes ont été faites d'ailleurs sur toute la côte, jusqu'à Alger.

M. DEBRUGE, qui avait déjà parlé des découvertes de l'époque néolithique, qu'il avait faites, dans les environs de Bougie, mentionne de nouvelles fouilles. Au pied du pic des singes, dans un abri sous roche, il a rencontré de nombreux débris de poissons, d'animaux, éléphant, lion, etc., et aussi des ossements humains. La poterie que contenait cet abri, présente peu de particularités. En revanche, les dents de sanglier étaient taillées en pointe. Il y avait aussi des fragments de bracelets en ivoire, des perles en os, des perçoirs de même nature. Enfin, le silex taillés a fourni quelques échantillons.

Les foyers d'un tumulus, voisin de l'abri, ont donné à M. DEBRUGE de nombreux vases. Tout cela indiquerait une époque qui va du néolithique à la période berbère ancienne.

Au Congrès des Sociétés savantes à Alger, M. Achille ROBERT a donné lecture d'une étude polethnologique sur la

commune mixte des Maadid. Il signale dans cette région, trente stations de silex avec gravures, représentant des chasseurs et divers animaux.

Période libyque. — Dans le *Recueil archéologique de Constantine*, M. Auguste Vel a publié une notice sur les monuments et inscriptions libyques des ruines de Tir-Kebbine. Cet archéologue a retrouvé, du côté de Bou-Chen et au milieu d'une trentaine de dolmens, un menhir de plus de 4 mètres de hauteur. Il est debout sous le portique d'un temple et tient à la main une lance. Autour du personnage, sont gravées des lettres libyques.

Près de ce menhir, M. Vel a vu encore un second monolithe, représentant un guerrier, portant une lance et un glaive. Enfin, un troisième menhir brisé, donne seulement les jambes du personnage. Ajoutons que la contrée environnante contient de nombreuses sépultures mégalithiques. Quelques archéologues vont jusqu'à affirmer qu'il existe dans la région 1.200 menhirs, cromlechs, tumulus, dolmens. M. Vel ajoute qu'il croit que le nombre de ces monuments est de 6.000.

Période punique. — M. Gauckler a envoyé au *Bulletin archéologique* une note sur les objets puniques découverts à Bône.

Sur la colline qui portait l'acropole de l'ancienne Hippone, un jardinier en défrichant, a exhumé de nombreuses pierres sculptées et des poteries, les unes intactes, les autres brisées. Après en avoir réduit un grand nombre en caillasse, ce jardinier fut arrêté dans cette œuvre, par M. le Chanoine Leroy, qui put recueillir des stèles, des vases, des objets divers. M. Leroy crut découvrir là, grâce à la présence de tombeaux funéraires et d'une inscription, une nécropole romaine. Les nombreuses stèles et les vases proto-puniques remplis d'ossemente d'animaux incinérés, indiquent plutôt un sanctuaire punique.

Une étude plus attentive pourra renseigner sur la date de ce Temple.

Période romaine. — M. Ballu, dans son rapport sur les travaux de fouilles opérées en Algérie, nous fait part des principales découvertes de l'année. Les fouilles de *Lambèse* com-

plètent les découvertes faites déjà. Elles ont surtout porté sur les deux corps de bâtiments dont l'un est une habitation d'un riche particulier, l'autre une caserne. Outre la belle corne d'abondance, rencontré l'an passé, il a été découvert un panneau de bronze avec clous : c'était une porte. A Khamissa, le même rapport nous apprend que la voie triomphale a été dégagée par M. Joly. Cette voie était bordée de boutiques. Le Forum a été aussi débarrassé en partie des décombres ; on visite plus facilement la basilique avec ses portiques et sa nef, la Curie et le Capitole. Celui-ci, était devenu, sous la domination bysantine, basilique chrétienne.

A *Announa*, l'atrium d'une maison élégante a été découvert complètement. A Souk-Ahras, le Dr Rouquette a eu le mérite de déblayer l'un des quartiers de l'antique Thagaste. Enfin, à *Timgad*, toujours dans la même région, MM. Cagnat et Ballu ont entrepris de déblayer et de connaître à fond le marché de l'Est. Ce marché possédait plusieurs cours, trente-quatre boutiques, une fontaine à Liberalis. Ces archéologues ont pu constater de même, que les maisons ne présentaient pas le plan ordinaire des habitations romaines, telle qu'en possède Pompeï. On remarque de plus, que les riches demeures n'ont pas toutes le type unique et classique : le goût des architectes opérait de notables changements.

Le *Recueil* de la Société Archéologique de Constantine de 1904, donne, d'après M. Gsell, la description et la gravure d'une mosaïque découverte à Sila. D'après le savant archéologue, cette mosaïque, œuvre du IIIe ou IVe siècle, et d'artistes fort peu habiles, représente Scylla entourée de néréides et voguant sur la mer. Cette figure représenterait le rocher de Scylla personnifié, lequel vis à-vis de Charybde, se trouve près de Messine.

N'oublions pas de signaler, dans le même *Recueil de Constantine* le long et important 4e Annuaire d'Épigraphie africaine, dû à la savante plume de M. Carton. C'est une contribution au supplément du tome VIII du Corpus, supplément que les nombreuses inscriptions découvertes, faites récemment, postulent.

M. le Dr Rouquette, continuant ses explorations de Thagaste, a trouvé dans un cimetière païen, une lanterne de bronze. Cet objet, assez rare, ressemble aux deux autres

lanternes retrouvées à Pompeï et décrites déjà par MM. DARENBERG, SAGLIO et M. RICH.

Dans le *Bulletin* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. CAGNAT rend compte de la découverte faite à Timgad de mesures-étalons. Une inscription, incomplète cependant, porte que Celerinus a fait établir des mesures-étalons, d'après le type officiel. Ces mesures sont des cavités creusées dans la pierre ; elles sont en nombre de cinq, de 26, 10, 5, 1 litre et un demi-litre. La première de ces mesures correspond à l'amphore, la seconde au modius, l'autre au semi-modius, la 4e au sextorius italicus et enfin le dernier au sextorius castrensis.

Le même savant nous apprend que M. JOLY a fait à Khamissa une découverte semblable. Mais les mesures de Timgad paraissent seules officielles. Celles de Khamissa, détériorées sans doute, ne donnent aucune mesure connue.

IV. — DÉPARTEMENT D'ALGER

Période préhistorique. — Au dernier Congrès des Sociétés savantes à Alger, M. le Dr CHASSAIGNE et M. LEVISTRE ont fait connaître une étude sur les fouilles entreprises dans les dolmens du Nador et de l'Oued-Frarah. Les sépultures sont nombreuses et intactes, car les corps étaient enfouis profondément sous des monceaux de pierre. M. LEVISTRE a de plus, rendu compte d'une étude sur les types de dolmens de Duvivier.

Période romaine. — A Cherchell, M. WAILLE continue les fouilles méthodiques qui ont déjà données des résultats satisfaisants. Il a fallu creuser, jusqu'à sept mètres, sous les maisons modernes, pour retrouver la scène et le reste du théâtre antique. Ce monument présentait une longueur de 90 mètres. Cette étendue, les belles colonnes, les débris de statues colossales qui y ont été retrouvées, donne l'idée de la magnificence du théâtre de Cherchell.

M. WAILLE a relevé une inscription sur une base de statue.

V. — DÉPARTEMENT D'ORAN

Période préhistorique. — Dans l'*Atlas archéologique de l'Algérie*, publié par M. GSELL, la carte de Mascara donne de nombreux renseignements sur les mégalithes de la région.

La brigade topographique signale de plus, dans les fouilles de Sebdou, de nombreux tumuli de $2^{m}50$ de diamètre sur 2 mètres de hauteur, avec enceintes circulaires de pierre.

Signalons, en terminant le discours de clôture de M. Héron de VILLEFOSSE, au Congrès des Sociétés savantes à Alger. Devant M. le Ministre de l'Instruction publique, le distingué Membre de l'Institut, a rendu hommage aux fondateurs de notre *Bulletin* : MM. Julien POINSSOT et le commandant DEMAEGHT. M. de VILLEFOSSE reconnait combien fut utile à l'archéologie le *Recueil des Antiquités africaines,* qui avec des textes inédits publia les essais de M. PALLU de LESSERT, devenus les Fastes des Provinces Africaines.

Nous nous réjouissons de cet hommage mérité, donné à ceux de nos érudits qui ont marqué de leur savante empreinte, notre Société entière de Géographie et d'Archéologie.

ABBÉ FABRE.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

DANS LES

PORTS

du Département d'Oran

MOUVEMENT COMMERCIAL

PRODUITS AGRICOLES



Mouvement des Entrées du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1905

INDICATION du PAVILLON	ENTRÉES							
	VAPEURS				VOILIERS			
	NOMBRE de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Français..	2.457	1.314.840	46.673	34 178	29	1.647	159	»
Espagnol......	105	53.413	2.349	16.370	98	3.803	611	»
Anglais........	253	348.130	6.706	364	2	212	12	»
Allemand......	37	43.256	983	8	»	»	»	»
Belge.........	13	14.467	281	»	»	»	»	»
Norwégien.....	28	23.099	481	»	»	»	»	»
Danois	13	13.356	260	»	»	»	»	»
Grec	15	19.587	394	»	»	»	»	»
Hollandais.....	1	1.034	19	»	»	»	»	»
Autrichien.....	83	105.290	2.198	324	»	»	»	»
Italien.........	54	57.484	1.338	3.565	21	3.182	156	»
Russe	3	2.951	144	»	1	294	8	»
Suédois........	5	4.360	79	»	»	»	»	»
Américain	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais......	»	»	»	»	6	885	45	»
Marocain......	»	»	»	»	5	26	25	»
Roumain	3	4.423	90	»	»	»	»	»
Turc	1	60	11	»	»	»	»	»
Totaux....	3.071	2.005.750	62 006	54.809	162	10.049	1.016	»

Mouvement des Sorties du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1905

INDICATION du PAVILLON	SORTIES							
	VAPEURS				VOILIERS			
	NOMBRE de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Français	2.330	1.315.495	48.780	33.330	23	1.416	133	»
Espagnol	106	53 626	2.274	8.595	92	4.044	541	»
Anglais	249	345.260	6.868	493	1	194	8	»
Allemand	39	45.138	1.089	202	»	»	»	»
Belge	13	14.148	267	»	»	»	»	»
Norwégien	29	24.217	502	»	»	»	»	»
Danois	13	12.972	261	»	»	»	»	»
Grec	15	19.587	316	»	«	»	»	»
Hollandais	2	2.068	38	»	»	»	»	»
Autrichien	84	106.442	2.221	977	»	»	»	»
Italien	54	54.464	1 337	970	21	4.788	164	»
Russe	3	2.951	61	»	1	294	8	»
Suédois	4	7.631	131	»	»	»	»	»
Américain	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	»	»	»	»	5	268	37	»
Marocain	»	»	»	»	5	26	25	»
Roumain	5	7.291	150	»	»	»	»	»
Turc	1	60	11	»	»	»	»	»
Totaux	2.947	2.011.359	64.309	44 567	148	11.030	916	»

Mouvement des Entrées et des Sorties réunies du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1905

INDICATION du PAVILLON	RÉUNION DES ENTRÉES ET DES SORTIES				OBSERVATIONS
	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	ÉQUIPAGES	PASSAGERS	
Français.......	4.687	2.630.335	95.453	67.508	
Espagnol.....	401	114.886	5.775	24.965	
Anglais........	505	693.796	13.594	857	
Allemand......	76	88.394	2.072	210	
Belge..........	26	28.615	548	»	
Norwégien.....	57	47.316	983	»	
Danois........	26	26.328	521	»	
Grec	30	39.174	710	»	
Hollandais.....	3	3.102	57	»	
Autrichien.....	167	211.732	4.419	1.301	
Italien.........	150	119.918	2.995	4.535	
Russe.........	8	6.490	224	»	
Suédois.......	9	11.991	210	»	
Américain.....	»	»	»	»	
Portugais.....	11	1.153	82	»	
Marocain......	10	52	50	»	
Roumain......	8	11.714	240	»	
Turc..........	2	120	22	»	
Totaux en 1905	6.328	4.038.179	128 247	99.376	
» en 1904	5.753	3.649.304	114.339	102.318	
Différence, 1905	+ 575	+ 388.875	+ 13.908	— 2.942	

Mouvement de la Navigation dans le port de MERS-EL-KEBIR, pendant l'année 1905

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe........ ..	31	24.209	»	»	3	329	»	»	34	24.538	»	»
Pays hors d'Europe.....	3	5.484	»	»	»	»	»	»	3	5.484	»	»
Colonies françaises......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien.......	311	7.631	»	»	401	22.038	»	»	712	29.669	»	»
Totaux en.. 1905..	345	37.324	»	»	404	22.367	»	»	749	59.691	»	»
Totaux en.. 1904..	453	40.305	»	»	690	28.163	»	»	1.143	68.468	»	»
Différence en plus ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Différence en moins.	108	2.981	»	»	286	5.796	»	»	394	8.777	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de MOSTAGANEM, pendant l'année 1905

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe	270	250.710	9.418	29	8	1.023	54	»	278	251.733	9.472	29
Pays hors d'Europe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien	998	91.900	9.536	149	64	1.980	284	»	1.062	93.880	9.820	149
TOTAUX en 1905..	1.268	342.610	18 954	178	72	3.003	338	»	1.340	345.613	19.292	178
TOTAUX en 1904..	1.088	311.051	16.507	392	40	1.972	178	»	1.128	313.023	16.685	392
Différence en plus..	180	31.559	2.447	»	32	1.031	160	»	212	32.590	2.607	»
Différence en moins	»	»	»	214	»	»	»	»	»	»	»	214

Mouvement de la Navigation dans le port d'ARZEW, pendant l'année 1905

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe..........	139	121.691	»	»	10	1.160	»	»	149	122.851	»	»
Pays hors d'Europe.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien.......	856	321.577	»	»	52	3.319	»	»	908	324.896	»	»
Totaux en 1905..	995	443.268	»	»	62	4.479	»	»	1.057	447.747	»	»
Totaux en 1904..	844	393.219	»	»	205	14.971	»	»	1.049	408.190	»	»
Différence en plus..	151	50.049	»	»	»	»	»	»	8	39.557	»	»
Différence en moins	»	»	»	»	143	9.492	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de BENI SAF, pendant l'année 1905

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe..........	149	229.314	»	»	7	1.035	»	»	156	230.349	»	»
Pays hors d'Europe.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien.......	192	75 348	»	»	6	72	»	»	198	75.420	»	»
Totaux en.. 1905..	341	304.662	»	»	13	1 107	»	»	354	305.769	»	»
Totaux en.. 1904..	357	360.584	»	»	16	383	»	»	373	360.967	»	»
Différence en. plus..	»	»	»	»	»	724	»	»	»	»	»	»
Différence en. moins	16	55.922	»	»	3	»	»	»	19	55.198	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de NEMOURS, pendant l'année 1905

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe..........	226	146.244	»	»	32	760	»	»	258	147.004	»	»
Pays hors d'Europe.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Colonies françaises......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien.......	299	87.365	»	»	164	394	»	»	463	87.759	»	»
Totaux en 1905.	525	233.609	»	»	196	1.154	»	»	721	234.763	»	»
Totaux en 1904.	351	162.652	»	»	360	1.620	»	»	711	164.272	»	»
Différence en plus..	174	70.957	»	»	»	»	»	»	10	70.491	»	»
Différence en moins.	»	»	»	»	164	466	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de HONAÏNE, pendant l'année 1905

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe..........	15	20.944	»	»	»	»	»	»	15	20.944	»	»
Pays hors d'Europe.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Colonies françaises......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien.......	60	13.117	»	»	57	109	»	»	117	13.226	»	»
TOTAUX en 1905.	75	34.061	»	»	57	109	»	»	132	34.170	»	»
TOTAUX en 1904.	69	36.751	»	»	60	117	»	»	129	36.868	»	»
Différence en plus...	6	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»
Différence en moins.	»	2.690	»	»	3	8	»	»	»	2.698	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de KISS-ADJEROUD pendant l'année 1905

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe	»	»	»	»	185	1.469	»	»	185	1.469	»	»
Pays hors d'Europe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien	161	10.879	»	»	»	»	»	»	161	10.879	»	»
Totaux en 1905..	161	10.879	»	»	185	1.469	»	»	346	12.348	»	»
Totaux en 1904..	36	8.190	»	»	438	905	»	»	474	9.095	»	»
Différence en plus ..	135	2.689	»	»	»	564	»	»	»	3.253	»	»
Différence en moins.	»	»	»	»	253	»	»	»	128	»	»	»

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran, pendant l'année 1905

(Entrées et sorties réunies)

DÉSIGNATION DES PORTS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Oran	6.018	4.017.100	126.315	99.376	310	21.079	1.932	»	6.328	4.038.179	128.247	99.376
Mers-el-Kébir	345	37.324	»	»	404	22.367	»	»	749	59.691	»	»
TOTAUX pour Oran	6.363	4.054.424	126.315	99.376	714	43.446	»	»	7.077	4.097.870	»	99.376
Mostaganem	1.268	342.610	18.954	178	72	3.003	338	»	1.340	345.613	19.292	178
Arzew	995	443.268	»	»	62	4.479	»	»	1.057	447.747	»	»
Beni-Saf	341	304.662	»	533	13	1.107	»	»	354	305.769	»	533
Nemours	525	233.609	»	5.535	196	1.154	»	»	721	234.763	»	5.535
Honaïne	75	34.061	»	»	57	109	»	»	132	34.170	»	»
Kiss-Adjeroud	161	10.879	»	»	185	1.469	»	»	346	12.348	»	»
TOTAUX en 1905	9.728	5.423.511	»	105.622	1.299	54.767	»	»	11.027	5.478.278	»	105.622
TOTAUX en 1904	8.638	4.937.738	»	109.467	2.122	72.269	»	11	10.760	5.010.007	»	109.478
Différence en plus	1.090	485.773	»	»	»	»	»	»	267	468.271	»	»
Différence en moins	»	»	»	3.845	823	17.502	»	11	»	»	»	3.856

Mouvement des Passagers, français et étrangers, dans les ports du département d'Oran en 1905

PORTS	ENTRÉES — PASSAGERS VENANT de France	d'Espagne	d'Angleterre	d'Italie	du Maroc	de Tunisie	d'autres pays	TOTAL	SORTIES — PASSAGERS ALLANT en France	en Espagne	en Angleterre	en Italie	au Maroc	en Tunisie	dans d'autres pays	TOTAL
Oran	15.717	21.172	4	»	21.261	2	3	58.159	14.632	15.191	»	»	20.236	»	260	50.319
Mers-el-Kébir	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arzew	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mostaganem	8	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»
Beni-Saf	»	345	»	»	»	»	»	345	»	56	4	»	123	»	»	183
Nemours	7	1.560	»	»	676	»	»	2.243	»	1.746	»	»	1.546	»	»	3.292
Honaïne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kiss-Adjeroud	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1905	15.732	23.077	4	»	21.937	2	3	60.755	14.632	16.993	4	»	21.905	»	260	53.794
Totaux en 1904	12.694	18.365	130	»	21.819	5	5	53.020	12.783	16.149	94	16	27.416	»	»	56.458
Différence en plus	2.038	4.708	»	»	118	»	»	7.735	1.849	844	»	»	»	»	260	»
Différence en moins	»	»	126	»	»	3	2	»	»	»	90	16	5.511	»	»	2.664

STATISTIQUE DU MOUVEMENT COMMERCIAL DES PORTS

du département d'Oran, pendant l'année 1906

compare au mouvement de l'année 1905, et par nature de marchandises

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1906	Totaux en 1905
Chevaux et juments	Tête	1.336	65	1.401	1.712
Mules et mulets	»	74	45	119	104
Anes et ânesses...........	»	680	24	704	648
Bœufs, vaches, taureaux...	»	1.181	607	1.788	1.285
Béliers, moutons et brebis.	»	428.737	227	428.964	403.047
Boucs, chèvres et chevreaux	»	8	134	142	242
Porcs	»	4.131	2.103	6.234	3.688
Boyaux frais, secs ou salés.	Kilog.	466	2.425	2.891	15.713
Peaux brutes fraîches ou sèches: grandes	»	325.851	132 691	458.542	362.262
Peaux brutes fraîches ou sèches: de moutons....	»	293.868	3.132	297.000	145.452
Peaux brutes fraîches ou sèches: d'agneaux	»	70	24.460	24.530	50.559
Peaux brutes fraîches ou sèches: de chevreaux ..	»	18.944	740	19.684	8.149
Peaux brutes fraîches ou sèches: de chèvres.....	»	198.701	206 622	405.323	443.196
Peaux brutes fraîches ou sèches: autres.........	»	12.127	»	12.127	1.017
Laines en masse..........	»	4.653.472	259.025	4.912.497	3.554.247
Déchets de bourre...	»	3.419	»	3.419	4.946
Crins bruts...............	»	14.232	944	15.176	8.407
Poils bruts de toute nature .	»	5.188	1.560	6.748	26.119
Suifs	»	80.960	40.404	121.364	126.289
Cire brute	»	13.685	6.533	20.218	14.820
Poissons de mer: frais..........	»	21.382	4.308	25.690	10.851
Poissons de mer: secs, salés ou fumés..	»	33.445	105.408	138.853	271.860
Poissons de mer: conservés......	»	65.516	11.932	77.448	87.474
Corail brut...............	»	»	»	»	»

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1906	Totaux en 1905
Os sabots, cornes de bétail.	Kilog.	447.141	88.215	535 356	362.442
Céréales en grains — Froment	Quintal	802.427	194	802.621	385.416
Céréales en grains — Avoine	»	336.197	17	336.214	256.295
Céréales en grains — Orge	»	86.622	23.499	110.131	37.597
Céréales en grains — Maïs	»	1.659	1.464	3.123	435
Farines de froment	»	5.391	5.910	11.301	27.404
Pain et biscuit de mer	Kilog.	803	53.229	54.032	27.813
Semoules en gruau	»	1.300	56.908	58.208	137.795
Semoules en pâtes et pâtes d'Italie	»	98	22.143	22 241	6.113
Légumes secs et leurs farines — fèves	»	1.258.380	91.883	1.350.263	873.932
Légumes secs et leurs farines — pois pointus	»	»	479.941	479.941	707.674
Légumes secs et leurs farines — Autres	»	38.921	48.649	87 570	113.799
Dari, millet, alpiste en grains	»	»	108	108	2.462
Pommes de terre	»	374.389	187.563	561.952	618.246
Fruits frais — citrons et oranges	»	484.003	1.103	485.106	300.883
Fruits frais — mandarines	»	771.473	1.068	772.541	361.937
Fruits frais — caroubes	»	374.695	474.146	848.841	2.164.388
Fruits frais — raisins de table	»	53.467	4.022	57.489	70.130
Fruits frais — marcs et moûts mutés.	»	2.945 904	25	2.945.929	2.520.964
Fruits frais — autres	»	148.548	3.408	151.956	197.392
Fruits secs ou tapés — figues	»	771	115.806	116.577	155.288
Fruits secs ou tapés — raisins	»	1.818	3.044	4.862	5.162
Fruits secs ou tapés — dattes	»	23.984	112.157	163.141	72.313
Fruits secs ou tapés — amandes	»	20.811	3.787	24.598	77.253
Fruits confits, cornichons, etc.	»	83.457	639	84.096	73.919
Graines et fruits oléagineux — arachides	»	»	18.373	18.373	27.412
Graines et fruits oléagineux — graines de lin.	»	140.600	»	140.600	247.115
Graines et fruits oléagineux — a ensemencer.	»	2.909	7.309	10.218	38.056
Graines et fruits oléagineux — Autres	»	105.381	590	105.971	150.631
Tabacs en feuilles ou en côtes	»	1.684	3.548	5.232	28.920
Tabacs fabriqués — cigares	Cent	900	9.876	10.776	710
Tabacs fabriqués — cigarettes	Kilog.	1.573	102.892	104.465	63.015
Tabacs fabriqués — autres	»	1.099	20.090	21.189	26.447
Huile fixe d'olives	»	153.667	140.179	293.846	113.898

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1906	Totaux en 1905
Huile de graines grasses...	Kilog.	»	10.166	10.166	48.947
Résines..................	»	32.294	80	32.374	»
Essence de géranium......	»	»	»	»	490
Racines médicinales.......	»	30.492	1.025	31.517	27.333
Herbes, feuilles et fleurs médicinales...	»	30.981	42.572	73.553	33.549
Liège brut..........	»	15.290	134.401	149.691	89.645
Liège en planches...	»	85.850	48.347	134.197	322.216
Coton....................	»	3.359	»	3.359	»
Alfa.....................	»	1.137.164	79.929.162	81 066.326	75.234.155
Crin végétal..............	»	2.579.377	21.145.780	23 725.157	24.370.966
Écorces à tan............	»	2.451.410	2.484.928	4 936.338	1.622.455
Légumes frais artichauts.....	»	2.186.958	8.101	2.195.059	
Légumes frais petits pois.....	»	254.551	15.893	270.444	
Légumes frais haricots......	»	1.934	105	2.039	2.853.881
Légumes frais tomates.......	»	1.354.629	11.395	1.366.024	
Légumes frais autres........	»	6.129	16.765	22.894	
Fourrages................	»	27.480	1.979.075	2.006 555	1.113.859
Paille de millet à balais....	»	125.160	»	125.620	15.763
Son......................	»	7 344 390	62.763	7.407.153	7.276.111
Tourteaux de graines oléagineuses..	»	»	»	»	68.994
Drilles..................	»	478.341	547 373	1.006.956	742.706
Plantes et arbustes.......	»	182.043	8.504	190.547	»
Vins ordinaires en futs........	Litre	199.113.404	780.686	199.894.090	157.425 857
Vins ordinaires en bouteilles...	»	1.963	6.432	8.395	9.797
Vins de liqueurs en futs........	»	2.595.678	3.966	2.399.644	1.399.729
Vins de liqueurs en bouteilles...	»	549	920	1.469	763
Eaux de vie et spiritueux (alcool pur).	»	211.098	352	211.450	767.473
Esprits de toutes sortes —	»	1.990 026	»	1.990.026	2.712.208
Marbres bruts............	Kilog.	228.095	202.395	430.490	473.883
Phosphates naturels.......	»	»	»	»	»
Goudron minéral..........	»	»	370.550	370.550	308.318
Minerais de fer.........	»	47 653.248	355.114.383	402.767.631	375.783.201
Minerais de cuivre......	»	13.365	»	13.365	258.253
Minerais de plomb.......	»	»	15.700	15.700	45.701
Minerais de zinc........	»	817	3.776.820	3.777.637	2.797.027

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1906	Totaux en 1905
Ferrailles	Kilog.	84.282	2.596.093	2 680.375	»
Sel marin et sel gemme — bruts ou raffinés	Quintal	3.660	113	3.773	11.945
Sel marin et sel gemme — raffinés blancs	»	»	161	161	1.067
Lie de vin	Kilog.	673.594	294 388	967.982	821.026
Tartres bruts	»	294.330	76.700	371.030	308.859
Superphosphates	»	»	»	»	51.680
Tapis de laine turcs et imitations	»	1.049	323	1.372	1.856
Tissus de coton	»	»	162.278	162.278	»
Vêtements confectionnés	»	»	3.793	3.793	19.705
Papier et ses applications	Quintal	2.035	24.958	26.993	52.433
Peaux préparées	»	55	2.412	2.467	14.398
Chaussures	Paire	4	6.000	6.004	6.194
Ouvrages en métaux	Kilog.	1.399	34.855	36.254	»
— en bois et meubles	»	5.236	31.808	37.044	»
— en sparterie	»	27.131	20.125	47.256	»
Futailles vides	Nombre	2.140	9.749	11.889	35.230
Liège ouvré	Quintal	1.576	4.063	5.639	2.652
Colis postaux	Nombre	66.004	3.607	69.611	68.112
Viandes salées	Kilog.	1.740	1.848	3.588	2.275
Viandes de boucherie — de moutons	»	»	112	112	113.495
Viandes de boucherie — de porcs	»	»	»	»	2.017
Viandes de boucherie — de bœufs et autres	»	»	840	840	323

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1906	Totaux en 1905
Animaux vivants — bêtes de somme	Tête	541	464	1.005	1.223
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine	»	776	11.323	12.099	16.963
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	1	114.743	114.744	56.516
Viandes salées	Kilog.	302.644	45.123	347.767	436.228
Viandes conservées en boîtes	»	83.004	412	83.416	212.928
Peaux brutes	»	973	547.072	548.045	416 557
Soies	»	178	72	250	41
Graisses animales autres que de poissons	»	422.972	1.150	424.122	296.269
Margarine ou substances similaires	»	35.430	»	35.430	43 761
Fromages	»	707.078	190.024	897.102	915.419
Beurres	»	181.688	7.740	189.428	182.017
Poissons de mer salés ou conservés	»	654 538	286.677	941.215	1.038.382
Céréales — Froment	Quintal	21.945	84.770	106.715	23.487
Céréales — Avoine	»	52	»	52	409
Céréales — Orge	»	42.049	76.690	118.739	83.254
Céréales — Maïs	»	301	11.581	11.882	7.274
Farines	»	34.294	25	34.319	14.284
Semoules en gruau	Kilog.	864.552	24	864.576	375.972
Semoules en pâte et pâtes d'Italie	»	286.470	483	286 953	316.185
Riz	»	3.696.118	378.362	4.474.480	2.665.729
Légumes secs et leurs farines	»	2.111.996	932.735	3.044.731	2.507.913
Marrons, châtaignes et leurs farines	»	452.192	65	452.257	443.620
Dari, millet et alpiste	»	67.257	4.439	71.694	56.756
Pommes de terre	»	7.926.057	1.529.032	9.455.089	5.621.291

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1906	Totaux en 1905
Fruits de table — frais	»	146.235	374.639	520.874	1.800.423
Fruits de table — secs ou tapés	»	641.290	1.417.362	2.058.652	2.010.408
Graines et fruits oléagineux	»	451.252	630.551	1.081.803	1.216.408
Sucres — bruts & vergeoises	Kilog.	644.776	»	644.776	671.177
Sucres — raffinés	»	11.278.242	2.714	11.278.956	10.611.334
Mélasses	»	11.209	»	11.209	»
Glucoses	»	37.462	»	37.462	51.025
Cafés	»	687	2.959.213	2.959.900	2.403.140
Chocolat	»	311.203	99	311.302	169.114
Poivre	»	12.840	15.012	37 852	53.017
Cannelle et cassia lignea	»	905	10.310	11.215	8.807
Muscade, macis et vanille	»	367	560	927	1.376
Clous et griffes de girofle	»	324	6.202	6.526	10.645
Thés	»	4.779	106.177	110.956	97.289
Tabacs en feuilles ou côtes	»	7.202	598.044	605 246	631.249
Tabacs fabriqués — cigares	»	»	7.064	7.064	2.069
Tabacs fabriqués — cigarettes	»	»	63	63	45
Tabacs fabriqués — en poudre, en carottes ou autrement fabriqués	»	21.808	300	22.108	26.089
Huiles fixes pures — d'olives	»	326.447	81.422	407.869	949.714
Huiles fixes pures — de graines grasses	»	3.961.634	940.263	4.901.897	3.832.944
Huiles volatiles et essence	»	4.884	1.056	5.940	6.165
Bois à construire — brut ou équarri	1.000 kil.	10.403	11.970	22.373	13.151
Bois à construire — scié	»	1.156	11.589	12.745	13.219
Merrains de chêne et autres	Kilog.	2.296.461	730.865	3 027.326	2.583.294
Légumes frais ou conservés	»	614.825	213.462	828.287	810.764
Boissons fermentées — vins ordinaires	Litre	298 385	18.074	316.459	285.026
Boissons fermentées — vins de liqueur	»	328.072	8 375	336.447	367.831

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITES	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1906	Totaux en 1905
Alcool, eaux-de-vie, et esprits de toutes sortes..	Lit. d'alcool pur	2.902.711	2.490	2 903.201	908.164
Bière..............	Kilog.	532 691	2.287	534.978	551.218
Eaux minérales gazeuses ou autres.................	»	1.275.589	12.616	1.288.205	914.288
Matériaux — Chaux ordinaire et hydraulique	Quintal	152.563	»	152.563	125.703
Matériaux — Ciment........	»	171.950	»	171.950	178.374
Matériaux — Autres de toutes sortes	»	11.251.894	321	11.252.215	»
Soufre.....................	Kilog.	2.915.456	447.728	3.363.184	4.798.227
Houille crue et agglomérée	Quintal	1.933	1.090.734	1.092.667	826.266
Huiles minérales raffinées.	Hectol.	20.731	5.337	26.068	14.023
Huiles lourdes............	Kilog.	548 570	»	548.570	514.036
Goudron minéral..........	»	122.456	671.473	793 929	368.885
Fers, fontes et aciers......	»	9.822.315	1.370	9.823.685	12.962.990
Cuivre....................	»	51.020	335	51.355	24.984
Sulfate de cuivre..........	»	53.354	29.300	82.654	113.369
Savons de parfumerie et autres..................	»	4.984.875	33	4.984.908	»
Chicorée brûlée ou moulue.	»	370.868	»	370.868	367.388
Bougies de toutes sortes..	»	1.622.105	38	1.622.143	1.374.010
Poterie, faïences et porcelaines................	»	3.967.527	324.524	4.292.051	4.125.607
Tuiles....................	»	10 641.320	21	10.641.341	8.511.552
Briques...................	»	563.621	»	563.621	1.039.537
Verres et cristaux.........	»	2.349.376	35.661	2.385.037	2.423.970
Fils.......................	»	850.114	16.501	866.615	719.735

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1906	Totaux en 1905
Tissus de lin, de chanvre, de ramie........	Kilog.	133.512	767	134.279	150.507
Tissus de jute............	»	2.283.261	5.542	2.288.803	1.726.728
Tissus de coton..........	»	2.333.083	8.990	2.342.073	3.039.791
Tissus de laine..........	»	164.075	24.538	188.613	272.667
Tissus de soie............	»	3.956	600	4.556	6.611
Vêtements et lingerie.....	»	194.735	13.594	208.329	249.214
Papier et ses applications..	»	4.695.644	13.460	4.709.104	3.505.039
Peaux et pelleteries ouvrées	»	665.235	54.958	710.193	618.372
Bijouterie et horlogerie...	»	59.655	619	60.274	33.790
Machines et mécaniques...	»	2.169.575	496.124	2.665.699	2.625.734
Autres ouvrages en métaux	»	5.768.269	144.347	5.912.616	8.222.042
Meubles.................	»	425.287	41.613	466.900	510.417
Autres ouvrages en bois...	»	2 049.785	92.399	2.142.184	2 196.606
Ouvrages de vannerie, de sparterie et de corderie...	»	567.154	334.555	901.709	370.597
Carrosserie...............	»	720 722	1.203	721.925	756.013
Bimbeloterie tabletterie et brosserie...............	»	396.399	17.854	414.253	545.281
Ouvrages en caoutchouc..	»	29.344	130	29.474	32.997
Colis postaux.............	Nombre	199.880	3.525	203.405	214.057
—	Kilog.	1.112.483	16.272	1.128.755	1.498.405
Carbure de calcium.......	»	738.187	»	738.187	623.300

A. TOURNIER.

PRODUITS AGRICOLES 1905

TERRITOIRE CIVIL (Européens)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	99.541	34.774	»	36.087	99.073	2.082	1.696	»	31.936
Mostaganem	127.323	76.293	357	64.373	44.641	3.281	3.969	2.950	14.268
Oran	149.611	83.261	»	177.885	91.270	44.081	20.607	550	29.130
Bel-Abbès	226.304	72.453	»	63.185	174.523	2.601	823	»	14.468
Tlemcen	58.188	31.982	»	27.556	19.938	3.870	1.923	»	11.720
Totaux	660.967	298.763	357	369.086	429.445	55.915	29.018	3.500	101.522

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres	kilogr.	kilogr.
Mascara	915	7.211	213.517	»	»	»	29.396	3.065	0,020	8
Mostaganem	1.315	17.154	705.573	»	»	»	10.624	979	0,030	15
Oran	2.933	45.708	1.678.765	»	»	»	166.191	11.221	0,040	16
Bel-Abbès	1.022	15.647	384.328	»	»	»	19.092	1.794	»	»
Tlemcen	892	4.222	117.538	»	»	»	47.731	5.609	0,120	92
Totaux	7.077	89.942	3.099.721	»	»	»	273.314	22.668	0,210	132

PRODUITS AGRICOLES 1905

TERRITOIRE CIVIL (Indigènes)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	28.156	147.521	»	463.703	16.724	1.345	2.490	»	3.847
Mostaganem........	52.668	197.796	12	499.777	3.378	3.432	19.715	4.365	5.306
Oran..............	33.695	51.334	»	116.115	4.352	3.513	3.129	295	4.415
Bel-Abbès........	20.326	42.254	»	83.370	11.263	157	81	»	557
Tlemcen...........	8.469	32.282	»	91.090	649	4.279	1.677	»	4.950
TOTAUX.....	143.294	471.187	12	1.254.055	36.366	12.726	27.092	4.660	19.075

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres	kiogr.	kilogr.
Mascara...........	219	695	1.710	3	3	15	4.020	452	»	»
Mostaganem........	747	1.066	18.957	»	»	»	6.955	528	»	»
Oran..............	77	198	4.546	»	»	»	1.050	»	»	»
Bel-Abbès..........	3	25	350	»	»	»	3.550	382	»	»
Tlemcen...........	21	47	1.850	72	35	350	24.802	2.403	»	»
TOTAUX......	1.067	2.011	26.713	75	38	365	40.377	3.765	»	»

PRODUITS AGRICOLES 1905

TERRITOIRE MILITAIRE (Européens)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	8.500	7.800	»	1.500	4.500	»	7	»	205
Aïn-Sefra	»	282	»	332	»	7	»	»	1.724
Tlemcen	600	492	»	1.099	22	220	73	»	400
TOTAUX	9.100	8.574	»	2.931	4.522	227	80	»	2.329

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres	kilogr.	kilogr.
Mascara	18	200	2.260	»	»	»	»	»	»	»
Aïn-Sefra	1	6	6	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen	9	30	269	»	»	»	280	40	0,01	11
TOTAUX	28	236	2.535	»	»	»	280	40	0,01	11

PRODUITS AGRICOLES 1905

TERRITOIRE MILITAIRE (Indigènes)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	»	22.000	»	44.000	»	»	34	»	2.000
Aïn-Sefra	»	550	»	1.553	»	150	»	»	2.380
Tlemcen	3.739	17.315	»	44.355	60	922	1.432	2.872	600
TOTAUX	3.739	39.865	»	89.908	60	1.072	1.466	2.872	4.980

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
Mascara	1	1	10	»	»	»	»	»	»	»
Aïn-Sefra	»	»	»	»	»	»	80	»	»	»
Tlemcen	»	»	»	1	1	1	7.340	900	»	»
TOTAUX	1	1	10	1	1	1	7.420	900	»	»

Dénombrement de la population du département d'Oran en 1906

	POPULATION MUNICIPALE							POPULATION comptée à part conformément à l'article 2 du décret du 20 janvier 1906			POPULATION TOTALE		
	AGGLOMÉRÉE AU CHEF-LIEU		ÉPARSE		TOTALE								
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Total	Européens	Indigènes	Total	Européens	Indigènes	Total
ORAN	84.203	16.296	500	10	84.703	16.306	101 009	4.668	840	5.508	89.371	17.146	106.517
Ensemble des autres communes de l'arrondissement d'Oran	48.727	14.906	22.220	95.030	70.947	109.936	180.883	1.260	763	2.023	72.207	110.699	182.906
MASCARA	8.996	9.993	1.000	1.598	9.996	11.591	21.587	1.178	169	1.347	11.474	11.760	22.934
Ensemble des autres communes de l'arrondissement de Mascara	8.240	4.761	7.826	143.594	16.066	148.355	164.421	2 523	276	2.799	18.589	148 631	167.220
MOSTAGANEM	10.621	8.907	95	647	10.716	9.554	20.270	566	1.175	1.741	11.282	10.729	22.011
Ensemble des autres communes de l'arrondissement de Mostaganem	12.337	7 879	7.332	282 364	19.669	290.243	309.912	360	401	761	20.029	290 644	310.673
SIDI-BEL-ABBÈS	18.197	6.297	1.248	719	19.445	7.016	26.461	2.484	143	2 627	21.929	7.159	29 088
Ensemble des autres communes de l'arrondissemeut de Sidi-bel-Abbès	8.605	2.637	9.897	47.507	18 502	50.044	68.646	476	99	575	18.978	50 243	69.221
TLEMCEN	9.493	14.567	2.396	10.942	11.889	25.509	37 398	2.042	317	2 359	13.931	25.826	39 757
Ensemble des autres communes de l'arrondissement de Tlemcen	6.574	6.868	5.299	89.982	11.873	96.850	108 723	429	558	987	12.302	97.408	109.710
Territoire militaire	4.367	5.490	1.761	160.800	6.128	166.290	172.418	6.018	2.156	8.174	12.146	169.446	181.592
	220.360	98.601	59.574	833.193	279.934	931.794	1.211.728	22.004	6.897	28.901	301.938	939.691	1.241.620

PROCÈS-VERBAUX

des réunions mensuelles du Comité Administratif

de la " Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran "

SÉANCE DU COMITÉ DU 3 DÉCEMBRE 1906

Le trois décembre 1906, à 5 heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Tournier, Koch, Pousseur, Carabin, de Malaussène, Rocchisani, Sandras** et **Flahault.**

S'étaient fait excuser : MM. **Monbrun**, l'abbé **Fabre, Barthélemy, Bassompierre, Dangles, Engel, Jullian, René-Leclerc** et **Rongier.**

Étaient absents : MM. **Ondedieu, Pastorino, Roux-Fraissineng** et **Simonin.**

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire général est chargé d'exprimer à M. le docteur Bassompierre la part que les membres du Comité prennent à ses inquiétudes au sujet de la maladie de M. Broche, son beau-père.

M. le Président annonce les démissions de MM. **Ali-Mahieddine, Antona**, l'abbé **Banton** et **Curel.**

Il informe le Comité que M. le général **Herson**, qui est inscrit en ce moment parmi nos membres au titre de Général commandant la Division d'Oran, a exprimé le désir de figurer parmi les membres titulaires de la Société, désir auquel il sera fait droit.

Sont admis comme membres titulaires :

M. **Eliet** Alexis, ingénieur des Arts et Manufactures, entrepreneur à Saïda.

M. **Cardone**, secrétaire du Syndicat Agricole de Tlemcen.

M. **Régina** Albert, avocat à Oran.

M. **Legendre**, payeur principal à la Trésorerie d'Afrique.

Est proposé comme membre titulaire :

M. **Dreveton** Julien, propriétaire à Nemours, présenté par MM. le docteur Gasser et Flahault.

M. le Président propose au Comité le texte d'une circulaire qui serait adressée à tous les membres titulaires. Rendant compte de la bonne marche de la Société, des améliorations matérielles

qu'elle se propose d'apporter tant à son *Bulletin* qu'à ses installations, cette circulaire appellerait l'attention des sociétaires sur la propagande qu'il convient de faire, afin de procurer à la Société, au moyen d'adhérents nouveaux, un accroissement de ressources permettant la réalisation des améliorations qu'elle a projetées.

Cette proposition est accueillie, et les termes de la circulaire sont approuvés à l'unanimité.

M. **Doumergue**, au nom de la Commission du local, distribue un certain nombre d'exemplaires du plan d'un appartement dont la location est proposée. A la suite de l'examen de ce plan, le Comité décide que la cloison séparant les deux pièces, côté rue, sera abattue pour former la bibliothèque ; qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'agrandir aux dépens du couloir la pièce servant actuellement de salle à manger, et que la deuxième pièce, côté cour, sera attribuée au dépôt des bulletins.

M. **Doumergue** informe le Comité que le propriétaire, M. Dalbéra, consent à prendre à sa charge la moitié des frais de la canalisation du gaz dans le local de la Société.

Le Comité vote ensuite l'achat du mobilier : rideaux, brise-bise, trois tables de 1m60 sur 1 mètre et deux douzaines de chaises.

Enfin, il décide que la bibliothèque sera ouverte régulièrement deux heures par jour sous la garde d'un employé qui sera préposé à la fois au gardiennage des volumes et à l'entretien du local. La Commission est chargée d'étudier cette question et d'examiner une demande d'emploi qui lui a été transmise.

M. **Flahault** est adjoint à la Commission du local pour s'occuper des travaux d'aménagement et du mobilier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ DU 7 JANVIER 1907

Le sept janvier mil neuf cent sept, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Etaient présents : MM. **Gasser**, **Gillot**, **Doumergue**, **Pock**, **Tournier**, **Pousseur**, l'abbé **Fabre**, **Koch**, **Jullian**, **Bassompierre**, **Dangles**, **Roux-Fraissineng**, **Sandras** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Barthélemy**, **Engel**, **de Malaussène**, **Ondedieu**, **René-Leclerc** et **Rocchisani**.

Etaient absents : MM. **Carabin**, **Pastorino** et **Simonin**.

Le procès-verbal de la séance du trois décembre 1906 est lu et approuvé.

Sont présentés aux suffrages du Comité comme membres titulaires :

M. **Barber**, consul d'Angleterre à Oran, présenté par MM. Engel, et Pousseur.

M. **Beaudouin**, propriétaire à Oran, présenté par MM. Gasser et Viénot.

M. **Ben Hamou** Joseph, commis des Télégraphes, proposé par MM. Fabre Elisée et Pock.

M. **Dalbéra** Albert, entrepreneur de travaux publics à Oran, présenté par MM. Gasser et Doumergue.

M. **Descours**, propriétaire à Saint-Denis-du Sig, présenté par MM. Gasser et Flahault.

M. **Durègne** Louis, commis principal des Télégraphes, proposé par MM, Fabre Elisée et Pock.

M. **Estaunié** Désiré, secrétaire adjoint de la commune mixte de Renault, présenté par MM. Gasser et Gourdon.

M. **Farjon**, négociant à Oran, présenté par MM. Gasser et Pock.

M. **Giraud** Amédée, propriétaire à Oran, présenté par MM. Gasser et Flahault.

M. **Giraud** Casimir, propriétaire à Oran, présenté par MM. Gasser et Maraval.

M. **A. Graziani**, commis à la commune mixte du Djebel Nador, à Tiaret, présenté par MM. Fabre, de Tiaret, et Sajous.

M. **Griguer** Léon, interprète judiciaire au Télagh, présenté par MM. Gasser et Lorenzo.

M. **Henrion**, receveur à l'Abattoir municipal d'Oran, présenté par MM. Gasser et Argoud.

M. **Hugolin**, publiciste à Oran, présenté par MM. Pock et Flahault.

M. **Imbert**, maire de Tafaraoui, présenté par MM. Gasser et Argoud.

M. **Jasseron** Emile, pharmacien à Oran, présenté par MM. Gasser et Gillot.

M. le docteur **Jasseron**, à Oran, présenté par MM. Gasser et Gillot.

M. **Nassaud**, sous-préfet de Mascara, présenté par MM. Gasser et Michel.

M. le docteur **Roy**, médecin-major à l'Hôpital militaire d'Oran présenté par MM. les docteurs Gasser et Bassompierre.

M. **Sarus** Alcide, commis principal des Télégraphes, présenté par MM. Fabre Elisée et Pock.

M. **Sénac**, fondé de pouvoir de la maison Bernauer frères, à Oran, présenté par MM. Pock et Flahault.

M. **Sévéroni**, officier principal d'administration à l'hôpital militaire d'Oran, présenté par MM. Gasser et Bassompierre.

M. le général **Wetzel**, commandant supérieur de la défense d'Oran, présenté par MM. Gasser et Bassompierre.

Le Comité prononce l'admission, comme membre titulaire, de M. **Dreveton**, proposé à la dernière séance.

M. le Président annonce les démissions de MM. **Deyroles**, **Garraud**, **Gobert**, **Gorrel**, **Gourlier**, **Leroy** Emile et **Pisan**, membres titulaires ayant pour la plupart quitté l'Algérie sans esprit de retour.

M. le Président rappelle au Comité les pertes que vient d'éprouver la Société par suite du décès de M. Jules **Giraud** et de M **Perchicot**, deux de ses membres titulaires. Le Comité s'associe aux sentiments de condoléances exprimés par M. le Président aux familles de nos regrettés confrères, qui feront l'objet de notices nécrologiques insérées dans le prochain *Bulletin*.

M. le Président informe en outre le Comité du départ de M. le général **Herson** et de M. le colonel **Pouradier-Duteil**, qui viennent de quitter Oran.

Il annonce ensuite la promotion de M. le capitaine **Battesti**, au grade de commandant, l'inscription au tableau d'avancement de M. le chef d'escadron **Henrys** et de M. le capitaine **de Lamothe**, l'élévation au grade de consul de M. **Nessler**, vice-consul d'Autriche-Hongrie, et la promotion de M. **Pastorino**, au titre de commandeur de l'ordre du Medjidié. Le Comité adresse à ces divers confrères ses félicitations pour les avancements et distinctions dont ils viennent d'être l'objet.

M. le Président est heureux de rappeler au Comité que l'Institut de France vient d'accorder à un de nos confrères aussi savant que modeste, M. Paul **Pallary**, le prix « Savigny », de 1,500 francs, pour ses recherches conchyliologiques relatives à l'Egypte et au littoral méditerranéen et ses travaux d'archéologie préhistorique. Le Comité est heureux de joindre ses félicitations à celles que M. Pallary a déjà reçues du monde savant.

Le Comité examine ensuite et arrête définitivement le projet de bail à passer avec M. Dalbéra, propriétaire, pour un appartement sis au 2e étage de sa maison, située rue Schneider, n° 7, à Oran.

Il autorise la commande de trois tables en bois blanc de 1m 60 sur 1 mètre, et d'un meuble à cartes. M. Flahault est chargé de cette commande.

Enfin il décide que M. **Crozier** sera chargé, moyennant un appointement de 360 francs par an, du gardiennage, de l'entretien et du service de la bibliothèque. Ce service comporte l'ouverture de la bibliothèque aux sociétaires pendant deux heures par jour, l'inscription des entrées et sorties des ouvrages, et l'expédition trimestrielle des bulletins de la Société. Le bibliothécaire devra

en outre, un jour par semaine, prendre les instructions du Président, du Secrétaire général et du Trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ DU 4 FÉVRIER 1907

Le lundi, quatre février mil neuf cent sept, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Etaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Tournier, Pousseur, Koch, Engel, Carabin, Dangles, Jullian, Rocchisani, Sandras** et **Flahault.**

S'étaient fait excuser : MM. **Barthélemy, Bassompierre,** l'abbé **Fabre, de Malaussène, Ondedieu** et **René-Leclerc.**

Etaient absents : MM. **Pastorino, Rongier, Roux-Fraissineng** et **Simonin.**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Sont admis comme membres titulaires :

M. **Barber,** consul d'Angleterre, quai Ste-Marie, Oran.

M. **Beaudouin,** propriétaire, boulevard Charlemagne, n° 13, à Oran.

M. **Ben Hamou** Joseph, commis des Postes et Télégraphes, à Oran.

M. **Dalbéra** Albert, entrepreneur de travaux publics, place d'Armes, à Oran.

M. **Descours,** propriétaire à Saint-Denis-du-Sig.

M. **Durègne** Louis, commis principal des Postes et Télégraphes, à Oran.

M. **Estaunié** Désiré, secrétaire adjoint de commune mixte, à Renault.

M. **Farjon,** négociant, rue du Chemin de fer, à Oran.

M. **Giraud** Amédée, propriétaire, Village Delmonte, à Oran.

M. **Giraud** Casimir, propriétaire, rue d'Orléans, 26, à Oran.

M. **Graziani A.,** commis de la commune mixte du Djebel Nador, à Tiaret.

M. **Griguer** Léon, interprète judiciaire, au Télagh.

M. **Henrion,** receveur à l'Abattoir d'Oran.

M. **Hugolin,** publiciste, à Oran.

M. **Imbert,** propriétaire, maire de Tafaraoui.

M. le docteur **Jasseron,** médecin, rue de Lyon, à Oran.

M. **Jasseron** Emile, pharmacien, rue d'Orléans, à Oran.

M. **Nassaud**, sous-préfet de Mascara (département d'Oran).

M. le docteur **Roy**, médecin-major à l'Hôpital militaire d'Oran.

M. **Sarus** Alcide, commis principal des Postes et Télégraphes, à Oran.

M. **Sénac**, fondé de pouvoirs de la maison Bernauer frères, rue du Chemin de fer, à Oran.

M. **Séveroni**, officier principal d'administration à l Hôpital m litaire d'Oran.

M. le général **Wetzel**, commandant supérieur de la défense d'Oran.

Sur sa demande, M. **Pallary**, membre titulaire, est inscrit parmi les membres à vie de la Société.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. **Ben Aouda** Hadj-Hamed ben Miloud ben Cheikh, propriétaire à Relizane, chevalier du Mérite Agricole, présenté par M. le docteur Gasser et M. Gacem Miloud ben Djilali.

M. **Ben Rahou**, fondé de pouvoirs de la maison Bel Hadj, de Nemours, présenté par MM. le docteur Gasser et Mohammed ben Rahal.

M. **Bigault de Casanove**, administrateur de la commune mixte de Cacherou, présenté par MM. Gasser et Robert.

M. **Bouzid** Abdelkader ould Ahmed, propriétaire au douar Elaraissia (Ferry), présenté par MM. Gasser et Gacem Miloud ben Djilali.

M. **Ducomps**, vétérinaire sanitaire à Frendah, présenté par MM. Gasser et Argoud.

M. **Eyriès** Louis, négociant à Nemours, présenté par MM. Gasser et Mohammed ben Rahal.

M. **Llabador**, négociant à Nemours, présenté par MM. Gasser et Mohammed ben Rahal

M. **Soulié**, pharmacien, 44, boulevard Seguin, à Oran, présenté par MM. Gasser et Argoud.

M. **Taleb** Mustapha Ben Hadj, adel à la Mahakma de Relizane, présenté par MM. Gasser et Gacem Miloud.

Conformément aux prescriptions du règlement, il sera statué à la prochaine réunion du Comité sur ces diverses candidatures.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Lucien **Tignol**, conférencier, faisant espérer une conférence au cours d'un voyage qu'il se propose de faire en Algérie.

M. le Président communique au Comité et distribue une brochure de la *Commission des Fêtes de Carthage* qui auront lieu le 2 avril prochain. Des voyages circulaires sont organisés pour permettre au public mondial d'assister à ces fêtes et aux représentations artistiques et documentaires qui auront lieu à cette occa-

sion dans le théâtre antique de Carthage. Le Secrétaire général se renseignera sur les facilités de transport qui seront obtenues pour les visiteurs algériens.

M. Armand **Dayot**, inspecteur général des Beaux-Arts, adresse au Comité la table analytique des matières publiées dans le journal l'*Art et les Artistes*, depuis sa fondation. Le Comité décide que ses membres aideront, dans la mesure de leur influence personnelle, à l'expansion de cette publication de vulgarisation artistique.

La section organisée au journal *Le Matin* pour la défense et le développement des intérêts de l'industrie et du commerce de la France, informe la Société qu'un grand mouvement se dessine en faveur de la construction à Paris d'un grand « Hôtel des Sociétés Provinciales », servant de lieu de réunion de toutes les Sociétés provinciales résidant à Paris et des Sociétés de la province qui voudraient s'y affilier ; cette section sollicite le concours moral de notre Société.

Le Comité décide de donner à cette œuvre l'adhésion de la Société, adhésion qui ne doit comporter pour elle aucun frais.

La *Société de Géographie Commerciale de Bordeaux* fait connaître à notre Société les conditions et le programme du concours pour l'obtention du « Prix Saint-Laurent ». Ce programme est tenu à la disposition des sociétaires par le Secrétaire général.

M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, fait connaître à notre Société les facilités de transport accordés par les chemins de fer français aux délégués se rendant au 45e Congrès des *Sociétés Savantes*, qui s'ouvrira le 2 avril prochain, à Montpellier. La circulaire du Ministre peut être consultée tous les jours soit chez le Secrétaire général, soit à la bibliothèque de la Société aux jours et heures de service.

M. **Doumergue**, au nom de la Commission du local, informe le Comité que le local loué par la Société, rue Schneider, n° 7, à Oran, sera prêt pour la prochaine réunion qui doit avoir lieu le 4 mars prochain. Ce local sera ouvert aux sociétaires tous les jours, sauf le dimanche, de 5 à 7 heures du soir.

M. le Trésorier donne lecture de son «Projet de Budget pour 1907» qui est approuvé provisoirement et sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

Le Président,
Signé : GASSER.

NÉCROLOGIE

DE CASSALANTI-MOTYLINSKI

Le 4 mars dernier, la population entière de Constantine assistait aux obsèques, faites aux frais de la ville, de M. de Cassalanti-Motylinski, directeur de la Médersa et professeur de la chaire d'arabe du département.

La disparition de ce savant, qui pouvait espérer encore une longue et brillante carrière, est un deuil pour l'Université et pour la Science africaine. Le nom de Motylinski est à ajouter à la liste, déjà longue hélas ! des victimes de ce Sahara, dont l'ancien directeur de la Médersa de Constantine avait, comme tant d'autres, eu l'ambition de pénétrer les secrets et d'étudier les populations pour le plus grand profit de notre domination en Afrique.

Né dans notre département, à Mascara, en 1854, Motylinski avait embrassé la carrière d'interprète militaire, après un court stage de répétiteur au lycée d'Alger.

En 1882, lors de l'annexion du Mzab, il fut envoyé dans ce pays et profita de son séjour pour étudier le peuple mzabite, sa langue, son histoire, ses doctrines religieuses, c'est là qu'il fut à jamais envahi par la passion du désert.

Les ouvrages écrits par les abadhistes, précieux pour l'histoire de la secte et pour l'histoire politique de l'Afrique du Nord, font l'objet des recherches opiniâtres et des études de Motylinski : il s'efforce de parfaire sur ce point l'œuvre pressentie par Duveyrier et ébauchée par Masqueray, sa connaissance de l'arabe et des dialectes berbères, son habitude des indigènes facilitaient grandement sa tâche.

En 1885, il publie trois ouvrages, l'un, *Guerara depuis sa fondation*, est l'historique d'un qçar du Mzab, l'autre, *Les livres de la secte abadhite* est le résumé des principales chroniques de la secte, le troisième est *Une chanson en dialecte de Djerba*.

En 1887, Motylinski vint se fixer à Constantine où il était bientôt nommé directeur de la Médersa, puis professeur de la chaire d'arabe de cette ville. C'est alors qu'il abandonna l'armée pour se livrer tout entier à sa double fonction dans l'Université et pour poursuivre avec ardeur les études qui lui étaient chères. Il

continue son enquête sur les populations Kharedjites, non seulement du Mzab, mais encore du Djebel Nefousa et de l'île de Djerba.

Il donne successivement : en 1898 son *Dialogue et textes en berbère de Djerba* (dans le *Journal asiatique*) ; en 1898-1899, *Le Djebel Nefousa, transcription, traduction et notes, avec une étude grammaticale*. Cet ouvrage est couronné en 1900 par l'Académie des inscriptions (prix Volney). En 1899, il laisse un instant ses études berbères, pour faire imprimer, sous les auspices du Gouvernement général, la traduction du traité de Mohammed el-Moqri, sur *Les mansions lunaires des Arabes*. En 1900, il donne au *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, un article intitulé : *Itinérai·es entre Tripoli et l'Egypte*. d'après les *Relations de voyage* d'El-Abderi, El Ayachi, Moulay Ah'med, El-Ourtilani. En 1902, dans sa *Note sur deux bracelets touaregs* (Constantine), il déchiffre des inscriptions tifinag. En 1904, il fait éditer un ouvrage important sur *le dialecte berbère de R'adamès* (Paris). En 1905, son *Aqîda des Abadhites* ou abrégé des dogmes religieux des sectes abadhites. paraissait dans le *Recueil des mémoires publiés par l'Ecole des Lettres et les Médersas*, en l'honneur du XIV[e] Congrès des Orientalistes (Alger 1905). A ce même Congrès, Motylinski faisait trois communications très remarquées : 1° *Notice sur le manuscrit arabo-berbère de Zouagha*, document de haute importance qu'il se proposait de traduire ; 2° communication sur la *Chronique d'Ibn S'er'ir de Tiharet (Tagdemt)* ; 3° sur l'*Expédition des Espagnols contre Djerba*.

Il publiait encore, en 1905, une note, *le nom berbère de Dieu, chez les Abadhites* (Alger), dans laquelle il montre que le mot *Yakouch* est l'une des épithètes de Dieu et non, comme on l'avait cru, une déformation du *Bacchus* des anciens.

Depuis longtemps, Motylinski, qui, déjà au Mzab avait eu l'occasion de lier des relations avec des Touaregs de l'Ahaggar, désirait aller dans cette région montagneuse, pour y étudier sur place le dialecte berbère, les mœurs, coutumes et croyances des habitants. En 1905, il reçoit une lettre du P. de Foucauld, le grand explorateur du Maroc, aujourd'hui fixé dans le Sahara, et se met aussitôt à préparer un long et pénible voyage d'exploration à travers le Sahara occidental. Il obtient dans ce but une mission officielle du Gouvernement général et du Ministère de l'Instruction publique et reçoit aussi l'appui pécuniaire et moral de l'Académie des Inscriptions, de la Société de géographie d'Alger et de la Société archéologique de Constantine.

Parti de Constantine en mars 1906, Motylinski était de retour en décembre dernier après avoir passé, au milieu des Touaregs Ahaggars, plusieurs mois au cours desquels il fit de fructueuses recherches. Il rapporta de son voyage une collection de photogra-

phies et d'inscriptions rupestres, des itinéraires, des textes abondants en dialecte touareg, la matière pour un dictionnaire complet, et de nombreux documents sur les mœurs, la religion, la société, etc...

A peine rentré à Constantine et sans songer à prendre le repos dont il avait grandement besoin, il se mettait à l'œuvre, revoyait et ordonnait ses notes de voyage, classait ses documents, préparait ses rappotrs de mission et s'acquittait avec son dévoûment habituel de ses devoirs professionnels. Mais son organisme était anémié par les privations et les rudes fatigues de neuf mois de voyage dans le Sahara, en plein été : il offrait une proie facile à la maladie qui devait si brusquement l'emporter. Une attaque de typhus l'enlevait en quelques heures, le 2 mars dernier, au moment où il allait commencer la publication des riches matériaux qu'il avait rapportés.

Le nom de Motylinsky, comme l'a si bien dit le maire de Constantine, « est venu enrichir le Livre d'or des explorateurs français les plus célèbres. Ce nom appartiendra à la science, elle le gardera ; elle le transmettra aux générations futures. »

ALFRED BEL.

Les grandes Caravanes du Sud Oranais

en 1906-1907

Caravane du Cercle de Géryville

Régulièrement et depuis un temps immémorial, par routine souvent autant que par besoin, les indigènes du Cercle de Géryville forment, une fois l'an, de grandes caravanes qui se rendent au Gourara. Quelques caravaniers — peu nombreux d'ailleurs — poussent même leurs animaux jusqu'au Touat.

Ces grandes caravanes annuelles comportent plusieurs milliers de chameaux (de 2.000 à 7.000 animaux). Ce nombre est essentiellement variable car il est fonction directe ou inverse de la situation matérielle des indigènes des Hauts-Plateaux, du prix des céréales dans le Tell, de la valeur des dattes dans les Oasis Sahariennes, de la sécurité en cours de route. Si cette sécurité est assurée, si la production des dattes passe pour être considérable, si l'on raconte que l'achef (1) abonde, si les céréales sont à des prix élevés, importantes seront les caravanes, car les gains seront importants. Dans le cas contraire, si la route n'est pas sûre, si l'orge et le blé sont dans le Tell à de faibles cours, si les moutons et la laine sont recherchés par les acheteurs européens — si la récolte des dattes est faible aux Oasis — si l'achef manque, les caravanes seront moins fortes, et cela pour des raisons contre lesquelles on ne peut rien objecter et qui se résument en deux mots : « Gros risques pour des bénéfices incertains. »

---

(1) *Achef.* — Datte qui n'est pas arrivée à maturité. Elle se récolte sur les palmiers bour. On se rendra compte de son importance en considérant qu'elle forme à peu près la seule nourriture des chameaux où les pâturages s'ils ne sont pas nuls, sont en tout cas excessivement peu abondants et totalement insuffisants aux environs des oasis où se font les transactions. S'il n'y a pas d'achef, les animaux mangent peu, s'affaiblissent et dès lors sont incapables d'effectuer la route du retour. Si celui-ci est peu abondant, le prix d'échange est très élevé, d'où diminution importante dans le gain des caravaniers. Les indigènes considèrent que grâce à l'achef, des animaux arrivés fatigués, peuvent en revenir chargés normalement. Les dattes ne peuvent remplacer l'achef dans la nourriture des chameaux.

Pendant l'hiver 1906-1907, les caravanes du Cercle de Géryville se sont rendues aux Oasis Sahariennes pour y opérer leurs transactions habituelles. Au point de vue commercial, la situation présentée par les nouvelles plus ou moins exactes, en circulation chez les indigènes, passait pour être la suivante :

Attitude des gens de l'ouest : hostile. Récolte des dattes : moyenne. Absence d'achef. Ignorance de la valeur des pâturages. Marché du mouton et de la laine déjà réouvert à Géryville à des cours extrêmement avantageux pour la production. Céréales à bas prix.

Dans de telles conditions, l'effectif des caravanes ne pouvait être que restreint ; et ce sont en effet 3.000 chameaux et 800 caravaniers seulement qui ont constitué les deux groupes se rendant par des voies parallèles au Gourara.

En raison des bruits persistants, signalant un état d'esprit agressif chez nos voisins de l'Ouest, des mesures spéciales ont été prises pour protéger les caravanes contre toute agression.

Les caravanes du Cercle se sont rassemblées en deux points différents pour former deux groupes distincts devant suivre deux itinéraires différents. Le 1er groupe, dit « Caravane de l'Ouest » ayant comme points de direction Hassi bel Mahi, Hassi Ouchen et ksar Sidi Mansour. Le 2e, dit « Caravane de l'Est », devant toucher à Metiffa, Hassi el Azz et aboutir à Tabelkoza.

Le 1er groupe comprenait les caravanes des Trafis, des Oulad Ziad et des tribus et ksours indépendants du bachaghalick.

Le 2e groupe était formé des caravanes des Oulad Sidi Cheikh et des Laghouat du Ksel.

A. — **Caravane du 1er groupe**

I. — COMPOSITION

Rassemblée le 25 novembre 1906 à El Abiodh Sidi Cheikh où 150 caravaniers furent armés de carabines modèle 1874, approvisionnées à 42 cartouches par arme, elle fut mise en route le 26 novembre au matin. Les trois jours suivant le

départ, elle s'accrut à Benoud d'abord, à Hassi bel Mahi ensuite de quelques petits groupes (Oulad Sidi Ahmed ben Medjdoub, Bou Semghoun) qui, en raison de la position excentrique d'El Abiodh Sidi Cheikh par rapport à leurs campements, avaient été autorisés à rejoindre avant le départ d'Hassi bel Mahi.

Le chef de la caravane était Maamar ould Eddin, des Derraga Cheraga.

Sa composition est indiquée ci-dessous :

TRIBUS	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	CHAMEAUX	MOUTONS	CHÈVRES	OBSERVATIONS
Oulad Ziad Cheraga	15	»	»	100	»	»	
Oulad Ziad Gheraba	7	»	»	30	»	»	
Derraga Gheraba	5	»	»	18	200	100	
Oulad Abdelkrim	80	10	8	500	»	»	
Oulad Maalah	9	»	»	56	»	»	
Oulad Serour	36	18	9	260	22	»	
Akerma	64	12	6	326	128	48	
Bou Semghoun	15	2	4	60	30	»	
Arbaouat	10	»	»	40	»	»	
Oulad Sidi Ahmed ben Medjboub.	25	»	»	100	30	10	
TOTAUX. . . .	266	42	27	1.490	410	158	

II. — TRANSACTIONS

Denrées importées au Gourara par la Caravane de l'Ouest

DENRÉES	UNITÉS	NOMBRE	PRIX D'ACHAT à Géryville	DÉCOMPTE	PRIX DE VENTE au Gourara	DÉCOMPTE	OBSERVATIONS
Moutons	1	410	20 »	8.200	25 »	10.250 »	Sauf le beurre, la graisse et l'huile qui sont soldés en argent sonnant, toutes les autres denrées sont échangées contre des dattes et le prix moyen indiqué ci-contre n'est autre que la valeur en argent des dattes qui ont servi aux échanges.
Chèvres.	1	158	12 »	1.896	15 »	2.370 »	
Blé	quintal	287	25 »	7.175	45 »	12.915 »	
Orge	—	109	15 »	1.635	30 »	3.270 »	
Laine.	toison	1.200	2 »	2.400	3 »	3.600 »	
Beurre	kilog	2.875	2 »	5.750	2 50	7.187 50	
Graisse	—	235	1 »	235	2 50	587 50	
Viande séchée . .	charge	70	40 »	2.800	60 »	4.200 »	
Fromage sec . . .	—	61	50 »	3.050	60 »	3.660 »	
Fèves.	quintal	43	30 »	1.290	45 »	1.935 »	Une poignée d'azir est échangée contre 10 poignées de tinhoud. L'azir est mis en très petite quantité dans le thé ou le café pour le parfumer, comme d'autres indigènes y mettent du poivre et des clous de girofle.
Huile	litre	80	1 »	80	1 25	100 »	
Poivre	kilog	300	4 »	1.200	5 »	1.500 »	
Azir.	poignée	12	»	»	»	»	
Argent liquide . .	—	»	»	7.000	»	7.000 »	
							Bénéfice à l'aller { 58.575 / 42.711
TOTAUX.	»	»	»	42.711	»	58.575 »	15.864

Denrées exportées du Gourara par les Caravanes de l'Ouest

DENRÉES	UNITÉS	NOMBRE	PRIX au Gourara	DÉCOMPTE	PRIX à Géryville	DÉCOMPTE	OBSERVATIONS
Hamira	charge	670	27 »	18.090 »	60 »	40.200 »	
Tinaceur	—	220	22 »	4.840 »	60 »	13.200 »	
Tinhoud	—	295	25 »	7.375 »	85 »	25.075 »	
Tinouadjil	—	210	25 »	5.250 »	60 »	12.600 »	
Tigazza	—	75	20 »	1.500 »	45 »	3.375 »	
Haouïas	1	250	0 75	187 50	1 »	250 »	
Cordes en fil	5m	500	0 25	125 »	0 50	250 »	
Burnous de laine	1	50	15 »	750 »	20 »	1.000 »	
Gandoura de laine	1	50	10 »	500 »	15 »	750 »	
Haïks	1	50	16 »	800 »	20 »	1.000 »	
Couffins de 10 k.	1	50	2 »	100 »	2 50	125 »	
— de 3 k.	1	200	1 »	200 »	1 25	250 »	
Couffins de Fabagha	8	125	6 »	750 »	10 »	1.250 »	
Plats à dattes	1	200	0 25	50 »	0 50	100 »	
Henné (couffins de)	6	125	3 »	375 »	5 »	625 »	
Piments rouges (couffins de)	3	90	2 »	180 »	4 »	360 »	
							Bénéfice au retour { 100.410 » / 41.072 50
TOTAUX	»	»	»	41.072 50	»	100.410 »	59.337 50

Le bénéfice total serait donc représenté par :

Bénéfice à l'aller.............. 15.864 »
Bénéfice au retour........... 59.337 50

Total........ 75.201 50

Mais sans vouloir tenir compte des frais de déplacement des caravaniers, il faut pourtant faire entrer en ligne de compte certaines dépenses inhérentes à l'existence même de la caravane. Les pâturages étant rares au Gourara, du moins autour des points de transactions, les indigènes sont dans l'obligation de nourrir leurs animaux avec de l'achef. Cette année-ci les sauterelles ayant dévoré les palmiers bours, le prix de l'achef était très élevé, à 0 fr. 50 environ la guessaa de Timimoun. Un chameau qui ne pâture pas et qui doit être cependant en excellent état pour effectuer, avec un très lourd chargement la route du retour, doit manger une guessaa d'achef tous les deux jours ; le séjour du Gourara ayant duré une vingtaine de jours, l'entretien de chaque chameau a nécessité une dépense de 10 francs, soit 14,900 francs pour la caravane de l'Ouest. C'est là d'ailleurs au minimum.

Ajoutons à celà la valeur de 10 chameaux morts ou disparus à 150 l'un, soit 1.500 francs.

Les dépenses ont donc atteint :

14.900 + 1.500 = 16.400

Le bénéfice approximatif peut être évalué à :

75.201 50 — 16.400 = 58.801 50

Je dis approximatif, car certains éléments d'appréciations manquent : un certain nombre de charges de dattes ont été en effet livrées en paiement de dettes anciennes et, d'autre part, certains prêts ont été consentis qui ne seront soldés que les années suivantes par la cession de dattes.

Ce bénéfice d'environ 60.000 francs est appréciable, puisque le capital engagé n'était que de 42.000 francs et que l'ensemble des transactions, tant sur les Hauts-Plateaux qu'aux Oasis Sahariennes n'exige pas une durée de plus de quatre mois.

III. — ITINÉRAIRE AU RETOUR

Cet itinéraire, plus volontiers adopté par les Trafis que l'itinéraire choisi à l'aller, qui est celui que les Oulad Ziad ont coutume de suivre pour bifurquer à Hassi Ouchen sur Tabelkasa. Cet itinéraire, disons-nous, pris au retour, part de Sidi Mansour, passe à Hassi bel Henaïch, Timendet, Dayet Ghazlam, pour se raccorder à Gavet en Nassim à celui de l'aller.

B. — Caravanes du 2me groupe

I. — COMPOSITION

Ce groupe était formé des caravanes des Oulad Sidi Cheikh, des Oulad Sidi el Hadj Bouhafs et El Abiodh et de quelques tribus des Laghouat du Ksel (Oulad Moumen, Oulad Aïssa et Brezina, Oulad Amran.

Rassemblée le 25 novembre 1906 à Si El Hadj Eddin, elle fut mise en route le lendemain et placée sous la direction du caïd Si Ahmed ben Eddin, des Oulad Sidi Cheikh. La composition était la suivante :

TRIBUS	Hommes	Femmes	Enfants	Chameaux	Moutons	Chèvres
Oulad Sidi Cheikh........ ...	100	3	2	343	25	10
Oulad Sidi El Hadj Bouhaous. / El Abiodh et Sidi Cheikh	210	2	2	710	60	13
Oulad Aïssa et Brézina.......	50	2	3	218	10	7
Oulad Moumen	14	1	2	40	»	»
Oulad Amran................	8	»	»	28	»	»
TOTAUX....	382	8	9	1.339	95	30

ITINÉRAIRE A L'ALLER

La caravane de l'Est suivit l'itinéraire habituel de Si El Hadj Eddin à Tabelkaza, par Metisfa et Hassi El Azz, se maintenant dans la mesure du possible à hauteur de la caravane de l'Ouest.

II. — TRANSACTIONS

Denrées importées au Gourara

DENRÉES	UNITÉ	NOMBRE	Prix d'achat à Géryville	DÉCOMPTE	Prix de vente au Gourara	DÉCOMPTE	OBSERVATIONS
Moutons	1	95	20 »	1.900 »	25 »	2.375 »	
Chèvres	1	30	12 »	360 »	15 »	450 »	
Blé	quintal	256	25 »	6.400 »	45 »	11.520 »	
Orge	—	47	15 »	705 »	30 »	1.410 »	
Laine	toison	1.845	2 »	3.690 »	3 »	5.535 »	
Beurre	kilog.	1.980	2 »	3.960 »	2 50	4.950 »	
Graisse	—	300	1 »	300 »	2 50	750 »	
Viande séchée	charge	30	40 »	1.200 »	60 »	1.800 »	
Fromage sec	—	27	50 »	1.350 »	60 »	1.620 »	
Fèves	»	22	30 »	660 »	45 »	990 »	Bénéfice à l'aller { 35.400 »
Argent liquide	»	»	»	4.000 »	»	4.000 »	24.525 »
		Totaux		24.525 »	»	35.400 »	10.875 »

Denrées exportées du Gourara par la Caravane de l'Est

DENRÉES	UNITÉS	NOMBRE	PRIX au Gourara	DÉCOMPTE	PRIX à Géryville	DÉCOMPTE	OBSERVATIONS
Hamira	charge	1.100	27 »	29.700 »	60 »	66.000 »	Il est à remarquer que cette caravane qui disposait de 1.339 chameaux ne rapporte que 1.275 charges de dattes. C'est que la charge unité comprend 3 graïr pesant chacune 80 kilos. Beaucoup d'animaux fatigués ou trop jeunes n'ont pu porter plus de 2 graïr.
Tinaceur	—	100	22 »	2.200 »	60 »	66.000 »	
Tinhoud	—	60	25 »	1.500 »	85 »	5.100 »	
Tinouadjel	—	25	25 »	375 »	60 »	900 »	
Tigazza	—	»	20 »	»	45 »	»	
Haouaïa	1	200	0 75	150 »	1 »	200 »	
Cordes en fil	5m	400	0 25	100 »	0 50	200 »	
Burnous de laine	1	»	15 »	»	20 »	»	
Gandoura	1	12	10 »	120 »	15 »	180 »	
Haïks	1	5	16 »	80 »	200 »	100 »	
Couffins de Tabynie	8	100	6 »	600 »	10 »	1.000 »	
Plats à dattes	1	200	0 25	50 »	0 50	100 »	
Henné (couffins de)	6	80	3 »	240 »	5 »	400 »	
Piments rouges (couffins de)	3k	100	2 »	200 »	4 »	400 »	Bénéfice au retour { 80.580 / 34.315
TOTAUX	»	»	»	34.215 »	»	80.580 »	46.265

Le bénéfice réalisé par la caravane du groupe Est serait donc de (10,875 + 46,265) soit 57,140 francs, somme dont il faut distraire la perte de 8 chameaux à 150 francs l'un, soit 1,200 francs et le prix de l'achat nécessaire aux 1,330 animaux, pendant la période des transactions soit 13,300 francs.

Le bénéfice réel est donc de :

57,140 — 14,500 = 42,640 francs.

ITINÉRAIRE AU RETOUR

Au retour, la caravane de l'Est suivit exactement le même itinéraire qu'à l'aller, mais ses chameaux étaient tellement surchargés, qu'au lieu d'atteindre Metisfa, sur l'Oued Gharbi le 12 janvier, elle n'y parvint que le 17 janvier.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les indigènes ayant fait courir les bruits les plus contradictoires sur la valeur de la récolte dans les Oasis Sahariennes, aussi avaient-ils admis ou fait semblant d'admettre que le prix d'achat des dattes serait très élevé et le taux de l'échange en nature très défavorable pour eux. Un grand nombre d'entre eux semblaient disposés à ne pas entreprendre ce grand voyage dans de telles conditions — et ce ne fut que sur les renseignements transmis par l'autorité annonçant que la récolte était satisfaisante, qu'un revirement se produisit chez eux. L'effectif des caravanes en 1906-1907 a presque atteint celui d'une année moyenne, et comme il ressort des tableaux ci-dessus, nos indigènes ont fait au Gourara d'excellentes affaires.

Ceux qui sont allés jusqu'au Bouda, et au Timmi ont obtenu des bénéfices beaucoup plus appréciables encore. Dans ces régions du Touat, la charge de dattes hamira leur était cédée pour 20 francs au lieu de 27 francs, ils y ont vendu beurre et graisse à des prix deux fois plus élevés qu'au Gourara. On peut estimer à environ 400 le nombre de chameaux qui sont allés jusqu'aux environs d'Adrar.

Comme il a déjà été dit, les transactions commerciales se font d'ordinaire beaucoup plus par échange que par achat au moyen de monnaie. Il est à remarquer cependant que cette

année ci, l'arrivée des caravanes ayant coïncidé avec l'époque du paiement de l'impôt, l'argent monnayé a été très recherché et pendant quelques jours a fait prime sur les marchés.

La charge se compose généralement de 3 graïr de 80 kilogrammes chacune, elle est l'unité d'échange pour les affaires de quelque importance ; pour le négoce au détail on utilise la guessaa qui est à peu près le 1/30 d'une charge à Timimoun. Mais la guessaa varie de capacité suivant les régions, celle de l'Aanguerouat n'est pas celle du Deldous, celle des ksour du Nord-Est du Gourara, n'est pas celle des ksour du Nord-Ouest. Il serait à souhaiter, pour faciliter les transactions, qu'une mesure de capacité invariable, notre décalitre par exemple, parfaitement connu des indigènes des Hauts-Plateaux, soit adopté dans les Oasis Sahariennes. Telles sont d'ailleurs les intentions de l'autorité locale au Gourara.

Quoiqu'il en soit, les transactions ont été effectuées cette année ci, sur les taux suivants :

1 mouton a été changé contre 2 ou 3 garas d'hamira ;
1 chèvre, contre 1 ou 2 garas d'hamira ;
1 guessaa de blé, contre 4 à 6 guessaas d'hamira ;
1 — — — 12 à 16 guessaas d'achef ;
1 guessaa de fèves, comme le blé ;
1 guessaa de fromage sec, comme le blé ;
1 guessaa d'orge, contre 3 à 5 guessaas d'hamira ;
1 — — — 6 à 10 guessaas d'achef;
1 guerba de beurre de 30 kilogs, contre 5 à 6 graras d'hamira ;
1 outre de graisse de 10 kilogs, contre 2 à 3 graras d'hamira ;
12 toisons de laine, contre 2 à 3 graras d'hamira.

Des transactions opérées dans de telles conditions semblent favorables aux deux parties qui les consentent.

En examinant le tableau récapitulatif suivant,

Caravanes parties de	Capital engagé	Bénéfices réalisés	Chameaux employés	Bénéfice par chameau	OBSERVATIONS
El Abiod Sidi Cheikh.	42.711 »	58.801 50	1.490	39 45	Bénéfice moyen par caravane } 35 85
Si El Hadj Eddin.....	24.535 »	42.640 »	1.330	32 05	

il ressort qu'avec des moyens analogues, un nombre de

chameaux sensiblement égal et un capital moindre, la caravane des Oulad Sidi Cheikh a su faire un bénéfice supérieur à celui réalisé par les Trafis ; en effet, en tenant compte de la durée des transactions, que l'on peut évaluer à 4 mois, le revenu du capital du groupe parti d'El Abiodh Sidi Cheikh représente du 385 0/0, tandis que celui du capital du groupe parti de Si El Hadj Eddin représente du 520 0/0.

Il est bon de signaler le faible cours au Gourara des moutons et des chèvres — les prix offerts ne sont pas sensiblement supérieurs à ceux du marché de Géryville ; les indigènes du Gourara n'en ont pas un besoin pressant, une caravane de Doui Mania arrivée quelques semaines avant celle de Géryville ayant amené et vendu un certatn nombre d'ovins. Les caravaniers de Géryville ont bien tort d'alourdir leurs caravanes de ces troupeaux encombrants qui ne parviennent aux Oasis que dans un état de fatigue absolu et non sans avoir subi en route un pourcentage de perte appréciable.

La route est en effet pénible pour tous les animaux, qui afin de franchir plus rapidement la distance de 220 kilomètres séparant les points d'eau d'Hassi bel Mahi et de Hassi Ouchen, doivent fairejournellement des étapes de 40 kilomètres dans la hammada et de 20 kilomètres dans l'Erg ; ce n'est qu'en marchant à cette allure qu'ils parviendront le onzième jour à un point d'eau assez abondant pour qu'ils y soient abreuvés.

La route est pénible aussi pour l'homme et elle le devient encore davantage quand un guide s'égare et fait errer toute la caravane qui le suit. Pour remédier, dans la mesure du possible, à cet inconvénient, une série de redjens a été dressée entre Benoud et l'entrée de l'Erg ; ils indiquent la plus courte voie à suivre.

RÉSUMÉ

En résumé, les indigènes du Cercle de Géryville qui ont participé à l'organisation des grandes caravanes pendant l'hiver (1906-1907) ont circulé sous la protection du goum en tout état de sécurité et ont dû faire aux Oasis Sahariennes des transactions largement rémunératrices.

B. — Caravane du Cercle de Méchéria

I. — COMPOSITION

Le tableau ci-dessous fait ressortir par tribu la composition des caravanes en hommes, femmes, enfants, animaux de selle et chameaux :

	TRIBUS	Hommes	Femmes	Enfants	Chevaux	Chameaux
Hamyan Châfaa	Oulad Mansourah....	54	12	3	2	270
	Akerma............	74	4	»	2	360
	Beni Metharef.......	30	»	»	2	160
	Bekakra............	105	16	7	2	554
Hamyan non Châfaa	Meghaoulia..........	50	10	7	2	200
	Oulad Seghour......	50	11	»	3	310
	Oulad Toumi........	22	4	2	2	132
	Oulad Farès.........	35	2	»	2	250
	Frahda..............	33	10	3	2	160
	Oulad Ahmed	16	1	»	2	80
	Oulad Messaoud.....	30	3	»	2	150
	Oulad Mebarek......	20	4	»	2	86
	Sendan..............	30	1	1	2	120
	Megan..............	48	5	2	2	220
Rezaïna	Rezaïna Cheraga.....	125	14	13	2	280
	Rezaina Gheraba.....	74	13	»	2	300
	TOTAUX....	796(A)	110	38	33	3.632

(A) En plus de ces 796 fantassins, marchaient 33 cavaliers, soit : le Caïd Larabi Ould Taïeb et 2 cavaliers par tribu.

POINT DE RÉUNION. — ORGANISATION DATE DU DÉPART

Les indigènes du cercle de Méchéria avaient montré fort peu d'empressement à partir cette année au Gourara. Dans la majorité des tribus ils paraissaient même ne pas vouloir s'y rendre du tout ; la plupart d'entre eux disaient avoir des renseignements certains sur la récolte des dattes aux Oasis Sahariennes qui paraît-il devait être presque nulle. Une abstention à peu près générale était à craindre. La raison la plus couramment invoquée par les indigènes pour ne pas aller au Gourara, était la suivante : — Les criquets s'étaient abattus disaient-ils, en masse sur les Oasis Sahariennes et avaient tout dévoré ; les efforts des gens du pays pour les chasser à temps étaient restés complètement inutiles. Les indigènes s'appuyant sur ce fait, déclaraient qu'ils ne voulaient pas se hasarder à faire des avances d'argent pour acheter des denrées et les emporter au Gourara, puisqu'ils se verraient certainement obligés de les rapporter sans avoir pu en faire l'échange. Ces denrées leur restant sur les bras après leur retour, il leur faudrait donc encore à la suite d'un voyage inutile, les revendre à perte sur le marché de Mécheria afin de s'en débarrasser. Il y aurait donc beaucoup plus d'avantages pour eux, disaient-ils, à attendre quelque temps pour se rendre à Colomb-Béchar ou à Beni-Ounif et y acheter des dattes apportées du Tafilala, qui leur reviendraient certainement à bien meilleur compte.

Les renseignements venus de Timimoun permirent aux autorités locales de démentir ces affirmations des indigènes ; de bons conseils leur furent prodigués et à force d'encouragement ils se décidèrent enfin à se rendre au Gourara. Ils y sont même partis en assez grand nombre. La tribu des Beni-Metharef, par exemple, qui s'était abstenue l'an dernier et n'avait envoyé que 5 chameaux en a fourni 160 cette année. Toutefois de grosses tribus comme les Oulad Mansourah, qui en envoyaient 600 en 1904, n'en ont fourni cette année que 270. En revanche, les Bekahra qui déjà l'an dernier s'étaient distingués en envoyant 506 chameaux, en ont fourni cette année

jusqu'à 554, grâce aux efforts intelligents et à la propagande active de leur caïd Bou Feldja Ould El Hadj Kaddour.

Il est à remarquer également que les 2 tribus Rezaïna réunies, qui semblaient vouloir s'abstenir complètement ont fourni au total 580 chameaux.

Quoiqu'il en soit, les caravanes des tribus du cercle (Hamyan et Rezaïna) atteignirent encore cette année un effectif de 829 hommes et 3632 chameaux.

Conformément aux dispositions prises l'an dernier, le commandement des caravanes a été placé sous l'autorité d'un des caïds du cercle. Larabi Ould Taïeb, caïd de la tribu des Oulad Seghour, homme actif, énergique et intelligent, a été désigné pour exercer ce commandement. Un petit goum de 32 cavaliers armés de carabines M^le 74, soit 2 cavaliers par tribu, a été levé et mis à sa disposition pour assurer le service de sécurité éloignée pendant la route. La sécurité immédiate des caravanes était assurée par les 796 fantassins tous armés de fusils arabes de différents modèles.

Les caravanes devaient se réunir le 26 novembre à Garet-el-Ghachoua dans l'Oued Namous, à une douzaine de kilomètres au sud de Moghrar Tahtani. Mais la pluie qui n'avait cessé de tomber les 25 et 26 novembre, ralentit considérablement la marche des différents groupes qui passèrent non sans difficultés le col d'Aïn-el Hadjadj et ne purent se rassembler à Garet-el-Ghachoua que le 26 novembre dans la soirée.

Arrêtées là par une crue de l'Oued Namous, les caravanes des Hamyan et Rezaïna se mirent en route le 27 novembre au matin.

Un officier des Affaires indigènes s'est rendu à Garet-el-Ghachoua pour le départ des caravanes. Il y a réuni le caïd Larabi Ould Taïeb et les chefs des différents groupes fournis par les tribus ; il leur a donné avant le départ toutes les instructions nécessaires sur les précautions qu'il conviendrait de prendre, afin de se bien garder pendant la route et dans leurs arrêts, et les a mis au courant des dispositions qui avaient été arrêtées pour faire assurer leur sécurité éloignée par les différents postes du Territoire.

Cet officier a accompagné les caravanes pendant la première étape, de manière à faire mettre ses recommandations en

pratique ; il a pu constater, d'ailleurs, que ses ordres avaient été bien compris et que tous les groupes marchaient suffisamment rapprochés pour se prêter un mutuel appui en cas d'alerte et dans des conditions qui faisaient croire au succès de leur voyage.

L'itinéraire suivi fut celui de l'année précédente par Oglat Djedida, Kheloua Sidi Brahim, Haci-el-Amri et les Oulad Aïssa.

Le même itinéraire a été suivi en sens inverse au retour. Les caravanes se sont rassemblées le 3 janvier aux Oulad Aïssa ; elles sont parties le 4 au matin et sont arrivées le 15 janvier à hauteur de Garet-el-Ghachoua où elles se sont disloquées.

Au retour, les caravanes n'ont pu trouver de l'eau pour la première fois que le 14 janvier à Oglat Djedida.

Un officier des Affaires indigènes est allé au devant des caravanes à leur retour pour recueillir avant leur dislocation tous les renseignements nécessaires sur leur voyage et les échanges faits au Gourara ; il les a rencontrées le 15 au matin à Kheneg-el-Namous dans l'Oued.

SÉJOUR AUX OASIS. — MARCHÉS FRÉQUENTÉS

Les caravanes sont donc restées aux Oasis du 8 décembre 1906 au 3 janvier 1907 inclus.

Le tableau ci après indique les marchés fréquentés par chaque tribu.

TRIBUS	MARCHÉS FRÉQUENTÉS	Observations
Oulad Mansourah.	Tsabit.	Tribus de l'agha
Akerma.........	Tsabit.	
Beni Metharef ...	Tsabit et zaoua.	
Bekakra.........	Dar'amcha et Tsabit.	
Meghaoulia......	Aouguerout.	
Oulad Seghour...	Tsabit.	
Oulad Toumi	Tsabit.	
Oulad Farès	Aouguerout-Tsabit.	
Fradha	Tsabit.	
Oulad Ahmed	Charouin.	
Oulad Messaoud .	Dar'amcha-Timmimoun.	
Oulad Mebarek ..	Zoua.	
Sendan.........	Charouin.	
Megan..........	Zoua.	
Rezaïna Cheraga.	Aouguerout-Deldoul-Tamentit	
Rezaïna Gheraba.	— — —	

QUALITÉ DES DATTES. — NOURRITURE DES CHAMEAUX AUX OASIS

Contrairement aux bruits qui avaient couru avant le départ des caravanes sur le manque complet de dattes aux Oasis par suite du passage des criquets, nos indigènes se sont procuré dans de bonnes conditions leurs provisions de dattes pour l'année courante. Ils sont en somme satisfaits de leurs achats ; partis en effet avec très peu d'espoir ils ont constitué tout leur approvisionnement au prix moyen de 30 francs la charge de *hamira* et de 25 francs celle de *tinnaceur*. Ils ont d'ailleurs fait en général leurs provisions, le 2/3 en *hamira* et l'autre tiers en *tinnaceur*.

Toutefois, à Charouin, les Oulad Ahmed et les Sendan ont dû payer la charge de *hamira* jusqu'à 40 francs et les *tinnaceur* jusqu'à 30 francs. Par contre, les Oulad Seghour ont trouvé des *hamira* à Tsabit à un prix moyen de 25 francs.

Pendant leur séjour aux Oasis, nos indigènes ont nourri leurs chameaux comme l'année précédente, au moyen de dattes de qualité inférieure, dites vulgairement *achef* ; ils évaluent en moyenne à 0 fr. 35 le prix de la nourriture d'un chameau par jour dans ces conditions et par le fait à 9 fr. 45 le prix de sa nourriture pendant tout le séjour aux Oasis.

Les animaux sont restés constamment baraqués à proximité des ksour où ils ont pu être abreuvés sans frais.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LES CARAVANES ET BÉNÉFICES RÉALISÉS

De toutes les marchandises et denrées emportées aux Oasis, nos indigènes ont dû rapporter leur thé et les étoffes ; tout le reste a été échangé.

D'après les renseignements recueillis auprès du caïd Larabi Ould Taïeb des Oulad Seghour, le thé ne coûterait que 3 francs le kilog aux Oasis alors qu'il coûte 3 fr. 50 à Beni-Ounif ou dans les ksour au Sud d'Aïn-Sefra où se sont ravitaillés nos gens avant de partir. De même, les étoffes seraient, paraît-il, vendues aux Oasis à un prix très inférieur à celui de Mécheria.

Le tableau ci-dessous indique par tribu les marchandises importées aux Oasis, ainsi que leur valeur sur le marché de Mécheria et sur ceux des Oasis et les bénéfices réalisés par suite de la plus-value des marchandises sur le marché des Oasis.

NOMS DES TRIBUS		Laine (quintaux)	Beurre (quintaux)	Graisse (quintaux)	Viande sèche (quintaux)	Fromage (quintaux)	Blé (quintaux)	Fèves (quintaux)	Café (quintaux)	Sucre (quintaux)	Poivre (quintaux)	Savon (quintaux)	Bougies (quintaux)	Huile (litres)	Argent emporté (francs)
Hamyan Châfaa	Oulad Mansourah	8.4	12	45	3	7.5	36	1.9	»	»	»	»	»	»	4.000
	Akerma	100	21	54	4	20	45	3.6	»	2.5	»	1	0.25	»	6.000
	Beni Metharef	30	7.5	18	3.75	4.5	18	2	»	10	»	»	»	»	6.000
	Bekakra	400	20	40	»	16	200	20	»	20	1	4	3	»	10.000
Hamyan non Châfaa	Meghaoulia	12.5	6	2	»	4	20	3	0.3	2	0.3	3	»	»	1.500
	Oulad Seghour	6	3	»	»	4	130	»	0.6	1	»	0.5	1	»	6.000
	Oulad Toumi	10.5	1.2	0.4	»	0.6	16.2	2.25	0 5	»	0.2	1	0.3	»	400
	Oulad Farès	20	10.5	2	»	»	45	4	»	»	0.4	»	»	»	3.000
	Frahda	5	9	2	»	0.5	18.9	3	»	»	0.2	»	»	»	2.500
	Oulad Ahmed	7	20	40	»	»	15	4	»	»	»	»	»	»	2.000
	Oulad Messaoud	3	31	10	»	8	30	7	»	»	»	»	»	»	2.115
	Oulad Mebarek	7.5	15	»	»	6	25	10	»	»	0.5	»	1	3	2.500
	Sendan	10	3	2.1	»	»	38.7	»	»	»	»	»	»	»	1.590
	Megan	1	9	0.7	0.15	1.25	45	6	0.12	2	»	0.4	0.4	0.4	3.000
Rezaïna	Rezaïna Cheraga	195	12.65	6.45	15.6	118.8	76	»	»	»	»	»	»	»	5.620
	Rezaïna Gheraba	300	15	8	6	17.5	5.4	18.00	»	»	3	»	»	»	7.500
	TOTAUX	1.115.9	195.85	230.65	32.5	208.65	764.2	84.75	1.52	37.5	5.6	9.90	5.95	3.04	63.725
	Prix de l'unité à Mécheria	90f »	150 »	100 »	100 »	100 »	30 »	40 »	140 »	75 »	200 »	60 »	60 »	125 »	
	Prix de l'unité au Gourara	100f »	200 »	300 »	300 »	300 »	60 »	80 »	200 »	110 »	400 »	65 »	70 »	150 »	
	Différence en plus	10f »	50 »	200 »	200 »	200 »	30 »	40 »	60 »	35 »	200 »	5 «	10 »	25 »	

Le thé et les étoffes ont été rapportées pour les raisons indiquées ci-dessus.
L'orge emportée au départ a été consommée pour la nourriture des chevaux.

BÉNÉFICES RÉALISÉS PAR SUITE DE LA PLUS-VALUE AUX OASIS

Laine : 111.59 × 10	11.159 f »
Beurre : 195.85 × 50.	9.792 50
Graisse : 230.65 × 200	46.130 »
Viande sèche : 32.5 × 200	6.500 »
Fromage : 208.65 × 200	41.730 »
Blé : 764.2 × 30.	22.926 »
Fèves : 84.75 × 40.	3.390 »
Café : 1.52 × 60.	91 20
Sucre : 37.5 × 35	1.312 50
Poivre : 5.6 × 200	1.120 »
Savon : 9.9 × 5.	49 50
Bougies : 5.95 × 10.	59 50
Huile : 3.4 × 25.	85 »
TOTAL. . . .	144.345f 20

Aux bénéfices réalisés par suite de la plus-value acquise au moment des échanges par les marchandises importées aux Oasis, il convient d'ajouter les bénéfices qui résultent de la plus-value qu'obtient sur le marché de Mécheria les marchandises rapportées des Oasis.

Le chargement de retour des chameaux constituant les caravanes de nos indigènes peut être considéré comme se composant uniquement de dattes. Il n'y a pas lieu de tenir compte de quelques quintaux de henné, de piments et d'autres épices, ainsi que de quelques centaines de couffins qui ont été rapportés du Gourara. Tous ces articles en effet représentent de menus cadeaux que les indigènes offrent à leurs parents et amis à leur arrivée en tribu, il n'y a donc pas là réellement matières à profit pour nos gens.

Les chameaux de nos caravanes sont tous sans exception revenus chargés de dattes ; chacun d'eux a rapporté de Gourara un poids moyen de 200 kilogs de *hamira* et de 60 kilogs de *tinnaceur*.

D'autre part, le bénéfice moyen réalisé par quintal de *hamira* peut être évalué à 20 francs, en effet le prix moyen d'une charge de 200 kilogs était aux Oasis de 30 francs et il est à Mécheria de 70 francs.

De même, le bénéfice réalisé sur le quintal de *tinnaceur* peut être évalué à 12 fr. 50 ; en effet le prix moyen d'une charge de 200 kilogs était aux Oasis de 25 francs et il est à Mécheria de 50 francs.

Or, des 3632 chameaux partis cette année, 3630 sont rentrés chargés — 2 étant morts en cours de route. Ils ont rapporté : 508.200 kilogs de *hamira* et 217.800 de *tinnaceur*.

Le bénéfice total réalisé peut donc être évalué :

Pour les *hamira*, à 508.200 × 0,20.	101.640 f »
Et pour les *tinnaceur*, à 217.800 × 0,125 . . .	27.225 »
Soit au total 101.640 + 27.225. . .	128.865 f »

En y ajoutant les premiers bénéfices provenant des plus-values des marchandises importées au Gourara, nous arrivons donc à un total de :

144.345 + 128.865 = 273.210 francs.

Nous devons évidemment en déduire :

1° Les dépenses provenant de la nourriture des chameaux pendant le séjour aux Oasis, soit : 3.630^{ch} × 9,45 = 34.303 f 50.

2° Les dépenses supplémentaires de nourriture occasionnées aux indigènes eux-mêmes par le déplacement que nous pouvons évaluer à 15 francs par tête pour toute la durée de la campagne ; soit :

33 cavaliers + 796 fantassins + 110 femmes + 38 enfants ; ou 997 personnes × 15 fr. = 14.655 francs.

Il n'y a pas lieu de tenir compte des frais de nourriture des chevaux du goum, chacun des groupes fournis par les tribus ayant en effet emporté sa provision.

La somme totale à déduire des bénéfices réalisés et évalué à 273.210 francs se monte donc à (34.303 fr. 50 + 14.655) = 48.958 fr. 50.

Le bénéfice net est donc pour l'ensemble des caravanes de 16 tribus Hamyan et Rezaïna de :

273.210 — 48.958 = 224.251 fr. 50.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET CONCLUSIONS

Aucun incident ne s'est produit en cours de route, ni à l'aller ni au retour. Toutefois, à leur départ du Gourara, nos indigènes ont appris en remontant vers le Nord qu'un rezzou de Chaanba avait quitté la zaouia de Bou Amama et avait été signalé à l'Ouest de nos postes frontières. A cette nouvelle nos caravanes ont pris toutes précautions utiles ; elles n'ont rencontré aucune trace suspecte sur le chemin parcouru à leur retour.

Tous les indigènes qui sont allés cette année en caravanes au Gourara, ont fait preuve de bon esprit ; leur chef indigène le caïd *Larabi Ould Taïeb* n'a jamais eu à faire usage de ses pouvoirs disciplinaires. L'état sanitaire a été parfait pendant toute la durée de leur campagne. Quant à la mortalité des animaux elle a été insignifiante. Tous les chevaux sont revenus dans un état satisfaisant et des 3632 chameaux partis du Cercle, il n'en est mort que deux. Tous sont d'ailleurs rentrés en bon état, le résultat est évidemment très heureux étant donné que ces animaux ont voyagé dans des conditions normales ; un déchet beaucoup plus fort était donc à prévoir.

En somme, d'une façon générale, tous les indigènes sont très satisfaits du résultat obtenu cette année et regrettent de ne pas être partis en plus grand nombre au Gourara.

C. — **Caravane de l'annexe d'Aïn-Sefra**

La caravane des Amour de l'annexe d'Aïn-Sefra qui s'est rendue cette année aux Oasis Sahariennes avait la composition suivante :

TRIBUS	Hommes	Femmes	Enfants	Fusils	Chevaux	Chameaux	Moutons	Observations
Souala	22	3	»	22	»	120	60	
Oulad Toumi	7	»	»	7	»	18	6	
Merinat	5	1	»	5	»	56	6	
Oulad Boubekeur	6	»	»	6	»	34	»	
Oulad Sidi Boulenouar	40	»	4	40	»	170	100	
Cheurfa	3	»	»	3	»	12	»	
Tiout	4	»	»	4	»	11	»	
Oulad Sidi Tadj	20	»	»	20	6	60	40	
TOTAL	107	4	4	107	6	481	212	

La caravane fut rassemblée les 25 et 26 novembre 1906 au lieu dit Garet el Ghachoua, point situé à 6 kilomètres environ au sud de Moghar Tahtani. Un officier des Affaires indigènes de l'Annexe se rendit sur les lieux pour procéder à sa mise en route.

Placée sous le commandement d'Abdelkader ben Medjdoub, de la tribu des Oulad Sidi Boulenouar, la caravane reçut l'ordre de se joindre à celle des Hamyan de Mécheria et de marcher en un seul groupe avec elle. Tous ces éléments réunis seraient ainsi en état de parer plus facilement à une attaque pouvant se produire en cours de route.

Toutes les mesures de sécurité éloignée et immédiate furent assurées par les groupes mobiles de protection de Beni-Ounif, de Colomb, de la Saoura et du Touat d'une part et par les goum et makhzen de Géryville, dans l'oued Namous, d'autre part.

Le départ s'effectua de Garet el Gachoua le 26 novembre 1906.

L'itinéraire suivi fut le cours de l'oued Namous par El Auted, Oglat Djedida, El Guetran, Mamoura, Ez Zaouch, El Etsla, Gorine Zahia, Zemlet Mansour, Kheloua Sidi - Brahim, Ras-el-Mâ, Korâ-ed-Daya et Doukkar. La caravane atteignit le ksar des Oulad Aïssa par où elle pénétra au Gourara, le 9 décembre 1906 et se répandit ensuite dans les différents ksour.

Durant tout le trajet les animaux trouvèrent de l'eau et quelques pâturages dans l'oued Namous, mais à partir d'Ez-Zaouch jusqu'aux Oulad Aïssa même, c'est-à-dire pendant les 6 jours nécessaires à la traversée de l'Erg, les caravaniers durent emporter dans des guerbas, l'eau nécessaire à leur alimentation et à celle des chevaux qui les accompagnaient.

Si les pâturages de l'oued Namous et de la Hamada qui bordent cette vallée furent assez maigres et rares, les chameaux et moutons trouvèrent par contre, des plantes et herbes en abondance dans les dunes de l'Erg.

Les opérations commerciales durèrent 25 jours, puis les divers groupes s'étant de nouveau réunis, la caravane quitta le Gourara le 4 janvier 1907.

Elle fut de retour dans l'annexe, à Garet el Ghachoua son point de départ, le 15 du même mois, ayant suivi le même itinéraire qu'à l'aller.

La caravane des Amour commerça uniquement dans les ksour du Gourara.

Elle visita les oasis suivantes : Haiha, Oulad Aïssa, Adjir, Guentour, Oulad Said, Timimoun, Taoursit, Ouadjda, Deldoul, les Ouled Mached et l'Aouguerout.

Partout la récolte de dattes avait été assez bonne et comme qualité et comme quantité. Le prix de vente dans les ksour méridionaux fut un peu moins élevé que dans ceux du Nord, à cause de leur éloignement.

Les chameaux ont pu trouver en abondance, aux nombreuses fuggara existant au Gourara, l'eau nécessaire à leur alimentation. Les chameliers faisaient boire leurs animaux dans les séguia qui sillonnent les jardins, sans être assujettis à aucune redevance.

A Haïha seulement, où on ne trouve que des puits, les ksouriens ont prêté leurs bons offices aux conducteurs de chameaux en les aidant parfois à tirer l'eau nécessaire. Quelques provisions, soit un peu de farine, d'orge ou de blé, ont dédommagé ces ksouriens de leurs peines.

Malgré l'exiguïté des régions de pacage au Gourara, nos indigènes ont conduit chaque jour leurs chameaux au pâturage et le service de garde a été assuré à tour de rôle par eux-mêmes.

Les chameliers qui accompagnaient les animaux faisaient des provisions de drinn dans la journée et rejoignaient le soir leurs compagnons.

On donnait alors une brassée de ce fourrage à chaque animal et une certaine quantité de *achef*, qu'on se procurait au moyen d'échange : une mesure de blé, de fèves ou de fromage était échangée contre 12 mesures semblables de achef ; une mesure d'orge contre 4 ou 5 de ces achef.

Les chameaux mangeaient ainsi à satiété. Partis en assez mauvais état à cause de la pénurie de pâturages dans l'annexe d'Aïn-Sefra, ils furent remis en état par ce régime nutritif et par le repos de 25 jours qui leur fut laissé au Gourara, et, au retour, ils étaient certainement en meilleur état qu'au moment du départ.

TRANSACTIONS

A. — **Bénéfices provenant de l'apport de marchandises au Gourara**

1° Détail des bestiaux et denrées transportées par la caravane des Amour aux Oasis Sahariennes, valeur calculée d'après le cours à Aïn-Sefra :

	Quantités	Prix de l'unité	Total...
Argent	»	»	7.600
Orge (quintal)	18	17.50	315
Fromage (quintal)	48	30	1.440
Beurre (quintal)	40.4	200	8.080
Mouton (la tête)	212	20	4.240
Laine (quintal)	44	100	4.400
Graisse (quintal)	25.5	70	1.785
Thé (quintal)	93.5	27	2.524 5
Fèves (quintal)	14 20	75	1.140
Poivre (quintal)	0.10	300	30
Savon (quintal)	0.16	50	8
Viande (quintal)	8.5	75	637.50
Blé (quintal)	4	300	1.200
Sucre (quintal)	35.5	75	2.662 5
Huile (quintal)	1	100	100
Bougie (kil.)	26	0.75	19 5

Valeur totale des denrées emportées : 36.482 francs.

2° Détail de ces mêmes denrées, valeur calculée d'après le prix de vente du Gourara :

	Quantités......	Prix de l'unité.	Total.....
Bougie (kilo)	0 26	100	26
Huile (quintal)	1	125	125
Sucre (quintal)	35.5	110	3.405
Thé (quintal)	4	400	1.600
Viande (quintal)	8.5	200	1.700
Savon (quintal)	0.16	70	11.20
Poivre (quintal)	0.10	400	40
Fèves (quintal)	14.20	100	1.920
Blé (quintal)	93.5	45	4.207 5
Graisse (quintal)	25.5	110	2.805
Laine (quintal)	44	120	5.280
Mouton (la tête)	212	20	4.210
Beurre (quintal)	40.4	250	10.100
Fromage (quintal)	48	50	2.400
Orge (quintal)	10	31.5	315
Argent	»	»	7 600

Valeur au Gourara des denrées et sommes emportées : 46.274 fr. 70.

Le bénéfice réalisé par nos indigènes dans la première partie de leurs transactions est donc de :

46.274 fr. 70 — 36.482 fr. 00 = 9.792 fr. 70.

Il y a lieu de remarquer que toutes les denrées coloniales emportées par nos gens au Gourara étaient d'origine française et avaient été achetées par eux lors de leur passage à Beni Ounif.

Les autres denrées, telles que graisse, beurre, fromage, fèves, laine, viande sur pied provenaient de nos tribus.

Enfin, les grains avaient été achetés sur place à Aïn-Sefra.

B. — Bénéfices provenant de l'apport à Aïn-Sefra de marchandises du Gourara

1° Détail des marchandises rapportées par la caravane des Amour, valeur calculée d'après les cours du Gourara.

HAMIRA			TINNACEUR			TINHOUD			DEGLET			TOTAL GÉNÉRAL
Quantité (charges de 200 kil.)	Prix de la charge	TOTAL	Quantité (charges de 200 kil.)	Prix de la charge	TOTAL	Quantité (charges de 200 kil.)	Prix de la charge	TOTAL	Quantité (charges de 200 kil.)	Prix de la charge	TOTAL	
290	25 »	7.250 »	50	20 »	1.000 »	8	30 »	240 »	5	30 »	150 »	8.640 »
130	30 »	3.900 »	80	25 »	2.000 »	17	35 »	595 »	9	35 »	225 »	6.720 »
420	»	11.150 »	130	»	3.000 »	25	»	835 »	14	»	375 »	15.360 »

2° Détail des mêmes marchandises, valeur calculée d'après les cours à Aïn-Sefra.

HAMIRA			TINNACEUR			TINHOUD			DEGLET			TOTAL GÉNÉRAL
Quantité (charges de 200 kil.)	Prix de la charge	TOTAL	Quantité (charges de 200 kil.)	Prix de la charge	TOTAL	Quantité (charges de 200 kil.)	Prix de la charge	TOTAL	Quantité (charges de 200 kil.)	Prix de la charge	TOTAL	
420	70 »	29.400 »	130	60 »	7.800 »	25	90 »	2.250 »	14	90 »	1.260 »	40.710 »
»	»	29.400 »	»	»	7.800 »	»	»	2.250 »	»	»	1.260 »	40.710 »

Le profit réalisé par nos indigènes dans la seconde opération est donc de :

40.710 — 15.360 = 25.350 francs

Et le bénéfice total que retire la caravane des Amour de son voyage aux Oasis Sahariennes s'élève à :

9.792 70 + 25.350 = 35.142 70

Il convient de défalquer de cette somme :

1° La valeur des deux chameaux morts en cours de route évalués à 150 francs l'un, soit.	300 »
2° Le montant des provisions emportées pour l'échange du hachef, à raison de 8 francs par chameau, soit	3.848 »
TOTAL . . .	4.148 fr.

Le bénéfice net est donc de : 35.142 70 — 4.148 = 30.994 f 70, c'est-à-dire 64 fr. 45 par chameau.

Il n'a pas été tenu compte dans ce qui précède des frais de puisage de l'eau pour les chameaux à Haïha, qui ont été pour ainsi dire insignifiants.

D'autre part, quelques articles de sparterie tels que *tebag* ou objets analogues et une petite quantité de henné ont aussi été rapportés des Oasis ; en raison de leur peu d'importance ces achats n'ont pas, non plus, été décomptés dans la situation qui précède.

La mesure qui a été généralement employé a été la *gherara* ou sac pesant environ 100 kilogs et le *hemel* ou charge de chameau comprenant deux *gherara*.

Il y a lieu de signaler plus particulièrement, une importante modification dans la manière dont furent effectuées cette année, les transactions commerciales au Gourara ; alors que précédemment ces transactions se faisaient à peu près exclusivement par voie d'échanges des denrées apportées par les caravanes contre les dattes et autres produits des Oasis, la gherara de dattes servant pour ainsi dire d'étalon pour ces échanges, les caravaniers durent, cette année, vendre presque toute leurs denrées et effectuer presque tous leurs achats de dattes contre paiement en argent.

Il ne fut fait exception à ce qui précède que pour la fourniture des achef destinées à la nourriture des chameaux, lesquelles, ainsi qu'il a été dit plus haut, furent échangées contre de la farine, du blé ou de l'orge.

D'autre part, alors qu'antérieurement le prix de la charge de dattes était le même dans toutes les Oasis, il était cette année sensiblement variable selon la situation géographique de ces Oasis, le prix étant plus élevé de 5 francs par charge dans celles de la région nord du Gourara.

D'après les renseignements recueillis par les caravaniers, ces achats et ventes contre espèces monnayées auraient été occasionnées par la nécessité dans laquelle se trouvaient les habitants des Oasis, de se procurer du numéraire pour le paiement de l'impôt. Il semblerait cependant que ce changement de coutume pourrait être cependant attribué à la compréhension et à l'adoption dans une certaine mesure par les indigènes des Oasis Sahariennes de nos habitudes commerciales qu'ils reconnaissent beaucoup plus faciles et plus exactes que les échanges auxquels ils se livraient autrefois.

La différence dans les prix des dattes suivant que les ksour sont plus ou moins éloignés du point par lequel les caravanes arrivent aux Oasis, semble bien indiquer que ces prix, ces cours locaux pourrait-on dire, ont été fixés en tenant compte du transport et aussi du temps nécessité qui augmentent en raison de l'éloignement.

Leur besoin de numéraire, dont il a été parlé ci-dessus, explique bien la vente des dattes contre paiement en argent, mais il n'explique pas la nécessité, pour ces indigènes, d'acheter de la même manière les denrées apportées par les caravanes puisque, dans ce cas, ce sont eux qui doivent fournir l'argent et qu'ils ne font pas usage de la faculté qu'ils ont d'échanger ces denrées contre des dattes.

Aucun incident n'est venu troubler la bonne marche de la caravane durant ce long voyage et deux chameaux seulement sont morts de fatigue, pendant le retour.

L'état sanitaire des caravaniers a été excellent et les chameaux sont rentrés en bon état.

En résumé, nos gens apprécient, une fois de plus encore, les bénéfices assez importants réalisés par ce voyage au Gourara. Ils sont unanimes à reconnaître l'accueil cordial et empressé qu'ils ont trouvé dans tous les ksour où ils ont commercé.

ÉTUDE SUR L'OUED DRAA SUPÉRIEUR [1]

Au cours des hivers de 1904-1905-1906, il est venu à Beni-Ounif des quantités considérables d'indigènes venant du Dadès ou de la région de l'oued Draa supérieur.

Le Dadès, et la route pour en venir (Ferkla, Todra, Tafilalet, Guir), ont été décrits suffisamment par les explorateurs, dont le plus connu, ou tout au moins le plus exact, est le vicomte Charles de Foucault.

L'oued Dràa et les itinéraires qui y conduisent ont paru utiles à connaître. Nous avons interrogé de très nombreux immigrants ; la coordination des renseignements fournis par eux a fait l'objet de la présente étude.

Il ne faut pas y rechercher l'exactitude absolue (le but du travail est uniquement de donner une idée assez approchée de cette région), en se rappelant que l'on n'a eu sous la main que des miséreux qui, presque toujours, ne savaient que très peu l'arabe.

Chassés de leur pays par la famine, ils marchent par bandes de 10 à 20. Ils n'ont d'autres bagages que le mezoued (petit sac à provisions fait d'une peau d'agneau ou de chevreau) contenant leur maigre pitance. Leur vêtement ne comporte, le plus souvent, qu'une simple gandoura, serrée à la ceinture, et une corde en poil de chameau roulée autour de la tête. Rares sont ceux qui ont un burnous (et quel assemblage de loques !) Pour toute arme ils ont un bâton. Ils arrivent ainsi sans même se mettre sous la protection d'une caravane ; leur dénûment leur sert de sauvegarde.

Le chef de la bande seul a déjà fait le voyage ; les autres quittent leur pays pour la première fois, et ne se préoccupent que fort peu des lieux où ils passent. Il a donc été difficile de les leur faire préciser, d'autant plus qu'un certain nombre de ces points portent deux et même trois noms. Nous nous sommes bornés à les situer à peu près les uns par rapport aux autres.

---

(1) D'après des renseignements recueillis au bureau des Affaires indigènes de Beni-Ounif en 1904, 1905 et 1906.

Les communications du Draa avec le nord se font dans deux directions principales : le Todra et le Tafilalet. Le point de départ commun est la région de Beni-Sbiha, Beni-Haïoun, qui est le centre commercial le plus important.

Dans l'une et dans l'autre direction, la route se fait en 5 ou 6 étapes, avec point d'eau à chaque étape, ce qui permet d'y utiliser des mulets et des ânes, uniques moyens de transport des ksouriens.

I. — Vers le Todra. — Les caravanes sortent du Draa par le Fezzouata et Tamghout, franchissant le djebel Bou Zeroual au Tizi Tasbest (ou Tabesbest), où se trouve un ksar portant le même nom et qui est le lieu de leur première étape.

Elles font leur deuxième étape à l'un des ksour du Tazarin.

La troisième étape se fait au pied du Sarro, à Taghbalt (ou Achich), qui ne serait pas un ksar, comme semble l'indiquer la carte de de Flotte de Roquevaire, mais un simple point d'eau dans un oued intermittent.

Dans la quatrième étape elles franchissent le Sarro au Tizi Ourkan.

D'une cinquième étape elles arrivent au Todra.

II. — Vers le Tafilalet. — Les caravanes paraissent s'y rendre par deux itinéraires différents.

1° Le premier emprunte la route du Todra jusqu'à Taghbalt (ou Achich), 3e étape.

Là, les caravanes bifurquent au Nord-Est, font leur 4e étape au Tizi N'terfis.

Elles font une cinquième étape au ksar Msici (Aït Sfoun), au pied du Sarro.

Ce ksar semble jouir d'une fâcheuse réputation de repaire de coupeurs de routes

Enfin, dans une sixième étape, elles arrivent au Djerf, après avoir dépassé un ksar du nom de Tamerna.

2° Le deuxième itinéraire paraît plus sûr.

Les caravanes sortent du Draa par le Kettaoua et aboutissent au Tafilalet par le Seffalat.

Les différents points de repère (tous points d'eau d'ailleurs), se succèdent dans l'ordre suivant :

	Beni-Semguin
environ 35 kilomètres	
	Zguilma
id. 60 id.	
	Oguilet
id. 25 id.	
	Bou Haïara
id. 10 à 15 kilomètres.	
	Bou Khechba (el Maader)
id. 35 kilomètres.....	
	Chouiref Outtara Ouled Djemia Seffalat (Tafilalet).
id. 30 id.	

Au loin, à gauche (Nord-Ouest), Er Reg Ouchen (ou Fezzou) à hauteur du Maader.

Au loin, à droite (Sud-Est), Boudjarin et Oum Berika.

Les points indiqués sur la carte de de Flotte de Roquevaire sous les noms de El Raba au N.-O., et au S.-E. Djorf Hamou Allal, Ahandar, semblent inconnus.

Les deux itinéraires ci-dessous, les plus nets des 25 ou 30 qui ont été recueillis, donnent une idée de la façon dont voyagent les immigrants.

PREMIER ITINÉRAIRE

Première Journée. — Départ d'In-Nserat vers huit heures du matin. Marche jusqu'au dohor (*). Halte une heure ou deux. Marche jusqu'au moghreb (*). Première nuit en plein désert sans eau.

2e Journée. — Départ après le fedjer (*). Passage avant le dohor à Zguila d'où ils emportent de l'eau après s'y être reposés, 2e nuit comme la première sans eau.

3e Journée. — Départ après le fedjer. Arrivée à l'aceur à Oguilet. Ils y font de l'eau, s'y reposent et repartent jusqu'au moghreb. 3e nuit en un point sans eau appelé Thalat-el-Ghorb.

(*) Fedjer, dohor, aceur, moghreb, aacha sont les noms des cinq prières musulmanes. Elles se font à des moments déterminés de la journée. Ce sont les seuls points de repère employés pour mesurer le terrain.

4e Journée. — Départ au fedjer ; passage dans la matinée à Bou Haïara. Arrivée à la nuit à Bou Khechba où ils couchent.

5e Journée. — Etape à Chouiref où ils arrivent avant le moghreb.

6e Journée. — Arrivée au Ghorfa après le coucher du soleil.

IIe ITINÉRAIRE

Première Journée. — Départ de Beni-Semguin vers midi. Première nuit à un point nommé Oglat Gdah où il arrivent entre le moghreb et l'aacha

2e Journée. — Départ au fedjer. Un peu avant le dohor, arrivée à Zguilma où ils s'approvisionnent d'eau. Arrivée au moghreb à un point sans eau qu'ils appellent Merzama, marqué par un talha (gommier), où ils couchent.

3e Journée. — Départ au fedjer ; arrivée au moghreb à Oguilet où ils couchent.

4e Journée. — Départ au fedjer ; arrivée au moghreb à Bou Khechba, ayant laissé un peu à leur droite Bou-Haïara.

5e et 6e Journées. — Comme à l'itinéraire précédent.

Le ksar Fech leur est inconnu.

Ils ont laissé Ben Djarin à environ un jour de marche à droite le deuxième jour ; Ouchen loin à leur gauche le cinquième jour ; et ce même jour, Oum Berika à quelques kilomètres à droite.

— Sur la nature des différents points entre le Draa et le Tafilalet, voici quels ont été les renseignements recueillis :

ZGUILMA. — Puits au milieu de palmiers, eau en abondance, profondeur : une hauteur d'homme.

OGUILET. — Petit oglat, comme son nom l'indique : 2 ou 3 puits de 2 à 3 mètres de profondeur.

BOU-HAÏARA. — Affleurement de la nappe d'un oued qui passerait ensuite à Bou-Khechba où elle affleure de nouveau, puis à El-Maader. Pas de palmiers.

BOU-KHECHBA. — Puits à fleurs du sol dans un lit d'oued. Pas de palmiers.

MAADER. — Pas de ksar ; terrain de culture ; plusieurs puits peu profonds.

CHOUIREF. — Appelé aussi Iklifikhen, puits à fleur de sol selon les uns, et selon les autres, sources dans un bouquet de palmiers.

OUTTARA. — Plusieurs puits peu profonds dans un oued.

OUCHEN ou FEZZOU. — Petit ksar des Aït-Atta.

IIIe ITINÉRAIRE

Du Draa à Tabelbalet. — Dans cette direction les renseignements ont été moins abondants, et, surtout, moins faciles à comparer. L'itinéraire ci-dessous a pu seul être considéré comme contenant des renseignements de quelque valeur :

Départ de Beni-Hnit. 1re étape, Mincina.

2e étape, Djerf dans l'oued Mirad. Affleurement de la nappe. Pas de palmiers.

3e étape, Zegdou : puits sans palmiers ; profondeur : une hauteur d'homme. A côté un petit bordj ayant appartenu jadis aux Ouled Sidi Salem.

4e étape, Tizi N'Daguin : bosquet de palmiers, puits profond d'une hauteur d'homme.

5e étape : Goulib Foukani dans la Daoura, eau à un redir.

6e et 7e étapes ; dans la hamada sans eau.

8e étape : Tabelbalet.

L'indigène interrogé dit ne pas connaître les points de El-Mengoub, Sidi Kadi Hadja indiqués par quelques autres, ni la Koudiat Bou el Adam signalée sur la carte de de Flotte de Roquevaire.

En étendant les investigations aux populations, à leurs groupements, au régime des eaux, aux productions naturelles, à l'armement, à l'industrie, etc..., il a été facile de se convaincre que les notions générales que nous possédions déjà

sur les populations sédentaires sahariennes s'appliquent également à celles de l'oued Draa.

Comme dans les ksour de notre Sahara, la population se divise en Cheurfa nobles, Arabes mi-ksouriens, mi-nomades suivant la saison ; Haratin qui forment la majorité ; esclaves.

L'exploitation des ksouriens par les nomades qui les terrorisent est sans limites.

Même particularisme de ksar dont chacun est gouverné par sa djemâa.

Querelles incessantes de ksar à ksar et guerres d'ailleurs aussi anodines qu'interminables.

Anarchie complète et, comme conséquence, misère noire de la partie non aisée de la population.

Productions identiques à celle des autres oasis déjà connues de nous : dattes, orges, légumes. Troupeaux très-restreints.

Armement rudimentaire : fusil à pierre presque uniquement.

Commerce très restreint, entre les mains des juifs et des maures à l'intérieur des ksour ; payant des droits de circulation (zettata) très onéreux et à la merci des nomades à l'extérieur ; écoulant vers le centre Africain les produits européens (thé, sucre, cotonnade), généralement anglais, et en ramenant de l'or et des esclaves.

L'industrie est a peu près nulle et se réduit au travail de préparation du cuir connu en Algérie sous le nom de filali.

Populations. — Les différents éléments vivent mélangés à peu près partout. Seuls 4 ou 5 ksour de cheurfa font exception.

Les nomades qui fréquentent ou plutôt pressurent le pays sont :

Arabes : Ouled Sidi Salem (marabouts), Arib, Nonadji.

Ou Berbères : Aït-Atta, Aït Alouan, Aït Sfoun, Aït Bou Daoud, Ilemchan.

Districts. — Outre ceux indiqués sur la carte de de Flotte de Roquevaire, il y a lieu d'intercaler entre Fezzouata et El M'Hammed, les districts de Beni Ali et Kettaoua.

Nous donnons ci-dessous un essai de nomenclature des ksour et casbas des différents districts :

I° TERNATA

Rive droite de l'oued d'amont en aval

Tizgni.
Yakhallouf.
Bou Nama.
Zorgan.
Tigguit.
Mouss.
Ouled Ameur.
Douera Tahtania.
Mouglali.
Ighlal.
Tafroust.
Taïrchout.
Ben Ouzouli.
Daghallif.
Hara.
Tenagant.
Ighdaï.
Arlal.
Bou Zeggan.
Timegdi.
Tignitin.
Achtour.
Tidelin.
Draoui.
Tanazat.
Ouled Ali ben Miloud.
Ouled Haridj.
Birchat.
Boukhlal.
Mansouria.
Ouled el Hadj Tamazit.

Rive gauche

Rlat.
Heddan.
Hadj el Hassein.
Tingsert.
Yafra.
Ouled Youb.
Taghzout.
Mkatra.
Mala.
Ouled Oussah.
Zaouiet el Kadi.
Tisserkat.
Tamsita.
Tighezelt.
El Aarouniat.
Sidi Embarek.
Aghlat Ouassif.
Berda.
Mahdia.
Tamsita m'ta cheurfa.
Oughsen.

II° FEZZOUATA

Tout entier sur la rive droite : Amzerout. — Saret. — Aghlat Oudghara. — Aït Atman. — Asrir. — Inkizat. — Timtig. — Beni Khallouf. — Aguin. — Tazghout. — Tamghout. — Zaouia sid En Nas. — Zaouiet ben Naceur. — Ouled Brahim. — Tinfou. — Bounou. — Tagirsift. — Zaouia Barrania. — Ksabi. — Sidi Abdelali.

IIIᵒ BENI ALI

Rive droite

Aït Atman.	Aït Hamou.
Aït Ranna.	Aït Aïssa ou Brahim.
Aït Aïd.	Aït Ali ou Hassaïn.
Taghchout.	Zaouïa sidi Moussa.
Ouled ben Djeddi.	Aït Khou Aïcha.

Rive gauche

Zaouïra Barraa.	Zaouïa Bou Terch.
Tignit.	Zaouïa sidi Abdelali.
Zaouia sidi Moktar.	Aït ben Mizrag.

IVᵒ KETTAOUA

Rive droite	*Rive gauche*
Tassera.	Ignaouen.
Mouley Embarek.	Ksar Arib.
Si Hamou Tahar.	Beni Semguin.
Derkaoua.	Zaoïua Mouled Cherif.
Mansouria.	Taachet.
Mouley Ahmed ben Saïd.	Zaouïa Djedida.
Adouafil.	Najia.
Casbet Remla.	Zaouia Barraa.
Peni Haïoun.	Zaouiet Imidouan.
Beni Hnit.	Ghlad.
Beni Sbih.	Casbet En Nani.
Aït Rbah.	Hammamoun.
Khessouan.	Ouled Ameur.
Zaouiet sidi Salah.	Ouled Youcef.

Puis, en descendant sur la rive gauche : Beni Skoukin. — Blida. — Rekba Tiraf. — Beni Ikhtil. — Koudia. — El Anser. — Gouroggui. — Ouled Ali. — Ksar Aït Alouan.

Vᵒ EL MHAMID

Rive droite

Ouled Driss.	Meharza.
Tahlat Cheurfa.	Ouled Ahmed.
Tahlat Draoua.	Botha.
Ouled Youcef.	

Rive gauche

Mhaïa.	Zaouïa Lehma.
Zenaga.	

Le district de Tazarin intermédiaire entre le Draa et le Todra, au pied du Sarro, comprendrait les ksour suivants :

Aït Chaïb. — Izakhniouen. — Tassakht. — Bou Bri. — Aït sidi Ali. — Aït Oughri.

Régime des eaux. — L'oued coule toute l'année en amont du Kettaoua. Le Kettaoua est compris entre deux branches qui, en été, n'ont pas d'eau. Son lit proprement dit aurait 150 à 200 mètres de large coulant à pleins bords en hiver, et serait réduit à un maigre filet de 0,50 en été.

La palmeraie s'étendrait, sur chaque rive, sur une largeur de 1,000 à 1,500 mètres de chaque côté.

Les segguias de dérivation de l'oued suffiraient généralement à l'irrigation. Il n'y aurait donc que peu ou pas de puits, sauf dans la région Beni Sbih et Beni Haïoun.

Les foggaras seraient inconnues.

Organisation intérieure. — Il n'existe sur l'ensemble de la région aucune autorité officielle analogue à celle de Mouley Rachid au Tafilalet, du caïd Madani el Glaoui dans le Glaoua le haut Dadès et le Telouet.

Cependant, il y a lieu de mentionner l'influence non officielle, mais réelle, qu'exercerait au Kettana un certain Abbès ould el Hadj Youcef. Cet individu habiterait Beni Haïoun et devrait son influence à sa richesse : il posséderait 10,000 palmiers. Cette influence serait d'ailleurs limitée au seul Kettaoua.

L'anarchie et les mauvaises récoltes, ont amené une misère épouvantable. La situation relativement beaucoup plus prospère de nos tribus frappent les Draoua. Ils s'étonnent de voir tout fonctionner avec un ordre et une sécurité totalement inconnus chez eux. Ils en expriment leur admiration et le vœu de nous voir aller enfin mettre l'ordre chez eux. Il faut cependant se rappeler que ceux qui parlent ainsi sont les prolétaires de leur pays. Il est fort douteux que les riches et les nomades soient dans les mêmes sentiments.

Armes. — Le nombre d'hommes capables d'être mis en campagne a été évalué à plusieurs reprises à :

2 à 3,000 dans le Kettaoua ;

1,000 à 1,500 dans El-M'Hamid ;

5 à 600 aux Beni Ali où la grande quantité de ksour de marabouts diminue le contingent d'une façon considérable.

Ces chiffres doivent naturellement subir la correction nécessaire à toute évaluation indigène.

Commerce. — Esclaves. — Comme partout, le commerce des esclaves constitue la branche importante du commerce du sud. Les nomades : Sidi Salem, Arib, vont les chercher dans la région de Tendouf et de Tombouctou. Ce commerce s'est considérablemeut ralenti et est devenu irrégulier depuis notre installation dans le Soudan septentrionnal et la Maurétanie. On nous a même dit que depuis trois ans il n'était arrivé aucune caravane d'esclaves. La valeur marchande des esclaves était (en argent marocain) :

300 à 400 francs pour un esclave mâle de quinze ans ;

150 à 200 francs pour un esclave mâle adulte ;

500 à 750 francs et plus pour une esclave femelle vierge ;

50 à 100 francs pour une esclave femelle non vierge.

Vers Merrakech, les Draoua exportent de l'orge, des dattes, du filali.

Vers le Tafilalet, ils exportent presque exclusivement du filali.

De l'oued Sous, ils importent de l'huile d'olive (peu important).

Sur ces trois directions, la fréquence des points d'eau fait que les ksouriens font eux-mêmes leurs transports avec leurs ânes et leurs mulets. Ils paient une zettata de 1 franc par bête de somme aux ouled Yahia sur la route de Merrakech, et aux Beni M'Hammed sur celui du Tafilalet.

Industrie. — Elle consiste en quelques bijoux, un peu de savon liquide obtenu en traitant, par un procédé impossible à se faire expliquer, l'huile importée du Sous par la cendre d'un arbuste du pays.

Mais la seule branche industrielle ayant quelque importance est la fabrication du filali.

Le centre du commerce et de l'industrie est Beni-Sbih.

Beni Haïoun où se trouvent les commerçants les plus connus. On nous a nommé les indigènes : Baktar, les Ouled Aziz et les Ouled Sidi Chema et les juifs Mouchi Mijou, Haroun, Yacoub, Youcef ben Yacoub, Ouled Eliaou et Hadji.

Minéraux. — Le fer brut vient de Merrakech ; l'or vient du Soudan avec les caravanes d'esclaves et en quantité d'ailleurs infime ; le plomb vient du Todra : près d'un ksar nommé Kerdous se trouveraient des mines en exploitation. Il en viendrait aussi du ksar Fech, des Aït Atta entre le Draa et le Tafilalet. L'antimoine vient d'un ksar nommé Hacia à 180 kilomètres environ à l'ouest de Beni Haïoun. Le soufre vient d'Algérie et de Merrakech.

Mesures. — Outre l'aabar signalé déjà dans les études sur le Tafilalet et qui a la même valeur au Draa, les Draoua se servent de la *merarfa* qui vaut un 1/2 aabar.

Monnaies. — Elles sont à peu près celles signalées au Tafilalet par M. l'officier interprète Mercier.

Une mouzouna vaut six flous. Quatre mouzouna valent un oukaia (ce que M. Mercier appelle un dirhem) ; c'est la même dénomination et la même valeur qu'au Gourara.

Le metsakel équivaut au franc ou à la peseta, car il faut cinq metsakel pour faire un rial ou un douro.

Confréries religieuses. — Il y a une quantité considérable de zaouïa mais il n'a pas été possible de faire dire celles qui pourraient être affiliées aux grandes confréries connues.

Juifs. — Ils sont absolument traités comme les serfs du moyen âge et deviennent eux-mêmes un objet de commerce entre leurs protecteurs qui se les vendent.

Légendes. — En plus des légendes ordinaires à tous les ksour du Sahara, on trouve au Draa celle du trésor caché dans de vieux ksour dont la fondation est attribuée aux Roumis (Romains). On signale deux de ces dépôts près de Beni Sbih : Meggueg et Ifri. On dit que l'un de ces trésors a été déterré il y a quelques années par un individu venu tout exprès de Merrakech qui en aurait emporté une partie seulement, et n'aurait plus reparu depuis.

Beni-Ounif, le 5 mars 1907.

EL HACHEMI BEN MOHAMMED,
Khodja du Service des Affaires indigènes.

NOTES SUR LA TRIBU DES ZOUA

Oulad Sidi M'hammed ben Ahmed

Le mot zoua ازواء est le terme générique qui caractérise les tribus maraboutiques. On dit : zaoui زاوي homme de zaouïa, pluriel : zoua.

La tribu des Oulad Sidi M'hammed ben Ahmed est essentiellement nomade étant donné le grand nombre de ses troupeaux. Ses campements se rencontrent dans les environs d'El Sâada et de Hammou ou rezag.

On cite, comme étant les kebar de cette tribu, et en même temps les plus riches : Sid el Madani ould M'hammed et F'kir el Mamoune ould Mohammed ben Ahmed, tous deux des Oulad Sghir.

Les Oulad Sidi M'hammed ben Ahmed ont un kçar où se sont fixée une centaine de familles appartenant un peu à toutes les fractions de la tribu. Ce kçar est connu sous le nom de Zaouïa Anoual, sa position géographique est déterminée et connue. La zaouïa a pour chef le vieux mokaddem Sidi bou Tahar et reçoit les hôtes de passage ainsi que les pélerins venus visiter le tombeau de Sidi M'hammed ben Ahmed « Gharras el Kheïl », l'ancêtre de la tribu.

Les zoua d'Anoual s'appellent Ahl Anoual, ils n'ont aucun lien de parenté avec les zoua Gharaba.

Deux fractions des Beni Oual vivent avec les Oulad Sidi M'hammed ben Ahmed depuis fort longtemps et sont maintenant considérés comme en faisant partie ; ce sont les Oulad el Hadj, dont le kebir est Bel Mehdi et les Beni Oual, dont le chef est Ali ben Tahar.

Si la tribu des Oulad Sidi M'hammed ben Ahmed semble jouer un rôle effacé au milieu des tribus qui l'entourent, si même leur notoriété paraît insignifiante, c'est bien parce qu'ils ont ce caractère maraboutique qui donne à leur vie une grande indépendance et les laisse passer inaperçus. Ainsi

délivrés des craintes de l'attaque et des représailles, ces zoua ont orienté leur activité vers le commerce et se mélangent aux populations pour vendre ou acheter des troupeaux.

On trouve, en même temps que d'importants troupeaux de moutons et de chameaux, des chevaux qui sont appréciés et recherchés.

Un grand nombre d'Oulad Sidi M'hammed ben Ahmed sont fixés chez les tribus Braber et chez les Beni Guil, Oulad Naceur, comme bergers, tolba, etc.

Depuis le mois de novembre 1905, les Oulad Seghir sont campés dans les plaines environnant Aïn Chaïr, se mêlant aux Aït bou Chaoune ainsi qu'aux Beni Guil et Oulad Naceur. Ils fréquentent constamment le marché d'Aïn Chaïr ; quelques-uns d'entre eux sont même venus, accompagnant des caravanes et marchands de moutons, sur les places de Béchar et Beni-Ounif.

Les divisions suivantes ont été données par un zaouï ; ces renseignements, ainsi que les chiffres qui les accompagnent, ont été deux fois contrôlés.

OULAD SIDI M'HAMMED BEN AHMED 1.050 hommes. 560 tentes. 300 chevaux. 35.000 moutons. 13.000 chameaux	OULAD SGHIR EL HADJADJ	500 hommes. 300 tentes. 150 chevaux. 20.000 moutons. 8.000 chameaux.
	OULAD SIDI AHMED	400 hommes. 200 tentes. 150 chevaux. 15.000 moutons. 5.000 chameaux.

AHL ANOUAL 100 familles 150 hommes	O. Sghir, 60 familles. O. Sidi Ahmed, 40 familles.
BENI OUAL 90 tentes 120 hommes	Beni Oual, 40 tentes. Oulad el Hadj, 50 tentes.

Divisions

OULAD SIDI M'HAMMED BEN AHMED	OULAD SGHIR ou encore EL HADJADJ	Oulad el Hadj ben Seghir.
		Oulad bou Taïeb.
		Oulad Achour.
		Oulad Sghir ben Ali.
		Oulad Sidi ben Abd-Allah.
		Oulad Ahmed, surnommé Houriate.
		Oulad bou Ziane.
	OULAD SIDI AHMED	Oulad sidi Ahmed.
		Oulad el Mahjoub.
		Oulad Achour.
		Oulad Taleb.
		Oulad bel Bekri.
	AHL ANOUAL	Oulad Sghir.
		Oulad Sidi Ahmed.
	BENI OUAL	Beni Oual.
		Oulad el Hadj.

La djemâa des O. Sidi M'h. ben Ahmed

Sid el Madani ould M'hammed } O. el Hadj ben Sghir.
F'kir el Mamoune ould Mohammed ben Ahmed } O. el Hadj ben Sghir.
Sidi M'hammed ben bou Taïeb des O. bou Taïeb.
Sidi Mohand ben Ali (mokaddem des Kadria) oulad Achour.
Sidi Mohand ben Sghir des Oulad Sghir ben Ali.
Zeroual ould sidi ben Abd Allah des oulad sidi ben Abd Allah.
Sidi Mohammed bel Assi des Houriate.
Sidi Mohammed ben M'hammed des O. bou Ziane.
Ahmed bel Mokaddem des Oulad sidi Ahmed.
Sid el Mahjoub. } Oulad el Mahjoub
Sidi Mohammed ben Belçassem } Oulad el Mahjoub
Sidi f'kir Ahmed ould bou Amek des Oulad Achour.
Sidi Mohammed ben Taleb } des Oulad Taleb.
Sidi el Hadj ben Moussa } des Oulad Taleb.
El Bachir bel Bekri (Oulad el Bekri).
Ali ben Tahar } des Beni Oual.
Bel Mehdi } des Beni Oual.
Sidi bou Tahar (mokaddem d'Anoual).

P. ALBERT,

Officier Interprète à la Division d'Alger.

LE ROLE DE LA FRANCE AU MAROC

(Suite et Fin)

CHAPITRE VIII

M. Révoil. — La mission de Si Mohamed Guebbas en Algérie. — Les accords de 1902

Le premier soin de M. Révoil comme gouverneur général fut de prendre ses mesures pour mettre en œuvre les dispositions du protocole qu'il venait de rédiger.

Le général O'Connor, une des personnalités les plus en vue de l'armée d'Afrique fut mis confidentiellement au courant de la nouvelle ligne de conduite politique et chargé d'en préparer l'exécution.

Le général fit du marabout de Kenadsa (1) le pivot de sa politique et le chargea de répandre dans les régions où s'étendait l'influence de sa zaouia la nouvelle d'un traité franco-marocain consolidant la paix, donnant aux Français dans le Sud Oranais et le Sahara une mission de police qui devait être concertée sur place entre les représentants des deux gouvernements. L'effet de cette habile manœuvre fut d'autant plus puissant que le Maghzen mandait d'autre part à toutes les tribus du Dahra, des Beraber et du Tafilalet qu'elles aient à s'abstenir de tout acte hostile aux Français avec lesquels la cour chérifienne s'était entendue d'une façon complète ainsi qu'ils en verraient bientôt la preuve évidente.

Aussi, malgré les efforts de Bou-Amama, qui de son camp sous Figuig voyait avec désespoir l'importance croissante que prenait la zaouia de Kenadsa, les Doui-Menia et les Oulad Djerir envoyèrent-ils un certain nombre de leurs principaux chefs de tentes saluer M. Révoil qui, informé des résultats obtenus par le général O'Connor, s'était rendu dans le Sud Oranais.

---

(1) Si Brahim ben Mohamed, marabout de Kenadsa était chef de l'ordre des Ziania. Nous avions déjà autrefois usé de l'influence pacifique de cette confrérie religieuse pour mettre un peu de calme dans les rapports des Beni-Guill et des Hamyan ; nous n'avions pas cessé depuis d'entretenir des relations avec la zaouia de Kenadsa qui compte de nombreux adeptes dans toutes les tribus de l'Oranie. Les marabouts de Kenadsa ont aussi une influence séculaire chez les Doui-Menia et les Oulad Djerir.

Pendant ce temps, Si Abdelkrim ben Sliman, rentré au Maroc, faisait donner à son ami Si Mohamed Guebbas la mission de représenter son gouvernement en Algérie dans les opérations qu'allait entreprendre la commission franco-marocaine prévue par l'article V du protocole. Se doutant bien des formidables oppositions qu'il allait trouver devant lui, sachant combien les meilleurs instruments diplomatiques sont facilement critiquables et difficilement applicables lorsque tout le monde n'est pas complètement d'accord sur les questions qui en font l'objet, M. Révoil conserva prudemment au protocole son caractère confidentiel.

On pouvait espérer que la promptitude des décisions prises ne laisserait pas à une opposition systématique le temps de se former : il en fut autrement.

La rapide fortune de M. Révoil lui créait partout des envieux, surtout au ministère des affaires étrangères, où l'on s'efforçait de montrer à M. Delcassé l'engrenage dans lequel l'entraînerait l'application du protocole du 20 juillet, qui venait à l'encontre de la conception précédemment adoptée au quai d'Orsay.

Cette conception consistait à obtenir liberté d'action contre le Maroc en échange de concessions territoriales ou autres consenties aux puissances sur l'empire chérifien lui-même. C'était quelque chose comme un partage de la Pologne dont M. Delcassé comptait tirer un large profit tout en satisfaisant les appétits que provoquait le démembrement escompté d'avance.

Le ministre fut en conséquence facilement circonvenu et se trouva disposé à critiquer toutes les propositions de son ancien subordonné.

En Algérie, M. Révoil s'aperçut que ce traité de 1845 sur lequel il avait crû pouvoir baser toute sa politique, était depuis longtemps lettre morte en bien des points. La ligne de conduite que s'était imposée le gouverneur allait donc révolutionner les errements suivis, et ne pouvant, pour se faire accepter, offrir immédiatement aux Algériens des avantages palpables de nature à compenser ce qu'ils semblaient perdre, elle devait forcément appeler les plus violentes critiques.

Au Maroc enfin, les Anglais évincés faisaient des efforts surhumains pour ébranler le crédit de Si Abdelkrim ben Sliman, regagner le terrain perdu et exciter de nouveau contre nous les préventions des puissances méditerranéennes.

Ainsi, à Paris, à Alger, à Fez, M. Révoil se trouvait en présence d'hostilités secrètes ou avouées qui rendaient sa tâche terriblement ardue.

Pour comble de malheur, le gouverneur entra en conflit avec le général O'Connor : péniblement impressionné par l'attitude un peu raide et dogmatique qu'affectait le général, il craignit de n'avoir pas en lui un instrument assez docile pour diriger suivant ses instructions sa politique franco-marocaine. Il fut au contraire séduit par le général Cauchemez, commandant de la subdivision d'Aïn-Sefra, qui avait longtemps habité le Maroc, parlait avec goût de ce pays, de ses habitants, de son gouvernement d'allures féodales ; aussi arriva-t-il que l'organisation de la mission franco-marocaine, au lieu d'être confiée au général O'Connor, le fut au général Cauchemez.

Cette désignation d'un de ses sous ordres pour mener à bien l'entreprise intéressante qu'il avait lui-même si heureusement amorcée avec le marabout de Kenadsa, froissa profondément le général O'Connor qui passa à l'opposition. Les objections qu'il ne cessa de faire sur place à la politique nouvelle, les récriminations qu'il ne manqua pas d'adresser à Paris où il était très écouté, augmentèrent beaucoup les difficultés auxquelles se heurtait déjà le gouverneur dont la méthode révolutionnait comme nous l'avons dit la ligne de conduite suivie en Algérie par le service des affaires indigènes depuis la conquête.

En 1830, après le départ des Turcs, nous nous étions trouvés, dans les anciens Etats barbaresques, en présence de tribus sans lien politique, et nous avions réussi à triompher d'Abd-el-Kader et des autres agitateurs, en appliquant le vieux principe machiavélique : *diviser pour régner.*

L'impuissance du Maghzen dans la zone qui avoisinait nos tribus oranaises avait encouragé les représentants du gouvernement à continuer à suivre les mêmes errements avec les populations marocaines. C'était donc, pour beaucoup de nos meilleurs agents, un véritable recul que de reconnaître la suzeraineté du Maghzen sur des gens avec lesquels nous avions déjà, chaque fois que l'occasion s'en était présentée, fait nous-mêmes acte d'autorité souveraine.

Le général O'Connor se fit le champion de cette thèse ; il la défendit avec ardeur et souvent avec beaucoup de succès auprès de beaucoup de personnalités politiques et même gou-

vernementales qui se trouvèrent ainsi armées par lui contre M. Révoil.

Nous verrons plus tard l'épilogue de cette opposition regrettable du général O'Connor à la politique d'accord avec le Maghzen ; revenons maintenant au gouverneur général que nous avons laissé dans le Sud Oranais.

Son voyage se termina le 29 octobre : il rentra directement à Alger pour organiser le départ de la mission franco-marocaine qui devait se rendre dans la région de Figuig et le pays des Doui-Menia et des Oulad-Djerir.

La mission fut constituée au commencement de 1902. A la tête de la section marocaine, le Maghzen avait placé Si Mohamed Guebbas qui avait déjà fait partie de l'ambassade de 1901 à Paris; M. Révoil mit à la tête de la mission française, dans les conditions que nous venons d'indiquer, le général Cauchemez; les Affaires étrangères y étaient représentées par M. Ronssin, consul général, et le drogman Ben Ghabrit, de la légation de Tanger.

Pendant ce temps le Sultan s'était rendu de Merrakech à Rabat dans l'intention si souvent annoncée et si souvent différée de transporter sa cour à Fez

Autour de Mouley Abd-el-Aziz s'agitaient les traditionnelles rivalités entre le çoff français, le çoff anglais et le parti guelfe à la tête duquel se trouvait le grand vizir Si Feddoul Gharnit.

Pour appuyer la politique britannique, la légation anglaise était partie toute entière pour Rabat, accompagnée de plusieurs officiers de haut rang. Cette démarche entraînait des visites analogues de l'Allemagne, de l'Autriche et de la France qui se fit représenter là par M. Fumey. Cet habile diplomate réussit, au prix des plus grands efforts, à éviter que les Anglais n'obtinssent les concessions de tous ordres que demandait Mac Lean sur El Menebhi. Cependant les agents du Royaume Uni se multipliaient au Maroc et, soutenus par leur légation, étaient en train de ressaisir toute l'influence qui avait paru leur échapper au moment de la signature du protocole du 20 Juillet 1901.

Au commencement de 1902 la mission franco-marocaine quittait Alger et allait commencer à Figuig ses opérations pacifiques.

Le général Cauchemez et Si Guebbas se trouvèrent de suite aux prises avec mille difficultés que le délégué chérifien était

mal préparé à résoudre, les intérêts et la manière de vivre des nomades et des ksouriens du Sud Oranais lui étant totalement inconnus. Grâce à son intelligence et à sa patiente obstination, le représentant du Maghzen obtint malgré tout le gros résultat de régler définitivement le principe des relations de bon voisinage du Maghzen et de la France dans ces régions.

Cette heureuse innovation n'aurait pas manqué de donner immédiatement des fruits, et la mission eut été certainement bien accueillie dans la région des Doui-Menia, entre le Guir et la Zousfana, si les intrigues de Bou-Amama n'avaient tout compromis.

Se fondant sur l'aman que lui avait donné M. Laferrière et sûr de ce fait que le Maghzen était entre les mains de l'Angleterre, le marabout avait supposé, avec quelque vraisemblance, pouvoir profiter des évènements pour se créer dans ces régions, d'accord avec les ennemis du jeune sultan, et sinon avec l'appui de la France du moins sans être gêné par elle, une situation de souverain indépendant. Désagréablement surpris par l'entente franco-marocaine, il n'y voulut voir qu'un incident de peu de durée et ses efforts tendirent à multiplier les conflits.

M. Révoil avait escompté que les populations, visitées par la mission, préparées par le marabout de Kenadsa, accepteraient le protocole. Mais sous la pression des menaces de Bou-Amama et de ses partisans qui accusaient Si-Brahim de s'être vendu aux infidèles et d'avoir appelé sur le Guir la domination française, les nomades parlèrent de nouveau de djehad et les ksouriens déclarèrent que, musulmans, ils ne pouvaient souffrir, sans y être contraints par la force, l'installation définitive des chrétiens dans leurs murs. Pour éviter des complications qui pouvaient devenir sanglantes, la mission franco-marocaine, après une courte apparition dans la région de Kenadsa, se replia rapidement sur Aïn-Sefra. Elle avait cependant notifié aux tribus le protocole de 1901, c'est-à-dire, mis les Doui-Menia en demeure de se soumettre à l'administration de la France s'ils ne voulaient pas quitter leur pays, et affirmé que, dans tous les cas, les deux gouvernements s'entendraient pour rétablir l'ordre partout. Son but principal était ainsi atteint et l'on peut dire que malgré le tort très grand qu'eurent le général Cauchemez et Si Mohamed Guebbas de ne pas châtier immédiatement les insolences dont ils furent victimes, les blessures

d'amour-propre qu'ils supportèrent étaient sans importance au point de vue des relations diplomatiques entre la France et le Maroc.

Les opérations de la mission n'en marquèrent pas moins l'heureux point de départ de la politique nouvelle qui, pour ses débuts, permit d'établir à Fez notre suprématie et d'y réduire une seconde fois à néant les ambitions anglaises.

En revenant d'Angleterre, en 1901, Mac Lean avait fait connaître à Mouley Abd-el-Aziz ce qu'il appelait les projets de partage du Maroc franco-hispano-allemand [1] ; aussitôt les bases d'un traité anglo-marocain, qui faisait de la Grande-Bretagne la puissance protectrice du chérifat, avaient été arrêtées, en prenant pour modèle le traité signé en 1860 avec le Sultan de Zanzibar.

C'est à ce moment même que M. Révoil, se mettant d'accord avec Si Guebbas revenu du Sud Oranais, déterminait les assises d'accords nouveaux ayant pour premier fondement la garantie absolue de l'empire chérifien. En échange de cette garantie, le Maghzen s'engageait à favoriser de la façon la plus complète le développement de ses relations tant commerciales que politiques avec l'Algérie. Les tentatives anglaises furent instantanément paralysées lorsque Si Guebbas transmit à son gouvernement les projets d'accords rédigés dans le cabinet de M. Révoil, qui montraient la France décidée à garantir sincèrement l'intégrité marocaine et renonçant à l'idée du partage dont Mac Lean avait rapporté les échos. Guebbas fut chaudement félicité d'avoir su ainsi, dans des circonstances délicates, transformer en sentiments amicaux et confiants l'hostilité qui caractérisait un an plus tôt les rapports franco-marocains : les accords furent immédiatement acceptés à Fez.

En France on fut un peu plus lent à les approuver : le ministère tombait sur des questions de politique intérieure et laissait l'affaire marocaine pendante Cependant M. Delcassé ayant repris dans le nouveau cabinet le portefeuille des

(1) Les bases du partage imaginé par M. Delcassé étaient les suivantes : dans le cas où les événements amèneraient des changements dans le statu quo marocain, l'Espagne devait opérer spécialement dans le Nord qu'on lui abandonnait, la France prenait la frontière de la Moulouia, le royaume de Merrakech et tout le Sud, l'Allemagne se réservait un ou plusieurs ports sur l'Atlantique. L'Angleterre, occupée par la guerre du Transwal, qui allait se terminer le 1er juin 1902, avait été tenue à l'écart ; l'Italie s'était contentée de se faire reconnaître le droit d'occuper à son heure la Tripolitaine.

affaires étrangères, se résolut, sur les instances du parti colonial, et notamment de M. Etienne, à abandonner définitivement la politique de partage et à accepter la politique de M. Révoil, dont les accords étaient l'expression.

Ces accords restèrent secrets pendant plus de deux ans, jusqu'au moment où ils furent publiés dans le livre jaune distribué aux représentants du pays au moment de la conférence d'Algésiras.

Nous ne voulons pas discuter ici les graves inconvénients qui ne peuvent manquer de suivre de semblables résolutions qui, bonnes pour un protocole, ne sauraient être admises pour des accords. Si, en droit, ils ne pouvaient engager la France qu'après avoir été ratifiés par le Parlement, en fait, le Maghzen, peu au courant de la procédure admise dans un gouvernement représentatif, a considéré et considère encore que la France était liée, tandis qu'en Algérie ceux qui auraient dû les appliquer les ignoraient.

Ces accords étaient de deux sortes, l'un politique et l'autre commercial.

Le premier qui porte la date du 20 avril 1902 et qui est signé de Si Mohamed Guebbas et du général Cauchemez est ainsi conçu :

ACCORD DU 20 AVRIL 1902

Accord intervenu entre les chefs des deux missions constituant la commission franco-marocaine chargée d'assurer les résultats visés dans le protocole signé à Paris, le 20 Juillet 1901, correspondant au 3 du mois de Rabia, second de l'année hégérienne 1319.

En vue d'obtenir les résultats visés par le protocole conclu à Paris entre le ministre des affaires étrangères du gouvernement chérifien et le ministre des affaires étrangères du gouvernement français, au mois de juillet 1901, correspondant à l'année 1319 de l'hégire, et pour arriver à établir

solidement la paix, la sécurité et un mouvement commercial destiné à rendre plus riches et plus peuplées les régions limitrophes algériennes et marocaines, le fekil Sid M'hamed El Guebbas, premier secrétaire du ministre de la guerre marocain, chef de la mission marocaine, et le général Cauchemez, chef de la mission française, après avoir examiné la situation sur les lieux mêmes, se sont mis d'accord sur les dispositions ci-après :

Ces dispositions complètent les traités d'amitié, de bon voisinage et d'accord réciproque conclus en 1844 et 1845 entre les deux gouvernements, et sont destinés à affermir définitivement leur entente et le double et mutuel appui qu'ils se prêtent dans les conditions spéciales qui correspondent à leur situation respective pour assurer la prospérité et le développement des deux pays.

ARTICLE Ier

Le gouvernement chérifien consolidera, par tous les moyens possibles, dans l'étendue de son territoire, depuis l'embouchure de l'oued Kiss (Adjeroud) et le Teniet Sassi, jusqu'à Figuig, son autorité maghzénienne telle qu'elle est établie sur les tribus marocaines depuis le traité de 1845. Le gouvernement français, en raison de son voisinage, lui prêtera son appui en cas de besoin.

Le gouvernement français établira son autorité et la paix dans les régions du Sahara et le gouvernement marocain, son voisin, l'y aidera de tout son pouvoir.

ARTICLE II

En vue de développer les transactions commerciales, chacun des deux gouvernements établira, dans les régions limitrophes, des marchés ainsi que des postes chargés de la perception des droits qui seront établis pour augmenter les ressources et les moyens d'action des deux pays.

Les droits à percevoir dans les postes ci-dessous mentionnés et dans les marchés feront l'objet d'un accord commercial annexé aux présentes stipulations.

ARTICLE III

Dans le Tell, les points où seront installés des marchés pour le compte de chacun des deux gouvernements seront ainsi fixés :

Le gouvernement chérifien établira un marché (souk) à Cherraa, près de l'Oued Kiss, dans le pays des Angad, un second à Oudjda, un troisième à la kasba d'Aïoun Sidi Mellouk et un quatrième à Debdou.

Un marché mixte sera établi à Ras-el-Aïn, point connu pour appartenir aux Béni Mathar Ahel Ras-El Aïn, dont il est fait mention à l'article 3 du traité de 1845, comme habitant à l'ouest de la ligne frontière.

Le gouvernement français établira des marchés à Adjeroud d'Algérie, à Marnia et El Aricha.

Dans le Sahara, les deux gouvernements établiront également des marchés. Un marché français sera établi à Aïn Sefra, un marché marocain à Figuig et des marchés mixtes avec perception de taxes ou droits de marché le long de la voie ferrée, à Beni-Ounif et à Kenadsa.

En outre, en raison des relations commerciales entre Figuig et Duveyrier, le gouvernement français accepte l'installation d'un bureau de perception mixte en ce dernier point.

Chaque gouvernement désignera un contrôleur pour le représenter dans chaque marché mixte et dans chaque bureau de perception et pour percevoir des taxes aux bénéfices des deux gouvernements.

ARTICLE IV

Les points où seront institués des bureaux de perception entre Adjeroud et Teniet Sassi seront les suivants :

Pour le Maroc :

1° Saidia d'Adjeroud ou El Heimer ;

2° Oudjda ;

3° Un point dans là tribu des Meahïa, en face de Magoura.

Pour la France :

1° Adjeroud d'Algérie ;

2° Marnia ;

3° El Aricha.

ARTICLE V

Les chefs des deux missions ont examiné avec soin la question du régime douanier à établir entre le Teniet Sassi et Figuig, et se sont efforcés de trouver une solution satisfaisante.

Il leur a paru impossible d'installer des douanes sur la ligne sus-indiquée. Ils sont tombés d'accord pour faire estimer la quantité de marchandises qui pénétrent annuellement sur le territoire marocain entre ces deux points et la somme qui revient de ce chef au gouvernement chérifien. Cette somme sera versée à la fin de chaque année à l'agent désigné par le Maghzen pour le recevoir.

Le gouvernement français se charge de son côté d'asseoir les perceptions qui lui paraîtront les plus propres à le récupérer. Par cette clause du présent arrangement, il entend témoigner l'amitié sincère et pure qui existe entre les deux pays et leur intention de s'aider mutuellement de leur autorité dans ces régions.

Toutefois, le réprésentant du Maghzen à Figuig doit veiller sur les marchandises qui pénétreraient à Figuig et provenant des régions sus-visées. Si ces marchandises ont payé les droits de douane et si les caravaniers ont un reçu valable, ils ne seront point inquiétés. Dans le cas contraire, ils seront astreints de payer les droits à l'amin du Maghzen à Figuig qui en informera immédiatement le représentant du gouvernement français, lequel aura la faculté de recevoir des droits annuellement ou de les recevoir au fur et à mesure en donnant quittance ou bien d'en faire abandon au gouvernement chérifien.

ARTICLE VI

De même qu'il a été reconnu impossible d'établir des douanes et des postes de garde dans la ligne comprise entre Teniet Sassi et Figuig, de même les deux gouvernements renoncent à établir les postes de garde et les douanes prévus à l'article 4 du protocole de Paris sus-visé.

Le Maghzen installera à Figuig les postes de garde spécifiés ci-après à l'article 8. Il y installera également des bureaux pour la perception des droits qui seront indiqués dans l'accord sus-mentionné.

ARTICLE VII

Les chefs des deux missions sont tombés d'accord pour installer des postes de garde permanents entre Saidia d'Adjeroud et Teniet Sassi, afin d'obtenir la paix, la libre circulation entre les deux pays, et de prêter main-forte au service des perceptions.

Le gouvernement français installera les siens aux points ci-dessous :

1° Adjeroud d'Algérie :
2° Marnia ;
3° El-Aricha.

Le gouvernement marocain installera les siens aux points ci-dessous :

1° Saidia d'Adjeroud ;
2° Oujda ;
3° Un point sur l'Oued Za.

ARTICLE VIII

Les postes de garde marocains de Figuig seront placés entre les ksour et les cols, de façon à assurer la sécurité et à prêter main-forte aux agents chargés de la perception des droits qui seront déterminés dans l'accord commercial précité.

Le gouvernement français assurera la surveillance de la voie ferrée sur les deux côtés, dans le Sahara, mais entre la ligne et les ksour de Figuig, il n'effectuera aucune construction militaire.

Des méfaits de toutes sortes, principalement des assassinats, se produisant fréquemment au Djebel des Beni Smir et dans la région avoisinante où se trouvent campés les Oulad Abdallah, fraction des Amour, placée sous l'autorité marocaine, les chefs des deux missions ont employé leur zèle à rechercher les moyens de mettre un terme à cette succession de crimes qui afflige profondément les deux pays amis, et de ramener la tranquilité dans cette région.

Le seul procédé qui leur a paru efficace pour atteindre le résultat, consiste à établir, dans le Djebel des Beni Smir, deux gardes distinctes fournies l'une par le gouvernement français, et l'autre par le gouvernement marocain.

Tout malfaiteur arrêté dans cette région sera jugé conformément aux lois et à la justice par l'autorité dont dépend la garde qui aura opéré l'arrestation.

Il sera procédé ainsi à l'égard de tous les habitants de la montagne dont il s'agit ou de tous ceux qui s'y réfugieraient habituellement. En ce qui concerne les autres, ils seront jugés conformément aux usages et traités existant entre les deux pays.

ARTICLE IX

Un khalifa de l'amel de Figuig sera désigné pour représenter le gouvernement marocain dans l'un des trois ksour :

Kenadsa, Béchar et Ouakda.

Il sera chargé de prêter main-forte aux autorités algériennes contre les mauvais sujets qui se réfugient dans les ksour.

ARTICLE X

Les commissaires des deux gouvernements voisins, prévus dans l'article IX du protocole signé à Paris, s'efforceront, par tous les moyens en leur pouvoir, de solutionner dans le plus bref délai possible tous les litiges qui surgiraient entre les habitants des deux pays.

Les commissaires français seront : le capitaine chef de bureau arabe de Marnia et le capitaine chef des affaires indigènes de Djenan-ed-Dar ou de Beni-Ounif, ou tout autre agent désigné par le gouvernement français.

Les commissaires marocains sont le khalifa de l'amel de Figuig, le khalifa de l'amel d'Oudjda ou tout autre agent désigné par le Maghzen.

Les chefs des deux missions apposeront leurs signatures sur le présent accord qui sera dressé en deux expéditions renfermant chacune les deux textes français et arabe placés l'un à côté de l'autre.

L'une de ces expéditions sera envoyée au gouvernement français, et l'autre adressée au maghzen chérifien, pour qu'elles soient soumises à l'examen et à l'approbation des ministres des affaires étrangères des deux pays.

Fait à Alger, le 20 avril 1902, correspondant au 12 du mois sacré de Moharrem, premier mois de l'année 1320 de l'hégire.

Signé : SI M'HAMMED EL GUEBBAS.

Général CAUCHEMEZ.

L'accord commercial qui porte la date du 7 mai 1902 est ainsi rédigé :

ACCORD DU 7 MAI 1902

LOUANGE A DIEU

Exécution de l'article II de l'accord intervenu à Alger entre les chefs des deux missions française et marocaine, le 20 Avril 1902, correspondant au 12 Moharrem 1320 de l'hégire.

Il n'est rien dérogé au régime particulier qui a toujours existé pour les relations par voie de terre entre l'Algérie et le Maroc, mais en raison des conditions spéciales du voisinage de terre existant entre les deux pays, les soussignés ont arrêté les dispositions suivantes, écrites chacune en français et en arabe et soumises, comme l'accord ci-dessus visé, à la ratification des ministres des affaires étrangères de la France et du Maroc :

I

Le Maghzen maintient sa faculté d'établir :

1° Des droits de sortie ;

2° Des droits de transit.

D'autre part, le gouvernement français a déclaré son intention d'appliquer ou de maintenir, conformément à la législation en vigueur, les droits de statistique et de taxe sanitaire.

Les droits seront établis suivant des tarifs annexés à la présente (Annexe nos 1, 2, 3) auxquels les deux gouvernements déclarent ne pas faire objection et qu'ils s'interdisent de modifier sans un accord préalable.

II

Indépendamment des droits indiqués à l'article précédent, il peut être perçu des droits de place sur les marchés mixtes.

Ces droits de place ont été fixés par les signataires du présent, conformément au tableau ci-annexé (annexe n° 4).

A la fin de chaque marché, les droits réalisés seront partagés par moitié entre les agents des deux gouvernements.

Les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans l'avenir aux tarifs de ces marchés mixtes seront faites d'un commun accord entre les autorités locales voisines qui informeront leurs gouvernements respectifs.

Dans les marchés autres que les marchés mixtes mentionnés à l'article III de l'accord sus-indiqué, chaque gouvernement aura la faculté d'établir les droits qu'il jugera convenables, sans toutefois que ces droits puissent dépasser ceux adoptés d'un commun accord pour les marchés du Tell.

III

Les marchés algériens mentionnés à l'article II de l'accord du 20 avril 1902 dépendent exclusivement des autorités françaises. Toutefois, le gouvernement marocain pourra y placer un agent pour éviter la contrebande. Lorsque les Marocains arriveront sur un marché algérien avec des marchandises pour lesquelles ils n'auront pas payé les droits, l'agent français les contraindra à lui verser ces droits dont il fera lui-même la remise à l'agent marocain. L'agent marocain sera en outre chargé d'étudier le mouvement commercial et la marche des caravanes. Il devra être indigène. Les marchés marocains prévus égalements à l'article II de l'accord précité dépendent exclusivement du gouvernement chérifien. Mais le gouvernement français pourra y installer un de ses agents pour les mêmes raisons que ci-dessus. Cet agent devra être indigène.

IV

Les marchés mixtes seront ouverts aux négociants des deux pays qui opèreront leurs transactions sur le pied d'égalité. Les deux gouvernements auront conjointement, sur le marché, un agent qui procèdera au recouvrement des droits spécifiés aux articles 1 et 2.

Les perceptions pour le compte des deux gouvernements seront faites dans un bureau de perception unique, par les soins des deux agents qui les constateront sur un registre spécial et donneront quittance sous leur double signature.

Les sommes réalisées seront partagées à la fin de chaque marché et chacun des deux agents recevra la part revenant à son gouvernement : il se donneront mutuellement quittance.

V

Le recouvrement des droits s'effectuera dans tous les bureaux de perception prévus à l'article IV de l'accord du 20 avril 1902, d'après le tarif uniforme ci-annexé (Annexes nos 1, 2, 3).

Dans les bureaux de perception mixtes, les droits seront recouvrés dans les mêmes conditions que dans les marchés mixtes mentionnés à l'article IV.

Les agents des deux gouvernements seront responsables des sommes réalisées dont le partage sera effectué à la fin de chaque mois.

VI

Les commissaires institués par le protocole signé à Paris en 1901, correspondant à l'année 1319 de l'hégire, ou leurs délégués, exercent le contrôle de toutes les opérations dont les agents de recouvrement des deux pays sont chargés sur les marchés et dans les postes de perception.

Ces commissaires s'entendent en outre avec les autorités dont ils relèvent sur les mesures propres à assurer la sécurité et à faciliter la marche des caravanes qui relieront les marchés situés de part et d'autre.

VII

Les droits à percevoir sur les marchés ou dans les bureaux de perception mixtes seront payés en monnaie française ou hassanienne.

Le cours du change de ces deux monnaies sera indiqué au commencement de chaque période trimestrielle, d'après une entente entre le ministre de France et le représentant de Sa Majesté chérifienne à Tanger. Le gouvernement français et le Maghzen, avisés du cours ainsi arrêté, feront assurer son application par les agents chargés de la perception des droits.

VIII

Les droits mentionnés à l'article V dans l'accord du 20 avril et dont le gouvernement français s'est déclaré disposé à tenir compte au gouvernement marocain, seront évalués au bout de la première année qui commencera le jour où l'accord a été approuvé. Ils seront aussitôt après versés au Maghzen.

Ces droits seront ensuite l'objet d'évaluation annuelle.

IX

Les postes de garde mentionnés à l'article VII de l'accord précité pourront, suivant les circonstances, être augmentés par chacun des deux gouvernements.

Ces postes devront exercer une surveillance vigilante et ne laisser passer que les marchandises dont les détenteurs sont munis de récépissés attestant qu'ils ont acquitté les droits. Ils devront agir de concert au mieux des intérêts des deux gouvernements.

X

Les deux gouvernements pourront, d'un commun accord, apporter aux stipulations ci-dessus les modifications qu'ils jugeront utiles.

Fait à Alger, le 7 Mai 1902,
correspondant au 27 Moharrem de l'année 1320 de l'hégire.

Nous n'analyserons pas les accords dans toutes leurs parties, nous retiendrons seulement qu'ils établissaient un régime d'entente commune franco marocaine. Ce régime est évidemment celui de l'avenir. Si quelques articles des accords sont à revoir par suite des modifications survenues depuis 1902, s'il est essentiel de les mettre en concordance absolue avec l'acte d'Algésiras qui a force de loi, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont obtenu implicitement l'approbation du Parlement, et que dans ces dernières années, consciemment ou non, nous avons excité contre nous, en les violant, la juste méfiance, l'inévitable courroux du Maghzen qui nous voyait éluder nos nouveaux engagements comme nous avions éludé les anciens, et continuer une politique d'entente directe avec les tribus marocaines que nous tendions à entraîner dans notre sphère d'action administrative et à détacher de l'empire chérifien.

Il faut ajouter que pour donner une sanction aux progrès de cette politique d'entente directe, nous avons été amenés à installer des postes, à créer même des cercles[1] complets dans des régions qui n'étaient pas exclusivement algériennes et où

(1) Le « cercle » est une sorte de commune administrée par un commandant supérieur militaire.

l'action de notre colonie n'avait le droit de se faire sentir, ni d'une façon passagère ni à plus forte raison d'une façon permanente, qu'après entente préalable avec le Maghzen.

Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions qu'après avoir été en 1902 et au commencement de 1903 en excellente situation à la cour de Fez, nous ayons amené, par des agissements inconsidérés, les ministres d'Abd-el-Aziz à faire en 1905 appel à l'Allemagne.

En Algérie, l'accord du 20 avril 1902 avait eu pour objet tout d'abord de réviser les stipulations du protocole du 20 juillet 1901 relatives à la zone frontière. Le traité de 1845 n'avait fixé de limites entre les deux états (France et Maroc) que dans le Tell et jusqu'au Teniet-Sassi. En 1901, après le réglement de l'affaire Pouzet, M. Révoil avait promis au Maghzen, pour le rassurer sur ce qu'il appelait les continuels empiétements de l'Algérie, que la délimitation serait continuée jusqu'au bout. Il fallait se dégager de cette promesse : elle n'était d'ailleurs plus nécessaire si l'on poursuivait une politique par laquelle la France assumait la mission de garantir l'intégrité de l'empire chérifien. Bien plus, on profitait de la clause du traité de 1845 qui stipulait l'absence de frontières entre les deux pays à partir du Téniet-Sassi, pour établir dans le Sud Oranais un régime franco-marocain donnant des profits pécuniaires au Sultan et associant son autorité à la nôtre dans une région qui jusque-là ne lui avait créé que des embarras. C'était montrer au Maghzen les avantages de l'action commune avec la France dont l'aide administrative pouvait s'étendre de proche en proche et réussir enfin, sans révolution, à rétablir l'ordre, la paix et la prospérité dans tout l'empire.

Conformément à l'esprit de la politique nouvelle, M. Révoil avait fait amener à Figuig un gouverneur marocain avec quelques centaines de soldats ; mais ce fonctionnaire, installé par la mission Cauchemez-Guebbas, n'avait pas été, au début, mis à même de remplir ses fonctions d'une façon satisfaisante. Il s'était, par suite, montré toujours méfiant vis-à-vis des autorités françaises, tandis qu'il apparaissait ignorant, impuissant, et concussionnaire aux indigènes qu'il avait charge d'administrer. L'anarchie ne fit que s'accroître, et l'on paya cher la pusillanimité qu'avait montrée la mission franco-marocaine pendant son séjour dans le Sud Oranais. Elle avait omis

de châtier comme il l'eut fallu les auteurs responsables des attentats récents et les injures qui lui furent faites.

On put croire que l'alliance franco-marocaine, n'était qu'une fiction diplomatique et n'entrerait jamais dans le domaine des faits par une action militaire en commun. L'amel de Figuig régla sa conduite sur celle qu'avait tenue la mission. Il chercha à louvoyer sans se compromettre d'aucun côté, mécontenta tout le monde et fut totalement incapable d'empêcher les coupeurs de routes, toujours poussés par Bou-Amama, de reprendre avec fureur le cours de leurs exploits contre les Français et de chercher dans les murs même de Figuig un asile lorsqu'ils étaient poursuivis. C'est au moment même où la faiblesse des deux gouvernements alliés se manifestait de la sorte qu'éclata la révolte de Bou-Hamara avec lequel Bou-Amama s'empressa de faire cause commune.

L'atmosphère de trouble qui depuis les affaires du Touat n'avait cessé d'oppresser le Sud Oranais, mais qui était restée limitée aux confins sahariens, gagna tout le pays qui s'étend de Figuig à Oudjda et à la mer. Toutes les mauvaises passions des tribus turbulentes qui peuplent ces régions furent surexcitées et les bandes de malfaiteurs menacèrent plus que jamais nos convois, nos lignes de communications et les troupeaux de nos sujets algériens lorsqu'ils s'écartaient aux pâturages.

M. Révoil ne désespéra pas cependant d'arriver à faire triompher, avec son système, la cause de la pénétration pacifique de l'influence française au Maroc.

Il comptait, en Algérie, prendre prétexte de la recrudescence des brigandages pour donner du corps à l'action combinée de la France et du Maroc : au Nord elle se serait exercée contre le Rogui ; sur les Hauts Plateaux contre Bou-Amama ; dans le Sahara, on devait combiner l'action des troupes de l'Afrique occidentale et celle des groupes légers des oasis pour inspirer une crainte salutaire aux fanatiques du Tafilalet, du Draa et de la Mauritanie.

Au Maroc, à Paris, son activité et celle de son entourage n'étaient pas moins grandes. Au commencement de 1903, à peine relevé d'une grave maladie à laquelle l'excès de travail n'était pas étranger, il parvint avec l'aide de Si Mohamed Guebbas, de M. Saint-René Taillandier et de quelques personnalités parisiennes, à faire préparer un nouvel acte franco-marocain qui devait résumer sous forme de déclaration au

Président de la République, à l'occasion du voyage annoncé du chef de l'Etat en Algérie, les principes d'une entente définitive.

« Le *Livre Jaune* est là dessus d'une indiscrétion regretta-« ble, car la déclaration que devait lire Guebbas n'était pas « moins honorable pour notre diplomatie que pour le chérif[1]; « il proclamait également les droits du Maghzen et ceux de la « France, les intérêts présents et futurs du Maroc et ceux des « puissances et de l'humanité : seules nos mœurs parlemen-« taires auraient encouru le blâme de l'opinion française, si le « *Livre Jaune* nous eût mis au courant de toute cette affaire. « En gros voici comment elle peut nous être reconstituée.

« De la bouche du Président de la République, le chérif « voulait recevoir une garantie formelle d'intégrité territoriale « et souveraine ; intégrité du Maroc, intégrité du Maghzen, « telles étaient les promesses que Guebbas attendait de « M. Loubet : donc ni invasion, ni annexion, ni tunisification, « mais le régime du « double et mutuel appui » par une « extension progressive et lente des accords de 1902 à tout « l'empire chérifien

« Dans la réponse de Guebbas, le chérif devait promettre à « la France que, satisfait de l'amitié française et n'ayant besoin « d'aucune autre garantie, puisqu'il n'avait aucun autre voisin, « il ne recourrerait plus à d'autres puissances pour la procla-« mation et le maintien de l'intégrité marocaine. »

On commença à appliquer ces principes avant même qu'ils eussent été publiquement énoncés :

« Après une victoire du ministre chérifien El-Menebhi, « Bou-Hamara, renonçant à marcher sur Fez s'est dirigé vers « la frontière algérienne, vers Oudjda et le Rif. Les garnisons « d'Oudjda et les kasbas voisines sont coupées de Fez et de « Tanger : le Maghzen qui ne peut désormais leur porter « secours qu'en faisant le détour par mer et en nous deman-« dant le passage sur notre territoire, a la plus grande hâte de « réaliser le projet de Guebbas..... Mais une intrigue parle-« mentaire intervient.

(1) Ce passage est emprunté à l'excellent livre de Victor Bérard, qui, fort documenté, a traité la question qui fait l'objet de ce chapitre avec une telle netteté de pensée et de style que nous ne pouvons mieux faire ici et plus loin que de le citer textuellement.

« Au début d'avril 1903, M. Révoil est forcé de donner sa « démission. On nomme un gouverneur intérimaire pour « recevoir à Alger le Président de la République. Quand arrive « M. Loubet, M. Révoil et son entourage, en qui Guebbas et le « chérif personnifiaient l'amitié française, ont disparu : Guebbas rentre ses demandes et ses promesses. M. Delcassé « télégraphie à M. Saint-René Taillandier le 16 avril 1903 :

« Du discours adressé par Si Mohamed Guebbas à M. Loubet, « je crois utile de vous communiquer le passage suivant :

« J'ai le ferme espoir, a dit Si Mohamed Guebbas que grâce « au haut intérêt que vous lui témoignez et à la sollicitude « des représentants autorisés de votre gouvernement, l'entreprise que je suis venu accomplir dans votre grande colonie « ne tardera pas à produire les conséquences favorables que « nous en attendons. Augmenter la prospérité des deux pays « voisins, développer et améliorer leurs relations, étendre « leur commerce par une pénétration réciproque et établir « définitivement la paix et la sécurité dans la région frontière, « tel est le but que nous poursuivons et qui ne paraît pas « impossible à atteindre entre deux contrées unies naturellement par leur position géographique et qui semblent faites « pour s'entr'aider et s'accorder.

« En se réalisant, ces conditions fortifieront les liens de « l'amitié qui existe déjà entre nos deux gouvernements et « qui, je n'en doute pas, se raffermira de plus en plus, par « l'action bienfaisante de votre Haute Excellence et celle du « Sultan, maître et bienfaiteur Mouley Abd-el-Aziz. »

« De ces compliments de Guebbas, auxquels M. Loubet « répondit par quelques paroles de courtoisie, il faut retenir « un mot qui peut servir à désigner toute une politique.

« De mars 1902 à avril 1903 (1) nous avions suivi à l'égard du « Maroc une politique qui pourrait se nommer la politique « d'assurances réciproques : assurer le chérif de notre amitié « et de notre appui, aussi bien à l intérieur qu'à l'extérieur de « son empire, en lui donnant la garantie de nos serments et « de notre concours, et en réservant tous les droits des « puissances voisines ou non, tel était notre but ; recevoir du « chérif l'assurance de son amitié et de sa collaboration aux

(1) Il serait plus exact de dire, au lieu de « mars 1902 à avril 1903 », « sous la direction de M. Révoil » (note de J. Romagny).

« intérêts communs, le renoncement à toute autre protection
« et à toute autre garantie que les nôtres, tel était notre
« désir.

« A partir d'avril 1903, tout va changer. Suivant le mot de « Guebbas, on va maintenant *réaliser* ce que chacun des « contractants espère des accords et l'on va pousser cette « politique de réalisations, sans prendre garde que l'on n'a « pas achevé la politique d'assurances. Les deux amis, France « et Maghzen, ne sont pas encore liés l'un à l'autre par des « paroles définitives et publiques, par des engagements pris à « la face de l'Europe, au su et au vu des Puissances; un tiers, « quand il voudra, pourra venir se mêler à leur tête-à-tête; « après deux ans de *réalisation* (avril 1903 — avril 1905) c'est « Guillaume II qui viendra se proclamer l'ami, le défenseur, « le seul allié fidèle du Maroc. »[1]

Il n'est question ici ni de polémiques, ni de discussions sur le point de savoir le rôle que la France aurait dû prendre au Maroc, mais bien de préciser celui qu'elle s'est tracé elle-même par les actes diplomatiques dont elle n'a par conséquent plus le droit de s'écarter. Ce rôle est évidemment de respecter et de faire respecter l'intégrité de l'empire marocain tel qu'il est défini par les traités de Tanger et de Lalla-Maghnia.

Le grand mérite de M. Révoil avait été de le comprendre. Il est indéniable que, convaincu lui-même, il sut faire partager sa conviction aux deux gouvernements français et marocain.

Je cède encore la parole à Victor Bérard :

« On ne saurait trop dire que le grand mérite d'Alger (lisez M. Révoil) fut de combattre la politique de partage et de « ramener Paris au respect de l'intégrité. Non seulement le « découpage du Maroc était dans le présent un danger et une « perte pour notre Algérie, c'était encore un crime contre « l'avenir des peuples marocains. Je crois que les Berbères du « Maroc auront quelque jour leur rôle dans la vie de la « Méditerrannée. L'Europe doit leur ouvrir les voies de la « civilisation, leur assurer dès maintenant la paix et la sécurité « nécessaires, les mettre au contact de la science moderne et

(1) Victor Bérard (loc. cit.).

« du commerce mondial tout en respectant leurs préjugés
« religieux ou traditionnels, leurs liens sociaux et nationaux.

« Telle est la tâche essentielle : si une autre puissance que
« la France est mieux en état de remplir ce programme, c'est
« à cette puissance que l'Europe doit confier son mandat ; si
« la France seule peut le remplir, il est criminel de sacrifier
« l'intégrité, l'avenir du Maroc aux petites combinaisons des
« égoïsmes actuels.

« En avril 1902, Alger a la vision très nette de cette
« politique dont le seul exposé provoque une telle satistaction
« du Maghzen et de Guebbas, son envoyé, que l'accord est
« aussitôt signé que projeté.

« Paix, sécurité, mouvement commercial, enrichissement
« et peuplement de la région limitrophe, double et mutuel
« appui des gouvernements, développement de la prospérité
« des deux pays : tels sont les principes de cet accord ;
« ils méritent l'attention et l'éloge. Voici une politique
« vraiement humaine et rationnellement habile.

« Entre le Maroc et l'Algérie il s'agit, non plus de planter
« des bornes d'une frontière militaire par dessus laquelle on
« échangera des coups de fusils, et que l'on violera quelque
« jour suivant les caprices de la force, mais d'organiser la
« paix et la sécurité permanentes par une alliance de « double
« et mutuel appui » non pas un protectorat sous la pression
« d'un seul ».

CHAPITRE IX

Pourquoi les accords franco-marocains ne sont pas appliqués. — Le Rogui. — M. Jonnart succède à M. Révoil. — Bombardement de Figuig.

Pour la seconde fois, la politique algérienne avait arrêté le Maroc prêt à se jeter dans les bras de l'Angleterre, mais la signature des accords Révoil ne suffisait pas cependant à dénouer la situation qui restait très difficile.

A Paris, M. Delcassé ne pouvait qu'avec peine et progressivement se dégager de la politique de partage par laquelle il avait follement excité les appétits allemands en même temps qu'il avait flatté et satisfait les prétentions espagnoles.

Au Maroc, l'Angleterre, en poussant avec Mac Lean le Sultan dans la voie des réformes, avait été cause d'un vaste mouvement de parti guelfe à la tête duquel se mit un aventurier habile qui, se faisant passer au milieu des tribus pour le frère de Mouley Abd-el-Aziz, mit le Maghzen à deux doigts de sa perte. C'est la révolte de Bou-Hamara, le Rogui [1].

M. Révoil partit au milieu des regrets bruyamment manifestés de l'Algérie et du parti colonial à Paris ; M. Jonnart le remplaça. A la fois prédécesseur et successeur de M. Révoil à Mustapha, il devait forcément voir les choses du Sud Oranais bien plus sous le vieil angle algérien de la politique d'entente directe avec les tribus que sous l'angle nouveau de l'accord avec le pouvoir chérifien que venait de tracer l'esprit neuf de M. Révoil, vierge de toutes les théories traditionnelles en Algérie, dont M. Jonnart était au contraire très profondément imprégné.

---

(1) C'était un berbère arabisé nommé Djilali ben Driss du village des Oulad Yousef (Youssefi) dans le Djebel Zerhoun (Zerhouni). Il avait été secrétaire au Maghzen du temps de Ba-Ahmed, impliqué dans une intrigue et emprisonné ; relaché en 1901, il s'était rendu en Algérie et avait cherché à s'installer comme instituteur coranique chez les Hamyan. Son attitude ayant paru suspecte, il fut renvoyé au Maroc et s'avisa, pour vivre, de s'intituler marabout sous le vocable de Bou-Hamara « l'homme à l'ânesse ». Cet innocent animal lui servait à exécuter des jongleries, et il débitait des prophéties imitées de celle de Bou-Amama. Le succès dépassant ses espérances, Bou-Hamara se fit passer d'abord pour Chérif, puis pour le frère du Sultan. La tribu des Riata, près de Taza, était le théâtre de ses exploits. Le nom de Rogui que lui donna le Maghzen, s'applique à tout homme qui sans prétention dynastique sérieuse aspire, au Maroc, à renverser le Sultan et à créer un nouveau gouvernement (Cf Eugène Aubin. — *Le Maroc d'aujourd'hui*. — Ch. VIII, Bou-Hamara)

Pour se faire mettre les choses au point et se rendre compte en même temps par lui-même de la situation, M. Jonnart inaugura son entrée en fonctions par un voyage à Figuig, comme M. Révoil l'avait fait dix-huit mois plus tôt ; il était naturellement accompagné dans cette tournée d'inspection sur nos marches militaires du Sud Oranais du commandant de la division d'Oran, le général O'Connor.

Celui-ci donna de la situation générale un aperçu très net et, fidèle à la ligne de conduite qu'il avait adoptée, ne manqua pas de faire ressortir à M. Jonnart, fort bien disposé à l'écouter, les inconvénients de la politique nouvelle. Il affirma que nous ne trouverions jamais chez les agents du Maghzen que la mentalité islamique intransigeante qui entretient depuis si longtemps au Maroc la haine de l'étranger. Il fit valoir que les populations auxquelles nous avions à faire étaient indépendantes du Maghzen et ne reconnaîtraient jamais les traités signés entre lui et nous. Bref, il reprit non sans succès les vieux arguments de la thèse soutenue depuis 1845 par les bureaux arabes.

M. Jonnart se laissa d'autant mieux persuader que pendant une promenade aux abords de la palmeraie de Figuig il fut l'objet de la part des Ksouriens de menaces significatives.

Son escorte intervint, un combat eut lieu et l'occasion fut assez belle pour permettre aux partisans de la manière forte d'obtenir que l'injure faite au gouverneur fût vengée par le bombardement de Figuig. Tout en décidant cette action militaire, le président du conseil, M. Emile Combes, déclara à la chambre des députés que ce n'était là qu'une opération de police et que nous ne nous départirions pas du principe dirigeant de notre politique depuis notre installation dans cette partie de l'Afrique, l'intégrité de « l'empire chérifien ».

« Nous nous garderons en conséquence, ajoutait M. Combes, « de donner prise aux soupçons sur les intentions qui nous « animent dans les circonstances actuelles. Nous ne rêvons « ni d'une conquête, ni d'une prise de possession plus ou « moins temporaire. Ce sont simplement des représailles contre « des bandits et des pillards que nous voulons excercer, comme « nous en avons le droit. Nous les exercerons dans la limite « des traités et des conventions que nous avons signés avec le « Maroc. Aucun doute sur ce point ne peut et ne doit exister « dans l'esprit du gouvernement marocain, et surtout dans

« celui des Puissances de l'Europe intéressées à mainten le « statu quo territorial de cet empire.

« Ainsi, rassurés sur nos sentiments, ce gouvernement et « ces Puissances applaudiront, nous en sommes sûrs, à tout « acte de vigueur de notre part qui vengera les méfaits commis « et qui ôtera à leurs auteurs, sinon pour toujours du moins « pour longtemps, l'envie de recommencer » (1).

C'eut été bien, mais le général O'Connor, s'il conduisit admirablement l'opération militaire, eut le tort grave lorsque les Figuigiens vinrent lui faire leur soumission de prononcer un discours qui contredisait les paroles du président du conseil, ruinait les espérances du Maghzen d'être soutenu par la France et remplissait de joie les fauteurs de troubles.

« Des gens mal intentionnés, dit le général, vous ont dit « que la France vous punissait parce que beaucoup d'entre « vous s'étaient déclarés pour le prétendant contre le Sultan « Mouley Abd-el-Aziz, ils vous ont trompés. Nous n'avons pas « à intervenir chez vous dans les affaires du Maghzen. »

La réponse ne se fit pas attendre. L'amel n'ayant pas quitté sa résidence dans les ksour de Figuig pendant les opérations, les tribus du Sud-Ouest crurent que la guerre avait éclaté entre la France et le Maroc et firent une levée de boucliers qui aboutit aux affaires de Taghit et d'El-Moungar.

M. Jonnart, qui à son retour de Figuig avait refusé de voir Guebbas, était bien rappelé par le gouvernement à une application plus correcte des accords, le général O'Connor était bien sacrifié, mais la politique Révoil n'en était pas moins morte, c'en était fini du « double et mutuel appui » et comme le dit Victor Bérard : « Alger mit, dès lors, une humiliation, une menace ou un danger en chacune de ses rencontres avec les représentants du chérif. »

---

(1) Discours de M. Combes à la Chambre des Députés le 4 juin 1903.

CHAPITRE X

Fin de la mission de Guebbas en Algérie. — Le général Lyautey. — Création du cercle de Béchar. — Craintes du Maghzen. — Les accords Franco-Anglais et Franco-Espagnol. — Guillaume II à Tanger. — La conférence d'Algésiras détermine le rôle de la France au Maroc. — Conclusion.

Après le bombardement de Figuig, les combats de Taghit et de Moungar, on peut dire que pour le Maghzen comme pour nous, le protocole de 1901 et les accords de 1902 semblaient aussi lointains et démodés que le traité de 1845 lui-même.

Paris et Tanger résistaient avec difficulté au courant d'opinion créé par ces événements en Algérie et dont les remous se produisaient non seulement en France et au Maroc mais dans les chancelleries. M. Delcassé fit promettre à Si Mohamed Torrès et à Guebbas d'aider le Maghzen à venir à bout, dans la région d'Oudjda, de la révolte de Bou-Hamara. De fait, on transporta des troupes chérifiennes de Tanger en Oranie, on leur fournit des armes et des approvisionnements, voire même de l'argent et Guebbas s'installa à Maghnia pour suivre les opérations de la mahalla(1), et parer aux éventualités. Ce fut la fin de sa mission. Le délégué du Maghzen en Algérie se rendit compte sur place du mécontentement, peu dissimulé d'ailleurs, avec lequel les autorités oranaises à tous les degrés exécutaient les ordres de Paris tendant à renforcer la situation du Maghzen dans les amalats d'Oudjda et de Figuig. Il comprit que dans ces conditions la politique à laquelle il s'était dévoué avec M. Révoil n'avait aucune chance de succès ; il demanda son rappel.

« Guebbas rentre d'Oran à Alger vers septembre 1903. Il « vient remercier le gouverneur général du concours que « l'administration algérienne lui a prêté sur la frontière

---

(1) *Mahalla* (colonne). La colonne chérifienne débarqua à Oran et Nemours et se rendit dans les environs d'Oudjda que le Rogui abandonna sans combat. Cette colonne n'a pas cessé d'opérer depuis 1903 et la presse de son côté n'a pas cessé de nous narrer ses ridicules combats sans grande importance d'ailleurs, soit qu'on les transforme en mirifiques victoires, soit qu'on annonce d'irréparables défaites et le triomphe du Rogui.

« marocaine. Le gouverneur lui rend sa visite, et Guebbas « renouvelle ses protestatious de reconnaissance et d'amitié « pour notre pays.

« Réponse de M. Jonnart :

« J'ai donné à entendre à Si Guebbas, sans me départir du « ton de cordialité qui a marqué cet entretien, que la situation « actuelle du sud-oranais ne nous laissait pas toute la liberté « d'esprit nécessaire pour entretenir des relations étroites et « suivies avec les autorités marocaines de la frontière ; les « agressions continuelles qui nous viennent du côté de l'ouest « et que les agents du Maghzen sont impuissants à prévenir, « n'étant pas pour nous encourager à coopérer avec eux dans « cette région.

« *Finies les affaires,* dit mélancoliquement Guebbas après « cette visite, où il mesure combien le gouverneur général est « loin de comprendre la vraie nature des accords franco- « marocains. Guebbas rentre bientôt à Fez (fin de 1903).

« Là, il devra se défendre contre les accusations de dévoue- « ment, de servilité à la cause française. Il assistera, impuis- « sant, aux fautes que les « deux amis » qu'il voulait servir, « commettront durant l'année 1904 contre l'alliance. A mesure « que nous deviendrons plus impopulaires à la cour de Fez, « il devra mieux cacher ses sentiments et ses projets d'autre- « fois....., jusqu'au jour où le comte de Tattenbach décou- « vrira le merveilleux instrument que nous n'avons pas su « employer.....[1] »

En Algérie, à la fin de 1903, on avait appelé au commandement de nos marches du sud-oranais un colonial expérimenté, le colonel Lyautey, que la pacification du sud de Madagascar avait rendu célèbre. Son action se substitua entièrement à celle de la division d'Oran dont on le rendit d'ailleurs presque complètement indépendant.

Le général O'Connor, rendu responsable du départ de Guebbas et du refroidissement de nos relations avec la cour de Fez qui en fut la conséquence, devait abandonner son commandement ; mais la politique d'entente directe avec les tribus qu'il avait pratiquée, la progression lente de nos établissements vers l'ouest qu'il avait préconisée furent continuées après lui

(1) *L'Affaire Marocaine.* Victor Bérard. Page 100 et suivantes.

par le colonel Lyautey, devenu général, avec plus d'habileté et de souplesse, mais au fond avec le même esprit, émané des bureaux arabes, qu'approuvait en dernière analyse M. Jonnart, pourvu que les relations fussent en apparence correctes avec les représentants du Maghzen.

On ne se préoccupa nullement des accords ; on affecta de les ignorer et, pour assurer la sécurité, on poussa nos postes extrêmes jusqu'aux points où ils sont aujourd'hui, en organisant le cercle de Colomb-Béchar qui s'étend jusqu'au Guir et en occupant sur les Hauts Plateaux tout près de Téniet-Sassi le point stratégique de Ras el-Aïn des Beni-Mathar, devenu Berguent pour la circonstance.

Beaucoup de bons esprits pensent encore que cette politique est la meilleure, et nous convenons volontiers que si l'empire chérifien n'était pas depuis des siècles un état souverain reconnu par toutes les grandes puissances, que si nous n'étions pas nous mêmes plus particulièrement que toute autre nation liés vis-à-vis de lui par des traités dont les plus récents ne sont pas les moins explicites, nous pourrions essayer, par l'entente directe avec les tribus, de réduire progressivement à néant son aire d'influence et finalement de nous substituer à lui. Mais la réalité est bien différente.

C'est parce que ces principes ont été perdus de vue après le départ de M. Révoil — ou du moins parce que l'on a agi comme si on les avait perdu de vue — que le Maghzen a repris vis-à-vis de la France une attitude de profonde méfiance, et s'est jeté dans les bras de l'Allemagne.

Cette méfiance fut encore augmentée par le fait que M. Delcassé ne tint pas le Maghzen au courant des négociations qu'il menait avec l'Angleterre et qui devaient aboutir à l'accord franco-anglais du 8 avril 1904.

Habitué depuis 1830 à trouver conseil et appui contre la France, quand les prétentions de cette puissance lui semblaient exagérées, auprès des représentants de l'Angleterre, le Maghzen fut porté à voir dans la déclaration concernant le Maroc et l'Égypte, une sorte d'échange par lequel l'Angleterre cédait le Maroc à la France qui allait en faire une nouvelle Tunisie. Ces vues furent confirmées par les insinuations des Anglais établis au Maroc, furieux du désistement de leur gouvernement, et par les venimeuses confidences de la légation allemande. Celle-ci commençait dès lors à entrevoir pour l'Allemagne au

Maroc la succession de l'Angleterre qui lui donnait le moyen de jouer auprès du chérif le rôle qu'elle s'était octroyé à Constantinople et d'en tirer des bénéfices analogues aussi bien au point de vue commercial qu'au point de vue politique.

L'obscure déclaration franco-espagnole du 6 octobre 1904 vint augmenter le trouble et les craintes du gouvernement d'Abd-el-Aziz.

Il prit la résolution de s'en remettre aux directions de l'empereur d'Allemagne. Si Mohamed-el-Mokri, un des ministres marocains, se rendit à Berlin, où il n'est pas téméraire de supposer que de sensationnelles révélations lui furent faites sur les anciens projets de partage de M. Delcassé et que dès lors l'assurance fut donnée au Maghzen que l'Allemagne s'opposerait à la tunisification du Maroc par la France.

Nous n'entreprendrons pas de narrer en détail les événements de 1905 et de 1906 : en Algérie, la situation ne se modifia pas : au Maroc, l'anarchie et les embarras financiers du Maghzen augmentèrent.

Les emprunts négociés par le gouvernement marocain en France et à l'étranger en 1904 ne suffisant plus, M. Saint-René Taillandier se rendit à Fez au début de 1905 pour offrir au Maghzen le concours du gouvernement français pour le rétablissement de l'ordre, la réorganisation de l'armée, des finances, de toute l'administration enfin.

On le berna pendant deux mois, au bout desquels l'empereur d'Allemagne vint solennellement à Tanger se déclarer l'ami et le protecteur de Mouley Abd-el-Aziz dans les termes suivants :

« Ma visite à Tanger a pour but de faire connaître que je « suis décidé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour « sauvegarder efficacement les intérêts de l'Allemagne au « Maroc. Je considère le Sultan comme un souverain abso« lument indépendant, et c'est avec lui que je désire m'entendre « sur les moyens les plus propres à obtenir ce résultat.

« Quant aux réformes que le Sultan aurait l'intention « d'introduire dans ce pays, j'estime qu'il doit procéder avec « beaucoup de précautions, et en tenant si bien compte des « sentiments religieux de ses sujets qu'à aucun moment « l'ordre public ne puisse être troublé par le fait de ces « réformes ».

Si fantastique que cela puisse paraître après les graves complications que fit naître en Europe le discours de Tanger, j'exprime nettement l'avis qu'il n'y avait pas lieu de s'affoler.

On raconte que M. de Cherisey qui représentait ce jour là (31 mars 1905) la France à Tanger, manifesta avec beaucoup d'à-propos qu'il avait été très heureux d'entendre exprimer par Guillaume II des pensées absolument conformes aux grandes lignes de la politique française au Maroc. Quel n'eût pas été l'embarras du gouvernement de l'empire allemand si notre ministre des Affaires Étrangères lui avait fait tenir le 1er avril 1905 de semblables félicitations. Combien d'ennuis, de dangers, eussent été évités. Combien le rôle de la conférence internationale, inévitable dès ce moment, eût été simplifié.

Nous n'avions pas autre chose à dire à la conférence que ces quelques phrases de Victor Bérard, que nous avons citées plus haut.

Le Maroc aura quelque jour son rôle parmi les peuples méditerranéens. L'Europe doit lui ouvrir les voies de la civilisation, lui assurer la paix, le mettre au contact de la science moderne pour réorganiser son gouvernement, son commerce, créer son industrie et son système de circulation intérieure, tout en ménageant ses préjugés religieux et sociaux. Si une autre puissance est mieux en état que nous de remplir ce programme, nous lui passons la main ; mais si l'Europe veut nous en confier l'exécution, nous nous engageons à le mener à bien.

Tel est en effet, d'après nous, le rôle de la France au Maroc. C'est en somme celui qu'à défini l'acte d'Algésiras (1), et nous avons accepté de le remplir avec le concours de l'Espagne et sous le contrôle de l'Europe pour bien prouver à ceux qui voulaient encore douter de notre bonne foi ou qui affectaient d'en douter, la pureté de nos intentions.

---

(1) La loi portant approbation de l'acte d'Algésiras, votée à l'unanimité des deux Chambres françaises, a été publiée au *Journal Officiel de la République* le 23 décembre 1906. Les incidents diplomatiques qui ont précédé la réunion, marqué les travaux et suivi la conclusion de la conférence sont trop récents et trop connus pour qu'il nous ait paru utile de nous y étendre. M. Révoil qui a représenté là notre pays ne pouvait qu'y faire triompher les idées si modernes, si pacifiques, si fécondes qui avaient présidé à ses conseils comme Ministre de France au Maroc et comme Gouverneur général de l'Algérie.

Pour assurer la paix, nous organisons la police (1), conformément au chapitre 1er de l'acte général ; pour ouvrir les voies à la civilisation, nous avons la banque d'Etat, instituée comme il est dit au chapitre 3, par l'intermédiaire de laquelle le marché de l'argent sera régularisé, les entreprises commerciales et industrielles soutenues et encouragées.

La conférence internationale a fixé dans ce chapitre 3 des règles complexes mais sages pour assurer le bon fonctionnement de la « Banque du Maroc ». Ces règles ne permettent à aucune puissance d'accaparer pour elle seule les finances marocaines qui seront évidemment liées pendant longtemps, d'une façon presque absolue, au crédit de la « Banque du Maroc ».

La conférence n'oublie pas cependant de régler pour plus tard, lorsque l'anarchie aura cessé, la création de nouveaux revenus pour le Maghzen, les modifications nécessaires dans l'assiette et le recouvrement des impôts pour obtenir un meilleur rendement : c'est l'objet du chapitre 4 qui est complété en ce qui concerne les douanes par le chapitre 5.

On réprimera la fraude et la contrebande d'après les principes fixés au chapitre 2 pour les armes et les munitions, au chapitre 5 pour tous les autres objets d'échange.

Enfin, pour empêcher la « tunisification », que l'Allemagne feint de redouter, les représentants des Puissances rédigent le chapitre 6 qu'ils intitulent : « Déclaration relative aux services publics et aux travaux publics ».

Ratifié depuis, comme il était prévu, au chapitre 7 et dernier, l'acte général d'Algésiras est donc bien aujourd'hui le cadre dans lequel doit se développer le rôle de la France au Maroc. S'il interdit d'escompter la conquête totale ou partielle de l'empire chérifien, il laisse encore, répétons-le, de larges

(1) Elle ne devra pas seulement, conformément à l'acte d'Algésiras, être instituée à Tanger et dans les ports de l'Atlantique ; une police franco-marocaine doit également être organisée sur toute la frontière algéro-marocaine, aussi bien au-delà de Teniet Sassi qu'au nord de ce point. Les accords Révoil permettent de l'installer avec plus de souplesse, plus de puissance, moins de restrictions que de l'autre côté. Les engagements qu'ont pris vis-à-vis de nous les grandes puissances intéressées, sans excepter l'Allemagne (note concertee du 28 septembre 1905), nous donnent d'ailleurs au point de vue international une complète liberté d'action. Du côté d'Oudjda, de Figuig et du Tafilalet, comme à Tanger et dans les provinces atlantiques, la seule difficulté est de reconquérir la confiance du Maghzen, que nous avions su obtenir en 1902, et que nous avons reperdue depuis.

horizons ouverts aux esprits entreprenants ; mais il leur impose une condition : il faut que tout Français, pour participer à l'entreprise dont nous venons en quelque sorte d'être déclarés adjudicataires par l'Europe, ait foi dans le succès de la politique « Maghzen » [1].

Il n'est pas douteux qu'ils rencontreront d'abord une opposition constante, une force d'inertie, qui viennent de ce que le Maghzen est encore hypnotisé par nos anciennes visées, accaparentes, d'entente directe avec les tribus avoisinant l'Oranïe pour le plus grand dommage de la puissance chérifienne, ou par le spectre plus redouté encore de la politique de partage prônée pendant quelque temps par M. Delcassé, que maintiendront, le plus longtemps qu'ils le pourront, les nombreux mécontents de toute classe et de toute nationalité qui approchent plus ou moins les hauts fonctionnaires maghzéniens et le Sultan lui-même.

Il est évident qu'en dehors de ceux qui, voyant les choses de haut, veulent sincèrement faire du Maroc une puissance musulmane amie et alliée de la France, l'acte d'Algésiras (pas plus d'ailleurs que la politique de M. Révoil dont il est l'internationale émanation et la définitive approbation en même temps) ne peut satisfaire personne.

Il a pour adversaires en France tous ceux qui rêvaient une nouvelle expédition coloniale pour nous porter d'un seul bond jusqu'à l'Atlantique, ou du moins nous donner la frontière de la Moulouia réclamée par le parti militaire depuis 1845 ; en Angleterre, le parti peu nombreux mais fort habile et fort remuant qui avait espéré avec Mac Lean la main mise britannique sur l'empire chérifien ; en Espagne, tous les conquistadores à la recherche d'un nouvel Eldorado ; en Allemagne, tout le parti colonial, encore en mal de conquête, qui avait frémi d'aise lorsqu'il avait entendu parler de partage, espérant bien qu'une fois ce principe admis, le poids de l'épée de Guillaume ferait de sa part la part du lion.

Aucun de ces adversaires n'a désarmé, ils attendent impatiemment la faillite de la politique maghzen, pour reprendre,

---

(1) Voir au sujet de la solidité de l'édifice maghzénien les chapitres X, XI, XII du remarquable ouvrage d'Eugène Aubin : « *Le Maroc d'Aujourd'hui* » Paris. — Armand Colin, 1904.

en les modifiant suivant les circonstances, leurs projets intéressés. Pour hâter cette faillite qu'ils escomptent, ils ressassent sans cesse aux oreilles du chérif et de ses ministres un *Timeo Danaos et dona ferentes*, qui n'est ni sincère ni justifié, tandis qu'ils remplissent d'autre part les journaux d'Europe de nouvelles tendacieuses dépeignant le Maghzen comme un instrument usé, entité surannée, incohérente et incapable, avec lequel les traités n'ont pas de valeur et l'action commune impossible.

Dans ces conditions, la tâche de nos compatriotes au Maroc est particulièrement ingrate et ardue : ils n'en auront que plus de mérite si, comme nous l'espérons, ils réussissent à faire applaudir par le monde civilisé le rôle de la France au Maroc.

J. ROMAGNY.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er décembre 1906 au 1er juin 1907

ROSE des VENTS	Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			TOTAUX du 1er décembre 1906 au 1er juin 1907	TOTAUX du 1er décembre 1905 au 1er juin 1906
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	3 h. soir		
N.	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	1	1	0	2	7	13
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
N. E.	1	1	4	4	2	9	10	7	10	2	5	3	4	4	2	5	4	3	80	62
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
E.	2	5	3	0	1	3	4	2	0	3	0	0	3	1	1	2	5	1	36	43
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6
S. E.	4	8	9	9	9	10	3	7	8	5	9	12	9	8	3	3	11	7	134	112
S. S. E.	3	1	1	4	3	0	2	1	0	3	1	1	1	0	1	1	0	0	23	36
S.	8	4	7	8	8	5	3	3	2	5	6	4	3	6	5	8	7	8	100	82
S. S. W.	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3
S. W.	10	8	6	3	8	4	4	5	5	2	2	4	7	2	9	5	1	3	88	103
W. S. W	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1
W.	2	1	0	1	0	0	2	2	1	6	2	3	1	2	2	4	2	4	35	37
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
N. W.	0	2	0	1	0	0	0	0	0	3	6	3	2	5	4	2	1	3	32	37
N. N. W.	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	0	7	6
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	28	28	28	31	31	31	30	30	30	31	31	31	546	546

Ch. LHUILLIER

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1906 au 1er Juin 1907

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				tombée en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre (1906).....	728,0	9,3	15,9	12,6	9,3	69,5	468,2	97,5	11	S. W.	1,5	4,0	12,5	4
Janvier (1907)........	732,6	8,2	11,8	10,0	6,1	65,0	279,6	26,1	5	S. E.	1,3	4,0	11,3	5
Février —	726,8	6,5	13,6	10,1	6,5	65,0	143,1	91,5	10	N. E.	1,9	4,7	13,9	5
Mars —	728,8	10,8	16,9	13,8	8,3	69,3	218,8	8,0	6	S. E.	1,3	4,0	14,1	15
Avril —	729,6	11,8	18,4	15,1	9,4	69,0	376,7	10,5	5	S. E.	1,8	3,3	11,2	6
Mai —	725,5	14,5	20,6	17,5	11,3	72,0	582,3	27,8	4	S.	1,2	4,0	12	11
TOTAUX.....								261,4	41					46

(1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques moyennes *corrigées à zero*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

PROCÈS-VERBAUX

des réunions mensuelles du Comité Administratif

de la " Société de Géographie et d'Achéologie d'Oran "

SÉANCE DU COMITÉ DU 4 MARS 1907

L'an mil neuf cent sept et le quatre Mars, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis dans le nouveau local de la Société, rue Schneider, n° 7, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Doumergue, Pock, Tournier,** l'abbé **Fabre, Engel, Rongier, Bassompierre, Carabin, Dangles, Rocchisani, Sandras.**

S'étaient fait excuser : MM. **Gillot, Pousseur, Barthélemy, de Malaussène, Ondedieu, René Leclerc et Flahault.**

Étaient absents : MM. **Jullian, Roux-Fraissineng, Pastorino** et **Simonin.**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Comité prononce l'admission comme membres titulaires de :

M. **Ben Aouda Hadj-Hamed ben Miloud ben Cheikh,** Chevalier du Mérite Agricole, propriétaire, à Relizane.

M. **Ben Rahou,** fondé de pouvoirs de la Maison Bel Hadj, à Nemours.

M. **Bigault de Cazanove,** administrateur de la commune mixte de Cacherou, à Palikao.

M. **Bou Zid Abd El Kader Ould Ahmed,** propriétaire, au douar El Araïssia (Ferry).

M. **Ducomps,** vétérinaire sanitaire, à Frendah.

M. **Eyriès** Louis, propriétaire, à Nemours.

M. **Llabador,** propriétaire, à Nemours.

M **Taleb Mustapha,** adel à la Mahakma de Relizane.

M. **Soulier,** pharmacien, boulevard Seguin, n° 44, à Oran.

M. le Président annonce la démission de M. le Colonel **Quiquandon** qui a quitté l'Algérie sans esprit de retour.

Sont proposés comme membres titulaires : M. **Bel Mokhtar Mustapha Ould Mohammed,** iman à la grande mosquée de Relizane, présenté par MM. Gasser et Gacem.

M. **Bienabe**, comptable au Service Topographique, à Oran, présenté par MM. Dangles et Pérez Adolphe.

M. le Docteur **Blanc**, rue du Général Joubert, à Oran, présenté par MM. Gasser et Gillot.

M. **Chiappini**, lieutenant au 2me Régiment de Chasseurs d'Afrique, à Oran, présenté par MM. Colombani et Cottenest.

M. **Guesde** Octave, fondé de pouvoirs de la Compagnie Algérienne, boulevard Seguin, n° 7, à Oran, présenté par MM. Rongier et Sandras.

M. **Julien** Louis, rue des Postes, 7, à Cette, présenté par MM. Engel et Tournier.

M. **Kalfon-Pimienta**, représentant de Commerce, 38, boulevard National, à Oran, présenté par MM. Gasser et Gillot.

M. **Kamly Ben Abdallah Ould El Hadj-Miloud**, propriétaire au douar Kouamlia, commune mixte de la Mina, présenté par MM. Gasser et Gacem.

M. **Lapostole**, lieutenant au Service des Affaires indigènes, à Lalla-Maghnia, présenté par MM. Gasser et Cottenest.

M. le Général **Lyautey**, commandant la division d'Oran, présenté par MM. Gasser et Bassompierre.

M. **Madani Chérif Bou Ziane Ould Bouzian**, ancien élève de la Médersa de Tlemcen, au douar Pammar (Kalàa) commune mixte de la Mina, présenté par MM. Gasser et Gacem.

M. **Ould Mammar Ahmed Ould Mohamed**, adel à la Mahakma de Relizane, présenté par MM. Gasser et Gacem.

M. **Rahali Hadj Abdesselem ben Mohamed**, coiffeur, à Relizane, présenté par MM. Gasser et Gacem.

M. **Souesme**. employé principal à la Cie de l'Ouest Algérien, à Sidi-Bel-Abbès, présenté par MM. Doumergue et Peyras.

M. **Tarbouriech** Georges, propriétaire, à Mostaganem, présenté par MM. Gasser et Bassompierre.

Il sera statué à la prochaine réunion du Comité sur ces candidatures.

La *Société Orientale Allemande* nous ayant demandé l'échange d'années antérieures de son *Bulletin* avec celui de notre Société, le Comité regrette, faute de ressources bibliographiques, de ne pouvoir donner suite à cette proposition. L'échange sera continué pour l'avenir.

M. le Président donne au Comité communication des réductions de prix accordées par les Cies de chemins de fer d'Algérie aux voyageurs se rendant au fêtes de Carthage.

M. **Kalfon-Pimienta** propose à la Société de se charger d'un service de publicité et d'annonces qui seraient insérées dans notre

Bulletin. Le Comité décide qu'il sera statué à ce sujet après examen du traité qui lie la Société à son imprimeur.

Le Comité décide de cesser l'échange de son *Bulletin* avec les Sociétés suivantes :

La *Société Philotechnique, de Paris*.

L'*Office Colonial*.

Le *Bulletin Agricole d'Algérie et de Tunisie*.

La *France Colonisatrice de Rouen*.

La *Ligue Maritime Française* ayant proposé à notre Société de participer à la loterie qu'elle organise, le Comité décide que la Société ne peut, aux termes de ses statuts, prendre part à une loterie et que les sociétaires ne pourraient y souscrire qu'à titre personnel.

M. le Président attire l'attention du Comité sur un article de la *Dépêche Coloniale*, du 27 février 1907, qui traite de la « Politique extérieure de l'Allemagne et de la politique française au Maroc ». L'auteur de cet article y donne un compte rendu d'une conférence faite à l'*École libre des Sciences Politiques*, par M. A. Tardieu, et de l'exposé par le capitaine Azan, à la *Réunion des Études Algériennes*, de la situation sur la frontière algéro-marocaine. Les points visés par l'un et l'autre conférencier mériteraient un examen approfondi qui sera plus utilement pratiqué à une séance ultérieure dès que le texte exact des conférences aura pu être connu

Mais ce qui, d'ores et déjà, mérite d'être signalé ce sont les réflexions, les appréciations, les projets même, manifestés par l'un des auditeurs de M. le capitaine Azan, par M Messimy, député, rapporteur du budget de la Guerre, homme notoire et personnage considérable dont l'opinion doit être particulièrement notée.

Or, M. Messimy, selon la *Dépêche Coloniale*, est surtout frappé de l'énorme effort qui a été fait sur la frontière algéro-marocaine, notamment dans le Sud Oranais, et du peu de résultats économiques obtenus. Car, en définitive, si l'on travaille à pénétrer le Maroc, c'est en vue du plus grand développement commercial. Nous avons, dans le Sud, immobilisé une première mise de fonds de 250 millions, que nous augmentons d'une dépense annuelle de 8 à 10 millions. Et en retour ? La voie commerciale du Tafilalet nous est fermée, le mouvement économique de Berguent est puéril, le marché de Marnia est annihilé. En conséquence, il faut tarir la source des dépenses, renoncer franchement au vain espoir d'un commerce algéro-marocain qui n'existe pas, et abandonner une politique sans résultats.

Après avoir exposé dans ses grandes lignes la thèse soutenue

par M. Messimy, le Président estime qu'il appartient à la *Société de Géographie* d'Oran de s'élever contre des appréciations qui ne tirent leur valeur que de la personnalité même qui les a émises, car elles ne correspondent pas à la réalité des faits.

Il est hors de doute que notre politique marocaine, que nos actes, tant diplomatiques que militaires, doivent en définitive se traduire par un accroissement de notre essor économique. Mais il n'est pas exact de dire que le commerce franco-marocain n'a pas progressé ; cela n'est pas davantage exact même si le champ d'observation se restreint à la zone algéro-marocaine. Des chiffres seront ultérieurement produits, ajoute le Président, qui démontreront le bien fondé de cette affirmation. Peut-être les résultats commerciaux actuels ne correspondent-ils pas à l'intérêt des sommes dépensées et ne doit-on pas encore les considérer comme un placement de père de famille. Mais l'on oublie tout ce que la situation offre encore d'exceptionnel, l'on oublie que sans doute la ligne de conduite politique marocaine pourrait être plus ferme, plus logique, mieux suivie, et qu'alors le commerce serait plus entreprenant parce qu'il serait plus rassuré.

Mais surtout ce contre quoi, nous autres Oranais, nous devons nous élever, c'est la prétention de défaire tout ce qui a été fait de ce côté de la frontière, c'est l'abandon de la politique algéro-marocaine, c'est la suppression de toutes nos espérances et même des réalisations obtenues, c'est le déplacement à nos dépens du théâtre de la lutte commerciale, c'est la cloison étanche qu'on voudrait élever entre nous et nos voisins de l'Ouest ; en un mot, c'est l'effondrement de ce qui a été si péniblement édifié au cours des 75 dernières années.

La *Société de Géographie* ne peut pas rester indifférente à des paroles qui révèlent la bizarre conception que se font certains hommes de ce pays qui paraît leur être aussi inconnu que les terres les plus éloignées. C'est pourquoi elle pense répondre aux vœux du plus grand nombre en mettant à l'ordre du jour de ses séances la question de la « défense des intérêts orano-marocains ».

En terminant, le Président convie tous les sociétaires à venir entendre l'exposé de la question marocaine par M. **Doutté**, dont la conférence aura lieu le 5 mars, à 8 h. 3/4 du soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, que M. le Maire d'Oran a bien voulu mettre à la disposition de la Société pour cette solennité.

M. le Président propose et le Comité décide de faire sténographier cette conférence.

M. **Doumergue** demande et le Comité décide l'achat de la brochure de M. de la **Blanchère** « Voyage dans une partie de la Maurétanie Césarienne ».

M. **Doumergue** donne lecture d'une lettre particulière par laquelle

M. **Chantre** lui annonce le prochain envoi pour notre bibliothèque d'un lot d'ouvrages offerts par le Muséum de Lyon et par lui-même. M. **Chantre** désirerait recevoir pour le grand établissement scientifique de Lyon quelques-unes de nos publications. Le Comité remercie M. **Chantre** de son don et décide qu'un envoi pourra lui être fait aussitôt que nous aurons établi le bilan de nos doubles.

M. le Président rappelle que, conformément à l'article 19 du règlement, la circulaire relative aux candidatures aux élections du Comité sera envoyée le 15 mars, les membres à remplacer au nombre de 8 sont :

MM. **de Malaussène, Ondedieu, Pastorino, René Leclerc, Roux-Fraissineng** et **Sandras**, qui avaient été élus pour un an ;

M. **Engel** qui avait été élu pour 2 ans ;

Et M. **Simonin** qui avait été élu pour 3 ans.

M. **Doumergue** fait observer que les acceptations écrites des candidats doivent être soumises au Comité.

Au sujet de l'installation de la Société dans son nouveau local, M. **Doumergue** expose que l'aménagement est terminé, que les dépenses prévues sont à peu près complètement réglées, et que le crédit de 1.000 francs n'a pas été dépassé. Il signale certaines améliorations comme désirables :

1° La place manque pour loger les nombreuses séries de bulletins des Sociétés correspondantes; M. **Doumergue** propose de faire établir deux nouvelles étagères dans la salle du dépôt des *Bulletins* de la Société. Une table serait nécessaire dans cette dernière salle. La dépense totale nécessaire est évaluée à environ 200 francs qui pourraient encore être pris sur le boni de l'exercice 1906. Au nom de la Commission du local, M. **Doumergue** tient à insister sur ce fait que la nouvelle installation n'a nécessité aucun emprunt à la caisse de réserve. La dépense de 200 francs proposée est approuvée ;

2° L'établissement de l'inventaire de la Bibliothèque et des catalogues sur fiches étant indispensable pour faciliter les recherches d'ouvrages, il est décidé que le registre et les fiches nécessaires seront commandés immédiatement.

Au sujet d'une brochure de M. de **Sarrauton** (tirage à part de 18..) dont un grand nombre d'exemplaires existent dans le dépôt de notre bibliothèque, le Comité décide que ce tirage à part sera mis à la disposition de l'auteur, à qui il sera manifesté le désir d'en conserver quelques exemplaires.

M. le Président propose de rassembler dans un cadre unique les portraits des divers Présidents qu'a comptés la Société depuis sa fondation, et prie les membres du Comité de vouloir bien l'aider à recueillir les photographies de nos premiers présidents.

M. le Président propose d'augmenter le nombre des tirés à part offerts aux auteurs chaque fois que le travail sera important. Le surplus comptera au nombre des publications de la Société, qui pourra en disposer et les vendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures 20 du soir.

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ DU 9 AVRIL 1907

L'an mil neuf cent sept et le neuf avril, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis dans le local de la Société, rue Schneider, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser**, **Gillot**, **Doumergue**, **Pock**, **Tournier**, **Koch**, l'abbé **Fabre**, **Engel**, **Carabin**, **Dangles**, de **Malaussène**, **Sandras** et **Flahault**. M. le capitaine **Thouvenin**, membre de la Société, assisté à la séance.

S'étaient fait excuser : MM. **Pousseur**, **Jullian**, **Barthélemy**, **Bassompierre**, **Ondedieu** et **René Leclerc**.

Étaient absents : MM. **Roux-Fraissineng**, **Pastorino**, **Rocchisani** et **Simonin**.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars est lu et adopté.

M. le Président annonce les démissions de MM. **Blanchet** (de Tanger), **Gourlier** et **Monteil**.

Le Comité prononce l'admission comme membres titulaires de :

M. **Bel Moktar Mustapha Ould Mohammed**, iman à la grande mosquée de Relizane.

M. **Bienabe**, comptable au Service Topographique, à Oran.

M. **Blanc**, docteur en médecine, à Oran.

M. **Chiappini**, lieutenant au 2e régiment de Chasseurs d'Afrique.

M. **Guesde** Octave, fondé de pouvoirs de la Cie Algérienne, à Oran.

M. **Julien** Louis, rue des Postes, 7, à Cette

M. **Kalfon-Pimienta**, représentant de commerce, à Oran.

M. **Kamli ben Abdallah Ould El Hadj-Miloud**, propriétaire au douar Kouamlia, commune mixte de la Mina.

M. **Lapostole**, lieutenant au Service des Affaires indigènes, à Lalla-Maghnia.

M. le général **Lyautey**, commandant la Division d'Oran.

M. **Madani Chérif Bou Ziane Ould Bouzian**, propriétaire au douar Pammar (Kalaâ), commune mixte de la Mina.

M. **Ould Mammar Ahmed Ould Mohammed**, adel à la Mahakma de Relizane.

M. **Rahali Hadj Abdesselem ben Mohammed**, coiffeur, à Relizane.

M. **Souesme**, employé principal de la Cie de l'Ouest Algérien, à Sidi-Bel-Abbès.

M. **Tarbouriech** Georges, propriétaire, à Mostaganem.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. **Beaupuy**, président de la Chambre de Commerce d'Oran, présenté par MM. Gasser et Pock.

M. **Behr** François, négociant, à Oran, présenté par MM. Gasser et Oliva.

M. **Bosc** Paul, négociant, à Oran, présenté par MM. Gasser et Flahault.

M. **Cambe** Jules, pharmacien, à Sidi-Bel-Abbès, présenté par MM. Doumergue et Peyras.

M. **Caraffa**, pharmacien, à Oran, présenté par MM. Gasser et Bassompierre.

M. **Gauthier**, capitaine au Service des Affaires indigènes, chef de l'annexe de Berguent, présenté par MM. Gasser et Cottenest.

M. **Lebon**, médecin-major à l'Hôpital militaire de Marseille, présenté par MM. Gasser et Bassompierre.

M. **Lemann**, négociant, à Oran, présenté par MM. Gasser et Gillot.

M. **Maronneau**, pharmacien-major à l'Hôpital militaire d'Oran, présenté par MM. Gasser et Carabin.

M. **Navarre** Honoré, négociant, à Oran, présenté par MM. Gasser et Tournier.

Le Comité charge M. le Président de vouloir bien envoyer à M. **Etienne**, député, Président d'honneur de la Société, une adresse de félicitations à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée au Parlement.

Les félicitations de la Société seront adressées à M. **Pallary**, membre à vie, qui vient d'être nommé officier d'Académie.

Il est procédé au dépouillement des lettres des membres de la Société qui accepteraient de faire partie du Comité et qui sont, outre les membres sortants, Messieurs **Ed. Déchaud**, secrétaire de la Chambre de Commerce d'Oran ; **E. Girod**, professeur d'Histoire et de Géographie au Lycée d'Oran ; **H. Pellet**, architecte à Oran ; **A. Pérez**, chef de bureau au Service Topographique, à Oran.

M. le Secrétaire général est chargé de faire connaître ces candidatures par voie de circulaire aux membres de la Société.

M. E. **Collin**, secrétaire général du Syndicat d'initiative des Vosges et de Nancy, demande l'ajournement à l'hiver prochain de la conférence qu'il avait proposé de faire à la Société de Géographie d'Oran sur les Vosges.

M. J.-B.-M. **Flamand** a bien voulu promettre à M. le Président une prochaine conférence.

Le Comité décide l'achat immédiat pour la Bibliothèque de la Société des *Atlas* de Stieler et de Schrader.

Il ajourne l'achat de la Géographie d'Elisée Reclus, et du « Voyage en France » par Ardouin Dumazet, la Société cherchera à se procurer ces ouvrages par occasion.

Des remerciements chaleureux sont votés à M. **Chantre**, directeur du Muséum de Lyon, pour la magnifique collection de ses œuvres qu'il a bien voulu offrir à la bibliothèque de la Société. MM. **Doumergue** et **Tournier** sont chargés de lui transmettre toute la série des *Bulletins* de la Société dont la bibliothèque possède une réserve suffisante.

M. le Président informe le Comité du décès de M. de **Calassanti-Motylinski**, professeur à la chaire publique d'Arabe et directeur de la Médersa de Constantine, arabisant distingué, qui a succombé aux fatigues éprouvées au cours de sa récente expédition du Sahara. M. le Secrétaire général est chargé de transmettre à sa famille les condoléances de notre Société.

Le Comité adopte en principe le projet d'une Fédération des Sociétés savantes d'Algérie, mais il ajourne sa décision définitive jusqu'à ce qu'il ait été fixé sur les conséquences financières qu'entraînerait cette Fédération pour notre Société.

Le Comité ratifie une dépense de 25 francs que M. le Président a faite d'urgence sur la sollicitation de notre confrère, M. **Réné Leclerc**, à titre de participation à la fête de l'*Alliance Française de Tanger* et à la tombola organisée par cette Société

Le Comité décide qu'il sera apporté une modification à la couverture du *Bulletin* de manière à y faire figurer l'annonce des publications de la Société.

Le Comité désigne une commission de trois membres, MM. **Gasser, Engel** et **de Malaussène** qui aura pour mission d'étudier les conditions de publication d'un *Guide à Tlemcen* qui a été rédigé par notre confrère, M. **A. Bel.**

Le Comité décide d'assurer contre l'incendie à la Cie d'Assurances l'*Aigle*, représentée à Oran par M. Desseaux, le mobilier et la bibliothèque de la Société, et fixe à 30.000 francs la valeur pour laquelle doit être assurée la bibliothèque.

Des remerciements sont votés à M. **Leroy**, inspecteur des Domaines, qui à bien voulu offrir à la Société, pour la décoration de sa salle des séances, un globe terrestre.

M. le Trésorier rend compte des dépenses auxquelles à donné lieu la conférence de M. **E. Doutté** et qui se sont élevées à la somme de 137 francs, dont la moitié à la charge de la Société et l'autre à la charge du *Comité du Maroc*.

Le Président donne connaissance au Comité des documents qu'il a pu receuillir, depuis la dernière séance, sur la question du commerce Orano-Marocain.

On se souvient que cette question avaient été mise à l'ordre du jour de la Société, à la suite des déclarations faites par M. **Messimy**, à la *Réunion d'Etudes Algériennes*. M. **Messimy** avait blâmé l'ensemble des mesures prises dans le Sud Oranais au cours de ces dernières années, en regrettant que les dépenses occasionnées à ce propos soient stériles, le commerce orano-marocain étant, selon lui, des plus restreints

Les chiffres produits devant le Comité par le Président vont à l'encontre des opinions quelque peu hasardeuses de M. **Messimy**. Deux voies sont ouvertes dans le Sud Oranais, aux échanges commerciaux : la voie du Sud et la voie de l'Ouest. Dans la direction du Sud, le commerce a surtout pour objectif les oasis où se rendent annuellement des caravanes ; le détail des opérations est publié intégralement dans le *Bulletin*. Bien que minimes, ces transactions ne sont pas pour cela absolument négligables.

C'est surtout dans la direction de l'Ouest que l'effort commercial est à considérer. Deux zones sont parcourues par les produits d'échange, le cercle de Marnia au Nord et celui d'Aïn-Sefra au Sud. Ce dernier seul retiendra l'attention pour le moment. Or, dans ce territoire d'Aïn-Sefra, s'approvisionnent les tribus algériennes du territoire lui-même et les tribus de l'Ouest qui entretiennent avec nous des relations commerciales. Infailliblement, un jour, suivront l'exemple de ces dernières, celles des tribus de l'Ouest, que notre influence n'a pas pénétrées et qui se tiennent encore à l'écart.

Voici, pour résumer, les chiffres détaillés qui ont été recueillis et soigneusement contrôlés, les totaux, par cercles et par annexes, des importations et exportations de ce territoire d'Aïn-Sefra.

Cercles et Annexes	Importations	Exportations	Totaux
Géryville	1.481.718	2.086.000	3.567.718
Méchéria	904.090	1.567.762	2.271.852
Berguent	190.010	1.039.500	1.229.510
Aïn-Sefra	2.177.657	1.011.470	3.189.127
Beni-Ounif	1.123.500	3.686.800	4.810.300
Colomb-Taghit .	4.127.575	2.701.269	6.828.844
Beni-Abbès	98.863	»	98.863
Totaux...	10.103.413	11.892.801	21.996.215

Ces chiffres qui se rapportent à l'année 1906, prouvent que les transactions commerciales dans le seul territoire d'Aïn-Sefra ont dépassé le total, fort remarquable et en deça de la réalité, de **vingt deux millions de francs**

En terminant cet exposé, le Président estime que, sans qu'il soit nécessaire de se livrer à des prophéties optimistes, les chiffres cités sont la meilleure des réponses aux affirmations de M. **Messimy**. La démonstration sera plus accentuée encore lorsque seront produits les chiffres des opérations commerciales effectuées dans le cercle de Marnia. Ce points fera l'objet d'une communication à une séance ultérieure.

La séance est levée à sept heures et demi du soir.

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : GASSER.

SÉANCE DU COMITE DU 6 MAI 1907

L'an mil neuf cent sept et le six Mai, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis dans le local de la Société, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Doumergue, Pock, Tournier, Koch**, l'abbé **Fabre, Engel, Pousseur, Jullian, Bassompierre**, de **Malaussène, Ondedieu, Rocchisani** et **Sandras**.

S'étaient fait excuser : MM. **Gillot, Rongier, Barthélemy, Carabin, Dangles**, et **René Leclerc**.

Étaient absents : MM. **Roux-Fraissineng, Pastorino** et **Simonin**.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril est lu et adopté.

M. le Président remercie la Société de la part de M. **Etienne** du témoignage de sympathie que celle-ci lui a donné à l'occasion du 25me anniversaire de son élection comme député. Il sera heureux de continuer à la Société tout son zèle et de lui accorder son concours bienveillant chaque fois que l'occasion se présentera de lui être utile.

M. le Président annonce l'acquisition de l'*Atlas* de Schrader ; M. **Girod** est chargé de nous procurer celui de Stieler dans les meilleures conditions de prix possibles.

Enfin la Société vient d'acheter les cinq premiers volumes de la *Géographie Universelle* d'Elisée Reclus, comprenant tout ce qui concerne l'Europe.

M. le Président informe la Société du décès de Mme Vve **Bernard**, mère de M. **Augustin Bernard** ; le Comité joint ses condoléances

à celles que son Président s'est empressé d'adresser au distingué professeur.

M. le Président annonce la démission de M. le D[r] **Heuyer**.

M. le Secrétaire général est chargé de lui exprimer les regrets de la Société.

Sont proclamés admis comme membres titulaires :

M. **Beaupuy**, président de la Chambre de Commerce d'Oran.

M. **Behr** François, négociant, à Oran.

M. **Bosc** Paul, négociant, à Oran.

M. **Cambe** Jules, pharmacien, à Sidi-Bel-Abbès.

M. **Caraffa**, pharmacien, à Oran.

M. le Capitaine **Gauthier**, chef de l'annexe de Berguent (Sud Oranais).

M. **Lebon**, médecin-major à l'Hôpital militaire de Marseille.

M. **Lemann**, négociant, à Oran.

M. **Maronneau**, pharmacien-major à l'Hôpital militaire d'Oran.

M. **Navarre** Honoré, président du Tribunal de Commerce d'Oran.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. **R. Arditti**, rabbin de la circonscription de Tlemcen, présenté par MM. Alfred Bel et Auguste Cour.

M. **S. Armitage**, de Londres (Leicester-Square), présenté par MM Gasser et Engel.

M le lieutenant **Bauger**, du Service des Affaires indigènes, chef de poste de Forthassa-Gharbia, présenté par MM. Gasser et le Capitaine de Lamothe.

M. **Ben Dahmane El Hadj Ould Mohammed**, négociant, à Relizane, présenté par MM. Gasser et Gacem Miloud.

M. **J. Capelle**, juge au Tribunal Civil d'Oran, présenté par MM. Gasser et Flahault.

M. **Cholet** Alfred ingénieur de la C[ie] des Chemins de fer de l'Ouest Algérien, présenté par MM. Engel et de Malaussène.

M. **Cruck** Eugène, rédacteur à l'*Echo d'Oran*, présenté par MM. Gasser et Gaston Perrier.

M. **Derar Safi Ould Ben Aouda**, muezzin de la grande Mosquée de Relizane, présenté par MM. Gasser et Gacem Miloud.

M. **Dobrenn**, chirurgien-dentiste, à Oran, présenté, par MM. Gasser et Siégel.

M. **Garnier**, libraire, à Oran, présenté par M. Pock et Flahault.

M. **C. Gasquet**, notaire, à Orléansville, présenté par MM. Pock et Flahault.

M. **Hadj-Hassen Allal**, maître-adjoint à l'école principale indigène d'Oran, présenté par MM. Pock et Flahault.

M. **Hilbert**, vétérinaire, à Tlemcen, présenté par MM. Gasser et Alfred Bel.

M. **Lacoste**, commissaire de l'Inscription Maritime, présenté par MM. Nicolaï et Flahault.

M. **Laffargue**, Administrateur-adjoint, à St-Cloud, présenté par MM. Pock et Flahault.

M. le lieutenant **Robin**, du Service des Affaires indigènes, chef de poste à Sidi-Aïssa, présenté par MM. Gasser et le Capitaine Cottenest.

M. **J. Saurel**, avocat à Oran, présenté par MM. Gasser et Siégel.

M. le Préfet d'Oran informe le Comité que, dans sa session d'octobre dernier, le Conseil Général a alloué à notre Société une subvention de 500 francs ; il demande, afin de lui permettre de mandater cette somme, un rapport détaillé et circonstancié sur le fonctionnement de la Société pendant l'année 1906. Le Secrétaire général est chargé de la rédaction du dit rapport.

Le Comité décide d'adhérer au *Congrès National de Géographie* qui s'ouvrira à Bordeaux du 28 juillet au 5 Août. Il délègue pour représenter la Société M. Crévelier.

Mais il n'est pas d'avis de prendre part à l'Exposition organisée en même temps que le Congrès national par la *Société de Géographie Commerciale de Bordeaux* et la *Ligue Maritime Française.*

M. **Jullian** est délégué pour remplacer M. **Carabin** comme représentant de la Société dans le Comité Oranais de propagande de l'Exposition de Bordeaux.

Le Comité décide de ne pas prendre part au Congrès pour l'aménagement des montagnes.

Il décide encore que ses ressources budgétaires ne lui permettent pas de prendre part à la souscription ouverte par le *Comité Rouennais*, pour le rachat de la maison de Pierre Corneille.

Le Comité vote l'attribution de deux exemplaires de la *Géographie du Maroc*, de notre confrère M. **J. Canal**, pour être remis comme prix à deux élèves de l'Ecole de Commerce et d'Hydrographie d'Oran.

Il charge M. **Gillot** de l'achat de volumes à attribuer comme prix de Géographie aux élèves du Lycée de jeunes gens et du Collège des jeunes filles, et vote, à cet effet, une somme de cinquante francs attribuable au Lycée de garçons et une somme de vingt cinq francs pour le Collège des jeunes filles.

Une subvention de deux cents francs est votée en faveur de la *Société Historique d'Alger.*

Le Comité décide qu'une subvention sera demandée pour notre Société au Gouvernement général de l'Algérie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ DU 21 MAI 1907

Le mardi, vingt et un mai mil neuf cent sept, à 5 heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, se sont réunis dans le local ordinaire de ses séances, rue Schneider, n° 7, à Oran.

Étaient présents : MM. **Fabre**, **Koch**, **Déchaud**, **Rocchisani**, **Sandras**, **Girod**, **Engel**, **Gasser**, **Doumergue**, de **Malaussène**, **Tournier**, **Dangles**, **Pock**, **Bassompierre**, **Jullian** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Barthélemy**, **Carabin**, **Gillot**, **Pousseur**, **René Leclerc** et **Pellet**.

Absents non excusés : MM. **Rongier** et **Roux-Fraissineng**.

M. **Koch** prend place au fauteuil en qualité de président d'âge et donne lecture des articles des statuts et du règlement relatifs à l'élection du bureau.

M. **Flahault**, secrétaire général sortant, donne lecture des résultats de l'élection du 13 mai 1906, qui a désigné pour faire partie du Comité :

MM. **Engel**, **Sandras**, de **Malaussène**, **Roux-Fraissineng**, **Girod**, **Déchaud**, **René-Leclerc** et **Pellet**, élus pour trois ans.

Après une suspension de séance de cinq minutes, il est procédé, au scrutin secret, à l'élection du Président.

M. le docteur **Gasser** est élu Président à l'unanimité des voix des membres présents, sauf une.

Après une nouvelle suspension de séance, il est procédé au scrutin de liste à l'élection du Bureau.

Sont élus :

1er Vice-Président, M. **Gillot**.
2e Vice-Président, M. **Doumergue**.
Secrétaire général, M. **Flahault**.
Trésorier, M. **Pock**.
Archiviste-bibliothécaire, M. **Tournier**.
Secrétaire pour la section de Géographie, M. **Rocchisani**.
Secrétaire-adjoint pour la section de Géographie, M. **Koch**.
Secrétaire pour la section d'Archéologie, M. **Fabre**.
Secrétaire-adjoint pour la section d'Archéologie, M. **Engel**.

Enfin il est procédé au scrutin de liste, à l'élection des membres composant la Commission des Finances. Sont élus :

MM. **Jullian, Rongier** et **Dangles.**

M. **Koch** proclame le résultat du scrutin et installe les membres du Comité et cède la présidence à M. le docteur **Gasser**, président élu.

M. le docteur **Gasser** remercie les membres du Comité du nouveau témoignage de confiance qu'ils viennent de lui accorder et dit qu'il s'efforcera de la justifier en continuant à travailler au développement et à la prospérité de la Société et compte pour arriver à ce but sur la collaboration zélée de tous les membres du Bureau et du Comité.

La séance est ensuite levée à 6 heures et demie du soir.

Fait à Oran le vingt et un mai 1907

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ DU 3 JUIN 1907

L'an mil neuf cent sept et le trois juin, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis dans le local de la Société, sis rue Schneider, n° 7, à Oran, sous la Présidence de M. le docteur **Gasser**, Président.

Étaient présents MM. **Gasser, Doumergue, Pock, Tournier, Kock**, l'abbé **Fabre, Dangles, Déchaud, Girod,** de **Malaussène, Pellet, Sandras** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Gillot, Jullian, Rongier, Barthélemy, Bassompierre, Carabin, Engel, Pousseur** et **René Leclerc**,

Étaient absents : MM. **Roux-Fraissineng et Rocchisani.**

Sont lus et adoptés les procès-verbaux des deux séances du 6 et du 21 mai.

Sont proclamés élus membres titulaires de la Société.

M. **R. Arditti**, rabbin de la circonscription de Tlemcen.

M. **S. Armitage**, Leicester-Square, à Londres.

M. le lieutenant **Bauger**, chef de poste de Forthassa-Gharbia.

M. **Ben Dahmane El Hadj-Mohammed**, négociant, à Relizane.

M. **J. Capelle**, juge au Tribunal Civil d'Oran.

M. **Chollet** Alfred, Ingénieur de la Cie des Chemins de fer de l'Ouest Algérien, à Oran.

M. **Cruck** Eugène, rédacteur à l'*Echo d'Oran*.

M. **Derar Safi Ould Ben Aouda**, mufti à la grande Mosquée de Relizane.

M. **Dobrenn**, chirurgien-dentiste, à Oran.

M. **Garnier**, libraire, bd Malakoff, à Oran.

M. **Hadj Hassen Allal**, maître-adjoint à l'école principale indigène d'Oran.

M. **Hilbert**, vétérinaire, à Tlemcen.

M. **Lacoste**, commissaire de l'Inscription Maritime, à Oran.

M. **Laffargue**, Administrateur-adjoint, à St-Cloud.

M. le lieutenant **Robin**, du service des Affaires indigènes, chef de poste à Sidi-Aïssa.

M. **J. Saurel**, avocat à Oran.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. **Derrien** Louis, chimiste, à Oran, présenté par MM. Gasser et Brunie.

M. **Lachaud** Eugène, propriétaire, rue Schneider, n° 7, à Oran, présenté par MM. Gasser et Tournier.

Sont acceptées les démissions de MM. de **Loys** et **Roques**.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. **Paysant**, président de la *Société Historique Algérienne*, remerciant notre Société du don gracieux qu'elle a bien voulu lui adresser.

Le Comité regrette de ne pouvoir prendre part au Congrès annuel du Comité des Congrès Coloniaux, qui se tiendra, à Paris, du 10 au 16 juin, à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

M. le Président et le Secrétaire général de la *Société de Géographie Commerciale de Bordeaux* qui organise le 28e Congrès National des Sociétés Françaises de Géographie, adresse à notre Société un projet de modification au règlement du Congrès.

M. l'Archiviste du Gouvernement général de l'Algérie prie la Société de vouloir bien lui adresser pour la bibliothèque du Gouvernement général, la table des matières du volume de 1905 et le premier fascicule de l'année 1906. M. le Bibliothécaire est chargé de donner suite à cette demande.

MM. les membres du Conseil d'Administration de l'Ecole pratique de Commerce et de l'Ecole d'Hydrographie d'Oran remercient la Société de l'encouragement qu'elle a bien voulu donner aux élèves sous forme de prix : ils invitent M. le Président à vouloir bien honorer de sa présence la distribution annuelle des prix.

La Société l'*Union Coloniale Française* demande l'échange du *Bulletin* contre l'organe de cette association, *La Quinzaine Coloniale*. Le Secrétaire général est chargé de demander à l'*Union Coloniale Française* un numéro spécimen de cette publication.

M. le Président donne lecture des vœux adoptés par le *XXVII*e *Congrès National des Sociétés de Géographie*. Ces vœux ne donnent lieu à aucune observation.

M. le Président adresse les remerciements de la Société à M. **Déchaud** qui a bien voulu offrir pour notre bibliothèque un exemplaire de l'*Histoire de la Ville d'Oran*, de M. **Fëy**, ouvrage aujourd'hui rare et recherché, et plusieurs brochures dont il est l'auteur et qui traitent de questions économiques Oranaises.

La Société se rend très volontiers au désir exprimé par la veuve de notre bien regretté président, le colonel **Derrien**, en autorisant M. le Bibliothécaire à remettre à Mme Derrien les numéros qui manquaient à sa collection de notre *Bulletin*.

M. **Tournier**, bibliothécaire, donne lecture d'un projet de règlement de la bibliothèque ; la discussion est ouverte sur chacun de ses articles et le texte définitif du dit règlement est adopté. Il sera inséré dans le plus prochain numéro du *Bulletin*.

Est autorisé l'achat de planchettes destinées à séparer les paquets de brochures dans les rayons de la bibliothèque, dans le but d'en empêcher l'affaissement et la détérioration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Fait à Oran, le trois juin 1907.

Le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

Assemblée Générale du 12 Mai 1907

Procès verbal de la Séance

Le douze mai mil neuf cent sept, à neuf heures du matin, les membres de la Société, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée générale à l'Hôtel de Ville d'Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**.

Une quarantaine de membres étaient présents.

Il est immédiatement procédé à l'élection de huit membres du Comité en remplacement de huit membres sortants.

En même temps que les membres présents émargent et déposent leurs bulletins dans l'urne, le pointage et l'enregistrement des bulletins de vote reçu par correspondance sont commencés par trois scrutateurs, MM. **Chervier**, **Kalfon** et **Pérez** désignés à cet effet par l'Assemblée, tandis que la séance continue.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale, lequel est approuvé et adopté.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture à l'Assemblée de sont rapport sur les travaux de l'année et signale en même temps le progès numérique obtenu dans l'exercice courant, le nombre des membres s'étant accru de cinquante quatre.

M. le Trésorier soumet à l'Assemblée générale qui les approuve les comptes de l'exercice 1906.

M. le Trésorier propose et l'Assemblée décide de verser une somme de 600 francs au fonds de réserve de la Société.

Le dépouillement des votes, tant des membres présents que des votants par correspondance pour l'élection du Comité, a lieu ensuite et donne les résultats suivants :

Suffrages exprimés..........	113
Bulletins nuls...............	15
Nombre des votants.........	128

dont 90 ont voté par correspondance.

Ont obtenu :

MM.	**Engel**...........	105 voix	MM.	**René Leclerc**....	73 voix
	Sandras.........	90 —		**Pellet**..........	66 —
	de Malaussène .	89 —		**Ondedieu**........	61 —
	Roux-Fraissineng	88 —		**Perez**......... .	61 —
	Girod Ed........	87 —		**Pastorino**.......	43 —
	Déchaud Ed.....	84 —			

En conséquence sont proclamés élus pour 3 ans et sortant en 1910:

MM. **Engel**, **Sandras**, **De Malaussène**, **Roux-Fraissineng**, **Girod E.**, **Déchaud Ed.**, **René Leclerc** et **Pellet** Henri.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

Le Président,
Signé : GASSER.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux de la Société pendant l'année 1906-1907

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Votre Secrétaire général a parmi ses attributions la mission de vous rendre compte annuellement de nos travaux et de la marche de la Société. Il le fera le plus brièvement possible pour éviter de fatiguer votre attention et d'abuser de vos instants, il compte d'ailleurs sur votre indulgence si cette brièveté est acquise au détriment de l'attrait littéraire, auquel se prête d'ailleurs assez médiocrement une énumération aride de chiffres ou de faits.

I. — La première question qui doit retenir notre attention est l'*Effectif des membres de la Société.*

En abordant ce chapitre, laissez-moi vous rappeler ici la mémoire des excellents collègues que la mort a enlevés à notre sympathie depuis notre dernière assemblée générale. Ce sont : le général **Dessirier**, l'un des fondateurs de notre Société, à laquelle son affectueux dévouement ne fit jamais défaut ; le docteur **Reygondaud** ; le docteur **Bernauer** ; le chanoine **Poupard**, aumônier militaire ; Georges **Salmon**, chef de la mission scientifique dn Maroc ; Joseph **Duine**, propriétaire-colon, à Frendah ; Jules **Giraud**, président de la Chambre de Commerce d'Oran, et l'un des fondateurs de notre Société ; **Perchicot**, répartiteur des Contributions diverses à Tiaret ; **Si Hadj Hassen Si Mohammed ben El Hadj Hassein** qui avait longtemps été un des membres les plus assidus de votre Comité.

La Société ressent vivement ces deuils, qui l'ont privée de collègues estimés et dont plusieurs étaient des collaborateurs de la première heure. Des notices biographiques insérées dans notre *Bulletin* perpétueront leur mémoire parmi nous.

La Société a aussi perdu quelques membres par voie de démission ; elle exprime ses regrets à ces anciens collègues, et plus spécialement à ceux qui ne se sont séparés de nous que par suite de leur rentrée en France.

Ces pertes ont été plus que compensées numériquement, et l'effectif de la Société est en progrès considérable.

En effet le nombre de nos membres titulaires était au 1er mai 1906 de . . . . 341 membres.

Il est au 1er mai 1907 de 395

Soit un accroissement de . . . . 54 membres titulaires ou à vie.

Il faudrait y ajouter, pour permettre la comparaison avec les résultats de la précédente année 17 adhésions nouvelles, candida-

tures sur lesquelles nos nouveaux statuts ne permettent de statuer que dans la séance de juin prochain.

Comme vous le voyez, Messieurs, le progrès accentué que nous avions le plaisir de vous signaler l'an dernier s'est continué sans fléchissement pendant l'année qui finit.

Il reste cependant beaucoup à faire ; notre programme est assez large et assez vaste, notre *Bulletin* trimestriel assez varié, pour intéresser non seulement les hommes voués aux affaires publiques ou aux études spéculatives, mais encore ceux que retiennent plus spécialement le commerce, les questions économiques et le souci des intérêts matériels, en un mot, tous ceux qu'intéresse l'Algérie à un point de vue quelconque.

Il faut donc continuer notre propagande de recrutement afin de nous permettre de développer encore notre *Bulletin*, de le perfectionner, et de l'élever au premier rang parmi les organes des Sociétés de province.

II. — Ce *Bulletin*, Messieurs, a continué a paraître avec sa régularité habituelle : celle-ci, pour n'être pas absolue, parce que ce n'est pas chose facile de préparer et de livrer à date fixe tous les éléments de chacun de ces fascicules, nous paraîtra encore très satisfaisante si nous la comparons à celle des sociétés congénères.

Je vous ferai grâce du résumé de nos séances du Comité Administratif, le *Bulletin* en ayant régulièrement publié les procès-verbaux. Je tiens cependant à vous signaler que la plupart des membres de votre Comité sont assidus aux séances, qui réunissent souvent près des deux tiers des membres, résultat peu ordinaire pour des réunions d'ordre administratif.

Il convient de rappeler ici les travaux variés qu'a insérés le *Bulletin* dans l'année 1906-1907.

Dans l'ordre économique et commercial, nous devons citer : Les comptes rendus des opérations réalisées par *Les Caravanes du Sud Oranais en 1905-1906* qui, au nombre de quatre, ont gagné cette année les Oasis ; un mémoire du lieutenant **de Colomb**, daté de Mascara, décembre 1849, intitulé : *De l'amélioration de l'agriculture chez le peuple arabe*, mémoire publié par M. **H. Simon**; une note de M. le lieutenant **Poirmeur** sur les *Possibilités agricoles du Sud Oranais ;* de M. le capitaine **Martin**, *Les Transactions Commerciales dans l'annexe de Beni-Abbès pendant l'année 1906*.

Le *Bulletin* a inséré aussi des études démographiques ou sociologiques, telles que : *Les tribus du Sahel Atlantique*, note de M. l'officier interprète **P. Albert** ; *L'Infirmerie indigène de Beni-Ounif*, notice de M. le docteur **Frantz-Guichard** ; M. **Aboubekr Abdesselam ben Choaïb** nous a donné une notice sur les *Croyances populaires chez les Indigènes Algériens «Er Rebat»* ou moyen de

nouer l'aiguillette ; M. Alfred **Bel**, une *Conférence sur la Poésie Arabe Anté-Islamique* ; M. l'officier interprète **Gognalons**, une notice sur *Une Fraction des Ghenanema dans la banlieue de Fâs, les Ouled Aïssa* ; et M. l'officier interprète **P. Albert**, deux études, l'une sur *la Situation et le Fractionnement des Brabers*, l'autre sur *la Zaouïa de Kerzaz* ; enfin M. le capitaine **Béranger** a inséré dans le *Bulletin* une *Notice sur la région de Beni-Abbès*. Plusieurs de ces travaux sont accompagnés de cartes.

Vous constaterez, Messieurs, que les territoires du Sud-Oranais et du Maroc tiennent une large part dans ces études, et que large aussi est la contribution de nos officiers, médecins et interprètes militaires dans la description de territoires encore mal connus, et qui présentent pour la France un intérêt toujours croissant.

Une étude considérable, due à la plume de M. **J. Romagny**, intitulée : *Le rôle de la France au Maroc*, et dont la publication est encore inachevée, résume l'histoire de nos relations avec l'Empire Chérifien, et fait défiler à nos yeux tous les incidents, soit militaires, soit diplomatiques, qui ont marqué les prises de contact successives entre la civilisation française et l'antique Maghreb, créant ainsi à la France des droits et des obligations particulières.

Les *Observations Météorologiques de la station de Santa-Cruz* ont été relevées semestriellement par M. **Guillaume**, pour notre *Bulletin*.

Dans le domaine historique et archéologique, M. **L'Huillier** a bien voulu nous donner une *Notice Historique sommaire sur le fort de Santa-Cruz*, et M. **A. Bel**, nous a décrit *Quatre inscriptions romaines du Musée de Tlemcen*, l'une provenant de Marnia et les autres des ruines d'Agadir.

Ces mémoires originaux ont été utilement complétés par des notices bibliographiques très intéressantes dues à MM. **A. Bel**, **A. Cour**, **F. Doumergue** et **J. Gasser**.

Enfin notre *Bulletin* a publié le texte des deux conférences que M. le pharmacien-major **Carabin** avait bien voulu faire, en février et en avril 1906, aux membres de la Société et à ses invités, sur la *Corse*.

Cette nomenclature, Messieurs, est incomplète, ne portant que sur les travaux des trois premiers trimestres. En effet la publication de notre 4e *Bulletin* trimestriel a été retardée par une difficulté d'ordre matériel, et je m'en voudrais cependant de déflorer par une communication hâtive, l'intérêt que présentera ce 4e fascicule. Vous estimerez avec moi que les travaux des trois premiers trimestres suffisent à démontrer l'activité réelle de notre Société, à justifier et à expliquer les adhésions nouvelles qui ne cessent de

nous parvenir, et vous jugerez avec moi que nous devons à nos collaborateurs, rédacteurs du *Bulletin*, l'expression publique de notre reconnaissance.

III. — L'activité de la Société n'a pas été absorbée exclusivement par son *Bulletin*. Elle a pu offrir à ses sociétaires, à leurs familles et à ses invités, une *conférence* de M. Edmond **Doutté** sur la *Question Marocaine*. Cette conférence, honorée de la présence de toutes nos autorités civiles et militaires, a constitué une lumineuse et remarquable mise au point de nos relations avec l'Empire Marocain.

IV. — L'année 1906-1907 a été marquée, pour la Société, par la réalisation d'un projet depuis longtemps caressé, et qui répondait à une nécessité de jour en jour plus inéluctable. Notre bibliothèque était à l'étroit dans les combles du Musée municipal; l'encombrement y était tel, que tout travail y était devenu impossible, et malgré les liens qui rattachent le Musée à la Société qui l'a créé, celle-ci ne se trouvait pas chez elle. La location d'un local, rue Schneider, n° 7, et son aménagement, ont permis d'y installer notre bibliothèque, notre dépôt de *Bulletins*, et en même temps une salle suffisante pour abriter les séances de votre Comité et pour permettre aux Sociétaires d'y travailler et de profiter ainsi des ressources de la bibliothèque ; quelques-uns de nos membres les plus dévoués veulent bien consacrer tous leurs loisirs au classement de cette dernière.

Je ne puis énumérer ici les volumes et publications dont s'est enrichie notre bibliothèque dans le courant de l'année écoulée, mais ce serait de l'ingrattiude que de ne pas faire exeption pour le magnifique don qu'elle a reçu de M. **Chantre**, directeur du Muséum de Lyon ; ce savant a bien voulu nous offrir la collection considérable de ses œuvres, dont vous connaissez la valeur scientifique. L'Assemblée voudra certainement s'associer à l'expression de notre gratitude et aux remerciements que le Comité a adressés à son généreux donateur.

En résumé, Messieurs, il nous est permis d'envisager avec satisfaction les résultats de l'année qui vient de s'écouler, et de proclamer sans hésitation que la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* est en voie de progrès constant, tant en ce qui concerne le nombre de ses membres, que par le nombre et la qualité des mémoires qui remplissent son *Bulletin* et par les nouvelles facilités de travail qu'elle vient de donner à ses Sociétaires.

Le Secrétaire général,
E. FLAHAULT.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Année 1906. — Du 1er mai au 31 décembre

Oran, le 12 mai 1907.

Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 1907. Votre Comité ayant décidé que contrairement à ce qui se passait les années précédentes, l'exercice au lieu de chevaucher sur deux années (du 1er mai au 30 avril) partirait du 1er janvier au 31 décembre, il s'ensuit que les comptes que je vous soumets sont ceux du 1er mai au 31 décembre 1906. A partir de 1907 la nouvelle méthode est appliquée. Il ressort de cette circonstance que certains articles en recette et en dépense ne sont que les deux tiers de la dépense annuelle ; par exemple, les arrérages des fonds de réserve n'ont pas atteint le chiffre prévu par le budget. Il en est de même des dépenses ordinaires qui sont toutes, sauf une, inférieures au chiffre prévu. Par contre, les cotisations de toute l'année ont été encaissées pendant cette période. En raison du grand nombre de nouveaux sociétaires, nous avons sur cet article dépassé pour la première fois le chiffre de 4.000 fr. ; nous avons encaissé exactement 4.101 fr. 50 ; les adhésions augmentant d'une façon très sensible, ce chiffre sera certainement dépassé l'an prochain. L'écart de 1.100 fr. entre les recettes effectuées et celles prévues au budget, ajouté aux 875 fr. d'excédent de recettes sur les dépenses au 30 avril 1906, nous a donné près de 2.000 fr. de recettes supérieures aux prévisions. D'un autre côté, le tiers environ des dépenses prévues n'ayant pas été effectué, cet excédent de recettes nous a permis de verser, le 22 juin 1906, 600 fr. à la Caisse de réserve et d'effectuer pour près de 300 fr. de dépenses accidentelles.

Malgré ces dépenses, les comptes se soldent au 31 décembre 1906 par un excédent de recettes de 2.060 fr. 91.

Je dois également vous faire savoir que le Comité m'a autorisé à retirer les fonds de réserve placés à la Banque et au Mont-de-Piété, qui nous rapportaient du 2 1/2 ou du 2,80 et à les verser pour une période de 4 ans à la Compagnie Algérienne qui, dans ces conditions, nous sert un intérêt de 4 %. Nos arrérages passeront donc à partir de cette année de 250 fr. environ à 470 fr., soit une augmentation annuelle de nos ressources de plus de 200 fr.

Les deux tableaux ci-joints nous donnent, article par article, le détail des recettes et des dépenses. En résumé, les recettes s'élèvent à 5.688 fr. 85 et les dépenses à 3.627 94, ce qui donne, comme je vous le disais plus haut, un excédent de recettes au 1er janvier 1907, de 2.061 fr. 91.

Le Trésorier,
E. Pock.

DÉTAIL DES ARTICLES	DÉPENSES EFFECTUÉES	DÉPENSES PRÉVUES par le BUDGET
Impression et brochage du « Bulletin »	1.794 70	2.100 »
Affranchissement du « Bulletin »	126 05	250 »
Correspondance et frais d'encaissement.	260 24	250 »
Reliure et cartonnage	80 25	100 »
Indemnité annuelle au gardien du Musée	120 »	160 »
— — à la concierge de l'Hôtel de Ville.	25 »	25 »
Prix offerts au Lycée et au Collège de jeunes filles	71 40	200 »
Conférences (frais occasionnés par les)	20 »	100 »
Achat d'ouvrages pour la bibliothèque.	115 80	200 »
Achat de médailles pour les concours.	»	100 »
Provision pour recherches archéologiques.	»	100 »
Dépenses diverses et imprévues	144 50	165 »
DÉPENSES ACCIDENTELLES		
Versement à la caisse de réserve (Décision du Comité).	600 »	»
Subvention à la Ligue de l'Enseignement (Fête du 26 juin 1906)	50 »	»
Subvention à la Société Historique d'Alger (Décision du Comité)	200 »	»
Secours à la veuve d'un explorateur.	20 »	»
TOTAL.	3.627 94	3.750 »

RECETTES

DÉTAIL DES ARTICLES		RECETTES EFFECTUÉES	RECETTES PRÉVUES par le BUDGET
Excédent des recettes sur les dépenses au 30 avril 1906		875 68	»
Cotisations — Membres perpétuels	200 »		
Cotisations — Membres ordinaires	3.810 »	4.101 50	3.000 »
Cotisations — Droit d'entrée	91 50		
Arrérages des fonds de réserve		168 60	250 »
Subvention du Conseil général		500 »	500 »
Vente de « Géographies du Maroc »		»	»
Vente de « Bulletins »		5 »	mémoire
Intérêts des fonds déposés en compte courant au Crédit Lyonnais		38 07	mémoire
TOTAL		5.688 85	3.750 »

RÉSUMÉ

Recettes	5.688 85
Dépenses	3.627 94
EXCÉDENT	2.060 91

LA LIGNE DE PARTAGE DES EAUX MARINES ET CONTINENTALES

dans l'Afrique Mineure (1)

En traitant du système hydrographique de l'Algérie, on donne souvent le Chélif comme présentant des particularités sans analogues parmi les cours d'eau tributaires de la Méditerranée. Alors que ces derniers seraient de simples fleuves côtiers, dont le cours est compris entre le rivage et l'arête montagneuse qui le borde à peu de distance ; au contraire, le Chélif serait le seul fleuve né au-delà de cette arête qui parviendrait à la mer. Ou, si les choses ne sont point présentées d'une façon aussi catégorique, du moins est-ce la conclusion qui découle presque forcément de leur exposé. Ainsi, on considère souvent la ligne de partage des eaux méditerranéennes et continentales en Algérie comme coïncidant avec la ligne de crêtes de l'Atlas tellien, sauf en ce qui concerne le Chélif et ses tributaires. C'est là conclusion erronée.

Le Chélif semble, au premier abord, faire complètement exception, il est vrai. Un coup d'œil superficiel jeté sur une carte, et surtout sur une mauvaise carte, peut le faire croire. Une de ses branches principales, l'oued Touil, née dans l'Atlas saharien, dans le Djebel Amour, traverse dans toute sa largeur la région des steppes, puis, après jonction avec le Nahr Ouacel, l'autre branche, également née dans la région des Steppes, le Chélif, enfin formé, franchit la barrière de l'Atlas tellien et sillonne encore le Tell d'un long parcours avant d'atteindre la mer.

Longueur exceptionnelle du cours, situation des têtes de ses branches en pleine steppe ou même dans l'Atlas saharien, traversée de la barrière de l'Atlas tellien dans des défilés ;

---

(1) On consultera utilement à ce sujet les *cartes géologiques d'Algérie et de Tunisie*, la *carte géologique internationale de l'Europe*, feuille correspondant au sud de l'Espagne et au nord du Maroc. Les lignes qui suivent sont, avant tout, le fruit de mes observations et de mes réflexions personnelles. Cependant, un certain nombre de faits relatés ont été déjà signalés. Il serait trop long de donner la liste des travaux où l'on trouverait des renseignements de cette nature, et cela ne cadrerait pas avec l'allure générale de cet article, qui est une simple vue d'ensemble. Cependant, on peut renvoyer aux travaux nombreux publiés par les collaborateurs à la carte géologique d'Algérie, sur des questions de détail.

tout semble faire du Chélif un cas particulier unique parmi les cours d'eau d'Algérie tributaires de la Méditerranée.

Examinons cependant de plus près une carte assez détaillée, assez exacte, pour autoriser des conclusions précises. Nous constaterons bientôt que, si le Chélif est le seul fleuve méditerranéen descendu de l'Atlas saharien, par contre beaucoup de cours d'eau naissent, comme lui, par delà le mur de l'Atlas tellien, et, comme lui, doivent en traverser l'épaisseur, avant de déboucher à la mer. De sorte que son cas, quoique plus caractérisé, n'est pas unique cependant.

Je ne connais pas suffisamment l'Oranie occidentale, de visu, pour oser me montrer affirmatif en ce qui la concerne. Cependant, il me semble voir l'*Isser d'Oranie* naître au-delà des chaînes telliennes, puisque, venu des plateaux de Sebdou, il doit franchir les *monts de Tlemcen* avant de trouver son débouché vers la mer. De même, je crois voir la *Mékerra*, l'*Habra* naître au sud de la série des chaînons qui séparent des steppes Sidi-Bel-Abbès et Mascara, pour les traverser ensuite et gagner le Tell.

Mais, dans cette partie de l'Algérie, les plus hautes cimes du Tell sont à peine à la hauteur du rebord, très élevé, du plateau steppien. Il n'y a pas, à la lisière de celui-ci, comme plus à l'est, une chaîne continue formant bourrelet et servant de limite franche, mais seulement des chaînons ou des tronçons de chaînes. Il est donc naturel de voir les cours d'eau formés sur les plateaux qui dominent le Tell descendre sur celui-ci, soit qu'ils naissent sur les déclivités directement tournées vers la mer, soit que, venus des flancs méridionaux des hauteurs limitrophes du Tell, ou même de plus loin, vers le sud, ils n'aient pas à traverser précisément leur assemblage, mais seulement à contourner quelques-unes de leurs parties. Ainsi ni les uns ni les autres ne rentreraient positivement dans la catégorie qui nous intéresse particulièrement, celle de cours d'eau nés dans les steppes et devant traverser la barrière montagneuse de l'Atlas tellien avant de tomber à la Méditerranée.

Ils nous intéressent cependant à quelque titre. En admettant, en effet, qu'ils soient telliens dans toute leur étendue, on constate sans peine que, pour trouver une issue définitive, ils ont à franchir d'importants chaînons qui leur barrent la route du côté du nord. Ainsi la *Mekerra*, au nord

de la plaine de Sidi-Bel-Abbès, traverse le chaînon du *Tessala* et son prolongement ; ainsi la *Macta*, après avoir traversé la dépression de Mascara, se heurte de front aux *monts des Beni-Chougrane*. Il est fort possible que, précisément, ces grandes plaines quaternaires de Mascara et de Sidi-Bel-Abbès aient été comblées par des cours d'eau venus du sud et du nord, auxquelles elles servaient autrefois de réceptacle final. De sorte que, sans rentrer tout à fait dans le cas qui nous occupe, la Macta, la Mekerra et leurs analogues y inclineraient cependant ; elles appartiendraient à la catégorie de *fleuves nés dans le Tell, mais au-delà d'importants chaînons de l'Atlas tellien, qu'ils doivent traverser pour arriver à la mer*. Et leur cours actuel serait le résultat d'importants travaux d'érosions, accompagnés de phénomènes de captures ; l'étude détaillée en serait fort intéressante pour ceux qui peuvent explorer l'Oranie du nord.

La *Mina*, par contre, nous offre un exemple indiscutable de ces cours d'eau nés dans les plateaux, au sud de l'Atlas, qui franchissent toute l'épaisseur de celui-ci avant de tomber à la Méditerranée [1] ; ses hautes branches viennent toutes, en effet, du dos de pays qui sépare le Sersou occidental de la dépression du Chott Chergui. Les unes sillonnent d'abord, simples torrents, l'extrémité occidentale du *Nador* ; d'autres serpentent, étroits ravins, sur les collines pierreuses *d'Esseyyéda* [2] qui, prolongeant dans l'ouest la petite chaîne que je viens de citer, vont mourir sur le large plateau jurassique au sud de Frenda, au nord du Chott. D'autres enfin naissent en plein milieu de ce plateau ; ce sont d'abord d'insignifiants thalwegs, puis de légers vallonnements, bientôt mieux dessinés, qui finissent par s'enfoncer dans l'épaisseur des strates. L'eau apparaît alors dans leur lit ; elle coule en contrebas de la table rocheuse du plateau, à une grande profondeur. Puis, née de la réunion de ces faisceaux, la Mina vient heurter l'extrémité occidentale du Djebel Guezzoul ; elle pénètre dans le Tell par des dépressions et des brèches, laissant à sa gauche le *Djebel Lakhdar* de Frenda, à sa droite le *Guezzoul*

(1) Voir à ce propos la thèse de Welsch sur la géologie des environs de Tiaret.

(2) J'appelle *collines d'Esseyyéda*, faute de dénomination d'ensemble actuellement adoptée, cette ride légère qui, entre Frenda et Tiaret, au nord, la plaine du Chott Chergui, au sud, marque la limite méridionale du grand plateau jurassique oranais et prolonge directement les plis du Nador de Goudjila.

de Tiaret, qui forment l'un et l'autre, de ce côté, la première ride tellienne.

L'absence d'atterrissements tant soit peu importants et tant soit peu anciens sur le cours supérieur de la Mina et de ses branches porte à croire à la jeunesse de leurs lits ; ceux-ci se sont établis par régression, car, attirées par les dépressions toutes voisines du Tell, de quelque mille mètres inférieures au plateau, les eaux de celui-ci ont une tendance naturelle à entamer ses bords en y traçant de profonds sillons transversaux.

Mais, pour passer entre le Djebel Lakhdar et le Djebel Guezzoul, les eaux ont-elles simplement approfondi quelque dépression préexistante ? ont-elles, du premier coup, creusé quelque large brèche par leur seul travail ? y eut-il là des phénomènes de capture ? un ancêtre de la Mina septentrionale, né au nord de la chaîne tellienne, a-t-il capté les ancêtres de la Mina méridionale, jadis tributaires du Nahr Ouacel ? Questions que je pose sans oser les résoudre encore. Mais je penche pour la dernière hypothèse.

L'*oued Elabed*, le principal affluent de la Mina, naît d'une façon très analogue. Seulement, dans la partie qui lui correspond, le plateau steppien domine le Tell sans l'interposition des rides qui l'en séparent ailleurs. L'oued Elabed tombe donc naturellement dans la basse Mina. Mais il se peut qu'il n'en ait pas été toujours de même. A voir les érosions considérables dont fut le théâtre le bassin moyen de la Mina, à constater la disparition complète d'épaisses formations miocènes que l'on retrouve aux abords, on peut se demander si des crêtes entières n'ont pas été arrosées qui, jadis, accidentaient la contrée, formant autant d'obstacles au cours des rivières ? Cette fois encore je laisse à ceux qui peuvent faire du pays une exploration minutieuse le soin de résoudre la question.

En tous cas, actuellement, l'oued Elabed appartient à la *catégorie des cours d'eau nés dans les plateaux steppiens et traversant le Tell avant d'arriver à la mer, mais sans rencontrer l'obstacle de chaînes de l'Atlas tellien.*

On voit que, dans le cas de l'oued Elabed, l'érosion a pris du plateau une notable tranche, arrosant peut-être aussi complètement des chaînes qui pouvaient s'élever au nord entre la mer et lui ; dans le cas de la Mina, elle a suffi

pour entamer fortement le plateau dans son épaisseur, pour démanteler plus ou moins le Djebel Guezzoul et pour creuser à ses pieds une profonde gouttière où coule la rivière. Celle-ci demeure encaissée dans l'épaisseur des strates qui se correspondent d'un bord à l'autre, jusqu'à ce que, par une coupure entre les reliefs du Tell, elle puisse enfin s'échapper vers la mer.

Plus à l'est nous voyons l'*oued Rihou,* affluent du bas Chélif, l'*oued Tiguiguest,* affluent de l'oued Rihou, naître aussi bien au-delà du *massif de l'Ouarsenis* vers le sud. Ils se forment, derrière la ligne maîtresse des crêtes, au bord du *plateau du Sersou,* en contre-bas du rebord de celui-ci qui les domine. Leurs têtes sont à une moindre altitude que le fond du *Nahr Ouacel,* perpendiculaire à leur direction, parallèle au contraire au bord du plateau qu'il accompagne comme une gouttière. D'insignifiantes collines séparent les deux premiers cours d'eau du troisième, réduites quelquefois à une simple terrasse légèrement inclinée vers le sud. Au contraire de profondes dépressions se creusent de la tête de l'oued Rihou et de l'oued Tiguiguest, jusqu'au pied de la chaîne montagneuse, vers le nord ; l'oued Rihou, comme l'oued Tiguiguest, parcourent ces dépressions avant d'arriver à la chaîne tellienne, qu'ils traversent dans de grandes coupures.

Il en est de même de tous les hauts affluents de ces deux cours d'eau ; les plus occidentaux sont tout voisins de Tiaret. Ils descendent de l'extrémité orientale du Djebel Guezzoul, à l'endroit où celui-ci s'évanouit à la surface du plateau, demeurant en relief seulement au-dessus des bas fonds d'érosion du nord, tandis qu'une ride plus septentrionale vient former, de là vers l'est, la première crête tellienne que l'on rencontre en venant du sud [1].

---

(1) Au lieu d'une chaîne unique, en bordure de steppes, je vois au contraire, en effet, dans cette partie des plateaux, une zone d'altitude supérieure dont l'axe de figure est orienté S.-O.-N.-E., comme l'Atlas saharien et comme le rivage de la mer. Puis, comme dans l'Atlas saharien encore, cette zone se décompose en chaînons obliques sur son axe, nés sur le plateau, et qui vont mourir dans le Tell après un parcours quelquefois très réduit. L'extrémité méridionale de ce chaînon se présente de plus en plus vers le nord, à mesure que l'on va vers l'est. Voilà pourquoi tel chaînon forme, sur tel méridien, la première ride que l'on rencontre en venant du sud, tandis que le même rôle est dévolu à un autre chaînon sur un méridien différent.

A hauteur de Tiaret commence la série des grandes chaînes orientées d'Ouest en Est, et le Djebel Guezzoul se trouve précisément au bord du plateau, le dernier chaînon de la zone précédente, le plus oriental, si l'on en excepte les chaînons de l'Ante-Titteri, d'une faible hauteur et qui, presque intra-steppiens déjà, forment seulement de légers accidents au pied de la grande chaîne tellienne.

Or, l'étude géologique permet de le reconnaître, les terrasses miocènes qui bordent le plateau du Sersou, au nord, et qui forment de ce même côté, mais plus à l'ouest, le bourrelet du Djebel Guezzoul, ont dû se prolonger en glacis relevé vers le nord, jusqu'au pied des grandes crêtes de l'Atlas. Et c'est encore ici l'érosion qui les a détruites, enlevées complètement, pour creuser à leur place la grande dépression où coulent l'oued Rihou et l'oued Tiguiguest.

L'érosion a donc joué encore un rôle principal dans l'établissement de cette partie du réseau hydrologique algérien, de façon à modifier considérablement l'ancien état de choses.

Au-delà, vers l'est, la ligne de partage des eaux méditerranéennes demeure continue pendant quelque temps, de manière à coïncider avec la ligne de crêtes du massif montagneux du *massif de l'Ouarsenis*, des *monts de Teníet*, de *Bogar*, etc. On peut en conclure que cette partie de la chaîne tellienne a été moins éprouvée par l'érosion, probablement parce que, plus épaisse, plus élevée, plus massive, elle a mieux résisté.

Mais en continuant vers l'est, nous arrivons au type parfait de ces cours d'eau d'origine extra-tellienne qui traversent tout l'Atlas tellien avant d'arriver à la Méditerranée, le *Chélif*. Peu sera besoin d'en dire, car il est suffisamment connu. Je rappellerai seulement quelques particularités déjà signalées dans une petite note antérieure [1] ; les dépôts quaternaires anciens s'étalent largement en plateaux, en terrasses, dans de vastes plaines, aux abords de Bogari, mais en amont seulement de ce village, tandis qu'ils manquent à l'aval. Il y eut donc de ce côté, à l'époque quaternaire ancienne, des lacs servant de receptacles au Chélif des steppes, ainsi qu'aux eaux venues de l'Atlas tellien sur le versant du sud, tandis que les communications du haut fleuve avec la mer n'existaient pas encore. Plus tard, ces communications se sont établies, grâce à l'érosion, aidée peut-être par quelque diacluse préexistante, par quelque faille correspondant à la *Trouée de Bogar*. Cette trouée forme la première partie de la *Percée du Chélif* ; comprise entre les monts de Bogar et la falaise du Titteri, elle

(1) L'érosion par l'eau et par le vent dans les steppes de la province d'Alger. (Bulletin de la *Société de Géographie d'Alger*, 1905).

règne, large à peine de deux kilomètres, sur une dizaine de kilomètres de longueur du nord au sud, depuis Bogari jusqu'à l'endroit où, faisant un coude brusque, le Chélif oblique vers le N.-O. et court vers Amoura pour atteindre sa plaine basse. Toute cette percée du Chélif, de Bogari à Amoura, resserrée entre des croupes ou des falaises, atteint son minimum de de largeur précisément au coude. De là, vers l'amont comme vers l'aval, on la voit s'élargir rapidement et l'on a l'impression qu'on se trouve en face de deux vallées primitivement divergentes, qui se seraient soudées par leurs têtes et qu'un seul cours d'eau parcourerait aujourd'hui d'un bout à l'autre.

Si cette observation nous confirme dans l'idée que, probablement, à l'époque quaternaire, le Chélif des steppes avait pour déversoir un grand système de lacs voisins de Bogari ; j'ajoute qu'il devait en être de même à l'époque du pliocène récent, comme le révèle l'étude des dépôts de cet âge. Ceux-ci forment en effet une grande nappe, aujourd'hui démantelée, limitée au nord aux grandes chaînes de l'Atlas et couvrant au sud une grande partie de steppes. Seulement le, ou les lacs, devaient être bien plus étendus ; ils devaient occuper un espace immense, correspondant à la plus grande partie des steppes de la province d'Alger, et à une partie notable de celle de la province de Constantine ; ils couvraient le Sersou, le Haut Chélif entre Chellala et le Djebel Amour, le Hodna.

Probablemeut il y eut plus tard, au sud de Bogari, un système de lacs plutôt qu'un lac unique, car les dépôts quaternaires se trouvent répartis en une série de plaines séparées par des seuils rocheux, que le Chélif traverse dans d'étroites coupures dues à l'érosion. De ces différentes nappes d'eau, les unes recevaient les eaux des fleuves sud de l'Atlas tellien ; d'autres, celles venues de l'Atlas saharien, ou d'autres parties de l'Atlas tellien, ou bien encore des chaînons qui hérissent les steppes ; et les plus grandes de ces nappes ont laissé pour trace les *Dayas de Bou-Guezzoul*, que le Chélif déserta pour toujours quand il lui fut donné de s'échapper vers le nord au travers de l'Atlas tellien.

Ainsi donc, pour le Chélif aussi, l'érosion a joué un rôle principal dans l'établissement du cours actuel, modifiant profondément l'état primitif des choses.

Plus loin vers l'est, pendant assez longtemps, il n'y a plus

aucun cours d'eau né dans les steppes qui parvienne à la mer. En revanche nous trouverons un bel exemple de ces cours d'eau telliens qui, formés au sud de la maîtresse ligne de crêtes, doit la franchir avant de déboucher à la Méditerranée : c'est l'*Isser de Kabylie*. Ce petit fleuve a sa tête dans les *monts du Titteri*(1) ; il naît, sous forme de très mince ruisseau, sur les flancs nord du Djebel Lakhdar, et coule dans une étroite vallée sous un nom différent de celui qu'il porte plus bas(2) ; brusquement, il fonce droit sur les hauteurs qui bordent sa droite ; il les franchit dans des gorges dues à l'érosion, traverse encore de même divers chaînons du système des *monts d'Aumale*, puis la *plaine des Beni Slimann*, et vient butter contre le pied du maître chaînon de cette partie de l'Atlas, contre les *monts de la Mitidja*(3). Nouvelles gorges alors, parmi lesquelles celles de *Palestro*, toujours dues à l'érosion, sont les plus connues ; et l'Isser débouche enfin dans la basse vallée, qui l'amène à la mer sans plus d'accidents.

Mais, jusque là, que de particularités sur son cours ! D'abord sa haute vallée, sa tête, semble n'être qu'un morceau détaché d'une autre plus importante qui descend vers le Hodna(4). Dès le début, nous touchons à un phénomène de capture ; fleuve méditerranéen, l'Isser a capté une partie de la vallée d'un affluent du Hodna. Ainsi donc, s'il ne vient pas des plateaux, du moins naît-il au sud de la maîtresse ligne de crêtes, et sa haute vallée se continue de plain pied vers les steppes, sans obstacle. On conçoit aisément le beau rôle promis à l'érosion, la capture possible de parties plus continentales du tributaire du Hodna, si le climat n'était aussi sec. Mais peu nous importe le degré d'avancement du travail accompli par l'Isser ; sa nature seule nous intéresse.

Il est probable que le phénomène de capture auquel nous faisons allusion est récent de date, car les dépôts pliocènes et quaternaires manquent absolument dans la gorge qui sert d'issue à l'Isser, au nord du *Djebel Lakhdar*, formant au

(1) Je donne à ce nom la signification qui lui a été attribuée par M. Ficheur dans sa note sur les dépôts de phosphate de chaux de Bogari et Sidi Aïssa (Annales des mines vers 1891).

(2) Il en change d'ailleurs à chaque instant comme tous les cours d'eau de l'Afrique du nord.

(3) Le terme a été créé, à peu près sous cette forme, par M. Ficheur dans une note à la *Société Géologique de France* pour désigner le chaînon de l'Atlas qui borde au sud la Mitidja.

(4) Voir une étude sur la géographie du Titteri, que j'ai donnée dans le Bulletin de la *Société de Géographie d'Alger*, 1906.

contraire, de cette gorge au Hodna, ou bien ayant formé, des nappes continues, constamment plus étendues en allant vers l'est et vers le sud ; et ces nappes indiquent le tracé très net d'une ancienne rivière entièrement continentale jusqu'au jour où l'Isser capta sa partie supérieure.

Plus bas, la plaine des Beni Slimann, que le fleuve traverse dans sa largeur et non dans sa longueur, semble avoir été le théâtre de phénomènes de capture[1]. En effet, d'après la disposition des dépôts pliocènes dans cette plaine et dans celle des Aribe et du Hamza qui lui sont contiguës, on conçoit aisément un cours d'eau de cet âge qui, venu des monts de Berrouaguia et du plateau de Médéa, coule d'O. en E. parallèlement aux chaînes pour gagner la mer au golfe de Bougie.

Les dépôts quaternaires, au contraire, comblent seulement les parties basses de cette longue dépression. Ce sont des cuvettes fermées entre lesquelles demeurent des seuils pliocènes. Ne sont-ce point d'anciennes lagunes, des marécages qui, à l'époque quaternaire, servirent de réceptacle aux eaux descendues des flancs de la dépression, de l'Atlas Mitidjien au nord, des monts d'Aumale au sud ? N'est-ce point plus tard que, captées par les fleuves côtiers, les eaux de l'Isser, celles de ses affluents et de ses différentes branches auraient trouvé leur voie vers la mer ? Mais l'exiguité des issues, leur aspect frais, l'absence, en leur fond, de nappes d'alluvions anciennes, tout semble donner au phénomène une date récente[1].

Concluons, une fois encore, au rôle important de l'érosion, au jeu de phénomènes de capture dans l'établissement du lit de l'Isser.

Je connais moins bien la partie basse des fleuves côtiers de la province de Constantine que l'on rencontre ensuite, le *Bou Sellam* de Bougie, l'*oued El-Kebir* de Djidjelli. Cependant il est manifeste qu'ils offrent de grandes analogies avec ceux que nous avons précédemment étudiés. Ils naissent, de même, au sud de la maîtresse ligne de crêtes, qui se trouve être de ce côté la *chaîne des Babors* et celle des *Moniyas*. Leurs têtes se trouvent sur le plateau Constantinois ; nulle ondulation

(1) Voir aussi mon étude sur la plaine des Beni Slimann et ses abords, Bulletin de la *Société de Géographie d'Alger*, 1900-1904, et les notes de M. Ficheur dans le Bulletin de la *Société Géographique de France* sur les dépôts continentaux de ces parages.

sérieuse ne les sépare des cours d'eau continentaux tributaires des chotts et des lagunes salées. Le plateau domine leurs vallées comme le Sersou domine la Mina ou les têtes du Ribou et du Tiguiguest.

Un des torrents qui forme le Bou Sellam vient du voisinage de Bordj Bou Arréridj ; il traverse, dans des gorges qu'il a pratiquées lui-même, les *chaînons de Zemmora ;* une autre branche du même Bou Sellam, l'*oued Chaïr*, vient des parages de Aïn Tagrout et son cours est assez analogue ; un troisième enfin, la maîtresse branche, descend des flancs nord des *monts du Hodna* et du *Bou Taleb* ; il traverse dans toute sa largeur les plateaux de Sétif avant d'atteindre le Tell, qu'il franchit encore dans toute une série de défilés. Ce cours d'eau présente donc, plus qu'aucun autre, de ressemblances frappantes avec le Chélif.

L'*oued Eddeheub*, une des têtes de l'*oued El-Kebir*, naît au bord du plateau, près de Saint-Arnaud. Sa vallée coïncide avec une brèche de la chaîne du nord, en grande partie due à l'érosion. On en constate bien l'existence de loin ; du plateau constantinois, on remarque de suite un grand vide, une solution de continuité dans la chaîne qui ferme l'horizon du nord.

Il est impossible de ne pas établir de comparaison entre la seconde des branches de l'oued El Kebir et le Nahr Ouacel ; comme lui, cette seconde branche, le *Rummel*[1] naît sur le plateau ; comme lui, elle longe le pied méridional des hauteurs telliennes, maintenue par elle loin de la mer ; puis, à la hauteur de Constantine, elle trouve une faille ; elle l'élargit, la creuse, l'approfondit, et dès lors ses eaux peuvent courrir vers une partie basse du Tell ; elles se précipitent au delà des *Monts de Constantine*, qu'elles traversent entre le *Djebel Ouahche* et le *Chettaba*. Grossie de l'autre branche, la rivière franchit encore la chaîne côtière des *Moniyas*, entre le *Msid* et le *Zouara*, dans des gorges et des défilés profonds ; et elle atteint enfin la mer à Djidjelli.

De même que le Chélif à l'amont de Bogari, les affluents du Rummel, à l'amont de Constantine, traversent une région fertile en bas-fonds quaternaires. Ceux-ci marquent, dans l'étendue pliocène du plateau, la place d'anciens lacs, d'anciens

(1) *Rummel* est l'orthographe consacrée, absolument vicieuse cependant, et due aux bizarres théories sur la transcription des mots arabes en cours vers 1830. On devrait dire *oued Erremel*, la rivière du sable.

marécages fermés, qui servirent de réceptacle aux eaux des flancs méridionaux de l'Atlas ainsi qu'à celles du plateau, avant l'ouverture de la brèche de Constantine. Le *Bou Merzoug* pourrait encore peut-être servir d'exutoire à la *Garaa*, bas-fond ou lac salé d'Aïn Mlila, comme le Chélif aux dayas de Bou Guezzoul, si des pluies très abondantes venaient à causer un débordement. Seulement cela ne se produit pas à cause de la sécheresse du climat.

Il semble bien, au demeurant, que le Bou Merzoug ait déserté le bas-fond salé de Mlila, en des temps anciens, après s'y être longtemps déversé; et la cause en fut que les ancêtres telliens du Rummel du nord parvinrent à le capter.

La *Seybouse* fournirait matière à des réflexions analogues. Les hautes branches viennent des plateaux d'El-Beïda; elles traversent ensuite, avant de s'unir, toute une région montagneuse. Mais je n'ai pas étudié d'assez près le cours de ce petit fleuve pour pouvoir présenter à son égard des observations de détail. Cependant il rentre certainement dans la catégorie qui nous intéresse.

Remarquons, en passant, que, sur son cours, s'interpose une plaine d'alluvions close de partout, la *plaine de Guelma*, de même que la *plaine du Hamma* sur le cours du Rummel. Peut-être, donc, la Seybouse, peut-être le Rummel, sont-ils chacun le résultat de la capture, par un fleuve méditerranéen, d'une rivière continentale? Peut-être aussi par un processus plus compliqué, ainsi que je l'expliquais ci-dessus pour l'Isser, ont ils pris naissance par suite de la jonction successive, en un lit unique et continu, de plusieurs anciens cours d'eau qui, primitivement divergents, tombaient les uns dans la mer, les autres dans des dépressions fermées intra-telliennes.

Ce sont là questions de détail que je ne me proposais pas d'envisager; mais il serait intéressant de les élucider pour vérifier les généralités que j'expose.

Examinons maintenant les deux régions de l'Afrique Mineure qui flanquent l'Algérie à l'E. et à l'O., le Maroc et la Tunisie. Il semble que les cours d'eau du genre qui nous occupe doivent y être fort rares. C'est que, là, les fleuves méditerranéens tombent à la mer après avoir couru plus ou moins parallèlement aux rides montagneuses, et non plus perpendi-

culairement comme en Algérie ; c'est que, en Tunisie comme au Maroc, le plateau steppien existe à peine (il est bien morcelé déja dans l'est constantinois) ; c'est qu'enfin les chaînes sont obliques ou perpendiculaires au rivage, dans leur ensemble, et non plus parallèles.

Certes il y a des exceptions ; tels les *monts de Kroumirie* ; tels *ceux du Rif*. Là, peut-être, trouverait-on des fleuves côtiers qui présentent des particularités analogues à celles que je signalais dans les pages précédentes. C'est le cas de l'*oued Tetouan*, notamment, dont les branches, l'*oued Ras*, l'*oued Chechaoun*, viennent de par delà les grandes *crêtes de l'Anjera* et des *Beni Arous*. Mais ces cours d'eau sont de peu d'importance, à cause de leur faible longueur. D'ailleurs, pour le Rif, il ne saurait être actuellement question d'avancer aucune conclusion vraiment scientifique. Le cours de la Moulouya, très important par sa longueur, offrirait seul probablement matière à d'intéressantes observations, s'il était possible de l'étudier.

Une autre exception mérite d'être signalée. Je veux parler des cours d'eau qui se déversent dans le *golfe de Gabès*, entre cette ville et la Tripolitaine. Tous viennent des falaises qui, parallèlement à la côte, à certaine distance de celle-ci, dessinent le *Djebel Labiod* orienté presque nord-sud. Ce système montagneux se partage en terrasses, en plateaux étagés, — le plus connu est celui des Matmata, — qui présentent à l'est de grands abrupts, tandis que vers l'occident des déclivités douces unissent leurs crêtes au Sahara. Or la plupart des cours d'eau, dont il s'agit, ont décapité les oueds sahariens qui sillonnent le flanc occidental du Djebel Labiod, le *Dahar*, pour allonger leurs cours sans cesse davantage vers l'ouest. Ici ce ne sont donc plus seulement les eaux des steppes (steppes qui n'existent pas ou seulement à l'état embryonnaire), mais celles du Sahara lui-même que la migration de la ligne de partage menace de confisquer au profit de la Méditerranée [1].

Il en est de même dans l'ouest de la Tripolitaine.

Des réflexions analogues s'appliquent à l'Espagne, seul pays de l'Europe occidentale dont la structure offre de l'analogie avec l'Afrique Mineure, et le seul où demeurent quelques

(1) Voir Lermina, étude sur la région du sud tunisien limitrophe de la Tripolitaine, n° 1 des cahiers de topologie. Ce que dit cet auteur est parfaitement exact, comme je l'ai pu constater sur les lieux tout récemment.

traces de bassins purement continentaux. Là aussi, les grands fleuves courent parallèlement aux chaînes de montagnes, comme en Tunisie, comme au Maroc, et pour les mêmes raisons. Mais, là encore, il y a des exceptions, comme par exemple sur les rives de la Méditerranée, entre Alméria et Tarifa, où des crêtes servent de bordure au rivage. Là on trouve aussi des fleuves côtiers, qui, nés sur le plateau, vont tomber à la mer après avoir traversé l'épaisseur des chaînons. Je me bornerai à citer le torrent de Malaga, le *Guadelmedina*, dont les gorges si pittoresques rappellent beaucoup celles de Palestro. On peut, sur ce torrent, comme sur ses pareils, constater des phénomènes de capture tout à fait du même genre que ceux que je signalais précédemment.

Nous admettrons donc, comme une vérité d'ensemble, qu'il n'y a pas d'eaux continentales au Maroc, car je ne considère aucune partie du Sahara, même le Tafilalet, comme faisant géographiquement partie du Maroc; qu'il y en a bien moins en Tunisie qu'en Algérie. Dès lors, dans l'Afrique Mineure, la ligne de partage des eaux continentales et maritimes est surtout intéressante à étudier en Algérie, de même que là seulement, ou presque seulement, existe le plateau steppien, prolongement du vaste plateau continental africain.

Une première conclusion se dégage alors de notre étude : *La ligne de partage des eaux continentales et maritimes, dans l'Afrique Mineure, est loin de coïncider avec la maîtresse ligne de crêtes de l'Atlas tellien. Le plus souvent elle s'en distingue très nettement et se trouve reportée bien au delà vers l'intérieur du continent, soit jusqu'à des lignes de crêtes secondaires du bord du plateau* (Isser venu des monts du Titteri); *soit jusqu'à des ondulations du plateau, et elle se poursuit alors peu marquée* (Mina, venue des ondulations d'Esseyyeda); *soit jusqu'à des chaînes intrasteppiennes* (une des branches du Bou Sellam venue des monts du Hodna); *soit jusqu'à l'Atlas saharien* (Chélif, venu du Djebel Amour).

Seconde conclusion : *Si cette ligne de partage des eaux continentales et maritimes diffère ainsi sensiblement de la ligne maîtresse des crêtes de l'Atlas tellien, c'est le résultat d'une migration de date assez récente (géologiquement parlant), migration qui eut pour cause de multiples phénomènes de capture et d'érosion.*

Enfin, comme dernière conclusion, je proposerai le classement des cours d'eau marins de l'Afrique Mineure de la façon suivante :

1° Cours d'eau qui arrivent directement à la mer.

A) Cours d'eau parfois d'une longueur appréciable ou même grande, courant parallèlement aux chaînes (Medjerda, fleuves atlantiques du Maroc).

B) Fleuves côtiers d'Algérie, généralement très courts, compris entre le rivage et la première grande crête qui le borde.

2° Cours d'eau nés au sud d'une ligne de crêtes de l'Atlas et qui n'arrivent à la mer qu'après l'avoir traversée.

A) Cours d'eau telliens nés au N. d'une chaîne secondaire qui borde les steppes au S. de la maîtresse ligne de crêtes. Exemple : l'Isser de Kabylie, né dans le Titteri, au sud des grandes rides des monts d'Aumale et de l'Atlas mitidjien, qu'il traverse avant d'aboutir à la Méditerranée.

B) Cours d'eau steppo-telliens, nés sur le plateau des steppes, ou dans des chaînons intrasteppiens, ou même dans l'Atlas saharien.

Un seul exemple nous est offert de ce dernier cas (cours d'eau nés dans l'Atlas saharien). C'est le Chélif. Il se présente donc d'abord comme une exception. En réalité ce n'en est pas une ; le Chélif correspond seulement à un stade plus avancé du travail des eaux. Il est, parmi les cours d'eau méditerranéens d'Algérie, l'exemple le plus parfait, le plus complet des cours d'eau steppo-telliens ; mais il rentre, à cela près, dansla même catégorie qu'eux tous, au lieu d'être le seul de son genre comme on le présente trop souvent.

A. JOLY.

Note sur les Vestiges archéologiques
D'AÏN-BALLOUL

(Avec une planche)

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

Aïn-Balloul (1) est un point situé à 42 kilomètres au Nord-Est de Saïda, entre Tiffrit et Tagremaret sur la route de Saïda-Tiaret, laquelle, en construction depuis Zouig, est assez praticable aux voitures jusqu'à hauteur de l'Aïn-bou-Amar.

La région, à partir de Tiffrit, est boisée en beaucoup d'endroits, assez montagneuse et pittoresque. Le chemin de Saïda-Tiaret, dont il vient d'être question, franchit l'Oued Balloul puis l'Oued Mimouna ; ces deux cours d'eau, distants l'un de l'autre de deux kilomètres, coulent parallèlement vers le Nord-Ouest et se jettent dans l'Oued Mimoun.

Ils sont séparés par le Djebel-el-Barhal avant de se déverser dans leur collecteur.

Vers l'Ouest, non loin de la route qui le franchit sur un pont de construction récente, l'Oued Balloul coule dans un talweg à flancs rocheux d'une faible déclivité formant glacis, puis laisse sur sa rive gauche, et à proximité du pont, une source anciennement connue : l'Aïn-Balloul.

Un peu plus loin, vers le Nord-Est, a été bâtie la ferme Daurs (2), seule construction européenne de l'endroit ; son exploitation met en valeur 250 à 300 hectares.

Au fur et à mesure qu'il se dirige sur le Nord-Est, le lit de l'Oued Balloul se creuse de plus en plus pour couler enserré dans une gorge particulièrement fraîche et boisée entre le Djebel Lakdrar et le Djebel Baharal.

---

(1) Carte d'État-Major au 1/200.000e, feuille de Saïda.

(2) Les archéologues et les touristes sont certains de trouver un excellent accueil à l'Aïn-Balloul chez les propriétaires de la ferme Daurs.

DESCRIPTION DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES

Tracé	Surface de forme rectangulaire.
Dimensions	Grands côtés : environ 1500 mètres. Petits côtés : environ 300 mètres.
Aspect	Irrégulièrement précisé à cause des terres et de la végétation sauvage qui recouvre les vestiges.
Orientation	Dans sa plus grande dimension le tracé médian des ruines, orienté S.-O.-N.-E., est parallèle à l'Oued Balloul.

Le petit côté sud-est du rectangle est distant de la ferme Daurs d'environ 200 mètres; il court perpendiculairement à l'oued près duquel il disparaît.

Le grand côté le plus rapproché du cours d'eau se dénonce seulement par quelques restes intermittents de murs qui, à l'origine, devaient former une longue ligne brisée.

Le grand côté opposé (1500^{m} de développement), celui qui fait face au Sud-Est, est au contraire en ligne droite, il s'accuse assez nettement. Même remarque en ce qui concerne le petit côté du Nord-Ouest.

Le périmètre qui vient d'être décrit semble avoir soutenu l'enceinte de la localité antique.

Il se présente sous la forme d'une élévation de terre, d'une sorte de remblai avec, en son milieu, un reste continu de mur qui laisse encore régulièrement pointer de grosses pierres inégales, non cimentées et non travaillées.

Ce mur a les dimensions suivantes :

Largeur : 4 mètres. Hauteur, au dessus du sol : 0^{m}50 à 1 mètre. Profondeur : 0^{m} 30.

Les vestiges intérieurs les plus importants sont constitués par deux bandes parallèles, au milieu desquelles des moellons et de la pierraille ont été tassés et se sont agglutinés sous l'action du temps.

On retrouve d'ailleurs là l'emploi des mêmes matériaux que dans le périmètre d'enceinte, c'est-à-dire pierres de mauvaise

qualité, inégales, recueillies à pied d'œuvre et ne portant aucune trace de cimentation.

La largeur moyenne de ces alignements de murs secondaires est d'environ 1 m 50 centimètres, quelques-uns atteignent 2 mètres, mais ils dépassent peu en élévation le sol qui les enserre, lequel est constitué par de la terre de ruines.

Ces murs secondaires semblent avoir limité les quartiers de la localité, avoir circonscrit des îlots, des pâtés de maisons au milieu desquels existait une cour centrale ou un jardin.

Toutefois, au milieu des débris qui sont répandus à la surface, on trouve quelques blocs en pierre de bonne qualité. Ils ont une forme parallélipipédique et atteignent une longueur de 2 m à 2 m 50, une largeur de 1 mètre, sur une épaisseur de 30 centimètres.

Ces masses de pierre devaient servir à former les angles des constructions ou bien l'ossature sur laquelle reposait la voûte des édifices.

D'autres tracés moins épais (0 m 50 à 0 m 70) encadrent des vestiges quadrangulaires divisés en un certain nombre de compartiments dont les côtés varient entre 7 et 10 mètres.

Les mieux conservés dans ce dernier genre bordent la falaise vers le Nord-Ouest.

Il semble d'ailleurs que cette face ait été particulièrement recherchée des habitants à cause de l'attrait exercé par la proximité du ravin et par sa fraîcheur.

De plus, la vue devait s'étendre agréablement sur le palateau opposé qui soutenait au bord de l'oued de nombreux groupes de cabanes berbères, irrégulièrement orientées, dont les propriétaires, gens de race autochtone, vivaient là sous la protection du peuple conquérant.

Sans parler des rivières et des ruisseaux du voisinage dont les eaux sont limpides et abondantes, la localité était alimentée par l'Aïn-Balloul, source au débit continu ; de plus, un caniveau adducteur qui coupe encore diagonalement l'aire des ruines, devait desservir la cité antique.

Enfin, toujours vers le Nord-Ouest, la partie profondément ravinée que les vestiges surplombent, est dotée d'une splendide végétation forestière.

Les ruisseaux y serpentent sous un fouillis de plantes, de

grands arbres et de vigne sauvage, le tout donne à ce site un aspect enchanteur.

Des indices d'anciens travaux de culture portent à croire que les populations qui vécurent dans cette région furent surtout agricoles.

Les indigènes racontent la légende suivante :

« Il y avait au temps des Géants, près de l'oued, qui se « nomme aujourd'hui l'Oued Balloul, là où sont les ruines, un « marché très important sur lequel les gens venaient de fort « loin avec leurs troupeaux. Le paiement des animaux vendus « ne se faisait pas avec des douros, car l'argent n'était pas « connu, mais avec des coquillages apportés par les caravanes : « ces coquilles avaient plus ou moins de valeur.

« Un grand chef régnait dans la contrée, qui percevait un « droit sur toutes les sources de l'Aouïn-el-Beranis.

« Alors, longtemps après, vinrent les *Roumis*, lesquels « construisirent une ville sur l'emplacement du marché. Ils « s'établirent là, parce qu'ils avaient l'eau et la forêt à proximité.

« Ces *Roumis* furent un jour attaqués par les Arabes qui « conquéraient le monde, et Dieu, après une grande bataille, « donna la victoire aux Croyants ; ceux-ci s'installèrent dans « la ville. Quelques *Roumis* furent, sur leur demande, autorisés « à conserver la jouissance de leurs biens, à rester dans leurs « maisons : bientôt ils se marièrent avec les filles des vain- « queurs, ils vécurent en bonne intelligence avec leurs « ennemis qui, dans la suite, devinrent leurs amis. »

OBSERVATIONS

Tout en laissant à la légende la part qui lui revient, il est facile de se rendre compte, à la simple observation d'Aïn-Balloul, que ce point a été, dans l'antiquité, occupé par une nombreuse population, laquelle s'y était installée à cause de l'eau, du bois, de la richesse et de la fécondité du terrain.

D'éminents archéologues ont rattaché le passé de ces ruines à celui de l'occupation romaine en *Maurétanie Césarienne.*

Malheureusement aucun texte épigraphique n'a permis jusqu'ici d'établir la synonymie d'Aïn Balloul.

Par suite, pour contribuer à mettre en lumière le passé de ces vestiges, il serait bon :

1° D'opérer une reconnaissance attentive de toutes les ruines antiques qui subsistent dans la région comprise entre l'Oued El-Abd à Tagremaret (Cohors-Breucorum) et l'Oued Balloul ;

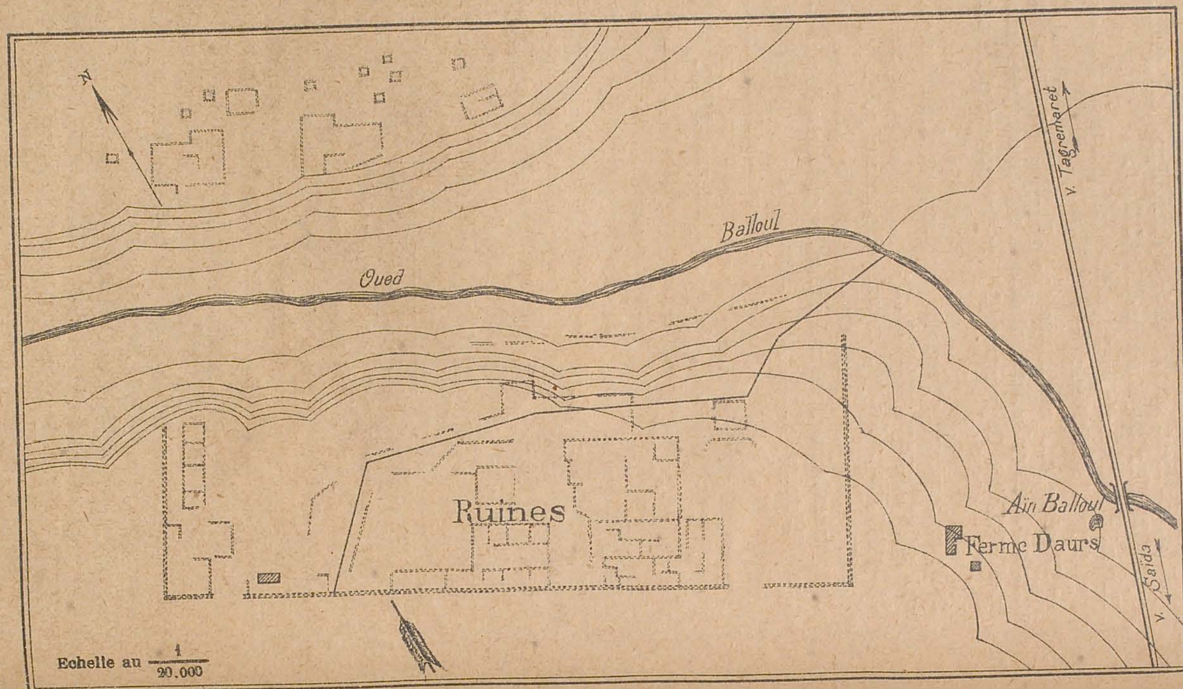
2° De rechercher les traces de l'ancienne voie romaine qui devait relier Tagremaret à Balloul ;

3° De pratiquer des fouilles méthodiques aux points jugés intéressants.

Ces travaux fourniraient vraisemblablement une utile contribution à l'histoire de l'Afrique du Nord.

Lieutenant FORT.

CROQUIS DES RUINES D'AIN-BALLOUL



TRADITIONS, LÉGENDES, POÈMES SUR FIGUIG

(Renseignements recueillis par EL HACHEMI BEN MOHAMMED)

Figuig compte environ 15.000 habitants et 250.000 palmiers.

L'oasis est étagée sur les derniers contreforts du Djebel Grouz et elle s'étale largement dans la plaine de Badgad.

Elle est arrosée par des sources fort abondantes, qui permettent de cultiver, à l'ombre des palmiers, des jardins et même de véritables champs de céréales.

Les ksour de Figuig sont au nombre de six :

Dans la plaine : Zenaga, ksar aussi important à lui seul que les cinq autres.

Sur le plateau, à la lisière nord de l'oasis :

El Abid,
Oudaghir,
Ouled Sliman,
El Maïz,
El Hammam.

Le Figuig proprement dit est limité par un cirque formé du Djebel Grouz, du Djebel Beni-Smir et d'un demi cercle de hauteurs moins considérables reliant ces deux massifs. On passe de ce cirque dans la plaine de la Zousfana au sud par les cols devenus historiques de Moudjahedine, de la Juive, de Zenaga, de Taghla, de Sidi Youssef.

Le Figuig proprement dit a pour annexes :

1° Beni-Ounif et sa palmeraie ;

2° Les palmeraies de Taghla, de Tasra, d'Aïn-Sefra, le long de la Zousfana ;

3° Une série d'autres petites palmeraies situées dans les replis des montagnes avoisinantes.

Ces palmeraies appartiennent en presque totalité aux Figuiguiens.

Il semble y avoir, à Figuig, un assez grand nombre de documents anciens conservés dans les archives des mosquées et de quelques familles. On y trouverait certainement des

documents précieux et intéressants. Mais les Figuiguiens ne sont pas encore assez en confiance avec nous pour nous permettre d'y fouiller. A force de patience on a pu, à grand peine, recueillir quelques récits des anciens du pays et quelques manuscrits. Le but du présent travail a été de les coordonner de façon à constituer un canevas pour une étude ultérieure plus complète. On a reproduit les dires des Figuiguiens sans chercher à préciser les dates, car, on le sait, c'est une notion qui échappe complètement aux indigènes.

Figuig se trouve mentionné par Ibn Khaldoun, dans la liste des ksour sahariens fondés par les Zénètes, en compagnie de Sidjilmassa, du Touat, du Gourara, Mzab, Ouargla.

Mais il ne paraît pas avoir joué un rôle bien considérable dans les affaires du Maroc septentrional. Du moins, les archives et les traditions recueillies jusqu'à présent n'en font pas mention. Ces archives ne remontent qu'à l'apparition de l'Islam. Certaines prétendent que les Romains y eurent des établissements. Mais, jusqu'à présent, on n'a trouvé aucune de ces ruines qui, partout ailleurs, témoignent de cette occupation. Il est probable que sous le nom de *Roum*, elles désignent tout autre chose.

A l'apparition de l'Islam, disent les Figuiguiens, sur toute la palmeraie de Figuig, étaient épars de petits groupes de cinq ou six huttes habitées par des Zénètes appartenant aux fractions suivantes : Outetaghir, Mossouh, Beni Abdel Ouadi, Beni Tadjine, Beni Yaloumi, Beni Matou, Beni Merine. Le tout était arrosé par la source de Tzaadert (1) (entre les ksour actuels de Oudaghir et de Zenaga). La palmeraie du col de Zenaga et celle de Beni-Ounif étaient occupées par d'autres Zénètes : les Beni Yadoun. Il y a environ un siècle, il existait encore à Zenaga des descendants de ces anciennes familles qui portaient le nom de Ouled Safi, Ouled Aïssa, Ouled Salah, Ouled bou Anani. Ces familles ont disparu depuis.

(1) Cette source a été de tout temps la cause de luttes ardentes entre Oudaghir et Zenaga. Sidi Abdelkader ben Mohammed, faisant allusion au sang qu'elle fait verser, a écrit d'elle : « C'est la fameuse chienne qui mange ses petits. » Il a dit d'autre part : « Tzaadert est une guerba (outre) dont Oudaghir tient la bouche et Zenaga, le fond. » Il a dit aussi : « Les heureux dans l'avenir seront ceux qui auront Tzaadert et Tsadert. » On appelle Tsadert un instrument en fer qui sert à tendre la trame dans la fabrication des burnous. Le saint personnage indique sous forme d'adage que le vrai riche sera celui qui aura un jardin arrosé de l'eau de Tzaadert et des femmes qui lui fabriqueront des burnous. (Le burnous est la grande industrie de Figuig).

La tradition orale mentionne ensuite l'arrivée d'autres Zénètes :

1° Les *Beni Krimia*, subdivisés par la suite en deux fractions : les Beni Krimmen et les Beni Djernit établis, toujours par petits groupes de cinq ou six huttes, à l'emplacement actuel du ksar d'El Maïs ;

2° Les *Ouderna* qui fondèrent le ksar Taoussert établi à l'emplacement actuel du ksar d'Ouled Sliman. (Leurs descendants existent encore sous le nom d'Ouderna) ;

3° Les *Ouled Djerar*, venant des Abadia Safria de Sidjilmasse, apparentés à ceux qui, de nos jours, sont devenus les Ouled Naceur, Ouled El Hadj, Ouled Djerar, Ghenanema (Beni-Abbès), Ouled Djerar de Fez. Cette fraction se fixa à l'emplacement du ksar actuel d'Oudaghir.

Au IVe siècle de l'Islam, apparut une tribu qui semble avoir marqué d'une façon toute spéciale : les *Oudaghir*, appelés aussi, dans quelques manuscrits, Douaghers, Oultedghir. Ils étaient sous le commandement d'un certain Abderrahman El Cherif, idrissite échappé au massacre que fit, de ses parents, le fameux Moussa Bou Afia.

Cette tribu n'arrivait dans la région de Figuig qu'après de longues pérégrinations, ayant erré un peu partout, vivant de rapines et de pillage. Ils descendirent, dit la légende, du Djebel Maïz dont une partie porte encore le nom de Sif El Oudaghir. Les principales fractions de cette tribu étaient les Oulad Arhah, Oulad Mimoun, Oulad Amran, Oulad Makhlouf.

Tous ces Oudaghir, ou plutôt leurs descendants, se prétendent Cheurfa d'origine, prétentions fort exagérées et purement fantaisistes disent les autres Figuiguiens.

El Achmaoui dit que ces Oudaghir pouvaient armer 1200 cavaliers. Tout d'abord, ils vécurent en nomades, se contentant de venir à Figuig chaque automne. Plus tard, ils se fixèrent définitivement à Oudaghir, et, comme signe de renonciation à leur vie antérieure, ils bâtirent, dit la légende, une mosquée dont la charpente fut faite des montants de leurs tentes. (On montre encore une poutre de la mosquée d'Oudaghir qui serait un de ces montants de tente).

Jusqu'au Ve siècle de l'Islam, la population de Figuig se composait exclusivement de Zénètes, Berbères d'origine, et des quelques fractions citées plus haut sous le nom général d'Oudaghir.

A ce moment apparurent d'autres Berbères de la famille des

Senhadja. Ils arrivaient, dit la tradition orale, sous la conduite de Youcef ben Tachefin, le fondateur de la dynastie des Almoravides. C'est eux qui, en répandant la doctrine coranique, rendirent courant, à Figuig, l'usage de la langue arabe.

Ils arrivaient du Hoggar et en apportaient l'usage de se voiler la figure, comme le font encore les Touaregs actuels. Ils furent donc communément désignés sous le nom de *Mouletimin* (les voilés). Ces Senhadja Mouletimin étaient : les Beni Darit, les Ouled Hokkou, les Ilahianen, les Ifenzarin, dont les descendants existent encore. Les trois premières familles s'établirent dans la palmeraie du col. Les Ifenzarin bâtirent un ksar sur l'emplacement du Zenaga actuel[1].

Nous avons vu les Oudaghir renoncer à la vie nomade et se fixer définitivement. C'en était fait de la paix à Figuig. La présence de cet élément perturbateur allait ouvrir une ère de luttes et de dissensions qui dure encore. Les uns restèrent à Oudaghir et à Ouled Zian ou Mharez (ksar situé tout à côté d'Oudaghir, dont il ne reste plus que quelques ruines). D'autres descendirent dans la plaine et bâtirent un ksar : *Taazabet*, en face du ksar des Ifenzarin. D'autres, les Ouled Azzi, se fixèrent à Beni-Ounif. Les Ouled Addi et Aït Smimen bâtirent, près de celui de Beni-Ounif, un ksar qui prit le nom d'Aït-Smimen. D'autres, enfin, occupèrent les palmeraies de Mélias, El Ardja, enlevées aux Ouderna, Taghla, Tasra, Aïn-Sefra de la Zousfana.

Parlant et agissant en maîtres, comme tous les nomades à l'égard des ksouriens, ils voulurent s'approprier toute l'eau de la source Tzaadert. Quelques années plus tard, ils entrèrent en lutte avec les Oulad Djerar, qui appartenaient à la secte abadite (schisme m'zabite), et s'emparèrent de leur ksar.

Leurs prétentions et leurs empiètements sur l'eau de la source Tzaadert les mirent bientôt en guerre ouverte avec les Senhadja de la plaine, tandis que les habitants du col restaient étrangers à ce conflit. Les Zénètes du plateau y prirent une part active : les Beni Krimmen tenant pour Oudaghir, les Beni Djermit tenant pour les Senhadja.

A la fin du VIe siècle de l'hégire et au commencement du

(1) Il est probable que c'est le mot Senhadja qui a donné naissance au mot Zenaga, la lettre dj se prononçant quelquefois gue. Exemple : Ce qui se prononce Figuig s'écrit Fidjidj.

VIIe, selon les traditions orales, l'invasion Hilalienne poussa ses avant-gardes jusqu'aux ksour du Moghreb el Aoussi.

Les premiers de ces hilaliens furent les Beni Ameur ben Zogba qui occupèrent la région jusqu'aux Beni Goumi (Taghit). Ils cultivèrent tous les maaders(1) d'Aïn-Sefra au Guir. Ils fondèrent aussi, autour de Figuig, un certain nombre de ksour, aujourd'hui disparus : Mezzougha (Teniet Sidi Youssef), Aghlal (Defilia), Tmegherden (Oued el Hallouf), Djenan ben Harris(2), Fendi, Bou Yala, Noukila, Nakhlet ben Brahmi(3), El Aouedj(4), Mélias.

Ces Beni Ameur intervinrent dans la lutte engagée entre les Senhadja et les Oudaghir, prenant parti pour ces derniers comme en témoigne un cimetière d'Oudaghir qui porte leur nom.

En même temps qu'eux, arrivèrent de nouveaux Zénètes Beni Merine. Ceux-ci se fixèrent à Figuig même, plus particulièrement à Zenaga. La tradition a gardé le souvenir d'un épisode sanglant de la lutte engagée entre les deux partis qui divisaient Figuig. Un combat meurtrier et général s'engagea dans le lit du ruisseau de Tzaadert, entre les Senhadja, les Beni-Djernit, les Beni Merine, les Ouderna d'une part ; les Oudaghir, Beni Krimen et Beni Ameur d'autre part.

Les Senhadja furent victorieux et s'emparèrent du ksar de Taazabet qui, nous l'avons vu, avait été édifié par les Oudaghir, en face du ksar des Ifenzarin (Senhadja) et la même tradition termine ainsi le récit de ce combat :

« A la prise de Taazabet, un Ifenzari entra dans la mos-
« quée, quarante enfants s'y trouvaient ; un taleb leur
« enseignait le Coran. L'Ifenzari les égorgea tous sans pitié.
« Le taleb prit Dieu à témoin du massacre de tant de futurs
« tolbas, espoirs de la religion ; il proféra l'anathème sur le
« meurtrier et sur ses proches les condamnant à ne jamais
« se multiplier. Et, de ce fait, dit la légende, depuis cette

(1) On désigne sous le nom de maader, des bas fonds où se déversent les petits oueds de la montagne au moment des pluies. Il s'y forme un dépôt d'alluvions qui peuvent être labourés et ensemencés dans les années favorables.

(2) A Djenan ben Harris, il a été trouvé une pierre gravée portant une inscription attribuée aux Beni Ameur.

(3) Nakhlet ben Brahmi porte le nom d'un Beni Ameur.

(4) A El Aouedj on retrouve, en labourant, des charrues anciennes attribuées aux Beni Ameur.

On retrouve les traces d'une seguia qui leur est attribuée et qui amenait les eaux de la région de Haci Tamednaïa.

« époque, jamais le nombre des Ifenzarin n'a dépassé « quarante. »

Pendant toute la durée du VIIe siècle de l'hégire, les Oudaghir avaient joui d'une suprématie incontestée comme en témoignent toutes leurs petites colonies établies dans la région.

A la suite de leur défaite de Taazabet, ils demandèrent secours au sultan Merinide de Marrakesch. Celui-ci leur envoya un maghzen, les *Djouaber*, arabes hilaliens, amenés dans ce but de Malaga à Marakesch. Ils s'installèrent dans un bordj appelé Khtataf dont les ruines existent encore près du ksar d'El Abid et fondèrent un ksar appelé ksar Foukani. Leurs esclaves bâtirent à côté le ksar Tahtani. L'ensemble des deux ksour a pris, depuis, le nom d'El Aabid (des esclaves). Cet appoint rendit la supériorité aux Oudaghir et à leurs partisans, mais leur domination se fit lourdement sentir. Les Senhadja durent payer un fort tribut et furent soumis aux pires vexations.

Lorsqu'un enfant naissait aux Djouaber, dit la tradition, Zenaga devait faire cadeau d'une négresse. Lorsqu'un Djebri mourait, un Zenagui devait aussi être mis à mort. Les Zenaga furent dépouillés de toutes les propriétés qu'ils avaient dans l'oasis de Mélias et aux environs de Figuig. Les Djouaber étendirent leur domination jusqu'à Bechar, où, aujourd'hui encore, leurs descendants sont en contestation avec les Ouled Djerir au sujet de propriétés qu'ils possèdent dans cette oasis.

Dans le courant du VIIIe siècle de l'hégire, Zenaga finit par faire la paix avec les Oudaghir en leur cédant la portion d'oasis appelée Takroumet. Un ksar y fut bâti par les Ouled Bou Bekeur, dont les descendants habitent de nos jours Zenaga et El Aabid. A cette même époque, la tradition fait remonter la création du ksar d'El Hammam par des Zénètes, les Oulad Ali ou Amar et les Ouled Aïssa, et par quelques Beni Ameur.

Au IXe siècle de l'hégire, arrive à Figuig un saint personnage : Sidi Amed ben Moussa el Barzouzi, originaire de Barzouza, près de Tlemcen. Il arrivait du Gourara et amenait, d'un ksar de ce pays nommé El Maïz, tout un contingent de Zénètes dont les descendants actuels sont les Ouled Sliman ou M'hammed, d'El Maïz. Il s'établit près des ksour des Beni Krimmen et Beni Djernit et y bâtit un petit ksar. Les deux

fractions s'entre-déchiraient pour la cause de Zenaga et d'Oudaghir. Peu à peu, sous la bienfaisante influence du marabout, elles se réconcilièrent et les trois ksour n'en formèrent plus qu'un seul qui, du nom des disciples de Amed ben Moussa, fut appelé El Maïz. D'autres prétendent que ce nom qui signifie « les chèvres » vient du caractère capricieux et irascible des habitants. Quoiqu'il en soit, le ksar d'El Maïz paraît jouir d'une grande considération à Figuig. On évite d'en molester les habitants, sachant qu'il s'ensuivrait des représailles sérieuses. Il se dit couramment aussi, que « toute « querelle où ils ne sont pas mêlés, a des chances de « s'arranger à l'amiable, mais que dès qu'ils y intervien- « nent, elle aboutit inévitablement à faire parler la poudre. »

Au xe siècle de l'hégire, les Beni Ameur, les premiers hilaliens venus à Figuig furent, à leur tour, expulsés dans des circonstances assez obscures. La légende veut que ce soit par suite de la malédiction jetée sur la fraction la plus importante d'entre eux, les Ouled Abdelhak, par Sidi Ahmed ben Mejdoub, un des fils du grand saint Si Sliman Bou Smaha, en punition d'un rapt.

Pendant ce temps, Zenaga se peuplait par l'arrivée successive des Ouled Brahim, originaires du Mzab; des Ouled Kadi, Harratin; des Beni Ameur; des Ouled Sellam venus d'El Ghassoul (actuellement cercle de Géryville); des Ouled Hammou, de Bou Semghoun; des Ouled Abdelhak, du Mzab; des Ouled Amar venus des Aït Serrouchen; des Ouled Bourras, originaires d'Asla; des Mrazga, Harratin de Marrakesch.

Au xe siècle, dit la tradition, les gens de Zenaga s'étant réunis à ceux de Beni-Ounif prirent et détruisirent le ksar de Aït Smimen que nous avons vu bâti tout à côté de Beni-Ounif par des Oudaghir. Les Ouled Sliman et les Ouled Addi qui l'habitaient se retirèrent au delà du col. Les Ouled Addi se réfugièrent chez les Zénètes d'El Hammam. Les Ouled Sliman trouvèrent un asile au ksar de Taoussert qui, fondé par les Ouderna, s'était peu à peu accru de toutes sortes d'éléments : des Mzabites (Ouled Hassoun et Ouled Yahia), des Ouled Amar (Aït Tserrouchen). Les Ouled Sliman vinrent y apporter un élément de trouble et de discorde comme paraissaient l'avoir fait partout jusqu'alors les Oudaghir dont ils descendaient. Après de longues luttes intestines, ils finirent par avoir le dessus et donnèrent leur nom au ksar.

A la fin du xe siècle, Figuig présentait donc, très sensiblement, la physionomie qu'il a de nos jours. Toutes les petites « dechras » de cinq ou six huttes s'étaient groupées en ksour.

La palmeraie du col de Zenaga était à peu près vide d'habitants (depuis, elle est complètement vidée).

Dans la plaine, les Senhadja groupés dans le ksar de Zenaga, après absorption de Taazabet.

Sur le plateau, les Zénètes, ayant à leur tête les Oudaghir renforcés de quelques éléments arabes, les Djouabeur, groupés comme il suit :

1° Ksar d'El Maïz, comprenant les trois agglomérations Zénètes primitives (Beni Krimen, Beni Djernit, Beni Sekkoun) ;

2° Ksar d'El Aabid { ksar Foukani (des arabes Djouabeur) ; ksar Tahtani (des esclaves) ;

3° Ksar des Ouled Sliman, composé d'éléments disparates en majorité Zénètes ;

4° Ksar d'Oudaghir, composé de Zénètes { Ouled Djerar ; Oudaghir ;

5° El Hammam, composé de Zénètes fondateurs d'Oudaghir refoulés de la plaine de Beni-Ounif.

Puis deux petits groupements disparus depuis :

Le ksar Mharza, formé d'Oudaghir et qui devait peu après être absorbé par l'agglomération principale ;

Le ksar Hannoun habité par des Gourariens.

La plaine de Beni-Ounif ne contenait plus que le ksar du même nom.

On a vu que les Djouabeur, arabes, protecteurs des Zénètes étaient rapidement devenus leurs oppresseurs.

Au xie siècle de l'hégire, Zénètes et Senhadja, également fatigués de ce joug, firent cause commune. Il est bien probable aussi que le départ des Beni Ameur (arabes) laissant les Djouabeur isolés, ne dut pas peu contribuer à les dépouiller de leur prestige et à enhardir leurs vassaux.

Le résultat de l'alliance conclue entre Oudaghir et Zenaga fut la prise du ksar des Djouabeur et la reprise de tout ce qu'ils avaient usurpé. L'eau de Tzaadert fut partagée par moitié entre Zenaga et Oudaghir ; mais l'ennemi commun chassé, la brouille éclata de nouveau entre Zénètes et Senhadja. Le ksar des Senhadja (Zenaga) s'augmentait de toutes sortes

d'éléments étrangers qui, dans la terre d'alluvions de la plaine de Bagdad, trouvaient toujours un emplacement à bâtir, un jardin à cultiver et à arroser, soit au moyen de puits, soit par la dérivation des eaux de pluie descendant des montagnes.

Les ksour Zénètes, au contraire, accrochés à la lisière de leur plateau ne pouvaient s'étendre sur cette hammada aride et rocheuse. C'est ainsi que d'année en année, arrondissant leur domaine, les Zenaga s'emparèrent, au XIIe siècle, successivement de toutes les palmeraies qu'avaient eues les Beni Ameur et les Djouabeur : Mélias, Nakhlat ben Brahmi, Djenan-ed Dar, El Aouedj, Tasra, ainsi que de la plus grande partie de la source de Tzaadert.

Depuis cette époque (XVIIIe et XIXe siècles de notre ère), l'histoire de Figuig est uniquement constituée par les luttes que soutiennent entre eux les deux populations Zénètes et Senhadja. Le récit en serait obscur et sans intérêt, car la physionomie générale de Figuig n'en a pas été changée. La tradition conserve seulement le souvenir de trois combats successifs entre El Maïz et Zenaga où ceux-ci auraient eu le dessous, et d'une famine épouvantable qui en 1187 de l'hégire, dépeupla Figuig, où les habitants mangèrent les ânes, les cadavres des animaux et même de la chair humaine.

LÉGENDES

Fondation de Beni-Ounif. — Toutes les traditions font remonter la fondation de ce ksar à Sidi Ounif. Selon certaines ce serait ce personnage qui aurait donné son nom au pays. Selon d'autres, il tirerait le nom sous lequel il est connu, du pays qu'il avait colonisé. Le manuscrit d'El Achmaoui, dit :
« Un certain chérif nommé Abdel Djelel, originaire de l'Ifrikia
« (Tripolitaine) vint au Moghreb avec quelques compagnons.
« Arrivé à Médrouna, un notable, en considération de sa
« naissance, lui donna sa fille en mariage. Il en eut onze fils,
« dont sept moururent en combattant contre les Roum, dans
« la journée de Ben Hadan. Des quatre autres, l'un, Moham-
« med, alla à Betfoua ; l'autre, Amar, à Mednès (peut-être le
« Mendez situé près de Zemmora et dont la population est

« Zénète d'origine); le troisième, Ali, alla au Tessala ; le qua-
« trième, Ahmed, à Figuig. C'est celui qui fut nommé Abou
« Ounif. »

Ce nom de Ounif serait celui d'une fraction des Meknassa, peuplade Zénète qui habitait la région.

La légende la plus répandue est la suivante :

Au IVe siècle, arriva dans la région un chérif nommé Ahmed venant des montagnes des Beni Snassen. Il s'arrêta à la Garet El Ahmir (petite éminence à côté de Beni-Ounif) où l'on montra longtemps les débris de ce qu'on appelait sa maison. A ce moment, le lit d'oued occupé actuellement par la palmeraie, ne présentait que quelques betoum et quelques palmiers. Le chérif envoya ses négresses chercher de l'eau. Elles furent rencontrées par des chasseurs venus des habitations du col de Zenaga, et capturées. Le marabout les cherchant et suivant leurs traces arriva au col. Les habitants lui firent bon accueil, lui rendirent ses négresses et le prièrent de se fixer dans l'oued où il s'était arrêté. Il accepta, mais voulut payer le terrain. On le lui vendit six oudjou, somme insignifiante qui fit donner à ce terrain le nom de « pays trouvé », *noufet* dans la langue du pays, d'où par corruption on fit Ounif.

SIDI AHMED BEN MOUSSA. — C'est, on l'a vu, celui qui, rétablissant la concorde entre Beni Krimmen et Beni Djernit, constitua le ksar d'El Maïz.

Sidi Ahmed ben Moussa fut enterré dans la galerie souterraine d'une source d'El Maïz.

Il laissa trois fils, dont les descendants sont les Cheurfa Ouled Sidi Djilali ben Amar (station entre Relizane et Tiaret).

Abdeldjebar, dont les descendants, habitant encore à El Maïz, portent le nom. C'est à lui qu'on attribue les puits d'Oglat ben Abdeldjebar, au nord du Maïz, à 60 kilomètres environ de Beni-Ounif. Cet Abdeldjebar ne paraît pas avoir eu une estime bien considérable pour ses compatriotes; des pamphlets très violents qu'on lui attribue en font foi. Il ne cessait de répéter que, sous peine de devenir un infidèle, tout homme de bien devait quitter Figuig. Mais lui-même n'eut pas l'énergie nécessaire pour s'en arracher. La descendance de ce marabout habite encore El Maïz.

SIDI SLIMAN BOU SMAHA. — Ce saint personnage, l'un des ancêtres du grand Sidi Cheikh et, par suite, du fameux

agitateur Bou Amama, est donné par la légende comme l'un des égorgés de Sidi Ahmed ben Youcef (1). Il était originaire des Boubekria qui, au VIIIe siècle, sous la conduite de Si Maamar ben Alia, étaient venus se fixer à l'Oued Gobta (Géryville). Il fit ses études à Fez, à la médersa Bestiouna, et dès ce moment son existence fut féconde en prodiges.

A la médersa, chaque étudiant devait faire à son tour tourner la meule destinée à moudre le grain nécessaire à la nourriture de la communauté. On s'aperçut un beau jour que, lorsque le tour de Sidi Sliman était venu, la meule tournait toute seule pendant que l'étudiant poursuivait l'étude des textes sacrés. Le professeur se hâta de rendre compte au Sultan de ce prodige et celui-ci eut ausitôt l'idée d'utiliser cette puissance.

La région de Fez était désolée par une sécheresse persistante. Pour éprouver la puissance du saint en obligeant ce dernier à se révéler lui-même, le Sultan décida que chacun des élèves viendrait dans la plaine et demanderait la pluie au Tout-Puissant. Il en fut fait ainsi ; mais point ne fut besoin d'aller jusquà l'obtention de la pluie. Sidi Sliman pénétra la pensée du Sultan et devina l'épreuve qu'on voulait lui imposer. A sa sortie dans la plaine, il trouva un énorme rocher qui gênait le libre accès. Il s'y rendit et d'un simple coup de pied le fit voler en éclats. Le Sultan fut émerveillé, mais en même temps fort alarmé, un personnage aussi puissant pouvant lui susciter de sérieux embarras. Il le fit donc prier de s'éloigner de Fez et de se retirer au Sahara.

Sidi Sliman obéit et sortit de Fez par la porte de Fetouha, mais il s'aperçut aussitôt que la ville elle-même se mouvait pour le suivre. Comme ce n'était nullement son dessein, il fit un geste lui ordonnant de s'arrêter. La ville obéit, mais comme le mouvement était déjà commencé, elle en conserva la situation inclinée que, paraît-il, elle a de nos jours.

Sidi Sliman s'en fut donc au Sahara et il se fixa chez les Hamyan d'où l'épithète « El Hamyani » dont on fait suivre quelque fois son nom. Bien reçu chez les nomades, Sidi Sliman continua à manifester sa sainteté et sa puissance.

C'est ainsi qu'un certain Ben Lazreg lui ayant volé ses chameaux, il se rendit tout droit chez lui pour les lui réclamer ;

(1) Voir à ce sujet la légende de Sidi Ahmed ben Youssef dans l'ouvrage de Deport et Coppolani sur les confréries religieuses.

le voleur niant et demandant sur quoi il s'appuyait pour l'accuser, le saint lui répondit : « Je t'ai vu lorsque tu ferrais ta jument « pour venir en razzia chez moi. J'ai même vu qu'un des clous « du fer droit de devant s'est tordu au moment où tu ferrais. » Lazreg rendit les chameaux et, comme il s'en allait en proférant des menaces, Sidi Sliman lui dit : « Lazreg, prends garde, « si tu joues avec le feu tu seras brûlé. » Quelque temps après, profitant d'une tête, le même Lazreg revint enlever les chameaux du saint. Cette fois, un goum d'Hamyan passant par là, et trouvant les traces récentes, les suivit, rejoignit le djich de Lazreg. Au premier coup de feu, celui-ci tomba sur une touffe d'alfa qui s'enflamma aussitôt et le réduisit en cendres. Ainsi se trouva réalisée la menace de Sidi Sliman.

A la suite de cet exploit, le saint proclama que les Hamyan étaient les vrais hommes de Dieu (1) et qu'il voulait être appelé Sidi Sliman Bou Smaha El Hamyani.

Après une vie toute remplie de miracles, Sidi Sliman mourut à Figuig, où il était très vénéré. Dès avant sa mort, les ksour de Figuig se disputaient à qui aurait l'honneur de posséder ses restes. Pour éviter de favoriser l'un au détriment de l'autre, Sidi Sliman ordona qu'après sa mort son corps fût placé sur une mule qu'on laisserait aller, et que l'endroit où elle s'arrêterait, fût le lieu de sa sépulture. Ainsi fut fait et le saint fut enterré à Beni-Ounif où son descendant, le fameux Bou Amama lui a fait élever un magnifique tombeau.

Une légère variante à la légende veut que le saint n'ait pas voulu être enterré à Figuig même, prévoyant que l'un de ses descendants, Abdelkader ben Mohammed, frapperait cette terre d'anathème.

SIDI MOHAMMED BEN MEDJDOUB. — Sidi Sliman Bou Smaha eut comme descendant, au xe siècle, Sidi Mohammed ben Medjdoub dont l'anathème eut le pouvoir de chasser du pays la puissante et nombreuse peuplade des Beni Ameur (les

---

(1) Sidi Sliman paraît avoir eu une prédilection marquée pour les Hamyan qui la lui rendent en vénération. Aucune caravane ou migration de Hamyan ne passe dans la région de Figuig sans venir, en grande pompe, faire ses dévotions à la mosquée de Sidi Sliman Bou Smaha à Beni-Ounif.

Les détracteurs des Ouled Sidi Cheikh, assez nombreux à Figuig, disent que cette épithète de El Hamyani indique simplement que Sidi Sliman était originaire des Hamyan (arabes, hilaliens, zoghba). Comme ce saint est le grand-père du fameux Sidi Cheikh, fondateur de l'ordre des Ouled Sidi Cheikh, ceux-ci mentiraient quand ils prétendent que ce dernier descendait de Abbou Bekr ben Seddik, compagnon du Prophète. C'est là, paraît-il, un point de controverse extrêmement important et qui a causé nombre de haines et de querelles à Figuig.

premiers des arabes hilaliens qui fussent venus dans le sud-ouest).

L'un des chefs les plus importants des Beni Ameur, nommé Abdelhak, remontait dans le nord avec sa tribu pour y estiver. En passant à El Hammam, l'un des ksour de Figuig, il enleva une jeune fille de ce ksar. Il était campé entre Asla et Chellala, à un endroit appelé encore Koudiat Abdelhak, quand il reçut un miad (députation) envoyé par le père de la jeune fille pour se la faire rendre. Abdelhak renvoya le miad sans vouloir rien entendre. Le miad s'adressa alors à Sidi Mohammed ben Medjdoub qui habitait Chellala. Le marabout se rendit chez le ravisseur qui le renvoya également avec ces paroles : « J'ai « renvoyé sans l'écouter un miad de cavaliers, penses-tu que « toi, pauvre marabout, monté sur ton ânesse, tu obtiendras « davantage ? »

Irrité, le marabout rentra chez lui, et prenant sa lance, la planta dans le mur en disant : « Je l'ai touché, vous pouvez y aller voir. » Et en effet, aussitôt, on vit arriver les parents d'Abdelhak qui venait implorer le pardon du marabout pour leur parent qui était à l'agonie.

Le marabout refusa et il interdit même qu'on enterrât le défunt dans son voisinage. Les parents de celui-ci furent terrifiés et le marabout leur dit : « Allez, que Dieu vous donne des journées brûlantes et des cœurs tremblants. De M'ssif (près de Sfissifa), vous serez chassés au M'seïf [1] et au delà de Saïda. »

Ils se dispersèrent aussitôt et, d'une seule traite, parvinrent à Sidi-Bel-Abbès. Ainsi disparurent les Beni Ameur.

SIDI ABDELKADER BEN MOHAMMED dit SIDI CHEIKH. — Celui-ci fut le fondateur de l'ordre fameux et puissant des Ouled Sidi Cheikh. Il était le petit-fils de Sidi Sliman Bou Smaha et son existence est suffisamment connue. Nous nous bornerons à rapporter quelques légendes qui ont cours à son sujet.

Sidi Abdelkader ben Mohammed résidait à El-Abiod. Un jour une femme, en puisant de l'eau, laissa tomber son enfant dans le puits. Aussitôt elle invoqua Sidi Abdelkader. Celui-ci apparut et retint l'enfant avant même qu'il fût arrivé à l'eau ; mais, au même moment apparaissait, pour sauver l'enfant,

(1) M'seïf est un terme par lequel les gens du sud désignent le Tell. La racine de ce mot est « seïf » été. M'seïf désignent l'endroit où ils vont passer l'été : le Tell.

Sidi Abdelkader El Djilani, le grand saint de Bagdad, celui qu'invoquent tous les musulmans de l'Ouest quand ils sont dans la peine. Il accourait, lui aussi, à l'appel de son nom. Il y avait évidemment erreur due à cette ressemblance des noms ; le fait pouvait se reproduire et amener de fâcheuses confusions. C'est pourquoi : Abdelkader el Djilani, dit à son homonyme. « Tu changeras de nom et, à l'avenir, tu t'appelleras Cheikh et Bou Amama. »

Sidi Abdelkader ben Mohammed habita quelque temps Figuig et plusieurs récits et légendes sont relatifs à ce séjour.

Il paraît en ressortir que le saint y fut tout d'abord plutôt mal vu et se trouva en butte à maints mauvais procédés.

Il avait promis aux Figuiguiens de leur faire venir un oued, de façon qu'ils pussent se passer de la fameuse source Tsaadert, à cause de toutes les dissensions dont « cette chienne qui mangeait ses petits » était la cause. Mais les Figuiguiens surprirent sa bonne foi en l'amenant, par leurs serments, à reconnaître comme Sultan un imposteur. Ils voulaient ainsi mettre à l'épreuve sa sainteté.

Lorsque le saint eut connaissance de l'imposture, il entra dans une grande colère. Il dit aux Oudaghir : « Vous resterez éternellement en butte à la misère. » Cet oued qu'il devait faire venir à la surface du sol, il l'éloigna jusqu'à Beni Abbès, où, seulement, il permit qu'il vint au jour. Enfin, il ne fallut rien moins que l'intervention de son aïeul, Sidi Sliman Bou Smaha, pour sauver Figuig d'une ruine totale; mais l'anathème fut prononcé sur le pays : « Vos biens, dit-il, vos enfants, vos « croyances, et jusqu'aux pierres de votre pays, sont voués à « l'enfer [1].

« Vous serez comme deux béliers, vous vous battrez, puis, « fatigués, vous vous reposerez pour recommencer aussitôt.

« Vous serez comme deux Mandala [2] dont l'une tirera « constamment l'autre jusqu'au dernier jour.

« Les Ouled Sliman sont des juifs.

---

(1) Pour échapper à cette malédiction, dit la légende, deux pierres s'enfuirent et roulèrent d'elles mêmes au delà du col jusqu'à Beni-Ounif, où elles s'arrêtèrent On les montre encore : l'une est dans le tombeau même de Sidi Sliman bou Smaha dont la mosquée se trouve contre le ksar de Beni-Ounif. L'autre est à l'angle nord-est du ksar. C'est une pierre ronde et entourée d'une petite construction en terre dans laquelle, à certaines nuits, on fait brûler des bougies.

(2) Les Mandalas sont des pinces en fer fixées à chacun des montants du châssis du métier à tisser, tirant l'étoffe en sens contraire pour la maintenir tendue.

« Toute la terre que vous possédez de Ori-ira jusqu'à Frofira « (deux points situés aux deux extrémités de Figuig) et que « vous aurez achetée fort cher ne rendra plus rien, tandis « qu'à Beni-Ounif elle vaudra un douro l'empan.

« Figuig est une outre dont Oudaghir tient la bouche, mais « dont Zenaga tient le fond.

« Tout ce qui n'est pas à Zenaga maintenant deviendra sa « propriété. »

Par la suite, la série de miracles de Sidi Abdelkader ben Mohammed fut considérable.

Tantôt c'était un de ses disciples, prisonnier des chrétiens après un combat sous Melilla et sur le point d'être mis à mort, qu'il enlevait de sa prison tout enchaîné et qu'il transportait à Fez à travers les airs.

Tantôt c'était un sacrilège d'El Abid qui, ayant par vengeance, coupé les palmiers sous lesquels le saint avait l'habitude de méditer, tombait brusquement en convulsions et expirait.

Une autre fois, les Djouabeur ayant récélé la mule volée d'un pauvre homme, et ayant refusé de la rendre malgré l'intervention du saint, celui-ci jura Dieu par trois fois qu'ils la rendraient.

En effet, l'émir de Tlemcen, Abdel Malek ben Abi Abbas, vint avec une armée nombreuse à Figuig. Tous les ksour firent acte de soumission sauf celui des Djouabeur, près d'El Abid, qui fut assiégé et pris. Un massacre eût lieu, tel que 70 personnes furent tuées dans une seule maison où précisément se trouvait la mule volée. Celle-ci fut rendue à son légitime propriétaire.

Sidi Abdelkader ben Mohammed parut avoir pour les Hamyan la même affection que son aïeul Sidi Sliman Bou Smaha. Un jour, son propre frère, Brahim, ayant prétendu que les Hamyan n'entreraient pas au paradis, Sidi Abdelkader se fâcha et, pour punir son frère, étendit la main sur ses troupeaux et les cacha à l'intérieur de son camboudj. Lorsque Brahim fut revenu à de meilleurs sentiments à l'égard de ses protégés et eût convenu qu'eux aussi auraient leur part du paradis, Abdelkader entrouvit son camboudj et lui rendit ses troupeaux.

Sidi Abdelkader ben Mohammed eut pour disciple Sidi Abou Lakhal, des Ammour, dont un puits de la région porte le nom. Mais par la suite, la mésintelligence se mit entre le maître et le disciple.

Les Beni Ameur ayant été chassés de la région par Sidi Ahmed ben Medjoudb, les Mehaya s'étaient substitués à eux à Noukhila (petite palmeraie à 60 kilomètres sud de Beni-Ounif). Mais ils devinrent si oublieux de leur religion que, dans leur mosquée, une chienne avait pu faire ses petits.

Sidi Ahmed ben Moussa, passant par là, en fut tellement indigné qu'il les chassa du pays.

Les Mehaya, qui reconnaissaient pour maître Abdelkader ben Mohammed, lui demandèrent de leur assurer le passage vers le nord à travers le territoire des Ammour.

Sidi Abou Lakhal refusa en termes peu polis. Sidi Abdelkader se mit alors lui-même à la tête des Mehaya. Une rencontre eût lieu à Defilia et les Ammour furent compètement battus.

Toutes ces difficultés et le mauvais esprit des gens de Figuig avaient fini par fatiguer le saint qui demanda conseil à son maître, le cheikh Sidi Abderrahman el Gharbi. Celui-ci lui répondit par deux vers :

« Si tu veux trouver de la richesse, de la considération et « voir des chevaux bien montés, va t'en de Figuig. »

« Si tu veux être opprimé, malmené, si tu souhaites des « coups, reste en ce pays. »

Sidi Abdelkader ben Mohammed s'en alla donc et en s'en allant il proféra la malédiction suivante : « Dans la terre j'ai « enfui votre bien et j'en ai fait sortir votre mal. »

Les Figuiguiens effrayés se mirent en route à leur tour et le rejoignirent à l'oued Safsaf près de Zoubia. Ils lui demandèrent de retirer sa malédiction. Mais le saint prenant un fusil fit partir le coup et leur dit : « Croyez-vous que je puisse rattrapper la balle que je viens de tirer ! » Les Figuiguiens comprirent alors qu'il n'était pas davantage possible au saint de retirer la malédiction qu'il avait lancée.

Sidi Abdelkader ben Mohammed se retira à El Biod Sidi Cheikh.

Il avait cependant laissé à Figuig quelques fidèles qui se trouvèrent en butte aux plaisanteries de mauvais goût des habitants. C'est ainsi que l'un d'entre eux, revenant d'El Abiod, les Figuiguiens lui annoncèrent la mort de son maître. Aussitôt le disciple retourna sur ses pas pour aller rendre hommage au tombeau du saint.

Arrivé à El Abiod, il le trouve parfaitement en vie. De retour

à Figuig, on lui fit la même plaisanterie et il retourna encore à El Abiod. Plusieurs fois, on lui fit le même mensonge, mais chaque fois sans se décourager, le fidèle disciple fit le voyage.

A la fin, son maître lui dit : « Retourne à Figuig et creuse « une tombe. Quand on t'annoncera ma mort, va voir à cette « tombe. Si tu m'y vois, c'est que je serai réellement mort, « sinon, ce sera une imposture. »

Ainsi fit le disciple, jusqu'au jour où il vit le cadavre de son maître couché dans la tombe. Il fit alors bâtir une koubba qui, rebâtie par Bou Amama, est devenue la superbe mosquée du Sidi Abdelkader ben Mohammed que l'on voit maintenant près d'El Hammam.

POÈMES

Sidi Abdeldjebar, un des fils de Sidi Ahmed ben Moussa, semblait nourrir pour les Figuiguiens, ses compatriotes, une assez médiocre estime, proclamant que celui qui n'émigrerait pas de Figuig mourrait infidèle.

Il laissa plusieurs écrits dont on a conservé le souvenir : l'un sur la vie animale et végétale ; un autre sur la chasse, qui paraît lui avoir attiré des reproches sévères des Figuiguiens, toujours portés au dénigrement et qui trouvaient sans doute que de telles élucubrations étaient bien peu dignes d'un marabout.

Sidi Abdeldjebar répondit :

« On m'a fait des reproches au sujet de la chasse et cepen-« dant la chasse est une des choses utiles à l'humanité.

« Les Figuiguiens ressemblent plutôt à des nomades qu'à « des citadins. Leur esprit est court, et leurs propos sans « portée. Leurs cœurs ne renferment que haine, méchanceté, « ingratitude ; ils ne se distinguent que par leur caractère « vindicatif.

« Ils vivent au milieu des désordres : le matin, ils sont « croyants ; le soir, ils sont rénégats ; ils agissent en barbares « et se préparent bien des regrets pour ce monde et pour « l'autre.

« Il faut abandonner ce pays, il faut émigrer, s'éloigner de « ce peuple de pervers et de mauvais.

« Mon rôle est, parmi eux, de servir de juge et de protec- « teur aux faibles contre la brutalité et la cruauté de ces « démons rebelles, surtout de la troupe de ceux qui sont leurs « élus (leurs chefs). Souvent, le soir, je me réfugie au Sahara, « comme le chameau qui s'enfuit loin du fardeau dont on « l'accable, mais je reviens ensuite pour défendre les biens « des vieillards et des enfants. »

Un des descendants de Sidi Abdeldjebar, Sidi Ali Ishac ben Brahim, fit les vers suivants au sujet du meurtre d'un chérif Abdelhakel de khoumi d'Oudaghir par les Djouabeur :

« Le pays a frémi, la nuit s'est faite.

« Comme un cheval, le malheur hérissé s'est cabré et a « henni.

« De la disparition des émirs sont nés les troubles.

« Il n'est pas d'attentat qui ne puisse être suivi d'un autre « pire qui fasse oublier le premier.

« Il n'y a pas de querelle qui n'ait pour conséquence des « armements et des alarmes.

« Il n'est pas de paix qui ne soit suivie de mille trahisons.

« Il n'est pas de parole qui n'ait pour conséquence un acte.

« Je ne veux pas de leur voisinage.

« Leur voisinage est une calamité, car leurs fautes sont des « crimes.

« J'habiterais un pays où l'immodestie reste sans répri- « mande !

« Où le rang et la naissance ne sont pas considérés !

« Où l'homme vertueux n'est pas à l'abri des méchants !

« Celui qui est compté au nombre des bons ne doit pas y « rester.

« Le départ, l'émigration lui sont un devoir.

« Figuig fût-il d'or et d'argent, l'homme de science ne « devrait pas moins le quitter.

« O Dieu de prévoyance et de sagesse !

« Votre témérité s'est attaquée à Abdelhak et le mal que « vous avez fait n'est pas retombé sur vos têtes.

« Il avait parlé conformément à la sagesse dont il était le « dépositaire.

« Le repos sera sur lui car, au jour du jugement, son « témoignage prévaudra contre vous.

« Le malheur sera sur vous, châtiment du juge dont la
« sentence est juste.

« Il avait même défendu de tuer les anachorètes qui
« n'étaient pas de notre religion.

« Et vous avez osé porter la main sur les gens de l'Islam.

« Que le malheur soit sur vous.

« Quelqu'un vous accusera devant Dieu.

« Moi je vous accuserai devant celui qui n'a pas de semblable. »

Du XIe siècle de l'Hégire

Des Ouled Sidi Abdeldjebar d'El Maïz

Voici ce que dit le serviteur qui a besoin de son Dieu, le riche par excellence, le victorieux.

« Celui que trompe sa faiblesse, celui qui est impuissant
« dans la main de son souverain le Tout-Puissant.

« Celui qui, ayant conscience de sa chétivité, tourne son
« visage vers son Créateur, le Puissant d'apparence et le fond
« de toute chose,

« Celui qui devant lui est abîmé dans l'humiliation, celui
« qui est glorifié par la gloire du Créateur, le Magnifique, le
« Secourable,

« Celui qui soumet sa destinée à celui qui possède la science
« des apparences et le secret des pensées,

« Celui qui craint le Jugement pour le jour de l'affliction et
« des mystères,

« Abderrahman ben Mohammed ben Mohammed ben Bou-
« bekeur, que Dieu préserve sa personne et fasse son jour
« meilleur que sa nuit.

« Figuig est mon pays natal, ma résidence, ma demeure et
« mon lieu de repos. Je l'habite et je le compare à Madian(1).

« L'esprit de ses habitants est obscurci ; leurs pensées sont
« ensevelies dans le tombeau du mal.

« Leurs cœurs sont enfermés dans la maison du trouble ;
« un tourbillon emporte leur intelligence vers le péché et vers
« le mal.

(1) Ville citée dans le Coran, sourate de Houd, comme ville où les habitants vendent à faux poids.

« Leur intelligence est restée au delà du rideau de la « sagesse car ils ont abandonné les vertus de nos ancêtres.

« Ils sont entrés dans la secte qui ne jouira pas du séjour « du repos ; ils sont marqués du sceau de l'infériorité et de « l'impunité.

« Ils ont renoncé à la paix, cause de grandeur, et se sont « voués à la discorde et au malheur.

« Du soir au matin ils entretiennent les dissensions, et toutes « leurs forces sont au service de l'ignorance.

« Leurs procédés sont la ruse, la déloyauté, la fourberie, la « calomnie, le mensonge, le vol, l'astuce, la mauvaise foi.

« La tromperie, la médisance, l'envie ; ils réunissent en un « mot toute bassesse ; ô les pervers.

« La règle de conduite qu'à l'envie ils ont adoptée les « conduit au trouble.

« Je suis parmi ceux qui souffrent de leur injustice et de leur « perversité ; que j'aille ou que je vienne ils m'ont opprimé.

« J'ai loué Dieu, le Créateur, le Maître de l'Univers dont, de « tout temps, l'unité est absolue.

« Puis je continue en appelant la bénédiction et le salut sur « l'Excellent, celui qu'il a envoyé à son peuple préféré,

« Sur les siens, sur ses compagnons, sur les successeurs de « leurs successeurs.

« Durant des années et des années je me suis transformé.

« J'ai vécu brûlé ou glacé par la douleur, oppressé, étouffé « par les chagrins.

« Souffrant et patient, je n'élève ma plainte que vers Dieu.

« Au souvenir du passé mon cœur passe par des alternati- « ves de douceur et d'angoisse.

« Je vois les génies malfaisants du genre humain acharnés « sur moi comme des chacals sur un cadavre.

« Comme une balle entre deux joueurs, je suis lancé d'une « affliction dans une autre.

« Créature, je n'attends de bienfait d'aucune créature et je « n'attends de repos que de Dieu.

« Je suis endurci à ma souffrance. Elle est telle que placée « sur les montagnes elle les effondrerait.

« Leur cruauté s'est rassasiée sur moi, ma patience a été « excédée et les gens sensés et bons s'en sont affligés.

« Ce que tu avais mis de bon en moi, ô mon Créateur, en a « été altéré et ma vieillesse en a été hâtée.

« Ah ! hâtez ma mort par l'assassinat, dans la mort réelle, « je trouverai le repos de la fausse mort où je vis.

« Mes jours sont empoisonnés, mes esprits sont troublés « par les soucis, ô Maître de ma renommée.

« Le temps est venu où je ne puis plus maîtriser ma colère « contre eux et encore, dans mon récit, ne me suis-je pas « soulagé comme ils le méritaient.

« Et si j'ai laissé au fourreau l'épée de combat, j'ai tiré « contre eux l'épée de la langue.

« Si j'ai modéré mon langage envers eux, c'est par respect, « mais jamais plus ils ne trouveront un grain de douceur en « moi.

« Je me suis éloigné du bouleversement de la mer de leurs « turpitudes et j'ai préservé ma vie de la souillure de leurs « crimes.

« On devient malade à retenir trop longtemps le souffle qui « vous gonfle et vous étouffe.

« Mon corps ne souffre d'aucune maladie réelle ni d'aucune « blessure.

« Ce qui m'afflige, ce sont les hommes qui délaissent leur « religion, qui renoncent à leur salut dans ce monde, et qui « transgressent.

« Si tu habites Figuig tu n'y trouveras pas de loi qui te « défende contre la tyrannie,

« Pas de chef qui ordonne le bien et qui punisse le déso- « béissant et le perverti.

« Leur gouvernement où tous commandent ne refrène pas « leur vanité mais l'encourage plutôt.

« Ils sont répartis en sept fractions : les infidèles, les hypo- « crites, les schismatiques, les rebelles, les ignorants, les « violents, les fourbes.

« Leurs crimes, ce sont le parjure, la violation des enga- « gements et des contrats les plus solennels

« Ce sont l'iniquité, l'injustice envers le faible, la compli- « cité de tous pour l'oppression et la violence

« Ce sont l'oubli, condamné par Dieu, des liens de la « parenté, c'est la calomnie des femmes honnêtes.

« Sans qu'ils aient besoin de se donner de rendez-vous, leur « turpitude les a réunis, les a portés à s'entr'aider et à se « protéger.

« Si tu les vois rassemblés, tu les crois unis ; au contraire, « en leurs cœurs ils sont divisés.

« Acharnés, constamment haineux, bientôt leur âme appa-
« raîtra.

« Pour faire fortune et entasser des richesses, ils plaident
« et chicanent à qui mieux mieux.

« S'ils étaient des hommes de bien, dans leurs réunions ils
« causeraient de la religion, des mesures sévères.

« Ils réprimeraient les querelles et s'occuperaient des inté-
« rêts de la population,

« Du maintien de l'ordre, du respect, de ce qui est hono-
« rable.

« Ils veilleraient au maintien des traditions, du droit et de
« l'équité dans les jugements,

« Ainsi qu'à la bonne foi des témoins (or, ils multiplient les
« témoins pour jeter le trouble dans l'esprit des juges).

« Ils en produisent de faux, de misérables qu'ils achètent
« avec une jointée de dattes ou par de belles promesses.

« Ils aimeraient les gens qui pratiquent la religion ; ils
« éloigneraient et puniraient les débauchés et les fauteurs de
« scandale.

« Ils veilleraient assidûment à l'entretien des monuments
« et des remparts ; ils assureraient la sécurité des habitants.

« Ils les exhorteraient au bien, leur donneraient de bons
« exemples, amélioreraient leur sort, écarteraient d'eux toute
« menace et empêcheraient toute dissension.

« Dieu leur serait généreux, les comblerait de ses dons, les
« arroserait de l'ondée de sa clémence.

« Il les inonderait, les submergerait de ses bienfaits et ses
« grâces couvriraient chaque famille.

« Il les enrichirait de satisfactions qui s'augmenteraient
« sans cesse jusqu'aux jouissances les plus élevées du paradis.

« Mais combien en est loin celui qui, comme eux, a le cœur
« gâté de toutes ces corruptions !

« Mais le médecin qui a voulu leur donner le remède s'est
« lassé ; le mal est trop invétéré.

« Aussi les maux se sont-ils abattus en abondance sur ces
« pécheurs et ces réprouvés.

« La division est commune chez eux : le père repousse son
« fils, le fils renie son frère.

« Le cadet ne respecte pas l'aîné ; l'aîné abandonne son
« puîné.

« Le neveu n'a aucune considération pour son oncle et n'a
« aucun respect pour sa vieillesse.

« Ils n'ont pas de parole et constamment ils s'espionnent de « voisin à voisin.

« Chez eux, l'erreur est chose commune et l'hérésie est « leur nourriture. O abomination !

« Le père est un usurier et arracherait, même avec ses « dents, jusqu'au dernier liard de ses intérêts.

« La mère fornique avec trente-six individus.

« La cupidité les pousse à l'assassinat et jamais une goutte « de sang ne leur est reprochée.

« Le mensonge et la fourberie sont devenus licites ; le mal « est chose aussi publique qu'un fruit pendant à un arbre,

« Que de jeter et de réduire en miettes une motte d'argile. « Ils s'y complaisent comme à un repas copieux ou à une « boisson agréable.

« Les femmes vertueuses sont en butte à la médisance, à la « calomnie et accusées publiquement de débauche.

« Le juste est, lui aussi, insulté et calomnié ; on le pille et « on lui enlève son pain quotidien.

« Le péché ne les arrête pas : à pleines mains et à pleine « bouche ils s'en nourrissent.

« Ils sont plongés dans le parjure ; ils ne respectent pas la « retraite légale de la femme.

« Ils laissent le faux serment impuni ; ils reprennent leur « femme après l'avoir répudiée.

« Ils s'occupent de ce qui est inutile à la religion et à la vie.

« Ils bavardent, ils déblatèrent et ne répugnent pas à se « repaître de la réputation de leurs intimes.

« Leurs occupations sont la rancune, la haine, l'orgueil, la « fourberie, l'envie, la chicane, le mal.

« On ne trouverait pas chez eux un homme digne de consi- « dération, au contraire chacun cherche à pénétrer les secrets « de son voisin.

« Selon la coutume, le voisin se hâte de publier ce qu'il a « pu découvrir chez son voisin.

« Il n'y a pas de pécheur qui ne trouve un protecteur. On « ne trouve chez eux ni grandeur d'âme ni belle action.

« Ils publient le mal, et dissimulent ou altèrent le bien.

« Ils ont l'aspect d'hommes, mais l'âme de chacals, leur « langue est douce, mais perfide et traîtresse.

« Ils sont entrés dans la secte du mal et se sont tellement « identifiés à elle que l'erreur est devenue pour eux la science « absolue.

« Il n'y a chez eux aucun sage dont la sagesse arrête la « débauche ; la trahison et le libertinage des femmes les « laissent froids.

« La religion est pour eux un sujet de plaisanterie et de « dérision. Abandonne-les si tu tiens à ton salut.

« Constamment un espion est aux aguets, à l'affût des « secrets.

« Ensuite, il se donne comme un témoin sincère et alors ses « paroles sont un poison qui tue.

« Avec eux, nul n'est à l'abri du malheur, nul n'est sûr, nul « n'est tranquille.

« Le mariage conforme à la loi est chose rare; par contre, « fréquentes sont devenues les unions contractées en violation « de la loi des fiançailles pour la vierge et de la loi de retraite « légale pour la veuve.

« Leur mariage est entaché de ces conditions et de ces « promesses qui souillent l'épousée.

« Avant le mariage, l'homme a déjà eu des relations avec sa « femme. Au jour du mariage celle-ci est enceinte. Horribles « mœurs!

« Leurs réunions ont pour objet les distractions et non la « religion et ce qu'ils y cherchent ce n'est certainement pas le « bien.

« Par leurs éloges aux corrompus, ils les grandissent, et ils « rabaissent au contraire les vertueux.

« L'ardeur du combat s'est ralentie par leur faute. Dès « qu'un parti est en état d'infériorité, tous se tournent du « côté du vainqueur.

« Chez eux la paix et la tranquillité sont constamment « troublées par les querelles.

« Jamais une affaire n'a abouti à une solution amiable, « jamais leur esprit brouillon n'a permis un accord.

« Leur turbulence est une cause de division perpétuelle, et « ainsi jamais leur esprit n'a pu se porter sur un sujet élevé.

« S'ils ne sont pas en querelle avec leurs voisins, c'est avec « leurs frères.

« Perpétuellement ils sont en proie au feu des dissensions, « et éternellement ils seront la proie des flammes de l'enfer.

« Leurs chefs sont sans pouvoir et chez eux jamais un « homme libre n'a pu prévaloir contre un esclave.

« Sitôt que quelqu'un veut faire valoir ses droits, qu'il soit « humble ou grand chef, ils se liguent pour lui faire échec.

« Constamment ennemis l'un de l'autre, ils ne savent s'unir
« que pour propager l'erreur.

« Celui qui est croyant le matin est mécréant à midi, et le
« soir, n'est plus ni l'un ni l'autre.

« Il y a chez eux des gens à deux faces, ils ne croient pas à
« l'Élu, au Purifié ; malédiction sur eux !

« Le Figuiguien se montrera toujours à vous, et vous
« cachera soigneusement sa duplicité et son acharnement.

« Leurs habitudes sont la fourberie, la calomnie, la mal-
« veillance, la mauvaise foi et les embûches.

« Leur force réside dans leur audace, leur turbulence, leur
« duplicité, leur esprit souple, insinuant, cauteleux et fourbe.

« Ainsi, sans crainte de représailles, ils peuvent sans
« crainte donner libre cours à leur caractère vindicatif.

« Et cependant, chose étonnante, tous portent le chapelet,
« mais ils n'ont, pour cela, à remplir aucune condition de
« pureté.

« Leurs entretiens sont des disputes, leurs rassemblements
« des querelles, leur unique sécurité réside dans le trouble.

« Personne ne se révolte des transgressions de la Sonna
« puisque chacun a lui-même commencé à la renier.

« Ils ne peuvent trouver aucune consolation dans leur
« conscience, puisque leur conscience ne les écarte pas du
« mal qu'ils voient faire.

« Ils sont insensibles à la honte qui souille leur vie et à
« l'opprobre qui souille leurs femmes.

« Ils sont indifférents à la lecture du livre de toute science,
« quoiqu'ils le lisent chaque matin et chaque soir.

« Pour les gens de bien et de pureté il n'y a à attendre ni
« bons procédés, ni déférence, ni considération, ni honneur.

« Dieu, accorde-moi la faveur de m'éloigner d'eux. Je
« crains que leur voisinage impur ne vienne, par habitude,
« corrompre et dépraver mon cœur.

« J'habite un pays où jamais un homme n'a dormi sans
« avoir quelque mauvais dessein au cœur.

« L'homme de bienveillance le plus convaincu ne pourra
« attribuer à leur réputation que noirceur et méchanceté.

« Celui qui habite avec eux ne le fait qu'au risque de sa vie
« et de son salut.

« De ceux qui rendent la justice, aucun n'a qualité pour le
« faire ;

« Ils sont loin de posséder la rectitude nécessaire à ces « fonctions. C'est à tort qu'ils les usurpent.

« Je suis ici et c'est à grand tort que mon cœur m'empêche « d'émigrer.

« Ce qui s'y oppose, c'est ma faiblesse, plus ardemment je « lutte, plus lourdement elle m'accable.

« C'est la crainte des fatigues et de tous les dangers que je « puis rencontrer sur ma route.

« C'est la douleur de quitter mes parents, mes pauvres, et « ceux qui, pour moi, sont revêtus des apparences de la sincé- « rité et de la fraternité.

« Ce sont les palmiers que nous avons plantés et qui nous « fournissent la nourriture de notre misérable vie.

« Mais pourtant, ce lourd fardeau de peines, je finirai par « m'y résigner.

« Je m'en irai invoquant le Souverain, le Victorieux, le « Dispensateur de la justice et comptant sur lui.

« Hassan ben Afan[1] a accueilli les plaintes de l'opprimé, « mais moi je ne trouve personne à qui me plaindre.

« Tout ce qui réussit arrive sans aucun doute par ordre de « nôtre Maître.

« Il tranche entre le bien et son contraire. Ne sois pas « violent, car dans la violence il y a de la méchanceté.

« Celle-là justifie celle-ci et celle-ci est la source de tout le « mal.

« Le remède souverain est la sublime patience. Donc, sois « patient, le paradis sera ta récompense.

« Je me garde d'autrui comme un marcheur qui foulerait « une terre d'épines.

« Si celui qui les fréquente était un homme de bien, « d'observation et de prévoyance, il serait sauvé.

« Il côtoierait la mer sans y entrer, il ne serait ni avec eux « ni parmi eux.

« Figuig est, par excellence, le pays de la guerre et de « l'anarchie, la cité du mal.

« De la politesse et des bonnes manières, il n'en trouvera « pas même l'apparence.

« Si les gens de science avaient cultivé la science, la science « les aurait gardés, et ils seraient considérés, estimés et « honorés.

---

(1) Compagnon du prophète.

« Mais ils ont délaissé la science, et la science les a aban-
« donnés et ils sont dans la misère, l'ignominie et le mépris.

« Notre pays appartient à l'Islam depuis longtemps, mais
« depuis longtemps aussi sa loi a cessé d'inspirer les juge-
« ments. Quelle dégradation !

« Et pourtant les lettrés sont nombreux ; mais il y a, aussi
« nombreux, des ignorants qui jugent à tort.

« Et leurs jugements sont entachés d'abus, d'ignorance ou
« de concussion, ou bien ils sont rendus sous l'influence de la
« peur.

« Ils n'ont jamais connu la loi et gisent dans les ténèbres de
« l'injustice.

« O gens de l'Islam, pleurez la perte de l'Islam, il n'en
« reste plus qu'à peine l'épaisseur d'un poil

« Brillant sur le dos d'un taureau noir. La voix des siècles
« déplorera sa disparition.

« Combien je m'afflige sur ces gens qui l'ont perdu. Il a
« disparu et c'est la corruption qui est venue.

« Combien je pleure sur celui qui a été averti et a persévéré.

« O faibles Mahométans, tout secours vous manquera, vos
« ruses seront impuissantes.

« L'absence de vrais musulmans vous a enlevé tout éclat, il
« ne reste plus de soutiens de la concorde.

« Les quelques rares qui subsistent sont inconnus sauf de
« celui qui est le Maître suprême.

« Satan n'a de relations qu'avec ses suppôts, mais il n'a de
« relations avec eux que pour les pervertir.

« Ils voient dans leur faiblesse le mal de leur orgueil et ils
« en savourent l'amertume.

« L'esprit du mal leur montrera qu'il est la source de toute
« querelle ; il leur fera voir clairement

« Qu'il divise l'ami d'avec son ami, et l'homme d'avec son
« propre cœur.

« Cependant malgré sa malice, il ne peut nuire à personne
« si Dieu ne l'a permis.

« Malheureusement, les Figuiguiens se sont adonnés au mal
« et à tout ce qui ne leur servira de rien (pour leur salut).

« Satan les a pervertis, a égaré leur esprit à la recherche
« du vain et de l'inutile.

« Il a mis la main sur eux, il les a réduits à l'esclavage et à
« l'avilissement. Honteuse servitude !

« Comme les Bédouins de Médian, ils ont préféré le mal au « salut et sont restés dans les ténèbres, la misère et l'avilisse- « ment.

« Leurs auxiliaires sont leurs épieux et leurs serpes[1]. Ils « s'en servent même contre leurs proches.

« S'ils avaient fréquenté les gens de bien, ils auraient joui « du bien et de ses avantages.

« Mais ils se sont tournés vers les ignorants et ont abandonné « les gens de science.

« Ils auraient eu abondance, bien et sagesse, tempérance et « pureté, patience, douceur, amitié et vertu.

« Ils auraient eu une richesse à nulle autre pareille et « auraient été marqués du sceau de la grandeur dans ce « monde et dans l'autre.

« Et tout leur aurait été compté (pour le salut) aux yeux du « Souverain Maître, de tout honneur et de tout mérite.

« Cherchez à revenir au service de Dieu, revenez à vos « anciennes croyances, à votre ancienne foi, à votre sincérité « d'autrefois. Là vous trouverez le salut.

« Retire-toi des ignorants, fuis leur oppression ; recherche « la solitude, évite les hommes,

« Sauf ceux qui cherchent à changer leur ignorance en « science et ceux qui vivent dans l'abstinence.

« Crois en Dieu l'Illustre, à son prophète[2] ; au « Ouadjeb » « au « Djaïz » au « Moustahel ».

« Des gens prononcent le « dikr » mais ne l'observent pas ; « ils paraissent pleins de douceur, mais ils sont durs, et ne « font rien pour obtenir le pardon.

« (Si tu les évites) tu acquerras de la considération ; si par « sagesse tu te tais, tu gagneras la joie et la tranquillité.

« Ta clairvoyance s'augmentera, tu arriveras à la sincérité « et à l'honnêteté.

---

(1) Instruments de jardinage d'un usage courant dont ils se servent couramment dans leurs rixes très fréquentes entre gens de ksour différents et qui éclatent fréquemment dans les jardins.

(2) Ce sont trois termes de théologie musulmane qui caractérisent trois conditions de la foi de tout bon musulman.

Le « Ouadjeb » traduction le « nécessaire » ou « ce qui est de rigueur » « les propositions que la raison ne peut nier ». Exemple : la croyance à l'unité de Dieu et à ses divers attributs.

Le « Moustahel » traduction l'« impossible » ensemble des propositions contraires aux précédents. Exemple : Dieu ne peut avoir de fils. Les deux premiers termes indiquent les axiomes qu'il n'y a pas à discuter.

Le « Djaïz » traduction le « possible » moyen terme entre les deux précédents, comprend l'ensemble des propositions que l'on peut soumettre à la discussion. Exemple : la nécessité qu'il peut y avoir à ce que Dieu envoie ou n'envoie pas de prophètes.

« Tu verras l'autre monde aussi près que tu vois celui-ci, tu « seras transporté et il s'ouvrira à toi.

« L'avenir et le passé te seront découverts ainsi que les « replis de l'âme et tous les secrets.

« Tu seras lavé et délivré de toute souillure, tu échapperas « à toute haine.

« Toute erreur sera éloignée de toi ; ton esprit échappera à « toute tentation.

« Toute mauvaise pensée te sera épargnée, tu seras purifié « jusqu'à la blancheur absolue.

« Ton âme brillera de l'éclat de la science et ton être sera « sans tache.

« Aie confiance en Dieu, résigne-toi à sa volonté ; remets- « toi complètement à lui et tu seras parmi les élus.

« De l'humilité tu arriveras à la splendeur et tu occuperas « le premier rang.

« Ta misère diminuera, ta science s'accroîtra, peu à peu tu « approcheras, enfin tu arriveras.

« Ton cœur s'ouvrira à la compréhension et à la science. « Quel noble but !

« Alors tu auras la nette connaissance des choses et ta « société sera recherchée.

« Il y a loin du passé à l'avenir, à l'avenir que nous prépare « notre âme précieuse.

« Je te conseille de ne pas mépriser, ni de dédaigner les « faibles et les hérétiques.

« Il peut paraître mauvais que j'attaque aussi violemment « mes concitoyens au lieu de les louer et de les exalter.

« Dans l'autre monde, Dieu jugera entre eux et moi.

« Si je me suis donné libre cours contre leurs défauts c'est « pour venger une blessure ancienne.

« Et encore, n'en ai-je dit qu'une partie. J'en ai oublié « davantage.

« Ne juge pas ce débat à mon détriment (vilipender la « corruption n'est pas médire).

« Je n'ai visé que l'ensemble et non un individu en particu- « lier. Celui qui vient de parler d'eux s'est gardé du men- « songe.

« S'ils m'avaient donné la paix, je leur aurais laissé la « tranquillité dans leur ignominie.

« Celui qui voit ses défauts et s'éloigne des imperfections « d'autrui recevra satisfaction dans l'élu.

« Mais il faut que je parle et que je proclame (leur ignomi-
« nie); puisse la prudence me guider dans le droit chemin.
« Mon dessein n'est de leur reprocher que leurs péchés et
« leurs injustices à mon égard.
« Je ne cherche à plaire qu'aux gens de paix et de bonté.
« Dès l'origine, Dieu a décrété celui qui sera admis au
« bonheur ou voué aux tourments. Chacun finira selon sa
« destinée.
« Je demande à Dieu Très-Haut jusqu'à ma mort un bon-
« heur exempt de soucis.
« Qu'il nous fasse entrer dans les jardins célestes, moi, mes
« parents et tous ceux qui appartiennent à l'Islam. »

Le poème ci-dessous est de date plus récente, ayant été composé par un certain Sid Madani, des Ouled Sidi Abdallah ben Cheikh, des Beni Goumi, habitant Debdou, et mort il y a seulement quelques années :

« Mon silence a assez duré et j'en suis fatigué. Aucun de
« mes frères ne m'ayant questionné,
« Je me suis enfin décidé à parler, de peur que la mort ne
« vienne me surprendre.
« Mes yeux ont vu les pierres précieuses dédaignées par des
« aveugles,
« Qui ont préféré des pierres communes ne valant pas une
« oukaïa(1).
« J'ai reconnu ceux qui renient les gens de Dieu quoique
« marqués de l'empreinte divine.
« Mon corps est présent parmi eux, mais mon esprit est
« libre et voyage.
« Il va de l'est à l'ouest et se porte en tous points.
« Que l'homme de bonne foi s'approche, mais que celui de
« mauvaise foi s'éloigne.
« Je passe mes nuits à exalter Dieu, et mon cœur est égayé
« et désaltéré.
« Les créatures de Dieu sont comme les ruches, les unes
« sont pleines, les autres sont vides.
« J'ai réuni mes pieds et, d'un saut léger, j'ai bondi
« Des bords de la mer au Tafilalet, pays de la bénédiction.

---

(1) L'oukaïa est une petite pièce d'argent correspondant à peu près à notre ancienne pièce de 0 fr. 20.

« La mer s'est couverte de bateaux, les ports se sont remplis de bombes et de canons.

« Tes jours, ô Oudjda, sont troubles. Quels troubles et quelles luttes !

« J'ai entendu résonner les fanfares, battre les tambours.

« D'innombrables goums et de fantassins les environs d'Oudjda sont remplis.

« Oudjda est le rempart de l'Islam, et l'infidèle cherche à le faire tomber.

« Je vois les bombes renverser les murs. Que Dieu la préserve !

« Oudjda est entourée d'ennemis et chacun dit : Elle sera à moi.

« Si elle n'est rapidement secourue par un sultan, son sort, ô Seigneur, est bien triste.

« L'infidèle était prêt et a mis la main sur Oudjda.

« De là, furieux, il a juré solennellement de marcher sur Debdou.

« Je demande à Dieu que ceci n'arrive pas et que ce serment soit vain.

« Que les forces de l'infidèle ne lui soient d'aucun secours, et que l'ignominie tombe sur les Chrétiens.

« A l'Orient s'est élevé un cri : l'infidèle lance ses colonnes dans le Sahara.

« Ils ont poussé les Arabes vers le sud ; ils les ont fait sortir du droit chemin.

« Dans quelle aventure vous êtes-vous jetés, ô Arabes ! Quel parti avez-vous embrassé !

« Vous avez oublié ce qu'a dit le livre, et vous êtes devenus semblables aux Juifs de Debdou.

« Subitement, un matin, le nord est devenu désert, les vautours et les corbeaux le parcourent.

« La veille, les habitants ont pris la fuite. Chaque campement a laissé sa place vide.

« Des tourbillons s'élèvent, et de l'est l'ouragan souffle.

« Les sauterelles se sont rabattues vers le sud utilisant tous les passages.

« Devant elles les populations s'enfuient craignant l'atteinte du plomb.

« Le voile de Figuig s'est ouvert et a été rejeté à gauche.

« Hélas, Figuig, après les musulmans, ce sont les chrétiens qui t'entourent !

« Je suis monté sur l'Akhdar[1] et j'ai regardé vers Sebdou.
« J'ai vu des colonnes se rassembler si nombreuses que je « n'ai pu les compter.
« Je vois l'étendard divin étendu sur les ennemis de Dieu et « les protégeant[2].
« Chaque matin se mettent en marche des chameaux chargés « de bombes.
« Des mulets portent des trésors. Je vois des villes s'élever « de tous côtés,
« Entourées de gardes et éclairées de lumières éclatantes.
« Malheur ! ô gens d'Aïn-Chaïr. Après l'orgueil, l'humilia- « tion vous attend[3].
« Vous abandonnerez votre vêtement d'argile[4] et vous vous « envolerez comme des oiseaux.
« Car l'infidèle vient avec des armées vers Aïn Chaïr et il « vous fera sentir la force de son bras.
« Il a dit : « Tous seront comme des mouches. Aucun ne « tiendra devant moi. »
« Aucune des tribus ne leur portera secours ; ils n'oppose- « ront aucune résistance.
« Même leurs « Mokahalia »[5] ne sont bons qu'à tirer à la « cible.
« Annonce aux habitants de la plaine blanche, à ceux qui « se sont fixés au Tafilalet,
« Qu'Aïn Chaïr sera déserte et que Bou Denib deviendra un « bûcher.
« Les chevaux qui paraissent à l'est s'enfoncent dans le « pays du sable.
« Les colonnes suivent les colonnes. Réveille-toi, ô Filali.
« L'infidèle est venu par l'oued, à l'amble de son cheval. Il « est venu de puits en puits.
« Il a juré de ne s'arrêter qu'à Tria[6].
« J'ai entendu le grondement du tonnerre. Mes cheveux « sont devenus blancs

(1) Le Djebel Akhdar est une montagne élevée située au sud du Chott Tigri.
(2) Allusion à l'opinion suivante répandue dans toute la région : les Français s'avanceront dans l'ouest sous la protection de Dieu et des saints de l'Islam jusqu'à un point connu de Dieu seul où ils seront exterminés.
(3) Allusion à l'échec éprouvé devant Aïn Chaïr en 1870 par le colonel de Wimpfen, fait d'armes qui avait donné une réputation et une considération exceptionnelles aux gens d'Aïn Chaïr dans tout l'ouest.
(4) Les remparts d'Aïn Chaïr sont faits d'argile séchée au soleil.
(5) Les Mokahalia (littéralement : gens du fusil) sont une confrérie spéciale de gens qui doivent en tout temps s'exercer au tir à la cible en vue de la guerre sainte.
(6) Ksar du Tafilalet.

« Du souci de l'infidèle et de ses armées. Or voici qu'au « matin il s'est mis en marche,

« Monté sur un cheval fringant. Voici que la bride s'est « cassée

« Il a été emporté jusqu'aux plaines et là ses os se sont « brisés.

« Les cavaliers et les piétons sont allés à sa rencontre. Ce « sont tous des gens portant la sandale.

« Ils ont fait reculer le chien et ses armes ont été vendues.

« Le (ha) et le (sin) ont déjà disparu(1) et le vent souffle à « leur place.

« Que celui qui a cessé d'aimer son ami en change, a dit « El Madani.

« Le nouveau sultan a été proclamé, mais il est inhabile au « gouvernement.

« Il était trop jeune et on l'a trompé. Il a été annihilé par « ses vizirs.

« Je suis monté sur le Refoud(2) et j'ai regardé dans la « plaine.

« J'ai vu la poudre parler depuis Medaghra jusqu'au Mati(3).

« Tous les saints de Dieu sont venus à la rescousse et « Madani tout le premier.

« L'infidèle a été abattu, anéanti, ses os resteront éparpillés « sur la hammada.

« Nous serons secourus par les tribus accourues de toutes « les directions.

« Le Français est dispersé, anéanti, et il est retourné chez « lui. »

Cette pièce de vers date d'une vingtaine d'années environ.

Dans son allure générale, elle indique, de la part de son auteur, une intelligence des faits quasi-prophétique.

La récente occupation d'Oudjda vient de donner raison à ses prévisions, aussi son poème est-il considéré comme un véritable oracle. Il circule dans le pays avec un certain nombre de prophéties du même genre. Les fanatiques de l'ouest atten-

(1) Prédiction de la mort de Moulay Hassan qui s'écrit en trois lettres : ha, sin, nonn. Le poète représente la vie de l'homme par les trois lettres de son nom. La disparition des deux premières indique, dans sa pensée que la plus grande partie de sa vie est écoulée puisqu'il ne reste plus qu'une des lettres à faire disparaître.

(2) Refoud, montagne près de Maadid (Tafilalet).

(3) Medaghra est le district le plus au nord du Tafilalet ; le Mati est le ksar le plus au sud.

dent maintenant, avec impatience, le jour où, selon le poète, les Français viendront se faire écraser dans les plaines du Tafilalet.

DISTRIBUTION DE L'EAU A FIGUIG

Les jardins de Zenaga, outre les eaux de pluie très rares, sont irrigués à peu près uniquement par les eaux de la source Tzaadert.

L'eau en est minutieusement mesurée à chacun. L'instrument de mesure porte le nom de *kharrouba*.

Cette kharrouba n'est autre chose qu'une horloge à eau. Elle consiste en un vase plein d'eau à la surface duquel on fait flotter un autre vase hemi-sphérique en cuivre d'une capacité déterminée. Ce vase flottant est percé, au fond, d'un petit trou par lequel l'eau s'introduit lentement. A un moment, le vase en cuivre tombe donc au fond du grand vase. Le temps mis par le petit vase pour tomber s'appelle la kharrouba. La mesure de l'eau à Figuig se fait donc au temps et non pas au volume : sage précaution, car le débit de la source variant avec les saisons, la sécheresse et l'abondance affecte ou favorise également tout le monde.

La kharrouba d'eau, ainsi comprise, devient une véritable propriété que l'on vend, que l'on loue, que l'on échange en totalité ou en partie, exactement comme un coin de jardin.

La durée de chaque kharrouba est telle qu'il y en a 32 en 24 heures, ce qui donne 45 minutes pour chacune.

La masse déversée par la source Tzaadert est recueillie par quatre seguias d'égale section qui la distribuent dans les différents quartiers de l'oasis.

Trois de ces seguias sont ouvertes, en tout temps. La quatrième n'est ouverte que par intermittence les jours où les Zenaga reçoivent l'eau d'une source d'El Abid, nommée Ifli, à laquelle ils ont droit pour certains de leurs jardins.

Ces jours là, l'eau d'Ifli est amenée à Tzaadert où elle est déversée, et la quatrième seguia est ouverte.

Des trois autres seguias, l'une appartient à la djemaa de Zenaga qui en dispose dans l'intérêt général.

Deux seguias seules appartiennent donc uniquement aux particuliers. Encore sur chacune la djemaa prélève-t-elle deux kharrouba à son profit. Sur ces seguias mères sont branchées, aux points voulus, les seguias particulières que l'on ouvre et ferme à l'aide d'une pelletée de terre et de cailloux. Ces seguias vont, viennent, circulent, s'entre-croisent de jardin en jardin, tombent quelque fois verticalement en cascades au travers de rochers perforés de haut en bas et donnent, à certaines heures, à Figuig un caractère tout particulier.

Pendant le jour, les particuliers viennent prendre l'eau directement aux seguias mères, suivant un tour établi une fois pour toutes et rigoureusemet observé. Chacun, le moment venu, va ouvrir le barrage de la seguia et le laisse ouvert pendant le nombre de *kharrouba* auxquelles il a droit. Il n'est pas à craindre qu'il dépasse le temps auquel il a droit, car celui qui doit prendre l'eau après lui, y veille attentivement.

Le nombre des kharrouba est tel, qu'additionné, il comprend exactement 25 jours au bout desquels le cycle recommence.

Pendant les heures de nuit, ou regardées comme telles, l'eau est déversée dans de grands bassins réservoirs répartis isolément ou en groupes de trois ou quatre, en différents points de la palmeraie de Zenaga.

Ces bassins ont environ 20 à 25 mètres de long, 8 à 12 de large, 2^m à 2^m 50 de profondeur. Ils sont cimentés à l'intérieur avec un ciment particulier à Figuig [(1)].

Les bassins ont été construits par des particuliers. Les différentes fractions de Zenaga les leur louent et les paient soit en argent soit en eau.

L'eau qui coule pendant la nuit est répartie entre ces différents bassins suivant un tour aussi rigoureusement déterminé que pour les seguias particulières.

Selon l'abondance du débit de la source, le bassin se trouve, au matin, plus ou moins rempli. Un bâton gradué donne une idée de son contenu. Les particuliers qui, ce jour là, ont droit à l'eau du bassin, se partagent ce qu'il y a proportionnellement au nombre de kharrouba auxquelles ils ont droit, mais ils ne

---

(1) Ce ciment est obtenu en mélangeant par parties égales de la chaux vive et de la cendre et en éteignant, comme de la chaux ordinaire, le mélange ainsi obtenu. Ce ciment, parfait pour enduire les bassins et les seguias, paraît donner des résultats supérieurs mêmes à ceux des ciments européens qui nous ont donné pas mal de mécomptes.

peuvent prétendre à compléter ce nombre par prélèvement sur l'eau des nuits suivantes qui appartient à d'autres.

C'est, on le voit, le même principe que pour l'irrigation de jour. L'homme a borné son action au partage automatique du temps, se contentant de ce que, pendant ce temps, Dieu lui a envoyé ; heureux si, pendant le laps qui lui en est dévolu, un orage a augmenté la source, résigné si, au contraire, la sécheresse l'a réduite à un maigre filet. Cette répartition de l'eau ne va pas sans contestations.

Ces contestations sont réglées par des fonctionnaires appelés *partageurs*, au nombre de trois ou quatre. Ils sont nommés par la djemaa en raison de leur honorabilité, de leur âge, de leur influence, et de leur connaissance des coutumes et des traditions.

Ce sont eux qui sont détenteurs de la kharrouba et ils ont droit comme indemnité, à une kharrouba par jour.

L'eau de la djemaa est, comme celle des particuliers, distribuée ou louée. Le prix de ces locations est versé au trésor de la djemaa avec quelques autres perceptions municipales. Le produit de ces taxes sert à payer l'entretien des seguias mères, les travaux de réparations aux rues et aux murs, l'achat d'armes et de poudre en cas de guerre, les taxes à payer au Sultan à l'époque où, de temps en temps, le Sultan de Fez était assez fort pour venir jusqu'à Figuig et y parler en maître, enfin les indemnités de toute nature.

C'est ainsi que le produit de la location actuelle des eaux sert encore à amortir la dette qui a été contractée en 1903 pour le paiement de l'indemnité de guerre qui a suivi le bombardement.

EL HACHEMI BEN MOHAMMED,
Khodja du Service des Affaires indigènes, à Beni-Ounif.

GUIDE DU SAHARIEN

Ces lignes sont écrites en vue de faciliter au voyageur la préparation de son voyage dans les régions sahariennes et pour lui permettre de parer aux difficultés qu'il rencontrera sur sa route.

Il trouvera des indications pour s'assurer, une fois arrivé, une existence aussi confortable que la lui permettra le pays parfois si déshérité où il a résolu de passer quelques années de sa vie, ménager ainsi ses forces pour l'effort qu'il peut être appelé à fournir.

Le futur Saharien devra s'efforcer de se constituer son matériel en vue du pays où il séjournera. Aussi dès qu'il aura résolu de quitter les régions du Tell, les routes et les chemins de fer, il devra se préoccuper d'assurer le transport de ses effets et de ses bagages à dos de chameau.

Il fera confectionner des cantines solides, du modèle dit d'*Afrique*, avec ferrures et toit oblique doublé de fer, des chaînes permettant de les coupler, des poignées de les manier facilement. Des traverses les empêcheront de reposer sur le sol.

La charge à mettre sur un chameau de bât varie entre 150 et 200 kilos. Ce dernier poids doit être considéré comme un gros maximum pour des caisses.

Pour les vêtements ou les objets auxquels on tient, la cantine à grande capacité vendue chez les marchands d'articles de voyage, avec ferrures et feuillures, double serrure, évite que le sable y pénètre.

Une cantine, forme *Afrique* haute, devra être organisée pour contenir un matériel de popote et les vivres nécessaires à un trajet d'un mois.

Des *ghraras* devront contenir tout ce qui n'a pu rentrer dans les caisses ou les cantines.

Enfin des cordes en chanvre ou mieux en laine et poil devront servir à fixer solidement les cantines et les bagages.

Mobilier. — En général, en station dans les postes de l'Extrême sud, on est logé très suffisamment. Il est donc inutile d'emporter des meubles. Seuls une table, un fauteuil ou un tabouret pliant, pouvant être employés pendant un séjour prolongé sous la tente, pourront être mis en surcharge des chameaux les moins chargés.

La table, bien que pliante, devra présenter une surface très plane pour pouvoir servir de planche à dessin.

Campement. — 1° L'officier pouvant être appelé à séjourner de longs mois sous la tente, sa future maison devra être aussi commode que possible. Tente *Picot* ou bonnet de police à parois verticales. Avoir un marteau, des cordes de tension et des piquets de rechange.

Quelques petits sacs de toile, que l'on remplit de sable pour attacher les cordes de tension dans la dune, sont indispensables. Double toit pouvant être emporté séparément dans le cas où l'on manque de moyens de transport pour la tente complète.

Un modèle léger d'abri est figuré sur la planche ci-contre.

2° Un lit pliant métallique ou un lit dit de cantines avec toile forte. Un matelas léger (en kapoc) dans le cas de longs stationnements. Deux draps sacs. Petit tapis de la longueur de la tente. Un lit sac en peau de mouton pour la route en hiver.

3° Accessoires de campement : un filtre modèle officier (Lapeyre) avec un tube de caoutchouc de 2 mètres, deux bidons recouverts de drap, un seau de 15 à 20 litres, une musette en cuir, un tub et une éponge, quelques grands clous pour fixer des couvertures et fermer des ouvertures, une lanterne pliante.

TENTE ABRI

2m sur 2m

En toile doublée. Pan de 2m sur 1m20. Quatre piquets en bois, quatre petits en fer. La toile est tendue par quatre cordes.

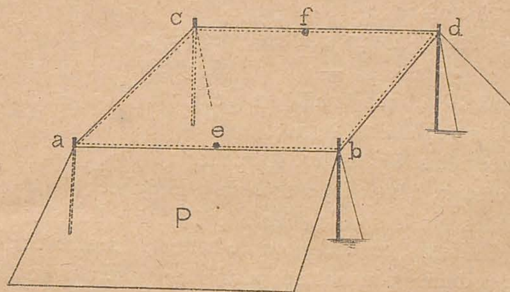


FIGURE 1. — La toile est tendue sur ses quatre piquets. Le pan P du côté d'où vient le soleil est fixé par des œillets et une corde à la façon des portes de tentes.

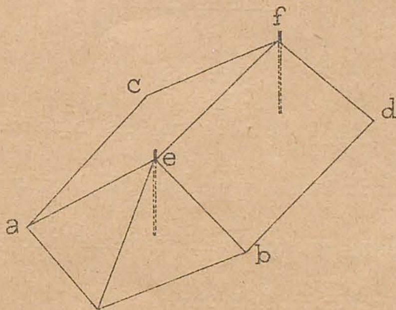


FIGURE 2. — En cas de mauvais temps, la tente est supportée en E et F par deux piquets; le pan est rabattu du côté du vent et de la pluie et constitue un bonnet de police.

POPOTE

La popote du saharien devra être l'objet de tous ses soins parce qu'il sera appelé à vivre seul de longs mois.

Ustensiles. — Une grande marmite à bouillon ;

2 casseroles à queue pliante en fer étamé avec couvercle ;

1 poêle ;

1 plat à œufs ;

3 assiettes métalliques (nickel) creuses ;

3 — — plates ;

1 quart métallique émaillé en nickel ;

2 cuillers, 1 louche, 1 gril ;

2 fourchettes, 1 passoire, 1 broche ;

2 couteaux, 1 keskess, 1 couteau à découper ;

2 petites cuillers, 1 cuiller à thé, 1 tire bouchon, boîtes vissées, coquetier, ouvre boîtes de conserves ;

3 tiges de fer pouvant supporter les casseroles ad libitum, une lampe à alcool, moulin turc, cafetière filtre, théière, un photophore dans un étui métallique protecteur, un livre de cuisine.

VIVRES

Voici quelques indications sur les conserves-vivres à emporter.

Condiments : sel, poivre, moutarde, huile, vinaigre, sucre, thé, café.

Potage : Maggi, presto, tubes consommé de bouillon Maggi, Prevet.

Viande : bœuf en petites boîtes.

Poissons : thon, sardines.

Assaisonnement : beurre en petites boîtes, sauce tomate en conserve, fromage rapé.

Légumes : haricots verts, flageollets, petits pois, Prevet.

Pâtés : rillettes ou foie gras.

Légumes secs : haricots, lentilles, riz, pois cassés.

Pâtes : couscous, vermicelles, nouilles.

Farine.

Desserts : gâteaux secs, confitures ou fruits Prevet.

Eclairage : bonnes bougies.

D'une façon générale, on se lasse rapidement des conserves de viande. Seul, le bœuf nature peut se préparer de différentes façons.

Les conserves de légumes au contraire se mange toujours facilement, soit sautées, soit avec de l'huile et du vinaigre.

VÊTEMENTS

Arriver avec peu de vêtements, mais très bons et appropriés au pays. Un vêtement de drap suffit pour les journées froides. Une culotte pour monter à cheval.

Pour le reste prenez des vêtements kaki : deux jeux de galons avec boutons, deux képis, un casque colonial (pour la station).

Pour l'hiver un veston en cuir ou une peau de bique pour vous préserver de la pluie et du froid.

Pour monter à méhari vous pouvez vous faire faire une culotte en étoffe chaude pour l'hiver, légère pour l'été, serrée seulement au bas de la jambe par une bague suffisamment large pour ne pas gêner les mouvements.

Vous vous procurerez sur place gandoura et chèches. Dites-vous qu'il ne faut compter sur personne pour réparer vos effets. N'emportez donc pas d'effets usagés que vous ne pourrez bientôt plus mettre faute de pouvoir les faire réparer. Pour la même raison, munissez vous de fil, aiguilles, ciseaux, boutons de rechange et de tout ce qui est nécessaire pour faire de petites réparations.

LINGE

Réduire au minimum : 1 douzaine mouchoirs, 6 paires chaussettes coton, 6 paires chaussettes laine, 6 caleçons, 6 chemises toile, 6 chemises flanelle, 1 douzaine serviettes toilette, 6 torchons, 2 serviettes de table, 1 paire draps de lit.

CHAUSSURES

Une paire de bottes cuir jaune, larges, ou brodequins et jambières, une paire de bottines avec boîtes et éperons, chaussures de repos.

SELLERIE

Cheval : Selle d'armes et bride, sacoche à cartes, caveçon et longe, chambrière, 1 couverture de cheval, 1 musette en cuir, 1 piquet, 1 corde en poil avec entrave, cravache, bandes flanelle.

Objet de pansage : bouchons, étrille, brosse, ciseaux, peigne.

Méhari : Rahla, r'sen et cordes, couvertures, feutres, une djebira à cartouches, une cravache solide, entraves.

Emporter tout ce qui est nécessaire au cheval. Vous trouverez en arrivant tout ce qui est nécessaire au méhari.

INSTRUMENTS ET FOURNITURES DE BUREAU

Il est nécessaire d'avoir quelques instruments pour faire de la topographie. Voici quels sont ceux qui sont le plus couramment employés : 2 boussoles (Rossignol, Peigné ou Sonchier), 2 montres, 1 ou 2 baromètres anéroïdes, 2 thermomètres fronde, 1 thermomètre ordinaire, 1 thermomètre maxima et minima. Compas, règle, équerre (ébonite), punaises, gommes, crayons durs et de couleur, double décimètre, compas de réduction, canif, papier quadrillé au millimètre, toile à calquer, colle en tube, encre de chine, de couleur, plumes à dessin et ordinaire, planche à dessin, une loupe.

Une jumelle si possible à prisme et grossissement 8, un encrier en ébonite vissé, sous-main serviette, papier, enveloppes, papier à lettre.

Cartes. — Se procurer avant de partir les cartes de la région : carte au 1/800.000e sud de l'Algérie (Jourdan-Alger), carte des Oasis au 1/250.000e, Lt Nieger (Barrère, éditeur, 21, rue du Bac,

Paris), cartes de la subdivision d'Aïn-Sefra (service topographique).

Armes. — Revolver d'ordonnance ou automatique. Fusil de chasse si vous chassez.

Appareil Photographique. — Utile pour rapporter des documents en cours de tournée. Entourer l'appareil d'un mouchoir pour éviter le sable.

USTENSILES DIVERS

Propreté. — Une tondeuse à deux peignes, des ciseaux, un peigne, une glace pliante, cuvette en toile, boîte à savon, brosse à dents, éponge.

Entretien des vêtements et chaussures. — Une brosse, essence à détacher ou bois de Panama. Brosses à chaussures, cirage, crème pour bottes, pâte pour entretien des cuivres, savon pour selles.

Outils. — Marteau, tenailles, tourne-vis, ciseau pour enlever les clous et ouvrir les caisses, pinces, vrilles, quelques clous et vis.

Ustensiles. — Balance pour la photo, petit peson à ressort (force 25 kilos) pour peser l'orge dans les ksour.

BIBLIOTHÈQUE

Emporter quelques livres pour se distraire. En outre, un dictionnaire arabe, un petit traité médical ; s'abonner à des journaux ou revues périodiques.

Arts d'agrément. — Dessin, peinture, musique, etc.

Emporter tout ce qui, sous un volume pas trop considérable, pourra occuper vos loisirs.

PHARMACIE

Médicaments. — Quinine, antipyrine, sous nitrate bismuth, calomel, ipéca, chlorate de potasse, pilules d'opium, pilules de podophylin, elixir parégorique, teinture d'iode, comprimés

Vichy-État, essence de menthe, glizyne, granulés de kola, sulfate de magnésie, comprimés bromure de potassium.

Antiseptiques. — Acide picrique, permanganate de potasse, sublimé, acide borique, crésyl, poudre de permanganate, alumino-calcaire, emplâtre de Vigo, papier Rigollot.

Objets de pansement. — Ciseaux, pinces, rasoir, 1 thermomètre médical, 1 compte-gouttes. Ouate de tourbe, coton hydrophile, bandes en toile, gaze, épingles de sûreté et ordinaires, imperméable. Serum antivenimeux, 1 seringue ad hoc. 1 seringue en verre pour injections hypodermiques ; ampoules pour injection : caféine, éther.

Lieutenant BERNARD

et Médecin aide-major GEORGE.

AU MAROC

DE TANGER A FEZ

Récit de voyage

1906

I

Tanger

Vers la fin d'août 1906, nous nous trouvions, quelques amis et moi, réunis à la *Brasserie Guillaume Tell*, à Oran.

— Vous nous avez promis, dis-je à M. M*** (1), de nous raconter vos récentes pérégrinations au Maroc. Or, je crois que nul moment ne saurait être mieux choisi : la température est devenue supportable et vous pourrez boire frais en parlant. Quant à nous, n'ayant rien à faire, nous vous écouterons avec plaisir, en vrais descendants de ces Gaulois toujours avides d'entendre des récits de voyage.

— Je ne puis, répondit M. M*** en souriant, que déférer à un désir si courtoisement exprimé. Je pense d'ailleurs que c'est le devoir de tout citoyen, savant, commerçant ou touriste, de faire connaître ce qu'il a observé ; car les hommes, en raison de l'éducation différente qu'ils ont reçue, ne sont pas tous frappés des mêmes choses et doivent compléter leur instruction les uns par les autres. Le touriste, qui s'extasie devant les capricieuses arabesques décorant les palais maures, ne remarque point ou dédaigne une vieille inscription devant laquelle le savant se mettra à genoux.

(1) Il s'agit ici d'un négociant oranais, dont M. Eugène Étienne a parlé en ces termes à la Chambre des Députés, dans la séance du 23 novembre 1903 : « Devant Beni-Ounif s'est établi un entrepôt de marchandises organisé par un homme d'imtiative et de dévouement, M. Miramont, où les gens de Figuig viennent chaque jour prendre leurs approvisionnements. »

Nous sommes partis d'Oran, le 2 juin, par l'*Émir*. Le 3, nous touchions à Beni-Saf; le 4, à Nemours; le 5, à Melilla et à Tétouan. Enfin, après avoir relâché à Gibraltar, nous arrivons, le 6 juin, par un temps splendide, dans le port de Tanger.

Tanger se voit de loin. C'est un fouillis de maisons blanches s'élevant en amphithéâtre au-dessus d'une plage en arc de cercle.

A quelques encablures du rivage, notre bateau jette l'ancre, et aussitôt il est entouré d'embarcations, de *barcasses*, que leurs patrons nous offrent en faisant force gestes et en poussant de grands cris. Il faut débattre à l'avance le prix du passage, sinon on court le risque d'être volé. On paie ordinairement 1 fr. 25 par personne et 0 fr. 50 par colis.

Du paquebot, les barcasses nous conduisent à un ponton de bois goudronné, sorte de jetée qui s'avance d'environ 300 mètres dans la mer. Nous débarquons. Quel tumulte! Il nous faut fendre des flots d'indigènes qui se précipitent sur nous, nous bousculent, s'emparent de nos colis et les emportent, essayant de nous rassurer par ces paroles : « Moi, couni toi ! Moi, couni toi ! » — tandis que des pisteurs crient à pleins poumons les noms des principaux hôtels de la ville : *Hôtel International, Hôtel Cecil, Hôtel Bristol*. En un clin d'œil, nous sommes allégés de nos bagages. Je suis les miens avec inquiétude et je dois alors ressembler à une poule s'efforçant d'empêcher de jeunes canetons couvés par elle d'aller se jeter à l'eau. Un des porteurs me demande un douro ; comme je le lui refuse, pour la raison bien simple qu'il ne l'a pas gagné, il me retient un colis d'une valeur triple. Nulle chéchia officielle n'apparaissant à l'horizon, et mon gaillard étant soutenu par de nombreux acolytes, je m'exécute.

La Douane arrondit ses arcades blanches sur la plage même. Les douaniers ne portent aucun uniforme spécial, mais peut-être sont-ils mieux habillés que les Arabes du commun. Ils ouvrent nos valises et nos malles et, après d'interminables discussions, nous font payer un droit de 10 % sur nos marchandises. Ils s'emparent en outre de mon fusil, me jurant qu'ils me le rendront dès que je leur aurai montré une autorisation en règle de la légation de France.

Nous voici de nouveau sur la plage. Il est une heure de l'après-midi. La mer se retire et les élégants du pays, en toilette, viennent se promener à cheval ou à bicyclette sur le sable fin. Aux environs, s'élèvent des villas, l'usine électrique, les glacières et aussi l'*Hôtel Cecil*, où nous descendons. Au-dessus de la Douane, sur une terrasse, une vingtaine de canons allongent leurs cous ; ils servent surtout à répondre au salut des navires de guerre entrant dans le port.

Depuis la réception de l'empereur d'Allemagne, les rues sont,

tant bien que mal, pavées de galets. La plus importante, celle où il y a le plus d'animation, est, sans contredit, la rue de la Marine, qui traverse la ville dans toute sa longueur. De chaque côté, elle est bordée de magasins européens et indigènes, qui attirent l'attention par la richesse de leurs étalages : tapis, étoffes, soieries, plats et vases en cuivre étincelant au soleil. Comme il est difficile d'aller à pied dans ces rues, pénibles à monter et encore plus pénibles à descendre, un grand nombre d'habitants possèdent ou louent de petits *bourriquots* ; et c'est juchés sur ces animaux qu'ils vont et viennent, flânant, ou vaquant à leurs affaires. De temps en temps, ils invitent les piétons à se garer en leur criant : « Balek ! Balek ! » Celui qui n'est pas assez agile pour se jeter rapidement de côté reçoit dans le dos un coup de tête, et, ma foi ! s'il songe à se plaindre, c'est que vraiment il a du temps à perdre.

Nous sommes fréquemment accostés par de pauvres diables qui nous demandent l'aumône. Les uns nous murmurent à voix basse et comme s'ils avaient honte d'être entendus : « Favor ! Favor ! » D'autres, au contraire, des professionnels sans doute, s'attachent à nous comme des mouches, nous poursuivent, espérant nous impatienter de leurs jérémiades et, par ce moyen, obtenir satisfaction.

Quelques-uns d'entre eux ont perdu l'espoir de se procurer ainsi de quoi vivre. Ils se concertent et tendent aux voyageurs de véritables panneaux. Un des amis qui m'accompagnaient fut leur victime. Il déambulait, les yeux fixés à terre (au Maroc, il faut toujours regarder où l'on marche), lorsqu'il aperçut, à quelques pas de lui, reluisant dans la poussière, une bague d'apparence superbe. Il s'apprêtait à la ramasser, lorsqu'un musulman, débouchant d'une rue voisine, s'en empara vivement et la fit disparaître sous son burnous. Mon ami s'approcha : « Eh bien, tu viens de trouver une bague ? » L'Arabe nia d'abord effrontément, puis, sur l'intervention d'un Juif, tombé là, lui aussi, comme par hasard, il finit par avouer. « Allons, dit l'enfant d'Israël, je t'offre trois francs de cette bague. — Et moi, je t'en donne six ! » s'écria mon ami. Le Juif surenchérit ; mais, sous le prétexte qu'il n'avait pas assez d'argent sur lui, il pria l'Arabe de l'attendre. Resté seul avec ce dernier, mon compagnon fit valoir de tels arguments qu'il fut bientôt en possession du bijou. Il rentra à l'hôtel tout joyeux ; mais il déchanta vite lorsque je lui eus fait comprendre qu'il avait été mystifié par deux compères, et que ce qu'il avait cru être de l'or était du cuivre. Furieux, il alla porter plainte au pacha, qui s'écria : « Comment ! ils existent donc encore, ces fripons-là ! » Et aussitôt il envoya quatre soldats à la recherche des deux individus, qui furent arrêtés et jetés en prison.

Avant de quitter Tanger, je fis quelques visites. En premier

lieu, j'allai frapper à la porte du grand chérif Si Moulaye Ali. Un serviteur m'ouvrit et m'introduisit dans le salon de réception où se trouvait assis un homme jeune, de taille moyenne et dont la figure douce, encadrée d'une barbe noire assez courte, m'inspira tout de suite de la sympathie. Si Moulaye se lève, vient à moi et, dans un excellent français, me souhaite la bienvenue. Il ne faut pas que cela vous étonne, car Si Moulaye a suivi les cours de notre école militaire de Saint-Cyr. Il m'invite à prendre place sur un coussin de cuir, me questionne sur le but de mon voyage et m'offre son appui. Je le remercie avec reconnaissance. Puis je me dirige vers la maison de Si Torrès, le représentant du Sultan à Tanger. Je suis reçu dans un petit jardin situé au centre d'une cour bordée de colonnes et d'arcades. Si Torrès me dit que je ne suis pas un inconnu pour lui, qu'à différentes reprises El-Guebbaz lui a parlé de moi. Il se déclare fort aise de me voir et m'assure de toute sa bienveillance.

D'autre part, le consul de France, M. Cavallace, avait bien voulu, le plus aimablement du monde, se mettre à notre disposition. Nous étions heureux de pénétrer dans l'empire des chérifs sous d'aussi favorables auspices. Aussi, sans perdre de temps, nous traitâmes avec un chef muletier, Djilali, et le samedi 16 juin au matin, avec armes et bagages, nous étions en route pour Fez.

II

De Tanger à El-Ksar-el-Kébir

Djilali, le muletier, est un homme de taille moyenne, à barbe noire. Il est fort aimable, quoique très proche de ses intérêts. Après une longue conférence, il a consenti, *uniquement pour m'être agréable* (?), à nous louer des mules pour neuf jours au prix de 125 francs l'une. Quelles que soient l'intelligence et l'expérience de Djilali, peut-être eût-il été imprudent de nous risquer, avec lui seul, dans la plaine. Aussi nous sommes-nous adjoint un guide, dont l'œil exercé puisse reconnaître de loin les douars; et, comme il fallait manger en route, nous avons également embauché un cuisinier, garçon modeste, mais expert dans son art, si j'en juge par la rapidité avec laquelle il ouvrait nos boîtes de conserves et nous préparait des œufs sur le plat. Un soldat chérifien, muet et résigné, complète notre troupe, afin d'établir aux yeux de ses coreligionnaires que, si mécréants que nous puissions leur paraître, nous ne sommes pas des malfaiteurs et que nous voyageons sous

l'égide du sultan. Notre convoi ainsi formé, nous traversons la ceinture de jardins qui entoure Tanger, avec l'espoir d'atteindre au plus tôt El-Ksar-el-Kébir.

Esclaves de nos mules pesamment chargées, nous suivons au pas des sentiers tortueux, et nous n'avons que trop le loisir de contempler la campagne environnante. Quelle monotonie ! Sous un ciel d'un bleu éclatant, des mamelons peu élevés succèdent continuellement à de larges plaines. Les champs sont hérissés d'épis de blé, d'orge, de sorgho, qu'aucune brise n'agite. Heureusement — sans cela le balancement de nos montures finirait par nous endormir — nous croisons d'assez nombreuses caravanes. Généralement, de part et d'autre, les muletiers se bornent à échanger un salut ; mais parfois ils s'arrêtent, et alors ont lieu de cordiales conversations. On se demande si les chemins sont libres, on se souhaite un heureux voyage, on plaisante, on rit ; puis, faisant trêve de propos légers, on invoque en commun et avec respect le nom sacré de Moulaye Idris.

Toute la journée le soleil nous a dardé ses flèches brûlantes ; il va disparaître à l'horizon quand nous arrivons au douar d'Aïn-Dalia, laissant à notre gauche, adossée au flanc d'une colline et perdue au milieu de la verdure, une maison blanche habitée de temps à autre par le gouverneur de Tanger, le légendaire Erraissouli, renommé par ses rapines et ses brigandages.

L'heure est venue de faire halte. Vite nous sautons à terre et soulageons nos mules de leurs fardeaux. En quelques minutes, notre tente est dressée. Au signal donné par les chiens, qui aboient avec rage, une nuée d'enfants, vêtus d'une simple chemise ou nus comme des vers, sont accourus. Ils font cercle autour de nous, nous regardent de la tête aux pieds, suivent nos moindres gestes et, enhardis par notre bienveillance, ne tardent pas à nous demander l'aumône : « Favor ! Favor ! »

Cependant nous nous empressons d'aller avertir de notre présence le chef du douar et le prions de vouloir bien prendre les mesures nécessaires à notre sécurité. Il nous envoie aussitôt une escouade de gardiens, jeunes gens et pères de famille, qui, laissant traîner à terre la crosse de leur fusil, se rangent d'assez mauvaise grâce autour de notre tente. J'ai l'impression que ces gardiens-là nous feraient volontiers un mauvais parti, s'ils étaient sûrs de l'impunité.

Tandis que nous prenons nos dispositions pour la nuit, Djilali, en serviteur pratique, fait le tour du douar et nous rapporte des œufs, du lait et du pain : mais à quel prix ! Trente sous le litre de lait, vingt sous le kilo de pain ! Et quel pain ! Du pain mal cuit, indigeste ! Et encore les vendeurs ont-ils l'air de nous considérer comme leurs obligés !

Le soir tombe. Nous nous réfugions dans notre tente et allongeons sur la terre nos membres fatigués. Bientôt des centaines de moustiques et de puces nous assaillent. Au dehors, nos veilleurs, que l'assoupissement gagne, chantent des chansons monotones ou psalmodient des prières. Lorsqu'ils ont épuisé leurs litanies, ils se taisent ; mais, par intervalles, pour ne pas céder au sommeil, ils s'appellent l'un l'autre en traînant longuement sur les principales syllabes, et l'on dirait des plaintes qui s'exhalent dans la nuit : « Djilali !... Mohammed !... Idris !... » Puis, plus rien. Et c'est quelque chose de véritablement impressionnant que ce profond silence régnant sur l'immense plaine.

Trois heures du matin ! Le guide vient de nous réveiller. Il faut nous remettre en marche. Le douar est encore endormi. Quelques coqs en avance poussent leurs cris sonores. Debout sur leurs nids — buissons couronnant les gourbis, — les cigognes font claquer leur bec. Avant de partir, nous remettons un *billon* (cinq sous) à chacun de nos gardiens. Ils nous remercient du bout des lèvres et, le menton appuyé sur le canon de leur long fusil, ils nous regardent avec indifférence nous éloigner.

Il fait grand jour maintenant. La lumière inonde la campagne. Le douar est déjà loin et se perd dans le vague. Nous apercevons, sur un plateau, une soixantaine de tentes occupées par des soldats. Que font-ils ? Ils surveillent la petite maison blanche dont j'ai parlé tout à l'heure et sont chargés, nous dit-on, de rappeler à Erraissouli qu'il n'est pas le maître au Maroc et qu'au-dessus de son autorité il y a celle du sultan.

Mais le chemin devient pénible. A droite et à gauche s'élèvent d'épaisses forêts de chênes et de lentisques. Nous sommes dans la Montagne-Rouge. C'est là que s'embusquent les gens d'Erraissouli, demi-mendiants et demi-brigands, qui ont pris l'habitude de prélever sur les voyageurs un droit de passage.

D'ordinaire, voici comment ils procèdent :

A l'approche de la caravane, plusieurs d'entre eux, sans armes, vont se poster au milieu de la route. La caravane avance toujours et fait semblant de ne pas les voir. Alors ils interpellent le muletier : « Eh bien, quoi ? Vous ne payez pas ? Il faut payer. » Si on leur glisse un douro, ils se retirent. Sinon, des complices surgissent des fourrés voisins et interviennent. Ils se présentent en curieux attirés par la discussion ; mais ils sont armés d'excellents fusils, et tout porte à penser que, le cas échéant, ils n'hésiteraient pas à s'en servir.

Nous avons été, à plusieurs reprises, accostés par ces espèces de bandits ; et chaque fois, sans protestation, sans récrimination inutile, nous nous sommes résignés à mettre la main à la poche.

La descente de la Montagne-Rouge n'a rien d'agréable. Nous

n'avons devant nous que de maigres buissons se détachant à peine de la plaine grisâtre qui s'étend à nos pieds.

A une heure de l'après-midi, une rivière assez profonde, grossie encore par la marée, nous barre la route. C'est l'oued El-Hachef. En attendant le reflux, nous prenons intérêt à observer des pêcheurs indigènes retirant leurs filets. Ils nous offrent de partager leur butin et, de notre côté, nous les prions d'accepter quelques piécettes d'argent assez semblables aux écailles des poissons qu'ils ont attrapés. A trois heures, l'oued a baissé et nous y poussons résolument nos montures, qui ont de l'eau jusqu'au poitrail. Nous avons nous-mêmes les jambes mouillées. Mais qu'importe ? Nous n'y regardons pas de si près.

Le cours d'eau franchi, nous gravissons un monticule couvert de ronces et d'oliviers, et nous arrivons sans trop de fatigue au douar d'El-Haad, où nous passons la nuit.

Le lendemain, 18 juin, après une nouvelle journée de marche, nous distinguons la blanche kouba de Moulaye Ali bou Ghaleb et la petite mosquée de Sidi Yacoub, qui marquent l'entrée d'El-Ksar-el-Kébir.

Au moment de pénétrer dans El-Ksar, nous rencontrons un groupe de soldats du Makhzen, reconnaissables à leur chéchia en pointe et à leur fusil posé en travers sur le pommeau de leur selle. Nous nous arrêtons. Pendant les salutations d'usage, je remarque un musulman d'une trentaine d'années, de peau assez blanche, qui se tient à l'écart, silencieux et fier. A force de l'examiner, je finis par reconnaître en lui Si Taïeb, fils de Bou-Amama, à qui j'avais eu l'honneur d'être présenté quelques années auparavant, dans une de mes excursions à Figuig. Quelqu'un de l'escorte nous apprend que Si Taïeb, ayant été incarcéré par ordre du sultan à cause de ses relations avec le Rogui, et craignant sans doute d'être mis à mort comme traître, avait excipé de sa qualité de sujet algérien. C'était pour lui le salut, puisque désormais il n'allait plus relever que de la légation de France à Tanger, où on le conduisait.

III

D'El-Ksar-el-Kébir à Fez

Un ensemble de murailles en ruine et d'habitations en pisé noyées dans la verdure, d'où émergent de hauts minarets, telle apparaît de loin aux yeux du touriste la ville d'El-Ksar-el-Kébir,

bâtie sur un coude de l'oued Lokkous et peuplée d'environ 6000 âmes.

En approchant d'El-Ksar, en voyant ses oliviers, ses orangers, ses arbres fruitiers de toute sorte, au milieu desquels on distingue des jardins potagers bien entretenus, bien arrosés, soigneusement clôturés de roseaux, de figuiers de Barbarie, de ronces et d'épines, je me figurais être tombé, en plein Maroc, sur une ville coquette et charmante. D'autre part, en pensant qu'El-Ksar se trouve à l'intersection des routes de Fez, Tétouan, Méquinez, Ouazzan, et seulement à neuf ou dix lieues de Larache, j'espérais y rencontrer une population avide de connaître les voyageurs et de faire du commerce.

Ma déception fut grande. El-Ksar est aussi sale que la plupart des autres villes du Moghreb occidental. Les rues y sont tortueuses et obscures ; d'énormes tas d'ordures, infestés de mouches, s'y étalent au soleil et y répandent des odeurs nauséabondes.

Les quartiers nord et sud, bien distincts, sont séparés par une place qui sert de marché. Le quartier nord, ou *Cheria*, est plus propre que l'autre ; c'est le quartier des mosquées, des sanctuaires. Le quartier sud, ou *Bab-el-Oued*, est surtout occupé par des commerçants. Ces derniers se tiennent dans des boutiques basses et étroites. Ils nous font un accueil plutôt froid. J'ai le regret de constater que le sucre est le seul produit français actuellement en vente chez eux.

A l'est s'étend le *Mellah*, ou quartier juif. Il compte de 1500 à 2000 habitants. Je peux, en passant, vous donner l'assurance que la condition des Juifs s'est améliorée, aussi bien à El-Ksar que dans le reste de l'empire chérifien. Autrefois ils devaient marcher pieds nus ; certaines places, certaines rues leur étaient interdites. Quand ils s'y aventuraient, on les insultait, on leur crachait au visage. Aujourd'hui les israélites riches ne courbent plus le front vers la terre ; ils ont des musulmans à leur service et se tiennent aussi raides sur leurs montures que les plus fiers disciples de Mahomet. A la vérité, les Juifs pauvres ont gardé leur allure craintive et humiliée. Ils continuent à porter le burnous ouvert sur le côté, et leur tête est toujours coiffée du bonnet noir, d'où s'échappent, près des oreilles, des mèches de cheveux en tire-bouchon.

La poste française est située dans le Mellah. Le service en est assuré par notre agent consulaire, M. Michaux-Bellaire, qui réside là depuis une vingtaine d'années. Vêtu à l'orientale, familiarisé avec la langue et les coutumes arabes, M. Michaux-Bellaire a parfaitement réussi à s'imposer à ceux-là mêmes dont il excitait jadis les haines ou la méfiance.

En quittant El-Ksar, nous apercevons des centaines de bœufs

bien différents de nos bœufs algériens, dont trop souvent les os semblent vouloir trouer la peau. Les bœufs marocains, au contraire, sont de belles bêtes, larges du garrot et de carrure puissante. Silencieux et presque sinistres, des oiseaux blancs à pattes longues et minces, des ibis, vont se poser sur la tête, les cornes, le cou, la croupe de ces bœufs, picotant leur peau, qu'ils débarrassent ainsi de la vermine.

Nous franchissons sans encombre l'oued El-Ksar et gravissons un plateau où semble être tombée une pluie de pierres rondes, qui rendent à nos mules la marche fatigante et qui font un vif contraste avec les terres généralement noires et fortes que nous avons foulées jusqu'ici. Puis nous cheminons parmi des fougères arborescentes, dont nous pouvons à loisir admirer les volutes gracieuses et les feuilles finement découpées.

Le reste de notre voyage s'est opéré sans incident notable. J'ai surtout été frappé de la fertilité des plaines comprises entre El-Ksar et Fez, plaines près desquelles s'élèvent doucement des coteaux surmontés de riants bosquets. On y entrevoit des villages à demi cachés dans le feuillage. C'est tout à fait pittoresque et, par endroits, cela rappelle la France.

J'ai également remarqué qu'à côté des graminées (blé, orge, sorgho), croissaient d'innombrables arbres fruitiers : oliviers, orangers, citronniers, figuiers, amandiers, grenadiers, pruniers, abricotiers, pommiers, poiriers. Les fruits de quelques-uns de ces arbres laissent à désirer, mais n'est-ce pas surtout par suite du manque de culture et de soins ? Que ne tirerait-on pas de ce sol où l'eau abonde, s'il était intelligemment et sérieusement mis en valeur ? Les cultivateurs marocains ne se servent que d'instruments aratoires tout à fait primitifs, et cependant ils réussissent à pourvoir à leur subsistance, n'ayant pour ainsi dire qu'à semer pour récolter. Quels merveilleux résultats n'obtiendraient-ils pas s'ils employaient nos procédés et notre outillage perfectionnés, s'ils savaient utiliser ces larges rivières, ces sources précieuses, véritables mines d'or de leur admirable pays !

Malheureusement ils sont insouciants et négligents. A Caria Djerifa, j'ai vu des moissonneurs couper les épis comme on couperait des têtes, et laisser dédaigneusement la paille, exposée aux intempéries, se convertir en fumier.

J'ai parlé tout à l'heure des sources. Comme on est heureux d'en rencontrer dans ces solitudes ! Avec quelle joie on se couche à plat ventre pour y tremper ses lèvres ! A Aïn-Mokra, l'eau m'a paru si limpide, si fraiche, si délicieuse, que j'en ai bu à me rendre malade et, rassasié, j'ai songé avec amertume que, dans la suite de notre voyage, il me faudrait sans doute encore, pour étancher

ma soif, me contenter d'un liquide épais, boueux, filtré au moyen d'un haïk deux fois replié sur lui-même.

Après avoir traversé l'oued Sebou et campé à Mazaria, nous gagnons l'oued Atlima, qui passe sous l'un des rares ponts du Maroc, un pont en pierre à trois arches, construit, dit-on, par un officier du génie déserteur de l'armée française.

Nous sommes ruisselants de sueur, et pourtant nous n'hésitons pas à nous plonger dans l'eau. De grosses tortues nagent lourdement autour de nous et viennent bientôt nous disputer les provisions que nous avons laissées sur le rivage.

Nos ébats terminés, nous allons voir fonctionner une roue hydraulique en bois, de trois mètres de rayon. La jante de cette roue est formée de petites boîtes qui s'emplissent de l'eau de la rivière et qui, sous l'action du courant, l'élèvent et vont la déverser dans un canal correspondant à un jardin. Le jardin s'arrose ainsi tout seul. Dans ce milieu, où ne règne que trop la routine, l'appareil en question, à la fois ingénieux et pratique, nous surprend agréablement.

Quand le dimanche 24 juin le soleil se lève, nous sommes dans l'immense plaine de Fez, arrosée par l'oued du même nom, bordé de joncs et de roseaux.

A une dizaine de kilomètres, la capitale du Maroc commence à nous apparaître, profilant sur le ciel bleu ses remparts crénelés derrière lesquels se laissent entrevoir ses palais, ses tours, ses mosquées et ses jardins.

Au-dessus des maisons, au-dessus de la verdure, s'élèvent de nombreux minarets blancs, dont le soleil africain fait étinceler les mosaïques en faïence vernie et les globes d'or.

Cependant nos compagnons musulmans se sont arrêtés. Ils ne quittent plus des yeux la ville sainte. Ils semblent fascinés par elle. Ils la regardent, ils l'admirent, comme s'ils la voyaient pour la première fois. Rompant le silence, l'un d'eux, le brave Djilali, adresse, au nom de la caravane, une ardente prière à Moulaye Idris, le patron de la cité, un des saints les plus vénérés de l'Islam, et le remercie de nous avoir protégés pendant notre voyage.

IV

Fez

A mesure que nous approchons, notre curiosité augmente. Les hautes murailles, où le sultan fait accrocher les têtes sanglantes

des rebelles, se dressent maintenant à nos pieds et nous masquent la ville mystérieuse. Elles sont çà et là percées de trous près desquels se trémoussent ou crient des milliers et des milliers de martinets et de pigeons.

Ces trous, parfaitement ronds, s'ouvrent à des intervalles réguliers. J'interroge notre guide :

« Pour élever les murs, me répond-il, les Marocains se servent de cadres de bois. Ils y jettent de la terre, de la chaux et des cailloux qu'ils tassent à l'aide de lourds bâtons. Quand le mélange est suffisamment battu, ils enlèvent les cadres et, avec les cadres, les poutres qui leur servaient de supports, sans se soucier de combler les trous laissés par ces poutres et qui semblent vous intriguer tant. »

A neuf heures précises, nous franchissons l'une des portes, *Bab-Segma*, dont les battants sont ornés d'appliques de fer et de cuivre, et au fronton de laquelle deux câpriers ont poussé dans la pierre.

L'entrée est gardée par des soldats, qui fouillent les voyageurs et retiennent leurs armes. Le soir, on ferme les deux battants au moyen d'énormes verrous. Malheur à l'imprudent qui s'attarde dehors ! Il lui faut coucher à la belle étoile, à la merci du premier détrousseur venu.

Nous voudrions, par notre contenance, inspirer le respect ; mais nos mules glissent sur les pavés mal joints et nous sommes vite entourés d'une foule visiblement hostile. Les uns se moquent de nos vêtements étriqués ; d'autres se détournent et crachent, ce qui est un signe de profond mépris. Des vieillards s'animent, hochant la tête et ayant l'air de dire : « Est-ce possible ? Encore des chrétiens ? Faut-il qu'ils aient de l'audace ! Autrefois, ce n'est pas impunément qu'ils se seraient ainsi pavanés dans la cité de Moulaye Idris ! »

Pour nous conduire à la maison où nous devons descendre, notre guide nous fait enfiler des rues qui ont à peine un mètre de large. Nos malles s'y cognent aux murs et nous-mêmes y passons tout juste. La plupart des rues de Fez sont, en effet, très étroites et se terminent souvent en culs-de-sac. Je me souviens d'avoir bien ri à la vue d'un chameau engagé dans une de ces impasses. La pauvre bête, ne pouvant ni avancer ni tourner sur elle-même, allongeait le cou avec inquiétude. Le chamelier, pour mettre fin à cette situation, appela à son aide quelques-uns de ses coreligionnaires. Ils se concertèrent un moment, prirent le chameau par la queue et le tirèrent violemment en arrière jusqu'à ce qu'enfin la ruelle, élargie, lui permît d'évoluer.

Quand deux Arabes, perchés sur leurs bourriquots, s'aventurent en sens inverse dans ces espèces de boyaux, une scène analogue a

lieu. Comme ils ne peuvent s'y croiser, ils s'arrêtent, s'interpellent avec la vivacité des héros d'Homère, et le moins qualifié doit marcher à reculons jusqu'à ce qu'il trouve un endroit où il puisse se garer.

Un sac posé en travers sur le dos d'un mulet suffit parfois à nous barrer le passage et, pour n'être point écrasés ou blessés, nous sommes obligés de faire des prodiges de souplesse, tantôt de nous aplatir contre un mur, tantôt de nous courber jusqu'à terre.

La porte d'entrée de notre hôte est consolidée par des ferrements. Nous frappons : il accourt et nous fait bon accueil. Nous sommes introduits dans un couloir obscur, et bientôt nos pieds heurtent la première marche d'un escalier tournant, de la grandeur de nos épaules. Nous gravissons cet escalier qui nous mène à une galerie donnant sur une cour intérieure.

Les autres maisons de Fez sont généralement disposées comme la nôtre. Chez les riches, les parois des galeries sont couvertes de draperies, de tentures de soie ; les cours intérieures sont décorées de mosaïques, d'arabesques et de larges vasques en marbre, d'où perpétuellement l'eau s'élève en jet et retombe en pluie fine.

Si pauvre que soit la demeure, l'eau n'y manque pas. C'est que Fez, bâtie à l'endroit où l'oued du même nom forme de nombreuses cascades, reçoit en outre les eaux de l'oued Ez-Zitoun et de l'oued Bou-Fekran. Ces eaux, amenées par des canaux, s'engouffrent sous la ville et débordent jusque dans les rues, où il n'est pas rare de rencontrer, même en plein été, de véritables bourbiers.

Impatients d'avoir des nouvelles de nos familles, notre premier soin est d'aller à la poste française — il y a aussi la poste anglaise et la poste allemande — voir s'il est arrivé quelque chose à notre adresse. Le receveur est un indigène algérien du nom d'Omar. En nous remettant notre courrier, il nous apprend qu'il a ouvert une école où, à ses heures de loisir, il enseigne notre langue à une vingtaine d'enfants. Malheureusement, sitôt que ses élèves savent lire et écrire, ils abandonnent leur maître, oubliant le plus souvent de lui rendre les livres qu'il leur a obligeamment prêtés.

Devant la porte du receveur, un grand escogriffe, à la barbe grisonnante, aux jambes longues et nerveuses, attend patiemment ; c'est le *rekkas*, le facteur qui, en trois jours, porte la correspondance de Fez à Tanger. Omar lui confie le couffin plat contenant cette correspondance. Nul cachet de cire. La fermeture a lieu au moyen d'une simple tresse de palmier. L'homme charge le paquet sur son dos comme les soldats leur sac et passe transversalement sur sa poitrine, en dedans des bretelles, une solide matraque dont il tient les extrémités avec les mains, puis le voilà marchant et courant à travers la plaine, buvant aux oueds, grignotant çà et là

quelques fruits, dormant à peine, brûlé par la chaleur l'été, trempé par l'eau des pluies et des torrents l'hiver.

Parfois le malheureux fait de dangereuses rencontres. Il se débat, il lutte, mais il n'a pas toujours le dessus. Fièvreusement alors ses sauvages agresseurs éventrent le couffin, volent les lettres, lacèrent les enveloppes, exultent si elles renferment des valeurs et, en tous cas, sont ravis d'avoir joué un mauvais tour aux Européens.

La chambre que nous occupons et pour laquelle nous payons huit francs par jour est incommode et malsaine. Pas de fenêtre : l'air et la lumière n'y pénètrent que par la porte. Nul ornement sur les murs crépis de chaux. Pour tous meubles, deux lits rococo à baldaquins agrémentés de couronnes. Il y fait une chaleur lourde, étouffante.

Un soir, las de me remuer sur mon matelas et énervé par l'insomnie, j'exprimai à notre hôte le désir de monter sur la terrasse pour y respirer un peu d'air frais. « Ce serait, me dit-il, fort imprudent. Ici, les terrasses sont réservées aux femmes. »

Quoique presque toutes fort ignorantes, les femmes de Fez ne laissent pas d'avoir une certaine influence sur leurs maris. Elles sont plus libres d'allure et m'ont paru traitées avec plus d'égards que leurs sœurs musulmanes d'Oran ou de Tlemcen. La moitié de leur temps est consacré au ménage, à la broderie, à la musique ; l'autre moitié, au bavardage. A l'aide de courtes échelles, elles se transportent d'une terrasse à l'autre et tiennent de petites réunions intimes, où elles ne se privent pas plus que nos charmantes Françaises de médire de leur prochain.

Nous ne tardons pas à avoir assez de notre logement. Comme, en y restant, nous risquerions de tomber malades, nous nous décidons, faute de mieux, à louer pour un mois, au prix de deux cents francs, un jardin entouré de murailles. Nous y plantons notre tente sous de hauts et beaux arbres touffus, peuplés de geais, de merles et de ramiers. Nos domestiques nous y veillent la nuit, et notre sommeil n'est interrompu que par le coassement rauque et monotone des crapauds, qui pullulent aux alentours.

Une épidémie de fièvre typhoïde régnait alors à Fez, où d'ailleurs, chaque année, pendant les grosses chaleurs, il meurt de soixante à soixante-dix personnes par jour. Aucun médecin pour enrayer le mal : j'entends aucun médecin sérieux, car les charlatans et les sorciers n'y manquent pas plus qu'ailleurs. Un jour que je ne me sentais pas bien, on me conduisit chez un légionnaire déserteur, qui tient boutique et vend des drogues. Je lui commandai des pilules, que je me félicite encore de ne pas avoir absorbées, puisque le lendemain, en passant devant l'officine de ce prétendu

pharmacien, je vis un Arabe en sortir et tomber raide mort, délivré ainsi de son mal certainement plus tôt qu'il ne l'espérait.

Quant aux médecins musulmans, à la fois sorciers et charlatans, mieux vaut en rire qu'en dire du mal. Souffrez-vous de la tête ? Ils vous appliquent sur le front un cataplasme de terre glaise. S'ils ne comprennent rien à la maladie qu'ils soignent, ils prennent un air inspiré, lèvent les yeux au ciel et, gravement, se retirent, laissant à la famille de leur client le soin d'interpréter leur silence. Rentrés chez eux, ils font semblant de consulter leur grimoire, puis ils enferment dans un petit sachet de cuir des plantes sur lesquelles ils ont prononcé de longues prières. Le malade doit porter cette amulette. S'il guérit, tant mieux ; s'il succombe, tant pis. Dans ce dernier cas, il sera, quelques heures après sa mort, porté au cimetière par un groupe d'amis qui chanteront : « Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète ! »

V

El-Guebbaz

Je vois défiler tant de convois funèbres que je commence à avoir peur. Si la fièvre allait aussi s'attaquer à moi, que deviendrais-je ? Parbleu, je ne le sais que trop ; nul ne me porterait secours et je crèverais sous ma tente comme un chien. En bonne santé, les *Nçara* (chrétiens) sont détestés des Marocains : que serait-ce, malades ? Je prends la résolution de ne plus boire d'eau de rivière. Un Juif consent à me céder une douzaine de bouteilles de Vichy. Hélas ! je m'aperçois bientôt que cette eau, qu'il m'a vendue très cher, ressemble à s'y méprendre à l'eau empoisonnée de l'oued Fez, laquelle ne coûte rien. Mystère ! Je me renseigne. Ce marchand a coutume d'acheter aux domestiques des consulats les bouteilles ayant contenu de l'eau minérale, à condition que leurs capsules soient intactes. Vous devinez le reste. Le drôle s'empresse de recourir à la fontaine, revêt les goulots de leur garniture métallique, et la farce est jouée.

Cependant, nos diverses provisions s'épuisent et, le plus souvent, on ne veut rien nous vendre. Je me rends dans un magasin dont je connais le patron. Juste le voici lui-même, gros et gras, étendu sur une natte, tour à tour fermant et ouvrant les paupières. J'entre dans la boutique et prends un objet à la main : « Combien ? — Je ne sais pas. — Comment, tu ne sais pas ! —

Non. Je ne suis pas le patron : le patron n'est pas là. » Je le regarde bien. Son visage n'a pas changé de couleur. Quelle impudence ! Inutile d'insister, n'est-ce pas ? Je me retire.

Chez un autre, j'ai plus de chance ; il condescend à me fournir du savon. Pour le peser, il met dans un des plateaux de la balance une serrure rouillée, une pierre et un éclat d'obus : le tout représente, paraît-il, cinq kilos. Ma foi, je suis bien obligé de le croire.

Plus de lait, et la fièvre qui nous guette ! Je me décide à aller trouver El-Guebbaz. Autrefois le ministre de la guerre était le locataire d'un notable de Fez ; maintenant il habite un immeuble qu'il s'est fait récemment construire sur le plateau verdoyant de Bou-Jeloud, plateau qui sert de trait d'union entre Fez-el-Bali, l'ancienne ville, et Fez-el-Jedid, la ville nouvelle.

Mon guide, indifférent, me précède. Les rues sont animées, bruyantes. Portefaix, muletiers, marchands, mendiants, enfants à la tête ravagée par la teigne, s'entrecroisent, se bousculent, se disputent. Accroupies le long des maisons, des femmes étalent des légumes ; d'autres, des broderies. Par intervalles, la foule se tait et se range respectueusement ; c'est quelque personnage de marque qui passe avec son escorte, ou quelque dame de l'aristocratie fassienne, assise à califourchon sur sa mule. Les femmes du peuple, elles, vont à pied, enveloppées d'un grand drap fixé à la ceinture par une ganse. Quelques-unes portent des voiles de couleur marron ; ce sont celles qui s'imposent plus rigoureusement que les autres les pratiques religieuses.

Les marchands ambulants sont nombreux. Voici le boulanger, robuste gaillard qui tient en équilibre sur sa tête, avec autant d'aisance que si c'était un chapeau, une large planche chargée de pains et de galettes. Il s'arrête à l'entrée des maisons et, pour annoncer sa présence, pousse un cri à réveiller les morts. Une cloche retentit : c'est le porteur d'eau qui sonne le rappel des gosiers altérés. Un client s'approche. Mon homme incline sur un gobelet crasseux l'énorme peau de bouc qui rebondit sur sa hanche, et reçoit pour sa peine une pièce de monnaie. Un autre, dont les épaules sont couvertes de tapis, les mains chargées d'armes et de tissus, me poursuit, me vantant les qualités de sa marchandise et me jurant ses grands dieux qu'il perdra sur tous les articles qu'il me vendra.

Des magasins étroits, établis à un mètre au-dessus du sol, bordent les rues. Chaque rue a sa spécialité. Ici on débite du savon ; là, des poteries : alcarazas, plats, jarres, etc. ; plus loin, des mosaïques. Je reste en admiration devant un artisan qui, à l'aide d'un martelet, découpe, avec une adresse extraordinaire, une étoile à cinq branches, dans un carreau verni.

Mais mon guide semble s'impatienter. Je le rejoins rapidement et, quelques minutes après, nous sommes devant le palais d'El-Guebbaz.

C'est un palais magnifique. Les salles en sont grandes et hautes ; les plafonds, peints et dorés ; les murs, décorés de mosaïques et d'arabesques vraiment splendides. A l'intérieur s'ouvre une cour bordée d'arcades soutenues par des piliers habilement sculptés. Au milieu de cette cour, un jet d'eau retombe avec grâce dans un large bassin.

Si El-Guebbaz a dépassé la soixantaine. C'est un homme de taille moyenne et de corpulence un peu forte. Sa physionomie est fine, son regard à la fois scrutateur et bienveillant. L'ensemble de sa personne respire une dignité douce, une bonhomie accueillante. Je n'avais pas revu ce grand chef marocain depuis son passage à Oran, en 1902, époque à laquelle j'eus l'honneur de faire sa connaissance et de recevoir sa visite. Je constate avec plaisir qu'il n'a pas changé, que son sourire est resté le même. On sent en lui le vieillard encore vert, mais qui a pleinement l'expérience de la vie. C'est du reste un lettré, qui comprend et parle plusieurs langues, notamment l'anglais. Ayant beaucoup voyagé, il a moins de préventions contre la civilisation européenne que la plupart de ses coreligionnaires. Il connaît de réputation notre éminent compatriote M. Eugène Étienne et ne cache pas sa sympathie pour lui. En un mot El-Guebbaz est honnête, juste et bon, autant qu'un Oriental peut l'être, ou, pour mieux dire, à la manière des Orientaux. Ses qualités lui ont valu d'être choisi par le sultan Abd-el-Aziz comme commissaire chargé de l'exécution des accords fixant définitivement la frontière entre le Maroc et l'Algérie. Aujourd'hui il vit un peu retiré, se confinant dans ses fonctions de ministre de la guerre.

Quoi qu'il en soit, l'ancien commissaire marocain à Alger me fait un accueil charmant, un accueil dont je suis encore touché. Nous causons librement d'une foule de choses : de la France, de l'Algérie, du Maroc, du bien qui résulterait d'une cordiale entente entre le gouvernement chérifien et le nôtre, de l'amélioration possible des voies de communication et des moyens de transport, de la sécurité, etc. Je ne vous répéterai pas ses paroles, ayant promis de garder le silence sur notre entretien ; je me bornerai à vous dire que, désormais, tous les matins, un soldat du Makhzen nous apporta, de la part d'El-Guebbaz, une jarre d'excellent lait.

Et comme si, aux choses les plus sérieuses devait toujours se mêler le comique ou le grotesque, pendant que nous devisions gravement, un grand diable fit irruption dans le salon et, apercevant l'appareil photogaphique que je portais en bandoulière,

leva d'un geste brusque sa djellaba et se mit à gambader en me criant : « Photographie mon derrière ! »

El-Guebbaz inclina sa tête fine et, se touchant du doigt le front, me fit comprendre qu'il ne fallait pas m'émouvoir, que l'homme en question était fou.

A Fez, on a en effet un profond respect pour les aliénés. Dans les rues, il n'est pas rare d'en rencontrer, hommes et femmes, complètement nus. Ils accostent les passants, leur tiennent les propos les plus incohérents. On écoute avec pitié ces malheureux et souvent même on leur vient en aide.

Mais il est temps de laisser El-Guebbaz à ses affaires. Il m'accompagne jusqu'à la porte, tandis que, bondissant comme un Aïssaoua et entouré par les domestiques, le fou continue à hurler de loin : « Photographie mon derrière ! Photographie mon derrière ! »

VI

Au tombeau de Moulaye Idris

Il est environ quatre heures de l'après-midi. Une longue clameur se répand dans toute la ville. Les muezzins, debout sur les minarets, le visage tourné vers l'orient, appellent les fidèles à la prière. On ferme les boutiques. Les rues sont pleines de musulmans qui se rendent aux mosquées, tenant sous le bras le petit tapis que tout à l'heure ils glisseront sous leurs genoux, lorsqu'ils se prosterneront la face contre terre.

Je ne crois pas qu'il y ait au monde une cité où la religion tienne autant de place que chez les Fassiens. La moitié de leur existence se passe dans les sanctuaires : ils y vont à l'aube, à une heure et demie, entre trois et quatre heures, au coucher du soleil, à la nuit close, soit cinq fois par jour. De plus, beaucoup d'entre eux sont affiliés à des confréries dont les puissants chefs imposent des cérémonies et des litanies supplémentaires.

Les mosquées de Fez se ressemblent toutes. Ce sont toujours les mêmes enfilades de colonnes et d'arcades plus ou moins finement sculptées, toujours les mêmes cours intérieures avec bassins et jets d'eau, toujours les mêmes minarets surmontés de boules d'or resplendissant au soleil.

Entrés pieds nus, les croyants se rangent derrière les imans, dont ils répètent les gestes avec un ensemble parfait, tantôt

s'accroupissant et se frappant le front contre les nattes, tantôt se redressant et levant les bras au ciel.

L'une de ces mosquées, située dans un quartier très commerçant, très pittoresque, est particulièrement en vogue : c'est qu'elle renferme le tombeau de Moulaye Idris, le fondateur de Fez.

Ce tombeau est entouré de drapeaux et d'étendards. Des lampes à huile y brûlent la nuit. Le minaret, à l'ombre duquel dort de l'éternel sommeil le plus grand saint du Maroc, se perd dans les nues, et ses tuiles vertes sont visibles de tous les quartiers de la ville. Les maisons, les rues avoisinantes, considérées comme sacrées, sont rigoureusement interdites aux bêtes de somme, aux Juifs et aux Européens, qui ne doivent pas dépasser l'enceinte formée de poutres transversales.

C'est au tombeau de Moulaye Idris que le sultan fait sa première visite, lorsqu'après un voyage il rentre dans sa capitale : c'est Moulaye Idris qu'à toute heure on invoque ; c'est par lui qu'on jure ; c'est en son nom que les pauvres demandent l'aumône ; c'est sous sa protection que l'on place l'enfant qui vient de naître, les nouveaux mariés, les malades, les blessés, les vieillards ; c'est enfin dans la mosquée de Moulaye Idris que les infortunés, les misérables, les criminels trouvent un asile. Qu'un assassin, un voleur, un débiteur insolvable, un favori disgracié dont on a pris les femmes et la fortune, se réfugie au tombeau de Moulaye Idris, il devient inviolable, il est sauvé. Tant qu'il restera là, il vivra des offrandes des fidèles et nul, à moins de commettre un sacrilège, ne pourra l'en arracher.

On ne m'a cité qu'un seul cas où ce droit d'asile, qui remonte au moyen-âge, fut méconnu. Voici dans quelles circonstances :

Un voyageur allemand, passant devant la mosquée de Moulaye Idris, fut assassiné par un Marocain qui, son crime accompli, chercha un asile dans le saint lieu. Le gouvernement de Berlin exigea, entre autres réparations, que le meurtrier fût mis à mort. Grave embarras pour le sultan ! Pris entre ses scrupules religieux et l'intransigeance germanique, Abd-el-Aziz se tira habilement d'affaire. Il persuada à ses sujets qu'il fallait, à tout prix, donner satisfaction à l'Allemagne ; que Moulaye Idris serait certainement le premier à reconnaître que le salut du pays doit être la loi suprême.

Un soldat fut donc désigné pour faire l'office de bourreau ; mais ce soldat ne consentit à exécuter le coupable qu'à condition d'être tué lui-même, après qu'il aurait rempli sa mission.

Quand je pense que j'ai franchi la redoutable enceinte et que je suis encore en vie, je n'ose plus me refuser à croire que Jonas resta trois jours dans le ventre d'une baleine !

Comment ai-je pu, vêtu à l'européenne, passer inaperçu ?

quelles préoccupations m'absorbaient au point de m'empêcher de remarquer les gros madriers barrant les rues aboutissant à la mosquée de Moulaye Idris ? Je ne sais. Ce qui est sûr, c'est qu'un beau matin, vers dix heures, je me suis trouvé devant un portail auréolé d'un plein cintre et orné d'arabesques d'une blancheur éclatante.

Mon guide, un grand nègre africain, entre par ce portail. Je le suis sans méfiance et j'arrive dans une cours pavée de carreaux vernis. Devant moi se dresse un pavillon carré revêtu de tuiles vertes. Je distingue des draperies, des étendards, des Arabes en prière. Les tuiles vertes flamboient. Je les reconnais, me rappelant qu'on me les a montrées de loin. Je comprends seulement alors le danger que je cours et, faisant signe à mon guide, je m'empresse de rebrousser chemin. Trop tard ! Une clameur s'élève : « Un chrétien au tombeau de Moulaye Idris ! Un chrétien au tombeau de Moulaye Idris ! » En moins de temps que je n'en mets à vous le dire, nous sommes enveloppés d'énergumènes qui gesticulent, vocifèrent, nous bousculent, nous couvrent de crachats. On nous pousse, on nous jette dehors. Mon guide essaye de s'expliquer. Vains efforts ! Les coups pleuvent sur lui. Sortis de leurs boutiques, les marchands nous maudissent, se démènent, ameutent tout le quartier. Cependant le guide ne se déconcerte pas ; il fait face à l'orage et parvient à dominer le tumulte. Il se confond en excuses, s'humilie...

Que va-t-il advenir ? Je suis fort anxieux.

Par bonheur, un indigène protégé anglais, qui me connaît, vient à mon aide, plaide ma cause. Il déclare qu'il n'y a qu'un coupable, le guide ; que je suis un ami des musulmans et que jamais je n'eus l'intention de les blesser dans leurs croyances. Bref, mon avocat est si éloquent qu'après quelques nouveaux coups de bâton assénés sur l'échine de mon pauvre guide, on me laisse partir.

Tout Fez s'émut de cette aventure. Les Marocains se tiennent, plus qu'ils n'en ont l'air, au courant des nouvelles. Ils savent ce qui se passe chez eux et aussi les rapports des puissances européennes entre elles, leurs forces, leurs rivalités.

Dans ce récit, je n'ai déjà que trop parlé de moi, et cependant, pour être exact et complet, je dois encore relater un incident où ma vie fut de nouveau en péril.

Je m'apprêtais à prendre, avec mon kodak, un paysage qui m'avait plu. J'avais la main sur le déclic quand j'aperçus, dissimulé derrière un buisson, un Arabe qui me couchait en joue. Une seconde je songeai à riposter à ce fanatique en braquant mon appareil sur lui. C'eût été crâne. Mais je ne suivis pas mon premier mouvement. L'instinct de la conservation fut le plus fort. Je descendis du tas de sacs d'orge sur lequel je m'étais hissé et

entrai dans le gourbi voisin, tranquillement, comme si rien d'anormal ne s'était produit.

Ma conclusion est que nous ne sommes pas aimés au Maroc ; que la masse des sujets du sultan est nettement hostile à toute civilisation, toujours prête à se révolter contre les réformes et les améliorations proposées par les étrangers. Tout reste donc à faire dans cette fertile et riche contrée, où il n'existe ni sécurité, ni voies ferrées, ni routes carrossables, ni ponts (à part deux ou trois). Mais comme le faisait récemment remarquer notre illustre concitoyen M. Eugène Etienne, « en terre musulmane, il faut se garder de toute précipitation et de toute impatience. » La création d'écoles, l'envoi de médecins, l'organisation des œuvres d'assistance et de prévoyance, voilà par où il importe de commencer.

Nous devrions aussi nous préoccuper de mieux assurer la défense de nos intérêts commerciaux par un choix plus judicieux et le changement moins fréquent des diplomates et agents chargés de représenter la France. J'ai rapporté l'impression que les fonctionnaires anglais et allemands sont plus pratiques que les nôtres, s'entendent mieux que les nôtres à faire valoir, dans l'empire chérifien, les produits et la force de leurs nations.

— Vous avez eu raison, dis-je en riant à M. M***, de renoncer à vous payer la tête de votre Marocain. Qui sait ? Armé comme il l'était, il eût été capable de vous envoyer faire un tour dans l'autre monde, ce qui nous aurait privés du plaisir de vous entendre raconter votre intéressant voyage.

— Tout le plaisir a été pour moi, répondit M. M***. Quoi de plus agréable, en effet, que de pouvoir, sans crainte ni réticence, confier à des amis éprouvés ses impressions et ses souvenirs !

Il se tut. La nuit était tombée. Dans le ciel piqué d'étoiles, la lune, douce et sereine, montait. Nous nous séparâmes après nous être serré la main et rentrâmes chacun chez nous. Je mis longtemps à m'endormir, me remémorant le récit de notre ami ; et, comme ce récit avait fait naître en moi le désir d'étudier la question marocaine, j'ai pensé qu'en le reproduisant, je contribuerais peut-être, moi aussi, à éveiller chez d'autres le même désir. C'est la raison d'être et l'excuse de ces pages. J'ose espérer que le lecteur voudra bien n'y voir que l'intention, la bonne volonté et que, par suite, il me fera bénéficier de toute son indulgence.

EDOUARD RENARD.

Oran, le 30 août 1906.

BIBLIOGRAPHIE

Edmond Destaing : ***Un saint musulman au XVe siècle, Sidi Mhammed el Haouwari.*** 1 volume in-8°. — Paris, Imprimerie nationale, 1907.

Cet ouvrage qui intéresse particulièrement la région oranaise est une étude sur un célèbre personnage religieux du xve siècle. Comme son nom l'indique, Sidi el Haouwari était originaire de la tribu des Haouwara et paraît avoir appartenu à une des plus influentes familles de ce groupe ethnique. Son père lui fit donner une éducation soignée, comme il convenait à un descendant des nobles chérifs. Dès qu'il fut grand, Sidi el Haouwari entreprit de nombreux voyages pour parfaire ses études et finit par s'installer à Fez. Là, il suivit les leçons des plus célèbres docteurs de son temps. Ses études terminées, il revint dans son pays et se fixa à Oran. Ses vastes connaissances, sa piété, les prodiges qu'il opérait, ne tardèrent pas à lui donner une influence énorme dans toute la région ; les souverains eux-mêmes durent compter avec cette influence. Il mourut à Oran où son tombeau(1) est encore fort vénéré de nos jours par les indigènes de tout le département.

On ne saurait trop féliciter M. Destaing du parti qu'il a tiré de ses sources, fort complètes, et de la manière dont il les a discutées ; surtout d'avoir mis en lumière le caractère de son personnage, le rôle qu'il a joué, le cachet local de ses miracles. Mais, à notre avis, le plus grand mérite de ce travail est d'avoir donné la monographie complète d'un personnage religieux important, qui précède immédiatement le grand mouvement politico-religieux occasionné par les confréries musulmanes sous l'impulsion d'El Djazouli. Si ce travail était suivi de quelques autres monographies du même genre, portant sur des saints de cette même époque et de différents pays du Maghreb, cela permettrait de

---

(1) « Ce tombeau se trouve dans la rue du Vieux-Château, à Oran. Il n'offre rien de particulier. Une porte basse donne accès dans une construction à base carrée (5 m. × 5 m.) surmontée d'une coupole. Au milieu de la pièce, sur le tombeau du saint, se dresse un cénotaphe en bois, fabriqué tout récemment. Quelques drapeaux, des gravures représentant Bourakh, la monture du Prophète, garnissent les murs blanchis à la chaux. Des lampes, un lustre, des boules de verre sont suspendus sous la coupole. Çà et là quelques ex-voto (cierges, œufs d'autruche), quelques tapis, des pièces d'étoffe recouvrant le cénotaphe, et c'est tout. La mosquée d'El Haouwari, voisine de la qoubba, est occupée par les bureaux de l'Intendance. Du haut de son minaret qui, par sa forme, rappelle ceux des mosquées de Tlemcen, on n'appelle plus les fidèles à la prière ; l'iman Si Daoud la récite dans l'étroite qoubba, seule partie de l'édifice réservée au culte musulman. » Edmond Destaing, ouvrage cité. p. 44.

déterminer à peu près sûrement les innovations introduites au seizième siècle par les confréries dans les croyances populaires des adeptes de l Islam. Nous connaissons, en effet, par certains ouvrages, les doctrines de ces confréries, mais nous ignorons une grande partie des sources de ces doctrines, presque toutes celles de ces personnages religieux, véritables marabouts, qui les ont précédées.

A. COUR.

Mohammed ben Cheneb : ***Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb*** (tomes XXX, XXXI et XXXII des Publications de l'Ecole des Lettres d'Alger) 3 volumes in-8°. — Paris, Leroux, 1905 et 1906.

« Les proverbes sont la sagesse des nations. » M. Ben Cheneb le dit dans sa préface après bien d'autres et avec autant de raison. Dans chaque pays, en effet, pendant une certaine période, tout l'enseignement moral et intellectuel a été condensé dans les proverbes. Usages, mœurs, coutumes, pratiques agricoles même, tout est représenté par eux ; on comprend donc de quel secours ils peuvent être pour l'histoire sociale de l'humanité pendant la période à laquelle ils se rapportent. Or cette période dure encore pour l'Afrique du Nord et M. Ben Cheneb nous a rendu un très grand service en les recueillant.

M. Ben Cheneb a fait encore mieux par la bibliographie de ses « proverbes ». Une telle bibliographie, surtout chez les peuples orientaux, est considérable. Notre auteur n'a pas été rebuté par un tel travail ; pour contrôler l'origine de ses proverbes, il a dépouillé plus de *cent vingt* ouvrages divers dont il donne la liste (t. I. pp. V-XIV). Ce travail est ainsi devenu, quoique n'ayant pour but que les proverbes algériens, en quelque sorte une encyclopédie des proverbes de l'Afrique du Nord.

On pourrait reprocher à M. Ben Cheneb de n'avoir pas suivi la classification usuelle (en Europe) en proverbes généraux et proverbes particuliers (à caractère local ou corporatif). On aurait aussi aimé voir groupés tous les proverbes paraissant d'origine exclusivement berbère. Il ne faut pas oublier cependant que ce livre est un recueil de proverbes en *langue arabe* et que, avec une autre classification, pour faciliter les recherches, une bonne table eût été nécessaire. Le classement par ordre alphabétique a évidemment l'avantage de supprimer ce dernier travail, de ne pas augmenter le volume de l'ouvrage et de rendre chaque fascicule immédiatement utilisable sans compliquer les recherches.

Dans le deuxième fascicule de l'ouvrage, l'auteur a compulsé de nouveaux matériaux (notamment le manuel de M. Desparmet, etc.).

Dans le troisième fascicule, un supplément, qui augmente le nombre des proverbes déjà recueillis de plus d'un millier, se rapporte presque exclusivement au folk-lore algérien. Ici la bibliographie est moins abondante car ces derniers proverbes semblent être nés du terroir. A noter aussi quelques proverbes spécialement marocains.

M. Ben Cheneb n'a pas manqué d'indiquer l'origine locale de ses proverbes en tête de chaque numéro. Il les a fait suivre, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, des proverbes analogues recueillis dans les auteurs orientaux. Cela permet d'en suivre facilement les transformations.

Félicitons-le du souci qu'il apporte à être complet. Nul doute que ce recueil, le plus important que nous ayons jusqu'ici sur la matière, ne soit d'une très grande utilité pour le sociologue, le folkloriste, pour tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent des proverbes de l'Algérie et du Maghreb.

A. C.

PROCÈS-VERBAL

de la réunion mensuelle du Comité Administratif

de la " Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran "

SÉANCE DU COMITÉ DU 1er JUILLET 1907

Le lundi, 1er juillet 1907, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité Administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le local de la dite Société, 7, rue Schneider, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Doumergue, Pock, Tournier, Koch,** l'abbé **Fabre, Engel,** Dr **Bassompierre, Dangles, Déchaud, Girod,** de **Malaussène** et **Sandras.**

S'étaient fait excuser : MM. **Gillot, Barthélemy, Carabin, Jullian, Pousseur, René Leclerc** et **Flahault.**

Étaient absents : MM. **Pellet, Rocchisani, Rongier** et **Roux-Fraissineng.**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Sont admis comme membres titulaires :

M. **Derrien Louis**, chimiste, à Oran.

M. **Lachaud Eugène**, propriétaire, à Oran,

présentés à la séance du Comité du 3 juin dernier.

M. **Saulgeot**, propriétaire, à Oran, présenté par MM. Gasser et Bassompierre.

Sont acceptées les démissions de MM. **Millière** et **Pinguet.**

Le Comité décide que des démarches seront faites auprès de M. le Ministre de la Guerre, afin de compléter les collections cartographiques de la Société.

Le Comité décide que durant les vacances, le Bureau de la Société restera chargé de l'expédition des affaires urgentes et fixe au premier lundi d'octobre prochain sa séance de rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures du soir.

Le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

ÉTUDE SUR LES ÉTABLISSEMENTS ROMAINS

du Bas-Chélif, de la Mina, de l'Oued-Hillil et de l'Oued-el-Abd

---

Je dédie cette étude à la mémoire du regretté commandant Demaëght.

Ce savant et infatigable chercheur a fixé les principales étapes de l'occupation romaine de notre région. Mais son œuvre n'est pas achevée ; il reste à identifier un grand nombre de stations et à éclaircir bien des points obscurs de l'histoire.

Mon étude a un double but :

1° De résumer les connaissances archéologiques acquises jusqu'à ce jour pour éviter à mes concitoyens des recherches longues et pénibles ;

2° D'apporter une humble contribution qui aidera à compléter l'œuvre du maître

Sans appareil d'érudition ou même de science, mon travail est destiné à propager le culte du passé et à faciliter à tous les études complémentaires sur l'histoire du pays qui est devenu notre seconde patrie.

Relizane, le 1er février 1907.

J. RUFER.

Etude sur les établissements romains du Bas-Chélif, de la Mina, de l'Oued-Hillil et de l'Oued-el-Abd.

CHAPITRE Ier

Origine de l'occupation romaine

L'histoire nous apprend que les Phéniciens avaient établi de nombreux comptoirs sur la côte de la Maurétanie. Ces établissements se transformèrent peu à peu en villes industrielles et commerçantes et se donnèrent des organisations municipales. Après la mort de Bogud III, l'an 33 avant J.-C., plusieurs des villes de la côte furent annexées à l'empire romain. Tel fut le cas de *Tingis* (Tanger), peut-être aussi de *Portus Magnus* (Saint-Leu) et de *Quiza* (Pont-du-Chélif).

Sous le règne de Juba II et de son fils Ptolémée, la population romaine s'établit en nombre dans tous les postes du littoral. Ces princes maures, élevés et instruits à Rome, semblent avoir encouragé et favorisé la pénétration pacifique, mais l'élément romain ne put se maintenir dans l'intérieur du pays. Les tribus indigènes du Tell vivaient dans une indépendance presque complète et les sauvages Gétules du sud ne savaient respecter ni les biens ni la vie des étrangers.

Ptolémée se trouva même menacé dans sa capitale *Jol* (plus tard *Césarea*, aujourd'hui Cherchell) pendant la fameuse prise d'armes de Tagfarinas.

Il y a lieu de supposer que les légions romaines n'apparurent dans notre région qu'après la mort de Ptolémée (an 39 de notre ère). Aedemon, affranchi de ce roi, sous prétexte de venger l'assassinat de son maître, leva alors l'étendard de la révolte.

La guerre dura deux ans. Pour obtenir la pacification du pays et garantir la sécurité des villes du littoral, les Romains élevèrent une série de forts dans le centre du Tell. C'est donc

vers l'an 40 qu'il faut placer la création de *Ballene Præsidium* (L'Hillil), *Mina* (Relizane) et *Gadaum Castra* (Saint-Aimé ou Inkermann).

Ces premiers établissements de notre région étaient purement militaires. Ils s'élevaient cependant dans des vallons fertiles déjà mis en culture par les indigènes. Souvent, ils étaient bâtis sur les emplacements de stations maures. C'était le cas du *castellum de Mina*. En y pratiquant des fouilles, nous avons mis à jour des poteries très anciennes et des outils en pierre.

On commettrait une grande erreur en admettant que le colon romain ait suivi de près le soldat romain. L'œuvre de la colonisation de nos prédécesseurs a été, au contraire, excessivement lente ; les colonies sont venues s'ajouter bien tardivement aux premiers postes militaires de l'intérieur.

Les médailles de Vespasien, de Titus, de Domitien, de Nerva et de Trajan, assez communes sur le littoral et même dans quelques postes de l'intérieur du département de Constantine, sont absolument introuvables dans la vallée de la Mina. Les plus anciennes pièces, que nous avons recueillies pendant vingt ans de recherche, sont celles d'Adrien (117-138 de J.-C.) et celles d'Antonin le Pieux (138-161 de J.-C.)

Sous les règnes de ces deux empereurs, la main-d'œuvre militaire avait déjà ouvert des voies de communication, capté les sources, établi les conduites d'eau et peut-être aussi construit les premiers barrages pour l'irrigation des terres cultivables. La sécurité de l'intérieur devait encore laisser à désirer, mais, à l'abri des postes militaires, la colonisation pouvait s'étendre progressivement.

Jusqu'à cette époque, les postes militaires de l'intérieur ne devaient être autre chose que des camps retranchés, avec des tours en maçonnerie. Ces camps se transformèrent en villes auxquelles venaient s'ajouter de véritables villages de colons.

Peu à peu, des colons hardis et entreprenants dépassèrent la ligne des postes romains et, remontant les vallées, ils allèrent créer de nouveaux établissements en plein pays indigène.

La protection de ces établissements nécessita la création d'une nouvelle ligne de défense. L'Oued-Berbour vit alors naître le poste de Timsiouin (*Lucu*) ; la plaine d'Eghris fut protégée par le fort de Benian (*Ala Miliaria*) ; à Tagremaret,

sur l'Oued-el-Abd, se forma le camp de Caputurbs (ville avancée). L'entrée de la vallée de la Haute-Mina était défendue par des postes nombreux dont nous retrouvons les ruines sur la Medroussa, à Tadgdempt, Tiaret et même à Aïn-Sbiba, au sud de Frendah.

A quelle époque remonte la création de cette deuxième ligne de défense ?

Les monnaies antiques recueillies par nous dans les divers postes sont des règnes d'Alexandre Sévère (222-235 de J.-C.) et de Gordien III (238-244). M. Lapaine, pendant les fouilles exécutées par lui à Lucu, a cependant trouvé un Commode (180-192 de J.-C.)

Passons en vue les inscriptions assez nombreuses relevées sur les divers points :

Les bornes milliaires découvertes à l'est de Lucu portent des dédicaces à Septime Sévère (197-211 de J.-C.)

Les bornes milliaires de l'Oued-Fergoug sont du règne de Gordien III (239).

La borne milliaire trouvée au col de Tizi est de l'année 244, première du règne de Philippe.

Un monument votif trouvé à Frendah fut élevé par Livineius, procurator, à Gordien III et date de 242, année de son triomphe.

Les bornes milliaires de Tagremaret sont de dates variables. Celle qui mentionne le nom de KAPVTVRBE appartient au règne de Maximus le jeune (CAIVS JVLIVS VERVS MAXIMVS, 235-238). La deuxième, trouvée sur la route de Tagremaret à Frendah, mentionne le nom de Quintillus (IMP. CAES. M. AVRELIO CLAVDIO QVINTILLO). Nous savons que cet empereur a régné en l'an 270, pendant 17 à 20 jours seulement. On se demande comment, pendant ce court délai, la cohors II Breucorum a pu lui graver une dédicace.

Une troisième borne, trouvée sur le même emplacement que la précédente, appartient au règne de Carus (282-283 de J.-C.)

L'inscription d'Aïn-Sarb qui relate les noms de la femme et du fils de Philippe, date de 247-249.

Nous voilà donc à peu près renseignés sur l'antiquité des postes de la seconde ligne de défense. Aucune médaille, aucune inscription n'est antérieure au règne de Commode ;

la création des postes qui nous occupent doit donc remonter à la fin du IIe siècle de notre ère. [1]

La colonisation romaine, par suite de l'établissement des postes du sud, pouvait se développer librement, mais a-t-elle bien atteint toute l'importance que les auteurs anciens et modernes veulent bien lui attribuer ?

On est d'abord frappé de l'absence totale de vestiges romains entre Port aux-Poules et Quiza, c'est-à-dire entre la Macta et le Chélif. [2] Ce vaste ruban littoralien a dû être habité par des populations tranquilles et soumises que l'on n'avait pas besoin de surveiller de près et auxquelles on avait laissé l'entière jouissance de leurs terres.

Entre Quiza et Arsenaria on ne trouve que deux postes de peu d'importance. Le premier est situé sur la pointe d'Ouillis, le deuxième au Kef-Asfer, à droite de l'embouchure de l'Oued-el-Abid. Dans l'intérieur du Dahra et principalement chez les Mediouna, les vestiges sont plus nombreux. A l'ouest de Renault, sur la route qui conduit à Cassaigne, devait s'élever une véritable colonie romaine. Tout le pays est d'ailleurs parsemé de ruines de peu d'importance, appartenant probablement aux IVe et Ve siècles. On dirait que la population romaine, chassée de la vallée du Chélif pendant les guerres maures, est allée se réfugier dans ces montagnes où elle a fait un dernier effort infructueux pour se maintenir.

Le vaste pays des Flittas, à l'est et au sud de Relizane, est très pauvre en vestiges romains. Nous y trouvons bien, par ci, par là, les restes d'un castellum, d'un camp ou même d'un latifondium fortifié, mais nulle trace de véritables colonies.

La colonisation romaine n'a donc que rarement dépassé les vallons et les grandes plaines irrigables et c'est ici seulement qu'elle a atteint une véritable importance.

---

(1) Le nº 1124 des inscriptions inédites de la province d'Oran, publié par M. Demaëght, attribue à Commode la construction des nouvelles bourgades de la Maurétanie Césarienne (*burgis novis provincia munitami*).

(2) Cette région contient aujourd'hui 18 centres français, qui sont : La Stidia, Noisy-les-Bains, Fornaka, Rivoli, Ouréa, Mazagran, Mostaganem, Karouba, Bouguirat, Sirat, Blad-Touaria, Aïn-Sidi-Chérif, Aboukir, Pélissier, Tounin, Bellecôte, Aïn-Tédelès et Bellevue (Sourk-el-Mitou).

CHAPITRE II

Les colonies du Bas-Chélif

1° QUIZA

Nous devons jeter un rapide coup d'œil sur les colonies du Bas-Chélif auxquelles se rattachaient tous les établissements de la Mina, de l'Oued-Hillil et de l'Oued-el-Abd.

Nous trouvons d'abord, à 7 kilomètres de la mer, à 4 kilomètres en aval du village français de Pont-du-Chélif, sur la rive droite du fleuve, les ruines d'une des villes les plus importantes de la Maurétanie Césarienne.

Ptolémée donnait à cette cité antique le nom de *Kouïza*. Il la place entre Portus Magnus et un autre mouillage appelé *Théon-Limen*. Nous savons que Portus Magnus se trouvait sur l'emplacement du vieux Arzew (Saint-Leu), mais nous ignorons à quel mouillage il faut appliquer le nom de Théon-Limen. Nous pensons cependant qu'il s'agit ici du Kef-Asfer, près de l'embouchure de l'Oued-el-Abid, peut-être même de l'établissement romain dont on retrouve les ruines sur la pointe d'Ouillis, à 3 kilomètres du Cap Ivy.

Pline l'Ancien cite aussi la ville du Bas-Chélif. Il lui donne le nom de *Quiza Xenitana Peregrinorum Oppidum*.

L'itinéraire d'Antonin la désigne sous le nom de *Quiza Municipium*.

L'inscription d'Honoratus la nomme *Respublica Quizentium*.

Possidius enfin lui donne le nom de *Quida Colonia*.

El-Bekri parle encore de Quiza sous le nom d'*El-Ghozza*, ville du littoral à deux lieues de la mer, où les Gênois et Vénitiens venaient faire leurs échanges de marchandises avec les habitants du pays.

La fondation de Quiza doit être attribuée aux Phéniciens qui, comme nous l'avons indiqué, avaient établi de nombreux comptoirs sur la côte de la Maurétanie.

Du temps de Pline l'Ancien, c'est-à-dire vers le milieu du premier siècle de notre ère, Quiza était une ville fortifiée, habitée par des étrangers, ainsi que l'indique le nom que lui donne le célèbre naturaliste romain.

Lorsque l'itinéraire d'Antonin fut rédigé, Quiza avait déjà reçu le droit de cité ; elle était municipe, c'est-à-dire que ses habitants jouissaient de tous les avantages accordés aux citoyens romains.

Cette grande et belle cité formait alors la capitale d'une vaste région qui s'étendait de la mer aux Hauts-Plateaux. Elle était non seulement l'entrepôt du commerce de toute la vallée du Bas-Chélif et d'une partie du Dahra, mais encore de toutes les colonies qui s'étaient peu à peu établies sur l'Oued-Hillil, la Mina, la Djidiouia et le Riou.

C'est à Quiza aussi que devaient se former et se ravitailler les troupes qui ont occupé les postes de l'intérieur.

Caius Julius Honoratus, dont on a publié l'épitaphe gravée à la mémoire de son fils, était *princeps patriae suae, dispunctor Reipublicae Quizentium et curator patronus provinciae.* (1)

Cette ville commerciale et cette place d'armes de premier ordre était elle-même située au centre d'une vaste colonie agricole qui s'étendait de l'embouchure du Chélif jusqu'au confluent de l'Oued-Derdousse. A juger d'après les nombreuses maisons de plaisance ou de latifondia dont nous retrouvons encore les ruines, toute la vallée du Bas-Chélif, avec ses côteaux, devait alors former un seul et vaste jardin.

Quiza était de bonne heure le siège d'un évêché ; l'histoire nous a conservé le nom de deux de ses prélats : Priscus et Tibérianus. Le premier assista au concile de Carthage, en 411. Le second fut déporté en 484 par le roi vandale Hunéric parce qu'il refusait de se rallier à l'arianisme que professaient les nouveaux conquérants.

Nous voyons donc que Quiza a survécu à l'invasion vandale puisqu'elle avait encore un évêque en l'an 484, mais son importance politique était détruite, la vie allait s'y éteindre progressivement.

Les peuplades indigènes qui suivaient d'abord les hordes vandales pour briser le joug que les Romains leur avaient imposé, ne tardèrent pas à se révolter contre les nouveaux

(1) C. P. de Lessert. *Les assemblées provinciales et le culte provincial.*

arrivants et pendant un siècle une véritable guerre d'extermination désola l'Afrique du Nord.

Après l'arrivée de Belisaire (533), Quiza ne put se relever de sa décadence. Désormais, ville ouverte, sans organisation municipale, obéissant probablement à un chef maure, elle n'avait aucune défense à opposer aux envahisseurs arabes.

Pendant le onzième siècle, du temps d'El Bekri, Quiza était encore le sahel de Tihert (Tiaret).

Depuis cette époque, l'ancienne capitale du Chélif n'est plus citée par l'histoire.

Un nombre très restreint d'épigraphes de l'ancienne Quiza a pu être publié jusqu'à nos jours. Le sol, si souvent bouleversé, fut fouillé profondément par les troupes françaises qui ont retiré des ruines les matériaux pour la construction du pont du Chélif et du nouveau village. Il renferme bien encore de précieux documents pour l'histoire, mais des recherches longues et onéreuses pourraient seules les mettre à jour.

2° AÏN-SAL

En amont du Pont-du-Chélif, sur la rive droite aussi bien que sur la rive gauche du fleuve, s'échelonnent de nombreux vestiges d'habitations isolées. Sur le territoire d'Aïn-Tédelès, en aval des jardins, à Bellevue (Soukh-el-Mitou) et chez les Chelafa, nous rencontrons partout des restes de murs que la pioche n'a pu démolir et que le soc n'a encore qu'imparfaitement recouvert.

Une agglomération de vestiges plus importants et mieux conservés se trouve près d'Aïn-Sal, sur la rive droite du Chélif, à 10 kilomètres en amont du village de Pont-du-Chélif, à 4 kilomètres au nord-est de Bellevue.

Près de la source, aujourd'hui presque tarie, s'élève un pic à une trentaine de mètres au-dessus du niveau de la plaine. Ses flancs sont couverts de dalles, de débris de toutes sortes ; son sommet a conservé les fondations d'une construction importante.

Nous sommes ici sans doute en présence d'un castellum qui devait renfermer aussi un temple, comme l'indiquent les débris des colonnes cannelées que nous avons relevés.

En arrière de ce castellum, sur une étroite crête qui se profile entre deux ravins profonds, était établi tout un pagus.

Il y avait ici de nombreuses constructions en pierre de taille dont les fondations sont bien apparentes.

Cet établissement, gardé du côté de la plaine par le castellum duquel il n'était séparé que par une large dépression, creusée probablement à main d'homme, était défendu, sur ses flancs, par les deux ravins. Mais à l'amont, du côté de la montagne, on avait élevé un large mur d'ènceinte. Nous trouvons ici aussi les restes d'une porte monumentale qui semble avoir été renversée à coups de bélier.

Une vaste nécropole, déjà fouillée en tous sens, s'étend sur le plateau à l'est de la ville. Nous voyons ici les restes de monuments assez importants, mais sans sculpture. Des sarcophages en pierre de taille y ont été enlevés par des colons de Bellevue et d'Aïn-Tédelès pour servir d'abreuvoirs.

Nous n'avons retrouvé aucune des épitaphes qui nous avaient été signalées par les habitants du pays.

Il nous échappe donc tout de ce poste ; son histoire et son nom. C'était cependant le centre d'une grande colonie, admirablement situé à l'extrémité aval de la belle plaine des Achasta. Nous ne doutons pas que, comme Quiza, il devait être le siège d'un évêché. Il est donc probablement compris parmi les colonies de la Maurétanie Césarienne dont Morcelli nous donne la longue nomenclature.

Les destinées du poste d'Aïn-Sal devaient être les mêmes que celles de Quiza Le pagus fut saccagé avant l'invasion vandale. Nous n'y avons, en effet, retrouvé aucune trace de construction de la basse époque.

Nous ne doutons pas que des fouilles pratiquées intelligemment pourraient donner sur ce point un résultat heureux. Comme nous l'avons dit, les ruines sont relativement assez bien conservées et le propriétaire actuel du sol défend d'en enlever la pierre de taille.

En amont d'Aïn-Sal, nous trouvons encore les vestiges de nombreuses constructions isolées. Mais au fur et à mesure que la vallée se rétrécit et que les bonnes terres cultivables viennent à manquer, les traces de l'occupation romaine sont plus rares et finissent finalement par disparaître jusqu'au confluent de la Mina.

CHAPITRE III

Postes et Colonies de la Basse-Mina

1° POSTE MILITAIRE AU CONFLUENT DE LA MINA

Le premier poste romain de la vallée de la Mina et certainement aussi le plus ancien, se trouvait au confluent même de la rivière, sur la rive gauche du Chélif. Il occupait un petit contrefort du massif montagneux, à une centaine de mètres seulement du point de réunion des deux rivières.

Les murs d'enceinte du poste sont encore parfaitement visibles. Ils forment un rectangle d'une surface de vingt-cinq ares. L'angle N.-E. seulement était muni d'une tour carrée de quatre mètres de côté. L'intérieur du poste n'a conservé les fondations d'aucune construction, mais nous y trouvons de gros blocs de pierre qui semblent avoir été roulés sur ce faible réduit du haut de la montagne contre laquelle il s'appuyait.

Le sol est aussi jonché de pierres grossièrement taillées et de débris de poterie. Ni monnaies, ni inscriptions n'ont été retrouvées sur ce point.

Au pied du poste, dans le lit même de la Mina, jaillit une forte source d'eau claire et fraîche. La garnison du poste n'était donc pas réduite à boire l'eau souvent boueuse et toujours malsaine des rivières.

Les Romains n'ont laissé aucune trace de colonisation dans les environs. La rive gauche de la Mina est d'ailleurs fort ravinée et la plaine qui s'étend sur l'autre rive ne pouvait donner des récoltes sans le secours des eaux d'irrigation. Les rivières sont très encaissées et à faible pente ; elles rendaient impossible la construction de barrages qui auraient pu assurer à une colonie à la fois l'existence et la prospérité.

Le poste romain qui nous occupe avait donc une importance purement stratégique. Peut-être lui avait-on assigné primitivement la mission de barrer l'entrée des gorges du Chélif aux incursions des tribus non soumises et de garder ainsi les colonies du Bas-Chélif. Peut-être aussi n'a-t-il été établi que pour servir de gîte d'étape et pour défendre la jonction de la

voie romaine de la vallée du Chélif avec celle de la vallée de la Mina.

Suivant Ibn-Hancal[1], ce poste aurait porté le nom de *Castellum Tingitanum*. Il est inutile d'insister sur cette affirmation ; il est démontré aujourd'hui que le *Fort tingitane* ne se trouvait point au confluent de la Mina et du Chélif, mais bien sur l'emplacement d'Orléansville.

2° MINA

A 2 kilomètres 500 au sud de Relizane, sur une colline qui se détache du massif montagneux des Flittas et qui vient mourir presque au bord de la Mina, nous trouvons les ruines d'une grande ville romaine.

L'extrémité de la colline est séparée par une dépression naturelle du sol qui donne passage à la fois au chemin de fer de Mostaganem à Tiaret et à la route de grande communication de Relizane à Fortassa. Elle forme donc une hauteur isolée sur laquelle nous trouvons la koubba Sidi Abd-el-Kader M'ta Hardj M'gane.

C'est sur cette hauteur que les Romains ont fondé le premier établissement militaire de notre région. Il se composait d'une tour carrée à laquelle venaient s'appuyer d'importantes constructions, dont il nous reste quelques fondations et une citerne voûtée assez bien conservée. (Pl. II).

Mais cet emplacement ne présentait pas une surface assez considérable pour recevoir les colons qui suivaient les troupes. Déjà à l'époque où Mina est devenue le siège d'une garnison importante, un nouveau camp se forma sur la colline voisine, à gauche de la ligne de chemin de fer. Ce camp devait se transformer rapidement en oppidum.

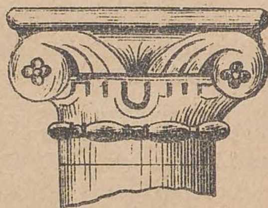
Il s'étendait sur une surface d'environ dix hectares. Sa position peu élevée au dessus du niveau de la plaine rendait indispensable la construction de tours avancées au pied de la colline. En arrière de ces tours se profilait un fort mur d'enceinte muni de bastions ou d'une seconde ligne de tours. A l'ouest et au nord, les fondations des fortifications ont disparu sous d'autres vestiges moins anciens, mais au sud et à l'est, elles sont encore bien apparentes. A l'est, suivant la

(1) Ibn-Hancal. *Description de l'Afrique du Nord*, trad. par le baron de Glanes.

ligne des murs d'enceinte, s'ouvre une nouvelle dépression du sol, probablement creusée à main d'homme, qui isolait complètement l'oppidum de la partie supérieure de la colline.

Cette place forte devait renfermer d'importantes et belles constructions en pierre de taille de grand appareil. Malheureusement les ruines ont servi, pendant quarante ans, de carrière à tous les constructeurs de Relizane, et presque toute la belle pierre qu'elles renfermaient est aujourd'hui enlevée. Une grande partie des premières maisons de Relizane est construite avec des matériaux romains ; le socle de l'église est tout entièrement en pierre de taille provenant de l'antique Mina.

De tous les ornements architecturaux que l'ancien oppidum renfermait, il ne nous reste plus qu'un chapiteau que nous avons fait conserver à la mairie de Relizane et dont nous donnons un croquis.



Quelques inscriptions sans valeur historique ont échappé au vandalisme moderne. Elles proviennent de la vaste nécropole qui s'étendait entre le castellum primitif et l'oppidum. Trois de ces épigraphes ont été publiées par M. Demaëght dans le *Bulletin des Antiquités Africaines* (nos 348, 349 et 1222).

En franchissant le fossé d'enceinte de l'oppidum, sur l'emplacement d'une ancienne porte, rasée jusqu'au sol, nous arrivons sur un vaste champ de ruines qui portait les habitations de la population agricole et industrielle. Ce quartier s'étend, en suivant la crête de la colline, à droite et à gauche d'une conduite d'eau maçonnée, à ciel ouvert ; il a une longueur de sept cents mètres. Nous trouvons d'abord une série de substructions plus ou moins importantes. Près de la ferme

Chétrit, un massif de fondations recouvert des débris d'une grande voûte, indique l'emplacement d'une deuxième porte ou d'un arc de triomphe. En avant de ce point on ne retrouve plus que des vestiges isolés, entr'autres une cave voûtée, transformée en lieu de prière par les Indigènes.

Le travail le plus intéressant et le mieux conservé des Romains est cette belle conduite d'eau qui amenait dans l'oppidum les eaux de l'Aïn-Anseur. Sa longueur développée était de plus de vingt kilomètres. Son tracé peut encore être suivi sur le territoire de la commune mixte de Zemmora ; sur quelques points, près des sources de l'Oued-el-Anseur, l'admirable aqueduc est entièrement conservé.

Nous trouvons sur son passage quelques vestiges de fermes ou de petits postes militaires. Près de la vallée de l'Oued-el-Anseur, un champ de ruines plus important marque l'emplacement d'un camp ou d'un pagus. Un peu en aval, près des sources basses de l'Oued-el-Anseur, à gauche du chemin vicinal de Zemmora aux Hamadena, s'élevait une ferme fortifiée, véritable résidence seigneuriale, autour de laquelle étaient groupées de petites habitations d'ouvriers agricoles.

La conduite d'eau était donc gardée sur tout son parcours. Nous n'avons pas trouvé de traces de grands réservoirs maçonnés, mais dans le voisinage des points habités et surtout dans la traverse du faubourg de Mina, on voit encore, sur la conduite, une série de petits puisards cylindriques. Tous ces ouvrages fonctionnaient encore à la fin du v[e] et au commencement du vi[e] siècle de notre ère. Ainsi que nous le verrons par la suite, la même conduite d'eau alimentait, longtemps après la destruction de la ville, une église chrétienne de l'époque vandale.

La colonie romaine était gardée par quelques forts détachés. Au nord, sur l'emplacement actuel du fortin de Relizane, se trouvait une importante construction. Les Arabes y élevèrent la koubba *Abd-el-Kader Relizane*, qui devait à son tour disparaître au moment de la construction du fortin français. Le vaste cimetière musulman qui couvre la hauteur est encore parsemé de matériaux romains ; presque toutes les tombes sont recouvertes de dalles en grès rouge ou en blocs de béton.

Au sud, après avoir franchi l'Oued-Khelloug, sur la crête qui s'avance dans la plaine jusqu'aux bords de la Mina, nous

rencontrons d'autres vestiges d'un ancien castellum. Ce poste, implanté sur la route qui montait de Mina à Fortassa, devait garder en même temps les travaux hydrauliques que les Romains avaient établis pour l'irrigation de leurs terres. Ici encore, nous trouvons une koubba et un vaste cimetière musulman.

Presque en face, sur la rive gauche de la Mina, sur une crête qui longe le lit de l'Oued-Malah et qui se termine à pic du côté de la plaine, près du confluent, s'élève une autre koubba vouée à Sidi Abd-el-Kader.

Conduit par la remarque que nous avions faite que tous les emplacements des établissements romains importants de cette région étaient aujourd'hui occupés par des tombeaux arabes, nous avons franchi la Mina.

La crête qui porte la koubba, inaccessible du côté de l'Oued-Malah, terminée à pic, comme nous l'avons dit, du côté de la plaine, présente au nord une pente plus douce. Nous y trouvons les fondations de grandes tours qui avaient certainement été reliées entre elles par un mur d'enceinte. Mais ici tout est rasé jusqu'au sol ; les matériaux qui composaient les anciennes constructions sont passés sur les tombes indigènes ou ont été roulés dans la plaine. Sur le sommet de la crête, s'appuyant contre la koubba qui occupe certainement aussi l'emplacement d'une ancienne tour, se trouve une longue série de petites constructions à une seule pièce, en maçonnerie ordinaire. La crête est coupée en amont par un fossé et un mur d'enceinte.

On pourrait d'abord admettre que l'on se trouve ici en présence d'un simple camp militaire. Mais les traces d'une occupation longue et permanente, les vestiges d'habitations agricoles parsemés sur tous les mamelons bordant la plaine, nous font conclure que le camp s'était transformé en *pagus* (petit bourg) et qu'il contenait, si non à l'origine, du moins en dernier lieu, des colons et des artisans.

Nous ne voulons pas aller plus loin dans nos conclusions. Dans un pays où presque toutes les inscriptions trouvées ont été détruites et où jamais personne ne s'est occupé sérieusement de recherches archéologiques, les hypothèses trop hasardeuses doivent être évitées. Nous laissons donc à l'avenir le soin de définir si le pagus de l'Oued-Malah dépendait de Mina ou s'il formait un établissement indépendant.

L'ensemble des ruines que nous avons relatées ne nous donnerait qu'une idée imparfaite de l'importance et de l'étendue de le colonisation de la Basse-Mina, si des vestiges d'ouvrages hydrauliques ne venaient marquer le périmètre des immenses étendues soumises à l'agriculture.

Les Romains avaient encore été témoins de la fertilité et de la prospérité que les irrigations répandaient dans l'ancienne Egypte et ils choisirent pour l'établissement de leurs colonies en Maurétanie presque exclusivement le *solum irriguum*.

La Mina avait une série de petits barrages qui permettaient l'arrosage de plus de 16,000 hectares. Le premier de ces ouvrages devait se trouver dans la région de Sidi-Mohammed-ben-Aouda. Un aqueduc jeté sur un ravin de la rive droite, à 4 kilomètres en amont de l'Oued-Khelloug, vient témoigner que les irrigations s'étendaient sur des terres qui sont aujourd'hui presque stériles.

Le deuxième barrage se trouve à 9 kilomètres en amont de Relizane, entre le confluent de l'Oued-Khelloug et la station du chemin de fer. Il y a quelques années, la vaste digue était presque entièrement debout, mais elle a été fortement entamée pendant la construction du chemin de fer.

Les eaux, impuissantes à la rompre, se sont frayé, sur la gauche, un autre passage et ont creusé un nouveau lit plus large et plus profond.

Le barrage est fait en béton composé de pierres cassées et de mortier de chaux grasse mélangée avec de la brique pilée. Les couches, de quinze à vingt centimètres d'épaisseur, sont coulées horizontalement. La largeur de la digue va en diminuant du socle au couronnement. La coupe présente les marques de plusieurs exhaussements successifs faits avec du béton de composition différente.

Ce barrage permettait l'irrigation des deux rives de la Mina jusque sur l'emplacement actuel de la ville de Relizane et certainement aussi la mise en valeur d'un vaste ruban du pays des Ouled-Souid.

Le troisième barrage romain était implanté presque en face de l'ancienne ville, au pied d'une colline isolée qui porte aujourd'hui une ferme appartenant à M. Ramonda. On ne voit plus qu'une extrémité de la digue sur la rive gauche de la Mina ; le reste a été enlevé par les eaux ou se trouve enfoui dans le sol.

Nous ne nous expliquons pas bien la destination de cet ouvrage et les services qu'il a pu rendre aux Romains. Comme nous l'avons vu, les deux rives étaient déjà irrigables par le barrage précédent. A un kilomètre en aval, un quatrième grand barrage assurait l'arrosage de la vaste plaine de la Mina.

Le barrage de la ferme Ramonda a peut-être été construit pour assurer les irrigations de la plaine pendant une réparation ou reconstruction du grand barrage. Peut-être servait-il simplement pour améliorer le passage à gué de la voie à Ballene Prœsidium (L'Hillil).

Le quatrième des grands ouvrages hydrauliques des Romains s'élevait en amont et près du Pont actuel de la route nationale nº 4 d'Oran à Alger. Les restes du canal de prise maçonné que l'on retrouve sur la rive gauche, dans la pépinière du Syndicat des Eaux, marquent bien l'emplacement du barrage primitif. Mais cet ouvrage s'est effondré avec le roc qui le supportait, peut-être peu de temps après son achèvement. Les imposants blocs de béton qui le composaient et que les eaux ne pouvaient emporter encombraient le lit de la Mina et le service des Ponts et Chaussées les fit briser au moyen de mines à la dynamite.

Pour terminer ce chapitre, il est nécessaire de dire un mot du barrage actuel. Ce n'est pas un ouvrage neuf, mais encore une œuvre qui nous a été léguée par les Romains. Pendant les XIIe et XIIIe siècles, les cultures de la plaine de la Mina étaient florissantes. Les Beni-Gheddou, venus d'Espagne, y cultivaient le riz et le coton. Ils ont créé la ville fortifiée d'*El Ratcha* (1) qui s'élevait à l'entrée de Clinchant. Nous trouvons de leur époque des aqueducs et autres ouvrages hydrauliques, mais il est certain que le barrage dont ils se servaient ne leur doit au plus qu'une simple réparation.

Lorsque les Français sont arrivés, le barrage fonctionnait encore. Les Sahari, alors établis dans la plaine de la Mina, pratiquaient les irrigations pour quelques cultures d'été.

A l'époque de la création de Relizane (1857), le Génie a restauré, consolidé et exhaussé la digue antique et un nouveau réseau de canaux assure aujourd'hui l'arrosage d'une zone de 8000 hectares.

---

(1) C'est probablement la même ville que divers auteurs désignent sous le nom d'*El-Batha* et que M. René Basset place sur le Bas-Chélif.

CHAPITRE IV

Postes et Colonies de la Haute-Mina

1° LA COLONIE DE FORTASSA

Depuis la construction du village de Fortassa (aujourd'hui Uzès-le-Duc), l'ouverture des routes et du chemin de fer, les importantes ruines romaines près du confluent de l'Oued-el-Abd et de la Mina ont été presque entièrement effacées du sol. Près de la gare, sur la rive gauche de la Mina, nous trouvons cependant les restes d'une belle construction en pierre de taille de grand appareil. Des tertres non encore fouillés recouvrent une série d'autres vestiges.

Pendant l'ouverture de la route qui conduit de la gare à Uzès-le-Duc, on a mis à jour des substructions d'une colonie agricole. Sur d'autres points, on relève de fortes couches de cendres mélangées avec des débris de toute sorte, indiquant l'emplacement d'antiques constructions en bois.

Le territoire de la colonie était en partie irrigable par les eaux de la Mina. Nous avons trouvé un barrage très bien conservé sur la rive droite de la rivière, à 4 kilomètres environ en amont de la gare. Les eaux passent aujourd'hui à côté de cet ouvrage.

Un autre barrage devait être construit sur l'Oued-el-Abd. Nous n'avons pas trouvé son emplacement.

Nous ne connaissons absolument rien sur le passé de l'antique colonie. Des inscriptions nombreuses, nous affirme-t-on, auraient été trouvées dans les ruines ; plusieurs *pierres écrites* seraient employées parmi les matériaux du nouveau pont.

La consonnance du mot de *Fortassa* pourrait nous faire conclure que le pays a conservé son ancien nom latin. Il est plus probable que le poste qui nous occupe s'appelait simplement *Forta*, mot que les Arabes ont transcrit *feurt'aça*, ce qui signifie *teigneuse*, *terre aride*.

Nous savons qu'il y avait en Maurétanie Césarienne un *prœpositus limitis fortensis* et par conséquent un centre important qui s'appelait *Forta*.

Cagnat et Delattre, se basant sur le texte qui relate qu'un *episcopus frontensis* assistait au Concile de Carthage de l'an 484, ont cru à l'existence d'une ancienne ville, *fronta* et l'ont identifiée avec Frendah.

Nous pensons que *frontensis* n'est qu'une transcription inexacte de *fortensis* ; fronta n'a pas de signification ; forta au contraire peut dériver du mot *fortax* (mur de soutènement, poste de soutien). On donna aussi le surnom de *fortensis* à une partie de la Dalmatie.

Nous réclamons donc le nom de *Forta* pour la colonie de *Fortassa*. Abstraction faite de l'analogie des noms anciens et modernes, nous devons invoquer en faveur de notre conclusion l'importance et la situation exceptionnelle de l'ancien établissement. Placé au centre du pays maure, il commandait à la fois la route de la Haute-Mina et celle de l'Oued-el-Abd ; il était le soutien de tous les postes du Sud, depuis Tagremaret jusqu'à Tiaret. C'est donc bien ici qu'il convenait de placer le siège d'un *prœpositus limitis*, qui exerçait à la fois l'autorité civile et militaire et qui dépendait directement du Gouverneur résidant à Césarea (Cherchell).

1° LES SOUAMA DE MECHERASFA

Les souama sont situées sur la berge de la Mina, près de la machine élévatoire qui alimente la gare de Mecherasfa (Prévost-Paradol). Ce sont les ruines d'un établissement très antique, bien antérieur à l'occupation romaine. Nous n'aurions pas à en parler ici, si elles n'avaient renfermé au commencement du v[e] siècle, une petite colonie chrétienne, ainsi que nous l'apprennent les nombreuses inscriptions qui y ont été relevées.

Nous reproduisons la plus intéressante de ces inscriptions ; elle est gravée sur une pierre de 1 mètre de longueur entre deux petites rosaces.

DE DI XPI VMBRIVS FELIX MAG
FECIT VOTVM REDDIDIT DO PRECA
TVR PRO SVIS PECCATIS SALVI
FICETVR AP CCCLX ET GIII

Nous voyons que cette inscription est votive ; il faut la lire suivant M. A. Héron de Villefosse [1] :

DE (*donis*) D(*e*)I ET CR(*ist*)I UMBRIUS FELIX, MAG(*ister*) FECIT ; VOTUM REDDIDIT D(*e*)O ; PRECATUR PRO SUIS PECCATIS ; SALVIFICETUR ! A(*nno*) PRO(*vinciae*) CCCLX ET VIIII.

Le magister Umbius Félix a donc élevé, suivant un vœu qu'il avait fait, une chapelle dans les anciennes ruines, en l'an 369 de l'ère provinciale, correspondant à l'année 408 de l'ère chrétienne.

Autour de cette chapelle on a relevé des épitaphes chrétiennes dont l'une date également de l'année 408. C'était l'époque des grands désordres religieux, des luttes sanglantes entre Donatistes et Orthodoxes.

Les souama n'ont certainement été occupées que momentanément. Or, deux hypothèses sont admissibles : des familles orthodoxes se sont réfugiées dans les antiques ruines pour échapper aux persécutions des Donatistes ou des bandes de fanatiques sectaires y ont établi leur résidence pour s'éloigner de la surveillance des autorités romaines.

Nous optons pour la deuxième ; nous croyons qu'Umbrius et ses compagnons étaient des donatistes. Les mots *patri sui donati* que nous trouvons à la fin d'une autre inscription semblent résoudre le problème.

Les épitaphes des souama se distinguent des autres inscriptions chrétiennes par l'association des noms de *Dieu* et de *Christ*. Faut-il admettre que cette rédaction est particulière aux donatistes ?

Quoi qu'il en soit, l'établissement de chrétiens aux souama devait être de courte durée. Après la célèbre conférence tenue à Carthage, en 411, les sectaires furent exterminés.

« Ceux qui demeurèrent opiniâtrement endurcis furent réprimés et ne purent renouveler les anciens désordres [2]. »

3° TAGDEMPT

Il est établi d'une manière certaine que le fort d'Abd-el-Kader de Tagdempt fut bâti sur l'emplacement et en partie sur les fondations même d'un établissement romain. Si les

---

(1) *Bulletin trimestriel de Géographie et d'Archéologie*, juillet-septembre 1885.
(2) Abbé Rivaux. *Cours d'histoire ecclésiastique.*

substructions antiques ont ici presque entièrement disparu, il nous reste en face, sur la crête que borde l'Oued-Tiaret, un vestige encore imposant d'un château qui a résisté au pic des démolisseurs arabes.

Les environs de Tagdempt ont d'ailleurs conservé de nombreuses traces de l'occupation romaine. On n'y a point relevé d'inscriptions — du moins à notre connaissance — mais on trouve partout, dans les jardins en piochant, dans les terres en labourant, des débris de poterie fine et des médailles frappées pendant le IVe siècle.

Le poste romain de Tagdempt ne pouvait avoir qu'une importance stratégique. Placé sur la route de Fortassa à Tiaret, il assurait les communications de ces deux places et barrait l'entrée de la vallée de la Mina.

En dehors des magnifiques jardins arrosés soit par les eaux de la Mina ou de l'Oued-Tiaret, soit par les sources qui y jaillissent, la région très montagneuse ne présente que quelques maigres parcelles de terrain cultivable. Une colonie romaine n'aurait donc pas pu vivre sur ce point.

Les substructions romaines de la ville d'Abd-el-Kader appartenaient sans doute à un simple camp, muni de tours, et renfermant une garnison permanente.

Le nom de ce camp reste encore à trouver.

4° TIARET

Tiaret formait le poste avancé des établissements de la vallée de la Mina. Il n'avait point l'importance que quelques auteurs ont voulu lui attribuer. Le plan levé par le service du Génie en 1843, et publié par M. Fabre[1], n'indique pas les murs d'une enceinte romaine, mais bien celle d'une ville berbère qui existait encore au XIe siècle et à laquelle les historiens ont donné le nom de *Tihert*.

Nous pensons que le principal établissement romain se trouvait en aval de la ville, près de l'église actuelle. On a trouvé ici les substructions d'un édifice très important, d'un *prœsidium*, nous dit M. Fabre.

Autour de cette citadelle, il y avait d'autres constructions

(1) *Bulletin trimestriel de Géographie et d'Archéologie*. Fascicule LXXXII. 1900.

de moindre importance dont l'ensemble pouvait former un *pagus*.

Aucun auteur ne nous indique que Tihert, fondée suivant El Bekri en 761, fut construite sur l'emplacement d'un établissement romain. L'historien Mohamed-Ibn-Youçof dit que le pays était couvert d'une épaisse forêt et qu'Abderrahman ben Rostene (le fondateur de Tihert), choisit pour s'y installer un terrain de forme carrée et dépourvu d'arbres.

La *chronique d'Abou-Zakaria* parle de *Tihert l'ancienne* qui aurait concédé un terrain à Abderrahman pour y édifier une nouvelle ville. Ce terrain était couvert de hautes broussailles, rempli de bêtes féroces.

Tihert l'ancienne était sans doute le pagus romain, situé dans la plaine ; Tihert la neuve ne pouvait être autre que la ville qui s'élevait sur l'emplacement actuel de la redoute de Tiaret.

Malgré le peu de foi que l'on peut accorder aux historiens musulmans qui nous rapportent plus souvent des légendes que des faits précis, nous pensons que les Romains n'avaient aucun établissement sur l'emplacement de la redoute actuelle. Ils se sont établis dans la plaine qui était plus à l'abri des vents froids du nord et où ils pouvaient plus facilement s'alimenter en eau potable.

Tiaret est l'un des derniers établissements que les Romains ont créé dans la Maurétanie Césarienne. D'après les monnaies et inscriptions qui y ont été retrouvées on doit conclure que sa fondation n'est pas antérieure au IIIe siècle.

Longtemps après l'invasion vandale, il existait à Tiaret encore une population chrétienne. L'épitaphe d'Aureliae Feliciae date de 471, celle de Julius Donatus du 18 juillet 509.

On s'est basé sur la découverte de quelques inscriptions chrétiennes pour attribuer à Tiaret le siège d'un des nombreux évêchés de la Maurétanie Césarienne. Il est cependant évident que ce poste n'était qu'un établissement militaire qui a survécu à l'invasion des Vandales et qui est probablement devenu le siège d'un chef maure. Quelques débris de la population romaine, chassés de la plaine, sont venus se grouper autour du château épargné et ont pu s'y maintenir.

Ici, comme d'ailleurs dans toute la vallée de la Mina, nous ne relevons aucune trace de l'occupation byzantine. Tiaret a

vécu en dehors de l'influence grecque ; ni médailles, ni inscriptions ne viennent témoigner en faveur de l'opinion admise par M. Fabre.

M. Mac-Carthy croit que la ville actuelle de Tiaret occupe l'emplacement de *Tingartia*. Cette hypothèse n'a point été confirmée jusqu'à nos jours.

5° LES DJEDAR

Nous ne voulons pas terminer cette rapide revue des postes romains de la vallée de la Mina sans dire un mot des curieux monuments du Djebel-Hadjar et du Djebel-Haraoui, généralement désignés sous le nom de Djedar. Ils forment deux groupes distincts. Le premier comprend trois pyramides supportées par des prismes quadrangulaires ; le deuxième est situé à trois kilomètres plus loin sur la crête du Djebel-Haraoui, au lieu dit *Ternaten*. Il comprend six pyramides.

La disposition de ces imposants monuments dont le plus grand avait une base mesurant 35 mètres de chaque côté et une hauteur totale de près de 20 mètres, indiquent suffisamment que nous nous trouvons en présence de tumuli[1]. Leurs constructeurs ont sans doute cherché à imiter le *Medracen*, mais ils n'ont pu appliquer à leur entreprise ni les vastes dimensions ni les ornements architecturaux des tombeaux des rois numides.

M. Cherbonneau nous apprend que le général Dastugue avait dessiné le fac-simile d'une inscription gravée sur l'une des pierres du socle de la grande pyramide et que l'on y lisait parfaitement les mots *Salamo* et *stratégos*. La pierre qui portait l'inscription en question est bien restée en place, mais elle n'a gardé que quelques traces de caractères actuellement méconnaissables.

Ibn-Khaldoun, d'après le chroniqueur arabe Ibn-Rakik, semble confirmer l'exactitude de la copie du général Dastugue.

« Après avoir triomphé d'Ibn-Yessel, seigneur de Tihert, le « khalife El-Mansour tourna ses armes contre les Louata, qui « avaient participé à la révolte, et les refoula dans le désert.

(1) Les tumuli ordinaires de la vallée de la Mina présentent presque toujours des bases circulaires, mais on trouve également de petits djedar qui semblent imiter ceux du Djebel-Hadjar.

« Puis, reprenant la route de Kairouan, il vint camper dans la « vallée de la Mina. Là, se voyaient trois montagnes dont « chacune était couronnée d'un château en pierre de taille « et, sur la façade de l'un de ces édifices, on remarquait une « large pierre portant une inscription. Le khalife la fit « interpréter et apprit que le sens était celui-ci : Je suis « Soléïman, le Serdéghos. Les habitants de cette ville s'étant « révoltés, le roi m'envoya contre eux et Dieu m'aida à les « vaincre. »

Nous devons donc admettre que l'inscription mentionnait bien le nom de Salamo, successeur de Bélisaire. Mais ceci nous indique simplement que le général byzantin est venu dans cette région pour rétablir l'ordre, qu'il a fait graver une inscription commémorative de sa campagne, mais ne nous dit absolument rien sur l'histoire des djedar.

Salamo a succédé à Bélisaire en 534, son expédition est de 535 ou de 539-543 et fut dirigée soit contre un roi maure, soit contre les sujets révoltés de ce roi.

Nous connaissons le nom de Masuna, *regis gentis maurorum et romanorum* qui nous a été relevé par une inscription trouvée à Lamoricière. Ce prince d'une dynastie indigène était l'allié ou le protégé des Vandales. Il a dû se réfugier, pendant le règne de Trasamond (508) près de *Castra Severiana*, où la curieuse inscription fut relevée.

M. Auguste Cherbonneau place la résidence primitive de ce roi à Mazouna, petite ville berbère du Dahra oranais. M. de la Blanchère émet un avis contraire. Il croit que la capitale des rois maures était dans le voisinage des djedar même et que les monuments qui nous occupent sont les tombeaux de la dynastie à laquelle a appartenu Masuna.

Pour éclaircir la nuit qui couvre le passé, il serait utile d'explorer plus attentivement la vallée de la Haute-Mina et les environs de Frendah. Le seul fait que nous puissions constater aujourd'hui, c'est que les djedar appartiennent à des époques différentes et qu'ils sont élevés avec des pierres provenant de constructions romaines.

Une découverte faite par M. Bouyssou, agent voyer, nous indique que les constructeurs maures ravageaient même les nécropoles pour se procurer des matériaux. A la suite d'un éboulement du grand djedar de Ternaten, il a trouvé, mélangé

avec d'autres pierres travaillées, une stèle portant l'épitaphe du nommé Marcellus. Cette inscription a été publiée par M. Demaëght sous le n° 1150 ; elle date du 13 août 480.

Il est donc démontré que l'on construisait encore des djedar après cette date.

Faut-il conclure avec M. de la Blanchère que les successeurs de Masuna aient pu se maintenir, comme alliés des Byzantins, jusqu'à l'arrivée des Arabes ? Comme nous l'avons vu, Masuna était le protégé des Vandales ; sa dynastie devait tomber avec la domination de ce peuple. La campagne de Salamo n'avait probablement pas d'autre but que d'anéantir le royaume maure et de venger la destruction des colonies romaines. Ce fait semble ressortir de l'inscription que le vainqueur fit graver sur le monument élevé à l'un des princes indigènes.

Mais Salamo n'avait pas le temps et la puissance de relever les villes, de les repeupler, de donner au pays une nouvelle organisation. Après son départ, les Maures ressortirent de leurs montagnes et la civilisation romaine devait définitivement s'éteindre dans notre région.

CHAPITRE V

Établissements militaires sur l'Oued-el-Abd

L'Oued-el-Abd, affluent de la rive gauche de la Mina, est un cours d'eau très important. Pendant l'été, lorsque la Mina, en amont de Fortassa, ne conserve plus qu'un mince filet d'eau, l'Oued-el-Abd a encore un débit de 400 à 500 litres à la seconde. Son régime semble peu modifié depuis l'époque romaine parce que les forêts n'ont pas encore complètement disparu de son bassin.

En remontant la vallée de l'Oued-el-Abd, nous avons cherché à suivre la voie romaine qui reliait Fortassa à Tagremaret. A partir du barrage neuf qui permet l'irrigation du territoire de colonisation d'Uzès-le-Duc, la vallée de l'Oued-el-Abd se rétrécit et ne forme bientôt plus qu'une étroite gorge entre de hautes montagnes coupées à pic. Le sentier que nous suivons passe souvent d'une rive sur l'autre. Après avoir franchi un dernier gué, nous arrivons sur un vaste plateau boisé. Le sentier se profile en ligne droite, tandis que la rivière décrit sur notre gauche une grande courbe au milieu d'une végétation luxuriante et impénétrable.

Après une course de plus d'une heure, nous retrouvons la rivière, mais nous interrogeons vainement le sol pour y découvrir une trace de la voie romaine ou au moins l'un des postes qui devaient la jalonner.

Le sentier suit de nouveau la vallée ; à la forêt succèdent quelques maigres champs de culture. Le chef de douar des Ouled-Belhil, nous affirme enfin que nous allons trouver ce que nous cherchons : une ruine romaine.

En effet, devant nous apparaît bientôt un pic boisé, espèce de grand cône tronqué qui s'élève sur la rive droite de la rivière. Le sommet présente un couronnement de rochers sombres sur lequel on voit distinctement des murs blancs. Le sentier passe au pied du pic ; ce sentier est la voie romaine que nous cherchions et que nous avons suivi depuis Fortassa.

L'accès du pic est difficile et pénible. En nous aidant des mains, en nous accrochant aux broussailles et racines, nous arrivons cependant à la hauteur du couronnement rocheux. Nous trouvons ici une porte percée dans la pierre couverte d'une voûte naturelle. Mais cette entrée, en partie écroulée et comblée, n'est plus praticable. Les bergers arabes nous ont épargné la peine d'escalader la ceinture rocheuse ; ils ont creusé, entre deux blocs, une étroite fissure qui nous conduit dans l'intérieur du poste.

Ici nous attend une désillusion complète. Au lieu d'une construction importante, nous ne trouvons qu'une série de toutes petites maisons, de gourbis, dirait-on, élevées sans symétrie, sans art. Les murs sont en maçonnerie ordinaire, mais revêtus d'un épais enduit romain ; les couvertures devaient être en bois et chaume.

Ce *burgum* ne pouvait contenir plus de 10 à 12 hommes de garnison fixe. C'était donc un simple poste de police, chargé de garder la route et peut-être aussi de transmettre, par des signaux de feu, les nouvelles entre l'établissement de Tagremaret et la colonie de Fortassa.

Nous savons que les *burga speculatorum* n'étaient jamais éloignés de plus de 12 à 16 kilomètres l'un de l'autre. Dans les pays montagneux, il fallait même les rapprocher davantage.

Nous croyions donc retrouver une série d'autres postes d'observations, mais nous nous sommes trompés encore une fois. Même dans la région de Bou-Noual, sur le passage de l'ancienne route de Mascara à Frendah, nous n'avons absolument rien découvert qui puisse témoigner de l'occupation romaine. Le pays est bien parsemé d'innombrables vestiges d'habitations et de campements anciens, mais tout cela est d'origine berbère et appartient bien souvent à une époque antérieure à l'occupation romaine.

Entre Bou-Noual et la belle plaine de Tagremaret, nous franchissons d'étroites gorges bordées de hautes montagnes non encore complètement dénudées. Nous suivons continuellement la rive droite de l'Oued-el-Abd. Enfin ! la vallée s'élargit, la forêt disparaît ; devant nous s'ouvre une vaste plaine et au loin apparaissent les toitures rouges de quelques constructions françaises. C'est Tagremaret.

Les ruines romaines se trouvent sur la rive gauche de

l'Oued-el-Abd et couvrent une petite éminence qui borde la plaine. Les murs d'enceinte et les édifices sont partout rasés jusqu'au sol. Ne trouvant plus de pierres à la surface, les carriers s'attaquent aux fondations même. Les matériaux du poste ont été employés pour la construction de la ferme Galibert, de la maison forestière qui est établie tout près des ruines, et enfin du grand pont et de la route qui relie aujourd'hui Frendah à Mascara.

Les murs d'enceinte formaient un rectangle de 90m/145m. On voit encore l'emplacement de quelques tours ou bastions ; la distribution intérieure de la place est effacée.

MM. René de La Blanchère et Demaëght ont visité ces ruines longtemps avant nous et en ont donné des descriptions détaillées.

On a publié plusieurs inscriptions relevées à Tagremaret. La plus ancienne est celle d'une borne milliaire ; elle appartient au règne de Maximus le jeune (235-238) et nous donne le nom primitif de l'établissement romain qui était *Kaputurbe* ou *Kaputurbs* (ville avancée, avant-poste).

Nous ignorons quel était le corps de troupe qui a été chargé de l'établissement du poste. Nous pensons cependant que c'était la *Cohors II Breucorum*, qui semble avoir été dirigée sur la Maurétanie au commencement du IIe siècle. Son nom figure en effet sur le diplôme militaire découvert à Cherchell par M. Waille.

Quoi qu'il en soit, c'est bien la *Cohors II Breucorum* qui a séjourné le plus longtemps dans ce poste avancé et lui a donné finalement son nom.

Le détachement de Tagremaret était commandé par un *decurio praepositus*. On avait conservé à la ferme Galibert l'épitaphe d'Aelius Servandus, qui était aussi décurion de la *Cohors II Breucorum*. L'inscription datait de l'année 243 ; elle est aujourd'hui détruite.

Il existait en arrière du poste romain quelques fermes isolées. Nous avons retrouvé les vestiges de bassins, de tours et de simples gourbis. Toute la plaine était déjà irrigable du temps des Romains ainsi que nous l'apprend un barrage maçonné sur l'Oued-el-Abd. Cette antique digue est encore utilisée par les indigènes.

L'établissement romain de Tagremaret n'avait cependant

point l'importance que M. de La Blanchère a bien voulu lui attribuer. C'était un camp militaire et rien de plus.

Le détachement qui y tenait garnison ne pouvait point demander des ravitaillements réguliers comme les troupes de nos jours. Les cavaliers avaient eux-mêmes à assurer leur nourriture et celle de leurs chevaux. Chacun d'eux devait donc disposer d'une certaine étendue de terrain qu'il faisait cultiver à sa volonté et sur laquelle il établissait sa famille souvent ou ses esclaves.

Il faut croire que beaucoup d'entre eux réussirent à réunir des petites fortunes. On a trouvé à Cherchell un monument élevé à un soldat de la Cohors II Breucorum par son héritier.

Le poste de Tagremaret n'a d'ailleurs eu qu'une existence de courte durée. L'absence absolue d'inscriptions du bas empire le prouve. L'insalubrité des lieux, l'éloignement de tout centre d'approvisionnement et les difficultés des communications plaidaient d'ailleurs suffisamment pour son évacuation.

CHAPITRE VI

La colonie de l'Oued-Hillil

L'Oued-Hillil est aussi un affluent de la rive gauche de la Mina. Il est formé par la réunion de deux ruisseaux dont le premier prend son origine en amont de Kalâa et le second à la belle source de Messerata, sur la limite du douar commune de Sedjerara.

Par suite du déboisement des montagnes, le régime de l'Oued-Hillil était devenu torrentiel ; aux moindres pluies persistantes, son débit devient formidable, mais, pendant l'été, il fournit un volume d'eau régulier qui ne descend que très rarement au-dessous de soixante litres à la seconde.

En temps ordinaire, toutes les eaux de l'Oued-Hillil sont utilisées. Les indigènes de Kalâa et de Messerata en prélèvent d'abord une bonne partie pour l'irrigation de leurs jardins ; le reste, après avoir fait mouvoir plusieurs moulins arabes et deux moulins français, est retenu par un barrage ancien et réparti sur les deux rives du territoire de co'onisation de l'Hillil. Le lit de la rivière, depuis le barrage jusqu'au confluent, avec la Mina, est donc entièrement à sec pendant la saison estivale.

La vallée de l'Oued-Hillil, d'abord très étroite et fortement encaissée, s'élargit peu à peu et forme, en aval du village actuel, une belle plaine qui va se confondre avec celle de la Mina.

Le climat salubre de cet admirable pays, les terres fertiles et les eaux abondantes devaient attirer de bonne heure les colons romains.

Mais L'Hillil, comme la Mina, n'avait primitivement qu'un poste militaire dont le nom était *Ballene Prœsidium*. La création de ce poste remonte au premier siècle de notre ère. Comme Mina, il devait être établi pendant la guerre que les légions romaines eurent à soutenir contre Aedemon, vers l'an 40.

Le camp se transforma en oppidum près duquel vint s'établir une nombreuse population agricole.

L'oppidum occupait exactement l'emplacement du village de l'Hillil de la rive droite. Il s'appuyait contre les berges de la rivière. Il ne reste plus de traces apparentes des murs d'enceinte, mais ni les hommes, ni l'œuvre des siècles n'ont réussi à combler complètement le large fossé qui le protégeait du côté de l'est. C'est à l'entrée du village, à droite et à gauche de la route nationale que l'ancien fossé d'enceinte est le mieux visible.

En construisant l'église et le presbytère, on a retiré du sol de grands blocs de pierre taillée qui ont dû appartenir à un édifice important. Les fondations de chaque maison sont d'ailleurs appuyées sur des substructions romaines.

Au sud du village et en dehors de l'ancien fossé d'enceinte, on voit quelques tertres qui n'ont pas été fouillés et qui marquent probablement l'emplacement de tours avancées.

En passant le pont construit sur l'Oued-Hillil, nous entrons dans le nouveau village (agrandissement) qui est également construit sur un vaste champ de ruines. C'est ici que se trouvait le faubourg agricole et industriel de Ballene Prœsidium.

A l'époque de la création du nouveau village, nous avons encore vu quelques anciens murs qui dépassaient le sol. Mais, en général, toutes les ruines de l'Hillil sont profondément enfouies. Il faut croire que le sol a été exhaussé de plusieurs mètres depuis l'époque romaine. Chaque édifice écroulé a d'abord formé une butte qui s'est recouverte peu à peu d'une couche de terre végétale. Les intervalles ont été comblés à leur tour par les eaux et l'homme a achevé le nivellement du sol.

Il ne nous reste de l'ancien faubourg que les débris d'un aqueduc, un bassin maçonné et une grande cave voûtée qui a été découverte dans la cour de la maison Meridjen et qui sert aux locataires actuels.

En dehors de ce faubourg, il y a les vestiges de nombreuses constructions isolées. Le pays des Guerbouça est couvert de ruines ; en amont et en aval du village, sur les deux berges de la rivière, apparaissent également les traces d'antiques habitations.

Au moulin Petit, à deux kilomètres en amont du village, nous trouvons une inscription fort intéressante. Elle est gravée sur une dalle de grès de 0,50 × 0,50, actuellement encastrée dans un mur du bâtiment. Malgré qu'elle ait déjà été publiée

par M. Demaëght, sous le n° 1135 des inscriptions inédites de la province d'Oran, nous devons la reproduire en entier.

D M S
MARCVS TANNONIVS
MIL LEG III AVG Q TANNO
NIO MINENSI PATRI CA
RISSIMO AN L IMPEN
DI NVMMIS MEIS FECI
VIX ANNIS LXXV

Cette épitaphe doit être lue de la manière suivante :

D(iis) M(anibus) S(acrum)
MARCUS TANNONIUS
MIL(*es*) LEG(*ionis*) III AUG(*ustae*) Q(*uinto*) TANNO-
NIO MINENSI PATRI CA-
RISSIMO AN(*imo*) L(*ibenti*) IMPEN-
DI NUMMIS MEIS FECI
VIX(*it*) ANNIS 75.

Nous voyons donc que Marcus Tannonius, soldat de la légion III Auguste, a fait élever ce monument à son père très cher Quintus Tannonius, originaire de Mina, de son gré et à ses frais.

C'est l'unique inscription connue qui mentionne le nom de Mina.

En amont du moulin Petit, jusqu'à Sidi-Sâada, les traces de la colonisation romaine se suivent sans interruption, mais à partir de ce point, elles deviennent rares. Ainsi ni les belles sources de la plaine de Samar, ni celles de Tiliouanet et de Messerata n'ont été occupées par les Romains.

Il n'est cependant pas admissible que la vallée de l'Oued-Hillil soit restée ouverte aux incursions des Maures et n'ait pas été gardée, au sud, au moins par un poste militaire. Si ce poste a existé, il ne pouvait se trouver que sur l'emplacement actuel de Kalâa.

Nous avons fait une exploration minutieuse des maisons et des ruines de l'ancienne capitale des arabes Zogba, mais nous n'avons absolument rien trouvé qui puisse établir d'une manière définitive que cette ville soit d'origine romaine.

On va nous faire observer que Kalâa a si souvent été assiégée, saccagée et réduite en cendres, que les traces de l'occupation romaine devaient infailliblement disparaître sous les ruines qui se sont successivement superposées. Nous nous abstenons donc de toute conclusion.

Revenons à Ballene Prœsidium.

Le territoire de la colonie était irrigué au moyen des eaux de l'Oued-Hillil. A quelques pas en amont du village actuel, sur la rive gauche, nous trouvons un premier grand barrage en maçonnerie. Cet ouvrage hydraulique servait sans doute de prise d'eau à un moulin et à l'alimentation de l'oppidum, peut-être aussi à l'irrigation de quelques jardins.

A deux kilomètres en amont, près du moulin Petit, se trouve un autre barrage antique que nous n'avons eu qu'à exhausser et à réparer pour le faire fonctionner de nouveau. Il sert actuellement pour l'irrigation des terres de colonisation.

Les Beni-Gheddou se sont aussi servis de ce barrage. Chassés d'El-Ratcha par les Soeïdes, arabes Zogba, ils vinrent s'établir, au commencement du XIVe siècle, sur les ruines de Ballene Prœsidium et y fondèrent le village de *Talhil*, qui devait laisser son nom à la rivière sous la forme de *Hillil*.

Les Beni Gheddou, tribu entièrement agricole, ont sans doute réparé le barrage romain et c'est peut-être à eux que nous devons la conservation de cet ouvrage.

On a trouvé à l'Hillil un nombre considérable d'inscriptions. Mais il n'y avait alors personne sur place pour les relever et elles se sont perdues sans avoir été publiées.

Les médailles recueillies dans les ruines de Ballene Prœsidium sont dispersées ou perdues. Nous n'avons pu nous procurer que quelques petits bronzes du Bas-Empire, assez mal conservées et sans valeur archéologique. Ils datent des règnes de Constantin II, de Constans, d'Arcade et de Théodose II.

Ballene Prœsidium fut réduite en ruines avant l'arrivée des Vandales. A partir de cette époque, la possession du sol échut à ses anciens propriétaires, les Maures ou Berbères.

CHAPITRE VII

Voies de communication

Au commencement du IVe siècle, la Maurétanie était divisée en trois grandes zones parallèles à la côte. La première comprenait les villes du littoral et le pays entièrement romain ; la seconde était formée par les colonies[1] de l'intérieur et s'étendait jusqu'aux limites des Hauts-Plateaux ; la troisième enfin englobait le Sud, vaste étendue habitée exclusivement par des tribus barbares.

Chaque zone était traversée ou limitée par une voie également parallèle à la côte. L'itinéraire d'Antonin nous indique les stations d'une route qui longeait le littoral et qui conduisait de Tanger à Carthage et d'une seconde voie qui passait à environ 50 kilomètres de la côte et reliait les colonies les plus importantes du Tell. Le regretté commandant Demaëght a enfin établi l'existence d'une troisième voie parallèle à la mer qui reliait les postes avancés et limitait ainsi le territoire romain du pays abandonné aux Maures. En dehors de cette dernière ligne, nous ne trouvons plus que quelques camps, mais aucun établissement définitif des Romains.

Les voies romaines se divisaient en trois catégories :

1° Voies impériales construites et entretenues aux frais de l'État ;

2° Voies de communication ordinaires dont la construction et l'entretien incombaient aux habitants des cités qu'elles desservaient ;

3° Les pistes militaires, ouvertes et entretenues par les troupes des postes avancés.

La partie de la Maurétanie Césarienne qui nous occupe n'avait aucune voie impériale. Elle a été de tout temps fort délaissée par les gouverneurs (*procuratores Augusti*). C'est ce

(1) Ici comme ailleurs nous employons le mot de colonies non pas pour désigner des municipes jouissant du droit romain ou latin, mais des simples établissements habités par des populations agricoles.

qui nous explique l'absence presque totale de vestiges d'ouvrages d'art.

Les *praeses* du Bas-Empire ne se sont plus occupés de l'ouverture et de l'entretien des routes. Nous pensons donc que les voies de communication de notre région n'ont jamais été autre chose que des pistes, franchissant à gué les nombreuses rivières et ne présentant des travaux d'entretien que dans le voisinage immédiat des cités.

Vouloir rétablir le tracé exact de ces chemins serait une entreprise trop prétentieuse. Mais nous pensons que les voies romaines étaient encore suivies par les peuples du moyen-âge et que quelques-unes ne sont même pas complètement effacées de nos jours. Nous pouvons donc fixer, sinon d'une manière exacte, du moins fort approximativement les points principaux du vaste réseau routier en nous basant sur les documents historiques que nous possédons et en faisant une étude minutieuse du sol.

1° ROUTE DE TANGER A CARTHAGE

L'itinéraire d'Antonin nous indique les distances suivantes :

De Portus Magnus à Quiza municipium. 40 milles romains.
De Quiza municipium à Arsenaria. . . . 40 —

Cette partie de la voie de Tanger à Carthage était encore marquée sur le sol au moyen-âge ; le comte d'Alcaudete, gouverneur d'Oran, la suivit des ruines de *Portus Magnus* jusqu'à Mazagran. Plus tard, le général Desmichels débarqua à Port-aux-Poules et marcha sur Mostaganem en se servant également du chemin que nous avaient tracé les Romains. A l'est de Mostaganem, nous avons suivi le tracé de la voie romaine pour l'ouverture de la nouvelle route du littoral.

Après le passage du Chélif jusqu'au phare du cap Ivi, la nouvelle route suit encore l'ancienne voie romaine, aujourd'hui transformée en sentier arabe. A partir de ce point, la première monte vers Ouillis, mais la seconde continue à longer le rivage et passe en arrière de la pointe d'Ouillis qui portait un établissement romain. Le passage de cette voie sur l'Oued-Ouillis est marqué par un massif de maçonnerie qui semble être la culée d'un pont emporté.

Plus loin, le tracé de l'ancienne voie se perd dans les sables mouvants. Au tronçon qui nous reste, les Arabes donnent

encore le nom de *chemin d'Alger*, et, suivant une ancienne habitude, ils s'abstiennent de le labourer.

La garnison turque de Ténès, en se portant au secours de la place de Mostaganem, assiégée par les Espagnols, devait suivre l'ancienne voie romaine du littoral.

Nous pensons cependant que cette voie n'a jamais été entretenue régulièrement. Les communications entre *Portus Magnus*, *Quiza* et *Arsenaria* devaient se faire de préférence par mer.

Trois bornes milliaires ont bien été relevées entre *Portus Magnus* et la Macta, mais elles marquaient probablement la voie qui montait vers Perrégaux (*Castra Nova*).

2° ROUTE DE CALAMA A RUSUCCURU

Suivant l'itinéraire d'Antonin, la route de *Calama* à *Rusuccuru* passait à *Castra Nova, Ballene Prœsidium*, *Mina* et *Gadaum Castra*. Elle suivait donc à peu près le tracé du chemin de fer entre Perrégaux et Inkermann.

Entre *Castra Nova* et *Ballene Prœsidium*, le tracé de l'ancienne voie est facile à rétablir. Il est indiqué par un poste intermédiaire qui se trouve sur la rive droite de l'Oued-Malah, à 1000 mètres en aval du pont du chemin de fer.

Ce poste n'a jamais été décrit. Il a été rasé pendant la construction du chemin de fer et il n'en reste aujourd'hui que quelques substructions et une grande cave voûtée. Nous pensons qu'il formait un simple camp militaire ; il n'existe aucune trace de colonisation dans le voisinage.

De ce poste, la voie romaine ne suivait pas le tracé du chemin de fer comme M. Demaëght le supposait. Elle continuait, dans la plaine, au lieu de s'engager immédiatement dans les montagnes boisées. Du village de Nouvion, elle se dirigeait sur l'Oued-Mekalouf et suivait d'ici le chemin vicinal qui conduit à l'Hillil.

De *Ballene Prœsidium* à *Mina* la voie suivait le pied des collines, passait à Clinchant, où, près des ruines de l'ancienne ville El-Ratcha, il existait également un petit poste romain. De ce point, elle passait à droite de la route nationale, touchait l'emplacement de la koubba Si Abdelkader Nouna, franchissait la rivière à gué et se dirigeait en ligne droite sur Mina.

Au moment de l'occupation française, il existait encore une route carrossable qui franchissait la Mina en aval et près du barrage actuel, traversait la plaine en ligne droite en suivant à peu près le tracé du chemin de fer et coupait la Djidiouïa près du confluent avec le Chélif. Cette route s'est probablement formée après l'époque romaine : Il n'est pas admissible que Mina et le poste de Ferry n'aient pas été desservis directement.

Nous croyons donc que la grande voie romaine, après avoir traversé le faubourg de Mina, longeait sur une certaine distance la conduite d'eau de l'Oued-el-Anseur, se dirigeait sur Ferry et reprenait ensuite à peu près le tracé de la route nationale d'Oran à Alger.

Le poste romain de Ferry se trouvait à 800 mètres au sud du village, sur la rive droite de l'Oued-Djemâa. La koubba qui marque aujourd'hui son emplacement est construite avec des matériaux romains. La pierre de taille de grand appareil que nous avons encore vu sur place en 1883 démontre qu'il y avait ici une construction importante, probablement un *latifondium* fortifié comme celui que nous avons relevé à 9 kilomètres au au S.-E., près des sources basses de l'Oued-el-Anseur.

Un ancien barrage qui se trouve à 1 kilom. 500 en amont prouve que ce poste était surtout agricole. Autour de la grande ferme, véritable résidence seigneuriale, devaient se grouper des bâtiments plus modestes dont les fondations sont aujourd'hui recouvertes.

On a identifié *Gadaum Castra* avec le village d'Inkermann. On a en effet trouvé ici, près de la gare du chemin de fer, un grand tombeau romain avec colonnes grossières et tout un matériel funéraire. Mais ceci n'est pas suffisant pour conclure que le camp indiqué par l'itinéraire d'Antonin se trouvait sur le Riou.

L'application des distances de l'itinéraire cité nous fait arrêter sur la Djidiouïa. Nous trouvons ici, à droite de la route nationale, un grand barrage romain. Les eaux ont contourné cet ouvrage et ont creusé un nouveau lit jusqu'au Chélif. Entre l'ancien lit et la route nationale, à la cote 85 de la carte de l'État-Major, s'élève un monticule qui portait autrefois un camp ou une petite ville.

Pendant la construction de la route et du chemin de fer, cet

établissement a été rasé ; la pierre des fondations même a été employée aux ouvrages modernes. La charrue passe aujourd'hui sur l'emplacement de l'antique cité, mais non sans mettre à jour des décombres de toute sorte, parsemés de débris de poterie romaine. Suivant la voie que nous admettons. il y a exactement 25 milles romains (37 kilomètres) de Mina à ce point.

Nous plaçons donc *Gadaum Castra* non à Inkermann, mais à Saint-Aimé.

3° LES VOIES DES POSTES AVANCÉS

Des bornes milliaires ont été relevées à l'est de Tagremaret ; elles indiquent qu'il existait ici un chemin qui reliait *Kaputurbs* à un autre poste dont nous trouvons les ruines à Aïn-Sbiba. Nous pensons que ce chemin n'a jamais été achevé et qu'il n'est resté, sauf quelques tronçons, dans le voisinage des postes, qu'à l'état de piste à peine praticable.

Pour se frayer un passage à travers les forêts, les Romains eurent presque toujours recours au feu. Ils éloignaient ainsi les bêtes féroces et détruisaient les embuscades de l'ennemi. Les troupeaux empêchaient les forêts de repousser et c'est ainsi que nous trouvons ces vastes clairières qui marquent encore aujourd'hui le passage des voies romaines.

Le réseau routier du sud n'a pas encore été étudié d'une manière sérieuse. Ce n'est qu'à la suite d'un long séjour dans un pays et de nombreuses observations que l'on peut passer des hypothèses aux certitudes.

4° VOIES DE PÉNÉTRATION

Il est évident que chaque colonie de l'intérieur était directement reliée à une ville maritime. Le port de l'Habra et du Sig était *Portus Magnus*, celui de la Mina et du Bas-Chélif était Quiza.

Les voies parallèles à la côte pouvaient avoir un intérêt stratégique, mais les véritables voies commerciales étaient celles qui partaient de la mer et se dirigeaient vers l'intérieur, en remontant les cours d'eau jusqu'aux postes avancés.

Le temps nous a conservé, sur une longue distance, les

traces de la voie qui remontait de *Quiza* vers le confluent de la Mina. Elle longeait le pied des collines, ou coupait en ligne droite les plaines s'ouvrant devant elle.

Elle est aujourd'hui remplacée par le chemin du Pont-du-Chélif à la mer et par la nouvelle route de Cassaigne, pour ce qui concerne le tronçon jusqu'à l'Oued-Derdousse. Sur cette rivière il existait, d'après ce que l'on affirme, un pont romain, mais nous n'y avons trouvé aucune trace de maçonnerie.

La voie touchait ensuite au *burgum* d'Aïn-Sal, franchissait l'Oued-Keradda à gué, traversait en ligne droite la belle plaine des Hachasta et allait se confondre avec le tracé de la route de grande communication d'Aïn-Tédelès à Inkermann.

Au confluent de la Mina, nous trouvons l'embranchement d'une voie qui monte vers Bel-Hacel, se divise ici en deux tronçons dont le premier suit la rive gauche de l'Oued-Hillil et se dirige sur *Ballene Prœsidium* tandis que le second franchit la Mina à gué, coupe la plaine en ligne droite, traverse Relizane et se dirige sur la Haute-Mina.

Mous avons encore suivi à cheval son tracé depuis Sidi-Mohamed-ben-Aouda jusqu'à Fortassa. Elle passe ici souvent d'une rive à l'autre, se maintient presque toujours dans la plaine et ne franchit les contreforts des montagnes que pour éviter de trop grands détours.

A Fortassa s'embranche la piste militaire de Tagremaret. Nous en avons longuement parlé au chapitre V de cette étude et nous n'y reviendrons pas.

De Fortassa jusqu'à Tiaret, la voie romaine est devenue voie militaire française. Elle fut suivie une première fois par le général Bugeaud quand il descendait de Tagdempt pour se diriger sur Mascara (26 mai 1841). Il amenait avec lui un fort convoi et de la grosse artillerie. La voie romaine était donc encore carrossable.

Au-dessus de Djillali-ben Amar venait s'embrancher un chemin qui remontait la Médroussa et qui conduisait à Aïn-Sbiba.

Les ruines importantes de Médroussa ont déjà été signalées en 1846 par le capitaine d'artillerie Azéma de Montgravier, mais elles n'ont jamais fixé l'attention des savants et sont restées inexplorées.

5° VOIE DE QUIZA A MAZOUNA

La grande voie romaine du Bas-Chélif continuait à remonter la rive droite du Chélif jusqu'au confluent de l'Oued-Taria où elle franchissait le fleuve pour se diriger sur *Gadaum Castra.*

Avant l'Oued-Taria s'embranche une nouvelle voie qui monte presque en ligne droite vers Mazouna et qui est jalonnée par un nombre considérable de ruines. Nous avons relevé :

1° *El Hamri*, 5 kilomètres au nord de Souk-el-Tleta, 1 kilomètre au sud d'Aïn-ben-Zadah. 3 *Pagi* ;

2° *Aïn-el-Anasseur*, à 6 kilomètres des précédents, à 500 mètres au S.-O. de la koubba Si Abdelkader Moul-el-Diouane. *Pagus* ;

3° A 1 kilomètre à l'ouest d'Aïn-el-Anasseur. *Castellum ;*

4° *Chabet Haboul*, à 2 kilomètres à l'est d'Aïn-el-Anasseur. *Pagus ;*

Le chemin franchit ici un col et descend dans la vallée de l'Oued-Tamda, affluent de la rive droite de l'Oued-Ouarizane.

5° *Sidi Abdelkader Ameur*, à 500 mètres au sud de la koubba de ce nom, à 3 kilomètres S.-O. de Mazouna. *Pagus ;*

6° *Mazouna*, sur l'Oued-Ouarizane. *Oppidum ?*

7° *Oued-bou-Alloufa*, à 1 kilomètre nord de Mazouna. *Pagus*.

La voie rejoint ensuite Kalâa ; grande forteresse sur la limite du département d'Alger.

Nous avons, dans le Dahra, d'autres postes qui semblent avoir dépendu de *Quiza* et qui devaient être reliés à Mazouna :

1° *Mechta Hadj Mohamed-el-Bachir*, à 3500 mètres ouest de Renault, sur la route de Cassaigne. *Pagus ;*

2° *Si Abd-el-Hadi*, à 1 kilomètre au sud du précédent. *Burgum* ;

3° *Mechta Oulad Djelloul-el-Becharia*, à 1500 mètres au nord du n° 1. 2 *Pagi* ;

4° *Aïn-Tamdjet*, à 5 kilomètres ouest de Renault, à droite de la route de Cassaigne. *Pagus ;*

5° *Aïn Fekroun*, à 3 kilomètres N.-E. du Camp des Turcs, *burgum* sur la hauteur 533 mètres et *pagus* sur le versant sud ;

6° *Aïd-bou-Brahim*, à 1 kilomètre N.-E. du Camp des Turcs, à 10 kilomètres de Renault. *Pagus ;*

7° *Si Ahmed-ben-Youssef*, à 250 mètres du précédent. 2 *Pagi*.

Chez les Oulad Riah, pour défendre la vallée de l'Oued-Malah, les Romains avaient construit deux postes militaires. Le premier se trouvait à 1500 mètres à l'est du Haci-el-Kre-raïssia, à 6500 mètres au sud de Nekmaria. Le second est à 2 kilomètres nord du premier, dans l'angle formé par la route de Cassaigne, près de l'embranchement du chemin de Nekmaria.

Un fort était élevé sur le Djebel Bab et Tahar, à 480 mètres d'altitude. Une tour se trouve à 1500 mètres N.-O. de la koubba de Si Abdelkader ed Debdeb, au confluent de l'Oued-el-Babra avec l'Oued-Yeddir.

6° VOIES SECONDAIRES

La route d'Alger à Tlemcen par Kalâa était suivie par les Turcs ; elle était encore praticable à l'arrivée des troupes françaises. M. Demaëght, sur sa carte de la Maurétanie Césarienne correspondant à la province d'Oran, fait partir cette route de *Mina*. Nous croyons, au contraire, qu'elle quittait la grande voie romaine à *Ballene Prœsidium* et qu'elle remontait l'Oued-Hillil. Son passage à Kalâa est certain.

Une autre route secondaire partait de *Mina*, longeait la conduite d'eau, passait à Aïn-ben-Taïeb, à 3 kilomètres N.-O. de Zemmora et allait rejoindre l'Oued-el-Anseur.

A partir d'ici jusqu'à Aïn-Taïba, près du village de Mendez, son tracé n'est pas certain. Franchissait-elle le col de Teïfour où nous trouvons les vestiges du *castellum* d'Aïn-Soltane ou se dirigeait-elle directement sur la Menesfa (cours supérieur de la Djidiouïa) ?

Il existe en effet une piste qui continue à suivre la direction est, longeant d'abord la route de grande communication de Zemmora à Ammi-Moussa, obliquant ensuite à droite, passant à Aïn-Halouf et traversant la forêt du Koudiat Ferss Adda.

Ici, sur une crête rocheuse dont le pied est contourné sur trois faces par la Menesfa, s'élevait un camp assez important. Du côté amont, un double mur d'enceinte en défendait l'approche et formait un réduit, espèce de grand couloir qui devait servir de magasin. Sur les trois autres faces, la crête présentait

une ligne de défense naturelle dont les fissures seules reçurent des ouvrages en maçonnerie.

L'intérieur du camp n'a conservé aucune trace de substructions ; les bâtiments servant de logement aux troupes devaient être en bois.

La carte de l'État-Major indique une autre ruine romaine sur la rive droite de la Menesfa, presque en face de celle que nous venons de décrire. Nous n'avons pu la visiter.

Ces établissements formaient les avant-postes de *Gadaum Castra* et barraient complètement la vallée de la Menesfa, comme le château de l'Aïn-Soltane barrait le passage du col de Teïfour et défendait les établissements de l'Oued-el-Anseur et de Ferry.

Sur notre *carte des établissements romains du Bas-Chélif et de la Basse-Mina,* nous avons adopté le tracé de la voie romaine par le col accidenté de Teïfour, parce qu'il est le plus direct et parce qu'il franchit une vaste clairière entre deux forêts.

L'ancienne voie devait traverser la Menesfa près du *Pont du Sable*, à gauche de la redoute du général Rose.

Le tracé que nous indiquons fut d'ailleurs suivi par nos premières colonnes expéditionnaires. Le sinistre défilé du Teïfour a coûté bien du sang généreux à l'armée d'Afrique. C'est ici aussi que fut tué Mustapha-ben-Ismaël le 23 mai 1843.

La nouvelle route de Relizane à Tiaret laisse le défilé du Teïfour à gauche, mais elle vient rejoindre l'ancienne piste romaine sur la Menesfa et la suit ensuite jusqu'à Mendez.

CHAPITRE VIII

Troupes d'occupation, Population civile, Population indigène, Agriculture, Industrie, Commerce

1° TROUPES D'OCCUPATION

Divers corps romains ont successivement stationné dans les postes que nous venons de décrire. Les troupes légionnaires y ont fait leur apparition, comme nous l'avons déjà dit, pendant la sanglante insurrection d'Aedemon (39 de J.-C.)

Les premiers postes de l'intérieur furent sans doute créés par les légionnaires, mais leur garde fut ensuite confiée à des corps auxiliaires : cohortes, ailes ou numeri.

Nous avons reproduit l'inscription du moulin Petit de l'Hillil, qui est gravée par Marcus Tannonius, soldat de la légion III Auguste. Une inscription de Gneb (annexe d'Aflou) mentionne le nom de Catalus, décurion de la même légion. Elle date de l'an 172 de J. C.

Quelques détachements de la légion III Auguste ont pu apparaître accidentellement dans la région. Comme le fait ressortir M. Pallu de Lessert[1], les légions romaines étaient commandées par des officiers d'ordre sénatorial, que les règles hiérarchiques défendent de subordonner à un gouverneur d'ordre équestre. Nos postes ne pouvaient donc être occupés que par des troupes auxiliaires.

Nous avons vu que la cohors II Breucorum tenait garnison à Tagremaret. Comme son nom l'indique, elle fut recrutée chez les Breuci, peuple de la Pannonie (Hongrie).

La portion principale de cette cohorte devait se trouver à Fortassa ou à Mina. Il paraît qu'elle a eu, pendant deux siècles[2], la garde de toute la vallée de la Mina.

La province d'Oran a été occupée par d'autres cohortes et ailes étrangères. La cohors I Pannoniorum résidait à *Luccu* (Timzioun, commune mixte de Saïda) ; l'ala Miliaria donnait son nom à la citadelle de Benian, située à l'ouest de Tagremaret.

---

(1) *Introduction aux fastes des Maurétanies.*

(2) La cohors II Breucorum tenait déjà garnison en Maurétanie en l'an 107, ainsi qu'il ressort du diplôme militaire de Cherchell.

En dehors de ces troupes auxiliaires, il y avait des milices provinciales ou locales. On ne sait rien de définitif sur l'organisation de ces corps. Ils étaient probablement recrutés parmi les indigènes, mais commandés par des colons, anciens soldats.

M. Cagnat croit que les citadins et les colons ne s'armaient qu'en face de dangers tout à fait exceptionnels.

2e POPULATION CIVILE

Tandis que les habitants de Quiza et des autres municipes s'étaient totalement romanisés, les Romains d'origine ou d'adoption sont toujours restés en minorité dans les colonies de l'intérieur. Tacite rapporte que les grandes fermes (*latifundia*) de la province proconsulaire appartenaient à un petit nombre de familles patriciennes et que la culture du sol était abandonnée à la plèbe et aux indigènes.

Ce qui se passait dans la proconsulaire devait être plus accentué dans notre région. Il est même peu probable que des familles patriciennes aient habité les postes de l'intérieur de la Maurétanie. La surveillance des terres devait être abandonnée à des intendants ou gérants recrutés parmi les anciens militaires.

Une inscription trouvée dans les ruines de Mina relate le nom d'*Aelius Buranus, vétéran*. On peut conclure que les soldats retirés du service formaient la majeure partie de la population romaine des colonies. Ils étaient souvent mariés avec des indigènes et formaient ainsi une population mixte.

Nous avons vu que Quiza fut érigé en municipe et que ses habitants jouirent dès lors de tous les droits accordés aux Romains. Les villes de l'intérieur n'avaient d'abord point d'organisation municipale et furent administrées par des commissaires ou curateurs.

Lorsque Caracalla éleva, l'an 216, tous les habitants libres de l'empire au rang de citoyens, les Maures purent acquérir des terres et s'installer dans les cités romaines. Les différents éléments de la population ne se confondirent cependant jamais complètement. En dehors des Maures citadins qui devaient forcément adopter les mœurs des Romains, puisqu'ils étaient soumis aux mêmes lois que ces derniers, il y avait les Maures nomades, gouvernés par leurs propres chefs.

3° POPULATION INDIGÈNE

Ici, comme partout ailleurs, les premiers habitants ont été troglodytes ou nomades. Le temps nous a conservé de nombreuses grottes (1) dans lesquelles bien des générations antiques se sont succédées. En déblayant le fond de ces cavernes naturelles, nous trouvons des outils en pierre, des débris d'œufs d'autruche et des ossements d'une faune aujourd'hui disparue.

Du temps des rois maures de Cherchel, le littoral s'était déjà couvert de petits établissements. Il devait y avoir également dans l'intérieur quelques centres de population, des campements fixes, parce que les Maures s'étaient attachés de bonne heure au sol et avaient pratiqué l'agriculture avant l'arrivée des Romains.

A côté de chaque source et sur toutes les hauteurs qui bordent les cours d'eau, nous trouvons encore les traces de bourgades primitives. C'étaient souvent de véritables forts où les palissades remplaçaient les murs d'enceinte. Les constructions étaient en bois ou en maçonnerie grossière, sans chaux, semblables aux gourbis actuels des indigènes.

Les simples campements ne devaient contenir que des *mapalia* dont nous parle Pomponius Mela. Ils étaient généralement entourés de grosses dalles de pierre, plantées debout, en lignes plus ou moins réglières. A ces dalles devait cependant aussi s'ajouter une palissade en bois, parce que les Maures avaient à se défendre à la fois contre leurs voisins et les bêtes féroces.

Nous ne savons que peu de chose sur l'organisation administrative des Maures. Ils formaient des tribus dont chacune obéissait à un chef à pouvoir absolu. Ces chefs, presque complètement indépendants à l'époque des rois maures, devaient jouir aussi sous les Romains de grands privilèges. Ils étaient plutôt les alliés que les sujets des maîtres du monde.

Les tribus étaient souvent en guerre l'une contre l'autre et toujours prêtes à se révolter contre les Romains.

Les *gentes* (nom donné aux indigènes) étaient armés et

(1) Nekmaria, Ouillis, Messerata, Retaïmia, etc.

fournissaient des troupes auxiliaires aux Romains quand ils ne jugeaient pas préférable de les combattre.

Comme les Arabes de nos jours, les *gentes* n'ont jamais respecté que la force et observé d'autres lois que celles qui leur furent imposées.

Les mœurs des Maures nous ont été décrites par des auteurs romains ; elles étaient en tout semblables à celles des Berbères de nos jours. La religion seule était différente.

« Pour les serments et la divinité, dit Hérodote dans son « livre IV, les Numides observent les pratiques suivantes : « ils jurent par les hommes qui passent parmi eux pour avoir « été les plus justes et les plus braves, et ils posent la main « sur leurs tombeaux. Pour gage de foi, ils se donnent « réciproquement à boire dans le creux de la main. Ils sacrifient « des animaux, mais au soleil et à la lune seulement et « ensevelissent leurs morts à la manière des Grecs. »

Des pierres à sacrifice ont été signalées par M. Derrien entre Tagdempt et la Rahouia, par M. de la Blanchère sur la route de Guertoufa, et enfin par M. Fabre, en amont de la Fontaine Maboul, à deux kilomètres à l'ouest de Tiaret.

Il est probable que ces autels anciens servaient non seulement pour le sacrifice d'animaux, mais aussi pour celui d'êtres humains.

Les Maures du littoral ont cependant adopté quelques divinités phéniciennes. On a aussi trouvé dans les ruines d'*Albulae* (Aïn-Témouchent) un document épigraphique relatif à la restauration, en l'an 299, d'un temple de la déesse Maure (*dea maura*). M. Demaëght pense que cette divinité indigène est la même que la *Diana Augusta Maurorum*, relatée par une inscription de Sétif.

Avant l'invasion vandale, quelques familles maures avaient adopté la religion chrétienne et prenaient des noms latins. Le peuple indigène n'opposait donc pas aux Romains les difficultés d'assimilation que nous rencontrons aujourd'hui.

4° AGRICULTURE

L'agriculture a été de tout temps, sinon l'unique, du moins la principale richesse de l'Afrique du Nord. Aussi, longtemps avant l'époque romaine, le pays produisait déjà des céréales en abondance.

Strabon loue la fertilité merveilleuse du sol. Pline dit que la nature a fait de l'Afrique l'empire de *Cérès* et que ses moissons seules suffisent à sa réputation.

Les Romains se sont distingués par leur amour pour l'agriculture. Quel spectacle imposant de voir Quintus Cincinnatus quitter la pièce de terre qu'il cultivait pour la nourriture de sa famille, marcher à l'ennemi en qualité de dictateur, vaincre, recevoir les honneurs du triomphe et revenir, après seize jours, reprendre ses travaux rustiques !

Après la prise de Carthage, on distribua aux rois amis de Rome, les livres des différentes bibliothèques ; la République ne conserva pour elle que les vingt-huit livres d'agriculture composés par le capitaine Magnon.

Avant l'arrivée des Romains, la vallée du Bas-Chélif et la vaste plaine de la Mina étaient cultivées par les tribus des *Machusiens*. Ces indigènes avaient défriché de vastes étendues ; la pêche et la chasse ne pouvant plus les nourrir, ils demandèrent au sol les récoltes qui devaient assurer leur existence et celle de leurs animaux domestiques.

Les Romains sont venus apporter à l'agriculture indigène l'appui de leur science et de leur puissante initiative.

Pour combattre les effets de la sécheresse, ils ont établi des barrages et de vastes réseaux de canaux d'irrigation. Ces travaux hydrauliques avaient surtout comme but d'assurer et d'augmenter le rendement des céréales. Mais bientôt l'abondance des récoltes se généralisa, produisant la richesse des hardis pionniers de l'agriculture. On put enfin songer à l'agréable, à faire de l'Afrique l'image des campagnes romaines.

De tous les arbres fruitiers de l'antiquité, l'olivier était le plus précieux ; il l'est même encore de nos jours. Le premier soin des Romains devait donc avoir pour but d'acclimater les variétés d'Italie et de les multiplier dans leurs nouvelles colonies.

On trouvait sur place l'*oléastre*, olivier sauvage, qui ne demandait qu'à être greffé pour produire des fruits abondants.

La vigne a certainement aussi suivi les colons romains. Si Carthage avait eu ses treilles, la Maurétanie en était dépourvue jusqu'à l'établissement des colonies. Des cépages d'origine grecque, implantés par les Romains, se sont maintenus jusqu'à nos jours, dans les frais vallons de

Messerata et de Kalâa et même dans les jardins indigènes de la plaine de Samar.

Le citronnier, le pêcher et le prunier de Kalâa et de Tiliouanet ont aussi été importés par les Romains. La grenade ou pomme punique, ainsi que la figue, n'étaient pas inconnues, mais très peu répandues dans l'intérieur.

Le code Théodosien, énumérant les produits variés du sol sur lesquels le fisc impérial avait à prélever des impôts, cite indépendamment des céréales et de l'huile : le lin, la soie et la garance.

Le lin a certainement été cultivé dans toutes les plaines irrigables. Nous ne pouvons pas être affirmatif pour ce qui concerne l'élevage du ver à soie. Si cette industrie rurale avait existé dans notre région, nous aurions probablement retrouvé quelques rejetons de mûriers dans le voisinage des ruines ; or, cet arbre avait entièrement disparu dans le bassin de la Mina.

Les alluvions légères des vallons se prêtaient fort bien à la culture de la garance dont les racines donnent la belle teinture rouge si appréciée par les peuples de l'antiquité.

L'élevage du bétail semble avoir été abandonné aux indigènes. Le cheval a de tout temps reçu les soins les plus empressés du peuple maure. Il fut élevé, comme de nos jours, par toutes les tribus de l'intérieur. Il est presque certain que l'Afrique du Nord est la patrie du cheval[1].

Appien place la race des chevaux mauresques parmi celles que l'on estimait le plus de son temps. Ces chevaux n'ont pas dégénéré jusqu'à nos jours ; le pays des Flitta et la région du Sersou nous fournissent l'admirable race barbe qui a gardé toutes les qualités du coursier maure du IIe siècle.

Nous savons que le mouton constituait souvent presque l'unique richesse des Maures. Le chameau n'était pas connu ; il ne fut importé que par les envahisseurs arabes. L'eléphant n'était plus élevé en Afrique après la prise de Carthage.

5° INDUSTRIE ET COMMERCE

L'industrie ne pouvait jouer un grand rôle parmi un peuple colonisateur. Le lin et la laine devaient cependant être travaillés sur place ; ils fournissaient aux indigènes des vêtements grossiers.

(1) M. Reinach soutient, contrairement à l'opinion générale, que le cheval passait d'Afrique en Arabie et en Syrie, d'où il s'est répandu.

L'industrie du bâtiment est restée bien primitive dans notre région. La pierre taillée fut remplacée de bonne heure par une brique grossière imparfaitement cuite ; le pisé devenait même fort en usage pendant le Bas-Empire.

Nous avons quelques stations où l'on fabriquait de la poterie grossière ; la poterie fine que nous trouvons dans toutes les ruines était un article d'importation.

On a trouvé, dans les jardins de Relizane et près de la maison Delbourg de l'Hillil, les restes d'anciens moulins à huile. Des usines semblables devaient se trouver près de chaque poste important où l'on avait multiplié l'olivier.

La mouture du blé se faisait à bras ; toutes les ruines nous fournissent des débris de moulins semblables à ceux qui sont encore en usage chez les Berbères.

Avant l'arrivée des Romains, les Maures savaient préparer les peaux ; ils en confectionnaient des habits et des tentes. L'alun était connu ; les forêts de chênes fournissaient du tan en abondance.

Les Romains devaient améliorer l'industrie de la tannerie ; quelques-uns de leurs procédés sont encore peut-être en usage chez les Indigènes.

Nous n'avons trouvé aucune trace d'une ancienne exploitation minière dans notre région. Mina signifie bien *mine d'or* ou *mine d'argent*, mais ce nom devait être appliqué au figuré ; Relizane ne pouvait être une mine d'or ou d'argent que par la fertilité de son sol irrigable.

Les salines de Bou-Zian ont fourni le sel nécessaire à la consommation du Bas-Chélif et de la Mina. Elles ne semblent pas avoir été exploitées en grand, car Arzew pouvait fournir une quantité de sel suffisante pour l'exportation.

Le commerce devait donc être limité aux produits de l'agriculture et de la chasse. On exportait principalement des céréales, de l'huile, des fruits séchés, du lin, de la laine, des peaux et du bétail. On tirait d'autres colonies le fer pour la fabrication des armes et des outils agricoles, les tissus, la poterie fine et les ustensiles de luxe.

Le commerce avec les Indigènes ne pouvait être bien important. Les tribus de l'intérieur avaient des besoins bien modestes ; elles produisaient peu et dépensaient encore moins.

CHAPITRE IX

La religion chrétienne et l'église de Mina

Le christianisme avait quelques apôtres obscurs en Afrique avant la fin du IIe siècle. Tertullien, qui le premier soutint avec éclat la cause de la nouvelle religion, est né à Carthage, vers l'an 160, d'un centurion des troupes proconsulaires.

Saint Cyprien lui succéda à la fois comme écrivain et comme évêque de Carthage. Il dut s'enfuir, en l'an 250, pendant la persécution ordonnée par l'empereur Dèce. Il eut la tête tranchée sept ans plus tard, pendant la persécution sous Valérien.

Nous n'avons pas d'inscriptions chrétiennes du IIIe siècle, sauf peut-être celle qui a été relevée à Dublineau.

DEO AETER
NO VOTVM
OVOTERON
I SIT ROGA
TVS. SABINI
FECIT PR
CCXXII

Quel est le *Dieu éternel* auquel Ovoteronius Sittus Rogatus a élevé ce monument ?

Nous pensons que Rogatus était chrétien, mais qu'il a adopté une forme voilée pour désigner son Dieu.

Le christianisme faisait d'ailleurs des progrès rapides en Afrique.

« Le sang des martyrs a été une source féconde de fidèles », disait Tertullien.

Mais les persécutions aussi se renouvelèrent.

Dioclétien avait commencé par donner la paix aux chrétiens, mais la dix-huitième année de son règne, il se prêta aux vives

sollicitations de Galère, homme dur, féroce, vindicatif, que l'empereur avait associé au gouvernement. Il signa le plus terrible édit qui eût jamais frappé les chrétiens.

La persécution s'étendait avec violence en Maurétanie. Mais beaucoup d'évêques et de diacres échappèrent à la mort en livrant les écritures saintes et peut-être même en abjurant leur religion. C'est ce qu'il faut admettre par la grande quantité de prêtres auxquels on donnait plus tard la qualification de *traditeurs*.

Avec Constantin, converti au christianisme l'an 311 de J.-C., la nouvelle religion obtint enfin la liberté et le droit de cité.

Pendant les trois premiers siècles, les chrétiens n'avaient pas d'édifices religieux. Les réunions des fidèles eurent lieu sous la terre, à Rome dans les catacombes, en Afrique dans les grottes naturelles ou dans les caves. Lorsque les chrétiens montèrent enfin de leurs sombres couloirs à la clarté du jour, ils se réunirent dans les maisons particulières chez les nouveaux convertis.

Avec la liberté de l'église, nous voyons apparaître de graves désordres religieux. On discutait d'abord dans les conciles et ensuite dans les rues.

Deux camps s'étant formés, celui des *Donatistes* et celui des *Orthodoxes*, chacun prétendait imposer sa doctrine à l'autre. On se combattit, on se persécuta avec une haine féroce, indigne d'un chrétien.

Le sang chrétien ne tarda pas à rougir des mains chrétiennes.

Nous n'avons que deux inscriptions relatives à cette période sanglante. La première a été découverte aux Médiouna, près Renault. Elle donne le nom de six martyrs, mis à mort en l'an 329.

La seconde ornait la basilique de Benian et est gravée à la mémoire de Robba, servante du Christ, sœur d'Honorat, évêque d'*Aquæ sirensis*. Cette religieuse a également subi le martyre en 434.

On a beaucoup discuté pour savoir si ces martyrs sont donatistes ou orthodoxes. Nous voulons bien admettre que ceux des Médiouna soient tombés sous les coups des fanatiques circoncellions, mais à qui attribuer la mort de Robba ?

L'histoire nous apprend que persécutés à leur tour par les

catholiques, pourchassés par les soldats romains, les donatistes finirent par disparaître vers l'an 419.

Or, Robba a subi le martyre après l'arrivée des Vandales.

Les nouveaux conquérants aussi étaient chrétiens, mais ils n'avaient à opter ni pour les catholiques ni pour les donatistes. Disciples d'un autre évêque, Arius, qui nia la divinité du Verbe, comme les Macédoniens avaient nié celle du Saint-Esprit, ils devinrent le fléau de toutes les églises africaines.

Mais les Vandales n'étaient pas traditeurs. Or, l'inscription de Benian dit que Robba, *cœde traditorum vexata, meruit dignitatem martyrii.* Elle a donc été mise à mort non par les Vandales, mais par les chrétiens du pays.

Ceci prouve que les désordres religieux ne se sont pas éteints devant l'invasion des Vandales et que Saint-Augustin se trompe en affirmant que les donatistes avaient disparu vers l'an 419.

Hunéric, roi des Vandales, avait juré de mettre fin à ces exécutions continuelles. Il fit convoquer tous les évêques de son vaste royaume pour le premier jour de février 484.

Quelques-uns furent arrêtés à leur arrivée à Carthage. L'un d'eux fut brûlé vif.

Les autres assistèrent à un concile présidé par l'évêque arien Cyrille. On n'y discutait point, mais on se jeta réciproquement des invectives sanglantes. Hunéric, impatienté, fit faire de nouvelles exécutions. Les églises catholiques furent fermées ; 496 évêques, prêtres et diacres prirent le chemin de l'exil.

Parmi ces derniers se trouvaient Tibérianus, évêque de *Quiza*, Cœsilius, évêque de *Mina* et Cœcilus, évêque de *Ballene Prœsidium*.

Il est certain que *Quiza*, *Mina* et *Ballene Prœsidium* ont eu des basiliques vers cette époque. Nous avons retrouvé quelques vestiges de celle de *Mina* ; nous en donnons le plan et les coupes. (Pl. III).

Elle s'élevait sur les ruines de l'ancien *oppidum* et couvrait une partie des anciens remparts. C'est la preuve que sous la domination des Vandales on rassembla les populations et que l'on fit un essai pour relever les villes détruites.

L'église de la *Mina* échappa à la destruction en 484 ; elle avait encore un prêtre en 525 qui se donnait le titre d'« *évêque du peuple de la Mina, de la province de Maurétanie* ». Il se peut que l'église de *Mina* ait encore existé à l'arrivée de Bélisaire (533), mais il faut absolument détruire la légende qui attribue aux Grecs la restauration de nos édifices religieux. Il n'existe dans la vallée de la Mina nulle trace de l'occupation byzantine.

En déblayant l'intérieur de la basilique de Mina, nous avons été frappé du grand nombre de débris de colonnettes en terre cuite, à moulures circulaires façonnées sans art. Elles devaient constituer des supports de flambeaux qui se plaçaient isolément aux quatre angles des salles servant au culte.

La construction était orientée du S.-E. au N.-O. Elle formait une imitation maladroite des basiliques.

L'enfoncement semi-circulaire, appelé *concha* ou *coquille*, y existe bien, mais les galeries ou nefs latérales font défaut.

L'arcade qui séparait l'abside du transept était supportée par deux demi-piliers en vieilles briques romaines. La maçonnerie des murs est faite avec des matériaux de toute sorte provenant de constructions plus anciennes. Nous voyons des pierres taillées, des dalles et des briques au milieu de moellons bruts.

Les parements des murs portent un épais enduit en chaux et brique pilée. Le sol est revêtu non pas d'une mosaïque artistique comme nous en trouvons ailleurs, mais simplement d'un béton grossier. Il ne semble pas renfermer de cryptes.

L'intérieur de l'église présentait une surface de 10^{m}50 de longueur sur 5^{m}70 de largeur.

Ainsi que l'indique le plan que nous avons levé sur place, l'*atrium* ou *parvis* se trouvait sur la façade gauche de l'église. Il formait une cour ou une salle carrée qui devait renfermer le baptistère, espèce de grand bassin servant au baptême par immersion.

Nous savons que dans les anciennes églises, l'*atrium* était réservé aux catéchumènes qui n'avaient primitivement point le droit d'assister à la célébration des offices.

Un *pronaos* se trouvait à l'entrée de l'*atrium* et le séparait de trois petites constructions habitées par les diacres ou réservées aux fidèles qui venaient de loin pour assister aux offices.

A droite de l'église, et communiquant avec elle par des portes, se trouvait le *secretarium* et le *presbyterium*. Le premier était destiné à recevoir les vases et ornements sacerdotaux, le second servait de logement à l'évêque.

Une cour avec jardin contenait, à l'extrémité, un bassin alimenté par la conduite d'eau de l'Oued-el-Anseur.

Nous n'avons relevé aucune inscription dans cet amas de ruines mystérieuses. Les chrétiens de l'époque vandale avaient oublié l'art de bâtir et nous sommes presque forcés d'admettre que les habitants de *Mina* ne savaient même plus écrire.

Mais pendant que l'Afrique du Nord avait marché à grands pas vers cette dégénération qui annonce la fin des peuples, l'Arabie était devenue la métropole des sciences et des arts et, avant la fin du septième siècle, le croissant victorieux venait remplacer sur notre sol la croix vermoulue du christianisme expirant.

CHAPITRE X

Fin des colonies romaines

C'est avec un véritable sans gêne que nos auteurs cherchent à attribuer aux Vandales la destruction des villes et colonies de l'Afrique du Nord, le massacre de la population et, en un mot, tous les maux dont ce malheureux pays eut à souffrir après une splendeur relative.

Sans doute, les Vandales ont abusé du droit du vainqueur et commis de criminels excès, mais ont-ils été plus barbares que les légions et cohortes romaines qui les ont précédés et moins humains que les troupes de Bélisaire, de Salomo et de Germain qui sont venues mettre fin à leur domination ?

Avant Genseric, la Maurétanie avait déjà vu les horreurs d'autres guerres d'extermination. Marcellin nous apprend que *Césarea* (Cherchell), noble et opulante cité jadis, était, pendant l'insurrection de Firmus, réduite en cendres et n'offrait plus guère que des décombres couverts de mousse.

Firmus, après Tacfarinas, combattait pour l'indépendance africaine. Guerrier habile et brave, il avait soulevé les tribus maurétaniennes et juré l'expulsion des Romains.

Avant d'attaquer *Césarea*, il devait infailliblement détruire les établissements de la Mina et du Bas-Chélif. C'est donc à lui que nous attribuons la ruine de *Mina*, de *Ballene Prœsidium* et de *Quiza*.

Valentinien envoya le comte Théodose, maître de cavalerie, pour combattre Firmus. Ce digne précurseur des Vandales continuait l'œuvre de destruction commencée par le chef des Indigènes. Il renversa, à coups de bélier, toutes les fermes et les châteaux qui auraient pu servir de repaire aux Maures et passa impitoyablement au fil de l'épée tout ce qui s'y trouvait.

S'avançant jusqu'au fort *Tingitane* (Orléansville), il défit les Maziques, marcha ensuite contre les Musons qui occupaient probablement le pays actuel des Flitta. Mais ici, le général romain se trouva en face d'une armée de 35,000 hommes et fut forcé de se replier.

Théodose demande ensuite à la politique ce qu'il n'a pu obtenir par les armes. Il gagne par des promesses ou des cadeaux quelques tribus soumises à Firmus. Ce dernier est obligé de se retirer dans le municipe de *Conta* (?). Menacé d'être trahi et livré à Rome, il se donne la mort (372).

Gildon, frère de Firmus, continua cependant la guerre de l'indépendance. En 395, il était l'unique maître de l'Afrique. Sans s'être converti au christianisme, il s'était fait le protecteur des donatistes qui se livrèrent alors aux excès les plus honteux que l'histoire ait eu à enregistrer. C'était encore faire la guerre aux Romains en lançant chrétiens contre chrétiens et en encourageant les massacres odieux.

Des troupes envoyées de Rome mirent fin au gouvernement tyrannique de Gildon (398), mais ne réussirent pas à rétablir l'ordre, à relever les villes de leurs ruines.

Le 24 août 410, Alaric, roi des Visigoths, entra à Rome. La chute de la grande capitale entraînait l'écroulement de l'empire romain.

Tous les malheurs qui frappaient le peuple furent alors attribués au christianisme. Saint-Augustin essaya vainement de réfuter cet argument dans son traité de la *Cité de Dieu*. Le fait est que les persécutions des chrétiens avaient dépeuplé l'empire, que les désordres religieux préparaient l'abîme.

Les Vandales trouvèrent l'Afrique en pleine anarchie, les colonies dévastées, les villes démantelées et sans défenseurs. Le chemin de Carthage était ouvert.

Comment expliquer les rapides progrès de ces nouveaux chrétiens si toutes les villes leur avaient présenté une résistance comme Bône dont les fortifications avaient été rétablies à la hâte ?

Carthage tomba en octobre 439 ; en 442, les Vandales étaient maîtres de toute l'Afrique.

Les populations indigènes avaient d'abord fait bon accueil aux envahisseurs, mais elles se révoltèrent bientôt contre les nouveaux conquérants.

Une preuve évidente que les Vandales n'ont pas exterminé la population nous est donnée par l'histoire ; sous le second roi, Hunéric, il y eut près de 5,000 ecclésiastiques en Afrique.

Notre région ne semble pas avoir été administrée directement par les Vandales, mais bien par une dynastie indigène qui s'était faite l'alliée des vainqueurs. Cette dynastie était

chrétienne et on croit, comme nous l'avons dit, que sa résidence se trouvait au sud de Fortassa, près de *Djedar*.

Peut-être descend-elle de Firmus et de Gildon. Dans ce cas, il faudrait identifier les *monts de Jubalènes*, où naquirent ces deux héros de l'indépendance, avec le Djebel-Hadjar et le Djebel-Haraoui qui portent les tombeaux des rois maures.

Pendant la période vandale, la vie, presque éteinte dans la plaine et les vallons, semble avoir eu quelque éclat dans les montagnes. Le Dahra se couvrait de *pagi*, de refuges de toute sorte ; le Sersou reçut de nouveaux centres qui avaient une prospérité éphémère sous la protection des chefs maures.

La politique idiote des Byzantins, leurs rapines et leurs sanglants exploits ont ruiné chez nous ce qui restait encore du nom romain.

Les Arabes conquérants ne trouvaient plus dans le bassin de la *Mina* que quelques enfants d'un grand peuple déchu. Tiaret était la seule place qui put leur opposer une faible résistance.

Que nous reste-t-il de la domination romaine en dehors des quelques vestiges que nous venons de décrire ?

Un enseignement !

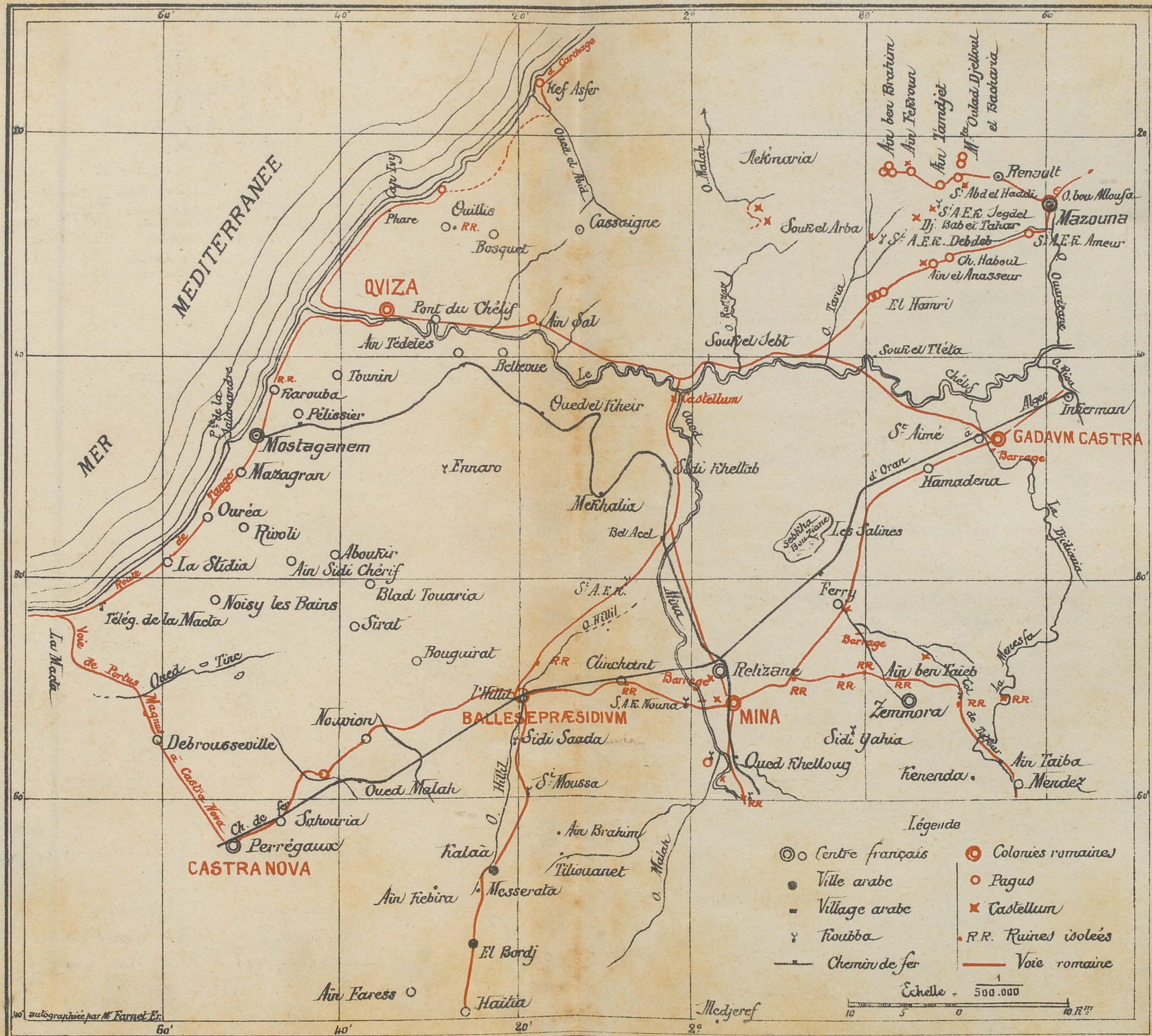
L'Afrique consuma les peuples envahisseurs. Les Phéniciens, les Romains, les Vandales et les Byzantins se sont usés sur son sol ; les Arabes et les Turcs se sont confondus avec le peuple autochtone.

Les Maures de l'époque romaine sont devenus les Berbères d'aujourd'hui. De leurs rangs sortaient Jugurtha, Tagfarinas, Aedemon, Firmus et Gildon pour combattre les Romains. Ce même peuple délégua Jabdas et Antalas pour lutter contre les généraux byzantins, après avoir mis en échec la domination vandale. Pendant l'invasion arabe, c'est une femme, Kahina, qui se lève et dispute le sol aux nouveaux conquérants. Les Turcs ont eu les formidables insurrections de Bou-Chérif et de Bou-Teurfas. Nous avons rencontré sur nos chemins l'émir Abd-el-Kader, Bou-Mazza et Mokrani.

Il nous a fallu vingt ans pour conquérir l'Algérie ; il faudra plusieurs siècles pour compléter l'œuvre de civilisation entreprise.

La France aura le bonheur et la gloire de réussir où les autres peuples ont succombé. C'est notre conviction !

Etablissements romains du Bas-Chélif et de la Basse-Mina



Soc. de Géogr. & d'Arch. d'Oran - 1907. Dressé par J. Rufer.

LES DOUANES MAROCAINES

I. — HISTORIQUE

La situation actuelle. — Il y a peu d'années encore on ne possédait que de rares indications sur l'organisation des douanes marocaines et l'incertitude dans laquelle on se trouvait était d'autant plus grande que le fonctionnement de cette administration est réglé par des décrets ou firmans du Sultan et que ceux-ci ne sont jamais portés à la connaissance du public. Aucune codification des textes et des tarifs n'existait, tant pour les droits de douane proprement dits, que pour les taxes afférentes au monopole d'acconage et de magasinage que s'est réservé le Maghzen. Quelques privilégiés possédaient seuls des tarifs qu'ils défendaient jalousement contre les convoitises les plus vives qui se manifestaient à leur sujet.

Frappé d'une situation aussi lamentable nous avons pu, au cours d'une mission, en nous aidant des indications déjà publiées, et après une enquête faite sur place, présenter un premier essai à ce sujet(1). Depuis, la question a été reprise et étudiée avec beaucoup de soin et de compétence dans différentes publications par M. Saurin et aussi par M. Salmon. Mais, depuis l'époque cependant récente, où ces interessants travaux ont été publiés, deux évènements d'une importance capitale, dans cet ordre d'idées, se sont produits : les accords des 20 juillet 1901 et 20 avril 1902, ont réglé les relations commerciales franco-marocaines par la frontière d'Algérie, pendant que l'acte d'Algésiras fixait dans ses articles de 77 à 104 une nouvelle base pour le fonctionnement des douanes et l'application des tarifs en ce qui concerne les ports marocains.

Dans ces conditions, il nous a paru intéressant de reprendre notre étude en ne conservant des anciennes données que les éléments utiles et en mettant les textes et les tarifs antérieurs en harmonie avec les nouvelles dispositions légales.

(1) Ed. Déchaud. — Au Maroc : Les ports de l'ouest (1903).

Ce travail présente, semble-t-il d'autant plus d'opportunité que la connaissance des règlements de douane des pays étrangers est indispensable à tous ceux qui veulent faire du commerce dans ces pays ; et cette connaissance est plus utile encore quand il s'agit, comme pour le Maroc, d'un pays où le régime du bon plaisir, remplace les antiques traditions de nos administrations, solidement maintenues par un monument de règlements de tous genres.

Nous retracerons tout d'abord un court historique des douanes marocaines afin de préciser dans la mesure du possible la mentalité de ceux qui dirigent le Maghreb et celle de leurs collaborateurs. On y trouvera l'indication de coutumes tellement peu en rapport avec nos mœurs et nos usages, qu'on s'expliquera plus facilement les anomalies bizarres ou les extravagantes dispositions qui régissent les importations et les exportations dans l'empire du Sultan.

De tout temps, les agents des douanes locales appelés Oumamas, ont régné en véritables despotes aux portes de l'empire, frappant à leur gré les uns, épargnant les autres ; et loin de s'améliorer, la situation s'est récemment compliquée du fait de nos rivalités et de nos discussions. L'action des consuls qui avaient un certain poids dans le règlement des conflits, est aujourd'hui méconnue et les fonctionnaires marocains répondent invariablement à toutes les réclamations qu'ils vont en référer à Fez. Nous avons appris à ces gens-là qu'ils avaient un sultan, en prenant au sérieux le fantoche qui règne nominalement, nous payons le poids de nos fautes et les marocains persévèrent dans les errements les plus regrettables.

C'est ainsi que dans les pays civilisés les lois douanières ont pour but essentiel de protéger l'industrie nationale contre la concurrence étrangère ; au Maroc, au contraire, les droits d'entrée ont toujours constitué l'une des plus précieuses ressources du trésor impérial et aussi — dans une plus large mesure peut-être — des agents qui sont chargés de leur perception. Dans ces conditions, on peut se faire une idée de l'âpreté qui est mise à leur recouvrement et des abus qu'ils ont provoqués.

Malgré son incohérence, ses abus et son insuffisance, ce régime douanier qui remonte aux temps les plus reculés, a résisté aux efforts des siècles, à l'action de l'Europe entière et est arrivé jusqu'à nous tel qu'il a été conçu et tel qu'il a été

de tout temps appliqué dans le nord de l'Afrique, de Tunis à l'Océan. Si cette particularité n'est pas à l'éloge du régime elle témoigne, tout au moins, de la force d'inertie de ceux qui l'ont conçu et qui l'appliquent.

Les réformes. — Depuis fort longtemps, les nations européennes se mettent en mesure de lutter contre l'arbitraire des estimations approximatives faites par les Oumanas pour la perception des droits qui sont appliqués *ad valorem*. On conçoit que la fragilité de ce système soit de nature à rompre, trop souvent, l'équilibre entre les importateurs d'un même produit qui pourront très bien payer, l'un sur une marchandise estimée à la moitié de sa valeur tandis que l'autre sera, volontairement ou non, frappée avec plus de rigueur et d'exactitude.

Cette situation a souvent soulevé des difficultés et certains commerces sur des marchandises très pauvres, comme les fers, le bois, les plâtres où la concurrence est rude et les bénéfices minimes en ont particulièrement souffert.

Il est juste de dire que l'Europe, justement émue du danger que pouvait faire courir à ses intérêts le régime marocain, s'est constamment préoccupée de compléter par des traités les points faibles d'une organisation par trop rudimentaire.

Dès le seizième siècle, la France engageait des pourparlers qui aboutissaient au traité du 15 septembre 1531, qui règle pour la première fois les conditions de l'intervention étrangère en matière de douane marocaine. L'article 4 de ce traité dispose : « Les marchands français qui viennent aux ports « du royaume (Maroc), pourront mettre à terre leurs marchan- « dises sans payer aucun autre droit que la dîme ». Celle ci fut fixée, comme dans tout le reste de l'Afrique du Nord, au dixième de la valeur de la marchandise. Ces dispositions furent reproduites dans tous les traités conclus avec les nations civilisées et pendant près de quatre siècles, ce chiffre du 10 0/0 *ad valorem* a servi de base à la perception des droits sur les importations. Au lendemain de la conquête de l'Algérie et après la défaite des Marocains à la bataille d'Isly, la France songea à la conclusion d'un traité de commerce, mais les préoccupations du moment firent différer la réalisation d'une amélioration qui s'imposait.

Cependant, sous ce régime ancien les actes officiels ne se

trouvaient pas toujours en harmonie avec les conventions passées avec telle ou telle puissance ; et comme en somme les traités n'avaient de valeur et n'étaient conclus que pour régler la question commerciale, il résultait de ce système des inégalités de traitement ou tout au moins des difficultés qui pesaient lourdement sur les transactions commerciales. Le droit de 10 0/0, lui-même était excessif pour un certain nombre de marchandises et notre diplomatie poursuivit la tâche véritablement ardue d'obtenir du Sultan, les réformes que les circonstances réclamaient. Cette action soutenue a eu pour conséquence — peut-être un peu imprévue — mais quand même satisfaisante : l'acte d'Algésiras.

Les capitulations. — Il est bon avant d'aller plus loin de noter qu'en plus des conventions internationales et des actes du gouvernement marocain, les étrangers ont pour statut personnel durant leur séjour au Maroc les *capitulations*, traités plusieurs fois séculaires par lesquels la Porte Ottomane a accordé aux sujets des nations de l'Occident, résidant en pays musulmans divers privilèges, notamment le bénéfice de l'exterritorialité, c'est-à-dire le droit d'être jugés suivant leurs lois et par leurs magistrats (les consuls), comme s'ils n'avaient pas quitté le sol de leur patrie.

Les capitulations garantissent aussi aux étrangers le droit d'établissement, la liberté de faire le commerce, l'inviolabilité de domicile. Ils leur permettent de s'organiser en corps de nation, de s'administrer eux-mêmes sous le contrôle de leur consul.

Les capitulations consenties à la France remontent à 1535 ; elles ont été renouvelées successivement par chaque nouveau sultan jusqu'en 1740, où le sultan signataire décida que ce traité serait respecté par ses successeurs.

Bien que cette réglementation particulière n'ait pas eu une influence immédiate et bien décisive en matière douanière, elle joue néanmoins un rôle trop important dans la vie des étrangers fixés au Maroc pour ne pas être signalée et c'est à ce titre que nous avons crû devoir en donner une courte analyse.

II. — RÉGIME GÉNÉRAL

Organisation du service. — Le service des douanes fonctionne surtout dans les ports maritimes. Chaque bureau[1] est administré par trois fonctionnaires choisis parmi les notables commerçants et qui portent le nom d'Amin (Oumanas au pluriel). Le Maghzen les double de secrétaires qui sont en réalité des surveillants appelés Adouls et dont le rôle consiste à tenir la comptabilité. Bien entendu, cette surveillance est purement platonique et elle n'empêche en aucune façon surveillants et surveillés, de s'entendre pour tirer le meilleur parti possible des fonds qui passent par leurs mains.

Les paiements effectués sont constatés sur un registre spécial tenu par un Adoul rétribué à cet effet.

Les droits à percevoir sont payables soit en argent, soit en nature. En cas de contestation sur la valeur de la marchandise appelée à servir de base à l'estimation, l'importateur peut fournir la facture d'origine.

Cette façon de procéder a souvent donné lieu à des difficultés et pour y mettre fin les conférents d'Algésiras ont décidé (art. 96) que la valeur des principales marchandises taxées par les douanes marocaines sera déterminé chaque année par une commission spéciale.

Le tarif des valeurs fixées par elle servira de base aux estimations qui seront faites dans chaque bureau par l'administration des douanes. Il sera affiché dans les bureaux de douanes, et dans les chancelleries des légations ou des consulats à Tanger.

Les paiements des droits s'effectuent en monnaie hassanie, même lorsque la taxe est fixée en monnaie espagnole et malgré le change qui existe sur la première. En cas d'avaries il est tenu compte, dans l'estimation de la dépréciation subie par la marchandise.

Autrefois, les quittances constatant le paiement des droits n'étaient délivrées que sur demande, l'acte d'Algésiras rend cette délivrance obligatoire.

---

(1) Des postes de douanes sont installés seulement dans les huit ports ouverts au commerce et à la navigation, à savoir : Tétouan, Tanger, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Saffi et Mogador. A cette liste il faut ajouter Arzila qui est ouvert aux importations et fermé aux exportations.

Opérations de douane. — La nouvelle règlementation découlant de l'entente des puissances a déterminé les règles qui seront suivies à l'avenir dans les opérations de douane, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

Toute personne, au moment de dédouaner les marchandises importées ou destinées à l'exportation, doit faire à la douane une déclaration détaillée énonçant l'espèce, la qualité, le poids, le nombre, la mesure et la valeur des marchandises, ainsi que les marques, les numéros des colis qui les contiennent.

Dans le cas où la déclaration est reconnue inexacte, à la visite, on paiera double droit sur le manquant, ou l'excédent sera saisi (art. 83).

Si l'inexactitude de la déclaration porte sur la qualité ou l'espèce, la marchandise sera saisie et confisquée au profit du Maghzen (art. 84).

Dans le cas où la déclaration est reconnue inexacte, quant à la valeur, la douane prélève séance tenante le droit de nature, si la marchandise est indivisible, le Maghzen peut l'acquérir en la payant au prix déclaré augmenté de 5 0/0 (art. 85).

Si la déclaration est reconnue fausse quant à la nature des marchandises, celles-ci sont considérées comme n'ayant pas été déclarées et le déclarant sera passible des peines d'amende et de prison (art. 86, 88 et 90).

La contrebande sera poursuivie par la confiscation des marchandises sans préjudice des peines d'amende et de prison (art. 87, 88 et 90).

Il est défendu, sous peines sévères, de tenter d'introduire ou de sortir des marchandises en dehors des ports ouverts et des bureaux de douanes (art. 89-91).

Contrebande des armes. — Si l'on tient compte de ces faits que la moitié des tribus du Maroc passent la majeure partie de leur temps à guerroyer, soit contre le Sultan, soit entre elles ; que chaque marocain a une arme quelconque et aspire constamment à avoir mieux encore ; que l'introduction des armes est interdite, on se fera facilement une idée du gain énorme, jusqu'à 1000 0/0, que réalisent ceux qui se livrent à ce genre de contrebande et de l'activité et de l'ingéniosité qu'ils déploient pour mener à bien leurs opérations.

Nous savons ce que valent la douane et les douaniers et il

est aisé dès lors de conclure que les dispositions douanières étaient peu faites pour être respectées. L'acte d'Algésiras serait peu de chose s'il ne faisait qu'ajouter de nouvelles dispositions à un texte complètement méconnu ; mais où il présente un certain intérêt, c'est lorsqu'il assure pour l'exécution des prescriptions qu'il renferme, la surveillance — peut-être encore un peu insuffisante — des puissances étrangères.

L'article 13 est ainsi conçu : Sont prohibés dans toute l'étendue de l'empire chérifien, sauf dans les cas spécifiés aux articles 14 et 15 (1), l'importation et le commerce des armes de guerre, pièces d'armes, munitions chargées ou non chargées, de toute espèce, poudre, salpêtre, fulmicoton, nitro-glycérine et toutes compositions destinées exclusivement à la fabrication des munitions.

L'article 16 dispose, que bien qu'interdite en principe, l'importation des armes de chasse et de luxe et de leurs munitions, pourra être autorisée :

1° Pour les besoins strictement personnels des importateurs ;

2° Pour l'approvisionnement des magasins d'armes, autorisés conformément à l'article 18. (2)

Les articles de 19 à 23 renferment les peines qui seront appliquées en cas de contravention.

L'article 24 dispose qu'en cas où des indices sérieux ferait soupçonner qu'un navire mouillé dans un port transporte des armes ou des marchandises prohibées, en vue de leur introduction au Maroc, les agents de la douane chérifienne devront en référer à l'autorité consulaire compétente, afin de permettre à celle-ci de prendre, avec l'assistance d'un délégué de la douane marocaine, toutes les visites ou mesures utiles.

Les articles 26, 27 et 28 attribuent les marchandises saisies au Sultan et indiquent dans quelles conditions elles doivent être vendues.

L'article 29 fait une obligation aux autorités marocaines de signaler aux Agents diplomatiques ou consulaires, les contraventions constatées.

Enfin l'article 30 prévoit que dans la région frontière de

(1) Ces cas concernent l'admission : 1° des explosifs nécessaires à l'industrie et aux travaux publics ; 2° les armes, pièces d'armes et munitions destinées au Gouvernement. Ces transports sont assujettis à des formalités particulières.

(2) L'article 18 prévoit l'établissement — dès que les circonstances le permettront — d'un règlement relatif à la vente des armes et à la tenue des débits de ce genre.

l'Algérie l'application de ce règlement restera l'affaire exclusive de la France et du Maroc, comme elle sera celle de l'Espagne et du Maroc dans le Riff et dans les régions frontières des possessions espagnoles.

En principe, ces dispositions semblent suffisantes pour éviter l'importation frauduleuse des armes de guerre ; mais dans la pratique, il paraît difficilement admissible qu'elles soient de nature à défendre efficacement les frontières marocaines de l'action de la contrebande.

Magasinage. — L'article 98 dispose que dans les douanes où il existe des magasins suffisants, le service de la douane prend en charge les marchandises débarquées à partir du moment où elles sont remises contre récépissé par le capitaine du bâteau aux agents préposés à l'acconage jusqu'au moment où elles sont régulièrement dédouanées. Il est responsable des dommages causés par les pertes ou les avaries de marchandises et qui sont imputables à la faute ou à la négligence de ses agents. Il n'est pas responsable des avaries résultant soit du dépérissement naturel de la marchandise, soit de son trop long séjour en magasin, soit des cas de force majeure. Dans les douanes où il n'y a pas de magasins suffisants, les agents du Maghzen sont seulement tenus d'employer les moyens de préservation dont ils disposent.

Le tarif de magasinage actuellement en vigueur sera revisé.

Comité des douanes. — Au nombre des mesures imposées par l'acte d'Algésiras, il en est une excellente : celle qui prévoit la constitution d'un Comité permanent des Douanes ayant pour mission de rechercher toutes les améliorations utiles dans le service et à assurer la régularité et le contrôle des opérations et des perceptions relatives au débarquement, embarquement, transport à terre, manipulations, entrées et sorties des magasins, magasinage, estimation et perception des taxes. Ce Comité, qui siègera à Tanger, sera composé d'un commissaire spécial du Sultan, d'un membre du Corps diplomatique ou consulaire désigné par le Corps diplomatique, d'un délégué de la Banque d'Etat. Il pourra s'adjoindre à titre consultatif, un ou plusieurs représentants du service des douanes.

Cette création répondait à un besoin réel et le commerce

européen ne peut qu'applaudir à cette mesure qui lui donnera dans un avenir prochain une sécurité qui lui faisait trop souvent défaut.

Le cabotage. — Le cabotage sur les côtes marocaines n'était autorisé que par intermittence et le Sultan s'était réservé le droit de l'interdire chaque fois que cette mesure pouvait lui paraître nécessaire et il a largement usé de cette faculté.

Les relations de port à port sont cependant fort importantes et se développeront encore bien davantage maintenant que les armateurs ont l'assurance de pouvoir poursuivre sans entrave l'exploitation de leurs services.

L'acte d'Algésiras règle en effet ce point important dans les termes que voici :

« Conformément aux décisions antérieures du Sultan et « notamment à la décision du 28 septembre 1901, est autorisé « entre tous les ports de l'empire le transport par cabotage « des céréales, graines, œufs, fruits, volailles et en général des « marchandises et animaux de toute espèce originaires ou non « du Maroc, à l'exception des chevaux, mulets, ânes et « chameaux, pour lesquels un permis spécial du Maghzen « sera nécessaire.

« Le cabotage pourra être effectué par des bateaux de toute « nationalité sans que les dits articles aient à payer les droits « d'exportation, mais en se conformant aux droits spéciaux et « aux règlements sur la matière. » (Art. 69).

Cependant, pour éviter les abus, les marchandises destinées au cabotage sont soumises à leur embarquement aux droits de sortie, lesquels droits sont remboursés au port de destination contre la présentation d'un titre de versement désigné sous le nom d'*emfoullahet* délivré par les Oumanas au moment du paiement des droits.

L'article 94 qui règle cette partie du service ajoute : « Les « pièces justificatives de l'arrivée de la marchandise devront « être produites dans les trois mois de l'expédition. Passé ce « délai, à moins que le retard ne provienne d'un cas de force « majeure, la somme consignée deviendra la propriété du « Maghzen ».

L'article 95 dispose que les marchandises aux droits d'exportation, embarquées dans un port marocain, pour être transportées dans un port de l'empire, devront être accompagnées

d'un certificat de sortie délivré par la douane, sous peine d'être assujetties au paiement du droit d'importation et *même confisquées* si elles ne figuraient pas au manifeste.

Le fonctionnement du cabotage se trouve donc réglé d'une façon assez précise grâce aux dispositions qui précèdent.

Entrepôt réel. — Le droit pour les marchandises européennes de transiter par les ports marocains est fort ancien. Il est ainsi défini par le traité du 29 janvier 1682 conclu entre la France et le Maroc « Les marchands, en cas qu'ils ne missent « leurs marchandises à terre que pour entrepôt, les pourront « rembarquer sans payer aucun droit ».

Les Oumanas exercent quelquefois une surveillance un peu indiscrète sur les colis en transit mais l'intervention du corps consulaire a toujours raison de leurs excès de zèle.

Au cas où les marchandises auraient à effectuer un séjour en douane du moment de leur débarquement à l'heure de leur réexportation, elles seraient soumises à un droit de magasinage basé sur le règlement que va prendre le Sultan, d'accord avec le corps diplomatique, en vertu de l'article 71 de l'acte d'Algésiras.

Monopoles du Maghzen. — Les pressants besoins d'argent qui se sont manifestés chez tous les Sultans, ont souvent amené le gouvernement marocain à faire acte de commerce et à se réserver certains travaux qui gagneraient certainement en rapidité et en sécurité à être laissés à la libre concurrence des particuliers.

Les monopoles que le Maghzen s'est réservés sont les suivants :

1° Débarquement et embarquement des marchandises ;

2° Emmagasinage.

La conférence d'Algésiras a ajouté à ces deux industries le monopole de l'opium, du kif et éventuellement celui du tabac.

L'exploitation des opérations d'embarquement et de débarquement appliqués en vertu de l'article 2 du traité de 1856 avec l'Angleterre, donnent lieu à de fréquentes réclamations. Le service est assuré, dans chacun des ports du Maroc par de grandes embarcations appelées *barcasses* et dont le nombre et le tonnage varient avec l'importance des villes auxquelles elles sont attachées. Les navires ne peuvent effectuer leurs opéra-

tions par leurs propres moyens, qu'après deux jours d'attente vaine ; ils sont encore astreints au paiement de la demi-taxe en faveur du Maghzen. Les taxes varient suivant les ports et sont généralement très élevées.

Les opérations se font lentement et mal par suite de l'insuffisance du matériel flottant sur tous les points de la côte marocaine et le commerce en souffre d'autant plus de cette situation qu'en raison de l'insécurité qui règne dans presque tous les mouillages, on devrait, au contraire être outillé pour travailler rapidement afin de bien utiliser les accalmies qui se produisent.

La conférence d'Algésiras est restée muette sur ce point qui semblerait indiquer que cette partie des monopoles du Maghzen n'a pas été reconnue par l'Europe et que sa disparition qui constituerait une véritable amélioration n'est plus qu'une question de temps.

Le magasinage s'effectue dans un tel désordre et dans des conditions si désastreuses pour la marchandise, que sur ce point une réorganisation, prévue du reste, s'impose. De fréquents conflits s'élèvent souvent par suite des erreurs commises par des pointeurs paresseux ou malhonnêtes et la douane ne manque jamais d'user de tous les subterfuges possibles pour esquiver une responsabilité qui lui incombe entièrement. Les chancelleries ont été saisies de nombreuses réclamations à ce sujet et il faut espérer que la situation sera prochainement solutionnée par la réorganisation complète de cette partie du service.

Quant aux monopoles sur l'opium, le kiff, ils ont peu d'importance pour le commerce français ; mais la main mise sur les tabacs par le Sultan causera un préjudice considérable aux fabricants algériens qui trouvaient au Maroc un débouché d'une certaine importance.

III. — RELATIONS PAR TERRE

Régime appliqué. — Aux termes de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1867 et du tableau D qui y est annexé, les produits naturels ou fabriqués originaires de l'Empire du Maroc, sont admis en franchise en Algérie quand ils sont importés par terre, mais ils restent soumis aux conditions générales du tarif lorsqu'ils sont ensuite réexpédiés d'Algérie ou qu'ils sont

expédiés directement d'un port marocain à destination de la France.

Par réciprocité, les marchandises françaises sont admises en franchise au Maroc quand elles sont importées par terre.

Les marchandises originaires d'ailleurs que du Maroc suivent à leur importation par terre le même régime que si elles étaient importées par mer.

L'article 13 de la loi du 28 décembre 1895 avait affranchi du droit de statistique les produits marocains introduits en Algérie par la frontière, mais la loi du 8 janvier 1905 a abrogé cette disposition de faveur.

La quotité de cette taxe est fixé ainsi qu'il suit :

10 centimes par colis pour les marchandises en futailles, caisses, sacs ou autres emballages ;

10 centimes par 1000 kilogs ou par mètre cube (1) pour les marchandises en vrac.

10 centimes par tête pour les animaux vivants ou abattus des espèces chevaline, bovine, ovine, caprine ou porcine.

Entente de 1902. — Le traité de 1845 prévoyait qu'une entente commerciale serait conclue à brève échéance entre la France et le Maroc, mais la question fut négligée et ce n'est que le 20 juillet 1901 qu'intervint un protocole ayant pour but de mettre fin aux difficultés d'application du sus dit traité dans les régions situés au Sud de Teniet Essassi. Une commission mixte franco-marocaine fut nommée et il résultat de ses travaux un premier accord intervenu le 20 avril 1902 et ayant pour résultat de fixer la question de principe.

L'article 2 de cet accord est ainsi conçu :

« Art. 2. — En vue de développer les transactions commer-
« ciales chacun des deux Gouvernements établira dans les
« régions limitrophes, des marchés ainsi que des postes chargés
« de la perception des droits qui seront établis pour augmenter
« les ressources et les moyens d'action des deux pays » (2).

(1) La tarification au mètre cube, pour les marchandises d'importation n'a pas été reproduite dans le tableau des droits annexés à la loi du 11 janvier 1892.

(2) Les points où doivent être installés les marchés sont ainsi fixés :

Marchés français : Adjeroud (Port Say), Marnia, El Aricha, Aïn-Sefra.

Marchés marocains : Cherraa, près de l'Oued Kiss ; Oudjda, Quçba d'Aïoun, Sidi Mellouk, Debdou et Figuig.

Marchés mixtes : Raz-el-Aïn des Beni Mathar (Berguent et d'autres points à déterminer le long de la voie ferrée de Beni-Ounif à Kenadsa.

Une nouvelle convention intervint pour régler les détails des dispositions contenues dans l'article qui précède.

Il ressort de cet accord que la France et le Maroc ont arrêté les mesures ci-après en ce qui concerne le fonctionnement des marchés et la perception éventuelle des droits de douane.

L'accord constate tout d'abord qu'il n'est en rien dérogé au régime particulier qui a toujours existé pour les relations par voies de terre entre l'Algérie et le Maroc. On a simplement précisé certains cas. Tout d'abord le Maghzen maintient sa faculté d'établir :

1o Des droits de sortie ;

2o Des droits de transit.

D'autre part, le gouvernement français a déclaré son intention d'appliquer ou de maintenir conformément à la législation en vigueur, les droits de statistique et de taxe sanitaire (art. 1).

Il avait été question d'établir des droits, mais on a renoncé pour le moment à appliquer une mesure de cette nature.

L'article 3 dispose que les marchés algériens mentionnés à l'article 2 de l'accord du 20 avril 1902, dépendront exclusivement des autorités françaises. Toutefois, le gouvernement marocain pourra y placer un agent pour éviter la contrebande.

Lorsque des Marocains arriveront sur un marché algérien avec des marchandises pour lesquelles ils n'auront pas payé les droits, l'agent français les contraindra à lui verser ces droits, dont il fera lui-même la remise à l'agent marocain. L'agent marocain sera en outre chargé d'étudier le mouvement commercial et la marche des caravanes. Les marchés marocains prévus également à l'article 2 de l'accord précité, dépendront exclusivement du gouvernement chérifien. Mais le gouvernement français pourra y installer un de ses agents pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Les marchés mixtes seront ouverts aux négociants des deux pays et qui opèrent leurs transactions sur le pied d'égalité. Les deux gouvernements auront conjointement sur le marché, un agent qui procèdera au recouvrement des droits spécifiés aux articles 1 et 2. (Art. 4).

L'article 7 tranche un point important. Il dit en effet :

Les droits à percevoir sur les marchés ou dans les bureaux de perceptions mixtes seront payés en monnaie française ou hassanienne.

Le cours du change de ces deux monnaies sera indiqué au commencement de chaque période trimestrielle, d'après une entente entre le ministre de la France et le représentant de sa Majesté Chérifienne à Tanger.

Le Gouvernement français et le Maghzen, avisés du cours ainsi arrêté, devront assurer son application par les agents chargés de la perception des droits.

Les autres articles réglementent les relations entre les deux pays et ne contiennent aucune indication utile pour le commerce.

Ajoutons que ces dispositions ont été sanctionnées par l'article 103 de l'acte d'Algésiras.

IV. — RELATIONS PAR MER

Importations. — Les produits importés du Maroc soit en France soit en Algérie, sont soumis au tarif appliqué aux provenances des autres pays étrangers(1). Le tarif minimum leur est applicable (loi du 6 février 1893).

En ce qui concerne les produits introduits au Maroc, la réglementation douanière est plus simple. Tout d'abord, il n'y a pas de distinction établie entre la nationalité des marchandises importées et cette disposition qui est très particulière à ce pays, a une très grande influence sur les achats. « En effet, « disent MM. Saurin et Cousin, dans leur très intéressant « volume « Le Maroc » — auquel nous empruntons ce chapitre « presque tout entier — l'acheteur marocain ayant le marché « du monde à sa disposition puisqu'à l'entrée, il n'est pas « embarrassé par un tarif différenciel, prend les marchandises « là où il les trouve à sa convenance ; la question de fret est « la seule dont il ait à se préoccuper. De cet état de choses il « est résulté un éclectisme économique auquel devait tout « naturellement correspondre un éclectisme politique dont il « est facile de découvrir les traces dans l'histoire économique « du pays. »

Durant plusieurs siècles, le Maroc se contenta d'appliquer

(1) Les bestiaux provenant d'un port marocain et destinés à être immédiatement réexportés à destination du Maroc, sont admis à transiter en franchise par les ports d'Adjeroud, Nemours, Beni-Saf et Oran sous certaines conditions de visite.

une taxe uniforme de 10 0/0 *ad valorem* sur tous les produits importés et ce n'est que sur les vives instances du ministre de France que le Maghzen se résolut à faire des distinctions qui s'imposaient et une lettre chérifienne en date du 24 octobre 1892 qui vint modifier les dispositions du traité du 15 septembre 1531. Les dérogations consenties à la règle générale portent sur les points suivants : tissus de soie pure et mélangée, bijoux d'or et d'argent, les pierres précieuses et enfin le vin ou tout autres liquides et les pâtes alimentaires qui ne sont plus frappés que de 5 0/0 *ad valorem.*

Le tabac à fumer a été également soumis à un nouveau régime et le tarif qui lui est applicable depuis le 2 juin 1906 est le suivant :

Tabac en feuilles..	10 pesetas	(40 réaux)	le quintal de 50 k. 750 g.
— coupé......	15 —	(60 —)	—
Cigarettes........	25 —	(100 —)	—
Cigares	25 —	(100 —)	—

Ajoutons que le tabac qui ne peut être pour le moment introduit que par le port de Tanger, deviendra sous peu le monopole d'Etat.

Est interdit l'importation des armes, salpêtres, soufre, plomb de guerre, opium, tabac à priser et enfin de la monnaie nationale dite « Hassanie ».

Comment les 10 0/0 ou les 5 0/0 sont-ils évalués ?

La lettre du 24 octobre 1892 précitée dit « sur le pied de la « valeur marchande, au comptant, en gros, dans le port de « débarquement ». Elle consacre d'ailleurs une règle qui se trouve déjà formulée en termes précis dans tous les traités de commerce précédents où la question des douanes est traitée.

« L'appréciation est faite à vue d'œil par les Oumanas, qui « pour cela font ouvrir les caisses ; elle est relativement « modérée sauf dans le cas où les marchandises importées « n'ont pas au Maroc leur analogie. Dans le cas de contesta- « tion, l'importateur peut produire la facture d'origine, mais « les Oumanas, ont le droit de majorer de tous les frets et de « la plus-value approximative en pays de destination, les prix « indiqués. Si la contestation se prolonge et que les marchan- « dises soient exactement divisibles, l'importateur a la faculté « d'abandonner 10 0/0 ou 5 0/0 en nature. Ce mode de paie- « ment quoique légal, est difficilement agréé par les Oumanas,

« parce que ceux-ci étant ducroire des 5 ou 10 0/0 en espèces « vis-à-vis du Sultan, seraient obligés de subir le risque de la « vente de la marchandise abandonnée. Mais l'intervention « du consul en faveur de l'importateur fait immédiatement « profiter celui-ci de la faculté d'acquitter en marchandises les « droits d'importations »[1].

Ajoutons que l'article 66 de l'acte d'Algésiras contient les dispositions ci-après : « A titre temporaire, les marchandises d'origine étrangère seront frappées à leur entrée au Maroc d'une taxe spéciale s'élevant à 2 1/2 pour cent *ad valorem*. Le produit intégral de cette taxe formera un fond spécial qui sera affecté aux dépenses et à l'exécution des travaux publics, destinées au développement de la navigation et du commerce en général dans l'empire chérifien. »

Exportations. — Toutes les exportations ne sont pas permises, et divers traités ou de simples décisions du Sultan ont fixé la liste déjà longue des objets qui peuvent sortir de l'empire. Ces marchandises sont soumises à une taxe fixée d'après un tableau, et les Oumanas prétendent que toute marchandise non taxée est une marchandise dont l'exportation est interdite :

Voici le tableau des droits de sortie :

Maïs et doura	la fanège[2]	10	réaux	2f 50
Fèves	—	10	—	2 50
Lentilles	—	10	—	2 50
Pois chiches	—	10	—	2 50
Alpiste	le quintal	5	—	1 25
Dattes	—	20	—	5 »
Amandes	—	15	—	3 75
Oranges et limons	le mille	4	—	1 »
Origan	le quintal	4	—	1 »
Cumin	—	6	—	1 50
Huile	—	25	—	6 25
Gommes	—	8	—	2 »
Henné	—	6	—	1 50
Cire blanchie	—	60	—	15 »
Cire vierge	—	50	—	12 50

(1) Saurin et Cousin. *Le Maroc*.
(2) La valeur des poids, mesures et monnaies exprimés dans ce tableau est la suivante : le fanège vaut 56 litres ; le quintal, 50 kilos : le réal, 25 centimes espagnols.

Riz	le quintal	9 réaux 3/8.		2f 38
Laine lavée	—	40	—	10 »
Peaux de bœufs	—	18	—	4 50
Peaux de moutons et chèvres	—	18	—	4 50
Toisons	—	27 réaux 1/2.		6 40
Peaux tannées	—	50	—	12 50
Suif	—	23	—	5 75
Poules	la douz.	10	—	2 50
Œufs	le mille	25	—	6 25
Cornes	—	8	—	2 »
Pantoufles, 5 0/0 sur la valeur estimée.				
Piquants de porc épic	—	2	—	0 50
Ghassoul	le quintal	7 réaux 1/2.		1 85
Plumes d'autruche	le cent	18	—	4 50
Paniers	—	10	—	2 50
Carvi	le quintal	8	—	2 »
Peignes en bois	le cent	2	—	0 50
Poil et crin	le quintal	15	—	3 75
Raisin sec	—	10	—	2 50
Ceinture en laine	le cent	50	—	12 50
Tacaout	le quintal	10	—	2 50
Basanes	—	18	—	4 50
Chanvre et lin	—	16	—	4 »
Anis	—	10	—	2 50
Couvertures de laine, 5 0/0 sur la valeur.				
Tapis, 5 0/0 sur la valeur.				
Fromages	—	20	—	5 »
Palmier nain	100 bottes	8	—	2 »
Coussins brodés, 5 0/0 sur la valeur estimée.				
Cresson	le quintal	10	—	2 50
Fassouk	—	10	—	2 50
Cordes en poil de chèvre	le cent	10	—	2 50
Haïks, 5 0/0 sur la valeur estimée.				
Lièvre	la pièce	1	—	0 25
Fenugrec	le quintal	5	—	1 25
Djellal, 5 0/0 sur la valeur estimée.				
Cochenilles	—	10	—	2 50
Sacoches en cuir, 5 0/0 sur la valeur estimée.				
Graine de lin	—	5	—	1 25
Orseille	—	10	—	2 50
Œufs d'autruche	la pièce	1/2	—	0 125

Rognures de peaux de bœuf pour faire de la colle......	le quintal	4 réaux....	1f »
Perdrix....................	la pièce	1 —	0 25
Poires......................	le quintal	10 —	2 50
Lapins......................	la pièce	1 —	0 25
Chiffons....................	le quintal	5 —	1 25
Roses (feuilles de)...........	—	10 —	2 50
Nielle (Chouïssiz)............	—	8 —	2 »
Sésame......................	—	10 —	2 50
Tamis, 5 0/0 sur la valeur.			
Sparte......................	—	2 —	0 50
Etriers en fer, 8 0/0 sur la valeur estimée.			
Boyaux......................	—	10 —	2 50
Noix........................	—	8 —	2 »
Fil de coton, 8 0/0 sur la valeur estimée.			
Nattes, 8 0/0 sur la valeur estimée.			
Plateaux de cuivre, 8 0/0 sur la valeur estimée.			
Tentes, 5 0/0 sur la valeur estimée.			
Poisson salé................	—	20 —	5 »
Sarghina....................	—	5 —	1 25
Tortues.....................	—	2 réaux 1/2.	0 625
Balais de palmier nain......	—	1 réal 1/2.	0 375
Fibre de palmier nain.......	—	2 réaux 1/2.	0 625
Millet fin..................	la fanège	10 —	2 50
Kohl........................	le quintal	5 —	1 25
Ecorce d'arbre..............	—	6 —	1 50
Liège.......................	—	6 —	1 50
Minerai de cuivre...........	—	5 —	1 25
Minerai de fer..............	—	2 —	0 50
Autres minerais, sauf le plomb	—	5 —	1 25
Osier.......................	—	2 —	0 50
Bois d'Arar....	1/2 charge de chameau	6 —	1 50
Bois de cèdre..	1/2 charge de mule	5 —	1 25
Pommes de terre, courges, tomates et bananes, 5 0/0 sur la valeur.			
Blé.........................	la fanège	15 —	3 75
Orge........................	—	6 —	1 50
Cocons de soie, 5 0/0 sur la valeur.			
Bœufs (sortie exclusive par Rabat et Tanger).	par tête, 25 pesetas		

Comme pour les marchandises importées, les droits sont payables en monnaie hassanie et se trouvent ainsi réduits dans

une sensible proportion en raison du change qui pèse sur cette monnaie.

Sur ce point encore la conférence d'Algésiras s'est prononcée. Elle a émis les deux vœux — un peu comminatoires — que voici :

1° Que les droits d'exportation des marchandises ci-après soient réduits de la manière suivante :

Pois chiches....................	20 0/0
Maïs..........................	20 0/0
Orge..........................	50 0/0
Blé...........................	34 0/0

2° Que le Sultan consente à élever à dix mille le chiffre de six mille têtes de bétail de l'espèce bovine que chaque puissance aura droit d'exporter du Maroc. L'exportation pourra avoir lieu par tous les bureaux de douane. Si par suite de circonstances malheureuses, une pénurie de bétail était constatée dans une région déterminée, le Maghzen pourrait interdire temporairement la sortie du bétail par le port ou les ports qui desservent cette région. Cette mesure ne devra pas excéder une durée de deux années ; elle ne pourra pas être appliquée à la fois à tous les ports de l'empire.

Il est d'ailleurs entendu que les dispositions précédentes ne modifient pas les autres conditions de l'exportation du bétail fixées par les firmans antérieurs.

La conférence émet, en outre, le vœu qu'un service d'inspection vétérinaire soit organisé au plus tôt dans les ports de la côte.

V. — TAXES ET RÈGLEMENTS DE NAVIGATION

Taxes. — Les droits de navigation perçus ne sont pas rigoureusement semblables sur tous les points. Ils présentent de notables différences suivant les ports. Mais il ne s'agit là que d'un détail peu important, étant donné la modicité des taxes perçues.

Il résulte cependant de renseignements que nous avons

recueillis sur place et déjà publiés[1] que les bâtiments fréquentant les ports marocains ont à supporter les charges fixes suivantes :

Droits d'ancrage			pesetas	20 »
— sanitaires				
Droit fixe pour la patente			—	5 »
Droits proportionnels :	de 1 à 20	tonneaux...	—	0 60
—	21 à 40	— ...	—	1 25
—	41 à 60	— ...	—	2 50
—	61 à 80	— ...	—	3 75
—	81 à 100	— ...	—	5 »
—	101 à 120	— ...	—	6 25
—	121 à 150	— ...	—	9 40
—	151 à 500	— ...	—	12 50
—	501 et au-dessus......		—	16 »

Les navires subissent en outre la taxe suivante pour le canot de la santé :

A Larache 1 peseta 50 lorsque les navires passent la barre, 5 pesetas lorsqu'ils mouillent en dehors de la barre.

A Rabat 5 pesetas.

A Casablanca et Mazagan 2 pesetas 50.

A Safi 5 pesetas au printemps et en été, 10 pesetas en automne et en hiver.

A Mogador 3 pesetas 75 lorsque les navires restent en rade et 7,50 lorsqu'ils mouillent près de l'île.

A Tanger 2 pesetas. Mais les bateaux jaugeant moins de 60 tonneaux en sont dispensés et ceux qui touchent à Tanger trois fois par semaine ne paient que demi-tarif, soit 1 peseta.

Un tarif spécial est prévu pour le cas où un navire étant contaminé devrait être mis en quarantaine. Les frais résultant d'une mesure de cette nature s'élèvent à environ 100 francs par jour.

Certaines des taxes qui précèdent sont destinées à être modifiées ainsi qu'en témoignent les dispositions suivantes contenues dans l'acte d'Algésiras au sujet des droits de navigation. Cet article est ainsi conçu :

(1) Ed. Déchaud. — Au Maroc. — Les ports de l'ouest. — 1903.

ART. 70. — Le taux des droits de stationnement ou d'encrage imposés aux navires dans les ports marocains se trouvant fixé par des traités passés avec certaines puissances, ces puissances se montrent disposées à consentir la révision des dits droits. Le corps diplomatique à Tanger est chargé d'établir, d'accord avec le Maghzen, les conditions de la révision qui ne pourra avoir lieu qu'après l'amélioration des ports.

Nationalisation des navires. — Tout navire peut prendre sans déclaration d'aucune sorte, le pavillon marocain et il n'est soumis de ce fait à aucune obligation tant au point de vue de la composition des équipages que de leur nationalité. Il n'existe au Maroc aucun règlement à ce sujet et aucune pièce officielle n'est réclamée pour la navigation sous le pavillon de cette puissance. Il faut ajouter que les avantages qu'offre cette liberté absolue ont une contre-partie sérieuse dans ce fait qu'un navire battant pavillon marocain resterait à la merci des fonctionnaires de ce pays et exposé dès lors à souffrir de graves abus.

Règlement. — Jusqu'à ce jour les diverses opérations exigées des navires à leur arrivée dans les ports marocains n'étaient ni unifiées, ni sérieusement réglementées d'où des abus et des conflits.

Sur ce point encore la conférence d'Algésiras est intervenue pour jeter les bases d'une règlementation simple sans doute mais suffisante pour protéger tous les intérêts en présence.

Les dispositions qui devront être observées à l'avenir sont les suivantes :

ART. 77. — Tout capitaine de navire de commerce venant de l'étranger ou du Maroc devra, dans les 24 heures de son admission en libre pratique dans un des ports de l'empire, déposer au bureau de douane une copie exacte de son manifeste signée par lui et certifiée conforme par le consignataire du navire. Il devra en outre, s'il en est requis, donner communication aux agents de la douane de l'origine de son manifeste.

La douane aura la faculté d'installer à bord un ou plusieurs gardiens pour prévenir tout trafic illégal.

Art. 78. — Sont exempts du dépôt du manifeste :

1° Les bâtiments de guerre ou affrêtés pour le compte d'une puissance ;

2° Les canots appartenant à des particuliers, qui s'en servent pour leur usages, en s'abstenant de tout transport de marchandises ;

3° Les bateaux ou embarcations employés à la pêche en vue des côtes ,

4° Les yachts uniquement employés à la navigation de plaisance et enregistrés au port d'attache dans cette catégorie ;

5° Les navires chargés spécialement de la pose et de la réparation des câbles télégraphiques ;

6° Les bateaux uniquement affectés au sauvetage ;

7° Les bâtiments hospitaliers ;

8° Les navires écoles de la marine marchande, ne se livrant pas à des opérations commerciales.

Art. 79. — Le manifeste déposé à la douane devra annoncer la nature et la provenance de la cargaison avec les marques et les numéros des caisses, balles, ballots, barriques, etc.

Art. 80. — Quand il y aura des indices sérieux faisant soupçonner l'inexactitude du manifeste, ou quand le capitaine du navire refusera de se prêter à la visite et aux vérifications des agents de la douane, le cas sera signalé à l'autorité consulaire compétente afin que celle-ci procède avec un délégué de la douane chérifienne aux enquêtes, visites et vérifications qu'elle jugera nécessaires.

Art. 81. — Si, à l'expiration du délai de 24 heures indiqué à l'article 77, le capitaine n'a pas déposé son manifeste, il sera passible, à moins que le retard ne provienne d'un cas de force majeure, d'une amende de 150 pesetas par jour de retard, sans toutefois que cette amende puisse dépasser 600 pesetas. Si le capitaine a présenté frauduleusement un manifeste inexact ou incomplet, il sera personnellement condamné au payement d'une somme égale à la valeur des marchandises pour lesquelles il n'a pas produit de manifeste, et à une amende de 500 à 1000 pesetas, et le bâtiment et les marchandises pourront en outre être saisis par l'autorité consulaire compétente pour la sûreté de l'amende.

Ce règlement est suffisant pour assurer le fonctionnement normal de la surveillance que les nations contractantes ont entrepris d'exercer sur les opérations commerciales effectuées au Maroc et dont certaines — plutôt nombreuses — sont loin d'être licites.

VI. — L'ACTE D'ALGÉSIRAS

Dispositions générales. — Dans le but de rendre notre travail aussi clair que possible et pour rapprocher les anciens règlements et les usages admis des nouveaux textes arrêtés, nous avons analysé au fur et à mesure qu'elles se présentaient les différentes dispositions arrêtées à Algésiras par les représentants des grandes puissances(1), mais nous croirions notre œuvre incomplète, si nous ne donnions pas une courte analyse de cet important document, dont le premier et grand mérite est de régler d'une façon définitive le fonctionnement des services publics au Maroc, d'assurer à tous la sécurité dans leur personne et dans leurs biens et d'une façon générale de préciser la situation des nations étrangères au Maroc et de réglementer leurs droits dans les différentes circonstances de la vie publique.

Cet acte devait entrer, dans toutes ses parties, en vigueur, le 31 décembre 1906, mais des complications qui se sont produites n'ont pas permis d'observer complètement ce programme et nos diplomates discutent encore en ce moment les détails d'application de certaines dispositions qui y sont contenues.

Le chapitre Ier de cette importante convention est consacré à l'organisation de la police ; le chapitre II renferme le règlement concernant la surveillance et la suppression de la contrebande des armes ; le chapitre III est relatif au fonctionnement d'une banque d'État ; le chapitre IV traite du moyen d'obtenir un meilleur rendement des impôts et de la création de nouveaux revenus ; le chapitre V, celui auquel nous avons fait de sérieux emprunts, porte règlement sur les douanes de l'empire

---

(1) Ont pris part à cette conférence : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Maroc, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie et la Suède.

et la répression de la fraude et de la contrebande ; le chapitre VI renferme la déclaration relative aux services publics, enfin le chapitre VII résume les dispositions générales.

Nous n'avons retenu que les chapitres II, IV et V qui traitent du sujet qui nous intéresse et qui apportent au fonctionnement des douanes au Maroc des modifications que doivent connaître non seulement nos négociants importateurs ou exportateurs, mais encore tous ceux qui s'intéressent à la question du Maroc.

Malgré les critiques qui l'ont accueillie, la convention d'Algésiras aura les conséquences les plus heureuses pour la cause de la civilisation et de la pénétration économique. Certes, il n'est point dit que l'antique barbarie pliera au gré de nos désirs et qu'elle s'empressera de ratifier une mesure qui l'atteint dans son essence même. Trop de gens ont intérêt au maintien de l'état d'anarchie qui règne actuellement, pour que tout le monde soit disposé à faciliter l'œuvre des diplomates. Mais les évènements sont plus forts que les hommes et malgré leur résistance désespérée, au service de laquelle se mettent les machiavéliques combinaisons de la diplomatie orientale, les choses suivront leur cours et le Maroc définitivement ouvert à toutes les initiatives, à toutes les bonnes volontés, apportera l'appoint de ses fécondes récoltes, de ses superbes forêts et des trésors à l'activité du négoce et de l'industrie du monde entier.

Ed. DÉCHAUD.
Correspondant de l'Institut Colonial de Bordeaux,
Secrétaire de la Chambre de Commerce d'Oran.

LA GROTTE PRÉHISTORIQUE DE LA FORÊT A ORAN

La grotte de la Forêt est située aux environs des grandes grottes de Noizeux, près d'Oran. Comme elle n'a pas été relevée sur la carte d'État-Major (*Oran* $\frac{1}{50000}$) et que sa situation est difficile à préciser, je donnerai d'abord quelques indications qui permettront de la retrouver [1].

La grotte se trouve sur les pentes sud du djebel Murdjadjou, au nord et à 400 mètres environ des grottes de Noizeux, exactement, à 500 mètres à l'O. S. O. de la cote 322 et à la sortie du ravin qui descend de la cote 406.

Pour s'y rendre, on suit le ravin de Noizeux jusqu'au débouché du ravin tributaire qui, de la crête du Murdjadjou, descend vers le sud en passant à l'ouest de la cote 322. On s'engage dans le ravin secondaire, on prend le sentier tracé sur le flanc droit et on le suit jusqu'au point où il arrive sur le plateau. Là, on abandonne le petit chemin et on oblique vers l'ouest. On ne tarde pas à se trouver devant un ravin ; c'est celui de la grotte.

L'ouverture de l'excavation n'est guère visible du flanc gauche car elle regarde le midi ; mais les pentes noires et herbeuses attirent tout de suite l'attention d'un œil exercé.

Le nouveau chemin forestier qui, des Planteurs, va à la fontaine de Noizeux, passe aujourd'hui devant la grotte. On ne peut guère songer à le suivre car il est trop long.

DESCRIPTION

Comme toutes les grottes néolithiques des environs d'Oran, la grotte de la Forêt n'est, à vrai dire, qu'un abri peu profond creusé par l'action éolienne dans les calcaires crayeux du Sahélien supérieur. Cet abri est un des plus petits de la région d'Oran. Ses dimensions sont : profondeur et largeur maxima, 8 mètres ; hauteur du plafond, 2 à 3 mètres. La ligne des parois est très irrégulière. L'entrée, étroite et basse, est

(1) Sur la carte géologique d'Oran au 1/50000 qui est sous presse, j'ai indiqué, par un signe particulier, l'emplacement des principales grottes oranaises.

obstruée par plusieurs blocs de rochers éboulés. L'un de ces blocs, très gros, repose sur la roche vive ; les autres, de dimensions moindres, sont quelque peu enterrés.

FOUILLES

Vers la fin de l'année 1894, nous fîmes avec M. Pallary un premier sondage de 0^m60 au milieu de la couche archéologique. Cette fouille donna une astragale d'un porcin. Cette pièce, remarquable par sa faible épaisseur, paraissait appartenir à une espèce non encore rencontrée dans les grottes d'Oran. Ce résultat nous engagea à entreprendre des recherches méthodiques.

Les fouilles commencèrent au mois de février 1895. Nous ouvrîmes une tranchée qui, de l'entrée, devait aboutir au trou de sondage. Ce premier travail qui demanda quatre ou cinq séances ne fut guère fertile en résultats. La couche archéologique peu épaisse, 0^m60 à 0^m80, ne nous avait donné qu'un petit nombre de pièces et de peu d'intérêt : une astragale de grand bœuf, des galets ayant servi de percuteurs, quelques fragments de poteries, de très rares silex et, comme toujours, des coquilles d'*helix* (escargots).

En résumé, la couche archéologique paraissait très pauvre et les résultats obtenus ne nous encourageaient guère à poursuivre les travaux.

Néanmoins, je résolus de vider la grotte et, seul, je continuai les fouilles dont je vais résumer les modestes résultats.

Couche archéologique. — L'épaisseur de la couche archéologique n'a guère dépassé 0^m90. Sur un seul point elle a atteint 1^m20. Le tiers inférieur du dépôt était à peu près intact ; les deux tiers supérieurs avaient été remaniés par l'homme et les animaux fouisseurs. La présence d'une balle à fusil trouvée à 0^m70 de profondeur ; celle d'un clou en bronze, à 0^m55 ; celle, enfin, de divers ossements d'animaux actuels indiquent nettement l'influence d'actions récentes.

Il est d'ailleurs probable que l'homme a vidé la grotte en partie, et à plusieurs reprises, pour la débarrasser des restes de cuisine qui l'emplissaient.

La couche inférieure qui ne paraissait pas avoir été remaniée n'avait que de 0^m30 à 0^m40 d'épaisseur. Elle était consti-

tuée par un terreau gris-noirâtre, mélange de cendres et de terre noire grasse, très caractéristique des dépôts néolithiques des grottes d'Oran.

Objets récoltés. — La couche archéologique profonde que j'ai à peu près complètement enlevée et passée au crible était bien pauvre. La description des objets recueillis n'aurait guère d'intérêt si quelques pièces particulièrement intéressantes ne relevaient le peu de valeur de l'ensemble.

Je dois toutefois faire remarquer que cette appréciation est toute relative, étant donné la richesse bien connue des grottes de la région.

Voici une énumération succincte des principales pièces retirées :

FAUNE

Les restes de vertébrés, peu nombreux, appartiennent à un petit groupe d'espèces. Les pièces recueillies sont pour la plupart peu connues et se rapportent à des espèces disparues dont les caractères sont encore mal définis. L'insuffisance des matériaux rend impossible l'identification des espèces rencontrées, surtout des antilopes (*gazelles*), avec les espèces fossiles décrites par Pomel.

J'attribue, avec plusieurs points de doute, les ossements récoltés aux espèces suivantes :

Sus barbarus Pomel. — Cette espèce est représentée par une astragale figurée par Pomel (*in Paléontologie de l'Algérie, Porciens.* Pl. VIII, fig. 12 à 15). (Collection Pallary). Diverses autres pièces me semblent plutôt se rapporter au *Sus scrofa* (le sanglier actuel).

Bos opisthonomus Pomel. — Ce grand bœuf, si commun dans les grottes d'Oran n'était représenté que par une astragale, une deuxième phalange, deux premières phalanges et une phalange onguéale.

Bos Ibericus Sanson (var. ?) — J'attribue à cette espèce un calcaneum épiphysé, une arrière-molaire supérieure et deux dents de lait ; mais il m'est difficile d'identifier la variété que l'on rencontre dans nos grottes. Les bœufs algériens actuels se rapprochent d'ailleurs beaucoup des formes disparues du *B. Ibericus*.

Ovis africana Sanson (var. ?) — Le mouton est représenté par deux fragments de mâchoire inférieure. Rien ne prouve que ces ossements appartiennent à une variété fossile.

Dorcas oranensis Pomel. — Cette gazelle décrite par Pomel sur des pièces que j'ai trouvées jadis dans la grotte du Ciel ouvert, était représentée dans la grotte de la Forêt par une moitié supérieure de noyau osseux de corne d'un mâle.

Dorcas subgazella Pomel ? — J'attribue avec doute à cette espèce une pièce composée d'une partie de frontal gauche et de la base de son noyau osseux. Ce noyau appartient certainement à une femelle : il est elliptique, sub-cylindrique ; à la base son petit diamètre est de 0^m017 et son grand diamètre, d'avant en arrière, de 0^m02. Je dois ajouter que ce noyau osseux a les plus grands rapports avec celui représenté par Pomel (*loc. cit.*, *Antilopes.* Pl. XIII, fig. 6) et attribué par l'éminent paléontologiste à la *Dorcas crassicornis* Pomel.

Tout cela prouve que les femelles des diverses espèces de gazelles ont été mal distinguées. La pièce de la grotte de la Forêt pourrait bien appartenir à la femelle de la *Dorcas oranensis.*

Antilope cf. **leporina** Pomel ? — Je ne puis identifier à aucune des gazelles décrites par Pomel une portion de mandibule inférieure gauche qui porte quatre dents : la première et la troisième prémolaires, la première et la deuxième arrière-molaires. Les dimensions des dents sont les mêmes que celles d'une petite gazelle ; mais certains caractères paraissent les séparer du genre Dorcas. La première arrière-molaire seule présente une *très courte* colonnette interlobaire qui la rapproche de l'*Antilope Maupasi* Pomel, chez laquelle les colonnettes sont bien développées dans les trois arrière-molaires. La face interne de la première arrière-molaire et celle de la deuxième sont presque lisses ; la deuxième est nettement penchée sur la première.

Struthio camelus L. — L'autruche est représentée par la partie inférieure d'un tarse et par des fragments d'œufs.

Tous ces animaux, sauf l'autruche disparue depuis longtemps du Tell, se rapportent à des espèces ou à des variétés fossiles.

Parmi les espèces actuelles ayant laissé les traces de leur passage, il faut citer surtout le porc-épic (*Hystrix cristata* L.)

Cet animal est néfaste dans les grottes car il bouleverse les couches archéologiques.

HOMME. SÉPULTURES

Comme toutes les grottes d'Oran, celle de la Forêt renfermait des restes humains. Je ne citerai que les plus importants ; ils proviennent d'un petit nombre de squelettes :

1° Une tête inférieure de radius, trouvée auprès de la tasse dont il sera question plus loin ;

2° Une portion de mandibule inférieure comprenant la branche gauche et le menton. Le maxillaire est dépourvu de condyle et d'apophyse coronoïde ; il porte une belle série de molaires d'adulte. Cette pièce a été recueillie à 0m 40 de profondeur, mais sur le sol rocheux qui se relevait sur le pourtour de la grotte ;

3° Deux fragments de mandibule inférieure s'ajustant pour former le menton. Il n'y a plus que deux dents, une incisive et une première arrière-molaire, restes d'une vieille dentition. A ces débris étaient joints la tête inférieure d'un humérus et la tête supérieure du cubitus correspondant.

Ces ossements et quelques autres se trouvaient au voisinage immédiat de la hache polie citée plus loin, de quelques éclats de silex non taillés et de plusieurs morceaux de poteries. Le tout était enterré à 0m 40 de profondeur, sous un des rochers éboulés à l'entrée de la grotte ; ce qui donne une certaine importance à l'ensemble ;

4° Deux vertèbres offrant un curieux exemple de soudure. Après rupture de la colonne vertébrale, une vertèbre brisée et déviée s'est greffée sur la voisine. Le cal très large et très solide qui s'est formé indique que, malgré la gravité de sa blessure, l'individu atteint a pu vivre pendant plusieurs années.

Le degré d'ancienneté de tous ces restes humains est difficile à préciser, car la couche archéologique était trop mince pour tirer des conclusions exactes des faits observés. On peut pourtant admettre que la plupart des ossements recueillis proviennent des hommes qui se sont servis des objets d'industrie trouvés à la même place.

FOYERS. RESTES DE L'ALIMENTATION

Je n'ai rencontré que deux petits foyers intacts.

Les déchets de l'alimentation comprenaient, comme à l'ordinaire, quelques os de vertébrés, des débris d'œufs d'autruche, des coquilles de mollusques, principalement

d'escargots terrestres. Quelques espèces marines étaient assez bien représentées. J'ai recueilli une vingtaine de patelles : *Patella ferruginea* Lam., *P. Safiana* Lam. et les espèces plus petites *P. cærulea* L. et *P. lusitanica* Gmelin ; une douzaine de troques monodontes *Monodonta articulata* Lam. ; 3 ou 4 valves de la moule ordinaire *Mytilus barbata* L. ; un fragment du grand triton *Simpulum nodiferum* Lam. et deux fonds de pourpre *Purpura hæmastoma* L.

ARMES ET INSTRUMENTS

Pierre taillée. — Les silex, généralement non retouchés, étaient très rares. Il y avait à peine une demi-douzaine de lames.

Avec les silex se trouvaient quelques gros éléments à pourtour subcirculaire et plus ou moins pyramidaux sur les deux faces opposées ou sur une seule. L'usage de ces pierres, réminiscences des époques chelléenne et moustérienne, est assez mal défini ; elles ont pu servir de pierres de jet à la main, ou de pierres de fronde.

Pierre polie. — J'ai recueilli une hache en bon état, une herminette hors d'usage et un marteau (?)

La hache, presque oviforme, est en ophite ; son tranchant seul est poli ; le reste de la surface est piqueté. Ses dimensions sont : longueur, $0^{m}08$; longueur de la corde du tranchant, $0^{m}046$; épaisseur maximum $0^{m}032$.

L'herminette n'est qu'un débris informe d'une hache presque plate en ophite, de $0^{m}04$ de largeur et $0^{m}015$ d'épaisseur.

Le marteau (?) est plutôt la moitié supérieure d'une hache à section quelque peu rectangulaire.

Percuteurs. — Les galets servant d'instruments de percussion étaient abondants. J'en ai trouvé plus de trente, presque tous en quartzite.

Os poli. — Je n'ai retiré des fouilles qu'un seul objet en os poli. C'est un poinçon, fait d'une esquille brute d'os long ; il mesure $0^{m}10$ de longueur et n'est poli qu'à la pointe. L'extrémité supérieure, élargie, montre la moitié d'un trou de suspension.

POTERIES

Les morceaux de poteries étaient très abondants. Ils proviennent presque tous de grandes marmites allant au feu, et sont remarquables par leur ornementation. C'est d'ailleurs là une des caractéristiques des poteries des grottes d'Oran. Chez les troglodytes néolithiques, le potier se doublait déjà d'un artiste.

Avec les débris de marmite, j'ai trouvé, à 0 m 80 de profondeur et à 0 m 20 du sol rocheux, une pièce (fig. 1 et 2), presque entière, qui est à la fois une véritable rareté et un curieux objet d'art pour l'époque à laquelle il remonte. C'est une sorte de petit vase à boire, pourvu d'un têton horizontal, saillant de 0 m 018, servant d'anse, et percé d'un trou de suspension. C'est une tasse. Sa forme, subglobuleuse à l'extérieur, est plutôt ovale à l'intérieur. Ses dimensions sont : longueur avec l'anse, 0 m 075 ; diamètre d'ouverture, 0 m 05 ; profondeur, 0 m 04. Cette pièce est à peu près entière. Ce qui en augmente encore l'intérêt, c'est que la moitié supérieure de la surface extérieure est ornementée, simplement il est vrai, mais avec un sens des règles de la symétrie qui étonne. Le motif de l'ornementation est un assemblage de petits traits en creux, horizontaux, longs de 0 m 004. Ces petits sillons sont superposés, assez serrés, parallèles et disposés en séries verticales de 0 m 015 à 0 m 025 de hauteur. Les colonnes de traits sont ainsi groupées par trois ou par quatre, l'ensemble formant un rectangle assez régulier. Au-dessus, le rebord porte une ceinture de traits verticaux. Enfin le bord est coupé de minuscules échancrures.

En résumé, c'est là un des plus beaux spécimens trouvés dans les grottes des environs d'Oran. Et, aussi, dans celles du néolithique de l'Europe.

OBJETS DE PARURE

Je n'ai rencontré qu'une valve de pectoncle percée au crochet. On sait que cette ouverture est fréquente chez les coquilles roulées par la mer sur les plages.

J'ai déjà dit que les fragments de coquille d'œufs d'autruche étaient assez nombreux. J'en ai recueilli un morceau d'un décimètre carré. C'est le plus grand que je connaisse des

grottes d'Oran. On sait que l'homme préhistorique utilisait ces coquilles pour fabriquer des perles de collier plates et rondes.

Je n'ai recueilli aucune perle dans la grotte de la Forêt. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car ces objets qui n'ont guère plus de $0^{m}006$ à $0^{m}007$ de diamètre passent facilement inaperçus.

OBJETS DIVERS

Une plaque irrégulière de grès mérite d'être citée. Elle montre de larges sillons arrondis, assez profonds et qui paraissent avoir été creusés par l'action du polissage d'instruments en os ou en pierre.

Comme d'ordinaire, j'ai trouvé des morceaux de scorie basaltique, d'hématite brune et rouge et quelques fossiles provenant des parois de la grotte.

CONCLUSIONS

En résumé, la grotte de la Forêt est l'analogue des grottes néolithiques des environs d'Oran et de la province que j'ai fouillées jusqu'ici. Elle ne s'en distingue que par le petit nombre d'objets que j'ai retirés des fouilles. En revanche, elle m'a offert une nouveauté du plus haut intérêt : la tasse.

Oran, le 24 décembre 1907.

F. DOUMERGUE.

Fig. 1

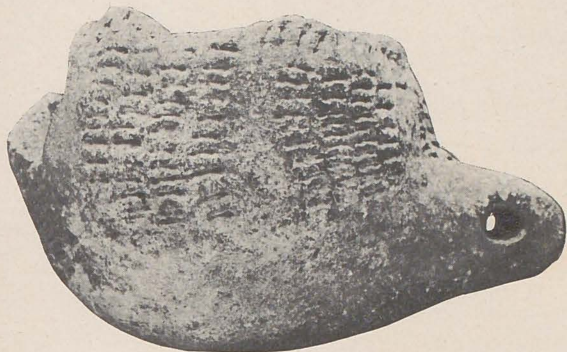
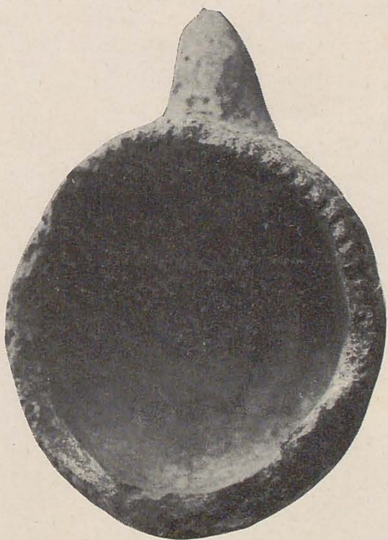


Fig. 2



Tasse néolithique (grandeur naturelle)

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er juin au 1er décembre 1907

ROSE des VENTS	Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1907	TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1906
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	3 h. soir		
N.	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	0	7	12
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
N. E.	0	2	4	2	2	3	1	1	2	3	2	7	3	8	3	1	2	3	49	40
E. N E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	2	1	2	1	6	0	2	0	2	5	0	1	0	1	0	2	3	1	29	39
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	3	5
S. E.	8	7	3	2	9	3	6	12	2	5	11	6	5	8	9	11	9	8	124	94
S. S. E.	3	3	2	2	1	2	2	1	3	1	5	2	1	0	1	1	0	1	31	30
S.	5	6	4	10	8	8	7	6	4	6	8	2	9	6	7	5	4	7	112	115
S. S W.	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6
S. W.	6	4	6	6	2	7	2	5	4	6	2	6	8	5	8	6	8	10	101	85
W. S. W	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
W.	3	3	4	5	0	0	4	0	4	2	0	1	4	0	0	2	1	0	33	44
W. N. W.	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4
N. W.	2	2	3	2	2	7	7	3	8	1	1	3	1	3	3	1	1	0	50	67
N. N. W.	0	1	0	0	0	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	5
TOTAUX...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30	549	549

Ch. LHUILLIER

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 1er Décembre 1907

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				tombée en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Juin (1907)...........	725,8	18,5	24,9	21,7	16,6	76,0	754,8	Gouttes	3	S. E.	1,2	3,8	9,6	9
Juillet.	725,1	17,7	26,1	21,9	17,2	76,0	606,5	—	1	S.	1,2	4,2	8,6	22
Août................	725,8	19,6	26,0	22,8	18,6	77,0	532,2	—	3	S. E.	1,1	4,7	9,6	20
Septembre...........	726,2	17,7	23,8	20,7	16,5	76,5	491,2	8,5	7	S. E.	1,2	3,7	11,7	18
Octobre..	724,8	15,4	20,3	17,8	12,3	74,0	417,6	78,5	11	S. E.	1,4	4,1	13,2	2
Novembre...........	725,3	12,1	19,6	15,9	9,5	71,0	336,5	87,0	10	S. E.	1,4	4,6	13,2	9
TOTAUX.....									35					80

(1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques moyennes mensuelles *corrigées à zero.*
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées.*

A. GUILLAUME.

PROCÈS-VERBAUX

des réunions mensuelles du Comité Administratif de la " Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran "

SÉANCE DU COMITÉ DU 7 OCTOBRE 1907

L'an mil neuf cent sept et le sept octobre, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis dans le local de la Société, rue Schneider, n° 7, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Tournier, Koch**, l'abbé **Fabre, Engel, Dangles, Girod**, de **Malaussène, Sandras** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Barthélemy, Bassompierre, Carabin, Déchaud, Jullian, René-Leclerc, Pellet, Pousseur** et **Rocchisani**.

Étaient absents : MM. **Rongier** et **Roux-Fraissineng**.

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet 1907 est lu et adopté.

M. le Président rappelle au Comité les deuils qui ont frappé la Société depuis la séance de juillet dernier : M. **Imbert**, maire de Tafaraoui, victime d'un assassinat ; M. le docteur **Mondot** ; enfin M. **Hippolyte Giraud**, maire d'Oran, nous ont été brusquement enlevés par la mort ; tous trois aussi étaient pour nous des collègues estimés, entourés du respect et de la sympathie de tous les membres du Comité. Ils étaient dévoués à notre Société, dans les rangs de laquelle leur disparition laissera des vides très sensibles.

Des condoléances ont été adressées par M. le Président, au nom de la Société, aux familles de nos collègues.

Le Comité s'y associe et décide que des notices nécrologiques seront insérées au prochain *Bulletin*.

M. le Président annonce la démission de M. **Baur**, nommé sous-inspecteur de l'Enregistrement à Vervins.

Sont proposés comme membres tiiulaires :

M. **Ben El Hadj Djelloul Ahmed ould ben Ahmed**, caïd du douar des Ouled Berkate, commune mixte de Zemmorah, présenté par MM. Gasser et Miloud Gacem.

M. **Démas Dominique**, architecte-voyer à Tiaret, présenté par MM. Gasser et Engel.

M. **Faure**, lieutenant au 2e Régiment étranger, à Tiaret, présenté par MM. Gasser et Flahault.

Il sera statué sur ces admissions à la prochaine réunion du Comité.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mme la Directrice

du Collège des jeunes filles d'Oran remercie la Société de l'ouvrage qu'elle a bien voulu offrir comme prix d'honneur d'histoire et de géographie aux élèves de ce collège.

Le Comité confirme sa décision antérieure relative à l'acquisition de :

1° L'ouvrage de M. Ardouin Dumazet, le *Voyage en France*, dont la publication vient de recevoir un complément relatif à nos *Provinces perdues* ;

2° L'*Atlas général*, de Stieler.

L'acquisition de ces deux ouvrages est décidée en principe, mais comme ils sont très répandus et qu'il s'en revend fréquemment des exemplaires, on cherchera à profiter d'une de ces ventes occasionnelles.

L'échange de notre *Bulletin* est décidé avec *Le Mois Colonial et Maritime*, revue mensuelle, publiée 47, rue Bonaparte, à Paris.

Le Comité regrette de ne pouvoir, en raison de l'état de son budget, accepter l'échange qui lui est demandé, de son *Bulletin*, avec celui de la *Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*.

Il vote l'acquisition de l'ouvrage *Les Oasis Sahariennes* (*Gourara-Touat-Tidikelt*), de M. A.-G.-P. Martin, officier interprète.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a adressé à la Société le programme du XLVI° Congrès des Sociétés Savantes, qui s'ouvrira, à la Sorbonne, le mardi 21 avril 1908. Ce programme sera mentionné dans le troisième *Bulletin trimestriel* de notre Société, et il sera tenu à la disposition des membres de la Société par M. le Secrétaire général.

Le Comité décide qu'un avis inséré au *Bulletin* recommandera la souscription ouverte pour l'érection d'un monument au docteur Mauchamp. La Société sera inscrite pour une somme de 20 francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ DU 4 NOVEMBRE 1907

Le lundi, quatre novembre mil neuf cent sept, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances, rue Schneider, n° 7, à Oran, sous la présidence de M. le docteur Gasser, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Tournier, Rocchisani, Koch**, l'abbé **Fabre, Engel, Dangles, Déchaud, Girod**, de **Malaussène, Pellet, Pousseur, Roux-Fraissineng, Sandras** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Barthélemy**, **Bassompierre**, **Carabin**, **Jullian**, **René-Leclerc** et **Rongier**.

Assistaient à la séance un grand nombre de sociétaires ne faisant pas partie du Comité et quelques invités. Nous citerons : MM. **Antoine**, **Banton**, **Cuvellier**, **El Ghozy**, **Flahault fils**, **Gardet**, **Guilhon**, M. et Mme **Legendre**, MM. **Milsom**, **Navarre**, **Pallary**, **Pérez**, **Piérard**, **Pimienta**, **Renard**, etc.

Le Secrétaire général donne lecture du procès verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Sont admis comme membres titulaires :

M. **Ben El Hadj Djelloul Ahmed ould Ben Ahmed**, caïd du douar des Ouled Berkate, commune mixte de Zemmorah.

M. **Démas Dominique**, architecte-voyer, à Tiaret.

Et M. **Faure**, lieutenant au 2e Etranger, à Tiaret.

M. le Président communique une note de M. **A de Claparède**, président de la *Société de Géographie de Genève*, rappelant que le IXe Congrès international de Géographie va s'ouvrir, dans cette ville, le 27 juillet 1908 ; le programme général de ce Congrès devant paraître dans le courant de janvier prochain, il est nécessaire que les noms des délégués des Sociétés soient arrêtés pour la fin de novembre prochain.

Aucun Sociétaire ne s'étant fait inscrire à nouveau pour prendre part au Congrès, restent désignés comme délégués MM. le docteur **Gasser**, **Gillot** et **Pousseur**, qui avaient été choisis provisoirement dans la séance du 2 avril 1906. Dans le cas où aucun de ces sociétaires ne pourrait se rendre à Genève à l'époque du Congrès, la Société serait représentée par M. **Flahault Charles**, directeur de l'Institut Botanique de Montpellier et membre du Comité d'organisation du Congrès international.

M. le Président présente à l'assemblée M. **Louis Gentil**, membre honoraire correspondant de la Société et professeur à la Sorbonne, de retour d'un long séjour au Maroc. Il rappelle la valeur et la haute situation scientifique de cet explorateur et la part considérable qu'il a prise à l'étude de la constitution géologique du Maroc et de ses ressources minières et hydrauliques. Parti d'abord de Marrakech avec l'infortuné docteur **Mauchamp**, il a failli comme lui être victime de la férocité des Marocains. M. le Président le remercie d'avoir bien voulu témoigner à la Société toute la considération qu'il accorde à ses travaux et à son avenir, en nous donnant la primeur des résultats de sa mission au Maroc.

M. **Gentil**, évitant de s'étendre sur les difficultés matérielles qu'il a eu à vaincre dans ses voyages expose, dans une improvisation aisée et lumineuse, les résultats théoriques qu'il a rapportés de ses explorations. C'est ainsi qu'il a pu, par une étude complète

de la côte occidentale marocaine et de certaines régions de l'Espagne, établir l'origine alpine de la grande chaîne de l'Atlas.

Il donne un aperçu succinct de la structure géologique du Maroc et en passe en revue les grandes assises :

A la base le silurien, caractérisé de ce côté de la frontière par les schistes de Gar-Rouban, se retrouve au Maroc avec les mêmes fossiles.

Du terrain carbonifère on n'avait reconnu pendant longtemps que l'étage inférieur et stérile, mais l'étage supérieur, celui qui contient généralement les gisements houillers, a été découvert par **O. Lenz**, et étudiée par M. le professeur **Haug** sur les matériaux rapportés il y a deux ans par la mission saharienne.

Cette époque géologique marque une période d'activité volcanique considérable dont les vestiges atteignent parfois 1,000 mètres de puissance.

Le lias est très développé dans le Maroc, et le terrain jurassique s'y présente avec toutes les assises qui le caractérisent depuis la région de Tlemcen jusqu'à Gar-Rouban.

Les terrains tertiaires du Maroc ont été, eux aussi, contemporains de phénomènes volcaniques, et la région d'Oudjda est parsemée d'éruptions basaltiques.

Les recherches scientifiques de M. **Gentil** ont établi un certain nombre de données pratiques dont l'importance est considérable. Les études hydrologiques ont montré qu'une nappe d'eau très étendue existe à une très faible profondeur depuis Larrach ou Rabat jusqu'à Saffi, au contact de calcaires pliocènes coquilliers rappelant ceux de Gambetta, avec des couches inférieures imperméables, schistes et argiles; cette nappe affleure à Casablanca sur les bords de l'Océan. Son eau est très légèrement saumâtre, soit par suite de la dissolution de parties solubles de terres superficielles, soit par suite de l'existence d'un *substratum* triassique très salin

Des données très précises ont encore été fixées pour la région d'Oudjda, qui pourra au moyen de puits peu profonds, s'approprier des eaux d'excellente qualité provenant du massif jurassique de Sidi-Yaya.

La région de Berguent offre des ressources hydrauliques si considérables, qu'il n'est pas téméraire d'y prévoir l'irrigation d'une plaine immense aujourd'hui saharienne, et sa transformation au moyen d'une simple élévation d'eau de quelques mètres de hauteur seulement.

M. **Gentil** expose en quelques mots sur l'origine des terres noires, excessivement fertiles, du Maroc, une conception nouvelle. Ces terres noires avaient été considérées par certains voyageurs comme des fonds de marais, par d'autres comme les résidus de la

destruction et de l'incendie de forêts ; d'autres ont émis la théorie éolienne qui en ferait un dépôt apporté par les vents. M. **Gentil** voit dans la formation de ces terres noires appelées à jouer un si grand rôle dans l'économie du pays, le résultat de la décalcification et de la transformation de roches sur place par les eaux et les agents atmosphériques.

Malgré la présence du terrain carbonifère supérieur dans de vastes régions de l'Atlas marocain, le savant professeur n'espère pas que l'on y découvre des gisements houillers ; il est plutôt disposé à croire à la stérilité complète de ce terrain dans l'Afrique du Nord, d'accord en cela avec l'opinion de son distingué collègue de la Sorbonne, **M. Haug**.

Enfin l'explorateur ajoute que certaines zones minéralisées méritent l'attention et l'examen de prospecteurs sérieux.

M. **Gentil** termine sa causerie en déclarant qu'il se propose de revenir et de poursuivre sans relâche la tâche qu'il a assumée au Maroc. Il veut bien promettre à la Société, pour son retour, une conférence avec projections.

M. le Président remercie le conférencier de sa très intéressante et remarquablement claire exposition.

Il tient à souligner une des conclusions indiquées par M. **Gentil**, d'après laquelle la pénétration stratégique, mais surtout économique du Maroc doit avoir pour base notre frontière oranaise. C'est de l'Oranie que doivent partir ces courants d'influence française, et c'est par l'Oranie surtout que celle-ci pourra rayonner jusqu'à Fez et même au delà vers la côte ouest.

C'est en faveur de cette action économique, ayant l'Oranie pour base et pour point de départ, qu'il est nécessaire d'éclairer et de convaincre l'opinion publique et celle des sphères dirigeantes.

M. **Gillot** rappelle qu'il a fait dans cet esprit, au sujet de notre frontière marocaine, une conférence qui sera probablement publiée.

Il préconise comme un moyen d'étendre l'influence française l'instruction des indigènes et la diffusion de notre langue, et cite l'exemple d'une école fondée à Oudjda par M. **Destailleurs**, qui, à peine ouverte, compte 52 élèves, et où un cours d'adultes a déjà été établi avec succès.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire général, Signé : E. FLAHAULT.

Le Président, Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 DÉCEMBRE 1907

Le lundi, deux décembre mil neuf cent sept, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se

sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances au siège de la Société, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Tournier, Rocchisani, Koch**, l'abbé **Fabre, Engel, Dangles, Girod**, de **Malaussène, Pellet, Sandras** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Barthélemy, Bassompierre, Carabin, Déchaud, Jullian, Pousseur** et **René-Leclerc**.

Étaient absents : MM. **Rongier** et **Roux-Fraissineng**.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président propose au Comité l'admission comme membres titulaires de :

M. **Béhague**, lieutenant à la Direction du Service des Affaires Indigènes à Oran, présenté par MM. le docteur Gasser et le capitaine Cottenest.

M. **Jean Garoby**, professeur d'histoire au Lycée d Oran, présenté par MM. le docteur Gasser et Girod.

M. **Ballongue Camille**, commis des Postes, Télégraphes et Téléphones, présenté par MM. Chabaud et Pock.

Sont acceptées les démissions de MM. **Asaad, Aubert, Gautsch, Gourdon**, lieutenant **Labrosse, Maignien, Régina** et **Rimbaud**.

M. **Octave Justice**, homme de lettres et membre de la *Société de Géographie de Paris* offre à la Société de faire une conférence avec projections sur un certain nombre de sujets au choix du Comité. Celui-ci regrette de ne pouvoir, vu ses ressources limitées, accepter le concours de conférenciers à titre onéreux.

M. **Ernest Nicolle**, président de la *Société de Géographie de Lille*, recommande à notre bienveillance une excursion qui doit avoir lieu en 1908, en Algérie, sous la direction de MM. le Docteur **Vermersch**, vice-président et **Decramer**, membre du Comité d'études de la *Société de Géographie de Lille*.

Notre Comité se tient à la disposition de la Société de Lille pour tous les renseignements qui pourraient être utiles aux excursionnistes.

La Société, espérant pouvoir offrir bientôt à ses sociétaires et à leurs familles un certain nombre de conférences, décide de nommer une *Commission spéciale des Conférences* chargée de s'occuper de leur organisation matérielle. Sont désignés pour constituer la dite commission : MM. **Doumergue, Engel** et de **Malaussène**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire général,
Signé : E. FLAHAULT

Le Président,
Signé : J. GASSER.

CONGRÈS

Le *XLVI*e *Congrès des Sociétés Savantes* s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 21 avril 1908, à 2 heures précises, et sera clos le samedi 25 avril.

Des réductions de 50 0/0 seront accordées aux congressistes par les Compagnies de chemins de fer.

Deux exemplaires du programme détaillé sont tenus à la disposition des membres de la Société, tous les jours, le dimanche excepté, soit de 5 à 7 heures du soir, à la bibliothèque de la Société, 7, rue Schneider, soit de 8 heures du matin à 5 heures du soir, chez le Secrétaire général, M. FLAHAULT, boulevard Charlemagne, 2 bis, à Oran. Ce dernier renseignera sur les formalités à remplir pour obtenir le parcours à tarif réduit.

Le *IX*e *Congrès International de Géographie* va s'ouvrir à Genève, le 27 juillet 1908, sous les auspices de la *Société de Géographie* de cette ville (M. Arthur de Claparède, président).

Le droit d'inscription est de 25 francs.

Les membres de la Société qui auraient l'intention de prendre part au Congrès sont invités à en informer le Secrétaire général de notre Société, qui tiendra à leur disposition, dès sa réception, le programme détaillé du Congrès, annoncé comme devant paraître incessamment.

Le Secrétaire général,

E. FLAHAULT.

NÉCROLOGIE

THÉODORE IMBERT

Nos tablettes nécrologiques mentionnent, pour commencer, la disparition tragique de celui qui était le bon et brave Imbert. Ce fut une stupeur chez tous ses amis quand on apprit que Théodore Imbert venait d'être assassiné, alors que dans l'obscurité de la nuit, à la fin de sa journée de travail, il rentrait chez lui ; on lui savait peut-être des adversaires, mais on ne lui connaissait pas d'ennemis. C'est que durant sa longue vie de colon laborieux, juste et probe, Imbert avait vécu parmi les travailleurs de la terre, partageant leurs joies et leurs souffrances, soucieux avant tout de justice et d'égalité. Aussi avons-nous vu s'avancer, pour lui adresser un dernier adieu, en versant des larmes sincères, des indigènes et des européens, confondus dans les mêmes regrets, dans la même douleur. Nous déposons à notre tour, sur sa tombe, l'expression émue du souvenir que nous conservons d'un parfait honnête homme.

J. G.

LE DOCTEUR LOUIS MONDOT

Ancien médecin de la Marine de l'Etat, populaire entre tous par ses allures énergiques de vieux loup de mer, le Dr Mondot est décédé à l'âge de 67 ans, en pleine possession de ses facultés, debout pour ainsi dire, tel qu'il avait souvent souhaité de l'être jusqu'à son dernier moment. Sa vie fut toute d'acharnement au travail, et quand il vint, vers 1880, se fixer à Oran, il avait déjà derrière lui une carrière bien remplie, au cours de laquelle il avait assisté aux expéditions d'Italie, de Chine, de Conchinchine et du Mexique.

La partie proprement oranaise de sa tâche n'est pas moins

remarquable d'énergie, de ténacité, de succès. Le Dr Mondot acquit rapidement une grosse clientèle et une importante situation.

Dès son installation parmi nous, il s'inscrivit à la *Société de Géographie* vers laquelle le portaient ses goûts des voyages et ses souvenirs de marin, et à plusieurs reprises il fut notre délégué à des Congrès ou auprès de Sociétés savantes.

En M. Mondot nous avons perdu un collègue dont nous aimerons à évoquer la mémoire.

J. G.

HIPPOLYTE GIRAUD

Hippolyte Giraud est mort brusquement, alors qu'il était en situation de donner toute sa mesure et d'utiliser, en un définitif effort, ses brillantes et cependant solides qualités. On peut dire que jusque là, la vie de Giraud avait surtout été une longue préparation.

Ses débuts avaient été rudes, et s'il était parvenu aux premiers rangs sociaux, c'est à un effort énergique mais essentiellement personnel qu'il le devait. Son esprit curieux avait un certain tour encyclopédique qui témoignait de ses nombreuses incursions en une foule de directions, parfois opposées. Ses contacts avec les affaires et les sciences politiques qu'il avait ambitionné d'approfondir lui avaient donné une légitime autorité, et certes il était d'aussi bon conseil dans son cabinet d'avoué que dans les Assemblées délibérantes Ses goûts artistes donnaient une saveur et un charme particuliers à ce qui émanait de lui, à sa conversation comme à ses projets ; son œuvre, tout incomplète qu'elle soit, conservera la marque de sa personnalité.

Mais nous sommes mal qualifié pour apprécier en ces quelques mots brefs la caractéristique d'Hippolyte Giraud. Nous voulons simplement marquer ici la gratitude de notre Société, aux intérêts de laquelle il était profondément attaché, lui témoignant son dévouement en toutes circonstances.

C'est pourquoi nous adressons à sa famille l'hommage de nos respectueuses condoléances.

J. G.

DÉSIRÉ HEINTZ

Un vieil oranais vient de mourir laissant en souvenir une vie de labeur et d'honnêteté.

Né à Larochette, Grand Duché de Luxembourg, en 1840, D. Heintz débarqua à Mers-el-Kébir en 1854 avec sa famille. Il fut d'abord apprenti, puis ouvrier typographe dans les principales imprimeries de la ville. Il s'employa jusqu'à Alger et à Blida, chez M. Mauguin. En 1858, il entra à l'imprimerie Perrier et y resta en qualité de prote pendant vingt ans, jusqu'en 1878. A cette époque, il fonda sous le titre « Association ouvrière » l'imprimerie qu'il a dirigée jusqu'à sa mort.

Il se fit naturaliser en 1868. Doué d'un caractère droit et d'une franchise à toute épreuve, il fut maintes fois pris comme arbitre pour aplanir les conflits qui surgissaient entre patrons imprimeurs et ouvriers. C'était un hommage rendu à ses hautes qualités professionnelles et à son esprit conciliant.

D. Heintz peut être cité comme père de famille. Il eut onze enfants, dont huit sont vivants et occupent des situations honorables.

Ses sentiments charitables étaient bien connus des malheureux pour le bien desquels il ne ménageait pas les démarches.

La *Société de Géographie* exprime ses regrets et ses condoléances aux membres de la famille.

H. P.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXVIIe. — 1907

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE
